HISTOIRE

DE L'EUROPE

PENDANT LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PARIS. — IMP. E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

HISTOIRE
DE L'EUROPE

PENDANT LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

H. DE SYBEL

Membre du Parlement de l'Allemagne du Nord, Professeur à l'Université de Bonn.

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR MLLE MARIE BOSQUET

Inspectrice des salles d'asile de l'Académie de Bordeaux

Édition revue par l'auteur

ET PRÉCÉDÉE D'UNE PRÉFACE ÉCRITE POUR L'ÉDITION FRANÇAISE

TOME PREMIER

PARIS

GERMER BAILLIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 17

Londres | **New-York**

H. Baillière, 219, Regent-street. | Baillière brothers, 440, Broadway.

MADRID, C. BAILLY-BAILLIÈRE, PLAZA DE TOPETE, 16.

1869

PRÉFACE

Le présent ouvrage, dont la première édition parut en 1853, et la troisième, revue et complétée, en 1865, a pour objet d'exposer les principaux événements de l'histoire de l'Europe pendant la période comprise entre 1789 et 1795. Il sera continué jusqu'au commencement du Consulat. Trois groupes de faits se distinguent dans le tableau de cette grande époque : 1° la ruine de la monarchie française par la révolution démocratique ; 2° l'anéantissement de la Pologne par les deux derniers partages ; 3° la dissolution de l'Empire allemand par la guerre de la première coalition. On sait déjà l'intime solidarité qui unit entre eux ces grands événements ; l'exposition des faits la montrera ici dans tout son jour. Les accidents du développement extérieur sont divers, mais le fond est identique et partout le même : partout, c'est le moyen âge qui s'écroule, à Paris comme à Varsovie et comme dans l'Empire allemand ; partout aussi, sur les bords de la Vistule, sur les bords du Rhin, sur les bords de la Seine, une nouvelle forme politique triomphe : la moderne monarchie militaire, celle qui nivelle et centralise. Le tableau de cette transformation européenne est précisément le sujet de mon livre, où l'histoire particulière de chaque pays ne doit intervenir qu'en tant qu'elle offre avec ce sujet un rapport immédiat. Par exemple, bien qu'assurément

les héros de la littérature allemande d'alors, les Goethe et les Schiller, les Kant et les Fichte, aient eu, pour l'avenir de l'Allemagne, une bien plus grande importance que les ministres et les généraux du roi Frédéric-Guillaume II, cependant on trouvera dans ce livre de longs développements sur l'action de la diplomatie prussienne et rien que de rares aperçus sur la littérature allemande. Il en sera de même pour ce qui regarde la Révolution française ; son développement intérieur a été, certes, fécond en conséquences, il a été d'une influence décisive sur les affaires de tout le reste de l'Europe ; à cause de cela, le récit de ses luttes intimes occupe une moitié de l'ouvrage. Mais son action directe sur les autres États ne commence qu'avec son essor militaire, dans l'automne de 1792, ce qui explique pourquoi on ne trouvera ici qu'une esquisse sommaire de la Constituante et de la Législative, et je prie le lecteur de ne voir dans les chapitres qui contiennent cette esquisse qu'une sorte d'introduction au récit principal.

A l'époque où je résolus de me vouer à ce travail, en 1853, on possédait déjà, sans doute, une nombreuse série de livres sur la Révolution française; mais il n'en est pas moins vrai qu'on manquait absolument de renseignements authentiques sur la politique européenne, particulièrement sur la politique allemande, pendant cette mémorable époque. La plupart des gouvernements, en Allemagne ou ailleurs, retenaient enfermés dans le plus profond secret de leurs archives les documents concernant la guerre de la Révolution. A vrai dire, le peu que nous savions sur cette guerre nous était enseigné par un livre qui traite de beaucoup de choses, sans être parfaitement renseigné sur aucune ; je veux parler des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*. Ce livre, comme toute la littérature émanant de l'émigration française, n'était que l'écho de nouvelles vraies ou fausses, et une grossière erreur a seule pu le faire attribuer au prince Hardenberg. Quant aux histoires de Pologne, elles offraient cela de remarquable qu'à la suite d'une terrible et violente catastrophe les vainqueurs avaient

laissé exclusivement la parole aux vaincus. Dans l'Europe entière, en Allemagne aussi bien qu'ailleurs, les partages de la Pologne n'étaient connus et jugés que d'après les récits des Polonais.

Dans ces circonstances, j'accueillis avec joie l'espoir qui s'offrit à moi, graduellement sans doute, et au prix de bien des efforts, de pouvoir être admis à prendre connaissance d'un grand nombre de documents authentiques inconnus jusque-là. Ce fut d'abord une collection considérable de lettres et de dépêches échangées depuis 1790 entre plusieurs des principaux hommes d'État et généraux prussiens, le duc de Brunswick, les généraux Mœllendorf et Manstein, les ministres Haugwitz, Hardenberg et Buchholz; puis, bientôt après, la correspondance du prince de Cobourg, conservée à Gotha; les papiers des fonctionnaires autrichiens en Belgique, parfaitetement mis en ordre, aux archives de Bruxelles, par M. Gachard; les rapports des ambassadeurs de Hollande et de Bavière, que personne n'avait encore consultés, et qui me furent communiqués, les uns à La Haye, les autres à Munich, avec le plus gracieux empressement. Enfin, ce qui me fut encore plus utile, je parvins en 1855 à obtenir l'accès des archives secrètes de Berlin, où les documents autographes me donnèrent l'explication de tous les faits considérables de l'époque qui m'occupait. On ne saurait assez louer la libéralité avec laquelle le ministère prussien actuel met les trésors de ses archives au service de la science. Les scrupules bureaucratiques ont ici cédé devant une juste appréciation des vrais intérêts de l'État, et, jusqu'à la date de 1848, tous les actes officiels sont livrés sans aucune difficulté à l'examen des écrivains sérieux et honorables. Il n'en est pas tout à fait de même à Londres; des formalités y sont imposées qui occasionnent quelque perte de temps; on finit cependant par arriver, et par se voir alors entouré de mille secours obligeants. Pour la dernière partie de mon ouvrage, qui a trait au Directoire, j'ai trouvé des pièces du plus haut intérêt aux archives de Naples;

l'accès de ces archives et l'appui donné de tous côtés dans ce pays aux efforts scientifiques en général, doivent être comptés parmi les nombreux bienfaits assurés au monde civilisé par la fondation du royaume d'Italie.

Je n'ai pas été en position de pénétrer également dans les archives de la Russie; mais le gouvernement russe a favorisé depuis quelques années une suite de publications estimables qui ont jeté du jour sur les points les plus importants de l'époque révolutionnaire. Je citerai entre autres la *Chute de la Pologne*, par Ssolovioff, l'*Histoire de Suworow*, par Smitt, l'*Histoire de la guerre de* 1799, par Miliutin. Il serait bien à désirer que le gouvernement russe se décidât à publier la correspondance complète de l'impératrice Catherine II ; il rendrait par là un service signalé à l'histoire et élèverait un monument littéraire digne par l'importance et l'intérêt de figurer sur la même ligne que les correspondances de Frédéric II et de Napoléon Ier.

Ce fut seulement après l'impression du premier volume de cette traduction française que je parvins, par la puissante intervention de mon excellent ami le directeur des archives de Vienne, M. Alfred d'Arneth, à avoir communication des documents précieux de cette vaste collection. Aussi jalouse était jadis la séquestration de ces trésors, du moins pour les savants étrangers, aussi complète a été la bienveillance avec laquelle l'accès m'en a été ouvert. Je me sens d'autant plus obligé à exprimer ma reconnaissance envers l'administration viennoise pour cet accueil libéral que, par suite de mes vues politiques sur les questions allemandes de notre temps, j'avais dû me ranger parmi les adversaires les plus décidés de l'Autriche. Je n'en ai pas moins rencontré toute liberté pour mes recherches à Vienne, sans nulle condition, sans nulle réserve, et il m'a été permis de la sorte d'obtenir, sur les plus importantes complications de l'époque révolutionnaire, une lumière complète et décisive. Tant de questions si controversées, comme les origines et les évolutions princi-

pales de la guerre de la Révolution, la naissance de l'alliance austro-prussienne, les énigmes de l'expédition de Champagne, les circonstances qui ont amené les partages de la Pologne, la rupture de la première coalition, les pacifications de Bâle, de Léoben et de Campo-Formio, la formation et la fin de la seconde coalition, cessent d'offrir à l'historien de fâcheuses obscurités.

Pour ce qui concerne la Révolution française proprement dite, j'avoue que j'ai hésité longtemps à ajouter un nouveau livre à tous ceux auxquels elle a donné lieu. Cependant, à mesure que je m'engageai dans ce travail, je rencontrai un grand nombre de publications récentes qui semblaient provoquer à une nouvelle étude de ce grand sujet; c'étaient, par exemple, la correspondance entre Mirabeau et La Marck, les mémoires de Mallet du Pan, de Doulcet de Pontécoulant, de Miot de Mélito, et enfin ces nombreuses histoires départementales, presque inconnues en Allemagne, auxquelles on consacre en France tant de soins et d'ardeur. En outre, j'eus communication à Paris de matériaux manuscrits de la plus haute importance. Les archives du ministère de la guerre renferment la correspondance officielle des commandants généraux, les dépêches secrètes des commissaires de la Convention, les pièces des procès de Custine et de Houchard, les dossiers relatifs aux volontaires nationaux et à la levée en masse de 92. Tous ces documents, dont nul, à ma connaissance, n'avait tiré parti jusqu'à présent, sont du plus haut intérêt, non-seulement pour l'histoire militaire, mais encore pour l'histoire politique de la Révolution. Je pus examiner également aux Archives impériales les nombreux papiers du Comité de Salut public, lesquels n'avaient encore été, jusqu'en 1854, l'objet d'aucune recherche. A la vérité, ces papiers ont été soumis sous le Directoire à une sévère épuration, et beaucoup d'entre eux ont été remis aux différents ministères; néanmoins, ceux qui restent peuvent encore nous donner sur bien des points l'explication de la politique exté-

rieure du premier Comité de Salut public, et nous faire connaître avec certitude les détails des procès d'Hébert et de Danton, de la chute de Robespierre, des négociations entamées avec la Suède et la Prusse, etc. J'y trouvai aussi, pour 1796 et les trois années suivantes, les procès-verbaux des séances du Directoire exécutif, et de nombreux messages au conseil des Cinq cents, qui n'avaient pas été livrés à la publicité. Enfin je tentai de pénétrer aux archives du ministère des affaires étrangères ; là je rencontrai d'abord de nombreux obstacles et je me heurtai contre des règlements peu favorables aux recherches historiques ; mais j'eus enfin le bonheur d'obtenir, par une grâce toute spéciale de S. M. l'Empereur, l'autorisation que je sollicitais, et je pus, avec une vive reconnaissance, compléter par le vaste ensemble des documents français les renseignements nouveaux que j'avais déjà recueillis en Allemagne.

C'est pour moi un plaisir plus encore qu'un devoir d'exprimer ici toute ma reconnaissance envers les directeurs et les employés de ces diverses archives, aussi bien qu'envers ceux de la Bibliothèque impériale, pour l'empressement qu'ils ont montré à aller au-devant de mes désirs. Il est impossible de témoigner à un étranger plus de bonté et de bienveillance que celles avec lesquelles on a partout facilité mes recherches.

Il appartient au lecteur de décider jusqu'à quel point j'ai su faire tourner au profit de l'histoire les nombreuses ressources qui m'étaient offertes. Je me suis efforcé surtout de porter la lumière sur certains côtés des événements laissés dans l'ombre jusqu'ici. On trouvera donc dans les pages qui vont suivre beaucoup moins de détails sur les épisodes des luttes parlementaires que dans la plupart des histoires de la Révolution ; mais, en revanche, je m'étendrai davantage sur la situation financière et économique de la République française, ainsi que sur les relations de la France avec les autres États de l'Europe. Par là, sans doute, je renoncerai souvent à produire des effets dramatiques ; mais le lecteur

comprendra, je l'espère, que ce sacrifice ne m'est inspiré que par le désir de lui présenter la vérité historique dans toute son intégrité.

Quoi qu'il en soit, une histoire de la Révolution française, écrite même dans les circonstances les plus favorables, sera toujours une entreprise téméraire pour un étranger. Le premier obstacle consiste dans la masse même des matériaux, livres, journaux, pamphlets, qui ne se trouvent pour la plupart qu'à Paris, et dont il est cependant nécessaire de prendre connaissance. Il faut ensuite s'identifier avec les idées et les besoins d'une grande nation dont toutes les passions étaient alors en jeu; il faut raconter des luttes dont les conséquences se font encore sentir de nos jours et provoquent tantôt de profondes divisions entre les partis, tantôt les explosions du sentiment national. Heureusement ces difficultés se compensent et se neutralisent jusqu'à un certain point. Si un étranger s'explique moins facilement qu'un Français certains faits inhérents au caractère de la nation française, il juge aussi plus froidement et plus impartialement les antagonismes qui divisent cette nation. Il verra peut-être quelques points sous un jour moins brillant que l'habitude ou l'orgueil national ne les font envisager aux Français; mais, en revanche, il ne risquera pas comme eux d'être entretenu par des erreurs longtemps caressées, en des jugements injustes et quelquefois dangereux même pour notre époque. La Révolution de 1789 tendait à la double conquête de l'égalité civile et de la liberté politique; elle a réussi dans la première de ces deux tâches; mais, malgré tout son enthousiasme, elle a échoué dans la seconde. Après avoir, au début, proclamé la fraternité, non-seulement entre les individus, mais encore entre les nations, elle a bientôt aspiré à la conquête universelle, pour aboutir, après des victoires jusque-là inouïes, à la catastrophe de Waterloo. Un auteur sincèrement appliqué à rechercher les motifs historiques de ce double échec ne peut-il pas espérer que la nation française verra dans ses efforts, non un senti-

ment de malveillance envers un passé glorieux, mais le désir de contribuer à éclairer sa politique à venir?

Une préface autorise l'expression de sentiments personnels. Qu'il me soit donc permis de dire ici combien je m'estimerais heureux si mon livre obtenait l'approbation de deux savants dont les œuvres ne se rapportent, il est vrai, à l'histoire de la Révolution que par quelques côtés isolés et restreints, mais que leur talent place au premier rang parmi les historiens. Je ne partage pas toujours leurs opinions au sujet des vœux qui se sont fait jour en 1789; mais cette dissidence même est une garantie de la sincérité avec laquelle j'adresse ici mes remercîments à MM. Léonce de Lavergne et Mortimer-Ternaux pour les nombreuses et utiles informations que j'ai puisées dans leurs ouvrages.

HENRI DE SYBEL.

Bonn, juillet 1869.

HISTOIRE

DE L'EUROPE

PENDANT LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

LIVRE PREMIER

ORIGINE ET DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

LA FRANCE AVANT LA RÉVOLUTION

La France offrait, au siècle dernier, l'image d'un État qui, tout en ayant adopté au dehors les formes modernes, était encore imprégné à l'intérieur de mille éléments féodaux.

Au moyen âge, ce royaume renfermait, comme tous les autres, des seigneurs propriétaires, des nobles chevaliers, des prélats et de nombreuses corporations. Au-dessus de ces diverses classes, dont les priviléges étaient exclusifs, s'élevait une royauté faible et une Église dominant tous les pouvoirs. Les rapports matériels étaient basés sur le monopole du travail exercé par les corps de métiers et sur l'immutabilité de la propriété. La noblesse n'employait pas sa puissance à organiser un gouvernement aristocratique, mais à augmenter ses priviléges aux dépens de l'unité du royaume et du bien public. De même que les territoires alle-

mands, les provinces françaises formaient des États indépendants, que les ducs et les comtes gouvernaient comme ils le voulaient ou comme ils le pouvaient, fournissant, d'après leurs lettres d'investiture ou les besoins du moment, des hommes d'armes pour ou contre le roi. Ces seigneurs étaient, à l'égard de leurs propres vassaux, sur le même pied que le roi vis-à-vis d'eux. Au fond, tout gentilhomme était seigneur et maître de ses paysans, et, par cela même, ne pouvait être engagé envers son suzerain que pour des services déterminés d'une façon précise et de médiocre importance.

Ce ne fut que très-lentement que le pouvoir royal, étouffé sous cette masse de pouvoirs particuliers, parvint à s'élever au-dessus de tous. Vers la fin du moyen âge, le roi réussit souvent, par une alliance étroite avec le clergé et les communes, à tenir en bride les hauts barons, suzerains de provinces entières, et à réunir leurs droits à ceux de la couronne. Les guerres avec l'Angleterre et les troubles civils qui s'ensuivirent fournirent à Charles VII un prétexte pour demander à ses États et obtenir d'eux la première armée permanente qu'on ait vue en Europe, et, ce qui en était la conséquence toute naturelle, pour se faire accorder un impôt, également permanent, que levaient partout des commissaires royaux. C'était rendre le roi indépendant de la noblesse féodale, et ouvrir en même temps à l'administration royale l'accès des domaines seigneuriaux. Cette importante base de la monarchie absolue en France fut posée au milieu des acclamations des bourgeois et des paysans, qui espéraient trouver désormais aide et protection contre les nobles maraudeurs, les bandes de soldats errants et les rudes corvées militaires auxquelles les obligeait la guerre avec les Anglais. Dès lors, la monarchie française fut solidement assise et assez forte par elle-même pour contre-balancer le pouvoir des seigneurs féodaux. Dès lors aussi, la voie du progrès lui fut ouverte. Plus tard, en obtenant de la papauté une part plus grande dans la collation des bénéfices, François Ier mettait la plus importante des classes de la société, le clergé, dans la dépendance du trône. En même temps, il introduisait à sa cour la fastueuse étiquette bourguignonne et les meilleures productions de la civilisation italienne, et il animait toute la nation d'un zèle ardent pour les grandes

luttes contre l'empereur Charles-Quint. Par cette double attraction, il arrachait les gentilshommes à la solitude égoïste de leurs châteaux et les entraînait à prendre des charges brillantes dans son palais ou dans son armée. Sous son règne et sous celui de ses successeurs, les revenus de l'État s'accrurent par le nombre toujours plus grand des contributions indirectes, ce qui permit d'augmenter aussi le nombre des troupes royales ; enfin, lorsque la crise des guerres de religion fut passée, il n'existait plus en France d'association assez puissante pour contre-balancer la force matérielle de la royauté. Parfois la noblesse put se rappeler encore son ancienne indépendance, et reprendre des allures plus vives, lorsqu'une division dans la famille royale ou entre les factions de la cour lui en donnait l'occasion ; mais on sait comment Richelieu et Mazarin comprimèrent les derniers efforts de ces mécontents armés. Lorsque Louis XIV prit les rênes du gouvernement, il put convaincre le monde entier de ce dont lui-même était si convaincu : qu'il n'y avait à ses droits d'autres limites que sa volonté.

Il n'était pas possible, en effet, d'avoir une idée plus haute de ses prérogatives que ne l'avait ce prince. Ce n'était pas dans la constitution légale de l'État qu'il pouvait puiser cette opinion, car cette constitution n'avait déclaré nulle part abolis les anciens droits de la noblesse, ni les priviléges des États du royaume, ni l'indépendance des cours souveraines ; mais il considérait uniquement les faits, qui constataient que, depuis près d'un demi-siècle, le roi possédait le pouvoir d'agir selon son bon plaisir ; il avait lu tout ce qui est dit dans le Nouveau Testament et dans le droit byzantin sur le droit divin et la puissance illimitée de la royauté, et il en était arrivé à cette conviction que Dieu a fait les rois pour régner sur les hommes, et leur a donné en même temps un pouvoir absolu sur leurs sujets. Il se regardait comme la source de tout droit dans l'État, et pensait que tout droit expirait, dès qu'il ne lui accordait plus la permission d'exister. Il imposait des lois, levait des impôts et changeait les droits les plus antiques selon son bon plaisir. Cette haute idée qu'il avait de son pouvoir absolu l'entraînait parfois à des actes que l'esprit aurait aujourd'hui peine à concevoir. Un jour, il exigea de ses ministres un rapport sur la question de

savoir s'il n'avait pas, comme les souverains mahométans, droit de propriété sur tous les domaines particuliers du pays. Une autre fois, il menaça la bienfaisance privée de sévère répression, attendu que, selon lui, nul autre que le roi ne devait être le protecteur des pauvres en France. Il va sans dire que la surveillance de la religion et des consciences comptait, à ses yeux, parmi les droits les plus importants de sa couronne : on sait combien de milliers d'infortunés huguenots il a persécutés ou chassés hors des frontières.

Un despotisme aussi excessif n'en fut pas moins, pendant de longues années, l'objet du respect en même temps que de la crainte du peuple français. Louis XIV était aussi actif qu'ambitieux, et son ambition ne portait pas moins sur la puissance réelle que sur l'éclat extérieur de la royauté. Au milieu des prodigalités et des splendeurs de sa cour, des chasses et des spectacles, des voluptés de l'amour et des arts, il trouvait le temps et la force de travailler ; il ne perdait jamais de vue les grands intérêts de son royaume, et sa pensée dirigeait constamment l'action de ses ministres. Il eut le bonheur de trouver sous sa main, pour l'administration des affaires intérieures, Colbert, ce travailleur zélé, infatigable et ferme comme l'acier. Quoiqu'il traitât souvent le grand ministre aussi durement qu'un simple valet, il n'en seconda pas moins, pendant près d'un demi-siècle, tous les plans créateurs au moyen desquels Colbert fonda la France moderne. Administration civile et financière, droit civil et criminel, industrie et commerce, reçurent une impulsion nouvelle et de fécondes applications. Les fameuses ordonnances rendues alors ne sont pas, sans doute, des œuvres exemptes de blâme, mais leurs défauts mêmes pouvaient, au XVIIe siècle, passer pour des progrès ; elles attestaient, d'ailleurs, des travaux incalculables, des vues pratiques et un grand sentiment patriotique. L'élévation de leur point de vue frappe les yeux, dès qu'on s'engage dans la lecture des actes de l'administration en vigueur sous ce ministère (1). C'est avec une grandeur remarquable que l'État moderne, malgré ses allures despotiques, s'éleva au milieu du désordre et de la décadence de la féodalité. Sous Colbert, comme avant lui sous

(1) *Correspondance administrative de Louis XIV*, éd. Depping.

Richelieu, ce fut toujours par la même raison fondamentale que s'accomplit chaque progrès de la monarchie. Lorsque les territoires de l'ancien état féodal se fondirent dans un vaste domaine public, le développement de la société et de la civilisation exigea partout une nouvelle création de règlements politiques en harmonie avec ces progrès. Cette tâche importante, ce ne fut ni la noblesse, ni le clergé, mais la monarchie seule qui se chargea de l'entreprendre en France.

Tandis que les grands suzerains armaient leurs vassaux pour s'entr'aider dans les guerres intestines, le roi organisait son armée pour la défense du pays; tandis que les seigneurs négligeaient de maintenir l'ordre dans leurs domaines, le roi rassemblait les troupes de la maréchaussée pour la sûreté du commerce intérieur ; tandis que la noblesse ne songeait qu'à ses priviléges et à ses immunités, la couronne s'occupait du développement des finances dans l'intérêt du bien public. Ceci eut lieu pour toutes les branches de l'administration, et c'est justement ce qui caractérise de mille façons diverses les mesures prises par Colbert. Soit qu'il s'agît de la création du grand canal du Midi ou des dettes des petites communes municipales, de la sûreté des routes infestées par les mendiants vagabonds ou de la défense des innocents cités devant la justice criminelle, toujours arbitraire alors, le sentiment du bien général, le soin des intérêts du pays et la protection des classes inférieures guidaient toujours le ministre, tandis que partout ailleurs l'égoïsme se montrait sous toutes ses formes, esprit de famille, esprit de caste, esprit de clocher. Malgré la dureté avec laquelle le gouvernement faisait sentir sa puissance aux droits particuliers, on ne peut nier que dans la plupart des cas son action organisatrice n'exerçât une bienfaisante influence. Si l'on considère, en même temps, que la France avait conquis à cette époque une position prépondérante en Europe et avait donné complète satisfaction aux sentiments belliqueux du peuple, on ne sera plus étonné de la longue popularité de Louis XIV.

On se tromperait, d'ailleurs, si l'on considérait cette monarchie comme une monarchie absolue dans toute l'acception du mot. Quelque puissante qu'elle fût, elle était encore entourée de toutes parts de pouvoirs qui avaient aussi des libertés, des prérogatives

et des droits particuliers. La royauté, après s'être lentement substituée à l'ancien état féodal, en rencontrait encore sur son chemin d'importants débris. On ne trouvait encore nulle part cette organisation rationnelle qui, dans les États modernes, subordonne, enchaîne l'une à l'autre et fait tendre au même but toutes les branches de la vie publique. Aucun droit particulier n'était clairement et formellement limité ; ces limites ne s'établirent que plus tard et peu à peu, quand la monarchie et les diverses classes sociales eurent eu l'occasion de mesurer leurs forces. Bien que le roi soutînt et défendît son droit absolu de lever des impôts, et qu'il l'exerçât dans les anciens territoires de la couronne, les provinces nouvellement conquises défendaient avec un soin non moins jaloux leurs capitulations et leurs priviléges, et maintenaient fortement leurs prérogatives quand il s'agissait de charges imposées par l'État. Le roi pouvait nommer les fonctionnaires selon son bon plaisir dans les diverses branches de l'administration, de la police et des finances ; mais les postes élevés de l'Église, de l'armée et de la cour restaient le privilége de la noblesse, sauf des cas fort rares et tout particuliers. Puis, tandis que le gouvernement du roi régnait sans contrôle dans certaines provinces, d'autres parties du royaume conservaient leurs *États* tenus avec grande pompe et solennité. Ainsi en était-il du Languedoc, de la Bourgogne, de la Bretagne, de l'Artois, du Béarn et d'autres provinces moins importantes. Ces *États*, qui avaient lieu à des époques régulières, étaient des assemblées d'évêques, de gentilshommes et de magistrats des villes. Ils devaient accorder chaque année un don gratuit au roi, approuver les nouveaux impôts, en régler la répartition entre les habitants, et retenir dans les caisses de la province une part considérable des sommes qu'ils produisaient, pour subvenir à l'entretien des routes, des canaux, des casernes et des hôpitaux. La loi leur donnait le droit absolu d'approuver ou de refuser à leur gré ces diverses dépenses. Avant d'accorder de nouveaux subsides, ils examinaient soigneusement si le roi avait tenu ses promesses de l'année précédente ; mais, de son côté, le roi défendait son droit imprescriptible à l'obéissance de ses sujets, et lui donnait force de loi quand cela semblait nécessaire à son pouvoir ou au bien général.

Le corps puissant du clergé était constitué d'une manière plus forte et plus indépendante encore que les États des provinces. Le roi possédait bien le droit de nommer aux places secondaires de l'Église, et même de choisir les évêques ; mais, une fois nommés, ceux-ci administraient les affaires religieuses avec une complète indépendance, et là où une autorité séculière intervenait, s'il s'agissait d'appels comme d'abus, de créations d'établissements ecclésiastiques ou de donations de main-morte, ce n'était pas le roi seul, mais avec lui les hautes cours de justice et les parlements qui décidaient la question. Le clergé exerçait une si grande influence sur la masse du peuple, que l'on peut considérer la persécution des huguenots, par exemple, comme due autant à la haine populaire allumée par les prêtres qu'à l'intolérance royale. Durant tout le XVIIIe siècle, la loi ne reconnut en France aucun droit civil ou politique à ceux qui vivaient hors de l'Église catholique; les hérétiques étaient donc naturellement les premiers exclus de tous ces droits, et comme les curés des paroisses tenaient seuls les registres de l'état civil, les calvinistes n'avaient aucun moyen de prouver la légitimité de leur naissance et leurs droits d'héritage. Non-seulement la direction des consciences, mais aussi celle de l'enseignement dans toutes ses branches était alors remise exclusivement entre les mains du clergé. Presque tout le corps enseignant était composé d'ecclésiastiques ou d'hommes choisis par eux. Il y avait encore un certain nombre, peu considérable cependant, d'instituteurs nommés par les communes ou les États des provinces; mais quant à la couronne, elle n'avait, à l'exception de cinq ou six écoles spéciales, presque aucune influence sur l'éducation de la jeunesse. Le clergé distribuait gratuitement l'instruction; ses écoles étaient donc suivies en foule, et une certaine dose de culture classique se trouvait ainsi répandue dans les rangs élevés de la société. A côté de ces moyens d'influence, l'Église en possédait un autre d'un grand poids, dans une masse considérable de biens, admirablement administrés, qui assuraient sa domination sur des milliers de paysans. Elle touchait pour ses revenus d'une année à peu près 130 millions de livres en dîmes et en diverses redevances, et ne payait d'impôts à l'État, pour ses immenses richesses, que ce que bon lui semblait; longtemps après que les

États du royaume eurent cessé de se réunir, les assemblées du clergé avaient encore lieu avec la même régularité et sans être soumises au contrôle royal.

De même que l'Église et l'enseignement, l'administration de la justice affectait dans la vieille France les allures d'une corporation qui avait son organisation particulière. Là non plus, d'ailleurs, il ne faut pas songer à trouver l'esprit systématique de notre temps. Autant il y a d'ordre actuellement dans notre hiérarchie judiciaire, autant il y avait confusion et incohérence autrefois dans les diverses sortes de justice; elles n'émanaient pas d'une même autorité, n'atteignaient pas tout le monde, et ne frappaient pas de la même manière ceux qu'elles atteignaient (1).

Partout les nobles seigneurs et les autorités des villes possédaient héréditairement le droit de rendre la justice sur leurs terres. Il est vrai que leur compétence était surveillée et restreinte : tous les cas importants de justice civile et criminelle étaient jugés par les tribunaux royaux, dont quelques-uns, sous le titre de présidiaux, prononçaient en cours d'appel. Il s'en fallait de beaucoup que les attributions de ces diverses sortes de magistrature fussent réglées d'une façon précise et surtout immuable. Les priviléges de rang, de naissance, de position y pénétraient souvent, et, dans la conduite des procès, la sécurité du droit se voyait fréquemment compromise par une foule de lois particulières à telle ou telle province, par des justices coutumières et des règlements de police qui n'avaient cours que dans certaines villes. Les parlements occupaient le plus haut degré de la hiérarchie judiciaire; ils furent créés d'abord au nombre de neuf, puis successivement portés à treize; celui de Paris, par l'étendue de son ressort et l'autorité de ses magistrats, planait sur les autres; mais tous étaient imbus du sentiment de leur toute-puissance, et unanimes sur leurs prérogatives vis-à-vis des autorités subalternes, comme à l'égard du Conseil du roi. Ils exerçaient, en outre, une profonde influence sur la législation et sur l'administration, avaient la prétention qu'aucune ordonnance royale n'eût force de loi avant d'avoir été enregistrée par eux, et pouvaient ainsi prévenir

(1) Boiteau, *État de la France en* 1789, p.296.

toute atteinte portée aux bases du droit et du bien général. Ils faisaient paraître des ordonnances de police et des remontrances aux autorités préposées à la sécurité publique, et rendaient des jugements sur les mesures illégales des agents du gouvernement. Ils étaient en rivalité ouverte avec l'Église, et prétendaient protéger l'indépendance de l'État et celle du citoyen contre les empiètements de la hiérarchie ecclésiastique. Il ne fut pas rare de les voir, grâce à cette tendance, rendre de grands services à la royauté, quoique dans d'autres occasions leur ténacité fût très-gênante pour le gouvernement. Le roi pouvait, à la vérité, forcer à l'adoption d'une loi repoussée par les magistrats du parlement, défendre de poursuivre les autorités civiles accusées, et envoyer en exil les juges désobéissants. Dans la plupart de ces cas, les parlements étaient contraints de céder; mais ils n'en persistaient pas moins dans la revendication de leurs droits, et à chaque nouvelle occasion, ils revenaient à la charge avec une persévérance inébranlable.

Quant aux rapports du monarque avec les membres de ces cours souveraines, la question était tranchée par la vénalité de leurs charges. Ce n'était point le roi qui nommait les magistrats; un certain nombre de familles avaient acquis à prix d'argent, si ce n'était à titre d'hérédité, le droit de juger leurs concitoyens. Le même ordre de choses se reproduisait dans les autres branches de l'administration. Un bien petit nombre de rois de France avaient su ménager habilement la richesse publique; beaucoup, au contraire, s'étaient trouvés dans des embarras pécuniaires incessants, par suite de leur négligence, de leur ambition ou de leur besoin de jouissances. C'est de là qu'avait pris naissance, à la fin du xve siècle, la funeste coutume de vendre les charges, et même, depuis Henri IV, d'en rendre la transmission héréditaire. Bientôt, les titulaires de ces charges formèrent une nombreuse et forte aristocratie; car, pour donner plus de valeur encore à quelques-uns de ces emplois, le gouvernement y attacha l'anoblissement et l'exemption des taxes les plus lourdes. Le nombre des charges ainsi vendues, et créées pour la plupart à cet effet, devint effrayant. Richelieu, dit-on, en abolit cent mille. Colbert calcula que, de son temps, la valeur de celles qui existaient encore s'élevait à 500 millions de livres.

Cette vénalité existait dans toutes les branches des services publics, à la cour, à l'armée, dans les contributions, dans l'administration des forêts, dans les communes, et les corporations. Partout l'État avait abdiqué pour des sommes d'argent, parfois même peu considérables, le droit de diriger et de surveiller ses organes.

Louis XIV ne croyait cependant pas qu'il fût impossible de gouverner à l'aide d'une telle constitution. Bien que son trône fût entouré de tant de droits divers et indépendants, l'essentiel pour lui était que ceux qui jouissaient de ces droits fussent individuellement soumis à sa puissance. Il n'est aucune passion dont il n'ait su profiter pour parvenir à ses fins. Maître consommé dans l'art de la domination personnelle, il sut, dans sa jeunesse, captiver par la séduction de sa personne, et, dans sa vieillesse, imposer le respect. Il tira parti de la vanité de la noblesse, de l'ambition des magistrats, des querelles du clergé, de la cupidité de tous. Agissant tantôt par la flatterie et l'intrigue, tantôt par la corruption, mais toujours avec un art et une ruse infinis, lorsque ces moyens ne réussissaient pas, il ne se faisait pas scrupule, par suite de la haute idée qu'il possédait de sa mission divine, de recourir à la violence et à la terreur. Ses troupes marchaient alors contre les pays révoltés, les magistrats insoumis supportaient l'oppression des garnisaires, et des arrestations arbitraires ou des lettres de cachet, faisaient disparaître par centaines les opposants qui le gênaient. L'administration royale, qui avait commencé presque sans qu'on s'en aperçût, finit par embrasser tout le royaume; sous la direction suprême du ministre des finances, il existait dans chaque province, depuis Richelieu, un employé royal amovible, un intendant, qui, dans chacun de ses districts, avait au-dessous de lui un subdélégué également amovible. Cet intendant avait mission de veiller aux intérêts des finances de l'État, mais ces fonctions l'aidaient à s'immiscer dans toutes les autres affaires administratives; il soumettait les communes à un contrôle rigoureux, diminuait l'influence des seigneurs propriétaires, et exerçait une police sévère dans toutes les parties de sa province. Quel que fût le nombre des priviléges, des corporations, des exemptions avec lesquels dût lutter ce nouveau pouvoir, la monarchie possé-

dait dès lors une arme toujours prête à frapper, à l'aide de laquelle elle pouvait sinon faire disparaître ces oppositions, du moins les courber sous sa volonté. Les États des provinces murmuraient parfois, mais ils étaient forcés d'acquiescer à ce qu'on leur demandait ; les magistrats faisaient de l'opposition, mais finissaient toujours par se résigner. La noblesse tremblante était suspendue à un coup d'œil du maître, et le clergé se répandait en pieuses adorations. Louis XIV se trouva pendant de longues années placé à un sommet si élevé, il dominait le monde de si haut, qu'il était bien rare qu'un écho lointain de plainte ou de contradiction atteignît son oreille royale.

Pouvait-on arriver à une prospérité réelle avec un tel système? Cette possibilité ne peut être mise en question. La puissance de la monarchie, à cette époque, ne fut pas en elle-même un mal pour le pays ; au contraire, elle représenta avec éclat l'unité de la nation, le pouvoir de l'État et l'intérêt général de la France. Quant aux libertés constitutionnelles, on trouve dans les corporations, les différents ordres et les parlements, des germes féconds qui, plus tard, devaient donner naissance à un ordre de choses libéral. Sans doute, l'éclosion de ces germes était difficile. Nous avons déjà fait observer combien, à cette époque, l'administration et la constitution se trouvaient organisées d'une façon peu systématique; des dispositions qui n'avaient aucun enchaînement entre elles existaient les unes à côté des autres, embrouillées, surchargées et se gênant ou s'appuyant mutuellement selon le hasard de leur situation. Il eût fallu de longs efforts pour obtenir des réformes capables de créer un contre-poids utile entre le pouvoir et la liberté, entre le gouvernement central et les administrations locales, entre les droits de la couronne et ceux des ordres privilégiés; le problème était des plus difficiles à résoudre, mais il n'était pas insoluble. Il réclamait, non pas plus de capacité, mais plus de moralité politique et de patriotisme véritable que n'en possédaient ceux qui avaient le pouvoir en mains au XVIIIe siècle; et voilà, malheureusement, ce qui manque partout à chacune des générations qui se succèdent, et dans une proportion toujours croissante.

De la façon dont les choses étaient établies sous Louis XIV, la couronne seule aurait pu donner une impulsion bienfaisante à

ces réformes. Après avoir conquis sa force en amoindrissant les priviléges d'une féodalité qui ne songeait qu'à elle-même, il fallait qu'elle arrachât la noblesse à son oisiveté égoïste et l'amenât à travailler à l'œuvre commune, ce qui eût été la rendre propre à recevoir la liberté politique. Par ce moyen, mais par ce moyen seul, il aurait été possible de donner à l'État, et avec lui à la couronne, l'unique base vraiment solide, le patriotisme actif de tous les citoyens. La plus grande plaie de la France d'alors — nous nous en rendrons bientôt compte plus en détail — était la haine invétérée qui régnait entre les différentes classes de la nation; le remède efficace aurait donc été l'établissement d'une union sincère entre toutes ces classes; il eût fallu pour cela les amener à coopérer activement à la prospérité publique en accordant à chacun des droits proportionnés aux services rendus.

La couronne, se trouvant placée alors à des hauteurs inaccessibles à la rivalité et à l'envie, possédait tous les moyens d'atteindre ce but suprême, pourvu qu'elle fût résolue à effectuer ces réformes aux dépens du pouvoir arbitraire du souverain : car cette grande œuvre, d'élever les différents corps d'une nation de l'égoïsme particulier à la liberté générale, ne peut réellement s'accomplir que lorsque celui qui l'entreprend met ses forces au service non de son propre intérêt mais du bien public.

Cette façon de comprendre sa mission, Louis XIV, malheureusement pour la France et pour les Bourbons, ne la soupçonna même pas. Il fit beaucoup de grandes choses pour le bien de son peuple; mais l'ambition qui était inhérente à sa nature ne fit que s'accroître par les résultats obtenus, et avait fini par ne lui laisser d'autre désir que celui d'augmenter toujours davantage sa puissance personnelle.

S'il avait été pendant quelque temps utile à l'État et au peuple, son pouvoir sans limites avait eu pour lui-même les plus fâcheuses conséquences. Il est rarement donné à un mortel de conserver la conscience du devoir, lorsqu'aucune circonstance extérieure ne lui rappelle les droits des autres. Louis, qui regardait sa mission comme une émanation de la puissance divine, et qui croyait de son devoir d'écraser toute contradiction par la force matérielle, succomba à la tentation comme tous ses pareils;

il en vint à ne compter pour rien les droits de l'humanité, et à placer son orgueil, non dans l'accomplissement des œuvres patriotiques, mais dans la satisfaction de ses propres passions. Le pouvoir illimité le mena là où l'oisiveté avait conduit la noblesse ; sa haute mission, loin de le pousser à faire des œuvres utiles, lui inspira un penchant effréné vers toutes les jouissances égoïstes ; il perdit de vue, les uns après les autres, tous les grands besoins d'un État en progrès, négligea de réprimer l'incohérence et le désordre que nous avons signalés dans toutes les branches de l'organisation politique du royaume, et ne songea plus à éveiller le sentiment national, par une activité sagement réglée chez les classes élevées, et, chez le peuple en lui accordant des droits légitimes. Il en vint, à force d'être convaincu de son omnipotence et de sa déification, jusqu'à oublier tout à fait le bien public, jusqu'à descendre à une politique de passion et d'ambition personnelles. Par une suite de plans de conquêtes toujours plus désordonnés, il entraîna le pays dans des guerres ruineuses et il amena toutes les puissances de l'Europe à former une coalition terrible et victorieuse qui contrebalança tous les efforts de la France. C'était porter un double coup à la monarchie. Il ébranla d'abord la base de sa force matérielle en jetant un désordre irréparable dans les finances ; il devint impossible d'améliorer en aucune façon le sort du peuple rudement pressuré, et peu à peu le gouvernement se trouva poussé hors de ses intérêts naturels, car le déficit augmentait toujours, et bien que la classe populaire fût imposée à l'excès, bien que la situation fût des plus tendues, Colbert, et après lui ses successeurs, dans une mesure toujours croissante, durent recourir au triste expédient d'accroître encore les charges vénales et de multiplier de cette façon dans le royaume les priviléges héréditaires et inaliénables. Non-seulement l'État perdit ainsi la possession d'un grand nombre d'emplois dans l'administration des impôts et des forêts, mais aussi le commerce des vins, des bois et des eaux-de-vie fut dans beaucoup de villes retiré à l'industrie privée ; les humbles services du halage et des pompes funèbres devinrent eux-mêmes un monopole entre les mains de quelques familles. En second lieu (et ce fut la conséquence la plus funeste de l'ambition insatiable de Louis XIV), l'autorité morale de la couronne fut, à la fin de son règne, com-

plétement ruinée. Un peuple peut pardonner le despotisme quand la monarchie absolue sait développer la prospérité matérielle des citoyens, mais on vit alors, au contraire, la disette régner dans tout le royaume, au point que des racines étaient devenues la nourriture habituelle de milliers de paysans ; l'armée était épuisée par de continuels revers ; enfin la divinisation de Louis XIV n'eut pour résultat que la ruine complète du royaume. Ses successeurs subirent les conséquences de ces malheurs. Aussitôt après la mort de Louis XIV, le Parlement cassa son testament sans la moindre difficulté; les fruits les plus importants de sa politique intérieure furent perdus, et, après des secousses violentes, ce fut à son arrière-petit-fils que revint la tâche de frayer de nouveau le chemin à la monarchie moderne.

Ce petit-fils était Louis XV, qui n'était pas à la hauteur d'une telle mission. Louis XIV, par les excès de sa politique, avait porté atteinte à son autorité personnelle; mais son successeur donna au monde l'exemple d'une immoralité tellement profonde, qu'elle rappelle la vie des empereurs romains les plus dépravés. La bourgeoisie apprit à mépriser un trône que le roi souillait par ses débauches; les hautes classes de la société se corrompirent complétement et imitèrent à l'envi les vices du monarque. Louis XIV n'avait pas réformé les priviléges de la noblesse féodale, parce qu'il savait dominer les nobles en dépit de leurs priviléges ; son petit-fils descendit dans leurs rangs, se mêla à leurs querelles et nesachant pas les subjuguer par sa propre force, il n'y parvint qu'en les armant les uns contre les autres.

C'est ainsi qu'il commença par humilier les parlements afin de satisfaire le clergé et les jésuites ; que plus tard, sous l'influence de la marquise de Pompadour, il s'allia à l'aristocratie judiciaire pour diminuer l'influence puissante de l'Église ; puis enfin, que sous l'impulsion de la comtesse du Barry, il retomba sous le joug d'une faction jésuitique, parce que le pouvoir des parlements commençait à l'inquiéter. Chacune des castes privilégiées employait, tour à tour, son temps de faveur à augmenter ses prérogatives aux dépens de l'État ou du peuple, et ses jours de disgrâce à exhaler des plaintes démagogiques contre le despotisme du pouvoir royal. Dans chacun de ces

cas, le gouvernement perdait une partie de son autorité ou de la faveur populaire. De plus, la France éprouvait de sensibles échecs dans sa considération à l'étranger. On a blâmé trop sévèrement l'alliance conclue avec l'Autriche en 1756, sous l'influence de la marquise de Pompadour ; ce n'est pas l'idée même de ce rapprochement qui porta préjudice à la France, mais bien plutôt la pitoyable direction donnée, par la faction alors dominante, à la guerre commencée avec l'Angleterre. Lorsque, quelques années plus tard, sous le ministère de Choiseul, on se trouvait en mesure, après des préparatifs dignes d'éloge, de reprendre la lutte sous les auspices les plus favorables, on retomba sous l'ascendant des jésuites, qui, par haine de parti, condamnèrent la politique belliqueuse du pouvoir tombé et réduisirent la France à une nullité complète aux yeux de l'Europe. L'abaissement de la monarchie par les factions eut donc pour conséquence l'humiliation nationale. Ce fut le dernier coup porté à la considération de l'ancien régime.

Un tel état de choses devait mettre le comble à l'exaspération d'un peuple tel que le peuple français. En dépit de toutes les entraves de la censure et des lettres de cachet, le sentiment public se souleva avec une énergie toujours croissante. Le torrent des idées révolutionnaires avait déjà pris son cours en Europe ; depuis que la grande autorité du moyen âge, l'Église, avait cessé de paraître unie et infaillible, les nations de l'Europe semblaient avoir perdu leur point d'appui moral. Pendant plusieurs siècles, l'Église avait dominé l'État, le droit, la science et les arts ; elle avait déclaré qu'en dehors d'elle, le monde et la nature étaient perdus et coupables ; lorsqu'elle-même se divisa, ce ne fut pas seulement la foi religieuse, mais toute la vie sociale qui se trouva obligée de chercher des bases nouvelles. On commençait à rejeter toute autorité traditionnelle; on ne voulait plus rien reconnaître sans examen. Le moyen âge avait méprisé le monde terrestre, maintenant, au contraire, on prenait avec ravissement possession de la nature comme d'une découverte nouvelle. La vieille Église avait proclamé le néant des choses d'ici-bas, tous les penchants de la société moderne se portaient vers le développement des satisfactions matérielles ; le vieux monde religieux avait tonné surtout contre la culpabilité

humaine, actuellement l'image divine semblait se refléter dans l'homme, et la pensée de la dignité et de la valeur de l'esprit humain prenait le premier rang. C'était là porter le coup de grâce au système politique du moyen âge, lequel n'avait jamais considéré l'homme pour lui-même, mais seulement d'après sa position et son rang. Une nouvelle politique se produisit donc en même temps qu'un nouveau développement de la philosophie et des sciences naturelles. De toutes parts, on se détournait d'un idéal qui ne semblait pas assez saisissable, pour se porter vers des jouissances réalistes et pratiques. Si le moyen âge avait eu ses bûchers et ses auto-da-fé, l'esprit du XVIIIe siècle ne manquait pas non plus d'erreurs et de crimes; mais, tout en blâmant ceux-ci, il ne faut pas oublier que l'état de choses auquel cet esprit allait arracher l'Europe nous semblerait aujourd'hui la plus effroyable barbarie. Après avoir exalté outre mesure, pendant quelque temps, les doctrines du XVIIIe siècle, on n'est que trop disposé à oublier leur mérite historique, maintenant qu'elles sont devenues la base de notre État et de notre société. Que celui qui serait tenté de ne considérer que leurs côtés faibles se reporte en arrière, aux temps réellement inhumains qui ont précédé l'œuvre du XVIIIe siècle : ni l'antiquité, soit païenne, soit chrétienne, ni le moyen âge, ni la réformation n'ont su réprimer l'affreuse cruauté avec laquelle se faisait la guerre, les peines terribles qu'appliquait la justice, la façon sanguinaire dont chacun écrasait sans le moindre scrupule ses adversaires politiques. Toutes les terreurs des révolutions modernes et de leurs réactions, ne sont que jeux d'enfants en comparaison de ce qui se passait alors. La pensée que la vie d'un homme est précieuse pour tous, n'a reçu sa sanction et sa force que du XVIIIe siècle.

Le côté négatif de ces doctrines, le rejet de toute autorité, trouvait à cette époque en France un terrain favorable à tous égards. Depuis Richelieu, la royauté possédait toute la puissance matérielle, mais jamais les corps privilégiés n'avaient oublié leur ancienne importance : de là résultaient des froissements perpétuels, et la rivalité des pouvoirs amenait la déconsidération de tout le système. Le droit public étant si mal assuré, il était tout naturel que l'innovation cherchât à poser son point de départ dans les droits inhérents à l'homme. Le désir d'améliorer

la situation existante, désir qui, chez les nations saines, ne fait qu'à la dernière extrémité place à l'esprit de bouleversement, était ici sans nul espoir de réalisation. Les uns jugeaient cette situation avec tristesse, les autres avec colère ; ceux-là voulaient arriver par des moyens pacifiques, ceux-ci par une révolution violente, tous visaient au même résultat. Plus s'étendait l'observation, plus s'acquérait la conviction que l'ancien état de choses ne pouvait subsister plus longtemps. Descendre à l'examen des diverses théories de cette époque n'est pas utile à notre but ; il nous suffit d'indiquer la différence existant entre les deux tendances principales qui combattaient l'ancien système. Toutes deux s'apercevaient de l'oppression inique exercée par les privilégiés, par la couronne, par l'Église, par la noblesse. Les uns y répondaient par le vif désir de mettre la liberté individuelle à la place de toutes ces dominations, les autres voulaient que le pouvoir revînt à la masse opprimée jusque-là. Au premier de ces partis appartenait Voltaire, à l'autre Rousseau, et, dans la question économique, d'un côté se rangeaient les physiocrates, de l'autre les socialistes. Nul n'apercevait encore, au milieu du XVIII[e] siècle, l'immense péril d'un tel antagonisme ; on travaillait sous l'influence d'une haine toute personnelle, avec des forces toujours croissantes et avec tous les moyens imaginables, à l'œuvre commune, c'est-à-dire à la destruction de l'ancien ordre de choses. Cela ne pouvait pas encore s'appeler le début de la révolution ; d'autant moins que, par suite de la faiblesse de la presse périodique alors peu répandue, de la rigueur à laquelle étaient soumises l'impression et la vente des livres, et surtout par suite de l'ignorance profonde du peuple, le mouvement intellectuel se trouvait restreint aux hautes classes de lasociété et n'atteignait que rarement les rangs de la bourgeoisie.

Les classes privilégiées, qu'elles fussent alliées avec la monarchie ou en hostilité avec elle, suçaient ardemment tour à tour la corruption des mœurs de la cour et les doctrines de l'opposition radicale. Les parlements, qui, en dignes membres du système féodal, avaient soutenu la proscription du protestantisme et la défense canonique du prêt à intérêt, se pénétrèrent pendant la lutte contre les jésuites des idées de l'école de Voltaire, et donnèrent alors leur approbation unanime à ceux qui faisaient op-

position à la superstition. La noblesse de cour avait appris aussi, sous l'administration de Choiseul, à comprendre la force de la libre pensée ; il est vrai qu'à la chute de ce ministre elle s'empressa de retomber sous le joug du clergé, et d'autant plus qu'elle subissait en cela l'influence de la Dubarry, la plus méprisable des maîtresses du roi. Ce fut justement là, dans le voisinage immédiat du trône, que la plus radicale de toutes les opinions, ce grossier matérialisme qui ne trouve rien de vrai que la jouissance des sens et l'égoïsme, jeta les plus profondes racines.

Ainsi, lorsque finit le règne honteux de Louis XV, l'édifice de l'ancien régime était miné de toutes parts. Les vices du roi et les défaites subies par la politique extérieure avaient enlevé tout prestige à la couronne ; la noblesse, soit de robe, soit d'épée, s'était affaiblie par ses querelles intestines et ses luttes avec le trône ; et toutes deux, la couronne comme la noblesse, se voyaient menacées dans leur autorité et leur stabilité par les idées radicales qui commençaient à pénétrer dans les masses. Quant au peuple, son sort n'en était pas amélioré. Au contraire, la décomposition politique ne rendait que plus pesant le joug des priviléges qui écrasaient la société ; car, plus les hautes classes s'avilissaient sous le rapport moral, plus leurs exigences se montraient folles et égoïstes envers les classes inférieures. Ceci n'était pas seulement la triste conséquence des passions individuelles, mais en grande partie aussi celle de l'organisation de l'État. L'accroissement des prérogatives de la couronne avait enlevé tout pouvoir politique à la noblesse, et les employés royaux l'éloignaient de jour en jour davantage de toute participation aux affaires publiques. Le seigneur-propriétaire nommait encore le juge du village, mais il ne s'inquiétait plus d'assurer les droits des *manants*. Il ne participait plus en rien à la police, à l'administration, à la levée de la milice de son domaine. Il ne lui restait de son ancienne position que ses priviléges et son exemption des charges et des impôts, priviléges accordés jadis comme récompense de services rendus à l'État, et qui n'étaient plus maintenant pour le noble que des avantages personnels donnés par le hasard de la naissance aux dépens de l'intérêt général. Le peuple payait et était exclus de tout droit politique ; les hautes

classes, en échange de la situation la plus richement privilégiée, ne rendaient que les services les moins importants. Pour bien comprendre les détails de cette situation, nous jetterons un regard sur la statistique de la France à cette époque (1).

La plus importante de toutes les industries en France était alors l'agriculture. Sur vingt-cinq millions d'habitants, elle en occupait vingt et un environ, et sur cinquante et un millions d'hectares, qui formaient la superficie du royaume, trente-cinq étaient cultivés. Ce n'était pas tout à fait autant que ce que présente la France de nos jours, mais plus du double de ce qu'on trouve encore aujourd'hui en Angleterre. On croit généralement que la terre, à cette époque, appartenait presque exclusivement à l'Église, aux couvents, aux gentilshommes et aux financiers; qu'avant 89, on ne trouvait en France que de grands domaines, et que la révolution seule a créé la classe des petits propriétaires. Les uns trouvent là un motif d'éloges, les autres y voient l'innovation la plus nuisible des temps modernes; mais tous sont d'accord sur le fait en lui-même, lequel est proclamé constamment dans les débats des assemblées révolutionnaires. Cependant, lorsqu'on y regarde de plus près, on voit que ce n'est pas là qu'il faut chercher l'influence du système féodal sur l'agriculture. L'autorité des orateurs révolutionnaires n'est pas de nature à inspirer ici grande confiance, puisqu'ils avaient un intérêt politique à morceler les grands biens des seigneurs en faveur des prolétaires des villes; d'ailleurs, la plupart de ces orateurs se montrèrent d'une ignorance profonde dans toutes les questions d'économie sociale. Si l'on se reporte à l'état de la France avant 89, on verra, abstraction faite des fiefs et des biens de l'Église, que l'ancien droit d'hérédité ne favorisait pas la concentration des biens; on entendait souvent la noblesse, au contraire, se plaindre de ce que la roture acquérait la terre de plus en plus, et de ce que la richesse des financiers, qui s'augmentait toujours, venait rivaliser avec celle des gentilshommes. Rien n'empêchait donc le morcellement des propriétés, et l'un des observateurs les plus dignes de foi, après trois années de recherches faites peu

(1) Pour ce qui suit, on s'est servi surtout de la *Statistique ministérielle de la France* et des excellents travaux de Moreau de Jonnès. Voyez aussi Lavergne, *Économie rurale*, 2e édition.

de temps avant la révolution dans toutes les provinces françaises, nous apprend qu'un tiers du royaume environ était alors possédé par de petits propriétaires à qui une certaine aisance ne manquait pas, en Flandre, en Alsace, en Béarn et dans le nord de la Bretagne, mais qui étaient misérables partout ailleurs, surtout en Lorraine et en Champagne. « Le morcellement des héritages est trop grand, dit-il ; j'ai vu souvent de petits domaines de dix perches avec un seul arbre fruitier ; on devrait, par la défense légale de tels partages, porter remède à cette situation. »

C'est Arthur Young, un des premiers agriculteurs de l'Europe à cette époque, qui, après des recherches infatigables, nous donne cette appréciation. Des auteurs français qui se sont occupés de ces matières confirment cette opinion. « Le morcellement des biens est tel, dit Turgot, qu'une propriété qui suffirait à peine à faire vivre une famille est partagée entre cinq ou six enfants. » — « Les terres, remarque un intendant, sont morcelées d'une manière inquiétante, les champs sont partagés à l'infini et les morceaux en sont encore divisés (1). » Mais s'il en était ainsi pour la portion du sol occupée par les paysans et par les petits propriétaires, de quelle manière s'exploitaient les grandes terres, celles de la noblesse, du clergé, de la magistrature, de la finance, qui couvraient environ les deux tiers du pays ? Nous allons tâcher de nous en rendre compte. Nous remarquerons tout d'abord que la classe des propriétaires assez riches pour mener sur leurs propres terres une existence indépendante, mais non pour échapper à l'obligation d'un travail assidu, que la classe moyenne, en un mot, manquait complétement aux campagnes.

Aujourd'hui, les propriétaires ruraux, en France, se divisent en trois catégories, dont chacune possède à peu près un tiers du sol susceptible de culture. Les grands propriétaires, au nombre de 183 000, possèdent 18 millions d'hectares; les moyens propriétaires, au nombre de 700 000, en possèdent 15 millions (2), et les petits, au nombre de 4 millions, en possèdent également 15 millions. Si l'on établit la comparaison entre cet état de

(1) Toqueville, *L'ancien régime*, p. 60.
(2) Cochut, *Revue des Deux-Mondes*, sept. 1848. — Rossi, *Économie politique*, p. 325.

choses et ce qui existait autrefois, on trouve que le dernier tiers, celui des propriétaires pauvres, est aujourd'hui à peu près aussi considérable qu'avant 1789, et, chose digne de remarque, présentait à peu près les mêmes chiffres en 1815 et en 1831. Les orages les plus terribles ont passé sur ce niveau sans y rien changer. Mais ce que le mouvement de 1789, ce que la libre culture de la terre et l'égalité civile ont réellement créé, c'est la classe moyenne, qui possède actuellement un bon tiers du sol. On avouera que c'est là un résultat qui mérite d'être remarqué.

Que de fois les partisans de l'ancien régime d'une part, et les socialistes de l'autre, n'ont-ils pas proclamé qu'en économie sociale, la liberté complète conduit à l'extinction des classes moyennes et à la guerre mortelle entre les riches et les pauvres! Ici, un des plus grands faits de l'histoire nous prouve le contraire. Le système féodal avait fait disparaître la classe moyenne des campagnes, la liberté l'y a rappelée de nouveau. Examinons maintenant de plus près quelle était la situation des seigneurs privilégiés et celle des classes qui dépendaient d'eux.

Le premier fait qui nous frappe dans cet examen est fort triste. Il n'y avait plus en France, avant la Révolution, que très-peu de grands propriétaires qui s'occupassent de l'administration de leurs terres et du bien-être de leurs paysans. Tous ceux qui avaient quelque fortune se hâtaient d'aller jouir des plaisirs de la cour et de la capitale, et ne revenaient dans leurs domaines que pour remplir de nouveau la bourse qu'ils avaient vidée d'une manière souvent peu honorable.

Ils vivaient alors dans la retraite et l'économie, au fond de leurs châteaux fort mal entretenus, redoutés des paysans comme des créanciers impitoyables; ou bien, ils couraient les bois et les plaines, pour y goûter le plaisir de la chasse, le seul qui leur fût encore permis. Il n'était pas plus question pour eux d'occupations intellectuelles que de travaux agricoles, et moins encore de relations avec leurs voisins, soit à cause de la parcimonie de cette vie de campagne, soit à cause des difficultés que créait l'absence de chemins vicinaux. Lorsque ce temps de privation avait cessé, ils retournaient de nouveau avec ardeur aux plaisirs et aux fêtes somptueuses de Paris ou de Versailles.

Le nombre des exceptions à cette règle était trop restreint pour exercer la moindre influence sur l'état général du pays.

Tandis que les seigneurs dépensaient ainsi les revenus de leurs biens dans un luxe élégant, les champs étaient partagés en parcelles de dix et tout au plus de quinze hectares, et remis à des métayers qui ne payaient pas de rentes annuelles déterminées, mais qui donnaient habituellement comme fermage la moitié du produit brut de la terre, et recevaient de leurs maîtres les semences, les bestiaux et les instruments aratoires (1). Cela constituait un sort misérable pour les métayers, une déplorable situation pour les biens en eux-mêmes, et, pour les seigneurs, des revenus élevés quelquefois, mais incertains. Ces seigneurs, qui ne voyaient leurs propriétés qu'en passant et comme des voyageurs, confiaient la perception de leurs revenus à des notaires ou à des avocats, qui traitaient les paysans avec une dureté impitoyable. Les paysans, de leur côté, négligeaient la culture du blé, dont ils devaient rendre la moitié, pour se livrer à quelque autre métier dont le gain leur revenait à eux seuls, employaient leurs bœufs à traîner des chariots plutôt que des charrues, engraissaient des oies sur leurs champs, et tâchaient surtout d'augmenter l'étendue des jachères, pour y gagner de plus grands pâturages et un accroissement de bétail, ce qui était tout à leur avantage, mais non à celui de la culture. Il en résultait que l'agriculture était pratiquée sans connaissances approfondies, sans zèle et surtout sans capital. On a évalué qu'à cette époque le capital d'exploitation ne s'élevait en moyenne, dans les fermes françaises, qu'à 40 ou 60 livres par hectare, tandis qu'en Angleterre, la même étendue de terrain jouissait d'un capital de 240 livres (2). Aussi les résultats étaient-ils déplorables: on comptait en France une récolte de 7 à 8 hectolitres de froment par hectare ; c'était tout au plus le sextuple de la valeur de la semence, tandis qu'en Angleterre celle-ci rapportait douze fois sa valeur. Le paysan français ne pouvait trouver là ses moyens d'existence ; la récolte de 10 hectares suffisait à peine à nourrir sa famille ;

(1) Quesnay, publié par Daire, *Physiocrates*, p. 219. — Young, *Voyage en France*, p. 190. — Lullin de Châteauvieux, cité par Monnier, I, p. 270.

(2) Arthur Young, II, 249. Mirabeau, le père de l'orateur, compte pour toute la France, y compris la grande et la petite culture, 66 liv. par arpent.

quant à la vente et aux bénéfices, il n'y avait pas à y songer. Celui qui se trouve ainsi condamné d'avance à la famine est facilement tenté d'abandonner tout travail.

Peu à peu, de vastes champs restèrent incultes ; « un quart du sol susceptible d'être cultivé ne l'est pas, » dit Quesnay en 1756, et Arthur Young, en 1790, compte plus de 9 millions d'hectares sans culture. Des milliers de paysans n'avaient d'autre ouverture à leur cabane que la porte ou une unique fenêtre ; ils ne portaient pour vêtement qu'un sarrau de laine grossièrement tissé de leurs mains ; dans la plupart des provinces, ils allaient pieds nus ; dans d'autres, ils ne se servaient que de sabots. Leur nourriture consistait en une soupe faite avec de la farine et un peu de graisse de porc, un morceau de pain le soir, et un peu de lard les jours de fête ; ils restaient des mois entiers sans manger de viande, et dans beaucoup d'endroits ne buvaient jamais de vin (1). Le développement intellectuel se trouvait en rapport avec cette situation matérielle. Les livres et les journaux étaient aussi inconnus dans les villages que la lecture et l'écriture. Pour unique source d'instruction, les paysans avaient les curés et les sacristains, prolétaires comme eux, qui ne s'éloignaient du clocher de leur village qu'en de rares occasions. Il n'y avait cependant que l'Église qui jetât dans ces vies misérables une étincelle d'intelligence ; malheureusement, l'idée religieuse était entremêlée partout dans les campagnes de rudesse et de superstition. Dans beaucoup de provinces du Midi, tout ce que les paysans savaient des protestants, c'était qu'on devait les tuer comme des sorciers dangereux ; leurs croyances étaient mêlées d'une foule d'images fabuleuses, tirées de l'antiquité païenne des Gaules. Quant au monde extérieur, ils n'en avaient nulle idée. Les voyages étaient pour eux chose à peu près inconnue. Il existait bien quelques routes royales, monuments de la splendeur de l'ancienne monarchie ; elles étaient magnifiquement établies et larges de soixante pieds, mais elles ne furent parcourues dans toute la France, jusqu'en 1776, que par deux voitures consacrées au service public (2) ; le voyageur devait donc marcher parfois

(1) Rapports des préfets au ministère, 1803.
(2) E. Daire, *Introduction aux œuvres de Turgot.*

pendant plusieurs jours avant de rencontrer un coche (1). Quelques villages, situés dans des provinces privilégiées, possédaient seuls des chemins se reliant à ces routes ou aux villes où se tenaient les marchés. L'existence d'une foule d'hommes se passait donc ainsi, dans le travail et la pauvreté, sans autre distraction que les fêtes de l'Église et sans espoir de changement, à moins que la misère n'en décidât quelques-uns à s'employer comme manœuvres dans les villes ou à entrer au service militaire. Il était rare ensuite que ceux qui prenaient ce parti revinssent jamais à la maison paternelle, et leurs anciens compagnons du village ne pouvaient profiter de l'expérience qu'ils avaient acquise.

On comprend ce que devaient être, dans de telles conditions, les rapports des paysans avec leurs seigneurs. Ce que nous venons de dire caractérise cette société, qui prodiguait toutes les jouissances aux riches et réservait toutes les charges pour les pauvres. Dans l'aristocratique Angleterre, un quart du produit brut de la terre passait à cette époque pour un bon fermage; de plus, le propriétaire payait de forts impôts et la taxe des pauvres (2). En France, les propriétaires recevaient la moitié du produit, et, par suite de leurs priviléges, se trouvaient exempts des charges, qui retombaient de tout leur poids sur les métayers. Ainsi, le revenu d'un acre de terre, en France, était à celui d'un acre en Angleterre ce que 9 est à 14; mais la rente du propriétaire anglais était de 2 3/4 et celle du propriétaire français de 3 3/4 pour 100 (3); la différence en moins se trouvait donc du double à la charge des petits cultivateurs français. A cela s'ajoutaient encore une masse de droits seigneuriaux, les corvées pour les champs des seigneurs, les dîmes pour l'entretien de l'Église, la construction des routes royales.

Le grand propriétaire, qui ne songeait qu'à vendre plus cher les produits de sa terre, souhaitait une augmentation constante dans le prix du blé; le paysan, au contraire, surchargé d'impôts et ne pouvant produire assez pour nourrir sa famille, désirait ardemment, comme le prolétaire des villes, que la taxe en fût abaissée. En un mot, ces deux classes, si étroitement rapprochées

(1) Voyages de Young.
(2) Yvernois, *Tableau des pertes, etc.*
(3) Young, *l. c.*

l'une de l'autre, n'avaient rien de commun entre elles ; elles étaient aussi séparées par l'éducation, les intérêts et les jouissances que les habitants de deux hémisphères différents ; elles se regardaient, avec mépris d'une part, de l'autre avec haine, et le paysan ne pouvait considérer les tours du château seigneurial sans concevoir le désir de brûler un jour ce château et, avec lui, les registres de comptes qu'il renfermait.

Dans quelques parties du royaume, cependant, des rapports meilleurs existaient entre les seigneurs et les paysans. L'usage des métairies régnait en Anjou, comme dans la Basse-Bretagne et la Guyenne ; néanmoins, les paysans y jouissaient d'une honnête aisance et les gentilshommes y étaient aimés. Le Bas-Poitou fut la seule province dont la noblesse ne se laissa pas entraîner dans le tourbillon de la vie de cour. Le gentilhomme, dans son château, y était véritablement le maître de ses biens, administrait lui-même son domaine et s'occupait paternellement de ses paysans. Il leur faisait crédit pour acheter leur mobilier, leur donnait des conseils pour élever leurs bestiaux (1); le renvoi d'un métayer était chose inouïe ; le valet était né sur le bien, le seigneur était le parrain de tous les enfants qui naissaient sur son domaine. On le voyait souvent se rendre au marché avec le paysan pour faire vendre à celui-ci ses bœufs le plus cher possible. Toute son existence, enfin, se concentrait dans ces occupations utiles et honorables : il aimait Dieu et le roi, cultivait sa terre, était grand chasseur et grand buveur, et ne s'inquiétait pas plus que ses métayers du grand monde et de ses élégances.

Au nord du royaume, les usages modernes s'étaient développés davantage. Là se trouvaient des cultivateurs aisés, qui prenaient les biens à ferme pour une longue suite d'années, moyennant une somme fixe, proportionnée au chiffre des impôts, et qui pouvaient, grâce à de bons capitaux, faire prospérer l'agriculture. Telle était la règle en Flandre, en Artois, en Picardie, en Normandie, dans l'Ile de France et dans quelques autres districts de moindre importance. Là, le propriétaire avait des revenus assurés, et le rapport du sol était deux fois plus considérable que dans les terres cultivées par des métayers. Le

(1) Sauvegrain, *Considérations sur la population*, etc. Paris, 1806.

pays ressemblait, dans ces provinces, à un jardin fertile, et les pauvres paysans qui habitaient dans le voisinage des fermes y trouvaient des gages élevés. C'était précisément dans ces mêmes contrées que Young avait remarqué un bien-être général parmi les petits cultivateurs. Dès qu'un paysan y possédait près de sa chaumière une petite bande de terrain suffisante pour y cultiver quelques pieds de vigne et quelques légumes, et y récolter du fourrage pour deux chèvres, il cherchait à augmenter ses ressources en s'employant à la journée dans la ferme la plus proche ou dans les ateliers de tisserands du voisinage. Cette situation est encore aujourd'hui en France celle de la plupart des petits propriétaires : ce ne sont pas des paysans devenus ouvriers, mais des ouvriers qui ont employé leurs épargnes à acheter de la terre (1). Toutefois, à l'époque dont nous parlons, leur sort était plus pénible que de nos jours, parce qu'il y avait moins d'industrie et moins d'agriculteurs instruits et aisés. Hors des provinces que nous venons de citer, les paysans se trouvaient au milieu de métayers tout aussi pauvres et aussi dépourvus d'avenir qu'eux-mêmes, et ne songeaient qu'à louer une métairie pour leur propre compte. Ils disparaissaient donc complétement en se mêlant aux autres métayers; voilà pourquoi les écrivains français n'en font jamais une mention particulière, et les comprennent avec ces derniers dans ce qu'on nomme habituellement la petite culture. Quant à l'étendue de terrain que représentait cette petite culture, tous les témoignages la portent à 27 millions d'hectares environ, tandis que 8 millions seulement étaient donnés à ferme (2). Nous avons déjà dit qu'un tiers environ des terres étaient cultivées par de petits propriétaires; il en résulte donc que sur ces 27 millions, la moitié à peu près était exploitée par des métayers à mi-partie.

Dans la France actuelle, on compte environ 23 millions d'hectares cultivés par de petits propriétaires et par des métayers, 8 millions, comme en 1780, par des fermiers payant leur fermage en argent, et 9 millions et demi par des propriétaires aisés (3). Nous voyons là clairement en quoi la Révolution a été

(1) Rossi, *loc. cit.*
(2) Quesnay, Turgot, Young.
(3) Lullin de Châteauvieux et Cochut sont d'accord sur ce point. Les chiffres de Lavergne diffèrent quelque peu dans les détails, mais le résultat est le même.

profitable à l'agriculture. En même temps qu'elle a créé la propriété moyenne, elle a donné naissance à un système de culture plus intelligent et qui a amené d'importants progrès : 4 millions d'hectares ont été conquis sur la vaine pâture, et autant sur le métayage. L'étendue des terrains affermés à prix d'argent est exactement la même qu'avant la Révolution ; le progrès consiste donc en ce qu'il y a un plus grand nombre de propriétaires aisés qui cultivent eux-mêmes leurs terres : la direction donnée au travail en devient plus intelligente, et la valeur du capital placé dans les champs plus considérable. Quant à la classe des métayers, elle est encore très-nombreuse, et, malgré l'abolition des corvées et des droits seigneuriaux, sa position s'est peu améliorée. Ce sera pour nous une tâche importante et sérieuse que d'examiner en détail quelles ont été les tendances de la Révolution et leur influence sur ces divers progrès.

Si, maintenant, nous portons nos regards vers les villes de l'ancienne France, nous verrons les mêmes causes y produire des effets semblables à ce qui se passait dans les campagnes. Les charges municipales, qui jadis étaient données d'après le choix des citoyens, avaient été converties par Louis XIV en des offices royaux, et bientôt après, au commencement du XVIIIe siècle, la plupart de ces charges avaient été vendues et érigées en possessions héréditaires, en vue de remplir les coffres de l'État (1). L'administration des villes se trouvait ainsi concentrée entre les mains de quelques familles chez lesquelles on ne retrouvait que trop la cupidité et l'incurie qui caractérisaient cette époque. A ces familles se reliaient les capitalistes, les membres des grandes compagnies financières, les fermiers des contributions indirectes, les actionnaires des compagnies de commerce jouissant d'un monopole accordé par l'État, et enfin les grands banquiers. La bourse était régentée par une aristocratie à laquelle la naissance ou l'autorisation du gouvernement donnaient seules accès. Naturellement son action se concentrait surtout sur Paris, et imprimait à cette ville une impulsion dont notre époque, renommée pourtant comme celle de l'agiotage par excellence, ne saurait donner nulle idée. Tout le monde sait à quels excès de

(1) Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, vol. II, Introduction.

vertige le système de Law poussa le pays tout entier au commencement du siècle dernier; depuis lors, l'agiotage ne s'était plus arrêté; tout ce qui possédait richesse ou influence se précipitait sur cette pente avec une téméraire avidité. Roi, ministres, clergé, noblesse, parlements, tous, rivalisant d'ardeur, se rencontraient sur cette voie dangereuse. Le déficit et l'augmentation toujours croissante de la dette du trésor, en compliquant de plus en plus les affaires de l'État, offraient mille occasions de tirer parti des difficultés publiques pour réaliser des bénéfices particuliers. On peut affirmer sans crainte que la passion de l'agiotage, à cette époque, était aussi forte, aussi éhontée que la dissolution des mœurs. Il n'y avait alors à Paris que très-peu de fabriques et encore moins de grandes maisons de commerce : à de très-rares exceptions près, toute l'activité industrielle de cette ville se bornait aux petits métiers et aux opérations de bourse. Un des traits qui caractérisent le mieux le besoin de jouissances égoïstes qui s'était emparé de la nation, c'est que la rente la plus en faveur alors était la rente viagère, par laquelle on augmentait ses revenus personnels en privant du capital ses héritiers.

Le commerce et l'industrie se trouvaient à cette époque, en France, entravés par les liens étroits des corporations. Les ordonnances en vigueur remontaient à Henri III, qui, le premier, avait formulé ce principe que « le roi seul donne droit au travail », mot qui renferme toute la doctrine des socialistes appropriée à la monarchie. Les « maîtres » maintenaient l'ordre intérieur dans chaque métier, en interdisaient l'exercice à quiconque ne faisait pas partie de la corporation, et n'admettaient dans celle-ci personne qui n'eût fait preuve de capacité en leur présence. Quelques métiers avaient d'abord été exemptés de cette mesure générale, jusqu'au moment où les besoins financiers de l'État avaient exigé que les corporations achetassent leurs maîtrises comme les juges achetaient leurs charges. Bientôt même on alla plus loin : on divisa les anciens métiers en diverses corporations et on désigna par des noms particuliers les moindres branches du même état. Ainsi, à côté des menuisiers, il y eut les ébénistes; à côté des tailleurs, les fripiers; à côté des boulangers, les pâtissiers. Les marchandes de légumes, comme les marchandes de fleurs, formèrent des jurandes

spéciales, avec des droits exactement définis et limités. Des hommes seuls pouvaient obtenir la maîtrise dans les corporations des couturières, des brodeuses, des modistes. Un grand nombre de règlements surchargeaient quelques maîtrises d'obligations qui en écartaient même les ouvriers les plus capables ; d'autres ne pouvaient revenir qu'aux fils d'anciens maîtres ou aux seconds maris de leurs veuves. Quiconque n'appartenait pas à cette aristocratie de métier, ne pouvait vivre du travail de ses mains qu'en restant dans une dépendance continuelle. Les paysans que la faim poussait à quitter leurs champs pour venir dans les villes, ne trouvaient d'autres occupations que le travail à la journée ; c'était la seule voie ouverte à leur espoir.

On comprenait très-bien des deux parts, du côté des privilégiés comme de celui de la classe populaire, toute l'importance que ce système avait pour l'État. Lorsque Turgot cassa les maîtrises et les jurandes, en 1776, le parlement de Paris, les princes, les pairs et les magistrats déclarèrent unanimement que tous les Français étaient partagés en corporations solides, dont la chaîne, depuis le trône jusqu'au plus humble artisan, formait un tout inséparable de l'existence du gouvernement, et qu'on ne pouvait désunir sous peine de voir s'écrouler tout l'édifice social. Bientôt donc les maîtrises furent rétablies ; nous verrons comment les compagnons et les apprentis répondirent, quinze ans plus tard, à cette protestation solennelle des privilégiés.

Les mêmes formes, les mêmes limites étroites étaient imposées à la haute industrie. Depuis Colbert, qui l'avait véritablement créée, l'industrie était l'enfant favori du gouvernement ; mais, ainsi que cela arrive souvent aux enfants gâtés, elle était tout à la fois favorisée et tyrannisée. Lorsque Colbert commença à lui donner son impulsion, la France ne produisait ni draps fins, ni bas, ni étoffes de soie, ni verrerie, ni goudron, ni savon. Les métiers, régis depuis un siècle par les corporations, avaient si peu développé l'esprit industriel, que pour tous les produits dont nous venons de parler, le ministre dut faire venir des ouvriers allemands, suédois et italiens. Afin d'assurer l'écoulement des marchandises à l'étranger, il prescrivit partout, avec la plus grande précision, la manière dont on devait fabriquer, et il fit paraître une foule de règlements prohibitifs destinés à

protéger l'industrie naissante contre la concurrence des nations voisines. C'était de nouveau le gouvernement qui s'immisçait dans les transactions du commerce privé, et qui favorisait le fabricant aux dépens du consommateur. Ce système fut continué par les successeurs de Colbert ; mais il devint alors d'autant plus funeste, qu'il fut exercé avec toute l'incurie et l'incapacité qui caractérisèrent le gouvernement de Louis XV. En dépit de tous ces obstacles, l'industrie prit un essor puissant, et ses revenus annuels furent sextuplés depuis Colbert jusqu'à Necker (1). Mais les statuts qui pesaient sur elle l'entravaient de plus en plus; chaque nouvelle invention, chaque nouveau perfectionnement se trouvait étouffé, et, depuis 1760, aucun règlement n'avait été rendu qui correspondît au perfectionnement des machines. L'industrie suivit donc, comme cela devait arriver en pareille circonstance, non la pente de l'utilité et du progrès nécessaire à la prospérité générale, mais une pente factice et aristocratique. Sous Colbert, à côté des 60 400 ouvriers employés dans les manufactures de laine, il y en avait 17 300 dans la fabrication des dentelles; cent ans plus tard, celle des savons ne produisait qu'une valeur de 18 millions, tandis que celle de la poudre à poudrer donnait 24 millions par an. Rien ne peut exprimer d'une façon plus frappante le contraste qui existait entre le luxe élégant des hautes classes, et la misère hideuse du peuple.

L'agriculture devait recevoir le contre-coup d'un système qui paralysait les transactions avec l'étranger, faisait renchérir le prix des instruments de travail, et suscitait mille entraves au commerce. Le gouvernement, s'occupant exclusivement de protéger l'industrie, laissait à l'arrière-plan tout ce qui concernait les productions du sol. Il s'habitua, et en cela encore il fut semblable à nos socialistes actuels, à ne comprendre par le mot de peuple que la classe des ouvriers des villes, dont, à la vérité, il sacrifiait constamment les intérêts à ceux des classes privilégiées, mais auxquels cependant il assurait le strict nécessaire aux dépens des agriculteurs. Pour compléter le système des prohibitions et des droits protecteurs, on rendit des édits qui défen-

(1) Ceci fut constaté dans les manufactures de laine.

daient l'exportation du blé et autres produits bruts de la terre. On était parvenu ainsi, en 1764, à faire baisser jusqu'à moins de 8 liv. le prix de l'hectolitre de froment, qui est aujourd'hui en moyenne de 18 à 20 fr. (1). Lorsque Choiseul rendit alors la liberté au commerce, ce prix remonta à un peu plus de 15 liv. La même mesure prise par Turgot, en 1775, produisit un résultat semblable; mais, lorsqu'elle fut abolie, le prix du blé retomba en moyenne à 12 liv. 3/4, et resta le même jusqu'à la Révolution. Les ouvriers eurent alors du pain à assez bon marché, mais partout les cultivateurs étaient malheureux. De violentes plaintes s'élevaient de toutes les provinces; néanmoins, on continuait à tolérer la cause du mal, et par conséquent le mal lui-même. Le gouvernement était toujours convaincu qu'il devait s'occuper spécialement du peuple des villes et de ses moyens de subsistance; il semblait chose toute naturelle que l'État n'usât de son pouvoir qu'en faveur des intérêts particuliers de ses protégés. Personne ne songeait aux énormes conséquences que pouvaient avoir de tels principes; personne ne se posait cette question : « Mais si jamais le pouvoir tombait aux mains de la démocratie! »

Essayons maintenant de donner un aperçu général du degré de prospérité dont jouissait la France à cette époque. Les rapports officiels étant incomplets, la tâche est difficile, et la solution incertaine. Mais des résultats approximatifs auront peut-être leur intérêt, d'autant plus que, pour ne pas présenter de vains chiffres, nous établirons partout la comparaison entre le passé et ce qui a lieu présentement.

Le revenu annuel de l'industrie à cette époque est porté par Tolosan, le seul auteur bien renseigné que l'on puisse citer ici, à 931 millions,et celui des petits métiers à 60 millions. Aujourd'hui (2), l'industrie, dans l'est de la France seulement, rapporte annuellement 2 milliards 282 millions, sans compter les petits métiers; la somme totale s'est donc au moins quadruplée. Cette somme, répartie entre toute la population, donnait autrefois 39 liv. par tête; aujourd'hui ce chiffre s'élève à plus de 100 liv. La liberté

(1) Mélier, 10e volume des *Mémoires de l'Académie royale de médecine.*
(2) En 1853. En 1860, la somme totale a atteint le chiffre de 5 milliards. Boiteau, *État de la France en* 1789, p. 506.

donnée depuis 1789 à la concurrence intérieure n'a pas seulement accru la masse des produits ; elle a aussi, ce dont on doute trop souvent, donné une bonne impulsion à la distribution des richesses. En 1788, le prix de la journée de travail, pour les ouvriers industriels, était en moyenne de 26 sous pour les hommes et de 15 sous pour les femmes (1). Aujourd'hui, à très-peu d'exceptions près, elle est de 42 sous pour les hommes, et de 28 pour les femmes. Autrefois, la journée de travail des paysans ne s'élevait jamais à plus de 15 sous (2); maintenant, elle n'est nulle part, et dans aucun cas, de moins de 25 sous (3). Si l'on déduit, en outre, de l'année trente jours de fête environ, qui ne sont plus chômés actuellement, on trouvera l'ancien taux de moitié moins élevé que celui d'aujourd'hui. Il était jadis de 351 liv. pour les ouvriers des fabriques, et de 157 liv. pour les ouvriers des champs, tandis qu'à présent, il est de 630 fr. pour les uns, et de 300 fr. pour les autres. Pour bien apprécier la valeur de ces chiffres et compléter la comparaison, il faut ajouter le prix des marchandises, tel qu'il était alors et tel qu'il est aujourd'hui. Avant 1789, le pain passait pour être à très-bon marché quand il coûtait 3 sous la livre ; encore ce prix n'était-il habituel qu'à Paris; dans les provinces, il était presque toujours dépassé. De notre temps, le prix moyen du pain, depuis 1820 jusqu'à 1840, n'a été que de 17 centimes pour toute la France; en 1851 même, mais à Paris seulement, il a été de 14 centimes, c'est-à-dire au-dessous de l'ancien taux de 3 sous. Ces chiffres semblent peu s'accorder avec le prix du blé, puisque l'hectolitre de froment, qui coûtait, comme nous l'avons vu, de 12 à 13 fr. en 1780, en coûtait de 19 à 20 en 1840; mais cette contradiction s'explique par la perfection de la mouture et de la cuisson (4), qui fait que la même quantité de blé rapporte un tiers et parfois même la moitié plus de pain qu'autrefois. Les mêmes proportions se retrouvent pour toutes les denrées alimentaires, et, pour les étoffes, les conditions étaient encore plus fâcheuses.

(1) Young, Assemblée nationale, 15 janvier 1790, 11 août 1791.
(2) Boiteau, *loc. cit.*, dit de 19 à 20.
(3) Lavergne, p. 57, dit 30 sous.
(4) Avant 1789, le setier de 240 livres de froment ne produisait habituellement que 180 livres de pain. *Moniteur*, 12 juillet 1792, supplément.

On reconnaît la cause décisive de ces différences, dès que l'on prend en considération les richesses du sol et les résultats de l'agriculture. Le pays produisait, avant la Révolution, à peu près 40 millions d'hectolitres de blé, principale ressource alimentaire; cela faisait 167 litres par habitant, et en 1840, la production s'est élevée à 70 millions d'hectolitres, ou 208 litres par habitant. Le chiffre du bétail, qu'on évaluait autrefois à 33 millions de têtes, s'élève aujourd'hui à 49, et l'augmentation se répartit également entre tous les genres de bestiaux. La France produisait autrefois 27 millions d'hectolitres de vin ; actuellement, elle en produit 37, ce qui conserve à peu près la même proportion par rapport au chiffre de la population (1). Il en est de même pour toutes les branches de l'agriculture. Si l'on réfléchit, en outre, qu'une foule de découvertes utiles étaient alors inconnues, qu'une ardente guerre de plume avait lieu au sujet de l'innocuité de la pomme de terre comme moyen d'alimentation, que les forêts subissaient des dévastations bien plus cruelles qu'aujourd'hui (2), on ne sera pas étonné que la statistique la plus exacte évalue à la somme de 2 milliards le rapport des productions végétales avant 1789, tandis que, de nos jours, cette somme se monte au moins à 6 milliards (3). Les conclusions de ce qui précède sont faciles à tirer quant à la prospérité générale. On peut, d'après cela, se faire une idée de la situation du peuple avant 1789 ; surtout si l'on réfléchit que, maintenant encore, la population de la France ne fait pas une consommation de vivres plus grande que les habitants de la Prusse (4), et que cette consommation reste bien au-dessous de celle de l'Angleterre.

Je passerai rapidement sur la troisième branche de la richesse nationale, sur le commerce, car je n'ai pu, jusqu'ici, assigner

(1) Moreau de Jonnès, d'après des renseignements puisés à des sources contemporaines. J'ai dû en rester là, l'espace ne me permettant pas d'entrer dans des développements qui auraient vraisemblablement donné pour 1770 un résultat moins favorable encore.

(2) *Mémoire remis aux notables*, 1787. — *Voyage* de Young, III, 111. — Moreau, *Agriculture*, 366.

(3) Arthur Young arrive au même résultat. Tolosan, Dedeley d'Agier, Lavoisier, donnent des chiffres un peu plus élevés. (Voyez Boiteau, *État de la France en* 1789, p. 481 et suiv.) Mais on reconnaît aisément que leurs calculs sont peu sûrs.

(4) Publications du bureau de statistique de Berlin, 1851.

de chiffres positifs au commerce intérieur; ce commerce, du reste, doit avoir été, avant 1789, beaucoup moins considérable qu'aujourd'hui, par suite des lignes douanières qui séparaient les unes des autres les provinces de l'ancienne France. Quant au commerce extérieur sous l'ancien régime, nous en connaissons le chiffre général, mais nous ne possédons pas les moyens de distinguer les éléments principaux qui le composent, la valeur des matières premières et celle du travail industriel. Il nous suffira donc de prendre un aperçu sommaire de la situation. D'après les registres de la douane, l'importation annuelle s'élevait, avant la Révolution, à 576 millions, et l'exportation à 540; tandis qu'en 1836, l'une était de 905, l'autre de 961 millions, et qu'en 1857, chacune des deux est montée à plus de 1800 millions.

Il résulte de tous ces chiffres que la France, sous l'ancienne monarchie, était sous le rapport de l'industrie et des métiers, quatre fois moins riche, et, sous celui de l'agriculture et du commerce, trois fois moins riche qu'à l'époque actuelle. Il ne faut pas perdre cela de vue, si l'on veut se faire une idée des finances de l'ancien gouvernement. Un budget de 600 millions représentait alors, pour la situation économique du pays, à peu près ce que représenterait aujourd'hui une somme de 1800 millions, et, par conséquent, un déficit de 100 millions équivalait à ce que serait maintenant un déficit de 300. Un tel déficit existait cependant lorsque Louis XVI monta sur le trône; il était donc bien naturel que ce roi cherchât avec un zèle ardent et inquiet à rétablir l'équilibre. Malheureusement, ces tentatives n'aboutirent qu'à ébranler et à faire écrouler complétement l'édifice social.

Il faudrait tout un livre si l'on voulait énumérer toutes les tentatives de réforme depuis l'avénement de Louis XVI jusqu'à l'explosion de la Révolution. Il nous suffira d'indiquer ici les circonstances qui rendaient cette révolution possible, et celles qui en ont ensuite assuré le succès.

Louis XVI (nul ne peut en douter pour peu qu'il ait étudié l'histoire de ce temps), Louis XVI arriva sur le trône avec un cœur rempli de la crainte de Dieu et de l'amour de l'humanité. Il était sérieux, de mœurs pures, pénétré du sentiment de sa dignité et de ses devoirs, ferme dans la résolution d'abandonner à

jamais les voies coupables suivies par ses prédécesseurs. Malheureusement, ses capacités n'étaient pas à la hauteur de son bon vouloir. Il n'avait pas un jugement sûr, son instruction était fort médiocre et il était aussi dépourvu d'esprit et de charme dans l'expression de ses pensées que d'agréments extérieurs. Comme il ne possédait pas de connaissance plus approfondie des hommes que des choses de son royaume, ce fut le hasard qui détermina au commencement de son règne le choix de ses ministres ; il cédait à l'influence de ses tantes, de la reine, des différents partis qui divisaient la cour. S'il se montrait inébranlable pour tout ce qui concernait la sauvegarde des mœurs, il était hésitant et sans opinion personnelle pour toutes les mesures pratiques, et il prenait conseil du premier venu, quand le choix d'un conseiller eût été plus important pour lui que pour tout autre. Il conserva toujours le degré de justice et de bienveillance nécessaire pour encourager tous les efforts qui tendaient à des réformes utiles ; mais il manquait de la fermeté que donne un jugement net et qui, en dépit de l'opposition et de la résistance, sait conduire à un résultat positif. Ce qui devait arriver arriva. L'anarchie qui, sous Louis XV, avait régné dans les esprits, se manifesta dans les actions et à découvert. Les masses commencèrent à avoir conscience des souffrances du peuple, supportées jusqu'ici avec un muet découragement par les individus.

Le hasard, qui présida presque toujours aux résolutions de Louis XVI, lui donna d'abord pour premier ministre Turgot, le plus grand réformateur de cette époque. Bientôt, l'influence de ce dernier se manifesta de tous les côtés à la fois : par la liberté du commerce des grains, l'abolition des corvées et des corporations, la création d'un grand comptoir et de crédit, de la caisse d'escompte, destinée à favoriser l'industrie et le commerce, puis par une foule d'améliorations et d'adoucissements dans le mode de perception des impôts, et enfin par la perspective offerte à tous les citoyens possédant quelque fortune de participer peu à peu aux droits politiques : tels furent les points sur lesquels se porta, dès le principe, l'activité infatigable de ce ministre libéral. On comprend qu'il n'était pas, parmi les privilégiés, une seule classe qui ne se trouvât menacée par ces nouvelles mesures. Aussi l'opposition s'éleva-t-elle de toutes parts. Courtisans, parlements, sei-

gneurs, corps de métiers, tous rivalisèrent d'ardeur pour se mettre sur la défensive. L'irritation pénétra jusque dans l'intérieur de la famille royale ; le plus jeune des frères du roi, le comte d'Artois, fulmina contre Turgot, qui voulait, disait-il, anéantir la noblesse, soutien et rempart du trône ; et un cousin du roi, le riche, puissant et corrompu Philippe, duc d'Orléans, profita de la fermentation générale pour exciter à son profit les sentiments démagogiques. On vit alors pour la première fois dans Paris ce qui s'y est si souvent reproduit depuis dans des proportions terribles, les autorités préposées au maintien de l'ordre provoquant elles-mêmes, dans l'intérêt des privilégiés cette fois, la révolte du peuple contre la couronne. Louis XVI, convaincu que lui et Turgot aimaient seuls véritablement le peuple, tint ferme d'abord contre les émeutes et contre le parlement ; mais il était sans armes contre sa propre faiblesse et contre les intrigues incessantes de son entourage. Après dix-huit mois de ministère, Turgot dut céder à la réaction suscitée par l'ancien régime. Lui parti, tout ce qu'il avait édifié fut renversé.

Une époque d'expédients et de moyens palliatifs succéda à celle dont nous venons de parler. On aurait volontiers continué à marcher dans l'ancienne ornière des priviléges, si le désarroi des finances avait permis de jouir d'un peu de calme. Louis XVI se décida précisément alors à soutenir l'Amérique du Nord contre l'Angleterre. Il agissait en cela contre ses propres idées et contre l'avis de ses ministres, qui redoutaient les frais d'une grande guerre et prévoyaient bien que la délivrance des colonies n'amènerait point l'affaiblissement de l'Angleterre. Mais les doctrines libérales encore indéterminées, qui, peu à peu, prenaient racine dans le pays, l'emportèrent sur ces scrupules. Le marquis de Lafayette, dont la jeune tête blonde était pleine de vanité et d'ambition, et que la gaucherie de ses manières empêchait de réussir à la cour, arma à ses frais un navire sur lequel il s'embarqua. Un grand nombre de personnes influentes criaient vengeance contre l'Angleterre, à cause de la honte de la guerre de Sept ans ; leur opinion l'emporta, et la guerre fut décidée. Un esprit démocratique analogue à celui qui régnait en Amérique se répandit alors en France. Les disciples de Rousseau se réjouirent ; ils entrevoyaient l'espoir d'établir entre les peuples

une grande communauté politique, basée sur les droits naturels de l'homme. La guerre eut pour première conséquence de créer des charges nouvelles pour le trésor. Le ministre des finances d'alors était Necker, un Genévois qu'on avait vu arriver à Paris comme simple commis, et devenir, par son intelligence et son entente des affaires, un riche banquier, faisant de sa maison le centre de la société libérale la plus distinguée. Par son autorité à la bourse, il procurait un certain crédit à l'État, contractait emprunt sur emprunt, et était arrivé ainsi à élever ceux-ci jusqu'à 500 millions, sans augmenter les impôts et sans organiser l'amortissement de la dette. C'était visiblement sacrifier l'avenir au présent, car le déficit s'accroissait chaque année par l'accumulation des intérêts. Mais Necker eut réellement le mérite de rétablir l'ordre dans plusieurs branches de l'administration des finances, et il jouissait pour le moment d'une considération sans bornes ; quant à lui, il se complaisait volontiers dans la haute opinion de lui-même que tout le monde entretenait autour de lui, et se regardait comme le premier homme d'État de l'Europe. La confiance publique alla d'elle-même au-devant du ministre, qui cherchait à fonder son administration uniquement sur le crédit, c'est-à-dire sur la confiance des hommes; enfin il devint complétement le héros du jour, lorsqu'il établit avec succès les États provinciaux en Berry et en Guyenne, et qu'il attaqua bientôt après les prodigalités de l'ancienne monarchie, dans un rapport embelli des couleurs les plus séduisantes, mais hélas ! très-peu précis, sur l'état des finances. Cependant, comme il ne porta jamais la hache aux racines du mal, il n'aboutit qu'à soulever une foule d'intérêts puissants contre ses essais d'innovation, sans parvenir à tarir la source du déficit. Il ne vit plus bientôt d'autre ressource que celle de mettre de l'économie dans les dépenses de la cour ; il se fit donc haïr par tous les courtisans d'antichambre et il fut mis de côté en mai 1781. Dans les années suivantes, deux ministres insignifiants et inexpérimentés épuisèrent leurs forces à la tâche ; enfin l'intendant de Lille, le frivole et spirituel Calonne, prit le ministère. Il débuta en pratiquant cette maxime que lorsqu'on a besoin de crédit, il faut encourager le luxe, et il renouvela à la cour les prodigalités brillantes du règne de Louis XV. Mais après quelques années de folles dépenses, la dette publique

s'élevait à plus de 400 millions et les impôts s'étaient accrus de 21 millions ; aussi, au commencement de l'année 1787, la catastrophe était-elle inévitable.

Jetons ici un coup d'œil sur le budget de l'ancien régime, dont le désordre allait donner le signal de l'ébranlement du monde civilisé. Discuté sur tous les points avec un manque égal de véracité par Necker et Calonne, les notables et la Révolution, ce budget se trouve aujourd'hui parfaitement connu et aucun de ses détails les plus secrets n'échappe à l'examen de l'histoire (1).

Pour ce qui concerne les recettes, on a constaté depuis longtemps qu'elles étaient d'un peu plus de 500 millions avant 1789, de près de 800 sous Napoléon, et que, depuis 1815 jusqu'en 1848, elles se sont élevées à 1500 millions. Quelque précis que soient ces chiffres, il ne faut pas en conclure que l'ancien régime ait eu une administration moins coûteuse que les gouvernements qui lui ont succédé. Nous avons déjà remarqué, par rapport à la richesse nationale, qu'une recette de 500 millions avant 1789 équivalait à peu près à une recette actuelle de 1500 millions. Puis, ce chiffre rond de 500 millions restait bien au-dessous du chiffre véritable. Ainsi, la recette réelle de l'État était en 1785 de 558 millions, auxquels s'ajoutaient 41 millions destinés à l'administration locale des provinces, et qui, sans entrer au Trésor, étaient dépensés immédiatement là où se faisait la perception. Ceci produisait pour la nation une charge annuelle de 599 à 600 millions. L'Église, dont les frais se trouvent maintenant portés sur le budget de l'État, prélevait 133 millions en dîmes et 16 millions en redevances diverses (2); les épices des procès s'élevaient à 29 millions (3), les propriétaires seigneuriaux percevaient en droits d'entrée ou de transit 2 millions et demi, et en droits d'enregistrement au moins 37 millions (4). Je ne parle pas ici des rentes foncières et des corvées, dont l'estimation exacte est impossible, et qui, par leur nature, ne peu-

(1) Bailly, *Hist. financ. de la France*, II, p. 278.

(2) D'après d'autres données, Louis Blanc (livre III, chap. 3) ne compte pas 16, mais 30 millions.

(3) D'après d'autres données, 42 millions. Voyez Boiteau, *État de la France en 1789*. Paris, 1861.

(4) Je comprends sous cette dénomination les lods, relods, quints, et autres taxes de semblable nature.

vent être comptées au nombre des charges, mais qui doivent plutôt être comparées aux dettes hypothécaires des paysans d'aujourd'hui. Les charges indiquées ci-dessus représentaient une somme de 280 millions, de sorte que le peuple français avait à supporter un total d'impôts annuels de 880 millions. Comparée à la richesse nationale, cette somme était aussi lourde pour la France ancienne que le serait aujourd'hui une somme de 2 milliards 400 millions ; on arrive donc par cette étude à reconnaître que, depuis Louis XV jusqu'à Napoléon III, il n'a existé en France qu'un seul gouvernement qui ait prélevé sur la fortune publique une part plus lourde que ne le faisait l'ancien régime. Ce gouvernement est le gouvernement terroriste, c'est-à-dire celui des Jacobins. L'Empire, la Restauration, Louis-Philippe se sont contentés de sommes beaucoup moins considérables ; à ce point de vue, l'État féodal n'a été surpassé que par le socialisme.

Si l'on recherche quelle était la répartition de ces impôts entre les diverses classes de la nation, on découvre immédiatement la plus grande inégalité. Quoique les classes privilégiées n'en fussent pas complétement affranchies, elles étaient très-favorisées sous une foule de rapports. Elles prenaient naturellement toute leur part des impôts indirects, qu'on estimait à 308 millions ; mais, pour les impôts foncier et personnel, se montant à 171 millions, il fut prouvé pendant la Révolution qu'elles auraient dû payer, si la répartition eût été égale, 35 millions de plus qu'elles ne le faisaient. Les routes étaient exclusivement entretenues au moyen des corvées imposées aux paysans ; cet entretien, qui peut être évalué à 20 millions, ainsi que les frais de la milice provinciale, évalués à 6 millions un quart, retombaient également sur le peuple. Si l'on y ajoute les 40 millions dont nous avons parlé plus haut et que les propriétaires prélevaient directement sur les paysans, si l'on tient compte de la manière violente et arbitraire dont étaient perçus les impôts de consommation, toujours en faveur des riches et au détriment des pauvres, on comprendra la joie haineuse avec laquelle, en 1789, les paysans accueillirent la nouvelle de la chute de l'ancien régime.

Quelque considérable que fût la part que l'État prélevait sur

les revenus nationaux, ses embarras allaient toujours croissant. Le désordre d'une part, la cupidité de l'autre, avaient complétement épuisé le trésor. L'administration des finances n'était pas mieux organisée que celle de la justice; personne n'avait jamais tenté de lui donner ni cohérence ni unité de but; au contraire, une foule de petites administrations particulières se traînaient les unes à côté des autres, séparées, soit par la source de leurs revenus, soit par la destination de leurs fonds, s'entrecroisant dans leurs effets et annihilant naturellement toute responsabilité. La Révolution n'a pu remédier à l'arriéré du trésor, arriéré qui équivalait à une demi-année de budget. Elle n'a su mettre un terme aux profits illicites des fermiers généraux que par la guillotine. Une fois sur la pente du déficit, le gouvernement ne se précipita que trop facilement dans le gouffre de la dette flottante; on escomptait les revenus des années à venir contre des intérêts énormes payés aux comptables eux-mêmes, et l'on perdait des sommes considérables en ajournant le remboursement. Le budget des finances en 1785 montre jusqu'où était allé le désordre. Tandis que le trésor, à côté d'une recette ordinaire qui ne se montait qu'à 357 millions environ, avait à couvrir une dépense effective de 442 millions, on trouve un compte de 493 millions de recettes extraordinaires et de 407 millions de dépenses appliqués aux exercices antérieurs et postérieurs depuis 1781 jusqu'en 1787, de sorte que la somme totale de l'État représente à peu près 850 millions. On voit par là quel vaste champ était ouvert aux spéculateurs et aux joueurs de bourse, et l'on comprend quelle pouvait être, dans de telles conditions, la prospérité d'un État qui, cent ans plus tôt et vingt ans plus tard, dictait ses lois à l'Europe.

Pour compléter le tableau de l'administration financière de l'ancienne France, il faut connaître les dépenses auxquelles les trésors de l'État, si péniblement amassés, étaient gaspillés. Les dépenses de la cour étaient portées sur le budget officiel à 33 ou 35 millions, mais en réalité elles montaient à 40, sans compter les frais des chasses royales, les voyages, les récompenses accordées aux grands dignitaires, l'entretien des palais royaux. Le ministère de la guerre, auquel Necker attribue 99 millions et Calonne 114, en recevait 131, sur lesquels 39 étaient consacrés

à l'administration, 44 à la solde et à l'équipement des troupes, et 46 aux appointements des officiers. En dehors de tous les comptes ministériels se trouvaient encore les attributions personnelles du roi « pour cadeaux aux courtisans, au ministre des finances, aux magistrats, pour des arriérés de compte, pour des emprunts à l'étranger, des intérêts et des escomptes aux employés du trésor, et enfin pour les dépenses imprévues de tout genre ». Ces dépenses, caractérisées par leur titre même, s'élevèrent à 136 millions en 1785; dans d'autres années, la somme fut un peu moins considérable, mais la moyenne peut toujours en être évaluée à plus de 100 millions (1). Tandis que l'abondance et le superflu étaient ainsi prodigués aux hautes régions de la société, les ponts et chaussées devaient se contenter de 4 millions, les travaux publics de 2 à peine, et l'instruction publique d'un seul. Au contraire, les budgets de 1832 et des années suivantes attribuent 59 millions à ces divers services. Les hôpitaux et les maisons d'enfants trouvés recevaient 6 millions de l'État, 6 de l'Église, et avaient 24 millions de leurs propres revenus, tandis que les établissements de bienfaisance de la France moderne (1832) disposent d'un revenu annuel de 119 millions. Bref, de quelque côté qu'on pénètre dans l'administration de l'ancien régime, on obtient toujours le même résultat. Après avoir séparé la nation en deux fractions complétement distinctes, ce régime enrichissait la minorité privilégiée aux dépens de la masse opprimée.

Mais de semblables abus portent toujours en eux-mêmes des germes de destruction, car ils corrompent les sources du revenu et excitent de plus en plus les tendances à la prodigalité. C'est encore ce qui se vérifie à la fin de 1786. Les recettes régulières de l'année s'élevaient à 357 millions et les dépenses ordinaires, d'après les états du trésor, à 442. A cela venaient s'ajouter 27 millions de pensions, et 72 millions d'arriérés pressants des années précédentes; enfin on approchait du terme d'un impôt de 21 millions qui devait finir en 1787. Le déficit s'élevait donc à 198 millions. On s'était soutenu jusque là à force d'expé-

(1) C'est ce qui résulte des discussions de l'Assemblée constituante, en avril 1790, sur les pensions, les ordonnances à comptant, et le Livre rouge. — Louis Blanc donne à ce sujet de longs détails, livre IV, chap. 5.

dients et grâce à un agiotage poussé aux dernières limites. Mais le crédit était complétement épuisé, toutes les ressources allaient manquer à la fois. Quant à établir un nouvel impôt, il était impossible d'y songer avec la masse de charges qui écrasaient déjà la nation. Dans cette situation, Calonne, avec sa légèreté spirituelle, revint aux nobles et sérieuses idées de Turgot. Après avoir flatté, pour se soutenir, toutes les passions des privilégiés, il songea alors à améliorer la situation générale en sacrifiant ces mêmes privilégiés. Il se félicita donc de pouvoir créer de nouvelles ressources à l'État en réformant les nombreux et graves abus qui existaient alors, et assurer ainsi la prospérité publique.

Il lui arriva naturellement, et dans une double mesure, ce qui était arrivé à Turgot : les rangs pressés des classes privilégiées s'élevèrent violemment contre ses plans ; la noblesse de cour, les états des provinces, les fermiers généraux, la magistrature, la police, les conseils des communes, les chefs de corporations se mirent en lutte contre la volonté du roi et de son ministre. Mais le progrès des idées modernes était tel, que les deux partis se trouvèrent forcés de recourir à l'envi à l'opinion publique. Ce fut le ministre lui-même qui déchaîna la presse, afin qu'elle livrât au mépris national les partisans de l'ancien régime. Ce fut la jeune noblesse de la cour et des provinces qui arma contre les ministres le peuple de Paris et les paysans de l'Auvergne. Une assemblée de notables à laquelle Calonne présenta ses projets de réforme, y refusa son assentiment, et voulut d'abord prendre connaissance de toutes les branches du service public; puis elle finit par déclarer que les notables, étant nommés par le roi et non par la nation, n'avaient pas de mandat pour accorder de nouveaux subsides. Ce qu'ils n'avaient énoncé qu'en se récusant, le Parlement de Paris, autorité principale de l'État après le ministère, le formula d'une manière plus positive : après une délibération solennelle, il demanda, impérieusement la convocation des états généraux du royaume, dont la royauté s'était affranchie depuis deux siècles. Le ministère accueillit d'abord cette proposition avec un mécontentement marqué ; mais, comme le besoin d'argent devenait de plus en plus pressant, il se laissa bientôt aller à l'espoir

de trouver dans le tiers état un appui contre la noblesse. On ne pourra jamais comprendre comment les premiers coups révolutionnaires eurent de si immenses conséquences, si l'on ne se rappelle sans cesse, d'un côté la forte part que les ordres et les corps privilégiés avaient au gouvernement des affaires du royaume, et de l'autre l'ardeur avec laquelle ils luttaient actuellement contre le ministère, rivalisant avec lui à qui parviendrait le plus vite à écraser son adversaire.

Calonne ne fit pas longtemps face à l'orage. Le coup qui détermina sa chute lui fut porté par la reine, qu'il poursuivit dès lors avec une haine implacable. Son successeur, Brienne, après une lutte violente contre les parlements, donna sa démission lorsque la convocation des états généraux était déjà résolue, et que la banqueroute financière put être considérée comme accomplie.

Louis XVI revint à Necker, qui, voyant les embarras d'argent s'augmenter sans cesse, reconnut la nécessité d'une politique libérale et fixa la convocation des états généraux au 27 avril 1789. La fermentation produite par les luttes qui venaient d'avoir lieu pénétra alors dans les masses populaires, pour la première fois depuis les guerres de religion, et s'accrut d'heure en heure. Les esprits étaient surtout agités par la question de savoir si les états généraux siégeraient comme autrefois en trois chambres séparées ou ne formeraient qu'une seule assemblée, avec le doublement du vote pour le tiers état; l'opposition, compacte jusqu'alors, se divisa sur cette question : tandis que les aristocrates demandaient la séparation, les libéraux voulaient la réunion des trois ordres. Necker commit la maladresse de trahir son opinion en doublant le nombre des députés du tiers, et de laisser ensuite le gouvernement garder le silence sur le point principal; les débats publics n'en devinrent que plus vifs et plus violents dans tout le pays. En Bretagne, ils dégénérèrent en guerre civile entre la noblesse et la bourgeoisie. Tout ce qui composait l'élément radical en France voyait le moment d'agir arrivé, et une augmentation dans le prix des vivres, qui eut lieu précisément cet hiver-là, rangea du côté des mécontents des masses considérables d'hommes exaspérés et résolus. A Paris, la démagogie révolutionnaire, qui se ralliait autour des agents du

duc d'Orléans, essaya ses forces à la fin d'avril dans une sanglante émeute; cette émeute, dirigée en apparence contre un riche manufacturier décrié comme un usurier cupide, n'avait au fond d'autre but que d'intimider la partie modérée des électeurs pour les états généraux (1). Une tranquillité apparente régnait encore dans les provinces; mais chaque jour y augmentait l'agitation des esprits. C'est ainsi que commencèrent les élections, où la presque totalité des citoyens était appelée à exercer son suffrage. Chaque collége électoral devait, conformément à l'usage du moyen âge, donner à ses délégués ses instructions sur les griefs à formuler; alors fut dressée dans tous les bailliages une longue liste de maux et d'abus, énumérés, examinés et portés ainsi à la connaissance des masses populaires.

Un historien de nos jours remarque avec justesse que ces accusations n'épargnaient pas une parcelle de l'ancien régime, que tout, absolument tout ce qui existait était rejeté par le besoin d'innovation qui régnait alors, mais que, malheureusement, les moyens de créer un nouvel ordre de choses n'étaient indiqués nulle part. Une révolution complète et radicale devait résulter des vœux émis dans ces cahiers. Une seule pensée dominait dans la France entière : c'était qu'à partir de ce moment, une nouvelle ère devait commencer pour le peuple et pour la monarchie, et que, en dépit de tous les obstacles, cet événement s'accomplirait.

Tandis que des millions de citoyens sortaient ainsi des liens étroits que leur avaient imposés les lois jusqu'alors, et qu'incertains encore sur l'avenir, ils étaient néanmoins fermement résolus à marcher en avant, la royauté tombait chaque jour dans une impuissance plus complète. Elle pressentait les périls auxquels devait l'exposer le jour nouveau qu'elle voyait poindre; mais sa position était si malheureuse, qu'elle appelait de tous ses vœux le commencement de la crise. Ce puissant moyen d'action matérielle, l'argent, elle ne le trouvait plus dans ses coffres; le second moyen, l'armée, lui manquait également, car l'armée était atteinte de la fièvre générale qui décomposait tout

(1) Ceci a été démontré avec une grande évidence par Croker, *Essays on the French revolution*, p. 50.

l'organisme de l'État. Ce fut là peut-être la cause la plus influente du cours si rapide que prit la Révolution française, et ce qui la distingue si complétement des autres bouleversements qui eurent lieu depuis lors en Europe. Le motif en est bien simple : l'armée française était constituée d'après les mêmes principes que les autres branches de l'administration du royaume, et, comme celles-ci, elle avait été ébranlée dans son organisation par les luttes de la couronne contre les ordres privilégiés, bien longtemps avant l'explosion de la Révolution. La noblesse seule avait accès aux places d'officiers, et si quelques rares exceptions se produisaient, le monopole légal n'en était pas moins réservé, en 1781, à la seule noblesse à quatre quartiers ; 27 régiments appartenaient à des nobles, nationaux ou étrangers ; le propriétaire de chacun de ces régiments nommait le colonel, d'après une liste présentée par le ministre de la guerre, puis le colonel nommait à son tour les autres officiers. L'influence du gouvernement sur le choix des officiers se bornait donc ici à la présentation d'une liste de candidats pour la charge de colonel. Pour le reste des régiments, le roi seul possédait le droit d'en nommer le chef; mais les autres places étaient données moitié par le roi, moitié par le colonel. Enfin, chaque officier ne recevait son brevet, après avoir fourni des preuves de sa capacité, qu'en échange d'une somme d'argent. C'était une acquisition viagère comme dans la magistrature.

Le devoir d'obéissance passive existait bien toujours sans doute ; mais il était impossible, surtout sous une monarchie faible, qu'un tel corps d'officiers ne sentît pas qu'il était une partie intégrante de la grande aristocratie qui partageait avec le roi la domination de la France. Les luttes de cette aristocratie contre le ministère, luttes qui remplirent les années précédant la Révolution, devaient donc fortement réagir sur l'armée. Il arriva souvent que, comme les magistrats, les officiers, et à leur tête les colonels, refusèrent obéissance au gouvernement. Et, de même que derrière l'opposition aristocratique se trouvait l'opposition populaire des paysans dans les campagnes et des ouvriers dans les villes, de même aussi, derrière l'arrogance nobiliaire des officiers, l'effervescence radicale se manifestait jusque dans les rangs des soldats. Ceux-ci avaient ressenti l'oppression de

l'ancien régime plus fortement encore, peut-être, que les paysans; car ils travaillaient péniblement pour obtenir une misérable paye de 10 sous, tandis que des sommes immenses étaient prodiguées pour l'entretien fastueux de 1171 généraux. Ils subissaient tout le poids de l'arrogance de la noblesse envers la canaille, arrogance qu'une discipline dure jusqu'à la brutalité, rendait plus amère encore à supporter. De même que leurs concitoyens, ils considéraient donc la réunion des états généraux comme le signal de leur délivrance, et le terme d'un esclavage insupportable. Le nombre des régiments sur lesquels pouvait compter la royauté était fort restreint, et la discipline était affaiblie à tous les degrés de la hiérarchie. Les officiers déclamaient contre le despotisme des ministres, et les soldats se promettaient bien, à l'occasion, de ne pas frapper sur le peuple.

L'ancien état de choses se trouvait donc miné par les discordes intestines et tombait en dissolution, avant même que le mot de Révolution eût encore été prononcé. Le gouvernement manquait d'argent et de troupes pour défendre sa position; la noblesse avait, il est vrai, de grands priviléges, mais nul ensemble d'organisation pour se mettre à la place du gouvernement. Aussitôt que l'opinion publique, qui, d'après ses théories radicales, rejetait à la fois les ordres privilégiés et l'autorité royale, eut trouvé dans les états généraux un organe puissant, elle n'eut plus qu'à exprimer sa volonté, qu'à constater même les faits accomplis, et l'ancien régime tomba, sans espoir de salut, par suite de sa propre décomposition. Quant à ce qui adviendrait ensuite, nul ne pouvait le prévoir. Plus les masses étaient ignorantes de la situation du pays, plus elles entretenaient d'espérances ardentes et illimitées. Mais ceux qui connaissaient la misère et la rudesse du peuple, la haine amère qui existait entre les riches et les pauvres, et la corruption égoïste des hautes classes, tournaient leurs regards, les uns avec une joie ambitieuse, les autres avec une anxiété patriotique, vers un avenir plein d'orages.

CHAPITRE II

CHUTE DE L'ÉTAT FÉODAL.

L'ouverture des états généraux fut fixée au 5 mai 1789, et Versailles désigné pour être le siége des séances de l'assemblée. Le 4, la moitié de Paris se précipita sur le passage de la cour et des délégués des provinces, qui se rendaient au service religieux destiné à consacrer solennellement la grande époque qui s'ouvrait pour la France. Une foule immense remplissait les rues, se pressait aux fenêtres, et couvrait même les toits. Lorsque les députés du tiers-état parurent, des cris d'enthousiasme, mille fois répétés, retentirent dans les airs; le pompeux cortége de la noblesse et du clergé fut accueilli, au contraire, par un profond silence; mais, à l'approche du roi, de nouveaux cris de joie et de reconnaissance s'élevèrent pour saluer son passage. Le lendemain, les états, au nombre de douze cents députés, se réunirent dans la vaste salle des séances, richement décorée pour cette circonstance. Lorsque le roi entra, entouré de sa famille, avec toute la pompe et tout l'ancien cérémonial de la cour, il fut acclamé chaleureusement par les députés et les spectateurs. Sur un signe du maître des cérémonies, annonçant que le roi allait parler, un profond silence succéda à ces transports enthousiastes, et Louis XVI commença son discours, ce discours qui devait ouvrir une ère nouvelle pour la France et pour l'Europe, était malheureusement plus riche en sentiments bienveillants qu'en pensées politiques.

Quand le roi eut cessé de parler, le garde des sceaux, Barentin, se leva, et annonça aux députés qu'ils auraient à déployer une activité extraordinaire, mais sans indiquer quel en serait le but ni préciser en quelles circonstances elle devrait s'exercer. Il dit qu'ils auraient à s'occuper de la liberté de la presse et de celle des individus, du droit civil et du droit criminel, de l'éducation et de l'enseignement; puis il ajouta, en forme d'aver-

tissement, qu'ils auraient à séparer de ces réformes les innovations dangereuses que les ennemis du bien public cherchaient à y mêler. Mais quant aux questions importantes et actuelles, telles que la compétence de l'assemblée, les rapports entre ses diverses parties, les priviléges du clergé et de la noblesse, et enfin le règlement du vote, le ministre ne se prononça pas, et se contenta d'exprimer des désirs et des espérances.

Ceci était déjà une preuve d'hésitation et de désaccord dans le ministère ; mais Necker gâta encore plus les choses par un long mémoire dont la lecture dura trois heures. Non-seulement il fatigua l'assemblée, non-seulement il omit, comme avait fait le garde des sceaux, de réserver au roi le droit de décider la question (1) du vote, se contentant d'exprimer sa confiance dans l'esprit conciliateur de la noblesse et du clergé, sans présenter aucun projet déterminé pour la réforme des finances, et s'en remettant de tout à la future initiative du gouvernement. Tout cela était fâcheux, sans doute, et pouvait susciter des dangers et des malheurs ; mais, à toutes ces fautes, il en ajouta une bien plus grave encore : il n'osa prendre sur lui de dire la vérité sur la situation.

Il annonça un déficit annuel de 56 millions, et, par là, il jeta des doutes dans l'opinion publique, qui, depuis l'assemblée des notables, croyait à un déficit de 120 à 140 millions. Il avait raison, lorsqu'il dit qu'il espérait couvrir ces 56 millions par des économies sur les dépenses, mais il fut irritant et peu sincère lorsqu'il nia la nécessité des états généraux, et ne voulut attribuer leur convocation qu'à la condescendance royale. Il ne parla pas des sommes immenses dévorées d'avance par l'administration, car il avait lui-même laissé le désordre s'établir, et il ne voulait pas perdre son titre de sauveur des finances. Si la balance future des recettes et des dépenses était facile à établir, on n'en avait pas moins, et Necker tout le premier, laissé courir le déficit des années précédentes sans y porter remède. On se trouvait donc en face d'une dette flottante de

(1) Louis Blanc, vol. I, chap. 8 : « son vrai tort, ce fut de n'avoir pas décidé, par voie d'initiative, que les ordres vérifieraient leurs pouvoirs en commun, et formeraient, dès l'origine, une même assemblée ».

550 millions (1); on avait dépensé à l'avance plus d'une année entière de recette. Cela constituait une situation plus mauvaise que ne le serait aujourd'hui celle de la France si le budget, au lieu de 600 millions, accusait 2 milliards de dette flottante.

Sur cette somme de 550 millions, 71 devaient être payés, d'après les contrats, dans le courant de l'année 1789; outre cela, il fallait rembourser 72 millions pour le capital de dettes échues (2). Le véritable déficit de l'année, d'après l'évaluation la plus basse, se montait donc à plus de 200 millions, c'est-à-dire à près de la moitié du revenu. Cela avait la même importance que si l'on devait, à l'époque actuelle, combler dans le trésor une lacune de 600 millions.

En déguisant tout cela, on plaça nécessairement le ministère dans une fausse position vis-à-vis des états, et, en laissant subsister le mal, on prépara une catastrophe terrible. Ce fut un fatal exemple, qui introduisit pour longtemps la déloyauté et le désordre au centre même de l'administration.

Mais, en ce moment, nul ne pensait à cela. Tout s'effaçait devant la grande question constitutionnelle, à savoir si les trois ordres siégeraient ensemble ou séparément, si une seule ou plusieurs assemblées représenteraient la France. Cette question se présenta dès qu'il s'agit de décider si les pouvoirs des députés seraient vérifiés par ordre ou en commun.

Nous n'avons pas à examiner ici la question de droit; mais ce qui est incontestable, c'est que c'était à la royauté, qui venait pour ainsi dire, de créer de nouveau les états généraux, qu'appartenait le droit formel de déterminer le mode de leurs réunions. Le gouvernement voulait des réformes, d'une part, parce que c'était le système politique du premier ministre, de l'autre, parce qu'il avait besoin d'argent et ne pouvait s'en procurer sans céder aux exigences de la situation. Non-seulement donc, il perdait beaucoup de son autorité s'il abandonnait la grande question con-

(1)

Anticipations.............	271 millions 1/2
Rentes arriérées..........	160 »
Arriérés du ministère......	120 »
	551 millions 1/2

(2) Ce sont les remboursements dont Calonne parlait déjà aux notables en 1787.

stitutionnelle au bon plaisir et à l'irritation des trois ordres, mais encore il nuisait évidemment à ses intérêts matériels, s'il ne se prononçait pas pour la réunion de ces ordres en une seule assemblée. En effet, toute réforme financière et économique sérieuse devait inquiéter le clergé et être repoussée par la noblesse. Ceci était déjà démontré par la plupart des cahiers des ordres privilégiés.

Ce que le gouvernement avait hésité à faire, il fallait maintenant que les états l'entreprissent. Ce que la royauté aurait pu accomplir avec une autorité légale, allait devenir l'occasion d'une révolution, et d'une révolution terrible. Mais on ne pouvait plus l'éviter. La bourgeoisie ne voulait plus de castes privilégiées, et le gouvernement lui-même ne pouvait les tolérer plus longtemps, s'il ne voulait pas se perdre à jamais.

Les députés des communes étaient unanimes à considérer l'assemblée unique comme une chose décidée d'avance. Ils évitèrent de se constituer en tiers-état, restèrent dans l'inaction, et déclarèrent qu'ils attendaient que l'assemblée générale se constituât. Ils n'agirent d'abord que lentement et avec circonspection. Ils avaient la conscience de la justice de leur cause ; mais à part cela, il n'existait encore entre eux aucun plan bien arrêté. Ils étaient étrangers les uns aux autres ; le théâtre de l'action était complétement nouveau pour la plupart d'entre eux ; bien peu étaient, par leur nature, capables de suivre une ligne de conduite ferme et assurée. Ils connaissaient les vœux de leurs électeurs, c'est-à-dire de presque tous les habitants du royaume, ils ressentaient eux-mêmes la fermentation de l'opinion publique, ils savaient quel profond désespoir et en même temps quelle exaltation soulevaient les masses. Quelques-uns des principaux d'entre eux étaient déjà connus dans les rues et les carrefours de la capitale, quelques tentatives d'émeutes avaient déjà réussi ; enfin, on entrevoyait la possibilité d'une résistance armée, dans le cas d'un abus de l'autorité royale ; mais la plupart des députés étaient chancelants sur l'ensemble des projets, et surpris eux-mêmes de l'attitude indécise de la royauté (1). Il

(1) Les assertions de Bailly, de Mirabeau et de Barentin sont unanimes sur ce point.

est certain que si le roi se fût décidé à changer inopinément de système, et à abandonner les voies de réforme pour des mesures de réaction, bien peu de gens se fussent trouvés prêts à rejeter soudainement le respect habituel qu'inspiraient le nom et l'idée du pouvoir royal (1). Il fallait que la monarchie commît encore bien des fautes pour que l'opposition ouvrît complétement les yeux. Le comte de Mirabeau, représentant de la ville d'Aix, en Provence, était, sans contredit, le plus important et le plus influent des hommes du jour. Fougueux adversaire de la noblesse, il avait pris une part active à tous les mouvements populaires des derniers temps. Lui seul aurait eu la force de pousser en avant et d'entraîner l'Assemblée; mais lui-même hésitait, et empêchait ses collègues de faire des démarches violentes et décisives, parce qu'il craignait de voir l'inconstance et l'inexpérience de la majorité amener la ruine de l'État. « Si Necker avait l'ombre de force et de talent, écrivait-il à cette époque, en huit jours il pourrait obtenir 60 millons d'impôts et 150 millions d'emprunts, et, le neuvième jour, il dissoudrait notre Assemblée. Si le Roi était assez habile pour se mettre à notre tête, au lieu de laisser se produire autour de lui tant de vœux contradictoires, l'Assemblée serait prête à renouveler la Révolution danoise de 1660. »

Ce ne fut qu'avec une lenteur extrême que le tiers entama des négociations avec les ordres privilégiés. La noblesse se montrait acerbe, refusait toute concession et paraissait disposée à l'attaque ; le clergé se tenait sur ses gardes, et faisait des discours onctueux mais circonspects. On essaya des conférences mixtes; mais, au bout de trois semaines, on n'avait pas fait un pas en avant, et ces conférences furent interrompues (25 mai). Cependant, comme l'impatience générale et l'embarras du trésor allaient toujours croissant, le gouvernement se décida à intervenir, et Necker proposa un moyen terme : les pouvoirs devaient être vérifiés par chaque ordre séparément, et le résultat de la

(1) Sieyès espérait alors qu'ils poseraient les « germes » et que la nouvelle génération abolirait la noblesse (Beaulieu, *Essais*, I, 139). Robespierre tient Mounier, Malouet et Target pour suspects, a très-peu de confiance en Mirabeau, et se console par la pensée qu'il y a dans l'Assemblée cent patriotes prêts à mourir pour la patrie. — Lettres inédites de Robespierre, citées par L. Blanc. Livre I, chap. VIII.

vérification communiqué ensuite aux deux autres; dans le cas où quelque difficulté se présenterait, le Conseil des ministres devait être pris pour arbitre. C'eût été gagner peu de chose, puisque la question principale, la manière de voter, restait encore indécise. Le clergé accepta donc la proposition sans hésiter; mais la noblesse, remplie d'une confiance superbe, déclara qu'elle avait vérifié ses pouvoirs et que son ordre s'était constitué depuis longtemps. Elle épargna ainsi aux communes l'honneur redoutable de rompre les premières avec la couronne. Les conférences furent rompues définitivement le 9 juin.

Les chefs des communes voyaient bien qu'il fallait, ou se soumettre à la noblesse, ou briser la résistance des ordres privilégiés. Le 10, Mirabeau annonça que l'abbé Sieyès, député de Paris, avait à présenter une motion importante. C'était la déclaration que le temps était venu de constituer l'Assemblée, d'exiger des deux autres ordres la vérification commune des pouvoirs, de commencer l'opération sans retard, et de donner défaut contre les non-comparants. La proposition acceptée, on en donna avis au roi; la vérification, commencée le 12 au soir, se termina le 14. La question décisive allait enfin être tranchée. L'assemblée était en mesure de se constituer: Comment se constituerait-elle?

Deux manières de voir tout opposées, qui devaient se trouver en lutte pendant tout le cours de la révolution, se produisirent ici dès le début, représentées chacune par l'interprète le plus éloquent qu'elles pussent avoir en France, Sieyès et Mirabeau. Sieyès était un théoricien politique peu versé dans la connaissance des choses réelles, ne jugeant le monde et les hommes que d'après son propre système, n'avançant qu'avec une mesquine circonspection, et rempli, selon l'habitude de tels doctrinaires, d'une ambition cachée et orgueilleuse. Son discours roula sur cette simple proposition: « Nous sommes, d'après le texte de nos pouvoirs, les représentants du peuple dans la proportion de 96 sur 100; le peuple est souverain, donc nous devons agir comme ses représentants, et nous constituer en Assemblée nationale. » C'était la déclaration de guerre des principes contre le droit établi, c'était dire: Il est conforme à la raison que la majorité du peuple règne; or, ce qui n'est pas raisonnable doit cesser d'exister; si le roi et les ordres pri-

vilégiés continuent à ne pas vouloir écouter la voix de la raison, le peuple souverain leur passera sur le corps pour marcher en avant.

Quant à Mirabeau, il voulait à tout prix introduire une nouvelle forme de gouvernement, et mettre de côté le régime féodal tout entier; mais il était ami de l'ordre tout autant qu'ennemi de l'ancien état de choses. Il était résolu à accepter une révolution, si elle était inévitable; mais il cherchait par tous les moyens possibles à amortir la violence du choc. Son imagination incessamment créatrice le portait vers l'activité bienfaisante qui étend de toutes parts son influence, grâce au maintien de la paix, et non pas vers le bouleversement terrible dont la première conséquence devait être la destruction de l'ordre. Récemment encore, il avait offert son appui à Necker pour l'aider à suivre le droit chemin, quoique à ses yeux Necker fût un homme d'État sans valeur. Mais ce ministre, qui méprisait l'immoralité de la vie privée de Mirabeau, et qui ne voyait dans son talent qu'une rivalité dangereuse, l'avait repoussé sèchement. Mirabeau ne se laissa pas égarer par le ressentiment; il était convaincu qu'une détermination violente devenait inévitable, mais il s'efforça d'en amortir les effets en ne laissant pas proclamer le pouvoir de la majorité comme un droit supérieur à tous les autres. « Le peuple n'est rien encore, écrivait-il; mais il deviendra grand et imposant. Le roi ne sanctionnerait pas la dénomination proposée par M. Sieyès, et cependant, en fait et en principe, sa sanction est absolument nécessaire. Ne prenez pas un titre qui effraye. Cherchez-en un qu'on ne puisse vous contester, qui, plus doux et non moins imposant dans sa plénitude, convienne à tous les temps, par exemple : *Représentants du peuple français*. Cette dénomination simple, paisible, incontestable, deviendra tout avec le temps; elle prendra les mêmes degrés de force que nous-mêmes; si elle est aujourd'hui peu fastueuse, parce que les classes privilégiées ont avili le corps de la nation, qu'elle sera grande, imposante, majestueuse! elle sera tout lorsque le peuple, relevé par nos efforts, aura pris le rang que l'éternelle nature des choses lui destine. »

Il n'y eut dans l'assemblée que peu de membres du tiers qui trouvassent que Mirabeau en avait trop dit; mais ceux-ci même, en proposant de s'appeler *Représentants de la majorité*, suppo-

saient l'unité de l'Assemblée, nécessaire dans l'un comme dans l'autre cas; il n'y avait sur ce point ni doute, ni divergence d'opinion. L'agitation du dehors était à son comble; à Paris, de hardis orateurs érigeaient leurs tribunes dans le jardin du Palais-Royal, et excitaient l'effervescence des masses populaires; dans les provinces, la disette augmentait de jour en jour et occasionnait de nombreux rassemblements de métayers et de valets de ferme, qui, n'entrevoyant nulle part la perspective d'un sort meilleur, s'organisaient en bandes considérables pour mettre à rançon d'abord les propriétés des riches fermiers, puis les châteaux des seigneurs et enfin de petites villes tout entières. Les troupes étaient constamment tenues en haleine, et cependant elles ne faisaient que fort peu de chose. A Marseille, la municipalité, sur le conseil de Mirabeau, fit prendre les armes aux citoyens pour empêcher une bande de ces dévastateurs de pénétrer dans la ville. En Bretagne, la jeunesse n'avait pas déposé les armes, depuis l'époque des élections; elle se composait de quarante mille hommes, qui jurèrent de protéger le tiers lors même que l'aristocratie essayerait de leur barrer le chemin. Des nouvelles de même nature arrivaient à Versailles de tous les coins de la France; à Paris, l'opinion dominante était que la cour était coupable de trahison et les communes de lenteur. Chaque jour poussait l'Assemblée à la démarche décisive, et la cour avait tout lieu de craindre que la réunion des trois ordres n'établît la toute-puissance de l'Assemblée et sa prépondérance sur la couronne. De plus, le ministère se trouvait en proie à des préoccupations sérieuses, car six semaines s'étaient déjà écoulées depuis l'ouverture des États généraux sans qu'on eût pourvu à aucune recette, et le trésor était près d'être complétement épuisé. Le comte d'Artois et ses amis triomphaient en voyant le rapide accomplissement de leurs sombres prédictions et répétaient qu'il était temps de mettre le pouvoir royal à l'abri des dangers toujours croissants qui le menaçaient. C'est au milieu de ces agitations que se termina la délibération des communes. Le 16 juin, Sieyès présenta de courtes observations qui résumaient les débats. Un grand nombre de membres avaient senti s'accroître leur courage, d'autres s'irritaient de la sympathie que le Conseil des ministres commençait à témoigner pour la noblesse; bref,

Sieyès l'emporta le 17, à une majorité qui était presque l'unanimité, et aux applaudissements de quatre mille spectateurs; les communes se constituèrent comme *Assemblée nationale*.

Cette solution était de nature à inspirer de graves réflexions à la royauté. Elle n'impliquait pas seulement la réunion des trois ordres en une seule assemblée, c'était en même temps la déclaration que les élus de la majorité se regardaient comme supérieurs à tout droit existant, et comme appelés à gouverner la France. Il était bien différent pour le tiers d'être arrivé à la réunion des trois ordres avec l'assentiment et l'entente des parties intéressées et la sanction royale, ou de s'être arrogé lui-même, et peut-être exclusivement, le pouvoir de donner des lois à la France. C'était une usurpation, s'il en fut jamais, c'était, comme le dit un député de Paris, le savant Bailly, transférer le pouvoir royal à l'Assemblée; en un mot, c'était la révolution. Les modérés de l'Assemblée pouvaient à bon droit attribuer la responsabilité de ce fait aux ministres, qui ne leur avaient pas laissé d'autre choix que l'illégalité ou la mort politique; quant au gouvernement qui, par son manque de franchise et son inertie, s'était involontairement rangé sur la même ligne que la noblesse, ce pouvoir attribué à la nation dut lui paraître une attaque écrasante.

Depuis plusieurs jours, la prévision de cet événement se faisait sentir de tous côtés. La noblesse s'agitait tumultueusement autour du Roi pour revendiquer ses droits. Une partie des ministres, peu portée vers elle jusqu'alors, crut devoir agir dans son sens pour sauvegarder l'indépendance de la couronne. Les délibérations se succédaient sans relâche ; on avançait fort lentement, car on comprenait les difficultés de la situation, et pardessus tout, dans le Conseil même, les opinions étaient partagées. Necker fut celui qui s'éleva le plus vivement contre les propositions réactionnaires : d'accord en cela avec une portion de la noblesse et quelques membres du tiers, il formait depuis longtemps le vœu d'introduire en France une constitution semblable à la constitution anglaise, et de réunir le haut clergé et la noblesse en une chambre haute. Mais les partisans du système de l'abbé Sieyès s'opposaient à la réalisation de ce projet non moins que les deux ordres privilégiés, et Necker

n'entrevoyait d'espoir d'aucun côté. Ce qu'il redoutait plus que toute autre chose, c'était la ruine de sa popularité, ruine qui l'eût privé de toute influence sur le tiers état, et qui était inévitable s'il se déclarait en faveur de la noblesse. Il recourut donc enfin au parti qu'il aurait dû adopter cinq mois plus tôt: celui d'engager le roi à adopter de lui-même et résolument le système libéral. Il conseilla à Louis XVI d'ordonner, de sa propre autorité, la réunion des trois ordres, mais de conserver, du reste, son ancienne attitude. Malheureusement, ce conseil venait trop tard. Toutes les susceptibilités des privilégiés avaient été réveillées par les empiétements du tiers. Le ministère résolut d'accorder toutes les réformes possibles, mais de rester inébranlable au sujet de la séparation des ordres. Ce ne fut pas seulement l'influence de la Reine, comme on l'a dit souvent depuis, mais encore la haine contre la révolution, qui provoqua cette décision. (1).

Il fallait, en effet, être bien aveuglé par la haine et l'effroi pour prendre un tel parti. On avait convoqué l'assemblée pour donner au gouvernement royal un ferme appui contre les résistances des classes aristocratiques, et maintenant, pour protéger la noblesse, on plaçait le roi sur la brèche. En cassant la décision du tiers, on attirait sur Louis XVI la colère de la nation, puis, pour apaiser cette colère, on allait sacrifier des parties essentielles du pouvoir royal; car telle devait être la conséquence de chaque réforme, quelle que fût l'organisation de l'assemblée.

La proposition de Necker n'eût, il est vrai, sauvegardé que bien peu l'autorité royale. Mais après s'être placé volontairement dans ce triste embarras, on eût dû encore se féliciter d'en sortir aussi facilement. Ce qui était certain, c'est que la résolution ministérielle serait ruinée par la première tentative de résistance. Les caisses de l'État étaient vides, et il était impossible de compter sur l'obéissance des troupes qui se trouvaient à Paris. Nul ne l'ignorait, cependant on marchait aveuglément devant soi ! Louis XVI se livrait au plaisir de la chasse, et les courtisans se réjouissaient de ce qu'on allait faire taire les bavards et les démagogues.

(1) *Mémoires* du ministre Barentin.

Le premier pas dans la voie nouvelle montra quelle résistance on allait rencontrer. Le 20 juin, la salle des États ayant été fermée en vue des apprêts d'une séance royale, les chefs du tiers état se rendirent avec la plupart de leurs collègues au jeu de paume de la rue Saint-François. La disposition des esprits était flottante encore, et l'enthousiasme de la majorité était loin d'être aussi grand qu'on l'a dit généralement (1). Tous ne savaient pas à quel point le pouvoir royal était profondément miné, beaucoup éprouvaient un secret effroi à l'idée d'ouvrir la lutte contre le descendant de Louis XIV; mais d'autres, pleins d'ardeur, demandaient à se rendre à Paris, où le peuple les attendait. Il est de fait que le mouvement populaire était ici dans toute sa violence, que les masses étaient soulevées, et que les soldats, qu'on hébergeait chaque jour par centaines au Palais-Royal, étaient dans une indiscipline complète (2). Cependant les modérés tremblaient à l'idée de la catastrophe que pourrait provoquer leur apparition dans la capitale; Mounier, député du Dauphiné, s'écria avec véhémence qu'il fallait que l'assemblée restât à son poste, et ne se séparât que lorsque la constitution serait promulguée et la régénération de l'État accomplie. Il proposa même de consacrer cette résolution par un serment solennel. Sa motion enflamma tous les esprits; on se rappela qu'on pouvait encore compter sur bien des forces, sur une minorité zélée dans la noblesse, sur une partie considérable du clergé, enfin sur une prudente mais réelle adhésion de la part du premier ministre. Bailly monte alors sur une table; là, il lit la formule du serment, et réclame l'honneur de jurer le premier. L'enthousiasme éclate de toutes parts; c'est avec d'ardentes acclamations que les députés répètent ce serment, qui inaugure une ère nouvelle pour la France, et par lequel la plupart des députés offrent leur tête en sacrifice à la patrie et à la liberté.

Deux jours après, cent quarante-huit membres du clergé, des évêques, des abbés, des curés, et les députés de la noblesse du Dauphiné, vinrent se réunir aux communes. Le ministère ne fit

(1) Granier de Cassagnac a réuni là-dessus (*Histoire des causes, etc.*, III, 63) des témoignages contemporains et irréfutables. — Voyez aussi Louis Blanc, livre I, chap. 8.

(2) Ils sont tous devenus philosophes, écrivait Camille Desmoulins.

rien pour empêcher cette réunion, mais elle ne changea rien non plus à ses résolutions. Le 23, le roi fut introduit solennellement dans la salle des États, afin d'y annoncer, pour la dernière fois, sa volonté souveraine.

Ce qu'il dit alors eût suffi pour perdre à jamais le pouvoir absolu en France, et pour donner une autorité décisive aux états généraux. Le roi abandonnait toute l'administration des finances à leur direction ; il promettait, en outre, l'abolition des impôts les plus oppressifs, des réformes dans l'administration de la justice et dans l'organisation de l'armée, l'établissement d'états provinciaux, l'abolition des lettres de cachet et de la censure. Tout cela devait être décidé et réglé par les trois ordres, mais par les trois ordres séparément. Ainsi, la négation de l'assemblée nationale fut le premier et le dernier mot de la séance royale : c'était l'abdication de la royauté en faveur de la noblesse, c'était l'abandon du gouvernement de la France aux ordres privilégiés. Ce point important n'a pas été assez remarqué par les historiens ; cependant, il donnait la mesure de la valeur des promesses du roi, qui, avec ce système des trois ordres, seraient assurément restées pour la plupart à l'état de promesses.

L'opposition des communes était inévitable. Lorsque, après le départ du roi, le marquis de Brézé, grand maître des cérémonies, somma les députés de se séparer, Mirabeau prit la parole, et répondit avec une calme fermeté : « Si vous avez pour mis» sion de nous faire sortir de cette salle, demandez des ordres » pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que » par la puissance des baïonnettes (1). » Puis, sur sa proposition, l'assemblée décréta l'inviolabilité de ses représentants. C'en était assez pour renverser tout l'échafaudage de la séance royale.

Le roi n'osa pas recourir à la violence. « Ils ne veulent pas » quitter la salle, dit-il, eh bien, qu'on les y laisse ! » Necker, qui n'avait pas assisté à la séance, et qui avait même envoyé sa démission, reparut alors. Il recueillit dans la soirée les acclamations d'une foule immense qui avait poursuivi le roi de

(1) Mirabeau, *Lettres à ses commettants*. Les nombreuses variantes de ces paroles célèbres ne méritent aucune créance.

ses murmures et de ses insultes peu d'instants auparavant; Louis XVI dut le supplier de rester au ministère. Les chefs du tiers état demeurèrent pendant de longues heures réunis dans son salon, et, le 24, il alla remercier l'assemblée, qui siégeait comme si rien ne s'était passé, des marques d'estime qu'elle lui donnait. Ce jour-là encore, une portion du clergé, puis, le jour suivant, la minorité libérale de la noblesse, amie de Necker, se réunirent à l'assemblée. A Paris, tout prenait un aspect menaçant. L'agitation continuait à être générale et profonde; non-seulement les orateurs et les femmes du Palais-Royal avec des groupes d'émeutiers rassemblés autour d'eux, mais la bourgeoisie, mais les électeurs du tiers état, tous hommes estimables et riches, donnaient leur adhésion à l'assemblée. Dès le 25, l'émeute s'annonça; la populace assiégea le palais archiépiscopal, et les soldats refusèrent de faire feu sur les émeutiers. Dans Versailles, une autre bande tenta de chasser les troupes qui gardaient l'entrée de la salle des séances; déjà les officiers ne se sentaient plus sûrs de leurs soldats. Le roi se voyait entièrement annulé par la défection des troupes et le ministère par celle de Necker. Louis XVI fit venir le président de la noblesse, le duc de Luxembourg, et lui donna l'ordre de s'unir au tiers état. « Je n'ai pas d'argent, ajouta-t-il, les troupes sont animées d'un esprit de révolte, je ne puis vous protéger et ma propre vie est en danger. » Surpris, effrayé, le duc s'écria, « que ce serait proclamer la toute-puissance de l'assemblée, en présence de l'opinion publique devenue si forte! Il ajoutait que la noblesse était prête à sacrifier sa vie pour le roi. » — « Je ne veux pas, dit Louis XVI, que personne meure pour moi. »

La défaite était complète. Cependant le parti de la noblesse supportait difficilement la pensée de succomber honteusement et sans résistance. La réunion eut pourtant lieu; le clergé même, pour se donner un mérite, décida qu'à l'avenir il payerait des impôts et engagerait ses biens pour consolider la dette nationale. Mais bientôt s'élevèrent des protestations, des scrupules de conscience, des ruses pour conserver ce qu'on avait offert, et l'irritation resta partout la même. D'un autre côté, l'anarchie qu'on avait provoquée à se produire au grand jour augmentait dans Paris. Les agents du pouvoir n'exerçaient plus

aucune autorité; les troupes étaient de plus en plus indisciplinées; des vagabonds étrangers affluaient de toutes parts dans la ville; ils étaient déjà au nombre de douze mille d'après certains rapports, de trente et de quarante mille d'après quelques autres. Le peuple mourait de faim, car le pain coûtait quatre sous, et même davantage; des émeutes avaient lieu presque chaque jour à la porte des boulangers, rien ne pouvait plus garantir la sécurité des individus ni celle des propriétés. Il était très-légitime qu'en présence d'un tel état de choses les ministres songeassent à rendre au pouvoir la force matérielle, et ils ne firent que leur devoir en appelant à Paris plusieurs régiments alors en garnison dans les provinces voisines. Mais le parti de la noblesse résolut aussitôt d'exploiter cette mesure pour réparer sa défaite. Le coup avait manqué le 23, parce que la garde avait refusé de donner et que Necker avait abandonné ses collègues; mais ne pouvait-on pas former un ministère plus solide, et confier à des mains fermes la direction de nouvelles forces, qui ne fussent pas encore travaillées par les démagogues?

L'insuccès de la journée du 23 ne pourrait plus alors se renouveler, et l'on retrouverait les moyens de faire sentir à ces héros bavards de l'assemblée la force toute-puissante de la couronne, d'assurer le bon droit de la noblesse, et de protéger contre l'anarchie la véritable liberté.

En attendant, les événements suivaient leur cours. Les troupes augmentaient en nombre de jour en jour; le commandement en chef en fut donné au vieux héros de la guerre de Sept ans, au maréchal de Broglie, qui paraissait à la cour plus assuré que tout autre de l'affection et de l'obéissance des soldats, et cependant il suffisait d'examiner froidement la situation pour être détrompé. Le 30, le colonel des gardes françaises fit arrêter onze de ses soldats, qui entretenaient des liaisons avec le Palais-Royal et avaient établi dans le régiment un club en vue de corrompre leurs camarades. Des clubs semblables, qui recevaient leur direction de Paris, et dont le Palais-Royal était le centre, existaient dans plusieurs villes et garnisons de provinces. Les meneurs de ces clubs décidèrent immédiatement qu'il fallait délivrer les onze soldats prisonniers, afin de ne pas se trouver soi-même enveloppé dans l'enquête. Un rassemblement de quel-

ques milliers d'hommes brisa les portes de la prison, aux acclamations des soldats qui étaient de garde, et une colonne de dragons, envoyée pour rétablir l'ordre, se réunit au peuple. On ne pouvait même plus compter, d'après ce qu'on apprit à Versailles, sur le régiment des gardes françaises. A Béthune, un régiment de ligne refusa de marcher contre une émeute provoquée par la cherté du pain, et la bourgeoisie lui assigna comme remercîment une augmentation de solde.

Le maréchal de Broglie ne connaissait d'autre remède à cette situation que de faire venir toujours de nouveaux régiments; mais il ne fit qu'étendre et augmenter l'insubordination par le contact de ces nouveaux venus avec le peuple de Paris (1). Mirabeau alors se leva encore une fois dans l'assemblée. Quoiqu'il ne fît pas partie des chefs proprement dits de la démagogie, qui voulaient détacher l'armée du trône, et quoiqu'il comprît la gravité des circonstances, il était résolu, si cela devenait nécessaire pour décider la chute du régime féodal, à affronter même les excès révolutionnaires. Pourtant sa mémorable *adresse au roi* pour obtenir l'éloignement des troupes ne fut pas inspirée par le désir d'écarter ce moyen puissant de répression contre l'anarchie parisienne, mais par celui de délivrer l'assemblée de toute apparence de danger; on ne tarda pas à reconnaître que chaque démarche violente accélérerait la perte de l'armée et propagerait l'anarchie dans toute la France.

En proposant dans cette adresse l'établissement d'une garde bourgeoise dans Paris, il espérait créer un moyen de combattre l'ancien ordre de choses, et de protéger celui qu'on venait de fonder. Mais, ni le roi qui ne se faisait nulle idée de la désorganisation générale, ni l'assemblée que la conduite de la noblesse effrayait et irritait, n'approuvèrent son projet.

Le 11 juillet, le parti de la noblesse fit son coup d'État. Necker et trois autres ministres furent congédiés, et messieurs de Bre-

(1) *Journal et correspondance de lord Auckland*, II, 326. « Ce qui a sans nul doute contribué à cette rapide et merveilleuse révolution, c'est la défection des troupes qui étaient destinées à exécuter des mesures répressives, et la probabilité que l'armée tout entière se trouvait prête à agir de même. Les informations les plus précises à cet égard parviennent chaque jour aux ministres de la part des provinces. » Voilà ce qu'écrit à la date du 5 juillet un diplomate en correspondance journalière avec Necker.

teuil, de Broglie, Foulon et de la Porte appelés à les remplacer au conseil de la couronne. Ces hommes n'appartenaient pas précisément au noyau du parti; ils étaient plutôt personnellement dévoués à la monarchie absolue, et, par cela même, disposés à soumettre l'assemblée de Versailles et les démagogues de Paris. Mais les affaires s'étaient déjà tellement compliquées, que s'ils avaient réussi, leur victoire eût profité non à la couronne, mais à la noblesse. Chacun le comprenait, et toute la haine qu'excitaient les castes privilégiées éclata aussitôt contre les nouveaux ministres. La veille de leur nomination, un grand banquet avait réuni au Palais-Royal des soldats de la garde française, des cavaliers de toute arme, des canonniers et des troupes de ligne. Durant la nuit du 11, les électeurs du tiers avaient délibéré sur la proposition de Mirabeau et sur l'organisation d'une garde bourgeoise. Lorsque, le 12 au matin, on apprit le renvoi de Necker, le tumulte éclata au Palais-Royal, et de l'une des fenêtres du café de Foy, Camille Desmoulins provoqua le peuple à la résistance. Après de tels préliminaires, la lutte devait être sérieuse. Des milliers d'individus furent bientôt en mouvement, hommes déterminés de toutes les classes, artisans et étudiants, marchands et ouvriers, et aussi mendiants, vagabonds et voleurs. Les boutiques des armuriers furent pillées, quelques postes enlevés, les bureaux de l'octroi incendiés aux barrières, et les premières charges de cavalerie, commandées par le prince de Lambescs, dans le jardin des Tuileries, furent vivement repoussées.

Dès le premier moment, la défaite du ministère fut décidée; car toutes les troupes, sauf quelques compagnies de soldats étrangers, refusèrent de donner, de sorte qu'on se vit obligé, avant la nuit, d'abandonner complétement à l'émeute le centre de la ville et de faire bivouaquer les troupes au Champ de Mars (1). Le 13 juillet fut un triste jour, aussi bien pour la cour qui reçut la nouvelle de la défection prochaine des troupes (2), que pour la population riche de Paris qui se voyait menacée d'un côté par l'armée

(1) Poisson (*L'armée et la garde nationale*, I, p. 32), ne tenant aucun compte de ce que dit la presse contemporaine sur la défection des troupes, attribue leur retraite à un ordre du roi, ce qui, d'après le récit positif de Bezenval (*Mémoires*, III, 300), est tout à fait impossible.

(2) Même les régiments étrangers de Royal-Allemand et de Châteauvieux refusèrent obéissance. (Loustalot, *Révol. de Paris*.)

du Champ de Mars et de l'autre par les masses toujours croissantes des hordes révolutionnaires. Ce dernier danger était déjà le plus imminent. Des bandes d'insurgés pillaient non-seulement les boutiques d'armuriers, mais aussi les magasins de blé, et les boutiques de boulangers, et les caves particulières; enfin on apprit de tous côtés, que sous ce couvert d'une révolte, qui avait pour mobile la défense de la liberté, des vols de toute nature avaient été commis. On accueillit donc avec enthousiasme et comme une chance de salut l'organisation de la garde nationale (1), dont les premières patrouilles se montrèrent dans la nuit du 12 au 13; le 13 au matin, les électeurs prirent possession de l'Hôtel de ville, où ils établirent un comité permanent qui s'empara du gouvernement de la capitale, arma immédiatement deux cents hommes dans chacun des soixante districts, et ordonna que cette force fût quadruplée le plus vite possible. Une partie des hordes indisciplinées qui s'étaient levées jusqu'à ce jour s'enrôla sur-le-champ; désarmer les autres devint le soin principal de la nouvelle administration. Cependant l'agitation des masses ne se calmait pas; le régiment des gardes françaises tout entier avait passé du côté du peuple, d'innombrables déserteurs des autres troupes s'y étaient joints (2); ces hommes étaient les plus difficiles de tous à contenir et à discipliner. Il fut de nouveau question de piller les maisons des aristocrates, le couvent des Lazaristes fut dévasté, la collection d'armes du Trésor de la couronne enlevée, une quantité de prisonniers pour dettes délivrés. « Pendant toute la journée du 13 juillet, dit Bailly, la ville de Paris fut en danger d'être livrée au pillage et ne dut son salut qu'à la milice bourgeoise qui l'arracha aux mains des brigands » (3). Ce jour décida aussi du sort de la monarchie. Le général Bezenval, qui commandait l'armée du Champ de Mars, n'osait pas se fier à ces troupes frémissantes; il envoyait message sur message à Versailles, et résolut enfin, le

(1) L. Blanc ne voit là qu'une calomnie de la bourgeoisie contre le peuple, ne reposant que sur un soupçon vague. Il semble ne pas avoir connaissance des scènes de désordre dont nous venons de parler.

(2) Dans la *Correspondence of Lord Auckland*, II, 330, il est dit qu'un régiment de dragons et deux régiments d'infanterie passèrent du côté du peuple. Loustalot parle de trois mille hommes.

(3) *Mém.* I, p. 113, 115 (édit. 1804).

14, de s'éloigner du voisinage dangereux de la capitale (1). La chute du parti de la noblesse, le triomphe sur la royauté, la dissolution de l'ancienne armée, tout cela s'était accompli dans cette journée du 13 juillet. Le système qui avait prévalu jusque là venait de succomber pour la seconde fois, sans combat, et par suite de sa propre faiblesse, ainsi que de la défection des troupes qui auraient dû le défendre.

Les événements du 14 juillet appartiennent déjà à une nouvelle époque et à de nouvelles luttes.

Paris était au pouvoir de l'insurrection; toutes les passions qui peuvent remplir le cœur de l'homme, l'amour de la liberté, le patriotisme, la haine, la vengeance, la cupidité et l'ambition, fermentaient dans les masses tumultueuses, agitées comme les flots de la mer. Les bruits les plus terribles se succédaient sans relâche : on annonçait la dissolution de l'Assemblée, l'approche d'une armée redoutable, la vengeance sanguinaire des aristocrates. A ces bruits répondaient des projets menaçants et chimériques : il fallait, disait-on, bannir tous les ennemis du peuple, marcher sur Versailles, arracher le roi à ses indignes conseillers, etc. Les électeurs réunis à l'Hôtel de ville cherchaient vainement à modérer le mouvement et à se mettre en communication avec l'Assemblée; le tumulte, qui augmentait toujours dans la rue, ajournait tout espoir de réconciliation jusqu'au moment où le roi aurait renvoyé son ministère; le peuple déchaîné, résolu à combattre tant qu'il lui resterait une goutte de sang, voulait avant tout avoir des armes.

Une troupe d'émeutiers, à la tête desquels se trouvaient le procureur Corny et le curé de l'église de Saint-Étienne (2), se jeta sur le palais des Invalides et y enleva vingt canons et vingt-huit mille fusils. Une autre bande, venant du faubourg Saint-

(1) Lafayette dit (II, p. 22) que l'arrivée d'un escadron de hussards, le 14, avait de nouveau donné l'alarme et provoqué à l'attaque de la Bastille (le *Moniteur* parle aussi de ces hussards); mais il donne, t. II, p. 53, la vraie mesure de la foi que l'on peut ajouter à cette version, quand il dit : « La levée rapide de la milice bourgeoise ne fut pas déterminée par la crainte des brigands, mais seulement accélérée, de même que le mouvement de Paris, par le bruit de l'arrivée des hussards. — V. Bailly, I, 139 : c'était un faux bruit comme il s'en produisait chaque jour par milliers.

(2) Grand ami et grand admirateur de Lafayette. Lafayette parle de l'activité qu'il déploya le 22 juillet.

Antoine, attaqua la Bastille où l'on supposait que se trouvait une grande quantité d'armes et de munitions. Cette forteresse était célèbre comme prison d'État; c'était là qu'étaient enfermés les prisonniers politiques les plus haut placés, victimes souvent des cabales de cour et des caprices du pouvoir. Avec ses fortes murailles de dix pieds d'épaisseur et ses huit tours massives et sombres, la Bastille s'élevait juste à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, et menaçait des canons de sa plate-forme ce quartier rempli de fabriques et d'ouvriers. C'était un témoin toujours présent du pouvoir arbitraire de l'ancien régime, et une digue puissante opposée au torrent des passions révolutionnaires. Le sentiment des masses populaires et les calculs politiques des chefs de la démagogie, s'unirent pour faire entendre ce cri qui retentit bientôt d'une extrémité de Paris à l'autre : « A bas la Bastille! » En dépit des fossés, des murailles et des canons du château, la victoire ne fut pas longtemps incertaine. La garnison, composée de cent trente-huit hommes, dont un tiers invalides (1), n'avait pour toute provision que deux sacs de farine, et rien n'était plus facile que de la priver d'eau. Elle ne pouvait espérer, en outre, ni secours ni délivrance d'aucun côté. Des masses formidables de peuple armé se précipitèrent du faubourg vers l'entrée de la forteresse, tandis que de Paris arrivaient plusieurs compagnies des régiments qui avaient passé à l'ennemi, les gardes françaises marchant à leur tête.

Malgré l'étendue du danger, de Launay, le commandant de la forteresse, refusa de se rendre. Le combat commença; quelques hommes ayant, avec une audace inouïe, coupé les chaînes des ponts-levis, la première cour fut bientôt prise; mais, à la grande colère des assiégeants, l'assaut donné à la seconde cour se trouva vaillamment repoussé. Cependant ce combat sanglant avait épuisé les forces de la garnison, les invalides demandèrent à capituler. De Launay, que ses officiers empêchèrent de se faire sauter avec le château, fit enfin abaisser le second pont-levis, sur la promesse qu'il pourrait se retirer librement avec sa garnison, et les assiégeants triomphants, les uns ivres de joie et d'enthousiasme, les autres avides de sang et de carnage, se précipitèrent dans l'enceinte du vieil édifice. La vie des soldats de la garnison se

(1) D'autres disent quatre-vingt-deux invalides et trente-deux Suisses.

trouva sur-le-champ menacée; les gardes-françaises sauvèrent à grand'peine les simples soldats; mais de Launay et ses officiers, malgré les efforts héroïques que firent pour les protéger les chefs du parti populaire, furent massacrés, et leurs têtes portées en triomphe. Bientôt après, le président du comité des électeurs, Flesselles, était massacré à l'Hôtel de ville par le peuple, qui le soupçonnait d'avoir tenté de mettre obstacle à l'armement révolutionnaire, et de s'être engagé à porter secours à Delaunay (1). Tout ce que les autorités improvisées purent faire pour protéger la sécurité des particuliers, fut de donner l'ordre d'illuminer les maisons pendant la nuit. Le peuple, de plus en plus excité, parcourait tous les quartiers de la ville en poussant de véritables hurlements; les nouvelles les plus alarmantes se succédaient : on annonçait que les troupes de Versailles marchaient sur Paris, que les députés libéraux étaient prisonniers, que le bombardement de la ville était ordonné. Les rues principales se couvraient de barricades, des redoutes pourvues de batteries s'établissaient sur les grandes places, des hommes et des femmes armés parcouraient la ville en poussant des cris de triomphe ou de menace. On disait que si le 16 le roi n'était pas rentré dans la capitale, quatre-vingt mille gardes civiques iraient le chercher à Versailles, et balayeraient bien vite toute la bande des aristocrates.

Le roi céda. Le 15, il se rendit à l'Assemblée, accompagné seulement de ses frères; il lui annonça la retraite des troupes ainsi que le rappel de Necker, et la pria de se porter médiatrice entre lui et Paris. Le 16, une députation de cette Assemblée arriva dans la capitale, où elle trouva les rues encore coupées par les barricades, et les agents du duc d'Orléans occupés à organiser une expédition sur Versailles. Mais un prompt enthousiasme accueillit les nouvelles que les députés apportaient à l'Hôtel de ville. Au milieu de la joie générale, Bailly, qui avait présidé le tiers-état lors de la célèbre journée du serment du Jeu de paume, fut nommé par acclamation maire de Paris, et Lafayette commandant de la garde civique. Ces deux hommes repoussaient également le duc d'Orléans, soit comme roi, soit comme lieutenant-général du royaume; ils résolurent donc de faire venir

(1) L. Blanc démontre que ceci n'a pas été prouvé, v. I, chap. XI.

Louis XVI à Paris, afin de couper court, par cette preuve de confiance, à toutes les espérances de changement de règne. Dans la nuit, les ministres, les généraux qui avaient commandé les dernières opérations militaires, le comte d'Artois et le prince de Condé s'enfuirent et quittèrent le pays, et le 17, le roi, après avoir reçu la communion et fait son testament, se décida à ce périlleux voyage dans sa capitale. Cette démarche eut tout le succès qu'on en attendait. Sous la protection de Bailly et d'autres députés populaires, le roi arriva à Paris, où il ne mit pas moins d'une heure et demie pour se rendre des barrières à l'Hôtel de ville. Cent mille hommes remplissaient la place et les rues qui avoisinent ce palais. Louis étant hors d'état de prononcer un seul mot, Bailly et Lally-Tollendal portèrent la parole en son nom, et la foule leur répondit par des vivats enthousiastes. Quant à Philippe d'Orléans, il n'en fut plus question.

Le pouvoir royal était abattu, le gouvernement de la France appartenait désormais à l'Assemblée nationale. Mais le mot de gouvernement avait-il encore quelque valeur? c'est ce que personne n'aurait su dire. Ainsi qu'une étincelle lancée dans une mine, l'insurrection de Paris avait produit en France une explosion immense, qui avait renversé à jamais tout l'ancien édifice social. Le soulèvement était général dans les provinces; fonctionnaires, bourgeois, paysans et prolétaires, tous y prenaient part. En Bretagne, où depuis des mois on préparait la Révolution, les villes constituèrent de nouvelles municipalités, et équipèrent la milice bourgeoise avec les armes prises dans les magasins royaux. A Caen, le peuple assiégea la citadelle, détruisit les bureaux de la gabelle, et en eût égorgé les employés sans l'intervention de la garde nationale. A Rouen, à Vernon, à Nevers, les haines de partis amenèrent la formation de plusieurs municipalités et même de plusieurs gardes nationales rivales, qui se combattaient avec une ardente jalousie. Il ne fallut pas plus de huit jours pour compléter dans toute la France l'armement des gardes nationales, qui s'emparèrent indistinctement de tous les fusils, sabres, poignards et piques qui leur tombèrent sous la main. Ces armes étaient suffisantes pour résister à des émeutiers; il n'en fallait donc pas davantage, puisqu'il ne se trouvait plus en France un seul régiment disposé

à marcher contre la nouvelle milice. Les intendants royaux se cachaient, les parlements s'efforçaient de se faire oublier, les anciennes autorités judiciaires avaient cessé leurs fonctions. Le besoin d'assurer la sécurité des individus amenait partout, comme à Paris, la création de comités permanents, qui, pour la plupart, s'installaient de leur propre autorité, ou étaient nommés par l'acclamation du peuple. Ces comités, avec l'aide des gardes nationales, maintenaient à grand'peine un peu d'ordre dans la plupart des villes, c'est-à-dire qu'ils y empêchaient les actes de meurtre et de pillage. Mais tout ce qui tenait à l'ancien régime n'avait aucune protection à espérer. Les bureaux de l'octroi dans les villes, et les postes de la douane sur les frontières furent presque partout démolis; les officiers et les employés qui n'avaient pas su se faire aimer étaient poursuivis et mis à mort; dans quelques petites villes, telles que Poissy, Saint-Denis, Saint-Germain, ceux que l'on considérait comme des accapareurs de blé furent pendus. A Poissy, une députation de l'Assemblée nationale ne parvint qu'à force de prières à arracher des mains d'une horde de forcenés un de ces malheureux, un brave homme qui, ainsi qu'on l'apprit plus tard, faisait vivre quarante ouvriers. A la cherté actuelle et toujours croissante des vivres s'ajoutait de son terrible poids la crainte de la disette pour l'avenir. Les paysans redoutaient d'apporter leur blé dans les villes agitées par l'émeute, de peur de le livrer au pillage; les employés de l'administration des villes, n'étant plus en sûreté, chargeaient des agents secrets d'acheter le blé à quelque prix que ce fût; ceux-ci se nuisaient mutuellement dans leurs opérations, faisaient monter les prix, attiraient l'attention sur eux dans les villages, étaient arrêtés et quelquefois même mis à mort comme accapareurs. Bref, l'inquiétude, l'agitation, le désordre régnaient sur tous les points.

Mais ce désordre des villes n'offrait que des difficultés légères et faciles à surmonter, si on le comparait à la situation des campagnes. C'était là que le joug féodal avait pesé le plus durement, ce fut donc là que l'explosion fut le plus terrible lorsque le pouvoir de l'autorité ne se fit plus sentir (1). Dans le Nord, où la

(1) Voy. d'intéressants détails dans Buchez, vol. IV, 1re édit.

plus grande partie des champs était aux mains de fermiers aisés, ayant à leur service des valets bien payés et bien nourris, on s'en tint au refus de payer les redevances, les impôts, les dîmes et les corvées, ce qui ruina d'un seul coup les fermiers et leurs seigneurs; ou bien, les paysans s'emparèrent des terres que les seigneurs s'étaient réservées pour les cultiver eux-mêmes, et s'y établirent tout à leur aise. Cependant la vie et les demeures des propriétaires étaient encore épargnées; mais dans le centre et dans le sud du royaume, dans les pays où le système du métayage existait dans toute sa rigueur, la rage et la cruauté des paysans ne connaissaient point de bornes. En Auvergne et en Dauphiné, ils commencèrent par se rassembler dans les montagnes, puis ils en redescendirent en armes, et s'abattirent sur les plaines et les vallées, pillant, ravageant, mettant le feu aux châteaux et aux couvents, tuant les nobles quand ils parvenaient à s'en emparer, et parfois leur faisant subir avant la mort de cruelles tortures. Dans la Franche-Comté, on brûla jusqu'à la fin du mois un château par jour; la milice bourgeoise de Vesoul, ayant tenté de mettre un frein à ces excès, fut vaincue, et la ville elle-même prise d'assaut par des bandes de paysans. Non loin de là, dans le Mâconnais, une troupe de bandits, forte de six mille hommes, tua, après avoir mis le feu à leur demeure, deux cent trente paysans qui n'avaient pas voulu se joindre à elle (1), et brûla en outre soixante-douze châteaux dans l'espace de quinze jours; ce ne fut que le 29 qu'elle fut complétement défaite, dans une bataille rangée, par toutes les gardes nationales des villes voisines réunies. Les flots déchaînés et sanglants de l'anarchie couvraient donc tout le royaume.

Tel était le résultat auquel avait abouti, en l'espace de quelques semaines, la tentative insensée de soutenir par la force un système qui livrait l'État à la banqueroute et le peuple à la misère. Le glaive qui devait arrêter les progrès de la nation s'était brisé au premier choc. Les autorités et les troupes royales avaient disparu de la surface du pays; aucune loi, aucun tribunal, aucun pouvoir légitime n'avait plus de force réelle; la société semblait retomber à l'état de nature.

(1) Rapport à l'Assemblée nationale, séance du 22 mars 91.

On a souvent reproché à l'Assemblée nationale d'avoir, dans son ardeur d'innovation, porté la main sur tout, de n'avoir rien respecté des choses existantes, de n'avoir mis aucune transition entre le nouveau régime et l'ancien. Nous devons reconnaître que ce reproche n'est pas tout à fait dénué de fondement; cependant il doit être moins adressé à l'Assemblée elle-même qu'aux adversaires des premiers temps de cette Assemblée. L'orage soulevé par le ministère Breteuil avait donc laissé après lui quelque chose qu'on pût améliorer.

Le 17 juillet, Lally-Tollendal, animé des meilleures intentions, proposa à l'Assemblée de rappeler à l'ordre et à la légalité, par une proclamation énergique, le peuple qui venait de conquérir la liberté; mais Mirabeau lui répliqua avec raison que le temps des exhortations était passé, qu'il fallait donner de nouveaux organes à la loi, former le plus vite possible de nouvelles municipalités, proclamer quelques principes généraux qui pussent servir de guides dans cette organisation, laisser le reste à l'initiative des Communes, et ordonner seulement que l'on se préparât immédiatement aux élections. L'Assemblée ne prit pas de décision, et cette discussion resta sans résultat. A Paris, l'anarchie s'aggravait toujours; les électeurs qui, dans le premier moment, avaient pris la direction des affaires, se voyaient attaqués dans leur compétence par les districts, et les émeutiers avaient de nouveau le champ libre. Cinq fois en cinq jours la popularité de Lafayette arracha une victime aux sentences du peuple; mais le 22, en dépit de tous ses efforts, le ministre Foulon et son gendre Bertier furent mis à mort de la façon la plus cruelle. Ces crimes n'étaient pas seulement l'effet des passions populaires; les meneurs qui désiraient voir durer le désordre, les avaient payés par de fortes sommes d'argent (1), et par ce moyen, ils gagnaient ainsi à l'émeute de nombreuses recrues. Néanmoins l'Assemblée et le parti de l'ordre en reçurent une impression terrible. A Paris, les électeurs qui administraient

(1) On lit dans la correspondance de Mirabeau : « La mort de Foulon a coûté 100,000 livres, celle du boulanger François seulement quelques mille. » Bailly est de la même opinion, vol. II, 293. — Six cents hommes à cheval allèrent à la rencontre de Bertier, afin de déjouer les efforts de l'escorte, qui voulait le conduire directement à l'Abbaye (*Croker's Essays*, p. 70).

la ville donnèrent leur démission, et cent quatre-vingts représentants élus par les districts, formèrent une nouvelle municipalité qui, sur-le-champ, prit des mesures pour arrêter le désordre. L'Assemblée fit alors paraître la proclamation proposée par Lally-Tollendal; mais, ainsi que l'avait prédit Mirabeau, elle ne produisit aucun effet dans les provinces. Les rapports annonçant l'incendie des châteaux, et les mauvais traitements exercés contre les gentilshommes se succédaient sans interruption; chaque jour on apprenait le pillage de quelque nouvelle église dont les prêtres n'étaient pas aimés, et des fermes renfermant de riches provisions de blé.

L'Assemblée nationale reçut, le 3 août, par son comité des rapports, l'avis que dans toutes les provinces les propriétés, de quelque nature qu'elles fussent, étaient en proie au brigandage : « les impôts, les redevances seigneuriales, disait-on, n'existent plus; les lois sont sans force, les magistrats sans autorité, la justice n'est plus qu'un vain fantôme qu'on cherche inutilement dans les tribunaux ». Cette fois encore, le comité ne trouva d'autre remède à tous ces maux qu'une proclamation énergique, à laquelle il donna une forme plus précise et plus pratique. On comprenait que rien ne se soutiendrait avant que tout ce qui ne pouvait durer ne se trouvât légalement et foncièrement détruit, et qu'aucun pouvoir gouvernemental ne serait possible qu'après qu'il aurait conquis la libre adhésion de la nation. On en était à l'heure décisive de la Révolution. Dans chacune des scènes horribles qui se déroulaient chaque jour se montrait clairement la profonde misère de milliers d'êtres que le régime féodal, non-seulement par ses abus, mais par son existence même, condamnait depuis des siècles à la faim et à l'esclavage. Tous les autres maux qui accablaient le pays, l'embarras du trésor, l'impuissance et en même temps le pouvoir arbitraire du roi, l'abaissement de la France à l'extérieur, tout provenait de la même source que l'épuisement physique et moral du peuple.

Pour quiconque regardait au delà des frontières du royaume et dans les profondeurs du passé, il était facile de prévoir que l'histoire de ce siècle, comme celle de la Révolution, se résumerait, pour l'Europe, dans l'anéantissement du système féodal. Ce

système avait déjà été renversé de fait par l'imprudence du ministère Breteuil; maintenant, quel homme clairvoyant et consciencieux n'eût désiré ardemment voir ce renversement sanctionné et régularisé par une loi solennelle? Quel homme de cœur, aimant sa patrie et gémissant sur les excès de la frénésie populaire, n'eût désiré trouver un terrain nouveau, libre et purifié, avant de châtier et de punir? La lutte qui s'était engagée au sujet de la réunion des trois ordres en une seule assemblée n'avait pas eu d'autre but. L'abolition du régime féodal avait été pour la France un sujet constant de fermentation politique, depuis la mort de Louis XIII jusqu'à l'ouverture des états généraux. Il n'y avait là-dessus ni doute ni hésitation possible.

La noblesse, dans sa minorité libérale, s'honora elle-même par l'initiative qu'elle prit dans la séance de nuit du 4 août. Au point de vue de la réalité, il n'y avait peut-être pas pour elle grande abnégation à renoncer à des choses qui étaient déjà anéanties par le fer et par le feu; mais il faut rendre hommage à l'esprit qui la porta, pour fonder l'avenir de la patrie, à apposer le sceau de la légalité sur ses propres pertes. A peine MM. de Noailles et d'Aiguillon eurent-ils formulé leurs premières propositions (1) qu'ils trouvèrent un grand nombre d'adhérents, rivalisant entre eux pour réunir dans un grand sacrifice tous les débris du système féodal. Personne peut-être dans l'assemblée n'eût pressenti combien étaient nombreux et variés les maux de l'humanité dont on venait dérouler la liste. Je ne veux pas recommencer à décrire ce qui a déjà été décrit tant de fois, dire comment le zèle s'accrut d'heure en heure, comment les décrets se succédèrent sans relâche, comment, sans prendre le temps de respirer et de peur de rien oublier, on décréta des principes, des vœux, des espérances, comment, enfin, on porta de tous côtés des coups destinés à anéantir ou à délivrer. Servitude personnelle, droits seigneuriaux, rentes foncières, dîmes, droits de chasse, charges vénales, épices des juges, priviléges de communes et de provinces, prérogatives de rang, exemption des impôts, cumul des emplois et des bénéfices, tout fut, en une nuit,

(1) Qu'ils aient dîné auparavant chez le duc d'Orléans, cela n'ôte rien, quoi qu'en aient dit leurs adversaires, au mérite de leur proposition.

aboli à la fois; et enfin, dans un élan de délire enthousiaste, l'Assemblée vota un *Te Deum* et un hommage solennel de reconnaissance à Louis XVI, le restaurateur de la liberté française.

Ce n'était pas là un acte de législation ordinaire. Jugé à ce point de vue, il offrirait facilement matière au blâme. Une partie des décrets ainsi rendus anéantissait des droits et des revenus acquis, et, quoiqu'on eût ajouté que ces droits et ces revenus seraient réservés jusqu'à ce qu'on en eût réglé la compensation ou décidé le rachat, chacun savait que, dans les circonstances présentes, cette réserve était illusoire.

Une autre partie des décrets abolissait des institutions organiques essentielles à l'administration de l'État, telles que la justice seigneuriale, les capitaineries, les épices des juges, etc. Ce n'est pas sans raison qu'on a souvent reproché à l'Assemblée de n'avoir pas établi le nouveau régime avant de renverser l'ancien. Il est bien vrai que toute la France fut bientôt couverte de chasseurs qui dévastaient les forêts, ruinaient les champs et se servaient du bois volé pour faire rôtir le gibier qu'ils avaient tué; mais, ce qui n'est pas moins vrai, c'est que les mêmes illégalités se produisaient ouvertement avant le 4 août, sans qu'aucun pouvoir se trouvât constitué pour les empêcher, et qu'elles se seraient continuées, même sans les décrets de l'Assemblée. La plupart de ces décrets étaient absolument nécessaires et il était urgent qu'ils fussent promptement mis à exécution; mais ce qu'on doit blâmer et ce qui fit que Mirabeau lui-même appela la nuit du 4 août une orgie, ce fut l'ivresse désordonnée qui régna pendant les discussions et qui fit naître une foule de propositions presque incendiaires, de décrets violents et inutiles; révoqués plus tard, il est vrai, comme ne servant qu'à exciter les passions populaires, ils n'en servirent pas moins de précédents et de prétextes à bien des actes irréfléchis de l'Assemblée.

Cependant, la séance du 4 août conservera le mérite d'avoir posé les grandes bases du progrès national. Ses décrets furent comme un manifeste résumant les vœux légitimes de la nation, et prouva que l'Assemblée voulait être la première à s'occuper des besoins et des espérances du peuple. Il ne faut pas reprocher à cette assemblée, comme on l'a fait si souvent, la ruine d'un système impossible à soutenir. Elle ne fit preuve de sa

faiblesse que plus tard, lorsque, en constituant le nouveau régime, elle sanctionna de son plein gré une organisation sans valeur. Ce qu'elle fonda alors est tombé depuis longtemps; mais c'est pour toujours qu'elle a conquis dans la nuit du 4 août la liberté du travail, l'égalité des droits, l'unité de l'État.

Plusieurs jours, du reste, furent employés à rédiger les décrets de cette nuit mémorable. Quelques-uns de ces décrets tombèrent d'eux-mêmes, ne pouvant recevoir d'application; d'autres, tels que le maintien provisoire de priviléges abolis, furent formulés plus clairement. Une discussion des plus vives s'engagea au sujet des revenus du clergé, et prouva pour la première fois quelle profonde répulsion l'Assemblée ressentait pour tout ce qui tenait aux choses de l'Église. En vain Sieyès demanda-t-il, au nom de la justice et de l'intérêt public, qu'on ne fît pas tout de suite un cadeau de 130 millions aux propriétaires fonciers sans aucune compensation. Buzot répliqua que le clergé pouvait, s'il le voulait, conserver l'apparence d'une renonciation volontaire à une chose qu'il ne possédait déjà plus, mais qu'il devait se rappeler que tout ce qu'il possédait appartenait à la nation. C'est dans le même esprit que fut rendu le décret qui défendait à l'Église de France de payer aucun tribut au pape. Ici, on était en dehors de la nécessité impérieuse qui avait dicté les autres décrets. C'était une attaque illégale et arbitraire, par laquelle les tendances les plus dangereuses de la Révolution, la haine contre l'Église et le mépris du droit des gens, se montrèrent étroitement liées l'une à l'autre.

CHAPITRE III

LES DROITS DE L'HOMME.

Personne n'accueillit l'avenir ouvert à la France par le 5 mai 1789 avec plus d'espérances que le général Lafayette. Depuis que la guerre de l'indépendance de l'Amérique avait eu sous ses yeux un si heureux résultat, il n'avait plus qu'un désir, celui de voir

un changement semblable s'opérer dans l'état politique de la France. Les vices de l'ancien régime, évidents pour tous, ne faisaient qu'augmenter en lui ces tendances libérales. Il s'éleva à l'assemblée des notables contre les dangers des lettres de cachet et les abus de l'administration financière, appuya sur la nécessité de convoquer les états généraux, condamna le coup d'État accompli par Brienne contre les parlements, et se fit remarquer par l'énergie de son opposition. Il augmenta ainsi le renom libéral qu'il s'était acquis par sa chevaleresque expédition en Amérique, se mit en relation avec tous les mécontents de l'époque, devint l'ami intime d'Adrien Duport, qui avait été l'âme de tous les troubles parlementaires, et appartint bientôt au petit cercle des hommes qui tenaient en main les fils de l'opposition. Il va de soi que sa popularité s'accrut dans de rapides proportions ; en même temps, se développait chez lui un penchant décidé vers les intrigues démocratiques, de sorte qu'il se trouva en relation avec toutes les fractions libérales, sans jamais se mettre complétement mal avec l'autorité. « Je me suis lié, écrivait-il à un ami, avec tous les genres d'opposition; j'ai souvent employé des instruments qui devaient bientôt être brisés. J'ai essayé de tout, excepté de la guerre civile, et j'eusse été maître de l'employer si je ne l'avais exécrée. »

C'est ainsi qu'il parut à l'assemblée des états généraux, également préparé pour les débats et pour l'action révolutionnaires. Il se fit peu remarquer d'abord ; il avait dû, pour assurer le succès de son élection, prendre vis-à-vis d'un collége électoral de la noblesse l'engagement de ne voter pour la réunion des trois ordres qu'après une décision formelle de la classe privilégiée, et il s'était enlevé par là toute liberté d'action. Le 27 juin encore, quand le roi eut ordonné la réunion, il se fit attester par les siens sa fidélité à tenir ses engagements ; mais il songeait dès lors, tant sa qualité de député de la noblesse lui semblait un obstacle fâcheux, à se faire nommer de nouveau par une élection subsidiaire du tiers-état. Ces difficultés ne l'empêchaient pas de cultiver en secret ses liaisons populaires. Autour de son ami Duport se rassemblait alors le club breton, réunion de délégués libéraux, pour la plupart représentants de la Bretagne. Duport leur transmettait les idées de la démocratie parisienne, qui, peu à peu, s'or-

ganisait par lui et autour de lui, et Lafayette sut, grâce à son renom et à sa fortune, tirer parti de cette situation pour étendre son influence. Le duc d'Orléans, qui, par son opposition contre la cour, servait d'enseigne au parti révolutionnaire, avait cherché, dès les premiers jours de juillet, à se rapprocher du jeune général ; mais Lafayette, qui avait déjà le sentiment de sa propre force, et qui méprisait profondément le duc, le repoussa froidement et coupa court à ses avances. Se souvenant de son mandat, il ne vota pas encore à l'assemblée, mais il ne put résister au désir de lui soumettre sa pensée favorite, qui le caractérisait complétement, et qui lui valut les acclamations enthousiastes, non pas de tous les libéraux, mais de tous les révolutionnaires. Le 11 juillet, il présenta un projet de déclaration des droits de l'homme, rédigé sur le modèle de celle d'Amérique. Mais avant qu'on en fût venu au vote, ce même jour avait décidé de la position du général. La nomination du ministère Breteuil avait démontré au tiers-état la nécessité d'employer d'autres armes que celles de la tribune, et lui avait prouvé que la victoire dépendait, non pas des discussions parlementaires, mais des barricades de Paris et de l'attitude de l'armée.

Dans ces circonstances, il parut nécessaire de placer à la tête de l'assemblée un homme qui unît les qualités militaires à la popularité. On créa alors une dignité qui n'avait pas existé jusque-là, celle de vice-président de l'assemblée, et l'on en revêtit Lafayette qui, parmi les membres du parti libéral, était le seul général en renom. En acceptant, il déclara que la nécessité impérieuse des circonstances l'obligeait à ne plus s'inquiéter des conditions de son ancien mandat, mais à ne s'occuper qu'à sauver le pays. Cette nomination ne fut qu'un premier pas vers une position plus influente et plus active. Le 15, des masses de peuple réunies sur la place de Grève le nommèrent avec des cris enthousiastes commandant en chef de la garde civique de Paris, qu'on appelait alors la milice bourgeoise ; il la baptisa, en vue d'amener l'unité entre elle et toutes les milices du royaume, du nom de *garde nationale*. Elle portait les couleurs de la ville de Paris, bleu et rouge ; il y introduisit, pour les distinguer des couleurs de la maison d'Orléans, qui étaient les mêmes, le blanc qui appartenait aux Bourbons ; puis il électrisa les esprits par ces mots célèbres : « Cette cocarde fera le tour du

monde. » Ce n'étaient point là de vaines paroles. A cette époque, Lafayette entretenait déjà des intelligences en Hollande et en Irlande, et cherchait à fomenter dans ces deux pays des troubles propres à ébranler l'influence anglaise (1), qui lui était devenue odieuse depuis son séjour en Amérique. Ce ne fut qu'à la prière des ministres Necker et Montmorin, qui ne désiraient rien moins que de voir des complications extérieures s'ajouter aux embarras intérieurs, qu'il renonça à ses idées de propagande. On voit par là combien peu il était disposé à apprendre à la révolution à respecter le droit des nations.

Pour le moment, sa proposition de déclaration des droits de l'homme eut une influence fatale.

Ce n'était pas à lui qu'appartenait l'idée première de reproduire en France ce manifeste américain dirigé contre la domination de l'Angleterre. Une proposition semblable se trouvait déjà dans beaucoup de cahiers, et Sieyès, avec les idées abstraites duquel elle était d'accord, l'avait fait agréer par le comité de constitution.

En général, le penchant aux théories politiques et le désir d'en faire immédiatement l'application aux événements du jour régnaient partout. Tout le droit ancien était contesté, incertain, détesté; on éprouvait le désir profond, ardent et légitime de voir l'État à venir fondé sur une manière toute nouvelle d'envisager l'humanité et ses lois, et chacun avait à cœur d'annoncer hautement aux contemporains et à la postérité les bases de ces principes nouveaux. Sous ce rapport, la déclaration des droits, en dépit de ses graves imperfections, restera comme un grand monument placé à la limite de deux époques bien différentes pour la France; elle marquera à jamais la source et le cours de ce torrent dont les flots ne tariront plus dans la vie politique des États européens.

Mais il est vrai aussi que le fond et la forme même de cette déclaration aident à reconnaître nettement la grave maladie dont la France était alors atteinte, et font présager les crises terribles que cet État allait traverser.

(1) *Mémoires*, IV, 82.

La déclaration des droits de l'homme montrait les symptômes du mal, mais non le moyen de le guérir. Le mal consistait en ce que personne en France n'éprouvait plus le moindre attachement pour l'état de choses existant. Tout en rêvant les utopies les plus brillantes, on s'habituait à exploiter la situation présente au profit des intérêts privés. C'est ainsi que chacun parlait de ses droits et que nul ne se demandait quels étaient ses devoirs envers soi-même et envers ses concitoyens, et quels efforts il fallait faire pour mettre l'État à même de satisfaire aux vœux de tous. Quelques membres de l'assemblée, entre autres l'abbé Grégoire et le janséniste Camus, demandèrent bien une déclaration des devoirs, mais on comprend facilement qu'elle n'eût été d'aucune utilité, car elle serait restée également sur le terrain de la moralité abstraite. Toutes discussions philosophiques sur les principes généraux de la morale ne pouvaient avancer d'un pas la question; elles menaçaient au contraire, le pays d'un déluge de fausses et dangereuses interprétations, car la meilleure de toutes les idées philosophiques ne peut s'appliquer et s'approprier, sans de profondes modifications, aux besoins et aux passions de la vie politique. Pour que la déclaration fût utile, il eût fallu qu'elle formulât quels étaient les droits et les devoirs de tout Français dans les circonstances actuelles, il eût fallu enfin qu'elle ne fût autre chose que la constitution elle-même. Mirabeau était dans le vrai quand il disait que, si l'on voulait faire une déclaration des principes, il ne fallait la faire qu'après avoir travaillé à l'œuvre de la constitution dont elle serait présentée comme le résumé et la conclusion.

La proposition de Lafayette reposait sur trois principes fondamentaux :

« Tous les hommes sont libres et égaux ; l'intérêt commun peut seul établir une différence entre eux. »

« Tous les hommes ont le droit de résister à l'oppression. »

« Toute souveraineté a sa source dans le peuple, aucun individu ne peut donc faire acte d'autorité sans délégation formelle. »

De ces principes, Lafayette faisait dériver la liberté de conscience et la liberté de la presse, la sécurité des personnes et des

propriétés, la soumission due à la loi, par quiconque a voté cette loi par soi-même ou par ses représentants, la séparation des trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire. Tout cela n'était pas présenté comme le programme d'une législation future, mais comme un droit primitif, appartenant à tous, et dont la privation jusqu'alors avait été illégale et immorale.

L'idée fondamentale sur laquelle reposaient ces propositions mérite d'être examinée attentivement. Le mouvement qui amena la chute du système féodal se résume en quatre mots : « Tout pour le peuple. » Lafayette y ajouta cette proposition énergique : « Tout par le peuple ! » Il ne s'aperçut pas de la différence considérable qui sépare ces deux maximes. Tout pouvoir éclairé peut, quand il le veut, donner aux institutions d'un État une direction favorable au bonheur général ; quant à une administration bienfaisante, une nation ne se l'assure pas quand elle le veut, mais seulement quand elle le peut. Les hommes ne deviennent pas aptes au maniement des affaires par l'effet d'un simple décret qui les émancipe politiquement ; ils n'acquièrent cette aptitude que par la culture de l'esprit et plus encore par celle du caractère. Or, à cette époque, la nation française se trouvait aussi mal préparée que possible à se gouverner elle-même ; les masses étaient plongées dans une profonde ignorance, les hautes classes dans une corruption de mœurs sans exemple ; chez les unes régnait une soif ardente de pouvoir et de richesses, chez les autres une soif non moins ardente de vengeance et de destruction. Appeler un tel peuple à une souveraineté soudaine et absolue, c'était le jeter dans les excès de l'anarchie pour lui faire chercher ensuite son salut dans le despotisme.

Le mal fut rendu deux fois plus grand encore par la forme cosmopolite que revêtit la proposition. Sans doute, la liberté doit être le but de l'éducation politique de toutes les nations ; mais une nation ne peut décréter la souveraineté du peuple et lui donner une application immédiate que pour elle-même ; l'outrecuidance avec laquelle Lafayette se considérait comme le libérateur de l'univers constituait donc une attaque monstrueuse, non-seulement contre l'ordre ancien du monde, mais encore contre l'indépendance des autres nations. On peut l'excuser en réfléchissant que ce qui se passa alors à Versailles eut au moins le

mérite de donner aux peuples et aux souverains un grand enseignement sur la direction à imprimer à leur politique ; mais on n'en déplore que davantage que cette reconnaissance du droit idéal des nations n'ait pas été plus profondément méditée et mieux rédigée dans ses détails.

Car, si Lafayette partait de cette idée fondamentale et juste que la dignité de l'intelligence humaine et l'esprit divin se reflètent dans chaque homme sans distinction de rang ni de fortune, il détournait ensuite cette idée de son véritable sens par les applications qu'il en faisait. Au lieu de l'égalité civile, il proposait, niant tous les droits préexistants, l'égalité de fait ; au lieu de demander au gouvernement d'appeler tous les citoyens à l'exercice des droits politiques, selon la mesure de leur capacité, il donnait aux individus le droit de se délivrer de toute loi gênante et de mettre de côté tout pouvoir établi. De cette façon, il appelait à régner, non la volonté légitime de tous, mais la volonté arbitraire de chacun; non le bon sens de la nation tout entière, mais la masse des passions individuelles. Il leur donnait en proie non-seulement l'État, mais aussi, par une conséquence inévitable, la propriété privée; car la propriété est la source des inégalités les plus frappantes. Il rendait d'avance impossible ce qu'il voulait créer, une constitution parlementaire et un État démocratique : car, d'après ses maximes, c'est un esclavage que d'obéir aux décrets d'une assemblée de représentants aussi bien qu'aux ordres d'un monarque héréditaire ; d'après ces maximes encore, il n'y a qu'une seule politique légitime, celle qui appelle la masse du peuple à donner des lois et à gouverner, et la laisse libre de rompre ses propres engagements et de disposer de toutes les propriétés. C'est là l'idéal de la république socialiste ; tandis qu'au contraire, l'État vraiment démocratique a plus que tout autre besoin de l'obéissance de chacun à la loi établie, et du respect de l'État pour les droits acquis des particuliers. Plus une constitution est démocratique, plus elle a de motifs pour repousser la déclaration des droits de l'homme de Lafayette.

Lafayette et ses amis ne se rendaient pas compte de tout cela. Malgré son besoin de gloire démocratique, Lafayette se sentait toujours grand seigneur, et, dans sa passion de popularité, il ne comprenait pas bien la portée communiste de ses actes. Il ne

se troubla pas en voyant les deux hommes qui, plus tard, devaient plus que tous les autres contribuer à sa chute, Marat et Robespierre, proclamer la Déclaration des droits de l'homme, la seule chose utile qu'eût faite l'Assemblée, et déclarer toute autre constitution superflue. Ce qui fut encore plus triste, ce fut de voir la majorité de l'Assemblée, qui n'était pourtant point *maratiste*, accepter, aussitôt après les orages de Juillet, la proposition du général avec la plus grande ardeur. Une foule d'orateurs s'étaient inscrits pour parler, les propositions se succédaient sans relâche. Rien n'est plus pénible, plus fastidieux, plus humiliant à lire que ces discussions dans lesquelles on cherchait à faire décréter à la majorité des voix ce que signifiaient les mots de droit et de liberté, par rapport à l'obéissance que chaque citoyen doit à la loi, dans tous les États et dans tous les temps. On détruisait avec un zèle infatigable les derniers vestiges de la tradition, afin de pouvoir édifier l'État selon les lois de la nature. Ce fut en vain que Malouet et Clermont-Tonnerre cherchèrent à prémunir l'opinion publique contre la vanité de cette métaphysique, ce fut en vain que Mounier et Lally-Tollendal rappelèrent les droits bien légitimes du roi. Un profond mécontentement se manifesta lorsque Mirabeau refusa, plus résolûment que jamais, de coopérer à cette annihilation de toute légalité; une violente colère éclata quand on le vit revenir de plus en plus, dans ses discours et dans ses écrits, à sa demande de remettre la déclaration des droits de l'homme à des temps plus calmes, et de la réserver pour la fin de la constitution. On se traîna ainsi à travers toutes les misères de ces longs débats. Tous les paragraphes furent successivement adoptés, après bien des discussions et des amendements, et, le 26 août, la déclaration fut enfin terminée.

Elle s'éloignait beaucoup, dans sa rédaction définitive, du premier projet de Lafayette, mais elle ne remédiait à aucun des vices de celui-ci; au contraire, elle y ajoutait de nouveaux éléments de trouble et de dissolution, car elle laissait à la volonté arbitraire des individus et des masses, non-seulement le droit de critiquer les actes du gouvernement, mais encore celui de créer le gouvernement lui-même. « Tous les citoyens, dit le sixième article, ont droit de concourir, personnellement ou par

leurs représentants, à la formation de la loi. — Tous les citoyens, dit l'article 14, ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. » L'Assemblée n'avait sans doute, par cette disposition, d'autre but que de donner aux représentants du peuple le pouvoir législatif et financier, et d'obliger les citoyens à payer les impôts et à obéir aux lois décrétées. Mais il est évident que, d'après la rédaction de cet article, chaque citoyen était autorisé, dans certaines circonstances, à exercer lui-même ses droits, et à déclarer inutile que les députés s'en occupassent. Quant à ce qui concernait les rapports des citoyens entre eux, on chercha à tempérer quelque peu l'expression de Lafayette : « Tous les hommes sont égaux », en y ajoutant : « Égaux en droits » ; mais par là on ne fit que laisser le champ libre à une interprétation meilleure, sans exclure l'interprétation dangereuse. Cet article pouvait signifier que l'État laissait à chaque citoyen la possibilité d'acquérir tous les droits ; mais on pouvait trouver également, dans le sens de ces mots, motif à ne plus tolérer d'inégalités pratiques dans aucune position.

Ces délibérations décidèrent de la direction prise par la Révolution ; en même temps qu'elles donnèrent le signal de la formation des grands partis de la Révolution. Trois groupes se disputèrent dès lors la prépondérance, et restèrent complétement distincts dans l'Assemblée : à droite se trouvaient la plupart des nobles et des évêques, partisans absolus du passé, disposés à quelques réformes partielles, mais au fond affermis dans les idées du 23 juin, d'après lesquelles le peuple devait être soumis au roi et celui-ci aux anciens ordres de la noblesse et du clergé. Ce parti diminuait en nombre chaque jour, car les gentilshommes, soit par crainte des émeutes, soit par haine contre la Révolution, émigraient de plus en plus. La violence aveugle de ceux qui restaient n'en était que plus grande, et augmentait naturellement la colère et l'amertume de leurs adversaires. Dans l'Assemblée, ils avaient pour principaux représentants l'abbé Maury et Cazalès : le premier, orateur hardi, petillant d'esprit, de mœurs légères, sans moralité politique, prêt à changer faci-

lement de couleur, mais qui, à cette époque, moitié raillant, moitié sérieux, défendrait la monarchie, la légitimité et la religion; — l'autre, officier chevaleresque, sans peur et sans reproche, d'un jugement étroit mais juste, d'une âme ardente et d'un caractère impétueux : orateur toujours prêt au combat, et ne demandant pas mieux que de soutenir ses principes l'épée à la main. En général, ce parti avait tous les défauts et toutes les vertus de l'ancien régime : courage aventureux, esprit frivole, entêtement indomptable.

Ses membres étaient tous prêts à sacrifier leur vie pour leur cause; mais incapables de l'employer à servir cette cause par un travail lent et assidu; tout en combattant sous la bannière de l'ordre et de la discipline, ils étaient pourtant hors d'état de sacrifier une opinion ou un préjugé aux besoins du pays ou de leur parti.

Au centre se rencontraient les modérés de la droite et de la gauche, les députés qui, convaincus des vices de l'ancien état de choses, avaient renversé le système réactionnaire de Breteuil par les grandes journées de juillet, qui comprenaient la Révolution comme une crise nécessaire, et non comme un droit permanent, et qui désiraient reconstituer le plus tôt possible le nouvel édifice social sur les ruines de l'ancien. Il y avait parmi eux des hommes politiques de caractère et de talent, Lally-Tollendal, éloquent et inspiré, Malouet, toujours actif, toujours sincère, Mounier, qui possédait une haute intelligence et de vastes connaissances, qui, avant tout autre, avait prédit à ses amis de province la chute de la féodalité, et qui annonçait maintenant, d'une manière plus précise encore, les dangers de la situation nouvelle. Malheureusement, personne ne le comprenait. La plupart de ceux qui partageaient ses opinions étaient des hommes honorables, enthousiastes de la liberté, désireux de voir l'ordre s'établir, mais sans connaissance approfondie de la situation du pays, jurisconsultes plutôt qu'hommes d'État, et ne possédant aucune qualité administrative. Ils succombaient sous le poids des difficultés qui, dans les temps d'orage, s'opposent à la formation d'un parti modéré, ressentaient l'impuissance du raisonnement en présence de passions impétueuses, manquaient d'union entre eux, et divisaient leurs forces en voulant com-

battre à la fois les dangers qui se présentaient de tous les côtés à la fois. En dépit de tous ces obstacles, ils eussent peut-être remporté la victoire, sans une circonstance funeste qui les paralysait et devait amener leur défaite. Il est aisé de comprendre que la première et indispensable condition de leur succès était une union complète entre l'Assemblée nationale et le gouvernement. Le ministère du 15 juillet comptait dans leur parti quelques membres, à la tête desquels était Necker, jusqu'alors le chef le plus considérable des libéraux modérés. On devait donc croire que le gouvernement n'aurait rien de plus à cœur que d'étendre et d'organiser le parti du centre, et qu'il emploierait son influence à en faire disparaître toutes les inimitiés personnelles et toutes les nuances d'opinion. Cette tâche n'excédait pas ses forces, quelles que fussent les difficultés à surmonter. Sans doute, le gouvernement était bien faible à cette époque ; cependant il possédait encore toute l'autorité des connaissances pratiques en matière législative et administrative, et, en dépit de la méfiance qui régnait alors dans l'Assemblée, il lui restait encore les moyens d'exercer une certaine influence sur tous les membres, presque sans exception. La cour, en ce moment, ne créait plus de difficultés sérieuses. La coterie Polignac était dispersée dans toutes les parties du monde, la reine était profondement découragée, Louis XVI était sans vues et sans volonté ; Necker avait donc le champ libre de ce côté ; c'est alors que sa profonde incapacité se montra de nouveau au grand jour. Non-seulement il ne sut parvenir ni à former un parti ministériel dans l'Assemblée, ni à relever la force du gouvernement par une initiative sage et prévoyante, mais il ne tenta même ni l'un ni l'autre ; au contraire, quelque incroyable que cela puisse paraître, il ne fut à tous ces égards qu'un obstacle continuel. S'il se produisait parmi les députés quelque désaccord ou quelque irritation, Necker se montrait plus susceptible et plus irritable que tous les autres ; les ministres, ses collègues, n'avaient certes pas de talents créateurs, mais, pour lui, il ne semblait avoir d'autre règle de conduite que d'empêcher le gouvernement de donner le moindre signe de vie. Il évitait partout de se mettre en évidence ; tout ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'au moyen d'artifices de bourse, il maintint à flot le vaisseau délabré des finances ; qu'il irrita inutilement

l'Assemblée en la blâmant pour des vétilles; qu'il céda sans aucune résistance aux exigences des anarchistes, et enfin qu'il montra une obstination insensée à garder sa place. Il n'est pas étonnant qu'il ait vu finir en une semaine son influence, en un mois sa popularité, en une année son existence politique. Il n'est pas étonnant non plus qu'une telle façon d'agir avec la révolution n'ait su lui préparer d'autre issue que l'anarchie et le terrorisme. C'est le défaut de talent dans les individus, ce sont les fautes qu'il eût été possible d'éviter, plutôt que la force impérieuse d'un principe ou de la nature des choses, qui préparèrent les malheurs de l'avenir. Une politique créatrice du parti modéré était impossible en 1789, non parce qu'on avait rompu le 14 juillet, comme le murmurait la droite, avec le principe d'autorité, non parcequ'on avait, comme le fulminait la gauche, perdu ses forces en trahissant inconsidérément la liberté, mais seulement parce que le gouvernement lui-même s'opposa à sa propre régénération.

Enfin, dans les rangs de la gauche se trouvaient les adorateurs des droits de l'homme et de la souveraineté absolue du peuple, les adversaires ardents de l'Église et de l'aristocratie, les partisans enthousiastes d'un mouvement continuel des masses populaires. Ces hommes avaient sans cesse à la bouche les mots de nation, de liberté, de droits; il leur semblait impossible qu'on pût en faire trop sur ces divers points, ils ne comprenaient pas qu'on pût nuire à un État en donnant des droits aux incapables ou des libertés aux pervers. Les derniers succès du peuple les transportaient, ils avaient toujours devant les yeux les misères produites par l'ancien régime, et pensaient que la suppression des abus et le triomphe des idées nouvelles ne pourraient jamais être assez complets. Tous ceux qui tenaient en quoi que ce fût à l'ancien ordre de choses, cour, clergé, noblesse ou parlements, étaient regardés par eux avec haine et méfiance; tous ceux qui luttaient contre ces pouvoirs étaient sûrs de leur admiration, ou tout au moins de leur sympathie. La plupart étaient des hommes probes, mais chez qui l'intelligence et le caractère n'étaient pas à la hauteur de la tâche, et qui, pour atteindre leur but, auraient eu besoin d'être dirigés d'une main ferme par un gouvernement libéral et solidement assis. Cette direction, nous l'avons vu, laissait complétement défaut; aussi la partie resta-t-elle aux mains des

chefs des démagogues dont aucun ne méritait, ni par son talent, ni par ses sentiments, une semblable influence. Sieyès, qui, en d'autres temps, a eu de grands succès, se tenait alors dans une réserve maussade. Un autre ecclésiastique le remplaça comme orateur: c'était Talleyrand, évêque d'Autun, gentilhomme de haute naissance qui, par suite d'un défaut de conformation, était entré dans les ordres, mais avec les idées les plus profanes. Talleyrand possédait au plus haut degré un esprit pénétrant et subtil, un jugement froid et un profond mépris de l'humanité; aimable et facile dans les actes de la vie privée, il était avide et sans conscience dans les actes de la vie politique. Les chefs du club breton se faisaient remarquer par leur violence radicale. A côté du spirituel et hardi logicien Duport se trouvaient là le chevalier de Lameth et l'avocat Barnave, l'un orateur inspiré et persuasif, de mœurs pures et d'un caractère aimable, mais entraîné par un fanatisme sans bornes, l'autre esprit superficiel et creux, mais remuant et entreprenant. Leurs amis les caractérisaient tous trois par ces mots: « Ce que Duport pense, Barnave le dit, et Lameth le fait ». Plus loin se trouvait le groupe peu nombreux des clients du duc d'Orléans, hommes généralement corrompus comme leur patron, sans influence sur l'assemblée, mais dangereux par leur connivence avec la lie du peuple de Paris. A ce groupe s'en rattachait un autre de l'extrême gauche qui, pour le moment, se faisait peu remarquer, ne voyait dans tout ce qui s'était passé que les préliminaires superficiels de la révolution, et espérait un avenir complétement démocratique: à leur tête étaient les avocats Pétion de Chartres, Buzot d'Évreux et Robespierre d'Arras (1).

Le seul homme dans l'assemblée qui fût à la hauteur de sa mission était Mirabeau (2). Cet homme remarquable était né en 1749; il se trouvait donc alors dans toute la force de l'âge. La nature lui avait prodigué ses dons; son père, original plein d'esprit, mais opiniâtre, et ce qu'on appelle vulgairement une mauvaise tête, voyait avec étonnement les facultés merveilleuses de son fils, la multiplicité de ses talents, son amabilité entraînante,

(1) Louis Blanc, tome Ier, chap. VIII, d'après des lettres inédites de Robespierre (au moment du cortége du 4 mai 1789): «Un seul dans ce cortége, un seul pressentait alors, illuminé qu'il était par sa conviction, les conséquences suprêmes. »

(2) Blanc dit: « Il y avait dans l'assemblée un quatrième parti. Ce parti était un homme et cet homme était Mirabeau. »

ses passions violentes; il crut pouvoir maîtriser un être tel que celui-là par une discipline sévère, et se laissa pousser par la résistance indomptable de ce fils jusqu'à la tyrannie la plus insupportable. Il arriva ce qui ne peut manquer d'arriver en pareil cas, Mirabeau se déroba au joug paternel, quitta sa maison et sa famille, se jeta dans le tourbillon des excès les plus déplorables et perdit pour toujours la dignité que donnent les bonnes mœurs et l'honnêteté. Mais cette nature était si puissamment douée, que sa force intellectuelle resta intacte à travers les désordres de sa vie. Il n'avait jamais fait d'études régulières; cependant, au milieu même de ses orgies, il sut se rendre maître de toutes les sciences auxquelles il donna quelque attention: politique et histoire, administration et finances, questions de droit et de constitution, il sut tout s'approprier avec la supériorité que donne le génie. Longtemps avant la révolution, il en avait compris la nécessité et avait pressenti la direction qu'elle prendrait. Bien que fier et noble comme un preux des anciens âges, il combattit avec une haine patriotique les abus de l'état féodal, et il présenta dans une suite de pamphlets remarquables l'image de la France future, dépeinte avec les traits les plus incisifs et les plus hardis. Il porta le coup mortel à la politique financière si immorale de Calonne, et flétrit la faiblesse de Necker, quand tout le monde admirait encore ce ministre comme le dieu infaillible de l'administration. A cette époque déjà, Mirabeau attirait en première ligne l'attention publique. Quelque déclassé, corrompu et cynique qu'il fût, il captivait par chacun de ses discours, dans lesquels il déployait une éloquence sans égale. Jamais peut-être, après lui, un orateur parlementaire n'a provoqué d'aussi ardents admirateurs et ne s'est attiré d'aussi furieuses haines. Tandis que les libéraux le désignaient dès 1785 comme le seul ministre des finances possible, il était aux yeux des partisans de l'ancien régime un véritable brandon de révolution. Au commencement des élections, le ministère voulait le faire déporter aux Indes-Orientales comme le plus dangereux des démagogues, et il ne dut son salut qu'à la bienveillante intervention du roi. C'était un des priviléges de sa forte organisation de ne conserver aucun ressentiment de semblables attaques. Bien que son ambition fût immense, il ne connaissait ni la susceptibilité personnelle ni l'irritabilité égoïste. Il

voulait dominer la France, parce qu'il croyait que lui seul en avait la force; il frappait à coups redoublés sur toute médiocrité; mais pour lui il n'avait qu'une pensée : c'était de faire servir ses facultés au bonheur de son pays.

Telle était cette assemblée. Il s'agissait maintenant, après la déclaration des droits de l'homme, d'aborder la rédaction de la constitution. Allait-on ici développer les maximes de la Déclaration ou être dès les premiers pas inconséquent avec soi-même?

On voulait d'abord procéder lentement et méthodiquement, arriver des droits des citoyens à la nation, à ses représentants et au roi. Mais une telle façon d'agir ne faisait pas l'affaire de cette assemblée inflammable, divisée, inexpérimentée; puis la situation même des choses poussait avec une force irrésistible vers la discussion des questions fondamentales. En dépit des digues de son règlement, l'Assemblée marcha donc rapidement en avant, et sans qu'on eût eu le temps de se reconnaître, on se trouva engagé dans la question politique la plus importante, celle qui embrassait toutes les autres: l'organisation du pouvoir législatif.

Toutefois le débat ne porta que sur les articles suivants :

« Le Corps législatif se composera-t-il de plusieurs chambres? »

» Sera-t-il permanent ou y aura-t-il intervalle entre les législatures?

» Le roi aura-t-il part au pouvoir législatif?

» Doit-on le faire participer au pouvoir constituant de l'assemblée actuelle? »

Le rapport du comité sur ces questions fut l'œuvre du cercle auquel appartenait Necker autrefois, mais qui se rassemblait maintenant autour de Mounier, et qui comptait parmi ses organes plusieurs gentilshommes libéraux, Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre et d'autres. Ils avaient tous contribué ardemment à la chute de l'ancien régime, et leur but était d'arriver à une imitation légèrement démocratisée de la constitution anglaise. Ils voulaient, par exemple, à côté des représentants du peuple, un sénat à vie; il y aurait eu des législatures triennales, permanence du Corps législatif, et aucune loi n'aurait pu être rendue sans l'acceptation des deux chambres et la sanction du roi.

De ces motions il en était une, celle de la permanence, qui ne pouvait manquer d'être acceptée du moment que le centre la pro-

posait, car elle était tout à fait selon les idées de la gauche. Celle qui concernait les deux chambres fut orageusement débattue. La gauche protesta avec violence contre une telle violation du principe d'égalité inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme. Mirabeau, qui valait à lui seul autant qu'une fraction tout entière, mit le poids de son opinion dans la balance : il se déclara pour une seule chambre qui, dans certains cas, se partagerait en deux sections ; enfin la droite se réjouit de pouvoir couper court à l'ambition de ses collègues libéraux, qui visaient à entrer eux-mêmes dans la nouvelle chambre haute. On vit donc immédiatement que cet article tomberait sous l'opposition d'une majorité écrasante. Toute l'incertitude, tout l'intérêt, toute la passion se reportèrent alors sur le troisième point, le droit accordé au roi d'opposer son *veto* aux décisions de la chambre.

Ici, ce ne fut pas le centre qui resta seul de son opinion, ce fut la gauche. Non-seulement la droite combattit avec zèle pour le roi, mais elle eut pour elle Mirabeau, qui, en juin déjà, lorsqu'il s'était agi de la réunion des ordres, avait exprimé son opinion à ce sujet, et avait produit une sensation profonde. S'il avait parlé ainsi à un moment où le pouvoir et ses abus étaient encore du côté de la couronne, il devait se trouver moins que jamais disposé à affaiblir l'autorité royale, maintenant qu'elle était vaincue et humiliée et que la toute-puissance appartenait à l'assemblée. Le sentiment de la majorité se manifesta clairement encore lorsqu'il s'agit d'élire un président, car ce fut un royaliste qui remporta la victoire (1). La gauche, pressentant sa défaite, mit tout en œuvre pour gagner par l'intimidation ce que lui refusait la libre décision de la majorité. A Paris, ses partisans menaçaient de marcher en armes contre Versailles, afin de chasser les traîtres de l'assemblée, et un homme turbulent, le marquis de Saint-Hurugue, chercha en effet à rassembler dans ce but une troupe populaire, mais la garde nationale mit rapidement fin à cette équipée, et Saint-Hurugue s'enfuit furieux devant quelques patrouilles.

On voyait à Versailles que le pouvoir était aux mains du com-

(1) L. Blanc, vol. II, chap. IV, cite cette phrase de Desmoulins : « Nous n'étions pas alors plus de dix républicains en France. Lorsque Robespierre voulut discuter cet axiome : La Constitution française est monarchique, il pria qu'on lui laissât développer sa pensée sans crainte de murmures. »

mandant de cette garde nationale, le général Lafayette. Un grand nombre de députés, que les projets des révolutionnaires inquiétaient sérieusement, s'informaient avec anxiété des vues de celui qui paraissait à tous le seul protecteur et le seul sauveur possible; les ministres mêmes, imitant les députés, demandèrent au dictateur civique son opinion sur le *veto*. Lafayette répondit par des protestations réitérées de son dévouement et de ses opinions monarchiques, disant qu'il n'avait rien à opposer au *veto* en lui-même, mais qu'il était possible que des troubles s'ensuivissent, qu'il conseillait donc le moyen terme d'un *veto* suspensif et qu'il suppliait qu'on s'efforçât de rendre le roi populaire à Paris (1). Sur cet avis, Necker crut faire un coup de maître en proposant, au nom du roi lui-même, ce terme moyen à l'Assemblée; c'est-à-dire que le roi renonçerait au *veto* opposé à une loi quand deux législatures consécutives persisteraient dans la même résolution.

L'effet du message de Necker fut immense. Tous les gens faibles, qui n'avaient pas de couleur déterminée, abandonnèrent une cause qui s'abandonnait elle-même. Le 10 septembre, le système des deux chambres fut rejeté, et le 11, le *veto* suspensif fut adopté à une grande majorité. En vain les royalistes prétendaient-ils, saisissant un dernier moyen désespéré d'agir contre Necker, que le roi n'avait rien à démêler avec la rédaction de la constitution et que le pouvoir constitutif ne résidait que dans l'assemblée. Cette assertion ne servit qu'à rendre plus évidentes les difficultés de la situation, mais non à empêcher la défaite du pouvoir royal. La gauche ne chercha que plus résolûment à profiter de l'avantage qu'elle avait obtenu. Lorsqu'on agita la question de savoir pendant combien de législatures le *veto* aurait cours, Barnave demanda qu'on n'abordât pas cette question avant que le roi eût donné sa sanction aux décrets du 4 août. Necker, après avoir enlevé le *veto* au roi, eut encore l'imprudence de mettre dans sa bouche une critique pédantesque de ces décrets. Alors on proposa de toutes parts de déclarer formellement ce que Mounier et Mirabeau avaient déjà donné à entendre à Necker, c'est-à-dire que le roi n'avait pas à s'occuper de l'établissement

(1) Ceci a été confirmé récemment par sa correspondance avec Latour-Maubourg, à la fin du 1er volume dans Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*.

de la constitution, mais qu'il devait seulement publier les décrets rendus par la volonté nationale. Faire cette déclaration, c'eût été prononcer la déposition du roi. Cette fois Mirabeau sauva Louis XVI. Il ne se posa pas ouvertement en défenseur de la royauté, car il eût nui par là au roi et à lui-même, mais il saisit avec une colère mêlée de joie l'occasion d'humilier Necker. Il opposa avec une énergie qui électrisa l'auditoire la toute-puissance de l'assemblée aux observations critiques du ministre. « Si le roi, s'écria-t-il, ne veut pas écouter l'Assemblée, on sera obligé de passer outre. Par une sage réserve on n'avait pas voulu jusqu'ici examiner si la sanction royale était nécessaire à l'existence de la constitution, parce qu'on avait eu la plus grande confiance dans le bon vouloir du roi, mais qu'au moins celui-ci ne force pas l'assemblée à déchirer le voile. » Ainsi exaltée par le sentiment de sa force, l'Assemblée, sans rien décider encore, se laissa calmer, et Necker s'empressa bientôt de lui annoncer la sanction des décrets sans restriction. Puis, suivant son désir, la durée du *veto* fut fixée le 21 septembre à deux législatures, mais la monarchie venait de subir une nouvelle défaite, et les principes de la Déclaration des droits de l'homme influèrent de plus en plus sur les actes de la vie publique.

CHAPITRE IV

LA CAPITALE.

Les décrets du 4 août ne mirent pas fin au trouble et à la confusion qui régnaient dans les provinces, car nulle mesure n'avait encore été prise pour que le peuple en ressentît les bienfaits, et la Déclaration des droits de l'homme venait de sanctionner toutes les violations de la justice et de l'équité. Les paysans traquaient leurs anciens maîtres comme des bêtes fauves, au nom du saint devoir de l'insurrection, et refusaient de payer les taxes maintenues le 4 août, sous le prétexte qu'elles étaient incompatibles avec le bien public. Ils payaient aussi fort peu d'impôts à l'État, par ce motif qu'ils ne les avaient pas votés eux-mêmes; en un mot, les mauvaises passions et le désordre prenaient partout le dessus. Il arriva à l'Assemblée nationale ce qui arrive à un médecin lorsqu'il

essaye d'un moyen de guérison sans connaître la cause de la maladie : au lieu de guérir le mal, on ne fit que l'envenimer. Pour ne pas laisser les affaires en entière stagnation par suite de l'impuissance des autorités, l'assemblée en prit elle-même la direction, et établit deux comités qu'elle chargea de diriger la police et l'administration. Par là, elle annihila complétement les ministres, que personne, à partir de ce moment, ne regarda plus comme les chefs du gouvernement. Pour assurer au moins la sécurité des individus, elle investit les autorités municipales du droit de requérir les troupes; or, comme la loi rendue à cette occasion ne donnait ce droit à nul autre, le ministère lui-même vit sa position dépendre de la municipalité. Nous verrons plus tard combien cette circonstance fut décisive pour le cours de la révolution.

Dans Paris, la nouvelle organisation s'établit assez lentement, cependant elle allait toujours en progressant. Les représentants des districts en formaient le centre légal. Leur nombre s'éleva d'abord à cent vingt; bientôt il fut porté à deux cent quarante, puis enfin à trois cents personnes, qui avaient à statuer sur les dispositions permanentes et sur les dépenses importantes. Le soin de l'administration courante, ou, si l'on veut, le pouvoir exécutif, était remis aux mains du maire et du conseil de la commune, nommé par les représentants des districts, et qui se partageait par comités selon la nature des travaux. L'honorable Bailly, qui, dans le silence de son cabinet, aimait à s'occuper des affaires politiques, et qui avait présidé l'Assemblée avec un si noble patriotisme lors de la séance du Jeu de paume, Bailly, nommé maire de Paris, se vit tout d'un coup placé à la tête d'une administration dont la tâche était immense, et pour laquelle se joignaient à la plus terrible responsabilité de fort médiocres moyens d'action. Il se passa longtemps avant qu'on pût établir aucun travail régulier ; chaque membre devait se montrer prêt à toute espèce de besogne, et lorsqu'il avait dépensé ses forces à travailler depuis le matin jusque bien avant dans la nuit, il devait remercier Dieu si les choses n'étaient pas encore pires que la veille ; surtout il ne devait s'attendre à nulle reconnaissance, car depuis le mois de juillet, tout le monde avait la passion et croyait avoir le talent de gouverner.

La municipalité critiquait le maire, le conseil général critiquait

la municipalité, Bailly ne comprenait pas comment son zèle ne lui attirait que des votes de méfiance. Puis, chaque district avait son comité et son président qui s'occupaient à l'envi des intérêts généraux; de là partaient plusieurs fois par jour de nouveaux conseils et de nouvelles exigences, qui assiégeaient l'hôtel de ville. Tous les métiers étaient en agitation : les compagnons tailleurs demandaient une augmentation de salaire et une diminution du nombre des ravaudeurs; les coiffeurs demandaient à ne plus payer l'impôt de compagnonnage; les bouchers plaçaient leurs étaux comme ils l'entendaient, déclarant que, étant une portion du peuple souverain, ils ne souffriraient aucune entrave; et la commune les laissait faire.

Au commencement, à la vérité, on avait bien des motifs pour ne pas montrer trop de rigueur; car, depuis le 14 juillet, tout le monde était armé. Cinquante mille piques et tous les fusils de l'hôtel des Invalides se trouvaient entre les mains des prolétaires. Le premier soin de Lafayette, pour écarter un tel danger, fut de terminer l'organisation de la garde nationale, et de désarmer peu à peu le reste du peuple. Chaque district fournit quatre compagnies de cent hommes chacune, dont les officiers étaient choisis par le comité du district, les soldats équipés d'une manière assez coûteuse et à leurs frais, ce qui écartait tout naturellement ceux qui ne possédaient absolument rien. A cela s'ajoutait dans chaque district une compagnie soldée, appelée compagnie du centre, composée principalement d'anciens soldats des gardes-françaises et dont les officiers actuels avaient été nommés par Lafayette (1). Le général réussit bientôt à se les attacher; les gardes nationaux volontaires avaient également pour lui une admiration sans bornes, de sorte qu'à la tête de ces trente mille homme, qui formaient alors l'unique force militaire active du royaume, il était réellement le maître de Paris et sans contredit l'homme le plus puissant de la France.

Cette organisation terminée, on put respirer plus librement et se tenir prêt au combat qu'on avait évité jusque-là. Les réunions du Palais-Royal continuaient sans interruption; on avait là la

(1) Il y avait encore huit compagnies de cavaliers. (*Poisson*, I, p. 82.)

conviction d'avoir sauvé l'État par les émeutes du mois de juillet, on n'y était donc nullement disposé à se laisser tyranniser par des autorités municipales. Le public de ces réunions, excité alors par Desmoulins, Saint-Hurugue, Loustalot, était bien différent de celui qui se voit aujourd'hui en de semblables circonstances. Nos modernes révolutions connaissent ces vagabonds sans aveu qui, à chaque occasion de désordre, semblent sortir de dessous terre, et qui se trouvent comme dans leur élément au milieu des scènes les plus atroces de violence et de férocité. Mais le nombre en était bien plus considérable alors qu'il ne l'est aujourd'hui. Cette population errante et sans patrie exerça une influence incalculable sur toutes les secousses révolutionnaires qui se succédèrent depuis 1789 jusqu'en 1795. Les règlements de police et d'assistance publique étaient, à cette époque, bien plus incomplets, et la production et la répartition des subsistances beaucoup moins assurées qu'elles ne le sont de nos jours. La cherté des vivres, la disette même se produisaient fréquemment, et jetaient des masses de citoyens hors de leur foyer natal. Le gouvernement de l'ancien régime avait eu à lutter incessamment contre ce danger. Sous Louis XIV, des essaims de mendiants apparaissaient par centaines, par milliers, vrais fléaux pour les villages qu'ils mettaient souvent de vive force à contribution. L'État ne savait opposer que de sévères châtiments aux exigence de leur misère : il n'est donc pas étonnant que cette triste situation se soit propagée d'une génération à l'autre en prenant une extension toujours plus grande, et que l'émeute ait recruté dans les rangs de ces désespérés une armée de volontaires toujours prête aux dernières violences. « Il y a à Paris, disait Loustalot, quarante mille étrangers qui n'ont pas de métier déterminé, ni de logement stable, et dont le Palais-Royal est l'assemblée de district (1). » De plus, le Paris d'alors ne connaissait pas ce nombre immense d'ouvriers de fabriques réunis aujourd'hui en masses disciplinées par l'usage des machines. Les piliers des clubs du Palais-Royal étaient des compagnons ouvriers et des patrons d'ordre inférieur dont la situation était géné-

(1) Louis Blanc, tome IV, chap. II, évalue d'après Monteil à deux millions le nombre de ces mendiants sans asile en 1789.

ralement plus misérable que celle des simples ouvriers actuels. Il était donc bien plus facile qu'à présent de mettre en mouvement ces éléments divers et d'en faire des brandons d'émeute, d'autant plus que leur instruction politique était à peu près nulle. Mais il est vrai aussi qu'on pouvait facilement réussir avec un peu d'habileté à calmer un soulèvement, si terrible qu'il fût. De nos jours, il faut plus de temps pour ébranler les masses; mais, une fois déchaînées, celles-ci continuent avec plus de ténacité la lutte commencée. Des événements tels que les combats du mois de juin 1848 eussent été impossibles dans le Paris de cette époque.

Le Palais-Royal avait des moyens variés pour tenir ses habitués en haleine. Comme l'agitation provenait de l'état général du pays, que toutes les espérances, toutes les craintes, toutes les passions étaient tendues au plus haut degré, il ne fallait ni grand art, ni grande peine pour entretenir le mouvement incessant du flot révolutionnaire. La presse jouait ici le rôle le plus important ; elle couvrait les murs de ses affiches, remplissait les rues de ses crieurs, répandait ses gazettes dans toutes les classes de la société (1). On était pourtant, sous ce rapport, beaucoup moins exigeant que de nos jours; la plupart des feuilles publiques ne paraissaient qu'en petit format in-octavo, les plus influentes une fois seulement par semaine, et ornées habituellement d'affreuses gravures sur bois. On s'y bornait à des réflexions énergiques sur les questions brûlantes; on se conformait, sans prétentions à l'érudition ou à un système quelconque, aux passions favorites du lecteur, et l'on exerçait une influence bien autrement puissante que celle des grands journaux actuels. Abstraction faite des articles du *Mercure français*, de Mallet du Pan, ou du *Courrier de Provence*, de Mirabeau, ces journaux ressemblaient beaucoup, sous tous les rapports, aux petites feuilles démocratiques de l'Allemagne révolutionnaire de 1848. Toutefois, ils produisaient des effets plus considérables que les journaux allemands, non pas à cause de la supériorité de leurs écrivains, mais à cause des passions plus vives de la nation française. Le jour-

(1) Deschieu, *Bibliographie des journaux*, et Hatin, *Histoire du journal en France.*

naliste dont le talent était le plus remarquable était incontestablement Camille Desmoulins; dans son babillage léger se trouvait un continuel mélange de patriotisme et de gaieté un peu licencieuse, d'amour de la liberté et de mordante raillerie, de grâce et de cruauté ; ses écrits ressemblaient à des fleurs écloses dans de la fange, sa vie à un feu d'artifice aux couleurs étincelantes, mais qui s'évapore promptement en fumée. A côté de lui, avec des allures plus mesurées, marchait Loustalot, dont l'âpreté inculte s'ennoblissait par la sincérité d'une passion et une conviction qui le consumaient lui-même, tandis que l'*Ami du Peuple* de Paul Marat révélait dans chacun de ses numéros une haine envieuse, un soupçon incessant, une présomption insensée. Un trait particulier de ce temps, c'est le monopole qu'exerçait cette presse parisienne sur toute la France. Ce ne fut que peu à peu que naquirent quelques gazettes de province, auxquelles le ton, d'ailleurs, était toujours donné par celles de Paris. Loustalot, par exemple, eut pendant un certain temps deux cent mille abonnés.

A côté de la presse, les clubs déployaient aussi une grande activité. Le Club breton avait plusieurs ramifications dans Paris; le club de Montrouge se faisait remarquer par sa rude grossièreté. Mais tout ceci était encore en germe et n'exerçait aucune sérieuse influence.

Les coteries particulières ne s'en agitaient que plus vivement sans but bien déterminé, et, entre toutes, celle des amis du duc d'Orléans, Biron, La Clos, Sillery, songeant toujours à faire élever le prince au rang de lieutenant général ou de régent du royaume, laissaient des traces de leur passage dans tous les troubles populaires, au moyen de sommes considérables données aux démagogues influents, et donnaient au parti du duc d'Orléans une célébrité beaucoup plus grande qu'il ne le méritait. Au Palais-Royal, Saint-Hurugue était leur principal organe ; de l'autre côté de la Seine, l'avocat Danton se remuait dans le même sens au club des Cordeliers. « Viens, disait-il un jour à un ami; hurle avec nous, tu gagneras beaucoup d'argent; et tu seras toujours libre ensuite de choisir ton parti (1). »

(1) Cet homme se nommait Lavaux. Villeneuve a donné des extraits de sa vie (*Biographie universelle*, article DANTON).

Les arguments dont se servaient les meneurs étaient les mêmes que ceux que l'on emploie dans toutes les révolutions, les mêmes que ceux qui sont encore en usage de nos jours. Ce que nous nommons aujourd'hui réaction et question sociale s'appelait alors, avec moins de circonlocutions, conspiration des aristocrates, et cherté du pain. La plus légère insinuation de ce genre conduisait à l'émeute, au pillage, au meurtre; ainsi que cela devait être, le but vers lequel se dirigeaient tous les coups était l'autorité avec laquelle on se trouvait le plus en contact, c'est-à-dire la municipalité. Un jour, une bande populaire arrêta une barque qui transportait de la poudre par ordre de la commune. Sur la lettre de voiture, on lut par méprise *poudre de traître*, au lieu de *poudre de traite* (mauvaise poudre destinée au trafic des nègres); à l'instant, une émeute terrible éclata, et ce fut à grand'peine qu'on sauva la vie de l'officier qui accompagnait la poudre.

Il arrivait parfois que les boulangers, qui ne croyaient plus leur vie en sûreté quand leur pain n'était pas à bon marché ou n'avait pas un goût aussi agréable que de coutume, pillaient eux-mêmes les magasins de farine de l'État. Alors, le Palais-Royal blâmait la mauvaise administration qui ne faisait pas cesser la cherté des vivres en pendant les accapareurs de blé. Quand les uniformes de la milice bourgeoise apparurent, il n'y eut qu'un cri d'horreur au Palais-Royal: « La liberté est perdue! l'aristocratie des riches va prendre la place de l'aristocratie de la noblesse! » Enfin l'autorité municipale acquit bientôt la conviction qu'il fallait que son pouvoir ou celui du Palais-Royal eût une fin. Sa première mesure fut dirigée contre la presse de bas étage: elle défendit d'imprimer aucune feuille sur laquelle l'éditeur responsable ne serait pas nommé; aussitôt le Palais-Royal tonna contre cette ordonnance tyrannique, oppressive, qui blessait les principes fondamentaux de la justice. La municipalité défendit ensuite tout rassemblement séditieux; là dessus, protestation véhémente du Palais-Royal, et refus formel d'obéissance. Finalement la garde nationale marcha; ses patrouilles balayèrent le jardin du Palais, firent fermer les cafés, et opérèrent une masse d'arrestations. Les patriotes ne pouvaient contenir leur colère; ce fut alors qu'on entendit pour la première fois ces sobriquets politiques et ces antithèses qui ont joué de nos jours un si grand

rôle. On exhortait le PEUPLE à s'élever contre la tyrannie de la BOURGEOISIE. Ces termes provenaient encore des habitudes de l'ancien régime, qui entendait par bourgeoisie les possesseurs héréditaires des charges municipales, et par peuple la masse des autres citoyens. Maintenant l'autorité choisie librement par le peuple et destinée à protéger l'ordre établi, s'appelait bourgeoisie, et le peuple était cette cohue fortuitement rassemblée qui, par sa volonté souveraine, prétendait enfreindre toutes les lois. Comme celle-ci se composait principalement d'ouvriers et d'apprentis, on comprend facilement la transition par laquelle on arriva au langage actuel, qui entend par peuple les travailleurs salariés, et par bourgeoisie les citoyens aisés.

La question sociale seule, sans compter les émeutes du Palais-Royal, eût donné, du reste, assez à faire à l'autorité. Si déjà auparavant le commerce libre n'avait pas réussi à procurer les subsistances nécessaires à la capitale, l'embarras était encore bien plus grand maintenant que le commerce se trouvait complétement arrêté par les troubles civils, que la mauvaise récolte avait fait monter les prix, et que chaque ville, chaque province cherchait à garder ses provisions (1). Il était hors de doute qu'une sérieuse interruption dans les arrivages de grains amènerait infailliblement une révolution nouvelle. La plus lourde responsabilité pesait donc, à cet égard, sur les autorités municipales. Pour donner la livre de pain à 3 sous, comme auparavant, la ville devait acheter une immense quantité de grains à l'étranger et le revendre aux boulangers à bas prix. Mais il ne suffisait pas d'approvisionner ainsi les boulangeries à grands frais, il fallut bientôt donner aux pauvres de l'argent pour acheter leur pain. La stagnation de divers métiers réduisait une foule d'ouvriers à la misère, et des flots de vagabonds étrangers continuaient à affluer dans la ville. Pour obtenir la paix, on établit à Montmartre des ateliers publics, dans lesquels dix-sept mille ouvriers reçurent un salaire de 20 sous par jour. On vit se produire alors ce qui se

(1) L. Blanc, qui ne prend pas tous ces grands motifs de troubles en considération et qui, dans chaque acte de répression contre le désordre, voit une oppression coupable du *peuple* par la *bourgeoisie*, dénonce sans cesse les accapareurs de blé comme les auteurs de la misère publique. Nous en reparlerons plus loin, livre II, chap. 4.

renouvela plus tard dans les ateliers nationaux de 1848 ; la plupart des ouvriers n'y paraissaient que le jour où l'on devait leur compter leur paye et cherchaient de l'ouvrage ailleurs, quand ils n'avaient pas d'occupations politiques au Palais-Royal. De telles dépenses dépassèrent bientôt les ressources de la caisse de la ville, d'autant plus qu'une des recettes les plus abondantes, celle de l'octroi, était complétement supprimée par la destruction des barrières. Naturellement, on dut recourir à l'État lui-même. L'Assemblée nationale ne trouva rien de mieux à faire que de décréter, le 29 août, la liberté du commerce des grains à l'intérieur et d'en défendre l'exportation, sous peine des châtiments dus aux crimes de haute trahison. Mais cette mesure ne pouvait procurer de secours immédiats. On savait que Necker était à bout de ressources; cependant Bailly lui déclara, que s'il ne payait pas, une nouvelle révolution était à redouter. L'État se chargea donc de nourrir la capitale. Il paya les achats de froment et dut toucher le produit de la vente. Mais les besoins croissaient toujours ; dès le mois de septembre, ce produit était absorbé et la ville demandait de nouveaux millions. On accorda alors des primes au commerce particulier pour chaque arrivage de grains, on fit des avances aux petits boulangers, et l'on commanda de grandes quantités de froment à l'étranger. On parvint au moins par là à s'approvisionner pour quelques mois, et l'on ne vécut plus au jour le jour comme en juillet; mais, dans chaque lettre qu'il adressait à Necker, Bailly répétait toujours : « De l'argent! encore de l'argent ! »

Le général Lafayette produisait aussi ses comptes; mais ceux-ci étaient d'une autre nature. Lafayette était le héros du jour, le favori de la capitale, le centre de la politique parisienne. Une telle position n'avait pu s'obtenir sans beaucoup d'adresse et sans de lourds sacrifices d'argent. Le général sut user de tout. Bailly, malgré sa bonne volonté, succombait sous le poids de tant de fatigants détails; il était en lutte perpétuelle avec le conseil général de la commune ; Lafayette, au contraire, qui n'exerçait son influence sur les affaires civiles que par l'intermédiaire d'agents secrets, Lafayette était fêté par le conseil avec une intention calculée. Aussitôt après son entrée en fonction, il avait organisé une police particulière qui, sous la direc-

tion de MM. de Sémonville et Talon, surveilla d'abord Paris, puis bientôt Versailles, la cour et l'Assemblée. Talon, lieutenant civil du Châtelet, était un représentant dévoué près de ce tribunal, qui venait de recevoir de l'Assemblée mission de poursuivre tous les procès politiques. Lorsque la municipalité établit un comité de haute police, il s'y trouva de nombreux et zélés partisans du général. Par tous ces moyens, Lafayette était de fait seigneur et maître dans Paris, et l'on comprend facilement que, par suite de l'importance de la capitale, il fût regardé à côté du roi et de l'assemblée comme le troisième pouvoir du royaume. A la vérité, tout cela coûtait encore de l'argent, et toujours de l'argent. Lafayette tirait sur la caisse de la ville et la ville sur la caisse de l'État.

Tant de travaux divers, de menées, d'intrigues et d'émeutes dévoraient les journées. « Quelle administration, disait Mirabeau, quelle époque ! Il faut tout craindre et tout oser ! On crée une difficulté par les moyens mêmes qu'on prend pour l'éviter ! La modération est nécessaire et tout ce qui est modéré semble lent et mesquin. Il faut montrer de la vigueur, et tout acte de vigueur semble une tyrannie. On est assiégé de mille conseils, et l'on ne doit prendre conseil que de soi-même ; il faut craindre les gens bien pensants, parce que l'inquiétude et l'exagération les rendent presque plus dangereux que les conspirateurs. Il faut céder par prudence, conduire le désordre afin de l'arrêter, et conserver un front serein au milieu des embarras les plus cruels. » Dans cette description, il n'y a pas un mot exagéré. Quelques semaines après la prise de la Bastille, la tranquillité publique était rétablie dans Paris. Il y eut bien encore de temps à autre quelque tumulte à la porte des boulangers et de graves embarras pour le comité des subsistances ; mais les arrivages de blé étaient assurés pour plusieurs mois, on pouvait compter sur la garde nationale, tous les rouages de l'administration étaient en fonction. Le Palais-Royal était tenu en échec par les patrouilles de la garde nationale, et les menées orléanistes par les agents de Lafayette. A la vérité, les débats sur le *veto* donnèrent lieu à quelques rassemblements, les orateurs du Palais-Royal s'agitèrent de nouveau et proposèrent de marcher sur Versailles ; mais la masse de la population resta

calme, trouvant que l'anarchie était pire que le despotisme (1). Tant que les autorités municipales restèrent dans la voie de l'ordre et de la tranquillité, aucune démonstration ne devait plus réussir aux émeutiers. Louis XVI s'en rendait parfaitement compte; aussi lorsque Breteuil, préoccupé au sujet de la sécurité personnelle du roi, l'engagea à fixer sa résidence à Metz, Louis repoussa résolument ce projet. Il savait que tous les cris du Palais-Royal étaient impuissants, et il ne pouvait s'imaginer que lui, qui n'avait aucun projet hostile à l'Assemblée nationale, pût être menacé d'un danger sérieux du côté de Paris. Il exprima de même cette opinion à plusieurs députés modérés qui, ayant appris que des conspirations inquiétantes se tramaient dans la capitale, lui conseillaient de transférer l'Assemblée à Tours. Pour le moment, le roi avait raison; mais, plus tard, il eût bien fait de ne pas persister à rester auprès du volcan et d'écouter Mirabeau plutôt que Breteuil, car les menées des factions parisiennes remplissaient Mirabeau des plus terribles préoccupations.

L'espoir du duc d'Orléans (là-dessus, le doute n'est plus possible) était de forcer le roi à partir par crainte du danger, ou de le faire périr s'il persistait à rester à Versailles, et, dans l'un ou l'autre cas, de monter sur le trône devenu vacant. Là pourtant ne se trouvait pas le danger le plus grave; car bien que les agents du duc menassent alors toute la populace, qui, plus tard, assiégea les Tuileries et forma l'armée révolutionnaire, la garde nationale était assez forte pour leur résister, et Lafayette était résolu à ne pas laisser le duc arriver au pouvoir. Cependant, du milieu même de tous ces moyens de défense surgirent des dangers d'un autre genre, auxquels jusque-là le roi n'avait pas songé. Chasser le roi, l'assassiner, était un crime affreux aux yeux des braves bourgeois de Paris; mais, au contraire, aller le chercher à Versailles, le ramener dans la capitale, l'y garder à vue, le séparer de sa cour réactionnaire, en faire un vrai roi-citoyen, cette pensée, qui anéantissait les projets du duc, mais en même temps l'indépendance royale, commençait depuis septembre à pénétrer dans beaucoup d'esprit. Quand la commune n'avait pas de pain à donner au peuple, elle songeait à la liste civile si facile-

(1) Loustalot, *Révolutions de Paris*. 13 sept.

ment gaspillée ; quand Lafayette n'était pas écouté dans le conseil, il se disait que, s'il était à Paris, le roi connaîtrait mieux les vœux de la population. Pendant quelque temps on résista à la tentation. Lorsque, le 17 septembre, les gardes françaises qui, depuis leur défection du 13 juillet, ne faisaient plus leur service auprès du roi et qui s'étaient fondues dans les compagnies soldées de la garde nationale, voulurent aller à Versailles, ce fut le général Lafayette lui-même qui les calma, et qui en donna avis au ministère. Il désignait en paroles non équivoques le duc d'Orléans comme le centre de ces menées ; dans le fait, l'ambition de celui-ci s'éveillait de plus en plus et son argent était le mobile de tous les troubles. Le ministre Saint-Priest requit alors la municipalité de Versailles de faire venir de Douai le régiment de Flandre, fort de mille hommes, afin de protéger la ville contre les entreprises des émeutiers. Cela porta à trois mille six cents hommes le chiffre des troupes de ligne réunies à Versailles. Avec des forces aussi peu considérables, il n'était pas possible de faire un coup d'État ; cependant le Palais-Royal prit occasion de cette mesure pour répandre les bruits les plus inquiétants, disant que le roi voulait partir pour Metz, après s'être assuré le secours de l'Autriche, de la Prusse, de l'Espagne et de la Sardaigne. Quoiqu'il n'y eût pas un mot de vrai dans ces nouvelles, elles suffirent pour exaspérer plusieurs comités de districts et des rassemblements d'ouvriers, qui demandèrent impérieusement à aller à Versailles. La garde nationale résistait encore, les patriotes déclamaient contre cette bourgeoisie réactionnaire, et Bailly s'irritait des menées anarchistes des partisans du duc d'Orléans.

Le 1er octobre amena un changement notable dans la situation. En premier lieu, les démagogues du Palais-Royal y trouvèrent matière nouvelle à un soulèvement des masses. Les officiers des gardes-du-corps donnèrent ce jour-là à leurs camarades du régiment de Flandre un grand banquet dans la salle de spectacle du château de Versailles. A la fin du repas, la famille royale parut ; les officiers, dans un élan de joie et de dévouement au roi, éclatèrent en acclamations enthousiastes, et la réunion se termina par des libations prolongées. Cette nouvelle fut reçue au Palais-Royal avec une exaspération fiévreuse. « Marat, dit Camille Desmoulins, fit autant de vacarme à lui seul que les

quatre trompettes du jugement dernier. » On répandit dans le peuple que ce banquet avait été une fastueuse orgie, que les officiers avaient arraché la cocarde tricolore de leurs chapeaux, et une foule de mensonges de ce genre (1). Toutes les craintes au sujet de la contre-révolution semblaient donc confirmées ; la fermentation se répandit dans le peuple : quiconque portait une cocarde blanche n'était plus sûr de sa vie. A tout cela s'ajoutait la rareté du pain, qui n'était pourtant pas plus cher qu'en été (2), puis la clôture des grands ateliers de Montmartre, qui venait d'être ordonnée par la municipalité, et qui jetait dans la ville une foule de gens inoccupés. Le peuple crut découvrir tout à coup que les aristocrates seuls causaient la disette, qu'ils s'opposaient à la mouture et à la cuisson du pain, pour prendre la nation par la famine et la livrer aux sbires du pouvoir. Les gardes françaises parlèrent de nouveau de se rendre à Versailles, et l'on remarqua çà et là chez eux moins de zèle pour réprimer l'émeute ; mais la garde nationale non soldée, forte de vingt-quatre mille hommes, resta inébranlable. Ses détachements poursuivaient sans relâche les masses turbulentes du peuple, qui l'accusaient de se mettre aveuglément au service d'une municipalité vendue à l'aristocratie. Dans la soirée du 4 octobre, les membres du corps municipal se partagèrent par arrondissements, pour prendre des mesures d'ordre et empêcher que les agitateurs ne désarmassent les postes des gardes nationaux et ne partissent ensuite pour Versailles (3). Les postes et les patrouilles furent doublés et la nuit se passa tranquillement.

Mais en ce moment déjà, les chefs n'étaient plus disposés à s'opposer sérieusement à une nouvelle explosion révolutionnaire.

(1) Le repas avait coûté 3 livres 15 sous par tête. (Loustalot, *Révolutions de Paris*, nº 15). Louis Blanc rapporte, sans donner la source de son assertion, que le prix du repas avait été de 26 francs par tête ; puis il cite ensuite le récit d'un garde du corps qui dit que chacun d'eux aurait payé 7 livres et demie, ce qui s'accorderait exactement avec le chiffre de Loustalot. Les troupes hors de Paris ne portaient pas encore la cocarde tricolore.

(2) Brissot, dans le *Patriote français* : « Il régnait depuis quelques jours cette même disette apparente dont nous avons déjà parlé, mais cette disette n'existait point réellement. » Voyez aussi les actes de la halle au blé (*Poisson*, 1, 122), et la correspondance officielle entre Bailly et Necker sur les approvisionnements de Paris (*Buchez et Roux*, vol. IV). Le pain coûtait trois sous la livre, ce qui resta pendant des années le taux du marché de Paris.

(3) *Révolutions de Paris*, et *Courrier de Gorsas* du 5 et du 6.

Quelques jours auparavant, l'Assemblée nationale avait accordé un nouvel impôt au ministère. Duport prétendait cependant que, puisque le déficit seul avait décidé la convocation des états-généraux, il ne serait pas prudent de mettre trop promptement fin au déficit. Un représentant obscur jusque là, Broustaret, rappela que la plupart des cahiers demandaient l'ajournement de tout nouvel impôt jusqu'à l'achèvement de la constitution. Là-dessus, Toulongeon, ami intime de Lafayette, fit décider qu'on présenterait au roi la déclaration des droits de l'homme et les articles de la constitution décrétés jusque-là, et qu'on ne permettrait la perception de l'impôt qu'après que le roi y aurait donné sa sanction.

Les détails des débats soulevés au conseil des ministres par cette décision sont restés inconnus ; mais il est évident que, sans hasarder une contradiction ouverte, on voulait réserver au roi la critique des articles les plus dangereux de la déclaration. Le 4 octobre, la réponse royale fut rédigée en ce sens et communiquée à l'Assemblée nationale. Le 5, dans la matinée, Louis XVI approuva l'ensemble des décrets, mais en faisant quelques observations et en se réservant le plein exercice du pouvoir exécutif. La gauche apprit cette décision avec colère et dénonça les menées récentes de la cour. La droite, assurée qu'on ne pourrait fournir de preuves à l'appui de ces accusations, fit la demande, irréfléchie à tous égards, d'une enquête solennelle ; mais Mirabeau fit tomber cette motion en rappelant sans détours les soupçons qui planaient de toutes parts sur la reine ; puis il chercha à limiter les délibérations aux seuls articles de la constitution, sans faire mention des droits de l'homme (1); mais il n'y réussit pas plus cette fois qu'en août. L'Assemblée ne se laissa pas troubler dans son œuvre révolutionnaire, et résolut d'insister sur l'acceptation pure et simple de tout l'ensemble des décrets.

Ce qu'il y avait de plus grave pour le moment, c'est que l'auteur de la déclaration des droits de l'homme, le général Lafayette lui-même, partageait pleinement cette manière de voir. Il avait été informé de la décision du roi, bien avant l'Assemblée nationale, par ses amis du conseil des ministres. Or, il considérait la déclaration des droits de l'homme comme son plus grand titre de gloire,

(1) *Avant-Moniteur. Courrier de Provence.*

et n'admettait pas qu'on pût en faire l'objet de la moindre critique. Si le roi se permettait de la blâmer, il était juste à ses yeux qu'il en subît les conséquences. Le général ne songeait pas, sans doute, à provoquer lui-même une révolte ouverte ; mais dès lors il ne trouva plus nécessaire de mettre un frein à l'agitation populaire. Les démocrates virent donc tout à coup le chemin ouvert devant eux; on peut se faire une idée de l'ardeur avec laquelle ils s'y engagèrent.

Le 5 octobre, dès sept heures du matin, et bien avant que l'Assemblée ouvrît sa séance (1), un rassemblement de quelques centaines de femmes d'abord, puis bientôt de plusieurs milliers, se forma sur la place de Grève. Ces femmes pénétrèrent à l'Hôtel de ville en demandant du pain à grands cris, outragèrent l'autorité et se portèrent à tous les excès imaginables. Elles en arrivèrent même à sonner le tocsin ; alors les gardes françaises accoururent, demandant vengeance contre ceux qui avaient insulté la cocarde nationale. Pendant ce temps, une autre émeute se formait au Palais-Royal, une troisième au faubourg Saint-Antoine, recrutée surtout dans les rangs de ceux qu'on avait surnommés les vainqueurs de la Bastille, c'est-à-dire d'une portion des combattants du 14 juillet, qui se tenaient séparés de la garde nationale et formaient comme une troupe d'élite de volontaires patriotes (2). Il est hors de doute que leurs chefs étaient à la solde de Philippe d'Orléans, qui espérait tirer d'éclatantes représailles de son échec du 17 juillet, et qui ne reculait pas devant l'idée de se frayer le chemin du trône, même par le plus odieux de tous les crimes. La garde nationale non payée restait neutre. Aucune autorité ne lui donnant l'ordre de résister, elle céda, sur la place de Grève, devant les menaces des femmes ; sur les deux autres théâtres de l'émeute, elle était disposée à faire usage de ses armes (3) ; mais tel n'était pas l'avis de ses chefs : quand elle voulut disperser les rassemblements des émissaires de l'Hôtel de ville, des officiers de l'état-major de Lafayette et des hommes du peuple lui enjoignirent d'éviter le combat (4). Dès les premières manifestations de l'émeute des femmes, Vauvilliers, vice-prési-

(1) *Moniteur.*
(2) Poisson, I, 111.
(3) Loustalot, *Révolutions de Paris*, n° 13.
(4) *Moniteur*,

dent du conseil de la commune, était parti en toute hâte pour Versailles (1), où il arriva vers dix heures, apportant aux ministres cette nouvelle encore très-peu fondée, mais qui était un moyen d'intimidation, que la garde nationale de Paris elle-même, soldée ou non soldée, accompagnée d'artillerie et d'une foule immense, se dirigeait sur Versailles (2) pour y demander du pain, venger l'affront fait aux trois couleurs, et surtout (ce dont personne encore n'avait parlé dans la capitale) pour ramener le roi à Paris. Les émeutiers de la place de Grève, dont les chefs entretenaient des espérances tout opposées, ne savaient rien de tout ceci ; à dix heures cependant, au moment même où Vauvilliers faisait son rapport aux ministres, les femmes, sous la conduite d'un nommé Maillard, capitaine des vainqueurs de la Bastille, se décidèrent à marcher sur Versailles, non pas pour ramener le roi à Paris, mais pour l'arracher à l'influence des aristocrates et obtenir du pain à bon marché pour le peuple affamé. « On pourrait bien, ajoutait peut-être mentalement le duc d'Orléans, envoyer le roi hors de France ou même dans l'autre monde ». Ces mots, qui eurent une influence si fatale sur tout le cours de la révolution : « Le roi à Paris ! » ne furent pas prononcés par l'émeute des femmes, mais par les partisans de Lafayette, non par le Palais-Royal et les Orléanistes, mais par le vice-président de la commune. Au ministère, le trouble était grand. Saint-Priest demandait une résistance énergique ; le roi hésitait, la reine redoutait les plus affreux malheurs. Les trois ministres qui étaient liés alors avec Lafayette, Cicé, Montmorin et Necker, déclarèrent que la résidence de Paris serait, par suite de l'affection bien connue du peuple pour le roi, un avantage plutôt qu'un danger. On ne prit aucune résolution.

A Paris, pendant ce temps, la garde nationale se rassemblait dans tous les districts. Quelques détachements se montrèrent sur la place de Grève et en balayèrent la populace qui y avait pris la place des femmes. Avec celles-ci, l'élément orléaniste avait disparu ; quant aux Cordeliers et aux vainqueurs de la Bastille, ils étaient partis pour Versailles. Les masses rassemblées sur la

(1) Loustalot, *l. c.*, p. 12.
(2) Barante, *Lettres de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, p. CXVIII.

place de Grève n'avaient pas encore de but bien déterminé. En ce moment même, l'Assemblée nationale recevait la réponse du roi au sujet de la déclaration des droits de l'homme; mais cette réponse était déjà connue à Paris des émeutiers, et avait augmenté le désordre (1). C'est une preuve de plus des vastes ramifications de l'émeute, dont les auteurs devaient avoir des intelligences jusque dans le conseil des ministres. Vers midi, le conseil général de la commune se réunit (2); il envoya aussitôt un message à l'Assemblée pour lui annoncer que l'émeute n'était pas encore terminée, mais qu'on ne lui connaissait d'autres causes que la cherté du pain et l'affaire de la cocarde. Bientôt cependant, le véritable motif se fit jour brusquement. Les gardes françaises sommèrent tout à coup Lafayette de les conduire à Versailles. « Il faut, dirent-ils, que le roi vienne à Paris, afin de déjouer les menées des aristocrates et de rétablir le pain à bon marché; s'il s'y refuse, il sera déposé et le général sera nommé régent pour Louis XVII. » Ce mouvement, qui venait confirmer le rapport fait par Vauvilliers cinq heures auparavant, ne montrait plus trace d'orléanisme, il était, au contraire, hostile aux vœux secrets du duc. Mais une tout autre question se présente ici : le mouvement décisif fut-il ordonné par le général Lafayette lui-même, ou fut-il seulement provoqué par l'exaltation de ses soldats et contre sa volonté? Le rapport de Vauvilliers, mensonger encore au moment où il fut fait, la connaissance anticipée que l'on avait à Paris de la réponse royale au sujet de la déclaration des droits de l'homme, les votes motivés des ministres libéraux, amis de Lafayette, contre toute résistance armée, toutes ces circonstances semblent confirmer la première de ces suppositions, surtout si l'on y ajoute les paroles de Necker (3), qui dit que Lafayette désirait avoir une influence directe et habituelle sur les décisions du roi, et que l'établissement de la cour à Versailles contrariait cette ambition. Nous n'avons malheureusement à opposer à cette supposition que le témoignage du général lui-même et la résistance

(1) Gorsas, p. 107.
(2) Procès-verbal de la commune. Lafayette se trompe en disant à neuf heures.
(3) Necker, *Sur la Révol.*, II, sect. 2. « Il y avait, dit-il, deux tendances à Paris : l'une voulait chasser le roi pour prendre sa place, l'autre l'amener à Paris, pour le dominer et exercer par là toute l'influence. »

de plusieurs heures qu'il opposa au désir des grenadiers, se tenant à cheval au milieu d'eux, et déclarant qu'il attendait les ordres de la commune.

Tandis que les soldats murmuraient au dehors, le conseil général délibérait sur les moyens de se procurer du blé et du pain, car ceci se liait étroitement à la question du jour. Bailly venait de passer des marchés pour d'importantes livraisons de grains, mais les arrivages se faisaient attendre. Le 2 octobre, l'Assemblée avait renvoyé à ses commissions une pétition relative à cet objet; c'était tout ce qu'elle pouvait faire, mais cela ne créait pas de ressources immédiates pour Paris. Depuis le 1er octobre enfin, le ministre Necker ne répondait plus aux sollicitations du maire. Les choses en étaient là, lorsque les grenadiers parlèrent d'aller soumettre, les armes à la main, les besoins de la commune de Paris au roi et à l'Assemblée nationale. Sur ces entrefaites, on apprit que la colonne des femmes avait passé le pont de la Seine, à Sèvres, sans rencontrer de résistance; ce fut alors, à quatre heures, que Lafayette envoya un aide de camp annoncer au conseil que le départ de ses troupes était inévitable, et demander qu'on lui donnât des ordres en conséquence (1).

C'est ici que se montre dans tout son jour le programme de la journée. Le conseil, d'après le désir du général, lui donna l'ordre de marcher, l'investit de pleins pouvoirs pour agir comme il le jugerait nécessaire, et lui adjoignit des commissaires pris dans son sein, lesquels devaient demander au roi de la part de la commune :

1° Que Louis XVI ne laissât plus faire le service du palais par d'autres troupes que par la garde nationale.

2° Qu'il fît remettre à la commune toutes les pièces de la correspondance officielle relative aux subsistances de Paris.

3° Qu'il sanctionnât sans hésitation la déclaration des droits.

4° Qu'il choisît Paris pour sa résidence habituelle (2).

Tout se trouvait résumé dans ces demandes : veiller à la subsistance de Paris, obtenir la sanction de la déclaration des droits,

(1) Lui-même a laissé deux comptes rendus de cette journée. Dans les deux il s'est tu sur cette circonstance; mais elle se trouve rapportée dans le procès-verbal de la commune.

(2) Procès-verbal de la commune. Lafayette se tait sur tout cela, et se contente de dire que la commune lui avait adjoint deux commissaires.

livrer le pouvoir de gouverner le royaume à la garde nationale et à son chef, le général Lafayette. Ce fut avec ces espérances que ce dernier se mit en route. Cette fois encore, les gardes nationaux non soldés se rassemblèrent lentement, beaucoup d'entre eux ne connaissaient pas le but de l'expédition, et quelques détachements se firent longtemps attendre en chemin (1). Lorsqu'il eût passé la Seine, à Sèvres, le général manda à Versailles qu'il arrivait, contraint de marcher par ses soldats, et qu'il s'en serait retourné s'il avait trouvé les ponts occupés (2); mais, à partir de là, il fit avancer ses troupes en ordre de bataille, en leur enjoignant de renverser tout ce qui s'opposerait à leur marche (3).

Cependant les femmes, arrivées à Versailles à trois heures, y continuaient leur émeute. Elles envahirent tumultueusement la salle de l'Assemblée nationale, où Mirabeau, quelques instants auparavant, avait vainement prié le président de lever la séance et d'avertir la Cour que Paris était en marche contre elle. Maillard tint aux représentants du peuple un discours d'une véhémence terrible, dans lequel il annonçait les ordres du peuple irrité, et demandait vengeance contre les accapareurs de blé et les nobles perfides. Au dehors, la foule buvait aux frais du duc d'Orléans, et les buveurs discutaient en secret sur les moyens d'assiéger le château pendant la nuit et d'assassiner la reine (4). Puis, une députation des femmes alla trouver le roi pour lui demander du pain à bon marché et une liberté sans entraves, et revint enthousiasmée par la bonté de Louis XVI (5). D'autres bandes eurent des démêlés avec les gardes du corps; la situation du château devenait de plus en plus critique; le Conseil des ministres s'assembla de nouveau. C'est alors qu'arriva le message de Lafayette. Saint-Priest supplia le roi de se retirer immédiatement à Rambouillet : « Si l'on vous conduit demain à Paris, disait-il, votre couronne est perdue. » Mais Necker s'écria : « Voilà un

(1) Gorsas, *Courrier*, nº 91, p. 108.
(2) Saint-Priest, p. cxxv.
(3) Lafayette, IV, 117.
(4) Ceci se trouve dans la procédure criminelle du Châtelet citée par L. Blanc, livre II, chap. 10.
(5) L'ambassadeur de Prusse d'alors, Golz, écrit à la date du 12 à lord Auckland : « (La citoyenne) qui portait la parole au roi le soir du 5 est reconnue à présent pour une demoiselle galante, connue et fréquentée par des gens connus. Que d'objets à réflexion ! »

conseil qui peut vous coûter la tête. » Le roi se décida au départ; mais la garde nationale de Versailles souleva des difficultés, et l'on retomba de nouveau dans l'inaction et l'attente. On annonça pourtant à l'Assemblée nationale la sanction absolue de la déclaration des droits.

Vers onze heures du soir, Lafayette arriva avec vingt mille hommes de garde nationale. Lorsqu'on entendit ses tambours, les femmes, ne sachant ce que cela voulait dire, envoyèrent une patrouille pour reconnaître l'ennemi (1). Le général déclara au roi qu'il maintiendrait l'ordre au prix de son sang, et les commissaires du Conseil de la ville présentèrent leurs quatre propositions. Le roi accepta la première; il avait déjà souscrit d'avance aux deux suivantes; quant au séjour à Paris, il donna à cet égard une réponse évasive. La garde nationale occupa aussitôt une partie des postes du château, on lui procura des vivres, plusieurs bataillons furent postés dans des églises, d'autres campèrent dans les rues autour de feux de bivouacs. Au milieu d'eux erraient les femmes et les vagabonds qui les avaient suivis. Des flots de populace se réunirent en masses compactes, dans quelques rues voisines du château, parlant d'attaquer la caserne des gardes du corps et de culbuter ce régiment suspect. Vers minuit, Lafayette quitta le château, passa encore un quart d'heure avec le ministre Montmorin, puis alla se livrer au repos, quoiqu'il connût le danger qui menaçait la caserne (2), se fiant sur ce que toutes les mesures de prudence avaient été prises; mais, à peine s'était-il éloigné, que la caserne fut attaquée, prise et saccagée (3). En même temps, une escarmouche avait lieu entre les Parisiens et un détachement des gardes du corps; ceux-ci furent repoussés hors de la rue, mais ils gardèrent leur poste au château. Enfin, vers six heures, une patrouille des insurgés trouva une issue du château non gardée, et sur le champ l'invasion eut lieu (4). Les gardes du corps, qui occupaient les premiers postes furent massacrés, et on coupa la tête à leurs cadavres. La populace se rua à travers les cours, les corridors, les appartements du château, hommes

(1) Gorsas, p. 107.

(2) *Correspondance de Mirabeau avec La Marck*. I, p. 116. — Lafayette donne des heures toutes différentes.

(3) Gorsas. Toulongeon.

(4) Gorsas, p. 110.

et femmes brandissant leurs armes, pillant, ravageant, menaçant la reine de mort. Ce fut à grand'peine que l'antichambre de Marie-Antoinette fut défendue par le dévouement de quelques gardes du corps qui sacrifièrent leur vie pour que la reine pût se sauver, à demi nue, chez le roi (1). Enfin, le général Lafayette, arraché à son paisible sommeil par la nouvelle du tumulte, accourut et fit cesser par l'énergique conduite de la garde nationale les scènes de meurtre et de pillage qui avaient lieu au château. Au dehors, hurlait la foule, faisant retentir les cours du palais de ces cris : « Le roi à Paris! le roi à Paris! » L'infortuné monarque dut paraître sur le balcon, pour annoncer son humiliation à la populace menaçante. Néanmoins, les vociférations et les malédictions contre la reine continuèrent jusqu'à ce que Lafayette, l'amenant aussi sur le balcon, lui baisa la main sous les yeux du peuple. Alors retentirent de nouvelles acclamations : « Vive le général! vive la reine! » A partir de ce moment, dit Lafayette, la paix fut conclue. Quelques heures plus tard, la famille royale était en route pour Paris, où l'Assemblée nationale la suivit au bout de quinze jours.

Lorsque l'on considère le cours de ces événements, on ne peut croire que Lafayette eût prémédité ces scènes de meurtre et de brigandage qui avaient été si près de finir par le régicide; mais il est difficile de le laver du soupçon d'avoir voulu, dans un moment d'irritation et sans prévoir les conséquences qui devaient en résulter, effrayer le roi pour le punir d'avoir refusé de se rendre à Paris, et l'on peut lui reprocher ensuite de s'être livré au repos, malgré l'émeute qui commençait. Sa conduite ici fut ce qu'elle avait toujours été, et ce qu'elle continua d'être par la suite. Il laissa agir les émeutiers du Palais-Royal, heureux qu'ils lui procurassent l'occasion de dominer la situation, et de jouer le rôle de sauveur. Il montra toutefois une telle prudence, que pendant longtemps nul soupçon ne l'atteignit; lui et ses amis, ayant le pouvoir en main, dirigèrent les enquêtes comme bon lui plaisait. Les informations judiciaires se prolongèrent pendant dix mois au

(1) On a une triste preuve de la manière dont Louis Blanc traite l'histoire, quand on lui voit répéter cette indigne calomnie de lord Holland sur la présence du comte de Fersen dans la chambre à coucher de la reine, calomnie dont le peu de fondement et la fausseté même ont été incontestablement démontrés par Croker dès 1823. — *Quarterly review*. — Croker, *Essays*, 93.

tribunal du Châtelet. Tous les soupçons se portèrent sur le duc d'Orléans, auquel chacun songeait toujours lorsqu'il était question d'un mauvais coup. Il était de notoriété publique que l'émeute des femmes avait été fomentée, si ce n'est par ses conseils, au moins par son argent ; diverses personnes disaient même l'avoir vu au château au plus fort du tumulte de cette nuit meurtrière. La preuve la plus irrécusable en a été fournie plusieurs années après sa mort, par la découverte d'un écrit à la date du 6, dans lequel il faisait dire à son banquier de ne pas payer les sommes promises. « Courez vite, mon cher, chez le banquier, qu'il ne délivre pas la somme, l'argent n'est point gagné, le marmot vit encore (1). » De graves soupçons planèrent aussi sur Mirabeau, lequel avait une position si éminente dans la révolution française, qu'il semblait impossible qu'un événement important eût lieu sans sa participation. Cependant on ne put trouver aucune preuve contre lui, si ce n'est que, par suite de ses nombreuses relations, il avait une connaissance générale de l'existence du complot ; mais aujourd'hui on sait de source certaine qu'il regarda dès le principe les résultats de cette émeute comme un malheur public. Nul ne le savait à cette époque aussi bien que Lafayette, qui promit à ce rival redouté de porter témoignage de son innocence quand les résultats de l'enquête seraient soumis aux discussions de l'Assemblée nationale. Mais, au jour désigné, le général ne parut pas à la séance, et Mirabeau parla avec une amertume mordante de l'ambition effrénée du nouveau dictateur. Des amis communs l'en ayant blâmé, Mirabeau écrivit le 3 octobre 1790 à son confident le plus intime, le comte de la Marck, en l'autorisant à montrer sa lettre à Lafayette : « Je pouvais imprimer hier à M. de Lafayette une tache ineffaçable, que jusqu'ici je ne lui destine que dans l'histoire. Je ne l'ai pas fait ; j'ai montré le sabre et je n'ai pas frappé. Le temps frappera assez pour moi ; mais s'il veut que j'anticipe sur le temps, il n'a qu'à me provoquer par la plus légère agression personnelle. »

J'avoue que pour ma part il ne me reste aucun doute sur le jugement que portera l'histoire. Ce n'est pas l'émeute ridicule des

(1) Ducoin, *Philippe d'Orléans*, d'après une communication de Réal, ministre de la police sous l'empire. Voyez aussi des assertions positives dans la *Correspondance de Lord Auckland*, II, 365.

femmes, ce n'est pas l'attaque meurtrière du château qui furent les événements essentiels du 5 octobre. Jusqu'à quel point l'argent du duc d'Orléans et l'ambition de ses amis ont-ils ici été en jeu? C'est là est une question de justice criminelle d'un faible intérêt historique (1). Mais l'événement du jour, celui qui eut les conséquences les plus graves, ce fut l'assujettissement du roi aux forces révolutionnaires de la capitale. Cet assujettissement était désiré depuis longtemps par Lafayette ; le projet en avait été annoncé depuis le matin à Versailles par son intime entourage, et il avait été résolu à midi, sous son influence, par la municipalité de Paris, qui lui était toute dévouée. La première motion du retour à Paris avait été faite au roi par les partisans du général; ce ne fut qu'après son arrivée à Versailles que ce retour devint le cri des masses populaires; enfin, lui seul et ses amis recueillirent le fruit de ces événements, jusqu'au jour où une révolution nouvelle les traita eux-mêmes comme ils avaient traité les autres.

A la vérité, les créatures du Palais-Royal crurent un instant que le mouvement qui venait enfin de réussir consoliderait pour toujours le pouvoir des orateurs de carrefours; mais la Commune, qui avait obtenu tout ce qu'elle désirait, et qui voyait sous sa domination le roi, les ministres, la liste civile et l'Assemblée, mit bientôt fin à l'espoir des émeutiers. Dès le 8 octobre, elle fit paraître un décret sévère contre les abus de la presse. Cette mesure fut accueillie au Palais-Royal avec une haineuse amertume. On se demandait de quel droit cette milice en uniforme osait prêcher maintenant le calme et l'obéissance, elle qui était l'œuvre de la révolution tout autant que les porteurs de piques des faubourgs.

(1) L. Blanc, livre II, chap. 7 et 10, et livre III, chap. 8, avance que cette conspiration a été faite par le comte de Provence (Louis XVIII) et par Mirabeau pour servir ce prince. Ses assertions ne reposent que sur ce que, dans d'autres circonstances, le prince s'était montré hostile à la reine, et sur ce que, en novembre 1790, il avait comploté contre Bailly et Lafayette. Il est inconcevable que L. Blanc ait pu vouloir faire coïncider une lettre écrite à cette dernière date avec l'affaire Favras qui eut lieu en 1789. Pour ce qui a rapport au 6 octobre 1789, il n'a rien à reprocher au prince, si ce n'est d'être allé le matin en grande toilette chez le roi. Le comte de Vieil-Castel (*Marie-Antoinette et la Révolution française*) a expliqué bien plus sûrement et avec des détails plus précis que L. Blanc les relations qui existaient entre la reine et le comte de Provence. Pour ce qui concerne Mirabeau, les conjectures de L. Blanc se trouvent complétement démenties par les renseignements positifs donnés dans la correspondance de la Marck.

On pensait de quel droit Lafayette, qui ne pouvait arriver au pouvoir suprême que par la révolution, voulait mettre un terme à cette révolution après son avénement à ce pouvoir qu'il convoitait. On continua donc à attiser le feu; on essaya de susciter de nouvelles émeutes au sujet du pain; le 21, un boulanger eut même la tête tranchée. Mais on reconnut bientôt de quel côté était passée la force. La Commune fit arrêter les meurtriers et demanda à l'Assemblée une loi martiale contre les insurgés, demande qui avait déjà été faite à Versailles par Mirabeau, mais qui fut acceptée alors à une grande majorité. Pour le moment donc, la tranquillité se rétablit dans les rues de Paris. Le duc d'Orléans, qui avait espéré qu'une couronne royale serait pour lui le résultat de l'émeute, se laissa envoyer par Lafayette, on peut presque dire chasser, en exil à Londres; si bien que Mirabeau, jugeant la conduite du duc d'après ses propres sentiments, s'écria : « On dit que j'en veux faire mon maître! je n'en voudrais pas pour mon laquais ! » De longtemps il ne fut plus question du duc d'Orléans.

Néanmoins, lorsque Mirabeau proposa ensuite d'accorder aux ministres tous les moyens possibles d'établir un gouvernement fort, les ministres eux-mêmes déclarèrent qu'ils ne voulaient se charger d'aucune responsabilité au milieu de ce manque absolu de sécurité. Quant à rétablirde l'ordre dans les affaires, il n'en était pas question; la loi avait perdu toute autorité; on ne remédia pas à l'impuissance du gouvernement, et on laissa la souveraineté à la garde nationale, c'est-à-dire au général Lafayette. Cette puissance régnait alors sur Paris, et Paris dominait tout le royaume. C'était la souveraineté des individus sans mandat, le règne des masses, le gouvernement immédiat du peuple; c'était, en un mot, la théorie des droits de l'homme et du droit d'insurrection mise en pratique. Les premiers avantages de ces principes furent nécessairement recueillis par la bourgeoisie de Paris, qui se trouvait le plus à portée d'en profiter. Cette bourgeoisie pouvait se réjouir de son triomphe, sans doute; mais pour cela, il fallait qu'elle conservât la force de défendre le fruit de sa victoire contre les adversaires qui allaient surgir pour le lui disputer.

CHAPITRE V.

ADMINISTRATION. — ASSIGNATS.

De tous les hommes d'État que possédait alors la France, un seul se rendait bien compte de la situation que nous venons de décrire (1). Cet homme était Mirabeau. Il comprenait que la gauche, qui cherchait à augmenter sans cesse l'anarchie par crainte de la noblesse et de la force militaire, arriverait par cette voie, non pas à la création, mais à l'anéantissement du système représentatif; il prévoyait que la droite, qui, par crainte de l'anarchie, demandait toujours plus instamment le rétablissement de l'ancien régime, donnerait par là le coup de grâce, non à la rebellion mais à l'autorité. Que l'état féodal fût devenu impossible, que chaque tentative faite en sa faveur fût un suicide de la royauté, cette conviction était depuis des années le mobile de toutes ses actions. Il avait souffert personnellement des abus du despotisme, il en avait reconnu l'insuffisance et la faiblesse sur tous les points de la politique, et il eût été difficile de dire s'il le haïssait plus qu'il ne le méprisait. Ce qui surtout donnait à sa haine et à ses demandes tant de force et d'autorité, c'était la clarté avec laquelle l'image de la France future se présentait à son esprit jusque dans les plus petits détails de son administration. Tout en suscitant de violentes attaques contre le roi et les ministres, il ne perdait jamais de vue les droits légitimes et nécessaires de la royauté et du gouvernement. Au mois de juillet déjà, il disait au comte de La Marck, ami du conseiller influent de la reine, le comte de Mercy : « Faites donc qu'on me tienne pour un ami plutôt que pour un adversaire. » En septembre, il prédisait, avec son jugement pénétrant sur les personnes et sur les choses,

(1) La source principale à laquelle nous avons puisé ce qui suit, source qui n'était autrefois qu'imparfaitement connue, est la correspondance de Mirabeau et de La Marck.

avec sa connaissance complète de la situation de Paris, les malheurs des journées d'octobre; il voyait que la royauté chancelante, sans conseil pour la soutenir, perdait peu à peu toute son influence, et il déplorait qu'elle montrât tantôt une arrogance sans force, tantôt une faiblesse sans dignité. « Ces hommes, s'écriait-il, ne voient-ils donc pas l'abîme qui se creuse sous leurs pas, et qui va les engloutir sans retour? Le peuple de Paris maltraitera un jour les cadavres du roi et de la reine, il faut à tout prix éclairer la cour sur la situation. » C'était à la même époque qu'il combattait la déclaration des droits, comme devant être le tombeau de l'ordre, et qu'au nom de la liberté, il réclamait pour le roi le *veto* illimité. C'était alors qu'il ébranlait le ministère de Necker par un coup écrasant porté à la caisse d'escompte, et qu'en même temps il arrachait à la résistance de l'Assemblée un nouvel impôt demandé par le ministre comme dernier moyen de salut contre la banqueroute. Le 29 septembre, il proposa que les ministres fussent admis à prendre part aux débats de l'Assemblée; mais aussitôt on se figura qu'il songeait à lui-même, comme ministre futur, et on laissa tomber sa proposition dans l'oubli, pour s'occuper exclusivement des affaires courantes du jour.

On était si habitué à mêler son nom à tous les actes importants de la révolution, qu'on ne manqua pas de le considérer comme l'un des promoteurs des scènes du 6 octobre, tandis que personne, au contraire, ne reconnaissait plus clairement que lui le mal, sa source, et les moyens d'y porter remède. Le 7 octobre, il conjura le comte de La Marck de déclarer au roi que le trône et le royaume étaient perdus si l'on ne quittait Paris au plus vite. Lui-même s'offrait à en fournir immédiatement les moyens. Il ne se trompait pas lorsqu'il désignait la pression directe de la populace sur les travaux de l'Assemblée comme présentant les plus graves dangers; ce fut là, en effet, la source de tous les désordres ultérieurs de la révolution. Dans le plan de conduite à tenir qu'il présenta alors, il esquissa à larges traits, et de main de maître, le tableau des créations durables que la France dut plus tard à la révolution. Il voulait éloigner le roi de Paris, pour le soustraire à toute autre influence qu'à celle de l'Assemblée, avec laquelle le souverain devait être indissolublement lié. Il s'opposait au rétablissement des priviléges du régime

féodal, dont la chute était désormais irrévocable. Il voulait que le roi lui-même prévînt l'Assemblée en prononçant l'abolition des parlements et de la noblesse de robe. Il voulait enfin que le roi ne demandât pour sa cour que le strict nécessaire, et proclamât que les revenus de l'État ne seraient consacrés désormais qu'à subvenir aux besoins du peuple et à assurer le crédit public. Selon lui, ce n'était que lorsque le roi suivrait ce chemin et s'identifierait ainsi aux grands intérêts de son peuple, qu'il y aurait quelques chances de salut. Avant tout, il avertissait le roi de se garder de fuir à la frontière, de se garder surtout d'une alliance avec l'étranger et avec les émigrés, ce qui serait appeler toute la nation à prendre les armes contre lui. Il engageait à la prévoyance, au zèle ; mais il déclarait les ministres actuels incapables d'exécuter ce plan. Il demandait donc qu'on cherchât un homme sur qui l'on pût entièrement compter, qui fût doué d'assez de qualités et assez populaire pour qu'on lui confiât des pouvoirs illimités.

En même temps, il nouait de tous côtés des négociations destinées à renverser le ministère, avec les membres les plus influents de l'Assemblée nationale, avec le frère aîné du roi, le rusé, prudent et ambitieux comte de Provence (1), et même, quelque effort que cela pût lui coûter, avec Lafayette lui-même. Mais là se présenta la plus grande difficulté. Lafayette trouvait la situation du moment précisément telle qu'il la désirait. Le roi lui obéissait par peur ; les ministres ne voyaient que par ses yeux ; il pouvait se croire le régent du royaume, sans avoir à supporter le fardeau des affaires et le danger de la responsabilité. Il ne s'avouait pas encore que ce n'étaient pas les gardes nationaux qui obéissaient à ses ordres, mais bien lui qui était soumis à leurs caprices ; il jouissait encore de toute sa popularité ; surtout le vœu secret de

(1) Voyez la note de la page 113. La correspondance de Mirabeau avec La Marck nous montre toutes les phases de cette négociation. C'est par La Marck que Mirabeau fut mis en relation avec le prince. Pendant quelque temps, il voulut faire de celui-ci un premier ministre, puis il songea de nouveau à Necker pour ce poste, puis enfin il pensa à faire offrir la lieutenance générale du royaume au comte de Provence. Mais, avant la fin de l'année, Mirabeau déclarait que l'incapacité du prince ne permettait de l'employer nulle part. — Le passage de la correspondance, I, 448, dans lequel L. Blanc croit voir un projet de changement de règne, ne se rapporte qu'à la nomination du prince comme ministre. Le prétendu traité entre le roi et Mirabeau (L. Blanc, vol. III, p. 363) est évidemment apocryphe.

son cœur se trouvait réalisé : il n'avait à se courber devant aucune autorité supérieure à la sienne. Comment eût-il pu accéder à la création d'un ministère fort? Il fut bien forcé de reconnaître dans les discussions que cette mesure était nécessaire sous certains rapports ; mais revêtir un autre de tels pouvoirs, c'eût été perdre son influence souveraine, et entreprendre lui-même cette tâche, c'eût été compromettre à la fois sa réputation d'habileté et sa popularité. Des motifs analogues agissaient encore plus fortement sur les autres chefs de partis, déjà fort envieux de la puissance de Lafayette tout en partageant ses idées. Les conférences présentèrent donc dès le début peu d'espoir de succès ; néanmoins elles se continuèrent pendant plusieurs semaines.

La création d'un gouvernement tout à la fois puissant et populaire, voilà le but auquel tendaient tous les efforts de Mirabeau. Ce gouvernement devait être fort pour sauver la France qui courait à sa perte, et il ne pouvait l'être que s'il se montrait capable, actif, et résolu à suivre un chemin tout opposé à celui qu'on avait suivi jusqu'au 14 juillet. Tout se trouve résumé dans ce programme. Dans la pensée de Mirabeau, l'État moderne devait, avant tout, assurer la liberté sociale, la liberté du travail, la liberté de conscience ; par conséquent, consacrer l'abolition des anciens priviléges et monopoles, et créer une organisation politique conforme aux exigences du bien général. Il ne plaçait qu'en seconde ligne la question relative à la forme de la constitution et du gouvernement ; mais il se prononçait résolûment pour le régime parlementaire. L'abolition des priviléges procurait à la couronne un tel accroissement de puissance, qu'il considérait une forte représentation nationale comme nécessaire pour servir de contre-poids au despotisme.

Mirabeau prépara dans ce sens une série de lois, dont pas une ne contenait un mot sur les questions constitutionnelles, mais qui eussent suffi pour créer un gouvernement stable et pour assurer ainsi la base indispensable de toute constitution libérale. Il fallait, avant tout, protéger la sécurité de l'État contre les excès révolutionnaires du peuple souverain ; il proposa dans ce but, aussitôt après le 6 octobre, une loi martiale, plus rigoureuse dans ses mesures que celle qui fut rendue plus tard, mais plus libérale, en ce sens que son action se bornait à la banlieue de Paris. Avec son

coup d'œil pratique, Mirabeau avait bientôt reconnu dans Paris le levier qui faisait mouvoir tout le royaume ; il voulait donc mâter la capitale avec une main de fer, mais épargner aux provinces les terreurs de l'état de siége. Puis, il avait besoin, pour établir un gouvernement fort, d'une grande mesure financière ; car aucun gouvernement, même avec la meilleure des constitutions, ne peut conserver son équilibre s'il est à chaque pas entravé par les liens du déficit et des dettes. Une violente secousse révolutionnaire qui se produisit alors seconda ici ses plans ; il se hasarda à en profiter pour arriver à son but, qui était le rétablissement de l'ordre.

La situation des finances était évidemment désespérée. Si le ministre Breteuil n'avait pas déchaîné l'orage de l'anarchie, si Necker avait possédé assez d'énergie pour prendre en main la réforme financière à partir du 23 juin, on aurait encore trouvé des moyens de salut suffisants. Le clergé venait précisément alors de se résoudre à offrir ses biens en gage pour la dette de l'État ; un rachat des dîmes, avantageux pour tout le monde (1), eût encore été possible, et, par suite de ce rachat, le clergé aurait peut-être pu supporter les intérêts d'une partie de la dette publique ; enfin, la participation de la noblesse et du clergé aux impôts réguliers, qui devait arriver immanquablement, devait encore rapporter plus de 30 millions, versés également dans les caisses de l'État. Les biens du clergé représentaient un capital de près de 2 milliards ; toutes ces ressources réunies eussent donc été plus que suffisantes pour consolider la dette flottante (s'élevant à 620 millions environ) et pour en payer les intérêts, et l'on serait parvenu ainsi à rétablir la fortune chancelante de l'État. Tout cela eût été possible en juin, si le gouvernement, en se plaçant à la tête des réformes, avait assuré l'ordre légal et donné par là des bases solides au crédit ; mais comme il négligea de prendre les mesures nécessaires pour y arriver, et qu'en juillet toute l'existence de l'État fut remise en question, la position financière ne fit que s'empirer. Le montant de la dette flottante s'accrut par suite des dépenses extraordinaires de la révolution ;

(1) La dîme occasionnant des frais de perception de plus de 30 millions, les contribuables devaient gagner 20 millions à un rachat qui augmentait de 10 millions les revenus de l'Église.

ces dépenses, pour la fin de l'année, avaient absorbé 103 millions, et Necker annonçait l'emploi de 90 autres millions pour 1790. En l'absence de revenus ordinaires, on était forcé d'employer aux dépenses courantes l'argent destiné à la consolidation et à l'amortissement de la dette. La confusion régnait entre toutes les branches de l'administration des finances, il n'existait plus aucun ordre dans la direction des affaires du trésor, et Necker, qui était alors à l'apogée de la faveur populaire, persistait dans sa méthode de tout voiler et de tout cacher. Le 7 août, il demanda un emprunt de 30 millions reversible, à la volonté des prêteurs, sur les crédits que devait accorder la prochaine législature. Cet emprunt devait être émis au taux de 5 pour 100, taux fort modéré; car, par suite de la baisse générale des anciennes valeurs, chacun pouvait, en achetant des billets de l'ancienne dette, placer son capital à 6 et même à 6 $\frac{1}{2}$ pour 100. Mais l'insuffisance des renseignements fournis par Necker sur la situation du trésor entraîna l'Assemblée nationale à fixer l'intérêt à 4 $\frac{1}{2}$ pour 100, ce qui fit complétement échouer l'emprunt. Trois semaines plus tard, on était forcé de donner 5 pour 100 pour un emprunt de 80 millions, puis d'obérer l'État par des conditions supplémentaires et défavorables, pour réaliser par ces moyens onéreux la modeste somme de 33 millions. On n'eut de nouveau d'autre ressource que la caisse d'escompte, dont les avances tinrent le trésor à flot jusqu'à la fin de septembre. Mais alors Necker déclara que tout nouvel emprunt, même au taux le plus usuraire, était impossible, et que, si l'on voulait éviter la banqueroute, une augmentation d'impôts était indispensable. Il proposa donc que chacun payât, dans le délai de trois ans, le quart de son revenu, d'après sa propre et libre estimation. Ce fut à cette occasion que l'éloquence entraînante de Mirabeau vint au secours du ministre, ainsi que nous l'avons dit plus haut ; Mirabeau croyait alors, précisément, avoir assuré la chute de Necker; il espérait, par le nouvel impôt, pouvoir raviver le crédit de l'État au profit d'un nouveau ministère; il ne voulait donc pas voir auparavant l'édifice social s'écrouler par suite de la banqueroute : il décida l'Assemblée à voter l'impôt.

C'était un remède pour l'avenir, mais pour le moment il n'offrait aucun avantage, si ce n'est que la caisse d'escompte accorda

de nouvelles avances, en d'autres termes, que le trésor fit de nouvelles anticipations, dont la plupart durent être employées à payer les anciennes. Ce que Necker n'avait pas osé avouer le 5 mai, se faisait maintenant sentir à tout le monde avec une évidence manifeste. Le poids de la dette flottante était la source de tous les embarras du trésor ; l'allégement de cette dette devait être le but de toutes les opérations financières.

Dans cette occurrence, Talleyrand fit pour la première fois, le 10 octobre, cette motion, dont les conséquences furent énormes, d'employer les biens du clergé à subvenir aux besoins de l'État.

Que cette mesure ne fût pas injuste en soi, le clergé l'avait reconnu lui-même, ainsi que nous l'avons vu. Sur un revenu annuel de 100 millions de dîmes et de 60 à 70 millions de biens-fonds (1), il n'avait jusqu'ici payé à l'État (et même peu régulièrement) qu'une taxe de 3 à 4 millions, et la manière dont il pourvoyait à l'instruction publique et à l'assistance des pauvres, qui lui étaient confiées, n'était nullement en rapport avec les besoins du pays. Quant à ses propres intérêts, à son crédit, à l'administration de ses biens, tout cela était en fort bon ordre ; le clergé avait donc le devoir et les moyens de venir en aide à l'État en détresse. Le choix et l'emploi de ces moyens pouvaient seuls être débattus, et là se firent sentir de nouveau les suites funestes des convulsions révolutionnaires. En juin, il eût été possible au clergé, sans nuire à sa position, de couvrir le crédit de l'État ; mais aujourd'hui il ne le pouvait plus, attendu que les passions révolutionnaires étaient de plus en plus déchaînées contre lui, et que le crédit était ruiné sans remède. La haine contre l'Église dominante faisait voguer la France à pleines voiles sur le torrent orageux de la révolution victorieuse. L'horreur ressentie par Voltaire pour tout ce qui était ecclésiastique s'était répandue dans la classe élevée ; les jansénistes se réjouissaient méchamment de pouvoir rendre à l'Église romaine tout le mal qu'elle leur avait fait, et les partisans des Droits de l'homme ne voulaient plus tolérer un corps aussi puissant, aussi aristocratique que celui du clergé. Des milliers de personnes se félicitaient de

(1) 80 millions d'après d'autres estimations. Dans les 100 millions de dîmes ne sont pas compris les frais de perception, qui se montaient à près de 30 millions.

ce que les besoins du trésor fournissaient un motif plausible pour mettre fin aux priviléges de l'Église, par une prompte confiscation de ses biens : le service de Dieu, selon elles, n'avait pu que souffrir de cette richesse princière des prélats ; et les embarras où se trouvait l'État allaient être écartés pour toujours par ces 2 milliards de propriétés.

Mirabeau ne partageait pas la haine passionnée qui se faisait jour dans toutes ces propositions. Il n'avait pour l'Église qu'une profonde indifférence ; il la regardait comme définitivement vaincue par le progrès des lumières, et tenait sa dissolution pour inévitable. « Laissez donc le clergé en paix, » disait-il, à ses véhéments collègues qui revenaient sans cesse à la charge. Plus tard, il écrivait à la reine qu'on ne pourrait anéantir la noblesse tant que les sentiments de famille existeraient parmi les hommes, mais que l'Église était tombée pour toujours. Il savait cependant quelles racines elle avait encore dans le pays ; aussi ne voulait-il pas compromettre une victoire certaine par des actes de violence. Lorsque l'Assemblée nationale s'y fut laissée entraîner, il écrivait à son ami Mauvillon qu'à toutes les plaies qui existaient déjà on venait d'en ajouter une plus funeste encore que les autres. Par suite de cette opinion, il devait être peu disposé à se charger lui-même de la confiscation des biens du clergé et de la mesure monstrueuse de leur vente. Pour lui, qui regardait le rétablissement des finances comme un moyen d'assurer l'ordre, le crédit et le droit, il était évident que cette confiscation ne pourrait amener qu'un résultat contraire. Il espérait pourtant profiter de cette tempête soulevée contre l'Église ; car lui aussi avait besoin pour réaliser ses plans de faire servir les richesses du clergé aux intérêts de l'État.

La consolidation de la dette flottante étant devenue impossible, il fallait songer aux moyens d'en liquider au moins une partie. D'après le conseil d'un réfugié genévois, nommé Clavière, Mirabeau trouva ce moyen dans l'émission de bons du trésor, lesquels devaient remplacer l'argent pour le payement de la dette. Naturellement, l'État ne pouvait songer, vu l'ébranlement total où se trouvait son crédit, à soutenir les cours de ces bons sans un appui extraordinaire ; les biens de l'Église devaient donc servir d'hypothèque au nouveau papier ; et, afin de garantir la sûreté

de cette hypothèque au milieu de la confusion générale des finances, l'administration de la dette publique devait être confiée à une commission nouvelle, complétement indépendante du ministère. En conséquence, Mirabeau demanda, le 12 octobre, que l'Assemblée déclarât les biens de l'Église propriété de la nation.

Il n'était pas difficile de trouver des objections contre ce système. Le papier-monnaie ne peut être, par sa nature même, que le produit d'un crédit assuré dont il développe l'activité ; mais il est impuissant à rétablir un crédit ébranlé ; ce serait une contradiction flagrante que de voir un débiteur en faillite conquérir la confiance en contractant de nouvelles dettes.

Il ne manqua donc pas de voix qui prédirent dès le principe les malheurs produits plus tard par les assignats, et qui, lorsque leurs prédictions furent réalisées, accusèrent Mirabeau d'avoir été l'auteur de tous les désastres. Cependant, si l'on veut être juste et ne juger que dans son ensemble la mesure proposée par lui, on reconnaîtra que les directeurs des finances des années suivantes se servirent du papier pour s'épargner la peine de rétablir l'ordre dans l'administration, tandis que Mirabeau ne l'avait proposé que pour obtenir quelques instants de répit, qui lui permissent de procéder à la formation d'un gouvernement puissant. Deux fois il a donné une impulsion énergique à la création du papier-monnaie; mais ces deux fois il n'a agi que dans la supposition que le nouveau moyen de salut serait confié à une main puissante et capable de rétablir l'ordre dans les affaires.

A peine l'Assemblée nationale eut-elle décrété, le 2 novembre, que les biens du clergé seraient mis à la disposition de l'État, que Mirabeau émit une proposition qui, plus que toute autre, devait décider de l'avenir de la France. Les négociations relatives à la formation d'un nouveau ministère avaient pris une tournure favorable. Lafayette semblait gagné ; ses amis Talon et Sémonville se rapprochaient de Mirabeau avec empressement ; le garde des sceaux, Champion de Cicé, se montrait prêt à abandonner Necker en faveur de Mirabeau, à qui le roi était disposé à promettre n'importe quelle position officielle. Ce fut dans ces circonstances que Mirabeau proposa à l'Assemblée nationale d'as-

surer le repos de Paris par de grands achats de blé, puis de conférer l'administration de la dette de l'État à une commission spéciale, qui ferait circuler des billets solidement hypothéqués, et arriverait par là à l'extinction des arriérés, et enfin de donner aux ministres du roi voix délibérative à l'Assemblée nationale. Par ces derniers mots (personne ne se le dissimulait) il posait sa candidature ministérielle.

Avec les alliances politiques qu'il avait alors, il ne pouvait attendre de réelle résistance que de la part de l'extrême droite et de celle de l'extrême gauche. La première détestait en lui le brandon de la révolution, la deuxième était déjà remplie de méfiance envers le restaurateur de l'ordre; toutes deux voyaient avec raison dans son triomphe le tombeau de leurs espérances. Mirabeau désirait donner vie et consistance aux bienfaits réels de la révolution en écartant les éléments d'anarchie; tel était son titre à la haine de la droite et de la gauche. Cependant, quoique Robespierre et Duport fussent en ceci d'accord avec Maury et d'Espremesnil, ils étaient bien loin de posséder la majorité dans l'Assemblée. Si la cour ralliait les hommes sensés de la droite, le garde des sceaux, les députés ministériels, Lafayette, les membres du centre gauche, Mirabeau, de son côté, était certain que son autorité et son éloquence entraîneraient la masse de l'Assemblée. Mais, à la dernière heure, la situation changea de face tout à coup. Mirabeau a prétendu plus tard que c'était Necker qui, pour conserver le pouvoir, avait fait le pas décisif. Lafayette raconte que le garde des sceaux seul a agi, et que lui-même est resté spectateur passif. Quoi qu'il en soit, il est certain, que l'influence de Necker contre Mirabeau ne fut pas entravée, mais fortifiée par Cicé et Lafayette. Les forces furent par là complétement déplacées. Le 6, la gauche obtint qu'on ajournât le vote; le 7, l'Assemblée décréta, en ajournant encore toutes les autres propositions, qu'aucun représentant ne pourrait désormais faire partie du ministère. En vain Mirabeau s'écria-t-il qu'il ne fallait pas, pour un seul homme, prendre une mesure hostile à l'État; en vain demanda-t-il qu'on interdît le ministère non à tous les députés actuels, mais seulement à M. de Mirabeau; toute son éloquence resta sans effet. Il parlait à des auditeurs pour qui la question était décidée d'avance. La monarchie fut

sacrifiée au pouvoir momentané et sans consistance de Necker et de Lafayette.

Ce que je dis là n'est pas exagéré. Depuis le 6 octobre, la royauté était abattue, impuissante à se relever par ses propres forces. Les doctrines et les actes de l'anarchie avaient acquis une telle puissance en France, qu'essayer de créer un gouvernement régulier était une entreprise immense. Cette entreprise, l'Assemblée nationale seule eût pu la mener à bonne fin, si elle avait voulu faire un usage judicieux des moyens qu'elle possédait pour cela. Tout autre gouvernement que le gouvernement parlementaire était alors impossible en France. L'exemple de l'Angleterre nous prouve qu'un tel gouvernement peut très-bien s'accorder avec la monarchie et avec la prospérité de l'État. Là le parlement influe sur le gouvernement, et ses chefs sont toujours les conseillers ou les organes du roi; sûr par là de son autorité, le parlement n'a aucun intérêt à entraver l'administration royale dans ses détails, à l'amoindrir ou à l'affaiblir. Par ce système, le roi, sans doute, ne possède pas ce pouvoir légalement absolu auquel sont habituées plusieurs monarchies du continent; mais, de fait, il a une position aussi importante, aussi brillante qu'aucun souverain du monde, puisqu'il possède tous les moyens d'exercer son influence selon la mesure de sa capacité, les lois de son pays et les besoins de son temps. Au fond, ces limites ne sont pas autres que celles que se pose à lui-même un prince absolu quand il agit avec sagesse et prudence, et dans lesquelles Louis XVI restait depuis longtemps vis-à-vis de ses ministres. Lui qui, dépourvu de volonté personnelle, avait pris jusqu'alors conseil de ses tantes, de son premier ministre, de la reine ou d'un parti de la noblesse, aurait pris tout aussi volontiers l'avis de l'Assemblée, s'il n'avait constaté en elle une véritable haine contre la royauté. Cette haine, l'Assemblée ne la manifesta pas alors en le forçant à accepter des ministres qui lui eussent déplu, mais bien en refusant de lui en laisser prendre dans son sein. En présentant toute nomination d'un député au ministère comme un danger pour la liberté, elle désignait avec une aigreur non dissimulée tout ministre du roi et le roi lui-même comme ennemis de la nation. En refusant cette influence indirecte sur les chefs du gouvernement qui est la base de la constitution anglaise, elle faisait prévoir contre les diverses

branches de l'administration des attaques sous lesquelles devait succomber la royauté; car ce dilemme est inexorable : là où existe un parlement puissant, il faut ou que le ministère soit occupé par ses chefs, ou qu'il lui soit en tous points assujetti. Le décret du 7 novembre condamnait donc la royauté à une nullité complète, même sur le terrain de l'administration. Mais, comme une assemblée ne saurait administrer elle-même, et que l'existence du trône, malgré son abaissement, rendait impossible la création de toute autre forme de gouvernement, l'anarchie se trouva désormais légalement établie en France.

Les conséquences du décret du 7 novembre se firent sentir presque à l'heure même où ce décret fut rendu. A la fin de septembre, Thouret avait présenté un premier rapport sur une nouvelle division de la France comme base des élections et de l'administration. On y travailla presque sans interruption pendant tout l'hiver; les lois spéciales, à mesure qu'elles étaient terminées, furent acceptées par le roi et mises en vigueur; au commencement du printemps, l'établissement du nouvel état de choses était accompli. La France fut divisée en quatre-vingt-trois départements, sans qu'il fût tenu aucun compte de l'ancienne division par provinces; les départements en cinq cent soixante-quatorze districts et en quatre mille sept cent trente cantons. Ces divisions étaient autant que possible tracées d'après des limites naturelles, et calculées sur une égale étendue de territoire et sur un même chiffre de population. Toute l'ancienne organisation provinciale, toutes les coutumes particulières disparurent; on abolit aussi les anciennes constitutions des villes et des villages, et tout fut disposé en municipalités, d'après un système uniforme. Il y eut environ quarante-quatre mille municipalités, dans lesquelles quatre à cinq millions de citoyens actifs étaient appelés à exercer la souveraineté au nom du peuple français. Pour avoir des droits à ce titre, le citoyen devait être majeur, avoir résidé un an dans le district, et payer une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail. Ces dernières mesures causèrent beaucoup d'agitation ; en effet, elles battaient en brèche les droits de l'homme, qui n'admettaient aucune distinction que celle des talents et des vertus pour arriver à l'exercice des droits politiques; c'était une contradiction flagrante avec ce système que d'es-

sayer de créer une classe privilégiée quelconque. Les journalistes démocrates crièrent encore une fois contre le despotisme de la bourgeoisie à l'égard du peuple ; aux prérogatives de la propriété proclamées par la loi nouvelle, ils répondirent par une déclaration de guerre contre les propriétaires. « Si la loi subsiste, s'écria Loustalot, elle conduira à la loi agraire et au partage général des biens. » Cette colère n'eut cependant de motifs et d'importance sérieuse qu'à Paris, où elle enlevait tout droit de suffrage à l'armée des démagogues, gens sans domicile, pour la plupart. Du reste, ce chiffre de quatre millions de citoyens actifs prouve assez que la loi n'apportait qu'une très-légère restriction au suffrage universel. On décida bientôt après que la contribution directe qui constituait l'électeur serait imposée à tout individu qui gagnait plus que le taux le plus bas du salaire habituel des journaliers. De cette façon, tout compagnon de métier, tout ouvrier de fabrique était électeur, puisque tous gagnaient plus que les simples manœuvres. Il est difficile d'imaginer un système plus subversif dans son ensemble, car ce décret qui devait, par ses principes, allumer inévitablement, dans les circonstances présentes, la colère des prolétaires contre la propriété, remettait pourtant en grande partie, par ses résultats pratiques, le pouvoir politique aux mains des pauvres et des affamés.

Les quatre millions de citoyens actifs furent immédiatement armés comme gardes nationaux. Chaque commune devait avoir son bataillon ou sa compagnie, dont les membres choisissaient leurs officiers sans qu'aucune autorité supérieure s'en mêlât ; ce ne fut que plus tard qu'une loi disciplinaire très-imparfaite fut rendue pour réglementer cette milice bourgeoise. Jusque-là, les soldats n'obéissaient à leurs chefs qu'autant qu'ils le voulaient bien, et ces chefs eux-mêmes n'étaient soumis qu'aux ordres des autorités communales, conformément à la loi du 10 août 1789. Les officiers municipaux étaient également nommés par les citoyens actifs, sans la participation du gouvernement. La compétence des municipalités était des plus larges ; elles étaient chargées non-seulement de la police de la commune, mais encore de la confection des rôles, de la répartition et de la perception des impôts; elles avaient enfin une pleine autorité sur la garde nationale et sur les troupes de ligne. Elles devaient, à

la vérité, ne faire usage de ce pouvoir que pour protéger l'ordre public ; mais comme aucune autorité supérieure n'avait alors le droit de s'opposer à leurs volontés, les municipalités allèrent bientôt plus loin, rendirent des arrêts de toute nature et s'ingérèrent même dans l'administration des régiments en garnison chez elles. On voit par là que ce dicton si souvent répété que la France consistait alors en quarante-quatre mille petites républiques se trouvait pleinement justifié.

Les cantons n'étaient que des divisions destinées à faciliter les opérations électorales, mais qui n'avaient ni importance administrative, ni représentation particulière. Les districts peuvent être confondus avec les départements, car ils avaient les mêmes attributions, et les autorités du district étaient, dans leur petit cercle d'action, les représentants actifs des autorités du département.

A la tête de chaque district était placé un conseil de douze membres, et à la tête du département un conseil de trente-six membres, dont une partie s'occupait de la gestion des affaires courantes, tandis que les autres formaient une assemblée chargée de statuer sur les règlements administratifs et sur le budget du département. Ces conseils devaient aussi répartir les contributions publiques entre les districts et les communes, en surveiller le recouvrement, et verser les sommes perçues au trésor de l'État. Ils étaient chargés de la confection et de la police des routes, de l'administration des écoles et des établissements de charité du département ; enfin ils disposaient de la gendarmerie. Ces conseils étaient nommés pour deux ans, sans l'intervention du gouvernement, par des colléges électoraux dont les membres étaient désignés, par cantons, par les électeurs du district. Une proposition de Mirabeau, demandant que personne n'obtînt accès à un conseil supérieur sans avoir passé par les premiers degrés de cette hiérarchie administrative, resta sans résultat.

La loi décida que les autorités constituées exerceraient leurs fonctions au nom du roi, et exécuteraient les ordres légalement donnés par les ministres. Si elles négligeaient ces devoirs ou si elles commettaient des actes illégaux, le roi avait le pouvoir de casser leurs arrêts et de prononcer leur suspension. La cause était ensuite portée devant l'Assemblée nationale, qui devait con-

firmer la suspension ou l'annuler, et décider s'il fallait dissoudre ou mettre en accusation le conseil coupable. Il n'est pas besoin de dire que dans de telles circonstances, l'autorité du gouvernement, qui ne nommait pas les employés, qui n'avait aucune influence sur leur action légale, qui ne pouvait donner ni récompense ni punition, devait être complétement nulle. L'autorité du département était également impuissante vis-à-vis des municipalités, et l'autorité des municipalités dépendait entièrement du bon vouloir de la garde nationale. Partout, dans cette administration, la force résidait en bas : le ministre était plus faible que le maire, et le maire devait obéir à la populace. A cela s'ajoutait encore l'immense quantité de ces fonctionnaires impuissants. Personne n'a jamais compris de quelle utilité pouvait être ce conseil de district intercalé entre le département et la commune ; d'un autre côté, le grand nombre des autorités s'opposait à toute espèce de promptitude dans les affaires, et, bien que chaque fonctionnaire fût payé individuellement d'une manière très-mesquine, la machine entière était fort coûteuse. On pouvait calculer que sur trente-quatre hommes se trouvait un employé d'administration. Tout le monde était donc appelé et disposé à commander, et personne à obéir. Tout d'abord, les masses populaires acceptèrent avec ardeur les lois nouvelles ; mais, au bout de peu de temps, ceux qui prenaient intérêt à la situation et qui cherchaient à l'approfondir s'aperçurent qu'il n'y avait aucune possibilité d'organisation dans ce tumulte et dans ce tourbillon, et se retirèrent découragés ou épouvantés. Les ambitieux, les affamés, les hommes de parti, restèrent seuls en scène, et alors la France fut frappée du plus grand malheur que puisse éprouver une nation ; non-seulement les grandes tendances gouvernementales, mais tous les intérêts journaliers et locaux devinrent le jouet de factions politiques. La masse des bourgeois paisibles, dont les désirs et les besoins exercent, dans des circonstances normales une si grande influence sur un État, cessa complétement de compter au nombre des forces politiques de la France.

Les orateurs, les écrivains, les assemblées, les clubs, ne s'en agitèrent que davantage, et les citoyens passifs trouvèrent là un moyen de se dédommager amplement de la privation du droit de suffrage que leur refusait la nouvelle loi. La presse conservait

toute sa liberté, et n'était soumise à aucune loi préventive ni répressive. Son pouvoir s'accrut en proportion du nombre de ses organes. Pour le dixième des Français de cette époque, toute phrase imprimée était une autorité, une puissance même, quand cette phrase flattait les passions des lecteurs. Le journaliste, électeur ou non, était plus puissant que n'importe quel fonctionnaire. Au moindre article un peu violent d'une gazette populaire, les municipalités, les généraux, les ministres, se hâtaient de donner des explications justificatives. Mais c'est surtout dans les clubs que cette puissance flottante trouvait une organisation spéciale. Le droit de réunion était aussi illimité que la liberté de la presse, et, dans le principe, l'anarchie avait fait des associations un moyen de défense pour les citoyens paisibles. Les gardes nationaux de chaque commune fraternisaient avec ceux des villes voisines, les citoyens de départements tout entiers formaient des fédérations contre les ennemis de l'ordre et de la liberté. Mais quand ces associations commencèrent à servir d'instruments aux partis politiques, elles devinrent sérieusement inquiétantes. L'impulsion se communiqua de Paris dans toutes les provinces. Le club Breton, après avoir quitté Versailles, s'était installé au couvent des Jacobins, et, depuis lors, recevait aussi des membres qui ne faisaient pas partie de l'Assemblée nationale. Le nombre de ses membres s'accrut par milliers ; ils fondèrent un journal particulier, et invitèrent les provinces à les imiter. Les clubs de provinces entretenaient avec le club central un échange continuel de lettres et de messages. Les chefs-lieux des départements formaient le point central de ce mouvement dans chaque district; chaque club renfermait quelques énergumènes plus particulièrement dévoués, qui s'étaient mis à la disposition complète des chefs de Paris, et qui s'occupaient à recruter dans les sections du district des instruments tout aussi aveugles qu'eux-mêmes. A la fin de 1790, le nombre des clubs Jacobins se montait à deux cents, dont quelques-uns, tels que le club Marseillais, comptaient plus de mille membres ; le royaume tout entier était enveloppé comme d'un réseau par cette organisation, dont la pression se faisait sentir de toutes parts. Derrière le gouvernement officiel, qui ne montrait qu'inertie et faiblesse malgré le grand nombre de ses organes, croissait d'elle-même toute une puissance active,

remplie d'ardeur, de discipline, et d'unité. Elle était bien loin de représenter la majorité de la population française ; mais sans contredit, grâce à son unité, elle était déjà la puissance la plus forte du royaume. Elle avait des ramifications chez tous les citoyens actifs et passifs, dans la garde nationale et parmi les troupes de ligne ; mais sa véritable armée se composait de la classe des prolétaires, qui n'étaient ni polis par l'éducation ni arrêtés par la crainte de perdre ce qu'ils possédaient, qui, partant de rien, espéraient trouver dans chaque bouleversement une amélioration à leur sort, et qui se trouvaient toujours prêts, avec une ardeur irréfléchie, à tout oser, à tout braver et à aller jusqu'au crime pour parvenir à leur but. Le plus important pour le club des Jacobins était naturellement de donner satisfaction à cette masse de peuple en flattant ses passions, sa haine, sa vanité, en apaisant son avidité et ses convoitises. Le club le plus important du royaume avait donc essentiellement une tendance hostile à la sécurité du droit personnel et de la propriété, ainsi qu'aux habitudes sociales des classes élevées de la nation. La voie était ouverte aux Jacobins vers le despotisme populaire ; sans doute, en 1790, ceux-ci semblaient encore bien loin du but, car les citoyens actifs possédaient seuls tous les droits officiels ; mais alors déjà il était évident que les Jacobins étaient plus puissamment organisés que le gouvernement, et que la classe des prolétaires était plus forte dans le royaume que celle des citoyens actifs. On retrouvait encore ici les effets de la loi générale de ce temps, qui était detoujours placer la force en bas de l'échelle sociale.

Les décrets relatifs à la nouvelle organisation du gouvernement furent, comme nous l'avons dit, complétement rendus en février 1790, et quelques-uns mis en vigueur dès le mois de janvier. Il n'était donc pas étonnant que le trouble et le désordre continuassent et s'accrussent même de toutes parts (1), bien que l'Assemblée nationale eût encore augmenté le 16 février les rigueurs de la loi martiale. Les agents de l'ancien régime disparaissaient partout, et la nomination des nouvelles autorités rem-

(1) Que l'anarchie n'ait pas cessé depuis l'été de 1789, cela est prouvé, par exemple par une note du *Moniteur* du 27 novembre, qui annonce, comme un fait presque incroyable, que dans la petite ville de Sézanne l'ordre s'était toujours maintenu sans l'emploi de la force armée.

plissait le pays d'ardentes luttes électorales. Un grand nombre d'élections étaient vivement attaquées, souvent deux personnes étaient nommées à un même emploi; des difficultés et des griefs de ce genre se produisaient sans cesse à l'Assemblée nationale. Les paysans recommençaient à attaquer les nobles; en Bretagne, on voyait des bandes de douze cents hommes marcher contre les châteaux; en Champagne et en Lorraine ils refusaient de payer toutes les redevances, celles même qui n'avaient pas été abolies le 4 août. La levée des contributions qui, en hiver, avait recommencé sur quelques points, cessa de nouveau : nous verrons plus tard quelles en furent les conséquences pour Necker. Les contributions indirectes n'étaient plus payées nulle part, et toute tentative faite pour les percevoir était fatale aux percepteurs. A Béziers, par exemple, le peuple pendit en un jour cinq de ces derniers, sous les yeux des autorités intimidées. Quand on porta ce fait à la connaissance de l'Assemblée, Lafayette déclara qu'il fallait que le comité de constitution proposât une loi propre à réprimer les désordres, mais sans entraver la liberté. Le roi, en personne, vint demander qu'on prît des mesures énergiques; ses promesses libérales provoquèrent de joyeux applaudissements, l'Assemblée tout entière fit le serment d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi; mais cette séance n'eut pour résultat qu'une proclamation emphatique adressée au peuple, et qui ne produisit pas le moindre effet. La droite ayant demandé qu'on donnât aux ministres le pouvoir de faire marcher les troupes contre les insurgés, l'unique réponse à cette demande fut une violente explosion de colère contre une proposition aussi liberticide.

Au lieu de faire droit à ces réclamations, l'Assemblée continua à détruire pièce à pièce l'autorité royale, et par suite la force du gouvernement, en affaiblissant son influence judiciaire aussi bien que son influence administrative. Cette tendance est d'autant plus déplorable que, sous d'autres rapports, les réformes judiciaires étaient aussi sages que salutaires. L'Assemblée renfermait un trop grand nombre de juges et d'avocats expérimentés pour commettre ici des fautes semblables à celles dont elle s'était rendue coupable lorsqu'il s'était agi d'administration. Le point de départ de ces réformes était la chute alors certaine des parlements. Déjà le 4 août avait aboli la vénalité et

l'hérédité des charges; or, les prérogatives politiques des parlements étaient en contradiction tout aussi ouverte avec les principes du nouveau système constitutionnel. Le 3 novembre, l'Assemblée décida, sur la proposition de Lameth, que les parlements resteraient en vacances jusqu'à nouvel ordre, et que les affaires seraient expédiées provisoirement par les chambres de vacations. Les cours de Rouen, de Metz, de Rennes, protestèrent; mais, accusées devant l'Assemblée nationale par le ministère lui-même et menacées par le peuple, elles ne trouvèrent d'autre moyen de salut que de se soumettre immédiatement. Trois courtes discussions suffirent pour décider du sort de ces anciennes corporations, dont le pouvoir avait parfois surpassé le pouvoir royal. Il était assez fâcheux, pour le moment, d'avoir à rembourser la somme de 350 millions, qu'on dut compter aux possesseurs des charges; on put, d'ailleurs, prédire dès lors que, sous le rapport économique, la nouvelle administration judiciaire serait plus lourde pour l'État que l'ancienne; car des appointements aussi modestes que ceux dont se contentait un conseiller au parlement, avec l'avantage de transmettre sa charge à son fils, d'exercer une influence politique et de jouir de nombreux bénéfices, ne pouvaient suffire à des magistrats qui ne possédaient plus comme compensation ni priviléges politiques, ni épices considérables. Il est vrai qu'un peuple tel que le peuple français s'enrichit en s'assurant une justice saine et équitable, même au prix de 20 millions d'augmentation par an; à cette occasion, nous pouvons remarquer en général que le gouvernement féodal qui payait ses employés avec des priviléges, était moins coûteux, sans doute, mais aussi beaucoup moins bienfaisant que le gouvernement représentatif, qui paye les services et qui supprime les priviléges.

La réforme de l'organisation judiciaire était d'autant plus urgente que la justice se trouvait alors entièrement privée de ses anciens organes. Les seigneurs ayant droit de haute ou basse justice, les tribunaux royaux, les chambres du parlement, étaient tous également déconsidérés dans l'opinion publique, tous également certains de leur abolition prochaine, et tous trop dépourvus de force et d'autorité pour conserver encore la moindre influence active. Cependant les discussions de l'Assemblée se prolongèrent

jusqu'en octobre 1790; pendant le printemps et tout l'été, le royaume de France resta, à proprement parler, sans tribunaux; il est facile de comprendre à quel degré un tel état de choses devait porter l'illégalité et l'absence de sécurité.

Avant tout, l'Assemblée décida, à la fin d'avril, l'introduction des jurés dans les affaires criminelles. Pour les procès civils, elle écarta les propositions violentes du parti démocratique, d'après les explications des savants jurisconsultes Thouret et Tronchet, qui démontrèrent avec une évidence lumineuse l'impossibilité de séparer dans ces affaires les questions de droit des questions de fait. Les mêmes voix, qui montrèrent ici leur répulsion contre la jurisprudence savante, et qui aspiraient à un idéal de libre arbitrage, basé sur l'équité générale, rejetèrent aussi l'appel, comme une complication inutile des formes onéreuses, comme une augmentation superflue du personnel des fonctionnaires. L'inamovibilité des juges rencontra encore plus d'adversaires; cette mesure, qui avait opposé jadis une barrière indispensable au despotisme du gouvernement, semblait maintenant menacer la liberté naissante d'un despotisme plus dangereux encore. On craignait aussi de fournir des moyens d'influence à la royauté : en vain Cazalès fit-il des efforts réitérés pour obtenir que la nomination des juges appartînt encore au roi, en vain s'écria-t-il qu'avec le pouvoir royal on allait détruire l'unité du royaume; ce fut au milieu de l'agitation et de la joie populaire que l'Assemblée décréta, le 4 mai, que les juges seraient élus par le peuple pour six ans, et choisis dans les rangs des jurisconsultes les plus considérés. Pour les procès civils, on forma dans chaque district un tribunal de première instance. Par les appels circulaires, un tribunal de district jugeait en deuxième instance les causes déjà plaidées devant un autre tribunal de même degré. Au-dessus siégeait à Paris la cour de cassation, cour suprême d'appel en troisième instance. Pour les affaires criminelles, il y avait dans chaque département une cour de justice, dont les décisions étaient portées directement devant le tribunal de cassation. Les juges de ce tribunal, désignés par le sort, se constituaient en haute cour nationale, pour connaître les crimes de *lèse-nation*. Cazalès demanda qu'avant tout la nature de ces crimes fût déterminée; mais Robespierre répliqua que l'essentiel était que cette cour de justice fût

composée d'amis de la Révolution, puisque sa mission était de combattre les grands et les ennemis du peuple, et de punir ceux qui cherchaient à pervertir la moralité de ce même peuple. Ces raisons parurent si péremptoires, qu'il ne fut plus question de la proposition de Cazalès, et que le choix des juges à la cour de cassation et au tribunal national fut confié aux électeurs des départements. Le roi devait avoir près de chaque tribunal un commissaire chargé de défendre les intérêts de l'État et de veiller à l'exécution des sentences; mais l'accusateur public devait également être nommé à l'élection.

Si l'on considère l'ensemble de ces dispositions au point de vue du nombre, de la hiérarchie et de la compétence des nouvelles magistratures, et si on les compare sous ces divers rapports à l'ancien état de choses, les avantages de la loi nouvelle sont manifestes. On y joignit la publicité des débats, l'introduction des défenseurs officieux, l'abolition de la torture et des lettres de cachet, la création des juges de paix, des tribunaux de commerce et des tribunaux de famille. Pourvu que l'on réussît à nommer des hommes capables aux nouveaux emplois, le progrès devait être immense. Nulle part le côté bienfaisant de la Révolution ne se produisit d'une manière plus évidente, plus décisive. L'amélioration soudaine de la situation des paysans ne pouvait peut-être s'acheter qu'au prix des excès révolutionnaires; mais le bienfait d'une bonne justice ne réclamait pas un nouvel abaissement du roi; cet abaissement devait affaiblir la justice, au contraire, et ne pas tarder à l'anéantir. L'Assemblée nationale, sans doute, avait presque réussi à organiser une monarchie sans roi, ou tout au moins avec un roi qu'on pouvait facilement laisser de côté. Ce roi, en effet, n'avait plus le droit de nommer un maire de village, de surveiller un juge de paix, de destituer un greffier qui avait manqué à ses devoirs. Les électeurs ou leurs représentants étaient les jurés et choisissaient les magistrats, de même qu'ils étaient gardes nationaux et qu'ils nommaient aux emplois administratifs. Les mêmes hommes qui choisissaient le président du district en désignaient aussi le juge, l'un élu pour deux ans, l'autre pour six, l'un et l'autre guidés par les intérêts de ceux qui les avaient élus et en dépendant tout naturellement, l'un et l'autre complétement dépouillés de toute dignité et de toute liberté d'action. Il est évident que cette circonstance seule suffisait pour mettre

en question tous les progrès de la réforme judiciaire. Les anciens étaient foncièrement paresseux, dominateurs et égoïstes, mais du moins ils étaient indépendants et avaient toutes les attributions des cours souveraines, tandis que la France devait bientôt voir ses nouveaux magistrats se voiler la face devant la souveraineté du peuple et partager la nullité complète des nouvelles autorités administratives.

Ainsi furent renversées et trompées les espérances avec lesquelles les plus clairvoyants amis de la liberté, et par-dessus tout Mirabeau, avaient salué la chute de l'ancien régime. Nous verrons plus tard comment Mirabeau, avec son esprit infatigable, essaya, au milieu de tant de ruines, de frayer de nouveaux chemins vers cette liberté tant désirée. Pour le moment, rien ne pouvait l'affliger plus profondément que de voir rester debout au milieu de l'anéantissement de son système, une seule chose qui eût pu être bonne et utile en se rattachant à tout l'ensemble, mais qui n'était que désastreuse prise séparément; je veux parler du décret sur les biens du clergé. Ce décret subsista; si les nombreux ennemis de l'Église avaient pu le laisser tomber dans l'oubli, le misérable état des finances eût suffi pour le remettre en mémoire.

Quant à Necker, il ne savait pas faire un pas en avant. Il continuait à suivre les mêmes errements, sans rien tenter pour rétablir l'ordre dont il avait pourtant un si grand besoin. Il se contentait de fatiguer l'Assemblée par des exhortations à la douceur et à la concorde, au lieu de se l'attacher par de grandes pensées créatrices. Son unique ressource était toujours la caisse d'escompte. Quand cette caisse menaça de s'épuiser, il proposa d'en relever le crédit par la caution de l'État et d'en faire une banque nationale : par ce moyen, dit-il, on la mettrait en mesure d'émettre de nouveau papier-monnaie et d'en prêter à l'État. Mais comme l'État avait encore moins de crédit que la caisse d'escompte, cette combinaison était ou une illusion ou une tromperie; et elle n'eut pas le pouvoir d'écarter l'orage qui menaçait les biens de l'Église, et qui devenait chaque jour plus violent. Le désir général d'assurer le triomphe d'un nouveau système financier et d'obtenir une sécurité réelle pour le papier-monnaie servit les plans de Necker et le fit arriver à son but. Le

18 novembre Montesquiou fit, dans ce sens, un rapport sur la situation du trésor, au nom du comité des finances. Montesquiou était un de ces gentilshommes comme il s'en trouvait beaucoup à l'Assemblée; il joignait une instruction superficielle à des formes brillantes, et, sans passer pour un miroir de vertu ni pour un homme corrompu, il était révolutionnaire par ambition, quoique aristocratique dans ses goûts, et très-habile à mener cavalièrement toutes les affaires. Son rapport, chef-d'œuvre de légèreté présomptueuse, annonçait tout d'un trait 950 au lieu de 600 millions de dettes échus, et 33 millions d'excédant annuel des recettes sur les dépenses; il approuvait le projet d'un nouvel emprunt par la voie de la caisse d'escompte, mais il demandait en même temps 400 millions au clergé. Necker ne sut faire rejeter que quelques points accessoires, et le 19 décembre la vente des biens ecclésiastiques fut décrétée jusqu'à concurrence de 400 millions. On devait, au moyen de cette somme, créer une caisse particulière, et reporter sur elle l'avance demandée à la caisse d'escompte. Les mesures nécessaires pour mettre ce décret à exécution furent prises immédiatement.

Il fallait d'abord choisir dans l'ensemble des biens du clergé ceux dont la vente devait le plus facilement produire 400 millions. Le comité ecclésiastique de l'Assemblée devait suivre cette opération; en attendant, Necker gagnait du temps au moyen des billets de la caisse d'escompte et des dons patriotiques, contenait les créanciers de l'État, suspendait le payement des pensions et renouvelait les anticipations échues. Les embarras d'argent ne faisaient que s'accroître, car on organisait précisément alors les nouvelles autorités départementales, dont les premiers actes augmentèrent le désordre des provinces. Le Comité avait donc des motifs sérieux de hâter ses travaux; le 6 février, il déclara que pour le moment la chose la plus avantageuse, la plus glorieuse même, serait la suppression des couvents, et qu'il fallait la prononcer sans hésiter. Quant aux autres possessions du clergé, ajouta-t-il, il ne fallait pas y toucher avant d'avoir réglé d'après un plan général les besoins du culte, dont elles servaient à payer les frais. Cette déclaration était peu rassurante pour le clergé, car elle annonçait non-seulement la confiscation des biens, mais encore une réforme de l'Église. Sa résistance fit éclater de

violents orages. L'aversion qu'inspirait l'Église en général se changeait en un mépris haineux pour la vie monastique. L'imagination du peuple était excitée au plus haut point. Les mystères du cloître lui semblaient ne voiler que tyrannie, douleurs comprimées, paresse voluptueuse et crimes de tous genres. « Cette réclusion à vie d'un homme né libre (fut-il dit à la tribune) est contre nature; une telle profanation de la dignité humaine ne doit pas être tolérée sur le sol devenu libre de la France. » Le clergé cria au blasphème, l'évêque de Nancy demanda si l'Assemblée reconnaissait encore la religion catholique comme religion de l'État. On ne lui répondit que par des cris furieux. Sa motion fut écartée comme contraire aux règlements, et l'Assemblée conclut à la suppression et à la vente des couvents ainsi que des terres qui en dépendaient. On espérait gagner facilement sur cette opération une somme de 16 millions, destinée à payer des pensions annuelles aux cinquante mille religieux et religieuses qui allaient se trouver ainsi dépossédés.

Tout cela était fort beau pour l'avenir, et plus le résultat paraissait assuré, moins on concevait que Necker n'en voulût pas profiter immédiatement et ne s'empressât pas d'escompter le produit de cette vente. Mais Necker comprenait dans quelle voie on s'engageait si légèrement. Si l'on recourait au moyen commode du papier-monnaie sans avoir affermi l'administration sur des bases solides, cette émission, si grande qu'elle fût, devait être promptement épuisée, et le besoin de recommencer dans de plus grandes proportions devait se faire bientôt sentir ; on inonderait alors la France d'assignats, perdant de plus en plus leur valeur, et l'on envelopperait dans la banqueroute la nation tout entière ; encore était-il fort douteux qu'on obtînt un grand avantage de la confiscation des biens du clergé, puisque l'État devait, dans ce cas, prendre à sa charge l'entretien et les besoins du culte et des institutions religieuses. Les plus ardents comptaient que, les biens donnant un revenu de 70 millions et les terres se vendant habituellement en France sur le pied de trente-trois fois leur rente, on devait attendre de la vente un produit de 2300 millions. Si, avec cette somme, on rachetait des obligations portant intérêt de 6 à 7 pour 100, on libérait par là l'État d'au moins 150 millions d'intérêts annuels, ce qui con-

stituait un avantage considérable, quand bien même on accorderait à l'Église une dotation de 100 millions. Malheureusement, ce calcul renfermait de graves erreurs. D'abord, dans les 70 millions de revenu de ces biens ecclésiastiques, on en comprenait 20 qui, appartenant soit à l'Ordre de Malte, soit aux hôpitaux, soit aux écoles, devaient, d'après l'opinion générale, être conservés à leurs possesseurs. Puis une grande partie des 50 autres millions, ne représentaient pas des revenus de biens-fonds, mais des loyers de maisons, des rentes sur l'État, des obligations privées; la supposition qu'on obtiendrait par la vente trente-trois fois la valeur du revenu était donc dans tous les cas exagérée; de plus, comme une vente en masse devait nécessairement faire baisser les prix par suite de la quantité de biens offerts aux acheteurs, il ne fallait, selon toute probabilité, espérer que vingt-cinq fois cette valeur, c'est-à-dire 1 250 millions. L'État ne serait donc libéré que de 80 millions d'intérêts annuels, et cette gigantesque opération ne devait être réellement profitable que si l'on réussissait à réduire les frais de l'Église, non pas à 100, mais au-dessous de 80 millions. Il était facile de prévoir qu'une diminution de cette importance ne serait pas possible sans toucher à l'existence même de l'Église, et sans ajouter ainsi un schisme religieux à tous les autres embarras; mais, bien loin de voir là un inconvénient, la gauche y vit un des plus grands bienfaits de la révolution, et proclama de toutes parts cette opinion avec une impatiente ardeur.

Necker avait assez d'expérience politique et économique pour apprécier les conséquences des mesures proposées; il fit encore une dernière tentative pour en empêcher l'adoption. Il annonça le 6 mars qu'il avait besoin dans le cours de l'année d'un crédit supplémentaire de 250 millions (1) en dehors des recettes ordinaires, mais qu'il pourrait couvrir cette somme par divers moyens, tels que des recettes extraordinaires, de nouvelles anticipations, des retards de payements, enfin par un dernier emprunt à la caisse d'escompte. Plusieurs de ces ressources étaient sans doute fort incertaines, car il fut obligé trois jours plus tard d'élever le montant de l'emprunt proposé de 30 à 60

(1) Il dit 294; mais, d'autre part, il accuse un restant en caisse de 38 millions.

millions. D'autre part, il n'avait parlé que des dépenses courantes et des anticipations déjà échues, sans faire mention des rentes arriérées et des dettes à rembourser. Cependant, ce ne fut pas là ce qui fit échouer son projet; nous savons déjà qu'il n'en coûtait alors ni à l'Assemblée, ni aux ministres, de produire quelques chiffres de plus ou de moins. Il existait d'autres motifs qui firent que cette fois Necker ne trouva plus pour ses opérations avec la caisse d'escompte la même faveur qu'en décembre. D'abord, l'impatience était arrivée à son comble à l'Assemblée nationale; c'était à qui frapperait le premier coup contre l'Église, à qui entrerait le premier en possession de ses biens. Une tendance toute semblable se produisait même à Paris, tendance qui caractérise trop bien la situation pour que nous la passions sous silence.

La ville de Paris était dans le même embarras financier que l'État; tous ses revenus lui faisaient défaut ou ne rentraient qu'irrégulièrement. La caisse d'escompte devait également lui avancer les sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses de toutes les branches de l'administration et lui accorder en outre un prêt mensuel de 2 500 000 francs. Ce fut donc un vrai bonheur pour la municipalité que d'avoir acquis par la journée du 6 octobre une influence suprême sur le gouvernement du royaume. « Si les Parisiens n'ont rien à manger, disait-on, ils feront une révolution, or, comme l'État ne désire pas une nouvelle révolution, il faut qu'il procure à manger aux prolétaires. » Avec cet argument concluant, on arracha à Necker, pendant les deux premiers mois d'hiver, 17 millions pour achats de blé, et 360 000 liv. par mois, c'est-à-dire beaucoup plus que n'en comportait tout le budget mensuel de la ville dans les temps ordinaires, pour le payement des ouvriers des ateliers nationaux, lesquels étaient de nouveau en pleine activité depuis le 6 octobre. La liste civile du roi ne fut pas plus épargnée que le trésor de l'État. On peut, sans exagération, évaluer à plusieurs millions par mois les avances faites alors par le gouvernement à l'administration de la capitale.

Mais ces moyens même ne suffirent pas à combler l'abîme creusé par l'anarchie et le désordre. Il semblait que chaque nouveau payement créât de nouveaux besoins. Le véritable souve-

rain de l'État, la commune de Paris, ne pouvait donc laisser passer une question aussi importante que celle de la confiscation des biens de l'Église sans en tirer avantage pour elle-même. Le 10 mars, le maire de Paris parut à la barre de l'Assemblée pour y dépeindre la triste situation du crédit public, démontrer la nécessité de la vente immédiate des biens du clergé, et offrir enfin le concours empressé de la commune pour cette opération. La municipalité, évaluant à 150 millions les biens des monastères de Paris, était prête à en opérer la vente, ne se réservant que le quart du produit qu'elle donnerait comme compensation aux peines qu'elle allait prendre et aux dangers qu'elle allait courir. Elle eût gagné par là près de 40 millions, sur lesquels, dit Bailly, la ville avait l'intention de faire construire un palais pour l'Assemblée nationale. Quelque bien disposée que fût l'Assemblée envers la commune, cette demande lui parut exorbitante; on en vint à de telles explications que Bailly déclara qu'il y avait eu malentendu et rabattit ses prétentions à 16 millions. Il n'y eut plus alors moyen de résister. Le 17 mars, il fut décidé que, sur l'offre des municipalités, on leur abandonnerait pour 400 millions de biens ecclésiastiques, dont elles se chargeraient d'opérer la vente, en réservant pour elles la sixième partie du produit net.

Par là, Paris réalisait un profit considérable, et la glace était rompue pour ce qui regardait la confiscation matérielle des biens du clergé. Aussitôt on se mit résolûment à l'œuvre de tous côtés. On commença par proposer une émission immédiate de papier-monnaie pour une valeur de 400 millions; ces assignats devaient être acceptés en payement dans la vente des biens de l'Église, et, en attendant, avoir cours d'argent pour toutes les transactions commerciales. Avec ces 400 millions, le ministre des finances devait couvrir d'abord la dette contractée envers la caisse d'escompte (170 millions), puis les anticipations échues dans le courant de l'année (158 millions), et enfin la moitié des rentes arriérées (81 millions). Jusque-là on pouvait avancer avec raison que la plus grande partie de ces sacrifices avaient été nécessités par l'ancien régime, et que, grâce à la rentrée des billets de la caisse d'escompte, la quantité du papier mise en circulation ne serait pas considérablement augmentée par l'émission des assignats.

Malheureusement il était dès lors évident que les 400 millions

ne serviraient qu'à assurer un temps d'arrêt momentané, car après qu'ils auraient été employés comme nous venons de l'indiquer, il devait encore rester à payer les anciennes dettes des divers ministères (120 millions), la seconde moitié des dettes arriérées, et 72 millions de dettes échues, ce qui faisait un total de 273 millions. Le comité lui-même annonça qu'il fallait prendre immédiatement des mesures pour l'extinction de toutes ces dettes. En comptant le profit promis aux municipalités, on arrivait déjà par les 400 millions à environ un tiers des biens ecclésiastiques; il fallait, en outre, songer sans retard à payer les dettes du clergé et son entretien, et le rapporteur du comité démontra d'une manière péremptoire la nécessité de donner à la hiérarchie ecclésiastique une organisation nouvelle. A la vérité, enfin, le comité des finances expliqua encore au ministre que si les assignats le délivraient de 140 millions d'anticipations, il aurait, à la fin de l'année, 10 millions d'excédant; mais on découvrit bientôt que, dans cette évaluation, on comprenait 50 millions de recettes incertaines, et une foule d'économies fort douteuses sur des dépenses nécessaires.

Aussitôt après la proposition du comité des finances, le comité ecclésiastique présenta la sienne à son tour. Tous les biens de l'Église devaient, d'après lui, être retirés à leurs anciens possesseurs et confiés à l'administration d'employés séculiers. La nation se chargeait des dettes du clergé (149 millions) et payait les frais du culte au moyen des impôts. Les anciens dignitaires de l'Église devaient provisoirement conserver leur position, mais en subissant de telles diminutions d'émoluments, que l'Église, au lieu de coûter 170 millions, n'en coûterait plus que 133. Cependant, comme ce chiffre était encore trop élevé, on devait donner dans l'avenir à l'Église une organisation nouvelle, qui réduirait les dépenses à 65 millions (plus tard ce chiffre fut porté à 77). La circonscription des diocèses était abolie; chaque département devait former un évêché, et chaque demi-lieue carrée une cure; les curés seuls devaient être mieux payés que par le passé.

L'importance de la crise dans laquelle ces propositions faisaient entrer la France n'échappait à personne. Le clergé fit usage de toutes ses armes; ses représentants les plus influents firent appel

à l'équité, à la prévoyance économique, à la prudence politique, aux sentiments religieux de l'Assemblée. L'archevêque d'Aix, jadis chef du clergé lorsque celui-ci s'était réuni au tiers état, et qui avait présidé l'assemblée le jour victorieux du 14 juillet, offrit de procurer les 400 millions par un emprunt du clergé, hypothéqué sur ses biens ; le clergé lui-même devait en payer les intérêts et rembourser le capital par des ventes successives. Cazalès démontra dans un discours violent le peu de sécurité qu'offriraient des assignats reposant sur un vol que rien n'excusait; il dépeignit la faiblesse du ministère, qui rendait tout crédit impossible, les oscillations du papier-monnaie, lesquelles devaient entraîner tous les particuliers, le riche comme le pauvre, dans la banqueroute publique, et pousser la masse de la population, par des manœuvres de bourse, à l'insurrection de la famine et du désespoir. « Quelle est grande, s'écria-t-il, la folie de ces capitalistes qui, remplis de l'espoir inspiré par les premières spéculations, nous poussent au-devant du papier-monnaie avec une telle ardeur ! Ne voient-ils donc pas que les propriétés de tout genre sont mortellement frappées dès que l'une d'elles est atteinte ? »

Mais la majorité était inébranlablement résolue. Elle tenait ferme et ne voulait pas laisser échapper les avantages obtenus au prix de tant de luttes. Depuis le 27 juin, l'ordre du clergé, à proprement parler, n'existait plus; comment eût-il pu encore offrir 400 millions ? Depuis le 2 novembre, les biens de l'Église étaient à la disposition de la nation : quel membre de l'Assemblée pouvait élever la voix au nom de la justice, quand la nation usait du droit qui lui avait été alors concédé ? Le besoin d'argent devenait toujours plus pressant, le gain réalisé par quelques particuliers entraînait à marcher en avant, la commune de Paris ne voulait pas laisser échapper sa proie. La plupart des personnes appelées à juger la question regardaient le sort de la Révolution tout entière comme compromis, si une caste, qu'elles tenaient pour ennemie de tout progrès et de toute réforme conservait une fortune indépendante ; elles ne voyaient pas la possibilité d'anéantir l'aristocratie par la constitution, si la vieille et aristocratique Église sauvait son existence; au moyen des assignats, au contraire, on espérait attacher tout le peuple français par des intérêts communs aux destinées de la Révolution française. Qu'a-

vait à dire la religion si l'État payait mieux que jamais les frais du culte et ne faisait que bannir un luxe princier d'une Église dont les fondateurs avaient fait de la pauvreté apostolique une des maximes premières de leur loi? L'avidité des prêtres, les ténèbres superstitieuses dans lesquelles ils retenaient l'intelligence, la dégradation monacale, étaient le thème de tous les discours populaires : agir par des moyens vigoureux contre une corporation tombée aussi bas semblait à tous le devoir d'une nation rendue à la liberté, dût cette amélioration coûter autant de sacrifices qu'elle promettait de bienfaisants résultats.

Plus les discussions se prolongeaient, plus cette disposition de l'esprit public se manifestait ouvertement : « Je ne dirai plus rien, s'écriait un abbé, tout est déjà décidé d'avance. » Alors une voix s'éleva, celle d'un homme honnête, aussi religieux qu'ardent démocrate, du chartreux dom Gerle. « C'est une calomnie, s'écria-t-il, l'Assemblée la démentira en décrétant que la religion catholique est celle du peuple français ! » Une discussion des plus orageuses suivit cette proposition. A la gauche on criait que, le fait n'étant pas douteux, il était inutile de le décréter, à moins de vouloir par là donner le signal de persécutions nouvelles contre les hérétiques ! Le clergé demanda de son côté, puisque la chose était reconnue en fait, si le refus de l'exprimer ne trahissait pas une haine amère contre la religion? A la droite, d'Estourmel rappela le serment fait par Louis XVI, de maintenir les villes de France dans la foi catholique. Mirabeau l'interrompit : « Lui aussi, dit-il, se rappelait un roi catholique ! De la tribune où il était monté, il voyait la fenêtre d'où la main d'un monarque français, dirigé par une faction abominable qui confondait les intérêts temporels avec ceux de la religion, chargeait l'arquebuse qui devait donner le signal de la Saint-Barthélemy !... » Alors les invectives et les outrages se croisèrent à l'assemblée. Des tribunes on criait : « A bas les soutanes ! à bas les prêtres ! » Au dehors se pressait le peuple, menaçant de chasser de l'Assemblée, les nobles et les prêtres tout ensemble. « Ils n'ont pas été nommés par le peuple, s'écriait-on, ce ne sont que les représentants des classes privilégiées, c'est-à-dire des intrus, ils ne sont pas inviolables comme les autres députés. » A la fin de la séance la garde

nationale dut protéger plusieurs députés contre la fureur de la populace.

Le 14 et le 17 avril, l'Assemblée décréta que l'État se chargeait de salarier les prêtres et de subvenir aux frais du culte ; puis elle ordonna la confiscation de tous les biens de l'Église, la vente de ces biens jusqu'à concurrence de 400 millions et l'émission d'une pareille somme en assignats (1).

(1) Sans doute il ne suit pas des faits que nous venons de raconter, qu'en thèse générale la centralisation soit chose nécessaire et la décentralisation chose condamnable. Mais ils démontrent du moins que la Constituante s'est dirigée très-maladroitement dans son entreprise de donner à l'administration française les formes du *self-government*. Dans la patrie du *self-government*, en Angleterre, la couronne nomme la grande majorité des citoyens à qui l'administration est confiée. Ces fonctionnaires-là ne reçoivent pas de traitement ; ils appartiennent à la classe des grands propriétaires fonciers ; une autorité considérable et variée leur est départie sur les habitants de leur district. Le ministre ne contrôle pas leur action, mais cette sorte de magistrature est définie par des lois précises, et quiconque se croit lésé par elle peut se plaindre au tribunal compétent. La Constituante décréta le contraire ou peu s'en faut. Peut-on s'étonner qu'elle ait atteint des résultats opposés à ceux du système anglais ?

LIVRE II

PREMIERS EFFETS DE LA RÉVOLUTION SUR L'EUROPE.

CHAPITRE PREMIER

SITUATION GÉNÉRALE DE L'EUROPE CENTRALE.

Bien que la première année de la Révolution, après avoir ébranlé le royaume de France jusque dans ses fondements, attirât vivement l'attention des autres peuples, les préoccupations des hommes d'État étrangers n'étaient que secondairement dirigées sur Paris. La politique du reste de l'Europe était absorbée par une autre révolution, qui venait d'être tentée avec presque autant de violence et dans une direction analogue, sous plusieurs rapports, à celle de la révolution française; mais cette fois par une tête couronnée, par le chef du Saint-Empire Romain, en un mot, par Joseph II. Cet événement a exercé une telle influence sur l'histoire de l'Europe à l'époque qui nous occupe, que nous lui accorderons une étude toute particulière, et d'abord nous commencerons par jeter un coup d'œil sur le passé.

C'est de l'empereur Charles-Quint que la maison de Habsbourg avait hérité la situation qu'elle occupait. Ses princes s'étaient montrés, jadis, comme la plupart des souverains allemands, occupés uniquement des intérêts de leur maison, et médiocre-

ment de la prospérité générale de l'Empire; toutefois, en qualité de princes allemands, ils ne plaçaient pas encore leurs propres relations extérieures au-dessus des intérêts de la patrie. Il n'en fut plus de même à partir de la fin du xv[e] siècle. Des héritages et des mariages apportèrent à la maison de Habsbourg la possession de la Hongrie, demi-madgyare, demi-slave, celle des États des ducs de Bourgogne, demi-français, demi-flamands, et enfin celle de l'Espagne, de la moitié de l'Italie, et d'immenses provinces dans les deux Indes. Maître de ces royaumes épars sur la moitié du globe, animé d'une haute ambition et rempli d'espérances aussi grandes que sa puissance était réelle, Charles-Quint, en obtenant la couronne impériale, obtint en même temps un titre à la souveraineté universelle, suivant le langage de l'antiquité classique, ou à la souveraineté du monde chrétien, comme on disait au moyen âge. Sa position était donc bien supérieure à celle du souverain d'une nation ordinaire; ses intérêts personnels et dynastiques se trouvaient confondus avec les devoirs de la souveraineté universelle dont il se croyait revêtu. Allemand par son père, Espagnol par sa mère, Bourguignon par son éducation et ses idées, il appartenait à tous ses peuples en général sans appartenir particulièrement à aucun; aussi la prospérité nationale de ses États n'était-elle pas le but de son gouvernement, mais un moyen secondaire de réaliser ses plans, c'est-à-dire d'étendre à l'Orient et à l'Occident la domination de la maison de Habsbourg. Mainte fois cette ambition le mit en lutte avec le pape, qu'il sut réduire à l'obéissance, tantôt par la force des armes, tantôt par la menace qu'il faisait de lui opposer les princes protestants de l'Allemagne. Son mobile alors n'était ni l'amour de la liberté religieuse, ni le désir d'assurer l'indépendance de l'État vis-à-vis de l'Église; c'était comme dans toutes les luttes du moyen âge, la question de savoir auquel des deux plus grands pouvoirs de la chrétienté appartiendrait la suprématie. Dès que le pape consentirait à soumettre l'Église à l'empereur, l'empereur serait prêt à soumettre le monde à l'Église.

Ces efforts de Charles-Quint forment un des épisodes les plus brillants de l'histoire de cette partie du globe; sans nul doute, ils témoignent d'un esprit supérieur, d'une imagination créatrice,

d'une volonté infatigable. Mais la nature, qui a donné à chaque nation des qualités particulières et des caractères distinctifs, ne permet pas que ce qu'elle a créé soit sacrifié à l'ambition des hommes. C'est le destin de ces dominations conçues par l'orgueil de creuser elles-mêmes leur tombeau en tarissant les sources de leur puissance. Toutes les nations sur lesquelles régna Charles-Quint éprouvèrent, chacune à son tour, combien ses projets ambitieux nuisaient à leur prospérité; mais nulle n'en souffrit plus tôt et plus cruellement que l'Allemagne. Pour ce qui concerne la religion, le triste résultat de cette ambition apparaît clairement; sous le rapport politique, ses effets furent également funestes. En Orient, les guerres contre les Turcs faisaient couler le sang allemand sans grand avantage pour l'Empereur et sans nul profit pour l'Empire; au midi, les conquêtes de Charles-Quint en Italie ne furent profitables qu'à l'Espagne, et nullement à l'Allemagne; en Occident, après avoir presque entièrement soustrait les Pays-Bas à l'influence des fonctionnaires impériaux, il accepta, afin d'assurer à ces provinces l'amitié de leur voisin le duc de Lorraine, la déclaration par laquelle ce dernier se proclama indépendant de l'Empire. Enfin, par suite des mêmes principes, Charles-Quint employa ses troupes espagnoles, italiennes et hongroises à soumettre les protestants d'Allemagne; aussi la révolte de ces derniers, sous l'électeur Maurice, fut-elle excitée moins peut-être par le besoin de liberté religieuse que par la colère que ressentait la nation tout entière, en voyant, au mépris de toutes les lois de l'Empire, un Français, Granvelle, et un Espagnol, le duc d'Albe, tenir les rênes du gouvernement.

L'espérance qu'avaient les empereurs de la maison de Habsbourg d'établir leur domination sur le monde entier, s'affaiblit naturellement quand Charles-Quint partagea son magnifique héritage, laissant à son fils l'Espagne, les Indes et Naples, ainsi que les anciens États impériaux de Milan et des Pays-Bas, et les provinces allemandes et hongroises à son frère Ferdinand, son successeur à l'Empire. Ferdinand, et plus encore son fils Maximilien, s'occupèrent davantage des intérêts de l'Allemagne; cependant l'esprit de famille vivait toujours en eux, et bientôt les troubles religieux assurèrent encore une fois le triomphe complet des idées dynas-

tiques et féodales. Il existait alors en Allemagne, parmi les catholiques comme parmi les protestants, un parti modéré et un parti violent. Tous ceux qui avaient encore quelque amour pour l'Empire et pour la patrie devaient faire des vœux pour que les deux fractions modérées se réunissent dans une reconnaissance réciproque des droits des deux communions; c'est aussi vers ce but qu'avait tendu la politique des deux empereurs dont nous venons de parler. Il est certain qu'il y eut des torts de part et d'autre, et que si les radicaux protestants firent sans scrupule tout ce qu'il fallait pour s'opposer à ces vues, les catholiques firent renaître dans toute sa rigueur l'ancien esprit de persécution; ces derniers précisément n'avaient pas de partisan plus zélé ni plus ardent que le futur empereur, Ferdinand II. Ici donc, comme sous Charles-Quint, le sentiment national céda le pas au sentiment de famille et à l'esprit de domination universelle par le moyen du catholicisme. Déjà, comme archiduc Ferdinand avait offert à son cousin d'Espagne les pays souabes qui appartenaient à sa maison, afin de l'aider à étendre sa domination depuis Milan jusqu'à Bruxelles. Comme empereur, il commença la guerre de Trente ans par une alliance avec la Pologne, l'Italie et l'Espagne, alliance à laquelle les protestants répondirent par un appel aux Danois, aux Suédois et aux Français. Pendant de longues années l'existence du nom allemand fut mise en question.

Cette lutte eut pour résultat la ruine complète des prétentions de la maison de Habsbourg. La paix de Westphalie reconnut les droits des Églises protestantes et la souveraineté des princes allemands. D'une part, on vit cesser alors la domination ecclésiastique telle qu'elle existait au moyen âge; car, pour exister, cette domination avait besoin de jouir exclusivement de tous les droits; d'autre part, l'Empereur avait perdu une partie de son autorité pour n'avoir pas su borner son ambition au gouvernement de la nation allemande. La maison de Habsbourg dut alors frayer d'autres voies à sa politique; sans doute, on vit bien des fois encore se réveiller le souvenir de ses anciens projets : en 1725, une alliance offensive et défensive fut même conclue avec l'Espagne contre les Turcs et les protestants; mais, tout en restant fermement attachée au catholicisme, elle fut bien contrainte de s'accommoder aux circonstances, et d'abandonner le désir qu'elle

avait de dominer le monde pour des ambitions plus modestes. Ce fut alors que commença le temps de la politique autrichienne proprement dite.

Avant la guerre de Trente ans, les possessions de la branche allemande des princes de Habsbourg étaient de peu d'importance. La plus grande partie de la Hongrie était sous la domination des Turcs, le Tyrol entre les mains d'une ligne collatérale, et dans les autres provinces, la noblesse possédait une indépendance contre laquelle échouait l'autorité des archiducs. Généralement les gentilshommes étaient de zélés protestants, de sorte que le triomphe du pouvoir monarchique fut le résultat, pour ainsi dire, de la victoire de la foi catholique. Ce fut seulement à partir de 1621 que la couronne prit dans ces pays une attitude vraiment prépondérante. Ces efforts furent continués avec ardeur après 1648. Les États du Tyrol perdirent leurs droits les plus importants; mais surtout on réussit avec le secours passager de la Pologne, et puis avec l'aide de l'Allemagne, à repousser les Turcs de la Hongrie et à anéantir par une terrible effusion de sang les libertés nationales des Madgyares. La monarchie autrichienne acquit par ces victoires un territoire plus vaste, et à ce point de vue, se trouva à peu près l'égale de la monarchie française; elle conquit en même temps assez de force à l'intérieur pour pouvoir lever les impôts dont elle avait besoin et pour augmenter son armée, de telle sorte qu'elle pût répandre de tous côtés ses troupes et ses fonctionnaires, sans distinction de nationalité, et sans autre titre que celui de serviteurs de l'Empereur. Par là, elle s'assura la soumission au dedans et des forces disponibles au dehors.

Mais ce fut tout; en effet, n'ayant avec aucune de ses provinces ces rapports spontanés et naturels qui naissent d'une nationalité commune, ne regardant ces peuples que comme des instruments dociles destinés à servir et à augmenter la puissance des Habsbourg, le gouvernement ne songeait pas à assurer le bien général du pays, ni à organiser une administration utile à tous. La noblesse n'était plus assez forte pour résister aux demandes d'argent et de troupes de la couronne; mais elle possédait encore, comme autrefois, des biens libres d'impôts, elle conservait le droit de justice et de police sur ses vassaux, et jouissait d'une foule de priviléges seigneuriaux, qui, en rabaissant souvent les

paysans au rang de véritables serfs, retenait l'agriculture en de funestes liens. L'industrie était peu développée, les métiers étaient partout soumis au joug des corporations. Les agents de l'État n'exerçaient aucune influence sur les affaires intérieures des communes et des provinces, les privilégiés pouvaient à loisir satisfaire leur égoïsme et servir leurs intérêts aux dépens des classes inférieures. L'Église, par ses richesses et sa constitution, occupait la première place dans cette aristocratie; mais ce qui contribuait surtout à lui donner cette prépondérance, c'est qu'elle seule pouvait donner un peu d'ensemble et d'unité aux diverses parties de l'Empire, si peu cohérentes sous les autres rapports.

Dans les États modernes, le lien qui d'ordinaire unit les provinces entre elles, c'est la conformité de langage, de mœurs et d'intérêts. Grâce à cette conformité, les gouvernements peuvent, au moyen de l'enseignement, de la justice, de l'administration et de la représentation nationale, établir l'unité politique sur tous les points du territoire. La force armée ne paraît qu'à l'arrière-plan et n'agit que dans les moments de perturbation. Mais ces moyens pacifiques et permanents, l'Autriche ne les possédait pas; elle n'avait que son armée pour faire prévaloir l'autorité centrale, et elle sentait la nécessité d'ajouter à cette puissance une autre puissance plus calme et plus influente : ici s'offrait naturellement l'Église qui, pendant les guerres de religion, sous Ferdinand II, avait à proprement parler fondé la monarchie. Elle devait assurer au gouvernement les sympathies de la noblesse; car, il ne faut pas l'oublier, la plus grande partie des biens seigneuriaux était échue en partage, pendant la guerre de Trente ans, à de nouveaux possesseurs, par la seule raison qu'ils étaient bons catholiques. Elle devait enseigner, à la jeunesse, dans toutes les langues des provinces autrichiennes, l'obéissance envers la maison de Habsbourg, et reçut en échange de la couronne le monopole du droit d'enseignement. Elle formait, en dépit de tous les efforts contraires des diverses nationalités, une sorte d'opinion générale en faveur de l'unité de l'État; pour l'en récompenser, la couronne s'opposait avec le plus grand soin à ce que des doctrines non catholiques s'introduisissent dans les écoles et dans la littérature. L'Autriche resta donc bonne catholique, même après

1648, non-seulement dans ce sens que ces princes conservèrent personnellement leur dévotion, exigèrent que la direction des âmes fût exercée par des ecclésiastiques catholiques, et accordèrent une protection puissante aux institutions religieuses, mais encore parce que l'État dirigea sa politique suivant le point de vue clérical, se servit de l'Église pour arriver à la réalisation de ses vœux politiques, et étouffa partout les tendances contraires. Il s'agissait ici de bien autre chose que de divergence de confession, il s'agissait de la séparation et de la différence profondes et complètes qui existaient entre les idées du moyen âge et les idées modernes. L'Autriche était en tout point un État ou plutôt une réunion de divers États du moyen âge.

Les conséquences de cette position se firent surtout sentir dans ses rapports avec l'Allemagne.

Il se produisit, en premier lieu, une complète inégalité sous le rapport des connaissances humaines, entre le corps de l'Allemagne et les provinces de sa frontière orientale. C'était l'époque où l'Allemagne annonçait à l'Europe son réveil intellectuel, posait la base de ses connaissances actuelles dans toutes les branches de la science, histoire et statistique, chimie et géologie, jurisprudence et philosophie, et acquérait enfin par sa littérature cette gloire qui devait la placer aux premiers rangs des nations modernes. L'Autriche ne reçut pas même le contre-coup de ces progrès, et l'on raconte que les Viennois n'apprirent l'existence de *Werther* qu'en voyant le héros de ce livre représenté au milieu d'un feu d'artifice du Prater. La censure ne laissait pas pénétrer les germes du développement intellectuel en Autriche, où d'ailleurs, grâce aux écoles des jésuites, ils n'auraient pas trouvé un terrain favorable. Tous les progrès de la civilisation en Allemagne avaient alors pour fondement le principe de l'indépendance intellectuelle dans l'art et dans la science; l'éducation des jésuites, au contraire, incomparable lorsqu'il s'agit de former des hommes pour les faire arriver à un but donné, commence précisément par la négation de toute individualité et de toute libre disposition de soi-même. Le signe le plus certain auquel on pût alors reconnaître une nationalité autrichienne était son absence de participation aux progrès qui s'accomplissaient dans le reste de l'Allemagne.

Il en était de même sous le rapport du droit public. La dignité impériale qui n'avait jamais cessé d'échoir en partage à l'Autriche, n'était plus autre chose pour elle qu'un moyen de servir les plans de la maison de Habsbourg. C'est là tout ce que l'on peut dire de la constitution impériale à cette époque. Ce qui en restait encore servait non d'organe, mais d'obstacle aux instincts et aux forces vives de la nation. Les progrès des sciences, des arts, de l'agriculture, de l'industrie, de la politique, ne se faisaient généralement sentir que dans les grands territoires qui, depuis 1648, étaient livrés à eux-mêmes, bien que leurs mouvements fussent encore entravés par les derniers vestiges de la constitution impériale. A l'Empereur et à la diète se rattachaient seulement les États dans lesquels s'étaient conservées les traditions du moyen âge, les États ecclésiastiques, les principautés des comtes et des chevaliers de l'Empire, et les villes impériales. Le peu d'étendue de leurs divers territoires et les vices de leurs institutions ne permettaient, ni au patriotisme politique, ni aux forces actives de pénétrer et de se développer chez eux. Ils ne prenaient pas une part beaucoup plus grande que l'Autriche elle-même à tout ce que la nation pouvait entreprendre d'élevé et de profitable pour l'avenir. Ils se rattachaient à l'Autriche par l'identité de leur nature, ils la regardaient comme leur protectrice, comme leur appui naturel; aussi, à la diète, mettaient-ils toujours leurs voix à sa disposition.

La constitution intérieure de l'Empire était donc complétement tombée en désuétude et ne se trouvait plus en rapport avec le mouvement national. Juger le patriotisme des États allemands d'après le degré de soumission qu'ils témoignaient envers cette constitution, serait commettre une erreur plus grave encore que si, de nos jours, on considérait comme ennemis de la nation allemande les États allemands qui ne reconnurent pas les décrets de la diète fédérale en 1850. Il faut rechercher seulement quels furent les États qui défendirent, au siècle dernier, les vrais intérêts de l'Empire au dedans et au dehors, avec conscience et dévouement. Ceux-ci furent les vrais représentants de l'Empire allemand et de son unité, tandis que les partisans des formes surannées de la constitution doivent être considérés comme des instruments qui ont servi à l'affaiblir et à

le diviser. L'Autriche, mieux que tout autre, savait que la constitution avait perdu toute force et toute influence, et, dès que les intérêts de sa maison l'exigèrent, elle sut se dégager sans scrupule de ses devoirs de soumission aux lois de l'Empire. Quand la maison de Habsbourg parut près de s'éteindre, et que l'empereur Charles VI voulut laisser ses États héréditaires à sa fille, on décréta, sans nulle opposition, le droit des femmes à l'hérédité de la couronne, bien que, d'après la première des lois de l'Empire, l'électorat de Bohême ne dût jamais revenir à des femmes. Lorsque la succession à l'Empire fut ouverte, Marie-Thérèse déclara qu'elle ne reconnaîtrait jamais d'autre empereur qu'un prince autrichien, bien que Charles de Bavière eût été élu conformément aux lois de l'Empire. De ce côté donc, l'inviolabilité de la constitution n'était également plus qu'un vain mot, et n'avait nulle valeur en présence d'intérêts réels et puissants.

La même divergence que nous observons dans les rapports intérieurs de l'Autriche et de l'Allemagne se retrouvent lorsqu'il s'agit des intérêts extérieurs. Après que les Turcs eurent été repoussés de la Hongrie et les Suédois de la moitié de la Poméranie, il ne restait plus à l'Allemagne que deux voisins sur lesquels elle devait avoir les yeux constamment fixés. Ces deux voisins étaient la Pologne et la France. En revanche, elle n'avait pas au sud le moindre intérêt du côté de l'Italie, si ce n'était de couvrir ses frontières par la possession ou la neutralisation des passages des Alpes. Mais c'était précisément sur l'Italie que se portaient depuis des siècles les regards de la maison de Habsbourg. Affermir là sa domination, l'y étendre même, avait toujours été le désir le plus cher de cette famille, en même temps que son intérêt politique et religieux l'engageait à s'assurer l'appui du pape et du clergé catholique. Toute autre considération s'effaçait devant ce désir. Cette ambition, très-naturelle chez des princes autrichiens, n'en porta pas moins un grand préjudice à l'empire d'Allemagne tout entier. L'opposition d'intérêts se manifesta d'une manière frappante à la fin de la guerre de la succession d'Espagne, lorsque l'Empereur refusa la paix qui eût rendu à l'Empire Strasbourg et l'Alsace, parce qu'on n'offrait à l'Autriche, en échange de la couronne d'Espagne, que Naples sans la Sicile. Plus tard, elle se fit sentir davantage encore dans les der-

nières années de la dynastie de Habsbourg, en 1738, à la paix de Vienne, par laquelle l'Empereur, pour regagner au moins la Toscane en compensation de Naples qu'il avait perdue, livra la Lorraine à la France, sans consulter seulement l'Empire qu'il avait entraîné dans la guerre! Par là l'Autriche conserva son influence en Italie; mais l'Empire ne remporta pas sur la France, dans tout le cours du siècle qui suivit la paix de Westphalie, un seul avantage digne d'être cité. On pensa encore moins à Vienne aux intérêts de l'Allemagne vis-à-vis de la Pologne, qui, dans toutes les guerres de religion, était restée l'alliée la plus fidèle de la maison de Habsbourg, et qui plus tard ne se montra jamais en quoi que ce fût dangereuse à l'Autriche et à ses intérêts.

Sans doute, la Pologne était bien déchue de son ancienne grandeur, et n'était pas pour le moment une voisine inquiétante pour l'Allemagne. Elle offrait l'exemple le plus frappant des vices du système féodal; car c'étaient les principes féodaux de sa constitution à l'intérieur et les tendances féodales aussi de sa politique extérieure, qui seuls avaient amené la décadence de ce peuple jadis si puissant. Au XVe siècle, alors que, dans le reste de l'Europe, toutes les nations sans exception tendaient à conquérir l'unité en constituant de fortes monarchies militaires, où toute la noblesse française portait les armes, où la noblesse espagnole se pressait à la cour de son roi, où la noblesse anglaise renonçait à tous ses priviléges, et ne cherchait à exercer une influence politique que dans le parlement; à cette époque même, la noblesse polonaise essayait de faire prévaloir l'indépendance de ses gentilshommes comme première loi de l'État. Elle fit disparaître l'une après l'autre l'hérédité de la couronne, l'autorité du Conseil royal, la distinction entre les classes de la noblesse, les droits politiques des villes, la liberté individuelle des paysans. Mais si, par là, la diète de la noblesse se rendait toute-puissante vis-à-vis des autres classes de la société, elle restait sans force contre l'influence personnelle des nobles; car les députés prenaient certains engagements envers leurs électeurs, et rendaient compte de la manière dont ils les avaient remplis; en outre, tout gentilhomme pouvait, par droit de naissance, siéger à la diète. Il n'y avait plus qu'un pas à faire pour arriver au *liberum veto*, c'est-à-dire au droit, pour chaque député, d'annu-

ler par sa seule opposition les décisions de la diète. C'était la dernière conséquence du régime féodal et la dissolution de toute organisation politique.

La Pologne, cette république de nobles remplis de bravoure, d'orgueil et de zèle religieux, entreprit au XVI[e] siècle, à l'orient de l'Europe, la tâche que vers la même époque Philippe II tentait pour l'Occident, c'est-à-dire la domination du monde au nom de la foi catholique. De même que Philippe essayait de dominer l'Angleterre au nom de la vieille Église dont il s'était fait le champion, Sigismond, roi de Pologne, tenta d'assujettir la Suède, son pays natal. De même encore que Philippe II avait des partisans en France, entretenait des troupes à Paris, et se flattait un moment de l'espoir de voir sa fille monter sur le trône de France, Sigismond eut un parti à Moscou, fut longtemps tout-puissant au Kremlin, et finit par élever son fils au rang de czar. Mais les résultats furent les mêmes pour l'Orient et pour l'Occident. Ce ne fut pas impunément que par leurs attaques, les deux souverains forcèrent leurs alliés naturels à se réunir à leurs adversaires, et se laissèrent entraîner par l'ambition et par une dévotion jésuitique à des guerres incessantes, tandis que tous les intérêts nationaux réclamaient la paix. Ils furent battus de toutes parts. De même que la France catholique finit par se grouper autour de Henri IV, la vieille et orthodoxe Russie se rallia autour de Michel Romanow ; de même que, sous la reine Élisabeth, la jeune puissance maritime de l'Angleterre se déploya contre Philippe II, de même le plus brillant héros du protestantisme, Gustave-Adolphe, grandit au milieu des guerres polonaises ; en dernier résultat, la Pologne sortit de ces longues luttes aussi épuisée, aussi déchue que l'Espagne. Lorsque, dans l'année 1714, les puissances de l'Europe nouvelle se partagèrent la monarchie de Philippe II ; que l'Autriche prit ses provinces belges et italiennes, que l'Angleterre se saisit du commerce et la France du trône même de l'Espagne, il avait été déjà plusieurs fois question, entre les puissances orientales, soit de partager les provinces polonaises, soit de les faire gouverner par des princes étrangers.

L'attitude prise par la Pologne dans les guerres de religion n'avait pas été de nature à apaiser les vieilles haines qui, depuis

les débuts de son histoire, existaient entre elle et l'Allemagne du Nord. Pendant des siècles, les deux nations avaient lutté pour la possession des vastes plaines situées entre l'Elbe et la Vistule, et qui jadis, après avoir appartenu aux Germains, étaient devenues au départ de ceux-ci, et par suite des migrations des peuples, le séjour des Slaves. La colonisation allemande avait commencé par reconquérir les Marches du Brandebourg et la Silésie, puis elle s'était emparée, par le glaive, de la vieille Prusse dont les Polonais n'avaient pu étouffer le sentiment patriotique et l'attachement au paganisme. La puissance de l'Ordre Teutonique fut fondée dans ces pays avec le concours de la Pologne; mais lorsque les chevaliers allemands refusèrent de reconnaître la suprématie de cette puissance, une lutte mortelle s'engagea et se termina, après un siècle de combats, par l'assujettissement complet de l'Ordre. La Prusse orientale devint un fief de la Pologne, la Prusse occidentale une province polonaise. Plus tard ces provinces embrassèrent à l'unanimité et avec ardeur le protestantisme; la Prusse orientale devient un duché séculier, qui échut bientôt après à l'électeur de Brandebourg. La Prusse occidentale, dont les villes et les gentilshommes étaient luthériens pour la plupart, eut depuis lors, vis-à-vis du roi Sigismond, la même attitude que les Pays-Bas vis-à-vis de Philippe II. L'opposition qui existait entre le vassal et le suzerain, entre la langue polonaise et la langue allemande, fut encore augmentée par l'inimitié religieuse. Le triomphe de la réaction catholique eût amené la chute de l'élément allemand; mais le protestantisme triompha, et la cause allemande avec lui. Dans la dernière période de cette longue guerre, l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, réussit en 1657 à forcer la Pologne de renoncer à sa suzeraineté sur la Prusse orientale, dont il fit un État indépendant. La Pologne céda à la nécessité, mais n'oublia pas ses prétentions. Peu d'années après, elle conclut une alliance avec Louis XIV, en vue de réparer ses pertes, et lorsque Frédéric Ier se fit proclamer roi de Prusse en 1701, il y eut un déluge de protestations de la part des plus considérables d'entre les magnats polonais.

C'est ainsi que le royaume de Prusse prit naissance à la frontière orientale de l'empire d'Allemagne, au millieu des combats

qui se livraient en faveur de la nationalité allemande et de la liberté de conscience, et en opposition complète avec la Pologne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'inimitié provenait ici de la nature même des choses. C'est là un spectacle affligeant sans doute ; mais que peut la pitié humaine lorsqu'il s'agit des intérêts des nations ? Tant que la Pologne était debout, elle devait tendre à reconquérir Kœnisgberg et à rendre Dantzig au catholicisme ; tant que le Brandebourg restait allemand et évangélique, le premier but de ses efforts devait être de délivrer la Prusse occidentale, afin de réunir par là la Marche et le duché en un même État.

Il y avait pour les souverains du Brandebourg une seconde tâche plus importante encore, et déjà le fondateur de la nouvelle puissance, l'électeur Frédéric-Guillaume, en avait commencé l'exécution ; ses États étaient peu étendus et fort morcelés, mais ils étaient liés entre eux par des rapports historiques et naturels, par la langue, la religion et de communes destinées. L'électeur conçut la pensée d'assurer l'unité politique à l'intérieur comme il l'avait déjà assurée à l'extérieur. Comme ses successeurs héritèrent de ses idées et en poursuivirent l'exécution en leur donnant toujours plus de développement, il en résulta une administration gouvernementale qui communiqua à toutes les provinces le désir de concourir à l'unité et au bien général, qui subordonna les intérêts particuliers, les divisions de culte, les priviléges des ordres à la prospérité publique. Ainsi, tandis qu'en France les plans de Colbert étaient laissés de côté par suite de l'indolence de Louis XV, ils étaient réalisés et même surpassés sur le sol allemand. Mais l'État nouveau devint en Prusse une monarchie pure par le même motif qui le fit devenir, en Angleterre, une monarchie parlementaire, et qui, plus tard, fit prospérer en Amérique une constitution démocratique. Dans tous ces États, ce fut le parti qui était le plus animé des idées d'unité nationale, d'indépendance et de dévouement, qui prit la direction des affaires. En Prusse, cette direction échut au roi et à ses serviteurs, tandis que les hautes classes se tenaient à l'écart par inimitié ou par indifférence, et que la masse du peuple restait complétement étrangère à la politique.

La pensée et les exemples de Colbert, dont je viens de parler, ne peuvent se méconnaître dans les lois fiscales et commerciales

de la Prusse, non plus que dans les efforts industriels de cet État. A la longue on vit en Prusse comme en France les mêmes résultats suivre une faute commise cependant avec la bonne intention, sans doute non pas d'affranchir le travail de toute entrave, mais de le protéger et de le diriger, et la Prusse n'aurait pas échappé à la ruine inséparable du système protecteur. Mais pour un certain temps il se produisit, par suite de l'impulsion donnée partout, une courte période de prospérité qui procura à ce petit État de grandes ressources pécuniaires ; il est vrai que celles-ci représentaient plutôt des épargnes péniblement amassées, qu'une fortune se renouvelant d'elle-même à une source abondante. Il fut donc très-heureux que le goût de l'agriculture qui est propre aux Allemands se fût conservé dans toutes les classes ; on ne réussit pas immédiatement, à la vérité, à rendre le sol libre et l'impôt égal ; mais la noblesse vivait au milieu de ses paysans, protégeait les intérêts communs, et l'État intervenait partout, apportant en toute chose un sympathie active et un contrôle bienfaisant. Aussi en résulta-t-il une situation heureuse qui dépassa toute espérance. Somme toute, le paysan de la Marche ne vivait pas plus mal que le paysan picard et beaucoup mieux que le paysan auvergnat. Il ne voyait pas dans l'État un avide oppresseur, dans la noblesse une ennemie naturelle, comme cela arrivait malheureusement si souvent en France. De plus, la forme de l'administration et l'organisation des autorités étaient locales et nationales, elles provenaient en partie des anciennes institutions du pays, en partie des plans créés par le monarque, sans que celui-ci eût pris modèle sur les institutions étrangères.

Ainsi fortifié à l'intérieur, maître de toutes ses forces, attaché par son origine même aux grands intérêts de la nation allemande, le jeune État prussien commença à représenter ses intérêts dans l'Empire et à les soutenir contre tout le reste de l'Europe. L'électeur Frédéric-Guillaume, après avoir délivré à l'est le sol de la patrie du joug de la Pologne, entreprit presque seul de protéger l'Allemagne occidentale et la Hollande contre le dominateur de toute l'Europe, contre Louis XIV. Il est hors de doute que s'il avait vécu plus longtemps, il aurait partagé avec Guillaume III d'Orange la gloire d'opposer une résistance victorieuse au grand roi. Ses successeurs continuèrent son

œuvre. Le roi Frédéric-Guillaume Ier fit marcher de pair les deux pensées d'affermir l'indépendance de la Prusse et de remplir ses devoirs envers l'Allemagne. Enfin Frédéric II prit l'attitude qui a décidé pour toujours de l'avenir de son royaume. Il le fit d'abord à l'intérieur, en donnant une forte indépendance à l'administration de la justice, en développant l'instruction publique; et surtout en délivrant le pays des entraves d'une Église dominante. Ce que le grand Guillaume d'Orange désira établir en Angleterre sans pouvoir y parvenir, c'est-à-dire, la direction des affaires du gouvernement d'après les règles politiques et non d'après celles de la théologie, Frédéric le mit le premier en pratique, et fraya ainsi la route à la vie nationale et intellectuelle des temps modernes. Ces tendances décidèrent encore de sa politique vis-à-vis de l'empire allemand. Le mélange suranné des formes judiciaires, féodales et ecclésiastiques était devenu incompatible avec le nouvel esprit qui pénétrait dans toutes les veines de l'État prussien. La rupture eût été inévitable quand bien même l'électeur de Brandebourg et la reine de Hongrie ne se seraient pas disputé la possession de la Silésie. Le coup d'œil pénétrant du roi lui fit immédiatement comprendre cette situation. Le désir d'agrandir ses États se mêlait à ses plans pour la régénération de l'Allemagne. Son alliance avec l'empereur Charles VII reposait sur l'idée de remplacer l'ancienne constitution par une confédération solide et durable. La guerre qu'il entreprit contre François Ier d'Autriche, ébranla cette constitution par l'alliance militaire des puissants États du nord de l'Allemagne; son opposition à Joseph II se termina par la ligue des princes allemands, ligue dans laquelle entrèrent tous les États d'Allemagne qui avaient adopté les idées modernes. En tout cela, il n'est pas besoin de le faire remarquer, il y avait autant d'ambition personnelle et prussienne que d'esprit et de patriotisme allemands; mais ces deux sentiments, loin de se contredire en Prusse comme ils se contredisaient en Autriche, tendaient au contraire au même résultat; c'était là précisément ce qui témoignait en faveur de l'attitude prise par ce jeune État, et ce qui assurait à ses efforts un grand appui national. Toute l'Allemagne regardait comme un bonheur que le Nord allemand eût reconquis sa force et sa vigueur.

Ce sentiment se manifesta, durant la vie même de Frédéric, à l'occasion d'un des événements les plus importants dans l'histoire de la nation, l'affranchissement de la Prusse occidentale, soumise jusque-là à la domination polonaise. Nous n'avons pas à décrire ici le premier partage de la Pologne, les moyens par lesquels il s'opéra et les apparences de légalité qu'on chercha à lui donner; nous ne ferons à ce sujet que deux observations. La première, c'est que Frédéric fut conduit à tourner de ce côté ses projets de conquête par le désir de dédommager la Russie du sacrifice qu'elle faisait en renonçant à la Turquie, que l'Autriche ne voulait pas lui abandonner. La seconde, c'est que l'Autriche était peu disposée à donner les mains à ce partage, non-seulement par suite des sentiments de justice et d'équité qui animaient Marie-Thérèse, mais encore à cause des anciens rapports qui avaient existé entre elle et la République ; sa répugnance fut vaincue, en partie par la crainte de laisser les autres s'enrichir seuls, et peut-être plus encore par une nouvelle tendance qui se produisit alors dans le gouvernement autrichien. Ce fut, en effet, à cette occasion que la politique lorraine, avec Joseph II, exerça pour la première fois une influence réelle. Quant aux conséquences que cet événement eut pour l'Allemagne, qu'il nous suffise de rappeler qu'un million d'Allemands furent arrachés par là à une domination étrangère qui leur était odieuse, et que le premier d'entre tous les États vraiment allemands y gagna une étendue de pays compacte et considérable. Lorsque jadis la maison de Habsbourg s'était disposée à conquérir la Bourgogne et la Bretagne, la France s'était levée comme un seul homme et avait remercié ses rois d'avoir déchiré des traités jurés ; cependant il serait difficile de dire si le danger qui avait alors menacé la France était plus redoutable que celui qui eût existé pour la Prusse, si la basse Vistule était restée sous la domination polonaise. De plus, les malheurs qui menaçaient les frontières orientales de l'Allemagne avaient pris depuis le commencement du siècle un tout autre caractère. Si la république de Pologne avait été autrefois une voisine dangereuse par sa toute-puissance, elle était dangereuse maintenant par son anarchie. Les partis qui se querellaient à l'intérieur de ce pays ne laissaient pas de repos aux États d'alentour ; chacune des factions

s'adressait sans cesse à une puissance extérieure pour lui demander son appui; l'influence russe se montrait de plus en plus dominante; bientôt la force militaire s'y ajouta, et, dans tout le cours de la guerre de Sept ans, le terrain soi-disant neutre de la république de Pologne fut le quartier général, le lieu de ravitaillement et la base d'opération de l'armée russe contre le nord de l'Allemagne. La Silésie, le Brandebourg, la Prusse orientale, tout le pays allemand compris d'un côté entre le Niémen et la Vistule, de l'autre entre l'Oder et l'Elbe, étaient également en danger. On comprend donc combien il était important pour l'Allemagne d'occuper la basse Vistule. Il lui devenait impossible de laisser les choses dans la situation où elles se trouvaient, et un changement radical ne pouvait malheureusement s'opérer d'aucune manière avantageuse pour la Pologne. On a pris de nos jours l'habitude de gémir de ce que l'Allemagne n'ait pas fortifié la Pologne par une étroite alliance, et opposé ainsi un rempart à la Russie. Mais, dans les circonstances où l'on se trouvait alors, il eût fallu avant tout le bon vouloir de la Pologne, dont le roi était complétement dévoué à la Russie et dont la noblesse n'avait que haine pour tout ce qui portait le nom d'Allemand ; de plus, il eût fallu que toutes les forces de l'Allemagne se réunissent pour cette tâche, tandis que dans la question polonaise, comme d'ailleurs dans toute autre question, la politique autrichienne se trouvait diamétralement opposée à celle de la Prusse. Quelle route fallait-il prendre pour empêcher les Russes d'établir leurs avant-postes au centre de l'Allemagne du Nord, et quelles complications en montrèrent une inévitable? C'est ce que la suite du récit nous apprendra.

En attendant, une époque nouvelle avait commencé pour l'Autriche, époque dont la première période est, aujourd'hui encore, à peine dépassée. Après la race des Habsbourg, éteinte en 1740, la famille des ducs de Lorraine était montée sur le trône avec le désir formel d'assurer l'unité de l'État autrichien.

La Lorraine et la maison de Habsbourg étaient depuis longtemps unies par une étroite alliance et par les mêmes aspirations. Toutes deux avaient dû leur position moderne aux guerres de religion du XVIe siècle. Un fils des ducs de Lorraine avait

fondé en France la maison des Guises, qui, plus que toute autre, combattit les huguenots dans les guerres civiles de ce pays, jusqu'à ce qu'elle combattît la France elle-même, en s'alliant à Philippe II d'Espagne. Les ducs massacrèrent chez eux les paysans protestants, vingt mille en un jour; on s'allia ensuite à Catherine de Médicis, et on appuya vivement les Guises et les Espagnols contre le roi Henri IV. Les Bourbons ne le pardonnèrent pas; un des vœux les plus chers de la politique française fut depuis lors d'arracher la Lorraine à cette famille. Celle-ci ne s'en lia que plus étroitement, non avec l'Allemagne, qui l'avait affranchie des lois de l'Empire au temps de Charles-Quint en 1542, mais avec la maison de Habsbourg, qui, notamment dans la guerre de Trente ans, n'eut pas de champion plus ardent, plus déterminé que le duc Charles IV de Lorraine, contre l'Électeur palatin, contre la Suède et la France. Le successeur de ce prince prit part à toutes les guerres de l'Autriche en Hongrie, guerres qui arrachèrent Pesth aux Turcs, et il reçut comme récompense la main d'une archiduchesse d'Autriche. Son petit-fils, François-Étienne, fut l'époux de Marie-Thérèse, et, par cela même, le successeur des Habsbourg à la couronne d'Autriche. Il avait peu de valeur personnelle, et laissa presque entièrement à sa virile et impérieuse épouse le gouvernement de ses États héréditaires. Marie-Thérèse avait assez de perspicacité pour reconnaître les besoins de son temps, et fit faire de grands progrès à l'organisation intérieure de l'Autriche. Ce fut alors que l'on vit pour la première fois dans ce pays des administrateurs vraiment dignes de ce nom; l'armée subit d'importantes réformes et le bien-être des paysans, véritable source de la force et de la richesse d'un pays, devint l'objet de la plus active sollicitude. Même dans les États indépendants, tels que la Belgique et la Hongrie, on réussit, à force d'adresse et de douceur, à enlever à la noblesse une foule de droits importants, afin de fortifier par là l'influence de l'administration centrale.

Mais Marie-Thérèse avait trop du sang des Habsbourg dans les veines pour abandonner entièrement la politique de sa race. Ce ne fut que lorsque son fils Joseph II, le premier empereur, à vrai dire, de la maison de Lorraine, arriva au trône, que la féo-

dalité fit place en Autriche, de fait et de forme, à l'unité moderne. Les lois que promulgua Joseph sont célèbres ; elles ont été souvent citées et commentées. Nul ne peut nier qu'il y eût en ce prince un ardent amour de l'humanité et un vif désir de progrès. Il voulait sincèrement le bonheur de ses sujets ; il aspirait avec un zèle impatient à amener son peuple à un haut degré de liberté, de dignité morale et de culture intellectuelle. On ne saurait, sans injustice, douter de la sincérité de ses aspirations, car elles se sont manifestées par des preuves sans nombre, et il les exprima encore d'une façon bien touchante dans les paroles désespérées qu'il prononça à son lit de mort. A côté de cela pourtant, nous voyons ce philanthrope couronné, comme son époque aimait à le surnommer, non-seulement abolir arbitrairement les priviléges de la noblesse et du clergé qui pouvaient nuire au bien public, mais encore attaquer violemment et sans ménagement tout ce qu'il y a de plus intime dans l'existence humaine, la religion, la langue, l'esprit national. Tout en regardant avec raison comme la gloire de son œuvre législative d'avoir assuré la liberté de la propriété rurale, il persécutait les pauvres paysans de ses provinces dans ce qui seul leur donnait quelque vie intellectuelle, dans leur foi religieuse. Tandis qu'il proclamait l'égalité des droits pour les puissants et les faibles, il contraignait les Madgyares et les Croates à demander justice à des employés allemands dans une langue incompréhensible pour eux. Enfin, ce même prince, qui, dans l'intérieur de ses États, ne voulait reconnaître d'autres mobiles que l'humanité et la bienfaisance, se montrait à l'extérieur un conquérant avide, en lutte avec ses voisins sur tous les points de ses vastes frontières, et finissant par remplir la moitié de l'Europe du bruit de ses armes. On serait injuste à son égard si l'on attribuait ce côté de sa politique à sa seule ambition personnelle, de même qu'on l'élèverait au-dessus de son mérite si l'on cherchait uniquement dans l'amour de l'humanité le germe de ses réformes philanthropiques.

Toutes ces contradictions s'expliquent dès que l'on saisit le véritable point de vue d'après lequel se guidait sa politique. S'il est certain qu'il s'intéressa vivement au bonheur de ses sujets, il est certain aussi que ses réformes furent provoquées par le désir d'accroître le pouvoir de l'Empire, plus encore que par celui

de donner satisfaction aux besoins de son peuple. Reconnaissant combien l'Autriche était inférieure à la Prusse, il voulait, avant tout, introduire aussi l'unité moderne dans ses États encore si imprégnés des coutumes du moyen âge ; et, comme les idées des physiocrates et des rationalistes lui semblaient de nature à seconder ses desseins, il devint un apôtre zélé de ces idées nouvelles. Sûr de ne rencontrer en cela nul obstacle à son pouvoir, il foula aussi résolûment aux pieds les droits naturels que les injustices consacrées par l'usage, les sentiments religieux et nationaux que les abus de l'Église et les priviléges de la noblesse. Il voulait établir en Autriche la centralisation, telle qu'elle existe aujourd'hui en France, et telle qu'elle existait déjà en Prusse alors; il ne voulait tolérer dans ses États aucune influence, pas plus celle de l'Empire allemand que celle de l'Église romaine ; il voulait arrondir de tous côtés ses frontières, les étendre même autant que possible, et élever ainsi son pays au centre de l'Europe, au rang de première puissance du monde. Joseph II se trouvait donc dans une position offensive à l'égard de sa noblesse, de ses États, de ses peuples et de ses voisins.

Des plans si vastes devaient rencontrer une résistance générale. La politique de Joseph II contenait la négation de tout ce qui avait servi jusqu'alors de point d'appui au gouvernement autrichien ; il n'était donc pas étonnant que la colère et la désorganisation se produisissent de toutes parts. L'influence de l'Église se fit sentir en première ligne, cette influence que l'empereur combattait sans cesse, l'accusant d'être étrangère au pays, soit qu'elle fût exercée par le pape, par les supérieurs de l'ordre Teutonique ou par des prélats de l'Empire ; de plus, il la regardait comme incompatible avec l'économie sociale, attendu qu'elle enlevait aux impôts et aux transactions commerciales une masse de biens considérable. Mais, ce qu'il n'avait pas voulu comprendre, il fut bientôt contraint de l'éprouver : cette hostilité même, dont elle était l'objet, permit à l'Église de faire sentir combien sa force d'action était utile à un État composé d'éléments aussi hétérogènes que l'État autrichien. Dès que la lutte fut ouverte entre elle et le pouvoir, celui-ci perdit tout à coup tout moyen de cohésion entre les différentes nationalités que renfermait l'Empire. Tous les sentiments particuliers des Mad-

gyares, des Belges, des Slaves se firent jour à la fois : on eût dit que la domination autrichienne avait été imposée à ces peuples, non pas depuis des siècles, mais depuis la veille seulement ; toutes ces nations luttèrent à l'envi pour se soustraire au joug étranger. Quel contraste quand on compare à ce point de vue l'individualité et les actes de Joseph II à ceux de son grand modèle Frédéric II ! Les motifs qui firent agir Frédéric étaient partout plus profonds, plus moraux; par cela même, ses actes étaient plus calmes, plus réfléchis, plus féconds pour l'avenir. Satisfait de ne plus être dominé, ni lui ni son peuple, par une orthodoxie étroite, il ne s'attaqua jamais à la conscience de ses sujets, sachant bien que ce n'est pas par la force qu'on fait arriver une nation à la liberté de la pensée. Joseph II échoua pour avoir tenu une conduite tout opposée, et ses successeurs semblent ne s'être comme lui attachés qu'à savoir si l'Église devait être pour l'État ou l'État pour l'Église un moyen de puissance et de conquête.

De même que ces tendances avaient séparé Joseph II de l'Église, elles le séparèrent aussi de l'Empire allemand. Changer l'Autriche en un État où régnait l'unité, c'était déchirer les derniers lambeaux de cette trame usée qui, jusque-là, avait porté le nom de constitution allemande. Joseph abandonna aussi résolûment que Frédéric II tous les anciens rapports du souverain avec la diète et les États de l'Empire. Il perdit par là toute l'influence juridique que l'Autriche avait jadis exercée au moyen des chevaliers, des comtes, des prélats, des délégués des villes ; mais il ne s'en appliqua que davantage à consolider sa force au moyen de ses troupes et de ses diplomates. Les anciennes prétentions sur la Bavière se produisirent de nouveau; la Souabe devait être peu à peu assujettie; la Franconie ne devait plus être qu'une province autrichienne, et le Nord, divisé, aurait été débordé de toutes parts. Malheureusement, on reconnut encore ici combien peu l'Autriche, par sa composition, ses éléments, ses tradiditions et ses intérêts si divers, était propre à exercer une semblable hégémonie sur l'Allemagne. En dépit des lumières de Joseph II, tous les sentiments libéraux se soulevèrent contre lui ; de son côté, il ne se fit aucun scrupule de promettre à la France l'important duché de Luxembourg, à condition qu'elle l'aiderait à s'em-

parer de la Bavière. Les hommes d'État de son empire qui représentaient l'opinion modérée, ont dit eux-mêmes plus tard que la nature des choses interdisait une telle extension de la domination autrichienne, et que l'intérêt même de l'Autriche eût été de contribuer au libre développement du nord et de l'ouest de l'Allemagne plutôt que de les soumettre de vive force. La réunion contre nature de l'Autriche et de l'Allemagne devait amener des discordes perpétuelles, tandis que chacune d'elles, croissant dans son indépendance, eût trouvé dans l'autre son allié le plus sûr. Joseph II n'avait qu'une pensée, c'était de soumettre tous les pays allemands à sa domination; mais il ne réussit par là qu'à s'attirer l'opposition de tous les princes d'Allemagne, opposition fortement soutenue par l'opinion publique.

La politique de Joseph II acquit encore une nouvelle importance lorsqu'en 1788 elle lui fit conclure une étroite alliance avec la Russie pour arriver au partage de la Turquie. Le roi de Pologne, Stanislas, entra avec ardeur dans cette alliance. Stanislas, un des nombreux amants de l'impératrice Catherine, était arrivé au trône par l'influence de cette princesse; mais il avait consenti et coopéré plus tard à des réformes qui lui avaient attiré l'inimitié de la Russie et avaient amené le premier partage de la Pologne. Depuis lors, il avait laissé l'ambassadeur russe régner en maître à Varsovie, et avait signé un traité qui plaçait la constitution polonaise, ou du moins ce que l'on nommait ainsi, sous la sauvegarde de la Russie, imbu qu'il était de cette conviction qu'une véritable prospérité n'était possible pour la Pologne qu'à l'ombre de la protection russe. Aussi, tandis que les puissantes familles des Potocki et des Czartoriski se rapprochaient de la cour de Vienne pour y chercher un appui contre la Russie, Stanislas revenait sans cesse à la charge pour obtenir de cette dernière la transformation de la monarchie élective en une monarchie héréditaire. Lorsque, en 1788, une alliance fut conclue entre les deux cours impériales, les Potocki cessèrent leurs rapports avec l'Autriche; mais Stanislas redoubla d'ardeur pour chercher à s'introduire dans la confiance de Joseph et de Catherine. Dans une entrevue qui eut lieu à Kanief, il accéda joyeusement à la proposition faite par les deux cours de décider la république de Pologne à

armer cent mille hommes pour la prochaine guerre contre les Turcs, d'abord, puis pour toute autre guerre qui pourrait survenir; or, il était évident que pour le moment cette clause ne pouvait se rapporter qu'à la Prusse. Tous les Slaves d'Orient, réunis aux forces de la monarchie autrichienne, se levèrent donc et prirent les armes pour une attaque dont le but immédiat et avoué était Constantinople, mais qui ouvrait des voies de conquête dont personne ne pouvait alors prévoir le terme (1).

De telles tentatives ne se sont jamais produites en Europe sans rencontrer de toutes parts la plus vive résistance. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, qui venait précisément d'essayer ses forces militaires en faisant promptement cesser les troubles de la Hollande, n'était pas disposé à céder un pouce de terrain de la position conquise par Frédéric le Grand. L'Angleterre, sous la direction puissante de son grand ministre, William Pitt, était vivement irritée contre la Russie, qui, peu auparavant, avait conclu un traité favorable au commerce français; de plus, elle considérait déjà alors le maintien de l'empire turc comme une des bases premières de sa politique. La Prusse et l'Angleterre conclurent donc avec la Hollande, qui suivait toutes leurs impulsions, une alliance qui devait s'opposer surtout aux deux cours impériales, notamment dans la question turque (2).

Ce traité, rien que par le fait de son existence et avant même tout armement, fit une grande sensation en Europe. Quiconque se voyait menacé dans ses droits et ses espérances par les deux cours impériales, tournait ses regards vers les puissances unies de Prusse et d'Angleterre. La Suède était déjà en guerre ouverte avec la Russie et retenait les meilleurs troupes de celle-ci sur la Néva. Les Turcs rassemblèrent leurs armées avec un redoublement de courage pour défendre leurs frontières. En Pologne, l'ambassadeur prussien fit appel au parti patriote de la diète; aussitôt, toute idée d'alliance avec la Russie s'évanouit,

(1) *Mémoires inédits* du comte de Herzberg, sur l'alliance conclue en 1790 entre la Prusse et la Pologne.. — On trouve dans le précis du même auteur donné par le journal historique de Schmidt, vol. I, p. 16, une suite de notes précieuses dont nous avons profité pour ce qui suit.

(2) Herzberg. Le roi avait résolu, depuis le mois de septembre 1789, de conclure une alliance offensive et défensive avec la Porte, et de commencer au printemps suivant la guerre contre les cours impériales.

et un grand nombre de voix, au contraire, se déclarèrent pour l'alliance prussienne. En Autriche même, toutes les provinces étaient en fermentation. La Hongrie, dont Joseph II avait détruit la constitution pièce par pièce, était disposée à une révolution. La Belgique, après de longs troubles, venait de se révolter et avait, le 19 décembre 1789, chassé la garnison autrichienne hors de sa capitale, en même temps que les autorités autrichiennes hors de ses frontières. Dans ces deux pays, il s'agissait de défendre des droits acquis; dans tous deux, le clergé et la noblesse se trouvaient à la tête de l'opposition, et avaient pour appui l'approbation exaltée du peuple. Les Hongrois et les Belges s'allièrent étroitement à la Prusse; celle-ci avait déjà, en protégeant la constitution de Liége contre les attaques de l'évêque, pris pied sur la frontière belge; les deux généraux Schönfeld et Köhler entrèrent alors au service de la Belgique pour organiser l'armée du Congrès. Un comité de l'opposition hongroise vint s'établir à Berlin, et il fut question de décider la diète à mettre officiellement les droits du royaume de Hongrie sous la sauvegarde de la Prusse.

En dépit de plusieurs brillants triomphes sur les Turcs, la situation des deux cours impériales était des plus critiques. La haine et la méfiance régnaient dans l'empire d'Allemagne, et une violente agitation dans la république de Pologne; leurs troupes se trouvaient engagées dans des guerres lointaines, elles n'avaient dans l'Europe occidentale d'autre alliée que la France qu'envahissaient de plus en plus les flots de la révolution. Joseph, miné par les soucis et la maladie, ne se décidait à rien. Il fit quelques concessions à la Hongrie, resta animé d'un zèle belliqueux contre les Turcs, et ne prit aucune mesure pour couvrir ses frontières du côté de la Prusse. L'insurrection de la Belgique lui enleva enfin ce qui lui restait de courage : il mourut deux mois après, le 10 février 1790.

CHAPITRE II

NOOTKASUND ET REICHENBACH.

Le frère de Joseph, le grand-duc Léopold de Toscane, avait souvent blâmé la politique irréfléchie et aventureuse de l'Empereur, et s'était attiré par là la défaveur de ce dernier. Il fallait maintenant, en lui succédant sur le trône, qu'il retirât du bord de l'abîme la monarchie si profondément ébranlée. Ce fut un grand bonheur pour la maison de Lorraine que ce fût précisément à ce frère de l'Empereur que revînt la direction des affaires dans un moment si difficile. Léopold entreprit cette tâche avec sagesse, avec calme, avec autant de modération que d'inébranlable fermeté, et il sut gagner immédiatement la confiance publique, heureux augure pour les succès de l'avenir. S'il eut l'intelligence assez élevée pour rendre hommage aux grands principes de Joseph II, il eut aussi la sagesse de ne pas le suivre dans ses rêves irréalisables. Avant tout, il fallait mettre fin à la crise du moment. Léopold était prêt à renoncer aux grands projets de conquête de son frère, mais il ne voulait pas que l'avenir du pays en souffrît, ni surtout que ses adversaires en tirassent le moindre avantage. Il était encore trop de la maison de Lorraine pour ne pas rester fidèle à cette maxime fondamentale de sa race.

Comme l'alliance anglo-prussienne qui venait d'être conclue avait pour objet le maintien du *statu quo*, il semblait que l'accord dût être facile. Mais Léopold ne voulait rien terminer sans obtenir des dédommagements pour les frais de la guerre, et la Russie, son alliée, repoussait toute intervention qui pût arrêter le cours de ses triomphes ; d'autre part, la Prusse et l'Angleterre, connaissant la force de leur position, ne voulaient pas renoncer aux fruits de leurs efforts. Léopold trouvait devant lui le ministre de Prusse, le vieux comte de Herzberg, qu'un demi-siècle auparavant le grand Frédéric avait nommé son élève en diplomatie, et qui avait beaucoup appris sous un tel maître.

Un jugement pénétrant et sûr, une ardeur infatigable au travail, la dose de présomption nécessaire à un diplomate pour le faire agir avec assurance, et, par-dessus tout, un si grand dévouement à son pays qu'il ne connaissait d'autre joie ni d'autre devoir que le soin des intérêts de la Prusse, telles étaient les qualités du ministre prussien. Elles lui avaient servi à amener l'empereur Joseph II dans une position si critique, que les premiers mouvements de l'armée prussienne avaient suffi pour le réduire à l'impuissance. N'ayant d'autre pensée que d'assurer les progrès de la Prusse, le comte de Herzberg sut faire concourir l'Europe tout entière à ce dessein. On lui a injustement reproché d'avoir négligé, pour s'occuper des affaires de Suède, de Finlande, de Turquie et de Pologne, les affaires d'Allemagne qui touchaient la Prusse de plus près ; il avait appris de Frédéric II que le premier et le dernier pas à faire pour servir la cause allemande était de se protéger contre l'offensive de l'Autriche, et ce résultat ne pouvait être atteint que sur le vaste champ de la politique européenne. Il ne perdit jamais de vue ce point capital, et le poursuivit avec un rare mélange de froid calcul et de passion ardente. Il sentait que ce n'était qu'en inspirant à la Pologne et à la Turquie de la confiance envers la Prusse qu'il les maintiendrait opposées aux cours impériales ; il fit donc le premier pas vers elles, excita l'ardeur belliqueuse des Turcs, et favorisa dans la constitution polonaise quelques changements qui étaient autant de coups portés à l'influence russe. Mais il n'alla pas plus loin. Il lui semblait contraire aux intérêts de la Prusse de donner trop de force à la Pologne, et il s'opposa à ce que l'on conclût une alliance formelle soit avec cette puissance, soit avec la Porte (1), car il savait bien que ces deux États ne pouvaient se passer de l'appui de la Prusse, et qu'un traité n'aurait pour résultat que de lier les mains à cette dernière. Il était d'avis qu'il fallait laisser aux deux cours impériales, victorieuses sur le Danube, une petite part de leur butin,

(1) Rapport de Herzberg au roi (6 juillet 1789) ; dépêches à Lucchesini du 11 et du 31 juillet. Le comte de Goltz, si bien informé des affaires de Pologne, dit aussi dans un mémoire adressé à Herzberg le 10 mai 1791 : « La Pologne, irritée contre la Russie, était prête à faire la guerre et se serait entièrement attachée à la Prusse, si celle-ci n'hésitait toujours, etc. »

mais obtenir d'elles des avantages équivalents pour la Prusse. Ainsi, la Russie devait donner une partie de la Finlande à la Suède, et l'Autriche une partie de la Gallicie à la Pologne ; en échange, la Pologne aurait cédé à la Prusse les villes de Dantzig et de Thorn, et la Suède une partie de la Poméranie. Quant aux Turcs, ils n'auraient eu qu'à remercier le ciel d'en être, grâce à l'intervention de la Prusse, quittes à si bon marché. Vu la position critique des Autrichiens, vu l'impossibilité dans laquelle la Russie se serait trouvée de se maintenir sur le sol de la république contre la volonté réunie des Polonais et des Prussiens, vu surtout la force de l'armée prussienne, qui s'élevait à cent soixante mille hommes, ce projet ne semblait point irréalisable à Herzberg. Pour quelques millions, la Suède était prête à tout (1), et la Pologne eût trouvé un avantage positif à cet arrangement, car Thorn et Dantzig, enclavées dans la Prusse, étaient de peu de valeur pour elle, tandis que les provinces de Gallicie, qu'on lui aurait offertes, étaient six fois plus considérables en étendue, et possédaient trois fois plus de population. Quant à l'Allemagne, l'acquisition de Dantzig et de la Poméranie lui était aussi avantageuse que le partage de la Turquie entre les Autrichiens et les Russes lui eût été préjudiciable.

Seulement, de quelque manière qu'on apprécie ce système, on ne peut l'absoudre du reproche d'avoir été arbitraire et astucieux, et un adversaire aussi habile que Léopold sut bien vite tirer parti de ces défauts. Le plan de Herzberg avait pour but évident l'agrandissement de la Prusse ; c'en était assez pour décider l'empereur à le repousser énergiquement. Léopold aurait renoncé à toute espèce de conquête sur le Danube, plutôt que de laisser la Prusse se fortifier sur la Baltique. Il connaissait assez son adversaire pour savoir quelle marche il fallait suivre avec lui; en conséquence, éludant toute négociation avec le ministre, il adressa directement au roi Frédéric-Guillaume une lettre empreinte de franchise et de confiance. Le roi avait beaucoup d'abandon dans le caractère, et se laissait facilement influencer;

(1) Herzberg au roi (17 décembre, 1793) : « Votre Majesté ne pouvait elle pas y ajouter (à Dantzig, etc.) encore la Poméranie suédoise pour une couple de millions, un petit bout de la Finlande, en faisant avoir à la Russie la ville d'Oczakow ? »

plus il avait conscience de sa dignité, moins il savait résister à une preuve de confiance, et alors il agissait souvent avec une imprévoyance qu'il n'eût jamais pardonnée à son ministre. Au début cependant, le roi, qui tenait encore au plan de Herzberg, promit, si Léopold y accédait, de laisser celui-ci libre d'agir en Belgique, et de lui donner sa voix pour l'élection impériale. Mais, sur d'autres points, il abandonnait déjà les idées de son ministre. Il se laissa entraîner, en janvier 1790, à promettre son alliance aux Turcs, ce qui faisait que le plan de Herzberg ne pouvait plus être mis à exécution sans l'assentiment de la Porte; puis, à la fin de mars, il conclut une alliance avec la Pologne, sans exiger que celle-ci s'engageât à la cession de Thorn et de Dantzig (1). Lorsque Léopold ressembla des troupes en Bohême et recommença les hostilités contre les Turcs au lieu de la suspension d'armes désirée, le moment eût été opportun pour prendre des mesures énergiques. La Pologne, en cas de guerre, se fût immédiatement levée contre les Russes; aux premiers coups, il était certain que la Hongrie aurait été en flammes (2); les chances étaient donc aussi favorables que possible; mais, au lieu d'agir, les deux souverains continuèrent à échanger des lettres pour tâcher de décider s'il était plus avantageux pour l'Autriche de rendre ce qu'elle avait déjà conquis ou d'accepter le plan d'échange proposé par Herzberg.

Tandis que, du côté de l'Est, la paix de l'Europe était ainsi tenue en suspens par les subtilités de la diplomatie, une querelle, insignifiante en apparence, qui s'élevait au delà des mers, devait, par ses conséquences, appeler aux armes le sud et l'ouest de notre partie du monde.

Depuis quelque temps déjà, l'Angleterre et l'Espagne se disputaient un coin de terre qui, de nos jours encore, a été une pomme de discorde entre les Anglo-Américains et les Mexicains Espagnols; je veux parler de la baie de Nootka ou Nootka sund, en Californie. Les Espagnols, qui appuyaient leurs prétentions à la

(1) Herzberg, *loc. cit.*
(2) Dépêches de l'ambassadeur prussien Jacobi à Vienne, 12 juillet, 24 juillet, 10 octobre : La diète hongroise exige une paix immédiate, le retour dans leurs foyers des régiments hongrois, la garantie de la constitution hongroise par les princes allemands.

domination de ce pays sur une concession accordée par le pape au XVIe siècle, ne voulurent pas tolérer l'établissement que de hardis commerçants anglais y avaient fondé pour y faire le commerce des pelleteries, et finirent par vouloir les chasser les armes à la main. De là une violente irritation se manifesta en Angleterre, et la guerre sembla imminente. L'Espagne, dans son inquiétude, demanda du secours à la France, conformément au pacte de famille conclu en 1762 entre les princes de la maison de Bourbon. Il était naturel qu'au milieu des troubles qui agitaient la nation française, un tel appel émût profondément tous les partis.

Déjà, dans le courant de l'hiver de 1790, on s'était demandé à Paris si une guerre extérieure ne serait pas un moyen utile de changer le cours des passions populaires et de mettre des forces militaires à la disposition de la monarchie. Montmorin, qui avait encore la direction des affaires extérieures, était resté fidèle aux sympathies pour l'Autriche par lesquelles Brienne avait réveillé les souvenirs de l'année 1756 ; aussi, quand l'Autriche se vit si opiniâtrément combattue en Orient par les Anglais, son ambassadeur à Paris, le comte Mercy d'Argenteau, trouva-t-il l'accueil le plus favorable pour sa demande d'intervention française. Lafayette n'était pas éloigné de consentir à entrer dans cette voie, car il haïssait l'Angleterre du fond de l'âme; nous avons déjà parlé de ses menées anti-anglaises en Irlande et en Hollande ; il se berçait toujours de l'espoir de venir en aide aux démocrates de ces deux pays, de renverser le prince d'Orange que protégeaient la Prusse et l'Angleterre, et d'entrer à Amsterdam en libérateur et à Paris en triomphateur. « Il ne rêve à rien moins, écrivait en janvier 1790 l'ambassadeur américain, qu'à plonger dans un marais le stathouder de Hollande. » L'Autriche ne pouvait rien souhaiter de plus avantageux pour elle qu'une telle diversion, qui eût forcé l'Angleterre à abandonner complétement l'Orient ; mais, ici encore, Lafayette ne sut pas se décider franchement. En déclarant la guerre aux puissances maritimes, la France, sans doute, eût servi les intérêts de l'Autriche ; mais, en même temps, elle eût enlevé à la révolution belge ses racines les plus vigoureuses. Or, Lafayette entretenait des intelligences démocratiques à Bruxelles non moins qu'à Amsterdam, et plusieurs de ses agents étaient

en négociation avec les États de Belgique. Il lui était désagréable, à la vérité, de voir la révolution, dirigée à Bruxelles essentiellement par le clergé, la noblesse et les corporations, ne plus être, par conséquent, conforme aux principes de la déclaration des Droits de l'homme; mais enfin, c'était une révolution, et selon lui, le héros de la liberté américaine et de la liberté française, l'oppression de la nation belge ne pouvait être tolérée plus longtemps. Il mit donc tout en œuvre pour faire dominer à Bruxelles un parti, très-faible à la vérité, qui professait les principes révolutionnaires de la France, et, tout en ayant en vue l'anéantissement du prince d'Orange, l'allié le plus ardent de la Belgique, il promit l'intervention énergique de la France en faveur de l'indépendance belge. Enfin, il s'arrêta au projet de rendre à l'Autriche la domination de la Belgique, mais à la condition d'introduire dans les provinces la liberté française et les Droits de l'homme; ce programme, qui réunissait toutes les contradictions, eut aussi contre lui toutes les parties intéressées, l'Autriche, les États belges et les démocrates de Bruxelles (1). A cela se joignait la situation fâcheuse dans laquelle se trouvait la France. On n'avait dans ce pays ni argent, ni troupes disponibles, et, par-dessus tout, on craignait d'ajouter un trouble nouveau aux troubles déjà existants. Bref, en dépit de l'ardeur belliqueuse de Lafayette, la paix ne fut pas troublée de tout l'hiver.

Mais au printemps arrivèrent d'Espagne les nouvelles dont nous avons parlé plus haut. Le ministère, bien que fort incertain sur ce qui devait en résulter, ne pouvait plus maintenir la paix par la seule force de sa volonté; il fut contraint, en vertu des traités, de songer à un armement. Lafayette et ses amis reprirent alors tous leurs anciens projets. Dans le but de s'assurer l'Assemblée nationale, ils convièrent à un grand banquet tous les membres du nombreux parti de la gauche sur lesquels ils pouvaient compter, et là, au milieu des toasts et des négociations qui les suivirent, se forma une réunion durable, le club de 1789, ainsi qu'un nouveau parti dans l'Assemblée, connu depuis

(1) Personne ne donne là-dessus des explications plus détaillées que Lafayette lui-même dans ses mémoires.

sous le nom de centre gauche. Le mot d'ordre fut, au début, d'appuyer le ministère pour la guerre contre l'Angleterre.

La seule possibilité de cette guerre rendit du nerf à la politique autrichienne. Léopold, qui n'avait pas hésité un instant à renoncer à toute conquête en Turquie, plutôt que d'accorder un pouce de terrain à la Prusse, déclara dès les premiers jours de mai à l'ambassadeur anglais qu'il voulait la paix sur le même pied qu'autrefois, à condition cependant que, pour régulariser ses frontières, les Turcs lui livreraient Orsowa ; qu'alors il rendrait à la Belgique son ancienne constitution, et qu'il pensait, en agissant ainsi, satisfaire à tous les droits légitimes ; mais que si, par de plus grandes prétentions, on le forçait à faire la guerre, il abandonnerait à la France une partie de la Belgique, afin qu'elle l'aidât dans ses projets de conquêtes (1). Une fois déjà Joseph II avait fait une proposition semblable à la France, à condition qu'elle l'aiderait à s'emparer de la Bavière : mais on comprend que, dans les circonstances présentes, cette menace devait doublement peser dans la balance. Les puissances maritimes furent décidées sur-le-champ. Il n'était pas conforme à leur intérêt commercial qu'on abandonnât Dantzig à la Prusse ; elles n'avaient donc pas été séduites par les plans de Herzberg, et elles avaient même déjà proposé une fois à l'Autriche un arrangement basé sur le statu quo. La crainte de voir la Belgique livrée aux armes françaises et la Hollande elle-même menacée, ne permettait plus la moindre hésitation : les puissances se déclarèrent prêtes à accéder aux propositions de l'empereur Léopold. Par là, le système de Herzberg perdait la base sur laquelle il reposait, et Léopold pouvait, le cœur plus léger, revenir à ses négociations avec la Prusse.

Pendant ce temps, les événements prenaient à Paris une tournure tout à fait inattendue. La fondation du Club de 1789 alarma les Jacobins. Leurs chefs à cette époque, Barnave, les frères Lameth, Duport, ne différaient que fort peu de Lafayette pour ce qui regardait les tendances de la politique ; cependant un abîme les séparait : Lafayette possédait le pouvoir, eux aspi-

(1) L'ambassadeur anglais Keith à son ministre, Vienne, 10 mai. Voir tome IV de l'ouvrage de Coxe sur l'Autriche.

raient à l'obtenir. Ils étaient donc en opposition sur tous les points, et même dans la question de la guerre, les Jacobins étaient résolus à contrecarrer tous les projets du général.

Il s'établit alors entre les partis une division très-bizarre. Montmorin, Lafayette, les représentants du gouvernement, voulaient la guerre; les Jacobins, organes de la révolution, se déclaraient pour la paix. Les uns et les autres, dans la pensée que la guerre donnerait de nouvelles forces à la royauté, agissaient dans un sens diamétralement opposé aux intérêts véritables de leur parti. En réalité, rien ne pouvait être plus dangereux pour le roi et plus avantageux pour les Jacobins que la guerre. Celle-ci ne favorise jamais la liberté civile; par conséquent, elle ne pouvait nuire aux intérêts des Jacobins, lesquels n'avaient pas pour but la liberté des citoyens, mais seulement le règne de la démagogie. Ce résultat ne pouvait qu'être accéléré par la guerre, qui entoure le pays de dangers et remplit les âmes de passions. Une guerre qui se prolonge conduit toujours à la dictature, sans laquelle elle ne saurait se soutenir; mais il n'est pas nécessaire qu'elle remette le pouvoir dictatorial aux mains de la légalité; elle le donne au plus audacieux et au plus fort. Elle a conduit Charles Ier et Louis XVI à l'échafaud, et Cromwell, Robespierre et Bonaparte au pouvoir despotique. Mais alors Robespierre n'avait pas le pressentiment de ce résultat; lui et ses amis, par leur refus de faire la guerre, retardaient donc, sans s'en douter, la chute du gouvernement de Louis XVI.

Le 14 mai 1790, l'Assemblée nationale reçut un message du ministère, qui demandait de l'argent pour des préparatifs d'armement au sujet des troubles de Californie. L'influence de Lafayette fut assez puissante pour amener immédiatement un acquiescement complet; mais le soir même, la tribune et la presse des Jacobins retentirent de cris d'alarme. On accusa le gouvernement de vouloir conduire l'État à la banqueroute et renverser la constitution par la guerre. On croyait voir là une intrigue et une alliance autrichiennes nouées aux Tuileries. On déclara qu'il n'y avait qu'un seul moyen de parer à ce danger, c'était de rendre un décret qui retirât au roi le droit de décider de la guerre ou de la paix et transférât ce droit à l'Assemblée nationale. Dès le lendemain, Lameth fit une proposition dans ce sens : cela lui semblait la

conséquence toute naturelle des principes reconnus : la représentation nationale exprime la volonté de la nation, le pouvoir exécutif l'accomplit ; l'une doit donc déclarer si le pays veut la guerre, et l'autre doit faire exécuter la déclaration de guerre comme toute autre loi. Le terrain de la discussion était bien choisi, on pouvait compter sur la grande masse des députés, qui étaient encore remplis d'un enthousiasme de bonne foi pour la théorie des Droits de l'homme, et qui croyaient faire un acte de haute sagesse en affaiblissant la couronne. La proposition de Lameth absorba si complétement les discussions que, pendant plusieurs jours, on oublia la demande d'argent faite par le ministre.

Les Jacobins montrèrent alors tout leur éloignement pour la guerre. « Pendant la paix, s'écria d'Aiguillon, la liberté est invincible ; pendant la guerre, les intrigues agissent, un roi victorieux serait le plus grand danger qui pût menacer la liberté ! » Ici Robespierre dessina clairement sa position. « La guerre, dit-il, est un moyen de soutenir le despotisme contre le peuple ; prenez sur vous le droit de faire la guerre ou la paix, et la guerre deviendra impossible. Mais si vous croyez les ministres sur parole, vous déclarez en même temps la guerre et l'esclavage ! » Puis on invoqua le souvenir historique de toutes les guerres frivolement entreprises par des conquérants couronnés, on fit des allusions envenimées aux prétendues intrigues entamées entre le gouvernement du pays et les monarchies étrangères. « Il est fort possible, dit Lameth, qu'on ait des motifs pour faire la guerre ; il est fort possible que les cours soient convenues entre elles de la faire, car il s'agit ici de la cause de tous les rois ligués contre les peuples ! »

L'effet de ces discours fut grand dans l'Assemblée, dans l'auditoire des tribunes, dans les réunions populaires. Ni Lafayette, qui craignait les critiques de l'opinion publique plus que le sifflement des balles, ni ses amis n'osèrent essayer d'arrêter le torrent. Toute pensée de guerre fut abandonnée. Custine seul parla encore de l'esprit dominateur de l'Angleterre, contre lequel le peuple français devait réunir toutes ses forces ; mais ce fut en vain ; on se contenta de défendre le point constitutionnel. La couronne eût été vraisemblablement dans une triste position si elle n'eût attendu secours et protection que de Lafayette. Mais

un tout autre appui lui vint soudainement, et enleva momentanément la victoire aux Jacobins par une diversion aussi puissante qu'imprévue.

Depuis le 7 novembre, Mirabeau était resté presque inactif à l'Assemblée. Sans céder sur aucun de ses principes, il avait su conserver toute la faveur populaire en lançant de temps à autre contre la droite quelque parole foudroyante. Il n'avait plus aucun motif d'épargner les ministres ; bref, il semblait redevenu complétement révolutionnaire. Il cherchait bien en secret à renouer des intelligences tantôt avec le comte de Provence, tantôt avec Lafayette, mais sans arriver à aucun résultat. Enfin, en mars, un auxiliaire inattendu s'offrit à lui. L'ambassadeur d'Autriche, le comte Mercy, qui joignait des connaissances très-étendues à une grande fermeté de caractère et qui, depuis longtemps, était l'ami personnel de la reine, fut informé par le comte de la Marck des véritables dispositions de Mirabeau, et décida Marie-Antoinette à ne pas refuser davantage un appui aussi considérable. La reine avait longtemps désiré faire une tentative de rapprochement avec les chefs les plus importants de l'Assemblée ; mais depuis la sanglante émeute du 6 octobre, dont elle accusait Mirabeau, elle se détournait avec horreur chaque fois qu'on prononçait ce nom. Cependant, le comte de la Marck l'ayant détrompée à ce sujet, on conclut, après bien des hésitations, un arrangement provisoire. Le roi paya les dettes de Mirabeau (200 000 livres), et lui assura une rente de 6000 livres par mois ; en échange, Mirabeau devait aider la cour de ses conseils et prendre les intérêts de la couronne à l'Assemblée nationale. On convint expressément, qu'en aucun cas, il ne s'agirait du rétablissement de l'ancien régime. Louis XVI lui-même, avec son caractère passif, ne désirait nullement la toute-puissance absolue, et n'avait d'opinion arrêtée sur aucune question politique ou constitutionnelle. Mirabeau était si convaincu de la nécessité d'un gouvernement fort pour la France, qu'il était disposé à accorder au roi, quant aux attributions de son pouvoir, peut-être plus que celui-ci n'aurait demandé s'il avait été sûr d'obtenir quelque sécurité pour sa personne. Il fut donc facile de s'entendre sur le but à poursuivre ; quant aux moyens à employer pour l'atteindre, c'était autre chose. Toute tentative

de restauration monarchique devait alors, au mois de mai 1790, rencontrer cent fois plus d'obstacles qu'en novembre. Dans tous les cas, pour réussir, il fallait de l'unité et de la consistance, il fallait surtout donner pleins pouvoirs à celui qui était chargé de conduire l'affaire, il fallait d'ailleurs déployer de toute part une infatigable activité. Du moment que Mirabeau ne pouvait pas être ministre, il importait, avant tout, de former un ministère qui lui fût ou complétement dévoué, ou complétement subordonné. Si quelquefois Mirabeau, tout occupé de la poursuite de son œuvre, se trompait de route et perdait un temps précieux, l'unique mission du roi eût dû être de le ramener aux opérations commencées, afin d'en hâter l'accomplissement. Mais ce fut précisément le contraire qui arriva. La cour ne put se décider à lui accorder une entière confiance. Le roi ne sut ni se séparer de ses anciens ministres, ni leur imposer sa volonté. La reine prenait conseil de Mirabeau, mais, en même temps, de cent autres personnes d'opinions différentes, et surtout c'était toujours à contre-cœur qu'elle s'occupait des affaires de l'État; si fatigantes pour elle. Mirabeau, peu disposé à perdre son temps aussi inutilement, souleva du haut de la tribune un orage dont les coups furent plus puissants que tous les cris des Jacobins, mais qui aigrit et irrita la cour sans améliorer la situation. Il devint donc très-douteux dès le principe que cette alliance pût produire d'heureux résultats.

Mais au moment où le droit de décider de la guerre ou de la paix était ainsi discuté, Mirabeau était encore dans tout l'espoir que lui donnaient les perspectives ouvertes devant lui deux jours auparavant. Il sentait bien que cette simple affirmation de la droite, « le roi est seul maître de décider de la guerre, » ne pouvait plus être soutenue à l'assemblée ; il n'avait nulle envie d'user vainement ses forces en essayant de la défendre. Toutes les grandes phrases qu'on faisait retentir au sujet de l'ambition des rois, qui, dans les guerres dynastiques, avaient tant de fois fait couler le sang du peuple, restaient naturellement sans effet sur lui, et ne pouvaient le disposer à abandonner une aussi grave décision à une chambre qui devait apporter dans la question autant d'ambitions et de vues intéressées, mais bien moins de connaissances spéciales que le pouvoir exécutif. Il voulait

assurer à l'Assemblée française une influence semblable à celle que possède le Parlement anglais, et si, en Angleterre, l'usage rend superflus les paragraphes de la loi, il voulait en France, par une loi précise, établir une tradition pour l'avenir. Les circonstances présentes lui parurent favorables pour démontrer les dangers qu'il pouvait y avoir à laisser la décision au ministère seul. Quoique Lafayette eût abandonné pour le moment toute pensée de guerre, l'avenir ne semblait pas pour cela assuré contre son ambition. Mirabeau considérait la guerre extérieure comme le plus grand malheur qui pût arriver au gouvernement français dans les circonstances présentes, et c'est ici que son regard pénétrant lui assura une si grande supériorité sur Lafayette et sur les Jacobins. Il voulait la paix comme ces derniers, mais uniquement pour les désarmer.

Tel était le but qu'il se proposait. Il demanda avant tout qu'on accordât les subsides, car un armement défensif lui semblait nécessaire dans toutes les circonstances. Ensuite, il démontra l'impossibilité d'enlever au roi, qui dirigeait les relations extérieures et les mouvements militaires, le droit de déclarer la guerre; il fit sonner bien haut l'influence décisive que l'Assemblée aurait toujours sur cette question, puisque c'était elle qui accordait les subsides, et que, d'ailleurs, les ministres étaient responsables. Plus il parla avec violence, plus la colère de la gauche et l'exaspération des masses se montrèrent menaçantes. On cria dans les rues un pamphlet intitulé : « La grande trahison du comte de Mirabeau » ; aux portes de l'Assemblée, des flots de peuple remplis d'une fiévreuse excitation, et dont les bruits les plus menaçants venaient encore augmenter la fureur, chantaient les louanges de Lameth et accablaient Mirabeau de malédictions. Les Jacobins confièrent au jeune et éloquent Barnave la mission de combattre leur redoutable adversaire, et ils eurent la satisfaction de voir leur orateur s'acquitter de sa tâche de la façon la plus brillante. Après avoir montré combien peu il fallait compter sur les garanties offertes par Mirabeau contre les caprices belliqueux d'un roi et dépeint les fatales conséquences qu'avait toujours la guerre pour la prospérité et la liberté du pays, il résuma son discours par cette sentence constitutionnelle que la déclaration d'une si grande catastrophe, étant nécessairement

un acte de la volonté nationale, ne pouvait être faite que par l'organe même de cette volonté, c'est-à-dire par le pouvoir législatif. Ce discours fit une profonde sensation sur l'Assemblée, et sur le public parisien. Mais le lendemain, Mirabeau attaqua Barnave au cœur même de son raisonnement, et le fit d'une manière écrasante. Il commença par convenir qu'une déclaration de guerre était, comme toute autre loi, l'expression de la volonté nationale; mais il ajouta que le roi, en vertu du droit qui rendait sa sanction nécessaire à toutes les lois, participait au pouvoir législatif. Puis, par un raisonnement serré, concluant, passionné, il éclaircit tous les doutes, triompha de toutes les objections; enfin, grâce à l'étude aprofondie qu'il avait faite de la question, à la clarté pratique de ses paroles et à l'autorité de son talent, il entraîna une grande majorité à adopter ses conclusions. Il fut donc décidé que la guerre et la paix seraient à l'avenir décrétées par l'Assemblée nationale, mais sur la proposition formelle et nécessaire du roi, et sous sa sanction.

D'après les dispositions bien connues de l'Assemblée, c'était déclarer que la France n'entreprendrait pas de guerre offensive contre la Hollande et l'Angleterre. Cette décision eut un tel contre-coup en Prusse, que le roi de Prusse se décida enfin à entreprendre des démonstrations plus sérieuses contre l'Autriche, plaça une armée sur les frontières de la Lithuanie pour menacer la Russie, une seconde en Silésie contre la Bohême, et se rendit lui-même au quartier général de cette dernière armée. Mais son zèle ne fut nullement partagé par les puissances maritimes alliées. A la vérité, il n'était plus question de la guerre espagnole; le ministre Florida Blanca, profondément découragé, annonça à l'ambassadeur anglais qu'il était prêt à se soumettre aux demandes de son gouvernement, non parce que ces demandes étaient légitimes, mais parce que l'Espagne se trouvait forcée de se sacrifier. « Si la France nous soutenait, je tiendrais bon, ajouta-t-il, mais seuls, nous sommes trop faibles, il faut que nous cédions (1). » L'Angleterre aurait eu alors pleine liberté d'agir en Orient; mais elle était loin de vouloir rétracter les derniers engagements pris avec Léopold; car, le

(1) Morris à Washington, II, 130.

parti de la paix quand même n'avait pas complétement triomphé en France, les subsides demandés par Montmorin avaient été accordés, et de nombreux éléments de guerre se manifestaient encore. Pitt persévéra donc dans ses sentiments pacifiques à l'égard de l'Autriche, et ne se montra animé que du désir de voir l'Europe tranquille, afin de ne donner lieu à aucune nouvelle agression contre les Pays-Bas de la part de la France.

Léopold, sûr enfin des puissances maritimes, mit tout en œuvre pour hâter la solution qu'il désirait. Afin de flatter la vanité et la présomption de la Prusse, il eut l'air de ne céder qu'à regret à ce qui comblait au fond ses vœux les plus chers. A la fin de juin, deux diplomates autrichiens, le prince de Reuss et le baron de Spielmann, arrivèrent au camp prussien et ouvrirent à Reichenbach des négociations dans lesquelles ils témoignèrent à Herzberg la plus grande courtoisie. Après que ce dernier eut développé son plan d'échange, les Autrichiens lui remirent, le 13 juillet, une note de leur grand-chancelier, note par laquelle celui-ci présentait un contre-projet, identique quant aux principes, et qui ne variait que sur quelques points secondaires. Herzberg regardait donc la réalisation de ses plans comme assurée; mais, le même jour, les ambassadeurs des puissances maritimes arrivèrent, et s'opposèrent de la manière la plus formelle à la conclusion du traité. Leur alliance, dirent-ils, ne reposait que sur le maintien complet des anciennes divisions territoriales, telles qu'elles existaient avant la guerre. L'Angleterre avait déjà négocié dans ce sens avec Vienne, et ne prendrait part à aucune guerre qui aurait un autre programme en vue. En ce moment arriva aussi l'ambassadeur de Prusse à Varsovie, le marquis Lucchesini. Il annonça qu'une vive opposition se produisait en Pologne au sujet de la cession de Dantzig et de Thorn; à Varsovie, disait-il, toutes les passions étaient excitées par les circonstances favorables du moment; le parti russe, pour nuire aux intérêts de la Prusse, avait fait décider par la diète que toute cession de territoire était un crime de haute trahison, et les partisans de la Prusse eux-mêmes pensaient que cette puissance aurait dû donner tout au moins la Galicie en échange de ces deux villes. Ces assurances firent la plus vive impression sur le roi Frédéric-Guillaume II. Sa première ardeur était passée;

autant il était prompt dans les premiers élans de l'enthousiasme à prendre d'énergiques résolutions, autant il était peu capable d'agir avec persévérance lorsque le raisonnement seul lui servait de mobile. Il était resté jusqu'à l'âge de quarante ans éloigné de toute affaire, de toute étude, de tout travail de l'esprit. Son ardent tempérament l'avait entraîné à chercher des compensations dans les excitations et les plaisirs de tout genre; mais il s'en était bientôt lassé, avait gémi du vide et de la monotonie de son existence, et, une fois monté sur le trône, s'était promptement habitué à ne considérer les événements politiques, ainsi que toutes les autres affaires, que comme des moyens de distraction et des stimulants pour son esprit (1). Rien ne le décidait plus facilement en faveur d'une mesure que lorsque celle-ci lui fournissait l'occasion de se livrer à de nobles sentiments; mais rien ne le fatiguait plus vite que les calculs exacts et positifs qui sont l'âme de toute politique pratique. En voyant ainsi les obstacles s'accumuler devant lui à Reichenbach, il se persuada facilement que Herzberg l'avait entraîné dans des difficultés inutiles. Il trouvait au fond les vues de l'Angleterre très-honorables, même pour la Prusse. La gloire de dicter, comme arbitre de l'Europe, la paix à trois empereurs lui paraissait plus grande encore si l'Autriche n'y gagnait rien que si l'échange avait lieu; quant à la Prusse, un tel traité devait, selon lui, lui faire d'autant plus d'honneur qu'il n'était pas entaché par la demande intéressée de Thorn et de Dantzig. Le roi s'abandonna avec ardeur à ces sentiments, sans comprendre qu'un souverain trahit son devoir quand il se laisse aller au désintéressement aux dépens de l'État qui lui est confié. Herzberg reçut l'ordre de rejeter les plans d'échange du prince de Kaunitz et d'insister pour le strict maintien du *statu quo*. Les ambassadeurs antrichiens affectèrent de paraître inquiets et irrités, et le roi exprima à Herzberg la pensée qu'il fallait se préparer à combattre pour la bonne cause; mais Herzberg secoua tristement la tête. En effet, huit jours à peine s'étaient écoulés, que le roi reçut, à sa grande surprise, l'adhésion empressée de Léopold (2). L'Autriche renon-

(1) Lettres de madame de Charrière, amie de la comtesse Dœhnhoff, *Revue de Genève*, 1849.

(2) Herzberg, *Précis*, dans le journal de Schmidt, I, 27.

çait par là à tous ses plans de conquête, et promettait à la Belgique une amnistie et le rétablissement de son ancienne constitution légale. La Prusse, en revanche, abandonnait toutes ses vues sur Dantzig, et promettait de protéger la domination autrichienne en Belgique. La seule chose que Herzberg put obtenir fut de faire ajouter cette clause que, si l'Autriche étendait en quoi que ce fût ses frontières du côté de la Turquie, elle accorderait à la Prusse un avantage équivalent.

L'ambassadeur américain à Paris, Morris, qui était conservateur dans toute la force du terme et homme d'État, sinon fort instruit, du moins fort expérimenté, écrivait à cette occasion à son gouvernement : « Bien que ce soit la Prusse qui ait dicté le traité de Reichenbach, elle a été complétement mystifiée. » En effet, on vit bientôt tout ce que lui avait fait perdre le désintéressement de son roi (1). Sa considération s'affaiblit de toutes parts, en même temps que l'influence de Léopold s'accrut dans une égale proportion. Pendant quelques semaines, l'Autriche resta fidèle au traité de Reichenbach ; elle conclut une trêve avec la Turquie, se montra prête à ouvrir un congrès pour traiter de la paix, et régla à la Haye, de concert avec la Prusse, la Hollande et l'Angleterre, sa rentrée en possession de la Belgique. Léopold avait besoin de ce temps pour consolider sa position à l'intérieur. Il fallait qu'il parvînt à se faire élire empereur, et, depuis la ligue des princes, la Prusse avait la majorité au collége des électeurs. A la vérité, cette puissance lui avait promis sa voix à Reichenbach, mais il restait encore à régler les dispositions partielles de la capitulation impériale. Le premier résultat de la politique de Reichenbach fut que la Saxe échappa à la direction prussienne, et revint à ses anciens principes de neutralité absolue. Par là, la balance pencha de nouveau du côté de l'Autriche, et toutes les propositions tendant à faire modifier la capitulation tombèrent devant la majorité formée par la Bohême, la Bavière, Cologne et Trèves, contre le Brandebourg, le Hanovre et Mayence. Une chose non moins importante fut que Léopold, en dépit de toute opposition, parvint à cette époque à se faire reconnaître comme roi de Hongrie. Sa manière d'agir

(1) C'est démontré clairement par Hæusser, *Histoire d'Allemagne*, I, 322-339.

en ce pays caractérise tout son gouvernement. Tandis que Joseph avait cherché à anéantir l'existence des droits provinciaux et des États en faveur du bien général, Léopold rétablit l'existence des États, mais réserva pour lui tous les droits essentiels. En Hongrie, particulièrement, il usa d'un moyen qui a été encore en usage de nos jours; il fit appel aux Illyriens et aux Slaves du sud contre les Madgyares, et obtint par leur secours la couronne et tous les droits souverains de Marie-Thérèse. Une fois arrivé là, il marcha en avant sans hésiter, et sortit, dès qu'il le put, de la ligne tracée à Reichenbach. Ses troupes se dirigèrent contre la Belgique, qui, par suite des discordes civiles, était mal armée et mal défendue. Les officiers prussiens se retirèrent alors du service du congrès, et bientôt la pression de l'Autriche s'accrut tellement qu'aux conférences de la Haye les puissances maritimes en vinrent aux protestations et aux menaces. Mais le temps d'une résistance sérieuse était passé. Le ministre d'Autriche, le comte Mercy, donna résolûment à ses troupes l'ordre d'avancer sans tenir aucun compte des engagements pris. Les divisions intestines avaient enlevé à la Belgique l'appui de la France; car le congrès de Bruxelles avait, peu de temps auparavant, pris des mesures contre le parti démocratique, et, malgré toutes les représentations de Lafayette, n'avait pas voulu rendre la liberté aux meneurs qu'il retenait prisonniers. Vainement Lafayette envoya le général Dumouriez à Bruxelles pour offrir, comme prix de leur délivrance, l'aide de la France contre l'Autriche. Le congrès fut inébranlable, et se trouvait complétement brouillé avec Lafayette quand le général Bender, à la tête de 30 000 Autrichiens, commença ses opérations. Lafayette n'était plus disposé le moins du monde à troubler la paix de l'Europe pour des pécheurs aussi endurcis. La Belgique retomba donc sans coup férir sous la domination autrichienne.

Immédiatement après, Liége rentra au pouvoir de son évêque. La Prusse avait jusqu'alors énergiquement appuyé la juste cause des habitants de cette ville. Ce qu'elle n'avait fait en Belgique et en Hongrie qu'à l'aide d'agents secrets et non avoués, elle l'avait fait ouvertement et officiellement à l'égard de Liége, et elle devait s'attendre à des procédés d'autant plus équitables de ce côté, que les États de Liége s'étaient déclarés prêts à accueillir

de nouveau leur évêque si celui-ci confirmait leurs anciens droits et priviléges. Mais les régiments autrichiens entrèrent dans le pays sans se soucier des protestations de la Prusse, et l'opposition fut écrasée par la force des armes.

Les conséquences funestes du système de Reichenbach se montrèrent encore plus clairement à l'est de l'Europe. La Suède, confiante dans les secours anglo-prussiens, avait commencé la guerre contre la Russie ; elle fut amèrement désillusionnée et conclut une paix qui ne lui donnait nul profit. En Pologne, le parti patriotique ne voulut plus se soumettre à l'influence prussienne : après l'imprudente opiniâtreté dont elle avait fait preuve dans l'affaire de Dantzig, ce royaume avait tout lieu de douter de l'amitié de la Prusse et considérait une alliance avec l'Autriche comme plus sûre et plus avantageuse (1). Enfin, le congrès au sujet de la Turquie ne pouvait arriver à s'ouvrir. La Russie, menacée par l'Angleterre et la Prusse, offrit de grands territoires à la cour d'Autriche pour l'engager à faire encore cause commune avec elle, et Kaunitz fut d'avis que, si la Prusse attaquait les Russes, rien n'empêcherait l'empereur d'accorder à ces derniers les secours stipulés par les anciens traités, attendu qu'à Reichenbach il n'avait été question que de la Turquie. A la vérité, Léopold combattit cette opinion, s'appuyant sur ce qu'il avait promis à Reichenbach de ne prendre part ni directement ni indirectement à la guerre turque ; mais les ambassadeurs de Prusse et d'Angleterre durent attendre à Sistowa jusqu'au dernier jour de l'année l'arrivée de leurs collègues autrichiens (2), et nous verrons plus tard quelle tournure les choses prirent aussi de ce côté.

Ainsi donc, les négociations des puissances européennes en 1790 n'aboutirent nulle part à une conclusion pacifique. La Russie continuait à semer autour d'elle les soucis et l'irritation en prolongeant la guerre contre la Turquie. L'Autriche, qui venait, avec un rare bonheur, d'échapper à un danger imminent pour atteindre un degré d'élévation tout à fait imprévu, ne songeait plus qu'à recueillir de tous côtés de nouveaux avan-

(1) *Journal politique de Hambourg*, septembre 1790.
(2) Depuis le 19 jusqu'au 30 décembre.

tages. En dépit de sa récente amitié avec la Prusse, elle n'avait pas oublié combien l'attitude de cette puissance avait contribué au mouvement de ses provinces. Léopold conservait ces souvenirs dans son cœur et continuait à avancer, sans se laisser troubler même par le bruit toujours croissant de la Révolution française (1). Plus le roi de Prusse se rendait compte des motifs qui avaient dicté les déterminations prises à Reichenbach, plus il en ressentait d'amertume. Tandis que, d'un côté, il s'entendait accuser de trahison par la Hongrie, la Belgique et Liége, de l'autre, il se voyait méprisé en Pologne, et complétement trompé dans sa confiance envers l'Autriche.

CHAPITRE III

LA FRANCE. — CHUTE DU CLERGÉ ET DE LA NOBLESSE.

Tandis que l'Europe, en 1790, portait ainsi en elle-même les germes d'une lutte générale, que l'Autriche prenait les armes contre la Prusse, la Prusse contre la Russie, l'Angleterre contre l'Espagne, cette atmosphère chargée de guerre influait puissamment sur la Révolution française. Ce n'était pas, comme les partis révolutionnaires l'ont tant de fois répété, que le peuple français, menacé par une ligue de la vieille Europe, fût forcé de recourir aux moyens extrêmes pour sauver son indépendance; la simple exposition des faits qui forment l'histoire de l'Allemagne en 1790 suffit pour démontrer l'impossibilité de cette ligue. Mais ce qui n'avait pas lieu dans les faits existait dans les esprits. En voyant à l'est, à l'ouest, au nord et au sud l'embrasement du monde entier prêt à éclater, chacun croyait son propre foyer menacé, et n'était que trop disposé à juger des projets de ses adversaires supposés d'après ses propres sentiments. Au moment

(1) Morris à Washington, 22 novembre, sans doute d'après les communications des ministres de France.

des préparatifs demi-diplomatiques demi-révolutionnaires faits en vue de protéger l'Espagne, Lameth s'était écrié : « C'est la guerre de tous les rois contre tous les peuples ! » Ces paroles disaient tout. On éprouvait trop vivement en France le désir de révolutionner les autres nations de l'Europe, pour ne pas supposer à tous les gouvernements une animosité prête à répondre avec la même ardeur.

Ce fut précisément au mois de mai de cette même année 1790 que la résistance à la révolution, qui ne s'était manifestée jusque là que dans les hautes régions de la cour et de la politique, se communiqua au peuple pour la première fois et recourut à la force des armes. Aux excitations qui venaient de l'extérieur se joignit, avec toutes ses passions, la plus terrible des guerres, la guerre civile. Ce fut la funeste question religieuse qui alluma l'incendie.

La confiscation des biens du clergé devait entraîner les conséquences les plus graves. Nous avons vu que, sous le rapport financier, il était plus que douteux que la subvention accordée à l'Église par l'État permît à celui-ci de trouver de l'avantage dans cette affaire. Au point de vue religieux et politique, un observateur prudent se garderait de décider, en thèse générale, si l'on doit considérer comme un progrès qu'une Église soit payée par l'État au lieu de posséder une fortune indépendante ; la solution de cette question doit nécessairement varier suivant les peuples, les États et les temps. En France, il y avait des motifs plausibles pour changer ce qui existait ; car, le roi nommant à tous les bénéfices, la richesse, au lieu de procurer une noble indépendance à l'Église, ne faisait que lui communiquer tous les vices, l'amour des jouissances et des vanités mondaines. Du moment que le torrent de la révolution était déchaîné contre toutes les associations exclusives, il était très-naturel qu'il n'épargnât pas un corps tombé aussi bas, et qu'il le soumît, par le système de la subvention, à un État que l'on se flattait d'avoir régénéré. C'était toujours, sans doute, une mesure arbitraire et illégale et une mauvaise spéculation d'argent ; cependant elle avait des raisons d'être, et l'on pouvait la regarder comme inévitable.

Mais on n'en resta pas là. On commença aussitôt à vendre

partiellement les nouveaux biens de l'État, ce qui donna naissance à une foule de difficultés économiques; puis, on annonça ouvertement un changement complet dans la constitution de l'Église, constitution équivalant, au point de vue catholique, à un article de foi, et par là on remua dans leurs profondeurs tous les sentiments religieux. Nous verrons de quelle façon terrible les passions furent envenimées par l'aveugle fanatisme et l'ambition du clergé; mais cela n'absout pas l'Assemblée nationale du reproche d'avoir agi avec une complète ignorance ou un profond mépris de la situation du pays. On voyait qu'elle avait abandonné ici le terrain où son autorité, appuyée sur les besoins du siècle et de la nation, était inviolable. Elle aurait pu anéantir le clergé, en tant que premier corps de l'État féodal, sans que la résistance eût témoigné d'autre chose que de l'impuissance des vaincus; mais à peine eût-elle porté la main sur le clergé en tant que représentant d'une foi profondément enracinée dans le peuple, qu'immédiatement la guerre civile éclata sur tous les points du royaume (1). On reconnut alors que derrière les orateurs des clubs et les masses irréligieuses du peuple de la capitale, il y avait, dans la moitié du pays, une population de paysans qui tenait avec une fermeté inébranlable et une ardeur belliqueuse à l'Église de ses pères, et les expériences fournies jusque-là par la révolution auraient dû faire comprendre que cette résistance n'était pas à mépriser. Si l'ancien régime s'était écroulé sans laisser de traces, et si une ère nouvelle s'était levée d'une manière irrévocable pour la France, on le devait, cela était hors de doute, non pas aux orateurs du Palais-Royal ni à la prise de la Bastille, mais au mouvement général des paysans dans les campagnes et à leur défection dans les régiments. Avec leur ardeur et leur rudesse, ils avaient fait connaître énergiquement leurs vœux et leurs besoins; aujourd'hui que ces vœux étaient satisfaits, ils se sentaient de force à défendre leur conquête contre le monde entier. Ils eussent repoussé les armes à la main un clergé prélevant la dîme, mais ils ne voulaient pas que les sacrements leur fussent administrés par des mains profanes. L'intérêt matériel, qui jusque-là leur

(1) Louis Blanc porte le même jugement, livre IV, chap. 11.

avait fait approuver les actes de l'Assemblée, augmenta ici leur inquiétude et leur mécontentement. Nous avons déjà remarqué que le partage des grands biens et l'augmentation des petites propriétés n'était pas alors, comme on le croit généralement, le plus grand besoin de l'agriculture française ; ce qu'il lui fallait surtout, c'était l'affranchissement du sol, une exploitation intelligente, et de bonnes conditions de fermage. Le premier point était gagné ; le second ne pouvait s'obtenir que lentement ; quant au troisième, les biens du clergé étaient loin d'être en mauvais renom sous ce rapport. Au contraire, leur administration passait pour être aussi sage que bien ordonnée, et les fermages y étaient très-recherchés. La frayeur fut donc générale quand on entendit parler du changement de propriétaires. Les fermiers craignaient d'être congédiés par les nouveaux acquéreurs, ou opprimés par des spéculateurs avides.

En Alsace seulement, une pétition contre l'abolition de la religion catholique fut couverte en trois semaines de vingt et un mille signatures, parmi lesquelles se trouvaient les noms de fermiers catholiques, luthériens et juifs, se rencontrant dans une rare unanimité de sentiments. En Bretagne, les curés avaient été jusqu'alors à la tête du mouvement en faveur de la liberté, et les paysans, pressurés par des coutumes toutes locales, s'étaient soulevés avec ardeur contre la noblesse ; mais alors, paysans et curés changèrent d'avis, et les nouvelles autorités municipales virent la population tout entière se ranger sous les drapeaux du clergé récalcitrant. Dans le Midi, le soulèvement fut plus considérable encore ; là, les villes y prirent part, tandis que çà et là les paysans, qui y avaient été plus durement opprimés que dans le nord par le système féodal, continuaient à agir dans le sens révolutionnaire. Le clergé mit en œuvre tous ses vastes et puissants moyens d'influence. Des discours menaçants retentissaient du haut de la chaire ; le confessionnal servait à semer la discorde dans les familles ; d'immenses processions de fidèles repentants remplissaient les rues des villes de lamentations sur la coupable profanation des églises. La première émeute qui vit couler le sang eut lieu à Nîmes, où l'existence d'une nombreuse communauté protestante, influente par ses richesses et ses lumières, avait excité une agitation fanatique dans les esprits des partisans du catholi-

cisme, depuis la proclamation de l'égalité des droits politiques pour toutes les confessions. Un certain Froment se mit à la tête de l'émeute, en déclarant que jamais on ne triompherait de la Révolution par des doctrines ou des arguments, qu'on ne pouvait étouffer la passion que par la passion, et qu'il fallait comprimer le mouvement libéral à force de zèle religieux. Depuis lors, chaque jour fut signalé par quelque trouble nouveau; la vie des protestants était partout menacée; enfin, on en vint à une collision grave, dans laquelle un régiment d'infanterie patriote fut durement maltraité par la garde civique et les prolétaires qui avaient embrassé la cause de l'Église. Puis, un club catholique s'organisa, afin de provoquer les départements voisins à former une association pour défendre la foi chrétienne. A Alais, le peuple chassa les troupes de la ville; la garde civique y était divisée en deux partis, et par conséquent hors d'état d'exercer aucune influence. A Montauban, un combat s'engagea entre le peuple et la garde nationale; là encore, le parti catholique resta maître du champ de bataille, et la garde nationale fut dispersée. Au milieu de toutes ces secousses, l'association catholique gagnait du terrain; rien qu'à Nîmes, elle comptait quatre mille membres. Uzès, Perpignan, l'importante ville de Toulouse y adhérèrent. Tous les jours, les plaintes des patriotes, les rapports de plus en plus affligeants des autorités municipales arrivaient à l'Assemblée, qui, croyant avoir affaire à des troubles factices, résolut d'enlever tout espoir aux partisans des anciens abus en hâtant l'accomplissement des réformes projetées.

Le 29 mai, la Constitution civile du clergé, dont les principaux articles avaient été annoncés en avril, fut présentée par le comité ecclésiastique. La rédaction définitive dépassait encore les principes exposés dans le rapport du mois d'avril; elle ne se bornait plus à attaquer les droits de l'Église par une nouvelle délimitation des diocèses; elle reconnaissait la puissance souveraine des citoyens actifs dans les affaires religieuses comme elle avait été reconnue dans la justice et dans l'administration. Les électeurs de chaque district devaient nommer leur curé et les électeurs du département leur évêque (1). Chaque élu prêtait

(1) La seule condition pour être électeur était d'entendre une messe. Chaque personne, non catholique, qui s'y soumettait, pouvait voter.

serment de fidélité à la nation, au roi et à la constitution. Il ne devait plus y avoir de chapitre ni de tribunal ecclésiastique, et le Pape perdait le droit de dispense et d'investiture canonique. Bien que les questions de dogme ne fussent pas directement attaquées par les nouvelles mesures, il était facile de comprendre que, si ces principes étaient adoptés, il n'y aurait plus en France de service religieux ni de sacrements qui ne fussent profanés aux yeux des catholiques fervents.

Néanmoins, les débats furent loin d'être aussi violents que ceux du mois d'avril. Le clergé, qui avait d'abord, avec quelques partisans, protesté solennellement contre les conclusions proposées, se mêla à peine à ces dernières discussions. Celles-ci eurent lieu presque exclusivement entre le centre et la gauche, et portèrent surtout sur le chiffre des traitements, l'abolissement des chapitres et le choix des évêques par le peuple ou par les ecclésiastiques. Le principal héros de ces discussions sèches et languissantes fut le janséniste Camus, qui, avec un mélange de zèle religieux et politique, démontra dans les plus grands détails la concordance de la loi proposée avec le Nouveau Testament et les décrets des conciles du IVe siècle. Le discours de Robespierre eut moins de succès; Robespierre ne trouvait pas la loi assez démocratique, et plusieurs tentatives faites par lui en faveur de l'abolition du célibat ne réussirent nullement. Au milieu de ces discussions demi-scolastiques, demi-démagogiques, le midi catholique faisait de temps à autre entendre sa voix menaçante. Le 15 juin, l'Assemblée reçut une adresse du comité de Nîmes, qui demandait d'un ton impérieux le respect envers l'Église et le rétablissement du pouvoir royal. C'était un acte du peuple souverain tout aussi bien que l'adresse des Parisiens du 5 octobre; cependant l'Assemblée y répondit le jour même, de la façon la plus énergique, en décrétant que l'on ne se contenterait plus de 400 millions, mais que la masse tout entière des biens du clergé serait mise en vente sans retard. Quant à l'adresse, elle fut déclarée séditieuse, et ses signataires furent mandés à la barre de l'Assemblée. C'est ainsi que l'irritation croissait des deux côtés, et cela au moment même où les nouvelles autorités entraient en fonctions, où il n'existait plus aucun tribunal rendant la justice où l'armée était de plus en plus envahie par le désordre général.

Les plus petites localités se trouvaient donc dans une indépendance complète, et l'enthousiasme pour l'Assemblée nationale semblait être désormais le seul lien qui maintînt encore l'unité chancelante. Cet enthousiasme lui-même allait s'affaiblissant, et se changeait peu à peu en mépris et en haine; les associations catholiques s'opposaient avec violence aux comités patriotiques; les cités indépendantes se préparaient à entrer en lice, comme dans l'ancienne Gaule. Quand le combat de Montauban fut connu, Bordeaux poussa à son tour un cri de colère et de liberté; la garde nationale de cette ville prit les armes, recruta une petite armée dans le pays environnant, et partit pour châtier les rebelles fanatiques. Les deux partis restèrent longtemps campés en face l'un de l'autre, et ce ne fut qu'à grand'peine que l'intervention du ministère et de l'Assemblée empêcha l'effusion du sang. Mais à Nîmes, le mois de juin fut témoin d'une horrible catastrophe. Les amis de Froment et les protestants finirent par en venir aux mains; quelques meurtres isolés eurent lieu d'abord; puis les protestants furent renforcés par leurs coreligionnaires des villages voisins et par les catholiques libéraux de la ville ; enfin l'arrivée des troupes de ligne décida le combat dans un sens libéral, et plus de huit cents personnes appartenant au parti clérical furent impitoyablement mises à mort dans l'ardeur de la vengeance (1).

En un mot, après que les lois sur l'administration et sur la législation eurent délivré les passions humaines de tout frein extérieur, les décrets sur le clergé vinrent leur mettre les armes à la main pour une guerre ouverte. Du sein de la révolution même naissait la guerre civile qui allait se tourner contre elle; mais cette guerre, elle était prête à l'accepter, car elle avait encore d'autres moyens d'exciter le fanatisme de ses partisans. Pour résister au zèle des catholiques fervents, elle fit appel au patriotisme de tous les *vrais* Français. Les curés catholiques qui, l'année précédente, s'étaient par centaines réunis au tiers état, n'avaient certes rien de commun avec les princes et les nobles qui mendiaient l'appui de l'étranger pour rétablir les droits féodaux ; mais la révolution, en les enveloppant dans une même persécution, se félicitait de

(1) L. Blanc, IV, ch. II, d'après les actes du procès qui fut instruit plus tard.

pouvoir faire retomber sur l'Église catholique l'horreur qu'inspiraient les traîtres au pays.

Les Jacobins, après s'être servis du prétexte de l'intervention étrangère pour préparer le 5 octobre, n'avaient jamais abandonné ce thème depuis lors. S'ils n'avaient parlé que des désirs et des vœux adressés aux cours étrangères, tout ce qu'ils eussent pu dire n'aurait pas été au delà de la vérité, car de nombreuses voix appelaient les puissances de l'Europe à surveiller et à combattre la révolution. En première ligne se trouvaient nécessairement les émigrés français, qui allaient de cour en cour, prêchant l'intervention armée et l'incompatibilité de la Révolution française avec les anciennes institutions de l'Europe. Le chef naturel de ces émigrés était le frère du roi, le comte d'Artois, qui, depuis qu'il avait fui Paris au moment de la prise de la Bastille, vivait à la cour du roi de Sardaigne, son beau-père, et accablait de là ses amis de France, ainsi que toutes les puissances étrangères, de ses demandes de secours. La Diète germanique recevait de son côté les plaintes de quelques princes allemands qui, ayant des possessions en Alsace, se trouvaient frappés par les décrets du 4 août. Pour ce qui regardait leur droit formel, ces princes en appelaient à un article de la paix de Westphalie qui garantissait les droits existants des domaines d'Alsace; mais à cela, la France opposait un autre article du même traité, qui ne prononçait cette garantie que sauf les droits de souveraineté du roi, et soumettait par là l'Alsace à la législation française (1). Sans doute, les jurisconsultes eussent pu trouver là matière à discussion; néanmoins, eu égard à la situation politique, cette affaire eût dû être l'objet d'un accommodement à l'amiable. Mirabeau obtint donc de l'Assemblée nationale un décret qui invitait les princes allemands à traiter avec la France au sujet de l'indemnité qui leur était offerte; cependant cette circonstance accrut encore le mécontentement que causaient aux hautes classes de l'Allemagne les progrès de la Révolution française. Cette irritation était bien naturelle chez des États dont toute l'existence avait encore la féodalité pour base. Les prélats, les chevaliers de l'Empire, les petits souverains étaient dans une situation toute semblable à celle des Français sur lesquels

(1) *Instrumentum parcis monusteriensis*, §§ 73, 74, 87.

étaient tombés les premiers coups de la révolution ; mais il n'en était pas de même pour les chefs des plus grands États. Protestants pour la plupart, ceux-ci seraient restés complétement indifférents au sort de l'Église de France ; en hostilité avec leur noblesse depuis des siècles, et, en général, partisans déclarés de la politique du progrès et du bien public, ils n'auraient vu dans les décrets du 4 août que le triomphe de leur propre cause si, d'une part, les fautes du ministre Breteuil et la faiblesse du roi qui avaient enveloppé la monarchie dans la chute du régime féodal, et de l'autre, le caractère universellement anarchiste de la Déclaration des droits de l'homme n'avaient complétement changé leurs dispositions. Enfin, depuis les scènes révoltantes du 6 octobre, tous les monarques de l'Europe regardaient leur propre existence comme menacée par la révolution, et leurs sympathies étaient acquises à toutes les victimes de cette révolution, presque sans distinction. Les faits qui se passaient alors en France produisirent à l'étranger un grand trouble dans les idées. On vit naître un radicalisme agressif et la politique libérale du bien public, qui pouvait si bien marcher d'accord avec les monarchies nationales, leur devint suspecte.

Cependant il y avait encore loin de cette défiance à une inimitié active. Les cours de l'Europe étaient exaspérées, sans doute, par l'audace des révolutionnaires parisiens, mais la plupart ressentaient autant de mépris que de colère; leur attention, d'ailleurs, était complétement absorbée par les affaires d'Autriche. A Turin, le roi se contentait de faire des vœux pour le succès de son gendre, dont les galanteries troublaient le décorum sévère de sa cour ; mais il ne se montrait nullement disposé à compromettre ses propres intérêts en s'engageant dans une guerre avec la France. Les intrigues du comte d'Artois n'aboutissaient donc à rien, pas plus auprès de son beau-père qu'auprès des puissances étrangères. Aux Tuileries même, on ne se tenait en active correspondance avec lui que pour connaître ses projets ; car la reine, sans laquelle le roi ne faisait rien d'important, était fort éloignée de donner son adhésion aux plans de son beau-frère. D'une part, elle redoutait les dangers auxquels une attaque des émigrés exposerait la famille royale; de l'autre, elle craignait pour son propre compte, le triomphe de leur cause, surtout depuis

que Calonne se trouvait en faveur auprès du comte d'Artois. Quelques esprits clairvoyants prédisaient déjà, il est vrai, le triomphe final de la démocratie et de l'anarchie; ils gémissaient de l'inertie des têtes couronnées, non qu'ils souhaitassent de voir déclarer la guerre à la France nouvelle, ou qu'ils fissent des vœux pour l'anéantissement des réformes, mais parce qu'ils ne doutaient pas que la démocratie triomphante ne recommençât elle-même l'attaque et ne rendît la guerre inévitable. Ils se souvenaient des menées de Lafayette en Hollande, en Irlande et en Belgique, de l'ardeur avec laquelle des réfugiés de Genève et de Liége se pressaient autour de Mirabeau et des autres chefs de partis, et de la tendance politique de la déclaration des Droits de l'homme, qui se donnait comme le seul droit légitime, non-seulement pour la France, mais pour le monde entier. D'après eux, il ne s'agissait plus que de savoir quand s'engagerait le combat et par quels moyens on le poursuivrait; il leur paraissait de toute évidence que chaque retard ne faisait qu'augmenter les forces de l'anarchie.

Mais tandis que les cours de l'Europe, toutes préoccupées des affaires de Turquie, ne songeaient guère à la France, et que Marie-Antoinette s'efforçait de détourner son époux de toute participation aux plans de son frère, combien y avait-il de personnes à Paris qui connussent ces circonstance intimes ou diplomatiques, ou qui voulussent y croire ? Chaque allusion faite par une gazette démocratique aux plans des tyrans étrangers était une nouvelle étincelle jetée dans des milliers de cœurs prêts à s'enflammer. Les Français étaient si profondément ignorants de tout ce qui touchait aux relations extérieures qu'il était facile de leur faire accepter les nouvelles les plus invraisemblables. Tantôt c'était un coup de main qui devait être tenté sur Lyon ou sur Marseille; tantôt c'était l'empereur d'Autriche ou Catherine II qui s'alliaient aux émigrés; aujourd'hui, l'Angleterre se liguait avec le comte d'Artois contre la révolution; demain, elle faisait cause commune avec le duc d'Orléans contre Louis XVI, toujours pour se venger de la guerre d'Amérique. Le sol tout entier semblait miné par la trahison, et l'atmosphère chargée de conspiration. Il n'était pas de crime, si grossier ou si raffiné qu'il fût, qu'on n'attribuât à la réaction. Ces bruits sans cesse renouvelés

et toujours rendus plus menaçants et plus odieux, les menées évidentes du comte d'Artois, réussirent en peu de mois à remplir les masses populaires de terribles inquiétudes en même temps que d'un orgueil immense. Un profond sentiment patriotique, une vive imagination, une crédulité sans bornes, se réunissaient pour exciter partout, d'abord la conviction qu'on était en butte aux persécutions de tous les rois, puis le désir d'assurer la liberté à tous les peuples. On s'était senti fier l'année précédente d'être le seul peuple libre du continent; maintenant on commençait déjà à étendre l'horizon révolutionnaire au delà de toutes les frontières du royaume.

Le premier moyen de réaliser ces vues devrait être la force militaire, car on ne pouvait se défendre contre l'étranger que par l'armée; mais ici il était à craindre que les officiers, presque tous nobles de naissance, ne se missent eux-mêmes à la tête de la trahison. Tous les partis savaient de quel poids l'armée devait peser dans la balance; aussi les Jacobins étaient-ils constamment occupés à travailler l'esprit des soldats. Ils n'étaient que trop favorisés en cela par les vices de l'organisation militaire, vices qui se manifestaient plus clairement chaque jour. Les officiers et les soldats formaient deux classes séparées par un abîme et mortellement ennemies. Nulle part la haine entre la noblesse et la roture n'était plus violente; et tandis que, généralement, l'armée est considérée comme le plus ferme rempart de l'ordre public, à cette époque au contraire, par suite des abus du régime féodal, la tâche de la démagogie n'était nulle part plus facile qu'auprès des soldats. Les sous-officiers étaient presque sans exception d'opinion radicale; les officiers eux-mêmes se divisaient en deux partis : aux uns, la révolution avait fait reconnaître la nécessité des réformes; chez les autres, elle n'avait fait qu'augmenter l'entêtement à n'en vouloir accepter aucune. Dans le courant de l'hiver, des clubs se formèrent dans les régiments; chacun d'eux eut son comité de sous-officiers qui, était le centre du mouvement. Une paye plus élevée, une meilleure gestion des caisses de l'armée, un avancement plus facile, une discipline moins sévère furent les premiers sujets traités dans ces réunions. On envoya ensuite des messages aux colonels et même à l'Assemblée nationale et au ministre de la guerre; on

demanda aux chefs de corps de rendre compte de l'emploi des fonds qui leur étaient confiés; on déclara qu'on ne cesserait de reconnaître un supérieur devenu aristocrate ou ennemi de la liberté. Les officiers étaient forcés de tolérer tout cela, de promettre, de flatter; s'ils essayaient de résister, on en venait à des actes de violence; partout les autorités municipales se mêlaient de la discipline militaire. Lorsque les fédérations s'organisèrent dans les provinces, les désordres augmentèrent encore. Les solennités enthousiastes auxquelles elles donnaient lieu séduisirent aussi les troupes, et l'Assemblée nationale, qui ne pouvait encore s'habituer à regarder l'armée autrement que comme un instrument du pouvoir, recommandait expressément la fraternisation des soldats et des gardes nationaux, comme fils de la même patrie. Mais cette vie en commun des deux classes si distinctes fit disparaître les derniers restes de discipline parmi les troupes. Les soldats ne comprenaient pas pourquoi ils auraient eu moins de liberté et des droits plus restreints que leurs frères, comme eux fils du peuple souverain. Ils trouvaient que la garde nationale, sans loi disciplinaire et avec la libre élection des officiers, était très-avantageuse à la chose publique; du moment que, d'après la déclaration des Droits de l'homme, on ne devait plus supporter d'autre inégalité que celle qui était exigée par le bien général, pourquoi obéissaient-ils, eux, à une sévère discipline et à des officiers qu'ils n'avaient pas choisis? Il arriva donc bientôt que le désordre du nouveau régime fut encore plus fâcheux que les abus de l'ancien.

C'est dans ces circonstances que l'Assemblée commença la réforme, en se réservant exclusivement la décision d'une longue liste de questions de la plus haute importance pour les officiers et pour les soldats; par là, elle habituait l'armée à avoir pour elle plus de considération que pour le roi. « On ne peut savoir, dit Alexandre Lameth, si la France sera toujours gouvernée par un roi animé de sentiments patriotiques. » En conséquence, l'Assemblée décréta qu'il n'appartenait qu'au Corps législatif de fixer l'effectif et l'organisation de l'armée, d'en régler la répartition dans le royaume, de déterminer la solde de tous les grades, la manière dont s'opéreraient la levée des recrues et l'admission des soldats étrangers, et de statuer sur le code militaire.

Lameth était officier lui-même ; près de lui se trouvaient une foule de ses collègues, plus jeunes pour la plupart, qui brûlaient du désir de fournir une brillante carrière dans une armée révolutionnaire, et qui appelaient la guerre de tous leurs vœux : c'était Lauzun, le brillant ami du duc d'Orléans, le fougueux Menou, Broglie, Montmorency, ami de Lafayette, Custine, brave, irréfléchi et vaniteux comme un jeune homme, malgré ses cinquante ans; enfin le plus radical de tous, Dubois de Crancé, qui joignait au zèle démocratique un haineux désir de vengeance contre l'ancien régime, sous lequel le ministre de la guerre, Saint-Germain, l'avait chassé du service. Tous poussaient l'armée dans les voies populaires. La solde des soldats fut augmentée, l'accès aux places d'officiers fut ouvert pour tous, et les droits civils réservés aux soldats pendant le temps où ils ne seraient pas en service actif.

Mais comme, parmi toutes ces réformes bienfaisantes, il n'en était pas une qui tendît à rétablir la discipline, et qu'au contraire de nouvelles dénonciations arrivaient chaque jour contre les sentiments réactionnaires des officiers, le désordre prit au printemps des proportions effrayantes. Le peuple et les soldats étaient convaincus qu'à la première attaque des émigrés, les officiers passeraient à l'ennemi. Il leur semblait donc que ce serait une trahison envers la patrie que de ne pas prévenir une semblable défection, et que de les laisser à leur poste, surtout dans les garnisons des frontières. Les fauteurs de troubles ne pouvaient trouver un thème plus favorable. Dans les premiers jours de mai, au moment même où les affaires du clergé remplissaient d'agitation l'intérieur du pays, l'incendie s'alluma tout le long de la frontière sarde. Il y eut là, sans doute, une conspiration préméditée, car il est certain que ce mouvement avait été annoncé d'avance par les Jacobins de Paris (1) ; mais c'était en même temps plus qu'une conspiration, car il régnait dans le pays une effervescence qui vint d'elle-même servir les vues des meneurs. Dans le même moment, le peuple attaquait les forts

(1) L. Blanc n'en fait pas mention ; il raconte à la place un complot royaliste du maréchal Maillebois ; mais ce complot ne repose que sur un plan de cet officier léger et turbulent, qui conseillait de travailler les cours de Turin, de Madrid et de La Haye pour les décider à tenter une contre-révolution à main armée.

de Marseille (1), l'arsenal de Toulon, les citadelles de Grenoble et de Montpellier, pour y prendre des armes et déjouer les plans des traîtres, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du pays. Les autorités locales étaient sans force; l'Assemblée elle-même hésita longtemps : enfin elle rendit des décrets destinés à rétablir l'ordre; mais ces décrets manquaient d'énergie et arrivaient trop tard !

Telle était la situation à l'intérieur, quand les nouvelles de Nootka-Sound vinrent familiariser l'Assemblée avec l'idée d'une guerre prochaine. L'émotion que causèrent ces nouvelles est facile à comprendre. Les chimères effrayantes que l'imagination s'était forgées jusqu'ici semblaient soudain prendre un corps et devenir une écrasante réalité. Lameth éprouvait donc une sérieuse inquiétude quand il s'écriait qu'il s'agissait d'une guerre de tous les rois contre tous les peuples ! Lorsque le danger fut écarté, les soupçons contre le roi, la noblesse et les officiers se renouvelèrent naturellement avec plus de force que jamais. Car autant les Jacobins redoutaient la guerre, autant il leur était avantageux que des bruits de guerre se répandissent. Chaque fois qu'on en venait à répéter que les rois forgeaient une alliance contre la liberté, un regard de méfiance tombait sur Louis XVI. Chaque nouvelle inquiétude au sujet des émigrés augmentait encore l'irritation du peuple et des soldats contre les officiers aristocrates. La propagande extérieure, la haine contre la noblesse, l'insubordination militaire, tout contribuait à entretenir la fermentation. A cette époque précisément, la ville de Lyon donna l'exemple d'une de ces fédérations comme on en voyait si fréquemment alors; mais celle-ci eut lieu sur une grande échelle. Plus de cinquante mille gardes nationaux jurèrent dans une fête solennelle fidélité à la constitution, à l'Assemblée nationale et au roi. Ceci fit naître à Paris l'idée de convier la France entière à une grande solennité qui aurait lieu le jour anniversaire de la prise de la Bastille. On proposa de réunir au Champ-de-Mars des représentants de tous les départements, des gardes nationales et des troupes de ligne, afin de donner une

(1) A Marseille, il existait depuis 1789 une grande désunion entre les militaires et les citoyens; les troubles de cette ville fournirent un prétexte à Mirabeau et à C. Lameth pour abolir la juridiction des grands prévôts. *Poisson*, I, 208 et suiv.

nouvelle impulsion à la concorde et à l'enthousiasme révolutionnaire. A peine cette proposition fut-elle exprimée, qu'elle enflamma les esprits. Le roi et l'Assemblée nationale l'approuvèrent; tous les partis cherchèrent à en faire tourner d'avance les conséquences à leur profit, et les menées les plus diverses s'y rattachèrent : les Jacobins, comme on peut bien le croire, ne restèrent pas en arrière. — Ces remarques serviront à montrer sous leur vrai jour les événements qui vont suivre.

Ce n'était pas assez que la réunion des trois ordres et la nuit du 4 août eussent enlevé au clergé et à la noblesse leurs priviléges politiques ; on se disposait maintenant à mettre complétement l'ancienne Église de côté, et il semblait tout naturel d'agir de même envers le second des anciens ordres, envers la noblesse. On ignore quand cette pensée se fit jour; mais ses premiers instigateurs furent, autant qu'on en peut juger, les chefs nobles du club des Jacobins, Lameth, Aiguillon, Lepelletier, Saint-Fargeau. Cette fois, ils n'avaient à redouter aucune opposition de la part de Lafayette, qui, se rappelant combien la discussion sur la question de la guerre avait été funeste à sa popularité, approuva de tout cœur les conséquences tirées par les Jacobins. Déjà, le 4 juin, Mirabeau avait trouvé Lafayette et ses amis pleins d'ardeur (1) pour l'abolition de la noblesse et des décorations, et ne leur avait pas épargné ses railleries au sujet de cette exaltation. Quinze jours plus tard, le 19, alors que tout le monde était déjà occupé des apprêts de la fête de la Fédération, on annonça à l'Assemblée une députation d'un comité étranger, qui venait demander à être admis à cette fête. Puis le baron prussien Clootz, l'orateur du genre humain, parut dans la salle suivi d'un certain nombre d'étrangers, hollandais, belges, espagnols, et de deux Arabes, tous affublés de leurs costumes nationaux. Il tonna contre les puissances de la terre, présenta à l'Assemblée ces délégués de tous les peuples et somma la France de donner le signal de la délivrance des deux mondes. De bruyants applaudissements retentirent de toutes parts, et le président donna l'autorisation si instamment demandée, à la condition expresse que ces députations iraient dire dans leurs pays ce qu'elles avaient vu

(1) *Très-épouffés*, Lettre à la Marck.

sur le sol libre de la France. Cette comédie commençait dignement la séance qui allait avoir lieu. « Si les peuples étrangers sont présents à la fête, dit Lameth, il est convenable qu'on fasse disparaître de la statue de Louis XIV les images enchaînées des nations vaincues. » — « Il est bien temps, reprit un autre, de bannir du pays de la liberté et de l'égalité tous les emblèmes de l'orgueil et du faste. » — « Abolissons tous les titres de noblesse! », s'écria un député inconnu jusqu'alors, nommé Lambel. Le mot décisif venait d'être prononcé. Lameth et Lafayette se levèrent aussitôt et se disputèrent la tribune pour y exprimer énergiquement leur adhésion. L'opposition ardente et tumultueuse de la droite fut vaine; le décret fut enlevé d'assaut aux cris toujours croissants des spectateurs.

Je ne répéterai pas ici tout ce qu'on a dit sur l'objet de ce débat et sur l'opportunité qu'il aurait pu avoir pour un État idéal ou nouvellement créé. L'histoire, ce juge suprême, a démontré qu'en France, comme dans toute nation déjà ancienne, la noblesse ne peut être abolie par une loi, mais que les circonstances seules peuvent arriver à la transformer peu à peu. Tout ce qu'il était alors possible de faire en France avait été accompli le jour où l'on avait ouvert l'accès des honneurs à tous les mérites, où l'on avait établi l'égalité judiciaire et la liberté de la propriété territoriale. Le décret du 19 juin ne pouvait avoir d'autres conséquences et n'en eut pas d'autres, en effet, que d'augmenter le nombre des ennemis de la révolution et de les rendre plus ardents et plus amers. Il arriva ici ce qui était arrivé pour la constitution civile du clergé. Cette constitution, sans l'ombre d'un droit formel ou matériel, avait soumis la foi religieuse à la toute-puissance de l'État; le décret du 19 lui soumettait également tout ce qui, suivant les idées du temps, constituait le sentiment de l'honneur. Que la loi sur le clergé fût approuvée de quiconque n'était pas catholique, que la tendance du décret sur la noblesse satisfît les démocrates, il n'en était pas moins vrai que l'Assemblée avait violé cette règle du bon sens qui veut qu'une loi, pour avoir une autorité réelle, soit d'accord avec les sentiments de ceux qui la subissent. Jusque-là, une partie considérable de la noblesse et du clergé avait fait plus que de céder à la nécessité en sacrifiant ses privilèges à la révolution. Les plus émi-

nents d'entre les évêques, les plus respectés d'entre les curés, les plus distingués d'entre les nobles avaient pris part à la révolution avec l'enthousiasme le plus désintéressé. Ceux mêmes qui se trouvaient le plus rudement frappés par les excès révolutionnaires avaient reconnu cent fois qu'ils n'avaient pas le droit de se plaindre, et que leur caste subissait la conséquence de ses propres erreurs. Mais les nouveaux décrets fournissaient à ces castes, pour lutter contre la révolution, les armes et la force que donne une bonne conscience. Tous les hommes d'honneur se voyaient exclus d'une cause qu'ils avaient servie tout autant que les héros du jour. Les émigrés, le comte d'Artois à leur tête, eurent donc lieu de se réjouir des dernières mesures, car elles leur donnaient pour auxiliaires une foule de gens qui, sans elles, auraient défendu au prix de leur sang les conquêtes du 14 juillet. Les Jacobins aussi pouvaient se réjouir, eux qui voulaient, avant tout, empêcher le rétablissement de l'ordre. Mais rien ne surpassa l'aveuglement du général Lafayette, de cet homme présomptueux et incapable qui avait sans cesse des paroles d'ordre sur les lèvres, et qui semait partout le désordre en faisant étalage de la bonté de son cœur.

Au milieu de tous ces événements, les longues discussions sur la constitution civile du clergé se continuaient sans relâche. Le résultat en était facile à prévoir. Elles se terminèrent le 12 juillet (1) dans le même esprit qui les animait depuis le commencement : c'était le signal de la guerre civile en France.

Deux jours plus tard, on célébra la grande fête de la Fédération de la nation française. Nul n'aurait osé douter des sentiments patriotiques et de l'enthousiasme de ces milliers d'hommes qui, réunis là des bords du Rhin, des montagnes des Pyrénées, des rivages de l'Océan, voyaient dans leurs espérances une garantie pour l'avenir. Mais il n'appartient qu'à l'âge d'or de fonder un État ou d'accomplir une révolution rien que par des espérances et de l'enthousiasme. Ce qui parut manifeste en ce jour anniversaire du 14 juillet, c'est que si la chute de l'état féodal, accomplie l'été précédent, avait été amenée par l'opinion générale et les forces actives de la France, les victoires rempor-

(1) La rédaction définitive fut présentée le 24 juillet.

tées à l'avenir par le parti de l'anarchie ne devaient plus témoigner que de la lassitude et de la faiblesse du peuple, car les doctrines de la démocratie parisienne ne se retrouvaient pas plus chez les délégués à la fête de la Fédération, qu'elles ne s'étaient trouvées autrefois dans les cahiers des députés. Le parti démocratique restait isolé au milieu de l'allégresse générale. Ses gazettes, d'un ton à moitié irrité à moitié abattu, prétendaient avoir découvert que la fête n'avait été imaginée que pour propager le royalisme en France. « Cette fête, s'écria Marat, était destinée à amuser le peuple par des jeux d'enfants, pour pouvoir ensuite le jeter dans les fers. » — « Les fédérés, disait Loustalot, sont arrivés Spartiates et sont repartis Sybarites et Ilotes (1). Ils se sont groupés autour de Lafayette et ont fait retentir les airs des cris de : Vive Louis XVI ! »

La démocratie devait bientôt être délivrée de ses inquiétudes. L'éclair de joie qu'avait allumé la fête disparut : les partis avec leurs exigences, leurs mesures dévastatrices et leurs principes subversifs demeurèrent. De nouveaux bruits de conjurations hostiles à la liberté se répandirent ; les Jacobins parlaient d'une manière toujours plus précise des dangers de l'intervention allemande ; la haine de leurs adversaires n'en éclatait que plus violemment à l'Assemblée nationale, dans la presse et dans le peuple. Marat annonçait dans une brochure sous ce titre : *C'en est fait de nous !* que l'armée allemande, invoquée par la cour, était en marche ; il demandait l'emprisonnement du roi et de la reine, et la mort de cinq ou six cents ennemis de la liberté. L'Assemblée, après les débats les plus orageux, ordonna enfin des poursuites contre lui. D'autre part, le gouvernement enjoignit au tribunal du Châtelet de faire connaître le résultat de l'instruction qui lui avait été confiée sur l'affaire du 6 octobre, et toutes les passions furent excitées au plus haut point lorsqu'on vit deux membres de l'Assemblée nationale, le duc d'Orléans et Mirabeau (nous savons avec quel degré de justice pour chacun d'eux) accusés d'avoir été les promoteurs de l'attentat. Dans les débats qui suivirent, les partis furent plus d'une fois sur le point d'en venir aux coups. Les gentilshommes de la droite

(1) *Révolutions de Paris*, 1790, nº 156. *Ami du peuple*, nº 166.

se mirent systématiquement à provoquer en duel les meneurs du parti libéral par des insultes de toute nature, et furent alors stigmatisés par la presse démocratique comme des bandits avides de meurtre. Mais ce qui était plus grave que toutes ces querelles particulières, lesquelles, tout en caractérisant la situation, restaient sans effet sérieux, c'est qu'au sein d'une des institutions les plus importantes pour l'État, dans l'armée, les anciennes dissensions s'augmentaient et s'envenimaient par l'effet de la loi sur l'abolition de la noblesse. La plupart des officiers avaient fini par devenir ce qu'on les avait si longtemps accusés d'être, des ennemis décidés de la révolution. « Ce décret, écrivait Mirabeau, a allumé le flambeau et forgé les armes de la guerre civile. »

Les troupes, excitées par la colère et l'orgueil personnel, ne connaissaient plus de bornes à l'indiscipline. La presse démocratique continuait l'œuvre ; Marat surtout était infatigable pour pousser les soldats à la révolte ouverte et au meurtre de « leurs traîtres officiers ». Aussi ne s'en tint-on pas longtemps aux paroles. Les nouvelles d'excès de plus en plus affreux arrivaient chaque jour; la licence gagnait sans cesse du terrain. Ici, les soldats arrêtaient leur colonel ; là, ils chassaient leurs lieutenants ; ailleurs, toute une garnison refusait d'obéir ; plusieurs régiments vidaient leurs querelles politiques par des combats de tirailleurs livrés dans les rues, etc. Quelle que fût la répugnance de l'Assemblée nationale à prendre des mesures de rigueur, elle ne pouvait plus couvrir cette licence grossière du manteau de l'amour de la liberté. Le 6 août, elle défendit les clubs militaires, exigea une stricte observance des lois disciplinaires, et ordonna qu'on inspectât soigneusement la caisse des régiments, dont l'administration avait été jusque-là un sujet permanent de discorde entre les soldats et les officiers. Mais, à la proposition énergique de Mirabeau de licencier toute l'armée et d'en former une autre entièrement nouvelle, Marat répondit dans son journal que les Parisiens devraient préparer huit cents potences pour ceux qui soutiendraient cette proposition, et attacher à la première ce vaurien, ce traître de Mirabeau. Quand l'Assemblée vit à quelle corde sensible pour les démagogues parisiens elle allait toucher, elle recula effrayée, et ne donna pas suite à la proposition. Quinze jours après, l'explosion avait lieu : trois régiments entiers se ré-

voltaient à Nancy, toujours à l'occasion d'une querelle relative à la caisse; ils se rendaient maîtres de la ville, trouvaient des renforts parmi les prolétaires armés, et pouvaient compter sur le concours des garnisons voisines. On vit alors l'anarchie sous sa forme la plus grossière : la licence brutale sans aucun mélange d'aspirations nobles ou politiques. L'Assemblée nationale temporisait toujours. Qu'auraient pu faire, d'ailleurs, en de telles circonstances, des décrets ou des explications? La question se décida enfin, grâce à l'énergie du général Bouillé, officier rempli de mérite et de courage, qui s'était acquis une brillante réputation pendant la guerre d'Amérique, en 1778, par la défense des Antilles françaises, et qui, en dépit de sa roideur et de ses allures toutes militaires, avait su gagner l'affection de la bourgeoisie de Metz, par la loyauté et la fermeté de son caractère (1). Dès que le gouvernement et l'Assemblée eurent donné l'ordre d'étouffer la révolte, Bouillé rassembla tout ce que la province renfermait de troupes sûres; c'étaient, pour la plupart, des Allemands, des Suisses, et des régiments de cavalerie, auxquels se joignirent quelques centaines de gardes nationaux. Le tout formait environ trois mille hommes, avec lesquels Bouillé réussit, par la fermeté de son attitude, à tenir une partie des rebelles en respect; quant aux autres, il en fit un sanglant carnage; un des régiments révoltés fut exterminé presque en entier; il n'en resta que quarante hommes.

En dépit de l'opposition de Robespierre, l'Assemblée, qui était en ce moment lasse de révoltes, exprima sa reconnaissance au vaillant capitaine qui l'avait sauvée, tandis qu'à ses portes et sous les fenêtres des Tuileries mugissaient des flots de peuple qui demandaient avec des cris sauvages le renvoi des ministres sanguinaires, et annonçaient une nouvelle révolution.

Les travaux de l'Assemblée nationale reprirent bientôt leur marche accoutumée. Cette catastrophe faisait sentir plus que jamais la nécessité d'une organisation militaire; mais, ici encore, les décisions prises furent dictées par la méfiance qu'inspirait tout ce qui pouvait donner quelque pouvoir ou quelque influence au gouvernement. On rendit, à la vérité, le 14 septembre,

(1) Poisson, I, 248.

une loi disciplinaire fort sage dans son ensemble ; mais on s'empressa de la faire suivre de deux décrets destinés à troubler de nouveau l'ordre à peine rétabli dans un moment de crainte. Par l'un de ces décrets, la plus grande partie des nominations et promotions étaient retirées au roi. La nomination des maréchaux et des généraux lui restait seule attribuée ; pour les autres grades, on devait, dans la plupart des cas, suivre le rang d'ancienneté ; quant aux sous-officiers, ils devaient être nommés sur la présentation des autres sous-officiers de la compagnie, qui indiquaient au capitaine et au colonel les soldats les plus capables. On ne pouvait encore se résoudre à adopter le système d'élection pure qui procède de bas en haut, et, en attendant, on faisait un mélange de tous les systèmes les plus opposés. Le second décret concernait la justice militaire. Les délits militaires devaient seuls être enlevés à la juridiction civile ; toute dénonciation devait être signée par son auteur ; l'accusation, de même que le jugement, devait être prononcée par un jury spécial ; les jurys étaient composés de membres de tous grades, en s'arrêtant au grade de l'accusé, représenté par deux membres, et enfin les jurés devaient être pris à tour de rôle dans tous les grades. Nulle influence ne pouvait, par conséquent, être exercée par l'autorité supérieure sur la formation du tribunal.

En supposant même qu'il ne se produisît plus de révolte ouverte, comme à Nancy, il était évident qu'on ne devait plus compter sur la fidélité et la fermeté de l'armée. Aucun colonel, à l'exception de ceux de quelques régiments allemands et suisses à la solde de la France, ne pouvait plus répondre de ses soldats. En même temps que les qualités morales abandonnaient les troupes, celles-ci perdaient aussi leur force matérielle. On décréta bien, dans le courant de l'automne et de l'hiver, tous les détails d'une organisation nouvelle, dont les principes avaient une valeur réelle et durable. On supprima les anciens corps privilégiés et les anciens noms des régiments, que l'on enleva à leurs possesseurs ; on fit disparaître l'inégalité des dispositions réglementaires entre les différentes troupes ; on remédia enfin aux nombreux vices de l'ancienne administration militaire. Mais les difficultés de la situation nouvelle ne furent pas levées

pour cela. Ce fut en vain que le ministre de la guerre, La Tour du Pin, représenta que l'anarchie des quinze derniers mois avait occasionné une diminution de trente mille hommes dans l'effectif de l'armée, lequel n'était plus que de cent vingt-quatre mille hommes, et qu'il fit observer que le budget militaire, fixé à 84 millions, était tout à fait insuffisant, surtout depuis l'augmentation de solde, d'ailleurs fort motivée, qui avait été accordée le 1er mai aux sous-officiers et aux simples soldats (1). L'Assemblée nationale continuait à poursuivre ses armements et ses préparatifs, à accorder des subsides et à en déterminer l'emploi; mais à quoi servaient tous les décrets si les caisses restaient vides, et si le ministre, de plus en plus découragé par l'inimitié toujours croissante de l'Assemblée, se trouvait en outre arrêté à chaque pas par l'insubordination de tous les agents de l'autorité?

L'armée était irrévocablement séparée du roi, qui ne pouvait plus compter sur elle pour le cas où il aurait voulu faire quelque tentative de réaction. Pour la faire arriver là, on l'avait complétement démoralisée, on l'avait mise hors d'état de résister à l'émeute des rues ou aux soulèvements des paysans, et l'on avait même rendu fort douteux les services qu'on pouvait attendre d'elle dans une guerre extérieure. Plus tard, il est vrai, un grand capitaine devait encore réussir à unir entre elles ces masses désorganisées et à leur donner une vie nouvelle, mais c'est à lui seul que l'armée devrait de retrouver sa force et son prestige. L'Assemblée nationale, par sa conduite dans cette question, n'avait laissé au peuple français d'autre alternative qu'une impuissance absolue de se défendre ou la dictature du sabre. Pour nous, qui avons assisté aux événements, il nous est très-facile, sans doute, de porter ce jugement; mais l'Assemblée nationale elle-même n'était pas dès lors sans avertissements. L'homme d'État et le penseur le plus profond de tous les whigs anglais, Edmond Burke, après avoir indiqué, dès le début de la révolution, les causes qui devaient la faire échouer, prédisait déjà, en octobre 1790, qu'elle se terminerait par le pouvoir militaire et absolu.

(1) Voyez une étude approfondie dans le *Tableau historique de la guerre de la Révolution*, Paris, 1803, 1er vol., 147, un livre qui ne paraît pas avoir été apprécié selon son mérite. — Voyez aussi Poisson, I, 304.

CHAPITRE IV.

SITUATION ÉCONOMIQUE.

L'été de 1790 n'apporta pas seulement à la France la guerre religieuse et la révolte militaire. Pour compléter le tableau des misères qui accablaient le royaume, il faut y ajouter encore les émeutes d'ouvriers et les soulèvements de paysans. Le silence profond gardé jusqu'ici (1853) sur ces faits par les historiens de la révolution constitue une lacune regrettable, car il a donné lieu à la croyance longtemps accréditée que le siècle dernier n'avait eu en vue qu'une révolution politique, que notre siècle a le premier tendu à la révolution sociale, et que le signal en a été donné pour la première fois en France par Babœuf. Depuis quelques années, cependant, le jour s'est fait sur cette question, et l'on a répété maintes fois que les plus ardents communistes avaient pris modèle sur les Jacobins; mais il s'en faut encore de beaucoup que l'on ait complétement éclairé, à ce point de vue, l'histoire de la Révolution, et cette assertion, d'ailleurs, est prise dans un sens trop restreint. Toutes les tendances du communisme moderne ont eu leurs apôtres dans le siècle dernier : à côté des principes des communistes proprement dits, qui veulent reporter à l'État toutes les possessions particulières, se rencontre aussi la proposition de conserver la propriété privée, mais en donnant à l'État le pouvoir d'en disposer indirectement et par des moyens détournés. On peut affirmer avec raison qu'aucun des plans de l'école actuelle n'a été inconnu aux hommes de 1790 ; toutes les innovations de ces derniers temps se bornent à des démonstrations théoriques et à des développements philosophiques de systèmes déjà connus. Quant aux effets de ces systèmes, le passé est fertile en enseignements de tout genre; si j'insiste donc quelque peu sur ce point, c'est qu'il n'est aucune phase importante de l'histoire de la Révolution qui ne s'y rattache plus ou moins directement.

Lorsque, au printemps de 1790, les Jacobins déclarèrent que la Révolution n'était pas encore accomplie, et travaillèrent à prolonger les troubles, il n'y avait que deux moyens de soulever le pays pour arriver à la réalisation de leurs vœux.

Leur première force était dans la crainte de la réaction. Beaucoup de gens, tout en se trouvant suffisamment libres pour le moment, pensaient qu'il ne fallait pas laisser le roi reprendre haleine, de peur qu'il n'étouffât aussitôt la liberté. Le nombre de ces méfiants était grand; mais leur force d'action était peu puissante, car ils désiraient de tout leur cœur le retour de l'ordre.

Mais d'autres, et naturellement les plus disposés à agir, entendaient par liberté l'absence de tout gouvernement, et la satisfaction de toutes leurs convoitises. Pour ceux-ci, la Révolution était incomplète tant qu'il restait une constitution dictant des ordres souverains. Celui qui entreprenait d'assurer le pouvoir par une constitution quelconque était donc pour eux réactionnaire. De tels sentiments, dont nous avons déjà vu les fruits sur le terrain politique, trouvaient, cela se comprend facilement, leur manifestation la plus complète sur le terrain social et économique, car c'est là que s'agitent les passions les plus indomptables de l'homme, la vanité, la misère et le besoin de jouissances. Dans les questions politiques, suivant le sens strict du mot, c'est-à-dire dans celles qui ont trait à la forme et au pouvoir du gouvernement, la passion qui est en jeu est une noble ambition, elle ne produit que des aspirations élevées dont les esprits distingués sont seuls capables. Mais les passions de la populace, dont l'explosion donne aux révolutions leur force volcanique, ont besoin d'être mises en mouvement par des mobiles à la fois plus simples et plus puissants. Il ne s'est pas encore produit une seule grande révolution qui n'ait été une révolution sociale ou religieuse.

Les grands principes de 1789 reposent sur la liberté du travail et de la propriété, sur l'égalité de la loi pour tous, pour le travailleur comme pour le propriétaire. Tout est renfermé là dedans. Lorsqu'on veut y joindre l'union fraternelle des travailleurs, il faut se rappeler immédiatement que, pour rester fraternelle et profitable, celle-ci ne peut être qu'un acte libre des particuliers.

Ce principe a trouvé son expression, dès les premiers travaux de l'Assemblée nationale, tant par les décrets du 4 août que par la liberté des prêts, qui donna pour la première fois, en France, une sanction légale au mouvement du crédit. Par ces décrets, l'État renonçait à s'immiscer dans les rouages de l'économie sociale, et posait en France pour l'avenir le système de la libre concurrence, du *laissez faire* et du *laissez passer*.

C'étaient là des principes absolument contraires à ceux du régime féodal, lequel considérait le pouvoir politique comme la propriété personnelle de celui qui en était investi ; d'où il résultait naturellement que celui-ci pouvait l'employer, comme toute autre propriété, à servir ses vues particulières et en profiter pour faire tourner le travail des autres à son avantage. Ce système avait eu pour résultat dans l'ancienne France l'exploitation des basses classes par les classes élevées, c'est-à-dire la misère d'un côté et la démoralisation de l'autre. Cette situation était trop évidente pour que l'Assemblée nationale ne hâtât pas la chute d'un pareil système. Malheureusement, il se produisit à ce moment même une complication dont les suites peuvent encore prouver aujourd'hui aux adversaires de la liberté par le travail combien ce principe est juste. La France allait apprendre à ses dépens que toute violation de cette règle est cruellement punie, soit qu'elle ait lieu en faveur du prince ou de la noblesse, des capitalistes ou des prolétaires.

A peine eut-on déclaré que les possesseurs du pouvoir politique ne s'enrichiraient plus aux dépens du peuple, que la masse affamée crut qu'elle-même venait d'acquérir ce pouvoir. Au lieu de se contenter d'anéantir les principes du régime féodal, elle songea à les appliquer à son profit. Si autrefois le pouvoir avait servi à augmenter la fortune des riches, il lui semblait juste que maintenant il fût employé à l'avantage des pauvres. Il ne s'agissait plus d'obtenir la liberté du travail qui devait donner à chacun la facilité de s'enrichir, on voulait obtenir sans travail l'égalité des jouissances, et on la demandait à l'État. Pour cela, il fallait que, d'un côté, celui-ci fût assez fort pour s'emparer au besoin de toutes les propriétés, afin de les partager ; que, de l'autre, il rendît l'accès du pouvoir assez facile pour assurer à chaque prolétaire la réalisation de ses désirs. Nous avons vu que

cette dernière exigence avait été pleinement satisfaite par les décrets de 1790, puisque le plus petit journalier possédait plus d'influence que son maire et celui-ci beaucoup plus de pouvoir que le ministre. Mais les citoyens actifs conservaient leur importance dans le pays, les lois civiles sur le *mien* et le *tien* existaient encore, et de rudes combats restaient à soutenir avant que le règne idéal de la jouissance universelle pût être complétement réalisé. C'était là le sens pratique de cette question : « La Révolution doit-elle s'achever ou rester où elle en est ? »

L'Assemblée nationale prit, en face de la question sociale, la même attitude qu'en face de la question politique. Elle était loin de vouloir faire ce que lui demandait l'extrême gauche. Elle rejetait la communauté des biens comme elle avait rejeté la république. Mais elle se laissa entraîner par de fausses interprétations de la liberté, soit politique, soit économique, à des préliminaires auxquels devait inévitablement succéder la république démocratique d'abord, puis la république sociale, la domination arbitraire des prolétaires, et enfin l'abolition de la propriété.

Nous connaissons ses premières opérations financières et leur issue peu satisfaisante. La première année de la Révolution française finit avec un arriéré de 117 millions; les derniers mois de 1790 laissèrent chacun un déficit de plus de 30 millions. Les assignats créés en avril étaient déjà épuisés à la fin d'août, et l'on n'entrevoyait plus aucun moyen de se créer des ressources. Alors Mirabeau reprit avec plus d'audace encore et sur une plus grande échelle le rôle qu'il avait joué au mois de novembre précédent. Le ministère Necker était à l'agonie, méprisé de presque tous les partis, et en exécration au peuple de Paris depuis les affaires de Nancy.

Mirabeau espérait un prochain changement, qui lui permettrait de donner le pouvoir à ses amis. La cour y semblait disposée, et Lafayette lui-même se montrait plus traitable. De même qu'en novembre 1789, dans une situation semblable, Mirabeau avait donné la première idée du papier-monnaie, il n'hésita pas maintenant à conseiller une nouvelle émission d'assignats, comme moyen désespéré. Il écrivit à la reine que nul ne pouvait répondre du résultat, mais que c'était l'unique ressource. Déclarer la banqueroute de l'État lui semblait

plus dangereux que d'accepter la guerre civile elle-même, qu'il considérait d'ailleurs comme déjà commencée; « car, disait-il, la guerre intestine, à côté des plus odieux instincts de l'homme, peut aussi ranimer ses nobles facultés, tandis que la banqueroute, par le soulèvement de tous les prolétaires, n'éveille que le désir brutal des jouissances matérielles ». Cette observation, au point où en étaient les choses, était d'une justesse effrayante : seulement il était également certain que, sans le rétablissement de l'ordre dans le gouvernement, toute mesure financière prise en vue d'éviter la banqueroute ne ferait que la retarder pour la rendre ensuite doublement terrible. Mirabeau insistait autant sur le changement de ministère que sur l'émission des assignats, et en effet, le 10 septembre, Necker quitta la place sans emporter aucun regret, mais non sans avoir donné d'énergiques avertissements sur le danger des nouveaux assignats. Ces avertissements auraient dû avoir d'autant plus de poids sur l'Assemblée nationale, qu'ils étaient soutenus par l'influence des grands financiers de Paris, unie aux protestations de la droite et aux répugnances de Lafayette. Néanmoins, à la fin du mois, Mirabeau l'emporta. Il avait pour lui dans cette question, non-seulement les Jacobins, mais encore le peuple de Paris, qui regardait le nouveau papier comme une manne céleste. Il fut donc décidé qu'on créerait encore pour 800 millions d'assignats, et que cette somme serait consacrée à l'extinction de la dette; mais on décida en même temps qu'il ne serait jamais mis en circulation pour plus de 1200 millions de ce papier.

Si, par là, Mirabeau crut avoir sauvé une administration qu'il considérait déjà comme sienne, il ne fut pas longtemps sans reconnaître son erreur. Lafayette fut le premier à l'abandonner, et se ligua contre lui avec les Jacobins dans les plus importantes questions législatives. Quelques troubles ayant eu lieu alors à Paris, la cour elle-même, forcée d'avoir recours à Lafayette, retomba complétement sous sa dépendance. Les ministres restèrent à leur poste, et lorsqu'enfin Mirabeau, sans consulter la Cour, les renversa le 21 octobre par la proposition d'un vote de méfiance (1), ce fut Lafayette qui fut, après bien des hésitations,

(1) Les lettres de Mirabeau à La Marck prouvent qu'il fut l'auteur de cette proposition. L'assemblée nationale se refusa, il est vrai, à demander formellement le

chargé de choisir leurs successeurs. La nullité et la négligence continuèrent donc à régner, et l'on put bientôt prévoir que les 800 millions de nouveaux assignats suivraient la même route que les premiers. Tout le monde le comprenait, et l'inquiétude était générale. On entendait sans cesse répéter à la tribune qu'il fallait qu'avec le 1er janvier une ère nouvelle commençât pour les finances de la France : c'est ainsi qu'on arriva à la transformation tant de fois annoncée de tout le système des impôts.

On prit pour base de cette opération les besoins de l'État, qui, après de longues explications, furent fixés au chiffre de 580 millions pour l'État et 60 millions pour les départements, plus 76 millions de dépenses extraordinaires pour 1791; ce qui, en comptant les dîmes, faisait à peu près 100 millions de moins que dans le budget de l'ancien régime; mais, malheureusement, ces chiffres étaient mensongers pour la plupart. On comptait, par exemple, 302 millions pour les intérêts de la dette de l'État et les pensions du clergé, ce qui restait au-dessous de la vérité pour 30 millions à peu près. On portait les frais de perception des impôts à 8 millions, tandis qu'estimés seulement à 6 °/₀ du produit, ils se montaient à 31 millions. Le chiffre des dépenses de l'Église était réduit à 67 millions, celui de l'armée de 99 à 89 millions, les pensions de 29 à 12 millions; or, toutes ces sommes eussent été insuffisantes, et ces réductions ne pouvaient s'effectuer sans amener les plus graves conséquences et sans donner lieu à des scènes de violence. Mais à aucun prix on n'aurait voulu avouer que le chiffre des dépenses avait pu être augmenté par la Révolution; on ne voulait pas procurer un tel triomphe à la droite, et l'on désespérait de persuader au peuple que les ressources produites par le 4 août s'étaient accrues dans la même proportion que les dépenses de l'État. On conserva donc une base fausse dans toutes les évaluations, et l'on prolongea ainsi le désordre qui régnait dans les finances.

Il fallait donc se procurer 640 millions pour les dépenses ordinaires. Les biens nationaux devaient en produire 60, les forêts de l'État 15, les salines 5, un à-compte payé par l'Amérique sur sa dette 4 millions; on fit bien la remarque que, par suite de la

renvoi des ministres, mais l'effet produit par les débats fut si puissant, que quinze jours plus tard le cabinet était dissous.

mauvaise gestion des autorités communales, les biens nationaux ne produiraient tout au plus qu'un revenu de 40 millions; mais nul ne s'en inquiéta, attendu que cette situation ne devait être que momentanée, et que, dans l'avenir, la vente des biens devait amener l'extinction de plusieurs millions de la dette publique. En outre, on porta sur l'état ordinaire, sans scrupules et sans opposition, 32 millions, comme représentant la moitié des approvisionnements de sel et de tabac qui restaient encore en magasin, bien que ces approvisionnements ne fussent pas près d'être renouvelés; puis 34 millions comme tiers des contributions patriotiques de septembre 1789, bien que celles-ci dussent s'éteindre l'année suivante. En faisant la déduction de toutes ces sommes, qui formaient un total de 148 millions, on eut la satisfaction de pouvoir annoncer à la France qu'on avait réduit les impôts à moins de 500 millions, laissant à ceux qui devaient venir ensuite le soin de trouver une issue à la situation.

L'important était maintenant de savoir comment ces 500 millions ou, pour parler plus exactement, ces 492 millions d'impôts seraient répartis.

L'ancien système avait reposé sur l'exploitation des basses classes par les classes privilégiées. Pour arriver là, on avait eu recours à une administration très-compliquée, qui rendait possible tout acte arbitraire dans la perception des impôts, à une répartition inégale des contributions directes, lesquelles ne consistaient, à proprement parler, qu'en une taxe personnelle exagérée prélevée sur les pauvres, et en des impôts très-élevés sur les articles de consommation les plus simples et les plus nécessaires.

Les principes de 1789 réclamaient un nivellement plus juste et plus égal; mais celui-ci ne peut s'obtenir, comme l'expérience l'a démontré, que par un sage accord entre les impôts directs et indirects. Car la répartition et la perception des uns comme des autres ne peuvent atteindre un certain développement que dans certaines classes du peuple et dans certains genres d'industrie; lors donc que l'on emploiera exclusivement les uns ou les autres, on frappera d'une manière inégale les diverses sources de revenu de la nation. D'après la nature même des choses, les impôts directs atteignent principalement le capital reconnu, c'est-

à-dire les propriétaires fonciers, les employés et les gros rentiers. Mais, au contraire, le pauvre ne peut se soustraire aux impôts de consommation, et c'est surtout sur la population des villes que pèsent ces impôts, par suite de la plus grande facilité des moyens de surveillance. Chaque fois que, dans un mouvement politique, on entend réclamer une diminution des impôts de consommation, on peut tenir pour certain que les ouvriers des villes, ou les démagogues qui s'en servent comme d'instruments, sont à la tête du mouvement; tandis qu'au contraire, le règne des propriétaires fonciers conduira toujours nécessairement à l'augmentation des impôts indirects. C'est ainsi que l'Angleterre, dans le siècle dernier, après avoir amené peu à peu le taux de l'impôt foncier à ne plus former qu'un trente-sixième des revenus de l'État, s'est bientôt vue forcée, par l'importance toujours croissante acquise par la classe ouvrière, d'abolir aussi une grande partie des impôts de consommation, et de les remplacer par un impôt sur les revenus. Il est donc fort logique que les systèmes démocratiques modernes, qui n'ont habituellement en vue que la masse des ouvriers des villes, ne veuillent entendre parler que d'impôts sur le revenu et rejettent absolument tous les impôts indirects. Leurs réclamations sont parfaitement justes en ce qui concerne certaines parties des lois actuellement en vigueur, surtout à l'égard des droits protecteurs, contributions indirectes abusives, qui nuisent à l'État, et n'enrichissent que quelques particuliers. Mais, en général, elles n'ont qu'une apparence trompeuse de philanthropie donnant lieu à toutes ces exigences. Il sonne bien à l'oreille de demander que les caisses de l'État ne soient remplies que par le superflu des riches, et non par le nécessaire des pauvres. Mais, aussi longtemps que le superflu et le nécessaire seront des idées relatives, l'État se verra forcé d'être équitable et juste avant d'avoir le droit d'imposer la bienfaisance aux autres. La justice veut que le pauvre manœuvre paye autant que le petit paysan, et que tous deux soient imposés en proportion de leurs moyens, comme le millionnaire en proportion des siens; et non que le riche et le paysan soient tenus seuls de nourrir l'État en faveur de l'ouvrier des villes qui ne payera aucune contribution. Ceci ne peut entrer dans la loi que si l'État en arrive à nier la fortune privée, prend en

main la direction de toutes les propriétés et prodigue alors à ses favoris tout ce que leur cœur désire.

Dans l'ancienne France, il ne pouvait être nullement question de prérogatives accordées, soit aux villes, soit aux campagnes; la perception de tous les impôts était tyrannique, et les contributions indirectes pesaient tout aussi lourdement sur les paysans que les impositions directes sur les ouvriers. Le mouvement de 1789 renversa tout cet édifice financier ; mais lorsqu'il s'agit ensuite d'établir un nouveau système sans arbitraire fiscal, tous les intérêts naturels se produisirent avec énergie. Plus les décrets de 1790 rendaient puissante l'autorité populaire, plus surtout les prolétaires pesaient sur les décisions de l'Assemblée nationale, plus aussi on demandait instamment l'abolition des impôts indirects. La tournure démocratique qu'avait prise la Révolution française se montrait là de la manière la plus irrécusable et la plus frappante.

De tous les anciens impôts, le plus détesté était celui de la gabelle ; aussi avait-il été sacrifié à la fureur du peuple dès l'été de 1789. L'Assemblée, au milieu de ses embarras financiers, avait sans doute exprimé tout d'abord l'intention de l'abolir, mais en le laissant subsister jusqu'à ce qu'on eût trouvé le moyen d'y suppléer; la province d'Anjou répondit à cela en déclarant qu'elle mettrait sur pied soixante mille hommes, prêts à s'opposer à toute tentative de perception. De semblables protestations arrivèrent de tous côtés, et l'Assemblée, se résignant à ce qu'elle ne pouvait empêcher, renonça d'un seul coup aux 60 millions que lui rapportait l'impôt sur le sel. Trois autres impôts moins considérables, celui de la poudre, du cuir et du fer, qui rapportaient ensemble 9 millions environ, eurent bientôt le même sort. Comme compensation, un impôt direct particulier de 50 millions fut inscrit au budget de 1790, mais on n'en toucha jamais un denier. Les premiers assignats venaient de donner pour le moment quelque sécurité au trésor; on continua donc à marcher sans s'arrêter dans la voie suivie jusqu'alors ; les droits sur le tabac qui étaient de 27 millions, et ceux sur les boissons, qui étaient de 50 millions, tombèrent les uns après les autres ; ce fut en vain que quelques hommes prudents avertirent du danger de ces mesures; on leur répondit que le tabac passait en contrebande, que

l'impôt sur les boissons ne se payait pas du tout, et qu'on avait au moins la satisfaction d'être délivré de la race détestable des fermiers-généraux et des régisseurs.

On a dit souvent que l'Assemblée était guidée dans tous ces actes par les doctrines des physiocrates, qui prétendent qu'en dernière instance tous les impôts doivent être supportés par le sol, et que la douane et l'octroi ne sont que de coûteuses formalités, en même temps que des entraves inutiles imposées au commerce. Depuis trente ans, en effet, ces doctrines avaient été souvent et chaudement discutées; mais, de nos jours, il est superflu de les combattre, surtout pour nous qui avons vu leur prétendue influence ne se manifester que très-médiocrement dans les actes de la révolution. Ce qui dicta les résolutions de l'Assemblée nationale, ce ne fut pas l'opinion d'une école financière quelconque, ce fut surtout la pression politique des prolétaires. On conserva partout les impôts indirects contre lesquels ne s'élevait pas la voix toute-puissante du peuple de la capitale; on laissa, par exemple, subsister les anciens droits d'enregistrement pour les affaires judiciaires; on les éleva même de 41 à 51 millions, et l'on y ajouta encore 22 millions de droits de timbre; car on comprend que les hommes du Palais-Royal et du faubourg Saint-Antoine n'avaient à cela aucun intérêt direct. La question des octrois des villes fut décidée d'une manière bien plus caractéristique encore. Les octrois rapportaient, en France, principalement pour la viande et le vin, 70 millions, dont 46 pour l'État, et 24 pour les villes et les hôpitaux, et, à Paris, 24 millions pour l'État, 13 pour la ville et les hôpitaux. Il semblerait donc que cet impôt eût dû être celui contre lequel les physiocrates et les démocrates s'élevassent avec le plus d'ardeur, et l'on est étonné de voir l'octroi, à la fin de 1790, figurer encore au projet de budget de l'année suivante. Cela venait de ce que le produit en était indispensable à l'administration municipale; tant que la commune de Paris n'en proposait pas l'abolition, nulle main n'eût osé l'attaquer du sein de l'Assemblée nationale. Ce ne fut que lorsque la commune se vit hors d'état de résister au désir des basses classes, au printemps de 1791, si rempli d'orages révolutionnaires, et quand elle demanda elle-même un adoucissement à ces charges, que l'abolition en fut

immédiatement prononcée ; mais, en même temps, on accorda à la caisse municipale une indemnité de 3 millions pris sur le trésor de l'État. Telle était la souveraineté que Paris exerçait sur la France, que les propriétaires fonciers durent faire un sacrifice de 46 millions au trésor et de 3 millions à la commune de Paris, afin de procurer le vin à quatre sous la bouteille aux ouvriers parisiens.

Puis, par le plus frappant des contrastes, on laissa subsister la loterie, qui rapportait 10 millions indispensables au trésor. Cet impôt infructueux et immoral était aussi en grande partie supporté par Paris ; mais Paris aimait à jouer tout autant qu'à boire, et trouvait, par conséquent, le maintien de la loterie aussi nécessaire que la suppression de l'octroi.

L'influence qu'exerçait la capitale se montra plus favorable dans les circonstances où l'industrie se trouvait alors, sur la solution de l'importante question des douanes. L'abolition des douanes qui séparaient entre elles les différentes provinces s'effectua naturellement et sans aucune difficulté. Quant à ce qui concernait les douanes des frontières, un remaniement complet des tarifs fut reconnu nécessaire. A l'Assemblée, les partisans de la liberté commerciale et ceux du privilége industriel maintenaient la balance en équilibre. Dans la question relative au commerce des Indes orientales, par exemple, Mirabeau lui-même ne fut pas en état de faire prévaloir le système de la liberté contre celui de la protection du travail national. Heureusement, la ville de Paris n'avait pas encore l'importance industrielle qu'elle a acquise de nos jours, et sa population considérait plutôt le côté fiscal que le côté protecteur du système des douanes. On ne voulait que des tarifs moins élevés, et l'on en obtint, en effet, de fort modérés ; mais on était encore loin d'abandonner complétement le système commercial alors en usage ; on s'en tint donc aux principes que Calonne avait autrefois présentés aux notables, et l'on se contenta de rejeter les irrégularités sans nombre et les règles arbitraires de l'ancien tarif. Les prohibitions proprement dites, en nombre fort restreint d'ailleurs, paraissent pour la plupart basées sur des considérations politiques ou des raisons de police. Le produit pour la caisse de l'État fut évalué, comme d'habitude, à 22 millions.

Tout calculé, on avait abandonné 170 millions sur les impôts

de consommation, mais on conservait encore en droits d'enregistrement, de timbre, de poste (12 millions), de douane, de loterie et quelques autres moins importants, 110 millions d'impôts indirects. Les domaines, etc., devaient produire 148 millions; il fallait donc, pour arriver à couvrir les 640 millions de dépenses ordinaires, demander 382 millions aux impositions directes. Ici, les discussions furent difficiles et orageuses, car on sentait que ce serait sur les propriétaires fonciers que pèserait ce surcroît de charges. On avait déjà, en vertu des décrets du 4 août, aboli les corporations et proclamé la liberté du commerce; maintenant, on imposa aux industriels l'obligation de payer une patente annuelle, à des conditions tolérables cependant, dont on espérait tirer un revenu de 22 millions. On y ajouta une capitation ou impôt personnel, qui ne fut réglé en partie que d'après les traitements, les meubles et les rentes; le produit, qui n'était que de 60 millions, suffit pour prouver que l'impôt en lui-même n'était pas exagéré; il opprimait d'ailleurs fort peu ceux qui n'étaient pas propriétaires, comme l'indique ce fait avéré, que dans beaucoup de riches départements, aucun fermier, d'après les règles qui en déterminaient la répartition, n'était imposé à 30 livres. Il restait donc une charge de plus de 300 millions à faire peser sur les propriétaires fonciers; on put immédiatement prédire qu'il serait impossible de prélever une telle somme; quant à sa disproportion avec les autres parties du budget, elle n'a pas besoin d'être démontrée. Mais ici les théories des physiocrates et l'influence des démagogues parisiens se réunirent pour faire décider la question. On prouva aux propriétaires qu'avant 1789 ils payaient encore davantage, et l'on coupa court à leurs récriminations en faisant valoir les besoins incontestables de l'État. Les 300 millions furent décrétés; sur cette somme, 60 millions devaient revenir immédiatement aux départements, et 240 devaient être versés au trésor. Si le chiffre de l'impôt était déjà écrasant pour les imposés, la répartition et le mode de perception en étaient également préjudiciables aux particuliers et à l'État. En vain Cazalès demanda-t-il qu'on estimât une fois pour toutes la valeur de chaque propriété foncière et qu'on fixât en conséquence la contribution dont elle serait grevée; au lieu de cela, on décida qu'il serait payé chaque année

un cinquième du produit net, ce qui engendrait la nécessité de faire sans cesse des évaluations nouvelles. Ces évaluations partielles subissaient une fluctuation continuelle, et un vaste champ était ouvert par là aux actes arbitraires et aux concussions des agents préposés à la perception des contributions. Les directeurs des départements et ceux des districts furent chargés de faire chaque année confectionner et rectifier les rôles, sous leur surveillance, par les conseils des communes; mais ces directeurs manquaient d'autorité et d'accord, et les conseils de temps, de calme et d'expérience, le travail à peine commencé, s'arrêta partout. Les partis politiques s'emparèrent alors pleinement de cette affaire; les privilégiés du pouvoir eurent toute liberté d'action, et leurs adversaires furent sucés jusqu'au sang, sans qu'il leur restât une arme pour se défendre. Comme toujours, le désordre suivit de près l'arbitraire, l'anarchie succéda à la tyrannie, et la misère fut le résultat immédiat de cet état de choses. Par suite de ces circonstances, l'impôt direct fut aussi complétement improductif que les impôts indirects l'étaient déjà devenus, grâce à la démagogie parisienne.

Jetons maintenant un coup d'œil en arrière. Les dépenses ordinaires étaient évaluées trop bas de 50 millions, au moins. Pour les dépenses extraordinaires, qui avaient été portées à 76 millions, il n'avait pas été pris la moindre mesure pour en assurer le recouvrement. On avait rayé des recettes tout ce qui ne s'accordait pas avec les vœux des prolétaires parisiens, aussi un des membres les mieux informés de l'Assemblée prédisait-il une perte de près de 100 millions sur les contributions directes. Le tout réuni formait un déficit de plus de 220 millions sur un budget de 640. Voilà quelle était cette nouvelle organisation, dont on s'était promis de si grands bienfaits et dont on avait espéré voir sortir une nouvelle vigueur de l'administration et la régénération de l'État.

Mais ce n'était pas tout encore. La dette de l'État croissait dans la même proportion que le déficit. Pour ce qui avait servi de point de départ à la Révolution, la dette flottante ou échue de l'ancien régime, on était fort loin de l'avoir couverte, en dépit de tous les assignats. Quant aux sommes échues, il n'en était pas plus question que dans le premier budget de Necker; elles s'élevaient en mai 1789 à 52 millions; à la fin de 1790 à 107; en

septembre 1791, lors de la clôture de l'Assemblée nationale, à 120 millions. Personne ne s'en inquiétait. Les anticipations qui, nous l'avons vu, étaient de 271 millions en mai 1789, furent l'objet de vives discussions ; l'extinction en fut plusieurs fois ordonnée ; cependant, au 1er février 1791, il en restait encore pour 50 millions, et, au 1er octobre, elles étaient remontées à 60. Tout cela regardait l'ancienne dette ; mais, à celle-ci, la Révolution en avait ajouté une nouvelle, encore plus considérable. Comme, sous l'ancien régime, tous les emplois et tous les priviléges étaient à la fois héréditaires et vénaux, il s'ensuivait qu'à chaque suppression de charge il fallait rembourser le prix d'achat. Et que n'avait-on pas supprimé ? On n'est jamais arrivé à faire une estimation précise ; les données à ce sujet varient même d'une manière incroyable. Les charges de la magistrature sont évaluées à 350 millions par Necker, à 492 par Ramel, qui fut depuis ministre des finances, et à 800 millions par l'Assemblée nationale. Il faut ajouter à cela les emplois dans l'administration et les finances, les cautionnements des fermiers généraux et des percepteurs d'impôts, quelques charges à la cour et à l'armée, les droits de maîtrises et de corporations. On a calculé que l'ensemble de ces nouvelles dettes se montait à 1430 millions (1), ce qui en portait les intérêts annuels à 72 millions environ. Il serait injuste de vouloir, ainsi que l'ont fait alors les royalistes avec une joie haineuse, faire de cette augmentation de passif un chef d'accusation contre la Révolution. Le premier et le plus grand reproche doit s'adresser à l'ancien gouvernement, qui réalisait aux dépens de ses sujets de grands bénéfices par le prix élevé des emplois vendus, et qui ruinait ainsi l'avenir de la France. La Révolution aurait pu, peut-être, épargner un tiers de ces sommes en mettant plus de prudence et plus de lenteur dans ses réformes ; mais, pour la plupart des nouvelles mesures, agir énergiquement était en même temps une nécessité et un avantage ; le seul reproche qu'on puisse adresser à l'Assemblée natio-

(1) Rapport de Montesquiou, du 9 septembre 91. Il compte ces dettes en bloc avec les anciens arriérés des ministères, le reste des anticipations, les sommes échues ; si on les déduit de cette énorme liste, on trouve le chiffre énoncé plus haut. Ramel (*Des finances en l'an IX*, 39) compte, avec l'arriéré des ministères (139 millions), 1304 millions de *sommes exigibles*, et 12 millions de *sommes en rentes*.

nale, mais ce reproche est accablant, c'est qu'un tel embarras de ses finances ne l'ait pas décidée à agir avec plus d'économie, de modération et d'ordre. Les assignats étaient précisément destinés à l'extinction des dettes, et cependant la continuation de l'anarchie obligeait à employer le papier-monnaie aux dépenses journalières. En juin 1791, l'émission de septembre était épuisée, ce qui faisait déjà 1200 millions gaspillés. Sur cette somme, on avait employé 108 millions (1) à la liquidation de la dette, 416 millions (2) aux anticipations et arriérés de rentes, et 476 millions à l'administration courante (3).

Ce résultat était bien fait pour inspirer de l'inquiétude. En admettant même que, par la vente des biens nationaux, l'État pût anéantir le papier-monnaie en circulation, on aurait toujours sacrifié un capital de près de 700 millions, ce qui faisait un revenu annuel de 30 millions environ, sans en avoir retiré le moindre avantage durable. Que la vente des biens dût avoir pour conséquence la prospérité des particuliers et par cela même celle de l'État, c'était déjà plus que douteux alors. Pour nous, il est prouvé que les avantages et les inconvénients de cette mesure se sont contre-balancés, et que les progrès réels de l'agriculture en France ne furent pas dus à la vente des biens, mais uniquement aux résultats de la séance du 4 août 1789. Une considération plus importante peut encore être mise en avant; c'est que, le désordre des finances, l'absence de fonds dans la caisse de l'État, et les exigences démocratiques ou sociales du peuple continuant toujours, on n'avait plus le choix qu'entre deux partis : déclarer immédiatement la banqueroute, ou la dissimuler par une nouvelle émission de papier. On recourut sans hésiter à ce dernier moyen. Le décret du 27 septembre avait décidé qu'il n'y aurait jamais plus de 1200 millions d'assignats en circulation; mais, comme 160 millions environ étaient déjà rentrés par suite de la vente des biens, on jugea convenable d'en décréter immédiatement

(1) Rapport de Montesquiou, 5e tableau, *remboursements*. Il ressort de là que la caisse des assignats avait payé, jusqu'au 1er janvier 1791, outre les 221 millions d'anticipations et les 28 millions d'impôts fonciers arriérés, 47 millions de dettes; puis, 61 autres millions y avaient été ajoutés avant la fin de juin; total, 108 millions.

(2) Savoir : 221 millions en anticipations (rapport de Montesquiou du 9 septembre), 80 millions en arriérés de rentes jusqu'au 1er janvier 1791, et 114 millions en février 1791. Il restait encore pour 60 millons d'anticipations.

(3) Il y avait encore, en outre, 20 millions d'*arriéré des départements* dans l'année 1790, et 110 millions d'avances des *fermiers* et *régisseurs généraux*.

pour 100 millions en bons de 5 livres, afin de faciliter les petites transactions, car partout on se plaignait de la rareté du numéraire. Le commerce avec l'étranger faisait sortir de France plusieurs millions par an ; de fortes sommes disparaissaient par suite de la refonte des monnaies, qui, déduction faite de tous frais, donnait alors un produit net de 10 pour 100; mais la cause première du mal était le peu de sécurité qu'offrait la situation. Une foule de gens, en effet, emportaient leur argent hors de France ou le plaçaient sur des fonds étrangers; les autres le cachaient, et tâchaient de vivre avec le papier-monnaie dont le crédit tombait chaque jour. En avril et en septembre, l'État n'avait émis que des assignats d'une valeur égale ou supérieure à 50 livres. Mais au printemps de 1791, on vit circuler pour la première fois à Lyon, à Bordeaux, et bientôt après à Paris et ailleurs, de petits billets privés avec lesquels les fabricants et les patrons payaient leurs ouvriers et les riches leurs fournisseurs. On s'était déjà habitué à l'idée que l'État devait être garant de tout ce qui touchait à la situation économique, et en conséquence, on décida l'émission de billets de 5 livres. S'ils avaient pu avoir une valeur immuable, il n'y aurait rien eu à dire contre cette mesure; mais comme les assignats perdaient 5 à 6 pour 100 par rapport à l'argent, la classe populaire fut entraînée par ces petits billets dans toutes les oscillations de la bourse et du crédit de l'État. L'effet moral en fut peut-être plus désastreux encore que l'effet matériel ; tous les ouvriers devinrent des agioteurs : « Le paysan, dit Burke dans son langage énergique, ne sait pas si l'argent qu'il a reçu à la halle pour son blé aura encore la même valeur dans la boutique voisine ; personne ne commande son dîner à Paris sans faire une spéculation. »

L'Assemblée nationale n'alla pas loin avec ces 100 millions; au bout de quelques mois, il n'en restait plus rien. Elle décida donc, le 19 juin, une nouvelle émission de 600 millions, outre les 1200 déjà émis. On avait calculé que l'hypothèque fournie par les biens nationaux suffisait largement à couvrir cette nouvelle charge; mais on fit bientôt une triste expérience : le cours des assignats baissa rapidement, et amena 8 à 10 pour 100 de perte. Tous les maux qu'ils avaient causés s'accrurent natu-

rellement dans la même proportion, comme nous le verrons de plus près en examinant en détail toutes les branches de la richesse publique. Ce qu'il y avait de plus cruel, c'est que chacun prévoyait le rapide emploi des 600 millions, et, par conséquent encore de nouvelles émissions. Il ne fallait pas une grande clairvoyance pour prédire quel serait le résultat final.

Toujours plus d'assignats et par conséquent toujours une dépréciation croissante ! Pour s'efforçer de maintenir leur crédit, on ne pouvait qu'augmenter leur hypothèque, c'est-à-dire continuer la confiscation des biens. Les richesses de l'Église étaient presque épuisées, et plus d'une fois déjà les démocrates avaient parlé de s'emparer des biens des émigrés.

Toujours plus d'assignats et par conséquent toujours une croissante influence du gouvernement sur les fortunes privées ! Celui qui, sans frais et sans peine, trouve à chaque minute le moyen de créer des millions, peut acheter le monde entier, et disposer à son gré de ce qu'il aura acheté de la sorte. Sans doute, un possesseur prudent aurait pu se méfier de la valeur de ces millions, et un propriétaire obstiné, en dépit de tous les trésors de la terre, chercher à conserver opiniâtrément son bien. Il fallait donc que le gouvernement fût assez fort et assez audacieux pour déclarer que la méfiance et l'obstination étaient des crimes envers la patrie ; alors l'État serait le maître de toutes les propriétés du pays, et la communauté des biens serait établie.

C'est sur cette pente que glissait, sous la première Assemblée nationale, le gouvernement de la France. On a souvent nommé ces premières années le beau moment de la Révolution française ; en réalité, elles furent à l'année 1793 ce que la semence est à la récolte. Maintenant que nous connaissons les germes, examinons le terrain dans lequel ils furent déposés.

Il semblait que la Révolution n'eût produit pour aucune classe de la société des fruits plus abondants que pour la classe la plus nombreuse et la plus opprimée jusque-là, c'est-à-dire pour la classe des paysans. Une courte et brûlante nuit du mois d'août les avait délivré de la justice seigneuriale, des corvées féodales, de la dîme du clergé, des douanes intérieures et du joug des corporations des villes. Mais quand ces heureuses nouvelles se répandirent dans les campagnes, ces hommes, pauvres et rudes

comme les avait faits l'ancien servage, étaient déjà dans une agitation terrible, et ils faillirent perdre, par de nouvelles fautes, les avantages qu'ils venaient d'obtenir. En chassant et en immolant leurs seigneurs, ils bannissaient complétement des campagnes le capital, qui ne s'était jamais largement répandu sur l'agriculture. Quand la dîme fut abolie, les paysans, au lieu d'en profiter pour améliorer leur bétail, qui était le point en souffrance chez eux, se souvinrent seulement qu'ils avaient converti beaucoup de leurs champs cultivés en pâturages, parce que ceux-ci payaient moins de dîmes, et s'empressèrent de transformer de nouveau leurs prairies en champs de blé, ce qui, vu le prix élevé des grains, leur promettait un prompt bénéfice. Lorsque l'impôt sur les boissons fut également aboli, la joie ne fut pas moindre, car toujours le paysan français a eu la culture de la vigne en prédilection. Dès qu'aucune charge ne pesa plus sur elle, on en planta dans des milliers de communes, que le terrain fût bon ou mauvais, et une quantité de petites fortunes furent employées à cette spéculation peu productive.

Pendant quelque temps, tout alla bien. C'était le bonheur du prodigue qui dévore son capital. Ce qui réjouissait le peuple plus encore que l'abolition des dîmes et des droits seigneuriaux, c'était que la faiblesse de la nouvelle administration permît à chacun de se soustraire aux charges imposées par l'État. Ces premiers moments de la Révolution ont, en effet, laissé annuellement dans la poche des paysans environ 170 millions, que les intendants tiraient jadis à eux. Il n'était donc pas étonnant que les villages se complussent dans leur prospérité, et que les paysans, en dépit des discordes et des troubles de l'époque, prissent chaque jour des forces nouvelles.

Mais à côté des avantages se montrèrent bientôt les dangers. L'abolition des droits des propriétaires fonciers et des seigneurs féodaux ne profita qu'aux campagnards qui possédaient déjà quelque chose. Ceux qui n'avaient pas de biens n'avaient aucun motif de se réjouir de l'affranchissement du sol; celui qui, comme métayer, vivait péniblement du produit d'un arpent ou d'un demi-arpent de terrain, avait peu d'intérêt à voir cesser le travail de la corvée, puisqu'il ne possédait point de capital pour employer utilement le temps dont il avait recouvré la libre disposition.

D'un autre côté, le prix élevé des grains, qui était une source de profits considérables pour les riches fermiers du Nord, n'était qu'une charge de plus pour la plupart des petits paysans. Ceux-ci ne récoltaient pas toujours tout le blé nécessaire à leur consommation; leur intérêt était donc, comme celui du journalier campagnard et de l'artisan des villes, d'avoir un fort salaire et du pain à bon marché. Ils étaient, il est vrai, charmés de la Révolution, qui les avait délivrés de la taille et de la capitation; mais ils pensaient que la nouvelle ère de bonheur ne faisait que commencer; aussi regardaient-ils comme traîtres ceux qui parlaient d'arrêter le cours de la révolution. Il ne leur servait de rien, en effet, que le fermier leur voisin eût fait de son pré un champ de blé ou un vignoble, et arrivât à boire du vin au lieu de cidre et à manger de la viande au lieu de pain d'avoine. Ce qui leur eût été vraiment profitable, c'eût été que le nouveau gouvernement s'efforçât d'abolir le métayage et de le remplacer par de bons fermages, qu'il s'occupât de favoriser l'essor de l'agriculture, et leur procurât ainsi un emploi lucratif de leur activité; mais la fougue démocratique produisit précisément le résultat contraire. On ne voulut plus entendre parler de grandes propriétés, parce qu'on avait en horreur, et non sans motifs, les grands propriétaires d'autrefois; on regarda comme première condition de la liberté de fractionner le sol, et l'on résolut de rendre immédiatement les petits paysans propriétaires, par le morcellement des biens du clergé.

Avec l'immense misère qui régnait partout, cette mesure eût à peine réussi à produire quelque effet si l'on avait partagé ces biens en autant de parcelles distribuées gratuitement qu'il y avait de familles, tout pauvre paysan eût alors possédé un morceau de terre capable, dans les conditions normales, de rapporter 100 livres par an (1); mais le pauvre métayer sans capital n'en aurait pas tiré la moitié de cette somme, et il avait perdu, en outre, le riche voisin chez lequel il trouvait maint petit profit. Ce devait être bien autre chose encore si les biens étaient vendus au lieu d'être donnés. Quelque

(1) Produit net des biens du clergé, 70 millions; produit brut, d'après l'estimation de cette époque, 170 millions environ; 7 millions de prolétaires ruraux où un million et demi de familles.

peu élevé qu'en pût être le prix, la plus nombreuse de toutes les classes de la société ne possédait absolument rien pour en faire l'acquisition. Pour cette classe donc, la vente des biens du clergé n'était qu'un vain mot. Ce qu'on aurait dû prévoir arriva. A peine les révoltes contre les seigneurs furent-elles apaisées, à peine la classe moyenne des paysans se fut-elle habituée aux conditions nouvelles, qu'une seconde révolution, la révolution sociale, se leva derrière la révolution politique.

Le pain était cher depuis la mauvaise récolte de 1788. Les fautes de Necker avaient prolongé la misère ; ayant fait venir pour plusieurs millions de blé de l'étranger, Necker l'annonça ouvertement, et excita par là de telles anxiétés dans le pays, que les prix montèrent partout, et que ceux qui possédaient quelques provisions les gardèrent soigneusement. C'est alors qu'éclatèrent les troubles de la révolution. Chacun s'empara de ce qui était à sa portée, la plupart des provinces et des villes ne laissèrent plus sortir leur blé, le commerce s'arrêta, et la misère s'en accrut encore. Le peuple était irrité ; on savait qu'il existait des provisions, et pourtant tout le monde mourait de faim. On accusait, soit les aristocrates, soit les usuriers de cacher le blé, les uns par haine, les autres par calcul. Bientôt tout marchand de blé fut regardé comme une sangsue avide, sa vie fut sans cesse en danger, et naturellement le mal ne fit que s'aggraver. Nous verrons bientôt comment on vivait dans les villes ; dans les campagnes, on fut immédiatement réduit aux dernières extrémités. Les paysans exigèrent alors que l'État prévînt l'usure et fixât lui-même le prix des denrées. Ils se rassemblèrent sur mille points différents du pays, et les autorités locales ne furent pas toujours en état de s'opposer à leur volonté. Parfois les villes indemnisaient les propriétaires par des subventions accordées aux frais des communes ; mais il arrivait souvent que les particuliers supportaient seuls tout le dommage. Le mal fut à son comble, pendant l'été de 1790, dans les mêmes départements qui avaient donné en 1789 le signal des émeutes contre les seigneurs et qui, il y a peu d'années encore ont effrayé le pays par des œuvres communistes ; c'est-à-dire dans les anciennes provinces du Bourbonnais, du Berry, du Nivernais, du Charolais, qui étaient les plus pauvres de la France,

et où le système du métayage, alors comme aujourd'hui, déployait toutes ses misères. Tandis que Nîmes et Montauban étaient agitées par des troubles religieux, et que, dans les villes frontières, des soulèvements patriotiques éclataient de toutes parts, les paysans prenaient aussi les armes, au centre du royaume, afin d'obtenir par la force la réduction du prix du blé. Ils n'en restèrent pas longtemps à ces premières demandes. Leur courage ayant été enflammé par la prise de la ville de Decize, ils changèrent arbitrairement les prix et la durée des fermages, et exigèrent qu'on leur livrât des terres qui, pour la plupart, appartenaient depuis des siècles aux familles de leurs possesseurs actuels. Le mot terrible de loi agraire retentit de toutes parts, le communisme apparut dans toute sa brutalité. Cependant l'Assemblée était loin de partager ces idées, et les prolétaires n'étaient pas assez forts pour triompher par une attaque aussi directe de la résistance des classes moyennes. Les décrets se succédaient, et l'on eut recours aux armes; de tous côtés les gardes nationaux des villes faisaient des sorties pour protéger les convois de blé contre les attaques des paysans; pendant plusieurs mois des rapports sur ces déplorables expéditions se succédèrent à l'Assemblée nationale. Pour l'hiver, le mouvement des paysans était étouffé, mais la sécurité était loin d'être complétement rétablie. A quoi servait-il que l'Assemblée se refusât au partage des terres, quand, à côté de celà, elle accordait aux prolétaires des villes des choses tout aussi dangereuses, et qu'elle préparait, par les assignats, le communisme dissimulé de l'État? A cette occasion, Robespierre dessina nettement la position et se distingua entre tous les membres de l'Assemblée. Il fut inépuisable en arguments destinés à excuser la licence du peuple, à dépeindre ses souffrances, à demander au moins des mesures de douceur qui devaient selon lui faire renaître sa prospérité, tandis qu'aucune puissance de la terre ne pouvait assurer cette prospérité qu'en étouffant les troubles. Il se garda bien d'attaquer ouvertement le préjugé de la propriété; comme dans la question relative à la république, il fut prudent avant tout; il lui suffisait d'aplanir les premiers obstacles qu'il rencontrait sur sa route. D'ailleurs, par conviction et par système, il était tout aussi peu communiste que peu républicain; mais il avait le juste instinct que, par cette route, il s'assurait de l'en-

thousiasme des classes prêtes à l'action, et grâce auxquelles il pourrait mépriser les menées sans consistance des autres démagogues. Le seul personnage qui le surpassât ici fut Marat qui, avec son caractère fantasque et violent n'avait aucune idée de cette calme prévoyance, qui se croyait assez fort pour enlever le pouvoir par un coup de main de ses prolétaires, et qui conseillait sans cesse de pendre sur-le-champ les accapareurs, d'écraser les usuriers et de donner leur argent au vertueux peuple.

Pendant ce temps, la vente des biens du clergé et la circulation des assignats commençaient à produire leur effet dans le pays. Comme on peut le penser, bien des mois s'écoulèrent avant que le mouvement qui avait lieu à Paris se communiquât aux campagnes. Pendant l'année 1790, la vente partielle s'opéra lentement; ce ne fut d'ailleurs qu'au mois de novembre que toutes les dispositions légales furent terminées. Les municipalités qui surveillaient la vente devaient estimer les biens avant l'enchère et garder pour elles le seizième du produit (cela devait être à l'origine, le quart de l'excédant de l'estimation). Du reste, tout était réglé en vue d'attirer les acheteurs ; les formalités légales étaient très-simplifiées, des sommes fort minimes étaient exigées comptant, de longs termes étaient accordés pour le reste, et différents effets publics étaient reçus en payement aussi bien que l'argent et les assignats. A l'aide de tous ces moyens, on arriva à une vente toujours plus rapide, qui avait déjà produit 964 millions à la clôture de l'Assemblée constituante. On avait tout lieu de se réjouir du nombre et du patriotisme des acquéreurs et des perspectives nouvelles ouvertes pour le trésor, aussi bien que du rétablissement de la tranquillité dans les campagnes.

Cependant le résultat ne fut pas tout à fait tel qu'on l'espérait. Comme les municipalités trouvaient leur propre intérêt à vendre le plus cher possible, et que l'Assemblée nationale avait des motifs politiques pour saluer de ses acclamations chaque forte somme obtenue, tout acquéreur était le bienvenu, sans qu'on s'informât le moins du monde de sa solvabilité, de sa réputation. La passion de la spéculation s'empara des marchés dans un grand nombre de départements; des hommes sans fortune achetaient à des prix fabuleux, au double et au triple parfois

de l'évaluation, des biens qu'ils livraient ensuite à des entrepreneurs dont ils n'étaient que les instruments, et dont ils recevaient les sommes nécessaires pour les premiers payements. La propriété était alors comme livrée au pillage; on abattait les forêts, on dévastait les champs, on vendait les bâtiments pour les démolir, et l'État, lorsqu'il voulait poursuivre les acquéreurs pour recevoir le reste des payements, ne trouvait plus que des biens ruinés et sans valeur. Les désordres augmentèrent encore lorsque, au printemps de 1791 la valeur des assignats commença de varier, et que le trafic des biens se joignit aux jeux de bourse. Que devenait l'espoir de voir augmenter le crédit des assignats par cette vente destinée à les faire rentrer au trésor? La masse des acheteurs qui s'était engagée pour 900 millions, et qui devait faire des payements pendant une longue suite d'années, trouvait, au contraire, son intérêt à faire baisser le cours des assignats et à se procurer ainsi, à peu de frais, des moyens de payement. Comme l'État ne vivait que par l'assignat, une baisse de 1 pour 100 seulement constituait une perte qui se traduisait aussitôt par des millions, et qui faisait disparaître le bénéfice de bien des ventes. Mais le mal était plus grand encore du côté politique et moral que du côté financier; car cette plaie de l'agiotage qui, plus que toute autre cause, avait détruit à Paris la morale publique, atteignit bientôt les provinces. Qu'attendre de l'avenir pour un État dont toute la population rurale se convertit en un peuple de joueurs et de spéculateurs?

Le morcellement des biens, de plus en plus recommandé par l'État, augmenta encore ces tendances. La loi ordonnait partout des ventes partielles, même quand la vente en gros aurait pu procurer des avantages plus considérables. Ce morcellement, sans doute, devait avoir des limites forcées; les fermes et les métairies qui avaient composé les propriétés jusqu'alors n'auraient pas dû être divisées de nouveau; mais le zèle des autorités municipales ne s'arrêta pas à ces considérations; dès qu'on entrevoyait la possibilité de réaliser un bénéfice plus considérable, on vendait en aussi petites parcelles que l'acheteur pouvait le désirer. Grâce à cela, les demandes s'accrurent beaucoup; les petits paysans surtout, qui se voyaient le marché ouvert, s'y précipitèrent, une fois excités, avec une ardeur sans pareille. Dès

que l'un d'eux avait un peu d'argent entre les mains, il acquérait une petite propriété, habituellement trop importante encore pour que ses minces ressources ne fussent pas épuisées par le premier payement, et il en entreprenait l'exploitation sans le moindre capital. La plupart des biens, soumis aux administrations municipales depuis l'année précédente, se trouvaient fort abandonnés et fort dévastés ; il était donc certain que la plupart des nouveaux propriétaires seraient destinés à grossir l'année suivante l'armée des affamés qui, dix mois auparavant, avaient demandé la loi agraire et la fixation du prix du blé par l'État.

Ainsi, dans les campagnes, tout annonçait de nouvelles secousses causées par le paupérisme. Si nous tournons nos regards vers les villes, la capitale, foyer de tous les événements de l'époque, attirera tout d'abord notre attention.

L'administration provisoire des Trois-Cents, que nous avons appris à connaître le 5 octobre, avait continué à régner jusqu'à ce que l'organisation définitive de la ville fût terminée, c'est-à-dire jusqu'à l'été de 1790. L'Assemblée, quoiqu'elle eût l'habitude de se charger sans hésitation de tout organiser, désirait cependant laisser les Parisiens régler eux-mêmes ce qui les regardait, et attendit les propositions des Trois-Cents. Ceux-ci présentèrent un projet qui, dans sa substance, conservait les formes anciennes : un grand et un petit conseil comme pouvoirs législatifs, un maire et son bureau pour l'administrer, et la population, partagée en quarante-huit sections, opérant en qualité de corps électoral. Mais les partisans zélés des Droits de l'homme s'élevèrent énergiquement contre ce projet. Ils savaient que chaque citoyen représente une portion de la souveraineté, et ils estimaient trop le peuple souverain pour croire qu'il pût se contenter de choisir simplement ses chefs. Ils demandaient donc encore la permanence des assemblées de sections. Le maire aurait fait voter chaque jour dans ces assemblées sur les questions courantes et aurait ensuite réglé ses actes d'après ces décisions. L'effet pratique de ce système était facile à prévoir. Quiconque avait du talent et de l'activité devait bientôt se retirer de ces sections éternelles, laissant le champ libre, selon les circonstances, aux rentiers oisifs ou aux vagabonds du Palais-Royal ; à cette époque, ceux-ci voyaient donc plus que jamais la voie libre de-

vant eux. Parmi leurs chefs, Danton, plus que tout autre, s'agitait au sujet de cette question au club des Cordeliers, tandis que Brissot, alors membre du Conseil de la commune, plaidait pour le système représentatif. Ce fut à cette occasion que celui-ci se trouva pour la première fois en désaccord avec ses collègues démocrates, et les traces de ce désaccord ne s'effacèrent jamais complétement. Enfin, après des débats, des placards et des querelles sans nombre, l'Assemblée trancha la question, et, en dépit de l'opposition de Robespierre, elle adopta les propositions des Trois-Cents.

L'administration municipale ne subit donc à peu près aucun changement : Bailly fut de nouveau élu maire, et Lafayette conserva le commandement de la garde nationale ; mais les démocrates redoublèrent leurs attaques contre tous deux. Lafayette vit sa popularité décroître d'une manière sensible, surtout lorsqu'au commencement de 1791 le roi, d'après les conseils de Mirabeau et de Montmorin, lui retira la subvention qu'il lui accordait sur sa liste civile, et que le général lui avait arrachée jusque-là pour sa police privée, en l'effrayant par de constantes menaces d'émeutes. La question financière prenait chaque jour plus d'importance pour la politique de la ville, et, par conséquent, pour celle de la France. La presse démagogique s'empara de la question sociale avec une énergie toujours croissante. A côté des instances de Marat, qui voulait qu'on s'emparât de l'argent des riches pour le donner aux pauvres, on vit surgir un prédicateur doctrinaire, l'abbé Fauchet, depuis évêque. Celui-ci fonda un « cercle social » dans lequel, devant un public nombreux, et dans une solennité demi franc-maçonnique, demi-religieuse, il traita la question du partage des biens et de l'émancipation de la femme. Quant aux Jacobins, ils ne s'engageaient pas alors dans l'examen de ces doctrines, mais ils concouraient bien plus énergiquement au même but par leurs actions ; car leurs meneurs, qui avaient besoin du peuple pour des expéditions toujours nouvelles, savaient entretenir sa bonne volonté par des moyens pratiques. L'Assemblée nationale tolérait donc ce qu'elle ne pouvait empêcher, et battait des mains lorsqu'un orateur célébrait devant elle l'infaillibilité du peuple et les vertus qu'on ne pouvait trouver que dans la classe des prolé-

taires. Dans cette conviction philanthropique, elle s'enthousiasma lorsque son comité de bienfaisance déclara que l'extinction de la mendicité était une dette nationale, et quoique, dans son manque absolu d'argent, elle reculât effrayée devant la subvention annuelle de 51 millions qu'on lui demandait, les tribunes n'en avaient pas moins reçu l'impression de ce mot « dette nationale » et trouvaient que ce devoir imposé à la nation constituait en même temps un droit légitime pour chaque prolétaire.

Ainsi cette opinion prenait de plus en plus racine à Paris, que la liberté consistait à rejeter toutes les sollicitudes sur la société, et à demander à l'État du secours dans tous les besoins. Il est certain que la misère était immense; mais il était évident aussi que les actes des démocrates l'augmentaient sans cesse. Jusque-là, Paris avait vécu principalement grâce aux richesses des propriétaires fonciers et des grands financiers, qui y dépensaient pendant une grande partie de l'année un tiers peut-être des revenus de la France. Aujourd'hui, un grand nombre de ces derniers avaient fui hors du pays; les propriétaires qui y étaient restés avaient subi des pertes immenses, et l'incertitude de l'avenir faisait que chacun gardait soigneusement les débris de sa fortune. La rage populaire s'était alors portée vers les spéculations de bourse et vers tout ce qui s'y rattachait. Il ne s'écoulait jamais trois mois sans que la garde nationale eût à protéger les maisons des changeurs et des banquiers, ou sans qu'au Palais-Royal on émît la proposition, bruyamment acclamée, de pendre les usuriers qui suçaient le sang du peuple. Ce n'était pas le moyen de les encourager à la dépense et au luxe, qui seuls, cependant, auraient pu à cette époque rendre un peu de vie et d'activité au commerce.

A mesure que les moyens de gagner de l'argent par le travail disparaissaient, le peuple perdait aussi le goût du travail. Les ouvriers, qui étaient chaque jour occupés et payés par les démagogues, qui s'entendaient répéter sans cesse qu'à eux seuls appartenait la souveraineté, et que l'État et la commune étaient leurs premiers débiteurs, les ouvriers n'avaient plus le temps ni le goût de s'astreindre à un rude labeur. A la vérité, il n'y avait pas chaque jour de la besogne et des récompenses révolu-

tionnaires; mais les ateliers nationaux offraient toujours un refuge où l'on pouvait, sans peine aucune, obtenir un bon salaire. Ces ateliers prirent alors un développement immense. Quoi que l'on pût faire, ils comptaient toujours douze mille travailleurs; chaque vacance était comblée immédiatement par des arrivants de la province, car l'État donnait pour un travail inutile la plus forte paye qui fût alors en usage en France, c'est-à-dire vingt sous par jour. Pour diminuer au moins l'encombrement de Paris, on consacra, le 30 mai 1790, 2 millions et demi à la création de nouveaux ateliers dans les départements, et l'on y envoya tous les ouvriers qui n'étaient pas Parisiens. Mais immédiatement les ateliers de la capitale se remplirent de nouveau; la fainéantise augmentait sans cesse, et un décret du 31 août, qui ordonnait de payer l'ouvrage à la pièce et non à la journée, resta sans effet. Avec l'affluence s'accrut le manque de discipline ; on remarqua que le quart tout au plus des ouvriers venaient travailler, tandis que le nombre de ceux qui se présentaient pour recevoir la paye s'élevait en octobre à dix-neuf mille. La commune était trop faible pour changer cet état de choses, et les travailleurs avaient en toute occasion une réponse toute prête : c'est que c'était à l'État de pourvoir à leurs besoins.

Il en était absolument de même dans les départements. Outre les 2 millions et demi accordés par l'État, les villes consacraient, sur leurs propres fonds, des sommes énormes à venir en aide aux ouvriers des ateliers nationaux. Le montant de ces sommes et les noms mêmes des villes ne sont pas toujours rapportés exactement. Parmi le grand nombre, nous ne citerons que quelques exemples : Toulouse annonçait en mars onze mille travailleurs; Amiens, quinze mille en mai; le département de Seine-et-Oise, quarante et un mille en novembre ; ces travailleurs étaient nourris aux frais des villes pour ce qu'on appelait les « travaux de bienfaisance ». Il en était de même à Besançon et à Lyon, à Valenciennes et à Langres. On faisait d'abord des emprunts, puis, lorsque le crédit était épuisé, on levait des impôts extraordinaires sur les revenus. Comme les travaux des ateliers nationaux étaient à peu près nuls, la doctrine de Marat se trouvait pleinement mise en pratique : ceux qui ne possédaient rien recevaient, et ceux qui possédaient payaient, sous peine d'une nouvelle révolution. Le

16 décembre, l'Assemblée accorda 15 millions pour ces prétendus travaux, et en fit immédiatement distribuer 6 1/2; mais ce ne fut qu'une goutte d'eau, qui disparut immédiatement dans cet océan de besoins. Au printemps de 1791, les ateliers de Paris comptaient trente et un mille hommes, et les frais journaliers s'en élevaient à 60 000 livres, si bien que Paris seul devait dépenser en une année beaucoup plus que les 15 millions votés. La plupart des ouvriers venaient du dehors, et un nombre non moins grand de vagabonds étrangers, auxquels le travail même des ateliers nationaux paraissait trop pénible, remplissaient, oisifs et affamés, les rues de la capitale.

La seconde question qui préoccupait l'administration parisienne depuis le commencement de la révolution, n'était pas moins importante sous le rapport politique, et l'était beaucoup plus encore sous le rapport financier : c'était celle de l'approvisionnement de la ville. Il fut prouvé, à la fin de l'année 1790, que l'État avait acheté jusque-là pour 75 millions de blé, auxquels il fallait ajouter les frais de transport et de mouture, et, qu'en outre, on avait payé 5 millions 1/2 au commerce privé, comme primes d'importation. Cette dernière somme avait profité aux provinces, mais la première avait été presque exclusivement à l'avantage de la capitale (1). L'État payait le blé de 40 à 50 livres le setier; il put donc en acheter environ de quoi suffire à la consommation de la ville pendant dix-huit mois (2). La commune cédait ensuite aux boulangers la farine à moitié prix, de sorte qu'à Paris le pain était de moitié moins cher que dans la plupart des départements. Cela seul constituait un don de plus de 30 millions que le pays faisait à la capitale pour obtenir le calme et le bon ordre. Ce n'était pas tout encore. La ville devait nécessairement rendre à la caisse de l'État ce qu'elle touchait pour la vente en détail du blé; mais, ainsi que nous l'avons déjà remarqué en octobre 1789, les arriérés finirent bientôt par ne plus être payés, et l'État, au lieu de 30 millions, n'en reçut

(1) *Mémoires de Bailly*. Correspondance entre Bailly et Necker (Buchez, IV). *Discussions de la convention nationale*, 19 octobre 1793.

(2) Pour 75 millions environ un million et demi de setiers. Paris consommait en moyenne trois mille setiers par jour; il en avait donc pour à peu près cinq cent cinquante cinq jours, ou dix-huit mois.

finalement que 2, c'est-à-dire le montant des frais de tranport et de mouture (1) ; par conséquent il avait complétement fait don à la ville de Paris de ses moyens de subsistance.

Il faut encore ajouter à cela 8 millions que l'État donna, jusqu'à la fin de 1790, à la garde nationale de Paris pour sa solde et son équipement, 2 millions de frais d'éclairage et de pavage des rues, et plus d'un million pour la démolition de la Bastille, qui ne coûta pas à bâtir la moitié de cette somme (2). De plus, il faut se souvenir que l'État avait consacré, comme nous l'avons vu, plus de 17 millions aux ateliers nationaux, et qu'enfin il avait promis à la capitale à peu près 16 millions sur les biens du clergé. On arriva ainsi en vingt mois à un total de plus de 90 millions fournis par l'État à une ville de six cent mille habitants, indépendamment du budget municipal et des frais réguliers d'administration, dont Paris profitait plus que toute autre partie du royaume.

On comprend facilement que les autres villes ne pouvaient être traitées de la même façon par le trésor. Cependant la situation était partout la même. Chaque ville se voyait obligée de fournir à ses frais de la farine à moitié prix aux boulangers, et de donner aux prolétaires, pour moitié moins d'ouvrage que d'habitude, l'argent avec lequel ils achetaient leur pain. Il est tout à fait impossible d'évaluer, même approximativement, le chiffre total de ces dépenses. Dans la seule année 1790, les avances faites par l'État aux communes, pour achats de blé, s'élevèrent à 1600 millions (3). Que ce fussent, d'ailleurs, l'État ou les municipalités qui supportassent ces charges, le résultat était toujours le même : c'étaient toujours ceux qui possédaient qui devaient payer, et payer sans cesse, pour nourrir ceux qui ne possédaient pas, que ceux-ci travaillassent ou non. Ce n'étaient plus des secours librement accordés pour des misères extraordinaires et inévitables ; la nature n'était plus la cause première de ces malheurs ; au contraire, les moissons de 1789 et de 1790 avaient été abondantes, et si, à la fin de cette dernière année, la misère

(1) Etat du ministre des finances, d'après le rapport de Montesquiou du 9 septembre 1791.

(2) Discussions de la commune de Paris, 15 janvier 1795.

(3) Rapport de Johannot à la Convention, 12 juillet 1795.

existait encore sur quelques points, la cause ne devait en être cherchée que dans la perturbation de l'ordre public et dans le peu de sécurité dont jouissait la propriété en général. Chaque mesure de la nature de celles dont nous venons de parler, qui constituait une nouvelle rigueur contre les propriétaires, pouvait bien, dans le moment même, rassasier un affamé, mais devait indirectement augmenter la misère au centuple.

En 1791, ces maux s'augmentaient l'un par l'autre. Au commencement, les assignats influèrent sur les différentes industries des villes aussi avantageusement que sur les campagnes; mais cette amélioration apparente n'avait nulle part de bases sérieuses. Chaque fois qu'une grande quantité de papier se trouve soudainement jetée dans le commerce, on voit aussitôt l'industrie prendre un plus vaste essor. La grande masse du numéraire fictif met toutes les forces économiques en mouvement, les placements de capitaux se font plus facilement, et les échanges reçoivent un aliment nouveau. Si le papier représente un crédit réel, fondé sur l'ordre et la sécurité légale, s'il offre par là une valeur solide et durable, alors il peut être le point de départ d'une véritable prospérité. C'est ce que nous avons vu en Angleterre, par exemple, où l'essor le plus brillant de l'agriculture date incontestablement de la liberté accordée aux banques privées. Mais, au contraire, si le nouveau papier ne repose sur rien de solide, comme on pouvait prévoir dès le mois de février 1791 qu'il en serait pour les assignats français, on ne peut en espérer aucun fruit durable. Au premier moment, toutefois, l'industrie peut prendre un développement plus rapide, car chacun s'empresse de transformer ce papier douteux en bâtiments, en machines, en marchandises, dont la valeur intrinsèque est la même dans tou-ts les circonstances. C'est précisément ce mouvement qui se fit sentir en France en 1791; de tous côtés parvenaient des nouvelles satisfaisantes sur l'activité des manufactures. Cette activité, mais en même temps le danger, étaient encore accrus par une circonstance particulière. Il y avait bien des années que le cours du change avec l'étranger n'était pas favorable à la France. Depuis 1783, le pays importait plus qu'il n'exportait; puis vinrent les grands achats de blé de Necker, et enfin l'ébranlement profond de l'industrie par la révolution, ébranlement qui diminuait par-

tout les productions du pays, et le forçait d'avoir recours à l'étranger. La France faisait donc beaucoup plus de payements qu'elle n'en recevait ; par conséquent elle avait à en supporter les charges, et, au printemps de 1791, elle perdait au change de 9 à 11 pour 100. Les assignats contribuèrent aussi à augmenter ces embarras ; car ils valaient, à cette époque, de 4 à 6 pour 100 de moins que l'argent, et comme le vendeur étranger ne voulait être payé qu'en numéraire, la perte du change s'éleva bientôt jusqu'à 15 pour 100. Le Français, par exemple, qui devait à Londres 30 livres sterling, était obligé de payer la valeur nominale de non 740 livres, mais bien de 880 livres, tandis que, au contraire, l'Anglais, pour couvrir à Paris une dette de 880 livres, avait à débourser non 34 livres, mais seulement 30 livres sterling. Cependant, cette circonstance même produisit pendant un moment une situation brillante pour les manufactures françaises. Par suite de la facilité avec laquelle se payaient leurs produits, les commandes affluaient de l'étranger, de telle sorte que souvent on éprouvait de la difficulté à y satisfaire. Mais on comprend facilement qu'un tel élan devait plus que tout autre s'arrêter promptement. N'étant pas fondé sur le besoin réel qu'avaient de ces produits ceux qui en faisaient la commande, il ne pouvait être que passager, et devait cesser dès que l'équilibre serait rétabli dans la balance du cours. On n'en pouvait pas profiter pour faire des placements stables ni pour donner de l'extension aux affaires ; aussi dès qu'une nouvelle dépréciation des assignats se produirait, tout l'édifice devait s'écrouler et la crise devait être d'autant plus désastreuse que la spéculation s'était laissée séduire davantage par les brillantes perspectives qui semblaient lui être offertes.

La récente liberté accordée à l'industrie contribua aussi à lui imprimer cette activité. Proclamée dans la nuit du 4 août, cette liberté avait été sur l'heure mise en pratique, non sans beaucoup de difficultés et de pertes, à la vérité ; mais, de même que la liberté du sol, elle fut au commencement une source de force et de production. Ce ne fut cependant qu'au mois de mars 1791 qu'elle fut sanctionnée par une loi, et que tout Français fut autorisé à exercer n'importe quel métier, sous la seule condition de payer une patente à l'État. Toute entrave était donc brisée, toute espèce d'organisation de métier eût semblé un joug nou-

veau pour chacun en particulier ; l'Assemblée nationale n'avait pas d'autre pensée que de laisser à tous le libre emploi de leurs forces. Nous avons entendu de nos jours le parti féodal et le parti socialiste s'élever contre ce système d'isolement, d'atomisme et d'égoïsme ; tout ce qui a été dit là-dessus, Marat le résuma dès lors dans le reproche adressé par lui à l'Assemblée nationale, d'avoir par la liberté commerciale laissé le champ libre à l'anarchie industrielle, à la tromperie et à la misère. Cependant l'expérience nous permet aujourd'hui de déclarer sans la moindre hésitation que la liberté complète du travail n'a porté dans aucun pays des fruits aussi abondants qu'en France, et qu'elle n'a été nulle part aussi féconde en résultats que dans l'industrie. Ce fait est si frappant, qu'il dispense de tout commentaire.

Tout en s'abstenant avec raison de s'immiscer dans le mouvement intérieur de l'industrie, l'Assemblée nationale eût pu au moins acquérir le mérite de déblayer et d'aplanir le terrain sur lequel ce mouvement devait se produire. Des écoles de métiers, des renseignements statistiques sur l'état des manufactures, des associations protectrices des diverses industries, ne portent aucune atteinte à la liberté industrielle ; une législation prévoyante ne fait par là, au contraire, qu'éclairer la route et en écarter les obstacles. Le reproche d'avoir accordé trop peu d'attention à ces divers points peut s'adresser non-seulement à l'Assemblée nationale, mais à la Révolution tout entière.

Si l'on recherche, cependant, quels furent les motifs de cette négligence, on verra que c'est sur d'autres qu'on doit en faire peser la responsabilité.

Avant même que la loi sur la liberté des métiers fût rendue, il s'était formé à Paris plusieurs associations d'ouvriers dont le but était de chercher à améliorer leur situation (1). La première fut fondée par les charpentiers sous ce titre : « Société des devoirs ». Ils entendaient par là les devoirs du travailleur, dont le plus impérieux leur semblait être la cessation du travail, afin de contraindre les maîtres à donner une paye plus haute. Les imprimeurs

(1) Du Cellier, *Histoire des classes laborieuses*, Paris, 1859, p. 460, remarque que des associations ayant pour but d'obtenir un salaire raisonnable avaient existé de temps immémorial entre les membres des diverses corporations. Mais alors l'arrivée de tant d'ouvriers étrangers avait rendu les besoins encore plus pressants.

suivirent bientôt cet exemple; il y eut des négociations avec les patrons; le Conseil de la ville se laissa arracher un demi-consentement. Pendant ce temps, le nombre des membres associés et celui des sociétés s'augmentait toujours; ces réunions se mettaient en communication entre elles, trouvaient des imitateurs dans les départements et entretenaient avec ceux-ci une correspondance régulière. Ce n'est jamais, sans doute, un signe de prospérité politique lorsqu'un État ne peut supporter cette situation; ce n'est pas une réalisation parfaite de la liberté que de défendre aux ouvriers ce qu'on permet aux maîtres. Mais, d'autre part, il est tout aussi fâcheux de voir les réunions d'ouvriers faire un pas de plus et confondre l'illégalité avec la liberté. C'est ce qui arriva sur-le-champ à Paris, comme cela était arrivé dans les campagnes l'année précédente. Les associations commencèrent par imposer la cessation du travail, même aux ouvriers isolés qui se trouvaient satisfaits de leur salaire; puis elles menacèrent les ouvriers étrangers que les patrons avaient engagés pour suppléer à ceux qui leur faisaient défaut. En d'autres termes, elles contraignirent les maîtres à les payer davantage, en menaçant d'en venir aux actes de violence. Elles agissaient en cela exactement comme les communes quand celles-ci demandaient à l'État de l'argent pour acheter du pain, exigeaient l'abolition des octrois et réclamaient des indemnités pour les villes, le tout sous peine d'une nouvelle révolution. C'était en principe la même conduite que celle des paysans lorsqu'ils avaient exigé le partage des champs.

Le Conseil de la ville n'avait ni les moyens ni le courage de leur résister, de sorte que l'affaire fut portée à l'Assemblée nationale à la fin de mai 1791. C'était précisement l'époque à laquelle les ateliers nationaux regorgeaient de trente et un mille travailleurs, et menaçaient de s'élever à une proportion toujours plus considérable. L'octroi venait d'être aboli, les achats de blé continuaient toujours, et au lieu du soulagement espéré, on voyait le communisme peser jusque sur les relations privées. Quelles que fussent la faiblesse et la partialité des chefs parlementaires à l'égard de l'anarchie, la peur des excès qui menaçaient d'éclater leur fit prendre une résolution énergique. Des incidents politiques sur lesquels nous reviendrons plus tard contribuèrent à hâter la catastrophe.

Le 14 juin, l'Assemblée nationale rendit une loi qui défendait toute association entre ouvriers du même métier, toute formation de listes, toute caisse commune, comme renouvelant les corporations abolies; puis, avec une irréflexion inouïe, l'Assemblée jeta comme consolation à ces ouvriers affamés ces mots pleins de conséquences fatales, que la nation saurait trouver de l'occupation pour ceux qui manquaient d'ouvrage, et des secours pour les malades (1). Deux jours plus tard parut un autre décret qui abolissait les ateliers nationaux à partir du 1er juillet, renvoyait les ouvriers étrangers dans leur patrie et accordait à la ville de Paris un million, et aux départements un million et demi, pour apaiser les premières misères. C'était couper le mal dans sa racine, car, de même que l'abolition des sociétés d'ouvriers avait sauvé la fortune des maîtres, de même l'éloignement des étrangers sauvait la prospérité de la ville, et l'on peut même ajouter l'existence de l'État tout entier. Ces étrangers formaient le public du Palais-Royal, c'étaient eux qui avaient pris la Bastille et fait les émeutes du 6 octobre; ils représentaient donc, à proprement parler, l'avant-garde de la Révolution.

L'agitation causée par les deux décrets fut extrême. Tous ceux, en effet, qui jusqu'alors avaient vécu aux frais de l'État, tous ceux qui étendaient déjà la main vers la bourse des maîtres et des propriétaires, tous ceux auxquels la permanence de la Révolution fournissait des ressources, tous ceux-là se voyaient menacés dans leur existence matérielle par la réaction qui venait d'avoir lieu à l'Assemblée nationale.

Mais à cette époque précisément se produisit une crise qui leur ouvrit soudain la perspective de faire cesser d'un seul coup toutes leurs misères, et de soumettre la France entière, par une explosion rapide et violente, à la domination de la classe pauvre.

(1) Il est à remarquer que cette loi imposait les mêmes défenses aux maîtres et aux patrons qu'aux ouvriers; elle se distingue avantageusement en cela des dispositions prises plus tard en 1803 (germinal XI) et en 1804 (floréal XII). (Du Cellier, *loc. cit.*, 342.)

CHAPITRE V

ADOPTION DE LA CONSTITUTION.

Le plus grand préjudice porté à la Révolution par la chute de l'Église fut le changement qui en résulta dans la situation du roi.

Louis XVI ne s'était pas montré, jusque-là, l'adversaire inexorable de la Révolution. Cet homme au cœur excellent et à l'esprit lourd n'avait, à proprement parler, aucune opinion politique. Pendant toute sa jeunesse, il avait vu l'Église, la noblesse et les parlements en lutte entre eux et avec la couronne; il savait que toutes les résistances rencontrées par la royauté étaient toujours venues de l'un de ces trois côtés; Turgot et Calonne lui avaient appris que l'abolition des droits féodaux ferait en même temps le bonheur du roi et celui du peuple. C'est dans ces dispositions qu'il avait convoqué les états généraux; grâce à eux, il espérait être délivré des luttes et de la contrainte qui empoisonnaient sa vie et assurer, en même temps, la prospérité de la nation. Il fut donc surpris et affligé quand il découvrit qu'il avait créé par là des difficultés plus grandes, et que la discorde se répandait dans le pays, plus terrible que jamais. Il se laissa entraîner alors à former le malheureux ministère Breteuil, dans l'espoir de faire cesser rapidement un désordre qui lui était odieux. Il avait si peu d'égoïsme, mais en même temps si peu de prévoyance, qu'il fut sur le point de se livrer de nouveau, lui et le royaume, à l'ancien système féodal. Plus l'orage gronda, depuis lors, plus il vécut retiré en lui-même. Il fut peu ému par les offenses personnelles auxquelles, à dater du 5 et du 6 octobre, il fut en butte si souvent; quoiqu'il aimât la popularité et qu'il se réjouît des applaudissements et des vivat de la foule, il aurait cru pécher s'il eût conservé le moindre ressentiment pour une injure personnelle. Il voyait, au contraire, avec satisfaction que les ministres le fatiguaient moins qu'autrefois du détail des affaires. Lorsque, jadis, Turgot ouvrait ses portefeuilles, sans égard pour son sommeil

ou pour ses parties de chasse, combien de fois Louis ne s'était-il pas écrié en soupirant : « Encore un mémoire! » Maintenant il suffisait qu'il assistât aux séances régulières du conseil des ministres et, ce qui convenait d'ailleurs on ne peut mieux à son caractère passif, qu'il accédât à toutes les propositions de l'Assemblée nationale. Il se voyait avec bonheur délivré de l'effort qu'il fallait faire pour penser et pour décider, et surtout de la responsabilité, qu'il redoutait plus que toute autre chose. Comment eût-il pu en être autrement, avec sa nature timide et faible? Son esprit était borné; le peu d'idées qu'il possédait dormaient sous une enveloppe épaisse. Il ne se rendait nullement compte des besoins, du but, ni des tendances de son époque; mais sa conscience n'en était que plus facilement troublée. Il s'inquiétait peu des fautes politiques, mais il songeait toujours aux fautes morales. Il était comme un aveugle qui craindrait, à chaque pas, de blesser quelqu'un, et qui devrait sans cesse guider les autres. Malgré cette absence complète d'indépendance de caractère, il était très-difficile à diriger. Il repoussait toute influence soudaine, surtout si on lui conseillait la résolution et l'action. « Trempez deux boules d'ivoire dans de l'huile, disait un de ses frères, et quand vous aurez réussi à les faire adhérer l'une à l'autre, vous pourrez maintenir le roi dans une voie sûre. » Pourtant, celui qui s'occupait d'affaires avec lui d'une manière suivie et régulière, pouvait être certain de finir par le dominer. Des hommes tels que Lafayette et Necker surtout, qui montraient autant de résolution dans les petites choses qu'ils en montraient peu dans les grandes, pouvaient toujours, s'ils étaient appelés à prendre cette situation près du roi, compter sur son adhésion. Il faisait avec eux comme jadis avec le comte de Maurepas : il écoutait cent avis différents du leur, ne discernait pas les bons des mauvais conseils, hésitait et finissait par souscrire à la proposition du ministre. Puis, quand l'issue de quelque affaire avait été funeste, on l'entendait dire, avec son calme habituel que rien ne troublait jamais, qu'il avait prévu le malheur qui arrivait.

S'il pouvait exister une vertu d'inertie, Louis XVI eût été, sans aucun doute, l'homme le plus vertueux de tous ses contemporains politiques; mais il est dans la nature des choses de ce

monde que le manque de pensée et d'action rende la vertu elle-même coupable et dangereuse. Le seul sentiment réellement profond chez le roi était le sentiment de famille, surtout son amour pour sa femme et pour ses enfants, amour qu'il n'avait considéré d'abord que comme un devoir chrétien, mais auquel l'habitude avait fini par donner une grande force. Marie-Antoinette, cependant, méritait mieux qu'un tel sentiment. La gaieté légère avec laquelle elle était arrivée à la cour de France, et par laquelle elle s'était attiré innocemment et imprudemment tant de haines et de colères, s'était évanouie au milieu des orages révolutionnaires. L'énergie de son caractère se montra alors, dégagée de toute enveloppe frivole ; elle joignait à une vive pénétration un courage à toute épreuve, et ce n'était pas sans raison que Mirabeau avait déclaré un jour que le seul homme qui se trouvât aux côtés du roi était sa femme. Mais Marie-Antoinette ne possédait rien de ce qui lui eût été nécessaire pour guider son époux d'une manière efficace et stable. Quoique depuis bien des années elle se fût mêlée des affaires politiques, et qu'elle eût décidé du choix de plus d'un ministre et de la chute de plus d'un autre, elle n'avait jamais été guidée que par sa sympathie et son antipathie personnelles; jamais sa conduite n'avait été le résultat d'une mûre réflexion ou d'une étude approfondie des questions qui l'occupaient. Elle manquait de connaissances et de persévérance, parce qu'elle ne prenait aucun intérêt réel à l'État et à la politique. La Révolution, sans doute, l'avait atteinte dans ses sentiments les plus intimes, et, tandis que le roi se demandait chaque jour s'il pouvait accepter honorablement le rôle de monarque constitutionnel, Marie-Antoinette était fermement résolue à ne pas se soumettre à cette humiliation ; quant aux moyens à employer pour résister, elle n'avait pas plus que le roi de plan arrêté à ce sujet. La seule chose qui fût inébranlable chez elle, c'était sa haine contre les personnes qu'elle avait une fois prises en aversion. Elle détestait par-dessus tout les grands seigneurs qui s'étaient ralliés au libéralisme et à la Révolution ; elle pardonnait moins au *marquis* de Lafayette et au *comte* de Mirabeau une opposition modérée qu'aux bourgeois démocrates les invectives les plus violentes et les attaques les plus cruelles. Cette manière de voir était d'ailleurs celle des

souverains allemands en général, qui considéraient la fidélité envers le roi et le service de la cour comme étant le devoir naturel et principal de la noblesse. Avec de telles dispositions, il était impossible que la reine arrivât à un résultat sérieux et exerçât une influence permanente. L'indignation, la conscience de ses devoirs politiques, le sentiment de sa dignité offensée, pouvaient provoquer chez elle quelques élans énergiques; mais elle retombait bientôt fatiguée et découragée. On peut arriver ainsi à l'héroïsme et au sacrifice, non à la conduite soutenue et ferme qui eût été nécessaire avec le roi. Cette manière d'agir n'avait d'autre effet sur Louis XVI que d'augmenter son effroi pour toute entreprise hasardée et dangereuse pour sa famille. A cette époque, cependant, il n'y avait de choix qu'entre le danger et la ruine complète.

Le roi était ici, comme pour tout le reste, guidé par ses sentiments religieux. Pour les malheurs à venir, il se remettait entre les mains du Seigneur; mais il eût cru pécher contre la loi de Dieu en y exposant lui-même les siens. Les conséquences de ces sentiments se retrouvent dans tous ses actes, au conseil des ministres comme à l'égard des émeutes de Paris. Le peu de portée même de son esprit l'aidait à se soumettre aux violences de son époque. S'il n'osait prendre l'initiative en rien de ce qui touchait à la politique, il regardait aussi comme un devoir de ne pas s'inquiéter du lendemain. Quand les malheurs du temps le frappaient trop rudement. l'Église lui offrait appui et espérance. Dans toutes les difficultés, il n'avait d'autre conseil et d'autre règle que de ne pas pécher.

Il n'eût fallu ni beaucoup de force ni beaucoup d'adresse, après la chute du régime féodal, pour faire accepter le gouvernement parlementaire à un tel prince, puisqu'il se résignait à un état de choses qui était le contraire de tout gouvernement, et puisque, lorsqu'il finit par en reconnaître les dangers, ses idées de restauration n'allèrent pas aussi loin que s'y attendait Mirabeau. Mais la question du clergé changea toutes ses dispositions. Le roi avait, sur cette question, la même manière de voir que les paysans qui se soulevaient en Alsace ou qui versaient leur sang à Nîmes. Le choix illégal des curés et des évêques profanait les sacrements à ses yeux, la violation des droits du pape le

séparait de l'unité de l'Église et compromettait, par conséquent, le salut de son âme, et on lui demandait, non-seulement de supporter de telles choses, mais encore de les confirmer par sa sanction! Dans la désolation de son cœur, il se décida à ce qu'il y avait de pire, à une demi-déloyauté. Dans l'espérance que l'opposition du pape ne permettrait pas à la nouvelle Église de s'établir, il donna à la constitution civile du clergé sa royale adhésion.

A partir de ce moment, il y eut un abîme entre lui et la Révolution. Il avait peut-être autrefois pu comprendre, par instants, qu'il aurait dû se mettre à la tête de cette révolution, et reconstruire un nouvel édifice à mesure qu'il détruisait l'ancien; mais actuellement cette révolution était, à ses yeux, souillée et empoisonnée par le péché, et elle ne lui offrait plus d'instruments dont pût se servir un homme consciencieux. Il accueillait encore, il est vrai, les avis de Mirabeau, qui lui conseillait de s'éloigner, de choisir pour résidence une ville du centre de la France, et d'y réunir tous les bons Français pour y faire une contre-constitution; mais en même temps, son dangereux ami, Breteuil, regagnait sur lui toute son ancienne influence, et le pressait de fuir à la frontière, pour étouffer la Révolution avec l'aide de l'étranger. On était alors en octobre 1790. Pendant quelques mois, le roi flotta indécis entre les deux partis; malheureusement, l'Assemblée se chargea de le décider en faveur du plus funeste.

Elle était déjà allée trop loin pour pouvoir s'arrêter; les conséquences de sa conduite la poussaient incessamment en avant. Après avoir renversé l'Église, elle ne pouvait plus se fier au roi; en se mettant de plus en plus en garde contre ce dernier, elle rendait tout gouvernement impossible. Le seul homme qui eût été capable de la dompter, Mirabeau, était, depuis l'issue de la dernière crise ministérielle, irrité au plus haut point. Pour la seconde fois, il avait vu accepter ses plans financiers, et rejeter, en même temps, ce qui seul eût pu leur donner vie et consistance, la formation d'un cabinet fort et capable. Il voyait que l'on ne se servait de lui que pour l'abandonner aussitôt; il voyait ses plans les mieux conçus tourner à l'avantage du désordre et de la destruction; il voyait sa popularité compromise sans profit

pour son pouvoir, et, ce qui lui était plus pénible, il voyait d'avance son nom calomnié par l'histoire. Il n'était que trop naturel qu'il éprouvât un profond ressentiment contre la cour, les ministres, la droite, le clergé, contre tout ce qui pouvait, en quoi que ce fût, mettre obstacle à la réalisation de ses vœux. Le tonnerre de sa parole tombait sur tous à la fois, il se montrait plus violent, plus emporté que jamais, sa faveur près du peuple révolutionnaire était à son apogée. Cependant il n'était pas satisfait ; il avouait alors que sa conduite était en opposition avec ses désirs les plus chers, mais il ne dépendait pas de lui, disait-il, qu'il en fût autrement. Pour comble de malheur, la question du clergé prit à ce moment même une face nouvelle.

Dès que le roi eut donné son adhésion à la constitution civile, on commença à en faire l'application dans tout le royaume. Mais on vit alors les deux tiers environ des ecclésiastiques refuser de s'y soumettre dans les provinces (1). Le schisme qui divisait les villes pénétra jusque dans les villages les plus reculés; dans le Midi, l'incendie à peine éteint s'alluma de nouveau; dès le mois de septembre, trente mille hommes en armes se réunirent dans les montagnes de Jalès, où ils jurèrent fidélité, à la vie et à la mort, à la véritable Église. On n'en vint pas encore à des actes de violence, mais ce lieu resta dès lors le quartier général du Midi catholique. Le comité ecclésiastique proposa alors à l'Assemblée d'exiger qu'avant huit jours chaque prêtre prêtât serment à la constitution civile du clergé (2); tous ceux qui s'y refuseraient devaient être destitués, et, s'ils continuaient à exercer leur ministère, poursuivis comme perturbateurs de l'ordre public.

Il y eut encore une foule de membres qui élevèrent la voix pour protester contre cette mesure, de laquelle ils n'auguraient qu'un surcroît de malheurs ; mais Mirabeau ne manqua

(1) Les chiffres varient selon les partis. Je trouve des notes précises dans le journal politique de Hambourg, qui était, sans doute, très-conservateur, mais assez bien renseigné. D'après lui, l'estimation donnée dans notre texte resterait encore au-dessous de la vérité.

(2) Le serment prêté était : fidélité à la nation, à la loi, au roi et à la constitution. Michelet en conclut qu'il ne s'agissait pas de la *constitution civile du clergé;* mais l'inexactitude de cette assertion est démontrée par le fait positif que le décret fut expressément présenté au roi comme un *décret constitutionnel* (voy. l'instruction à ce sujet dans le *Moniteur* du 25 janvier).

pas de saisir ce prétexte pour donner un libre cours à sa fougue révolutionnaire. La plus grande de ses fautes fut de ne pas avoir assez songé ici aux dangers que présentaient les luttes avec l'Église, dangers que, dans d'autres moments, il avait reconnus avec tant de justesse et de pénétration. Sa contre-proposition était un peu moins dure que la proposition du comité, mais son discours accumula avec une éloquence écrasante tout ce qui pouvait être dit sur les vices de l'ancienne Église (1). Ce discours eut un effet irrésistible; il trancha la question en faveur du comité, sans égards pour l'amendement qu'il proposait. L'Assemblée décréta que le serment serait exigé des ecclésiastiques (2).

Aucune mesure ne pouvait hâter plus sûrement la désorganisation générale; aucune ne pouvait rompre d'une manière plus décisive les rapports de Mirabeau avec la cour. Peu de temps auparavant, les émigrés de Turin avaient formé un complot pour soulever Lyon, complot auquel le roi s'était fortement opposé et auquel il n'avait voulu prendre aucune part. La reine elle-même avait enfin acquis la conviction que les bases du nouvel état de choses étaient indestructibles, et que le roi n'améliorerait sa position que par une acceptation sincère de ce qui existait et par le choix d'un ministère libéral. Mais en ce moment reparurent, sinon les plans des émigrés, du moins ceux de Breteuil (3), car Louis XVI renonçait désormais à l'espoir de pouvoir rien entreprendre avec les forces qu'il possédait à l'intérieur. C'est la persécution de l'Église par l'Assemblée nationale (aucun fait historique n'est plus certain) qui a poussé la la Vendée à la guerre civile et Louis XVI à une alliance avec l'étranger. Lorsque l'Assemblée, par une pression incessante, eut arraché au roi la sanction de ce décret, il s'écria : « Mieux vaudrait être roi dans un village que roi de France dans de telles conditions! Mais patience, ajouta-t-il, patience, cela finira bientôt. »

Tout cela était d'autant plus triste qu'en ce moment même une

(1) 26 novembre 1790.

(2) 27 novembre. Puis le 27 janvier parut un décret ordonnant des élections pour remplacer ceux qui avaient refusé le serment.

(3) Les nouveaux pouvoirs donnés à Breteuil pour les négociations avec l'étranger datent du 20 novembre.

circonstance décisive se produisait pour Mirabeau. Le seul membre de l'ancien cabinet qui eût survécu à la crise d'octobre était le ministre des affaires extérieures, le comte de Montmorin, homme honorable, expérimenté dans sa spécialité, mais complétement dépourvu de fermeté de caractère; il avait été jusqu'ici l'ami docile de Lafayette, qui l'avait protégé contre Mirabeau; mais il était, avant tout, partisan dévoué du roi, et lorsqu'il se fut bien convaincu qu'il ne fallait pas compter sur le général pour sauver la monarchie, il n'hésita pas, par attachement pour Louis XVI, à se soumettre sur-le-champ et sans réserve à l'influence de Mirabeau. Celui-ci se voyait donc arrivé au but qu'il poursuivait depuis si longtemps; aussitôt il consacra toutes ses forces à l'œuvre de la restauration de la monarchie. Ses plans, ses notes, ses propositions se succédèrent sans relâche ; avant la fin de l'année, il développa un vaste système (1), d'après lequel l'attaque devait commencer sur tous les points à la fois. Mais, quelque fort qu'il fût, il ne pouvait empêcher le mal déjà fait. Depuis un an, une mauvaise administration et des tribunaux impuissants avaient été créés ; l'armée était complétement désorganisée; la plupart des membres de l'Assemblée se trouvaient liés par des précédents anarchiques. Depuis un an, la classe des prolétaires était en mouvement, le soupçon remplissait le cœur de tous les patriotes français; enfin, la question religieuse divisait le peuple, et Mirabeau lui-même se trouvait compromis dans ces divisions. Aussi son système révélait-il tout à la fois l'étendue du danger et l'impuissance des moyens qu'on possédait pour y porter remède. Le premier et le dernier mot de son mémoire étaient qu'il fallait avant tout travailler l'opinion publique, c'est-à-dire qu'il ménageait son plan de campagne proprement dit pour l'heure de l'explosion. Ce ne fut que quelques mois plus tard qu'il le produisit : il espérait décider la moitié des départements à demander la dissolution de l'Assemblée ; le roi se serait alors rendu à Compiègne, et là, protégé par les troupes de Bouillé, il aurait convoqué une nouvelle Assemblée, qui aurait été chargée de la révision de la constitution. On aurait désigné, à cette Assemblée, un certain nombre de principes

(1) 23 décembre.

immuables, tels que celui des deux chambres, le *veto* absolu pour le roi, l'entière subordination des autorités administratives aux ordres des ministres, l'abolition irrévocable des priviléges féodaux, la confiscation d'un tiers des biens de l'Église pour subvenir à l'administration du royaume. Mais Mirabeau n'était pas destiné à faire seulement les démarches préliminaires dans cette voie nouvelle; car, bien que le roi approuvât ses propositions, et que quelques détails partiels, tels que l'organisation de la police secrète à Paris, eussent déjà reçu leur application, les vrais sentiments de Louis XVI le ramenaient toujours à suivre une autre route. Il ne voulait plus devoir son salut à la main de Mirabeau, depuis que les luttes religieuses avaient mis sa conscience entre lui et son redoutable allié. Tandis que Montmorin se concertait avec celui-ci, le roi correspondait avec Bouillé, pour organiser sa fuite à la frontière. Son unique pensée était de se débarrasser du joug que lui imposait le séjour de Paris.

Cette impatience n'était d'ailleurs que trop motivée. La licence populaire devenait tous les jours plus effrayante. La famille royale elle-même se voyait fréquemment insultée, la presse démocratique redoublait de violence et d'acrimonie, les clubs se multipliaient et se surpassaient en exigences. Là on parlait d'organiser une légion de tyrannicides; ici on réclamait l'émancipation politique de la femme; ailleurs on déclarait la révolution en permanence jusqu'à ce que chaque citoyen jouît d'un riche revenu. Les Jacobins organisèrent une société dite fraternelle, composée d'hommes et de femmes de la lie du peuple, qui devaient crier et en venir aux mains quand la discussion ne suffisait pas. Dans le faubourg Saint-Antoine, l'ami de Danton, le brasseur Santerre, avait complétement supplanté Lafayette dans l'influence qu'il exerçait sur la garde nationale. Les émeutes, les voies de fait, l'assassinat des royalistes, les menaces et les persécutions contre les ecclésiastiques, étaient à l'ordre du jour. Mais le point de mire de toutes les haines, le dernier mot de tous les outrages, était toujours la reine. Il n'était pas étonnant que, dans de telles circonstances, elle désirât la fuite, qui devait la soustraire à cet infernal esclavage.

Mais comment et quand y arriver? Ce ne fut que peu à peu

que Marie-Antoinette se forma, à ce sujet, des idées nettes et précises.

Elle ne voulait pas triompher par les émigrés, elle ne voulait pas le rétablissement de l'ancien régime (1). Elle voyait clairement que cette restauration était impossible, aussi impossible qu'il le serait à un seul individu d'en renverser cent autres. Elle sentait que le triomphe des émigrés laisserait le roi dans l'ombre et la livrerait, elle, aux mains de ses anciens adversaires; mais surtout elle était convaincue que l'apparence seule d'une alliance avec l'émigration anéantirait à jamais, en France, tout espoir de restauration de la monarchie. Si l'on écartait ce plan comme ceux de Mirabeau, il ne restait plus alors que deux routes à suivre. L'une était la fuite en Vendée ou dans le Midi, afin de se mettre, les armes à la main, à la tête d'un mouvement catholique; l'autre consistait à s'appuyer sur les grandes puissances européennes et surtout sur l'empereur Léopold. Le courage nécessaire pour adopter le premier plan n'eût certes pas manqué à la reine; mais le caractère du roi en rendait l'exécution impossible. Louis XVI considérait la guerre civile comme Mirabeau considérait la banqueroute; il la tenait pour le plus grand, le plus déplorable de tous les malheurs. La pensée de faire couler le sang le révoltait, et ce n'était pas en vain qu'il se rappelait avoir lu que la tête de Charles I[er] était tombée parce qu'on l'avait accusé d'avoir fomenté la guerre civile. Si, au contraire, on fuyait vers la frontière orientale du royaume, un homme de son caractère pouvait, pendant quelque temps, se dissimuler qu'il marchait par là vers la guerre civile d'une manière tout aussi certaine, et que la guerre extérieure elle-même ne pouvait manquer de venir s'y joindre. On se jetait, en ce cas, dans une place forte, et l'on s'entourait de quelques régiments français restés fidèles, auxquels plusieurs milliers d'Autrichiens prêtaient leur appui. La situation présente était tellement intolérable,

(1) La correspondance secrète et confidentielle de la reine avec Léopold (publiée par Arneth) ne laisse aucun doute à ce sujet, non plus que sur les vues de l'empereur. En consultant la *Revue historique*, vol. XIII, page 164 et suiv., et la *Revue moderne*, vol. XXXV, page 436, et vol. XL, p. 188, on verra pourquoi, à côté de ces lettres, je ne cite pas la correspondance de la reine telle qu'elle a été publiée par MM. d'Hunolstein et Feuillet de Conches. Voy. aussi Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, t. II, p. 303, et *Revue des questions historiques*, t. II, p. 181.

qu'on ne doutait pas le moins du monde que le mot de délivrance du roi ne mît sur pied un nombre considérable de Français. On ne supposait même pas que l'on pût révolter en cela le sentiment national, car on se sentait pur de toute offense envers la patrie, et si l'on appelait les troupes étrangères, ce ne devait être que pour soutenir la bonne cause du roi de France, et non pour s'emparer de son territoire. Si l'on triomphait, les grandes conséquences de la Révolution, la chute de la féodalité et des priviléges héréditaires, l'unité du gouvernement, l'égalité devant la loi, l'affranchissement du sol et de l'industrie, devaient être respectés. Les circonstances eussent décidé de la forme à donner à la constitution ; d'après le cours que prendraient les événements, on devait revenir soit aux idées de Turgot, soit à la partie matérielle de la déclaration royale du 23 juin 1789, ou bien peut-être eût-on anticipé sur les lois de Napoléon. Rien n'était encore résolu à ce sujet ; la seule chose certaine, c'était qu'on désirait assurer et affermir le gouvernement monarchique.

Tous ces plans furent secrètement et impatiemment débattus aux Tuileries, pendant tout l'hiver de 1790-91. Rien n'en transpirait encore au dehors. Le premier pas à faire, la fuite dans quelque place forte de la frontière, fut seul discuté avec Bouillé (1). Mirabeau cependant n'avait pas abandonné ses projets ; il avait décidément choisi sa position à l'Assemblée, et saisissait toutes les occasions de se mettre en contradiction ouverte avec les Jacobins. Ceux-ci, après avoir décrété en janvier que le serment serait imposé aux ecclésiastiques, firent aussi une tentative contre la noblesse, en demandant une sévère

(1) Partout (et récemment encore dans L. Blanc, V, 164) on trouve une lettre de Louis XVI au roi de Prusse, soi-disant du 3 décembre 1790, dans laquelle il le sollicite de prendre part à un congrès de toutes les puissances, au sujet de l'intervention. Cette lettre est tirée des *Mémoires d'un homme d'État*, et elle a acquis du crédit par suite de l'origine attribuée à ces mémoires, lesquels auraient été rédigés d'après les mémoires d'Hardenberg. Beauchamp, l'auteur de cette partie des mémoires, savait sans doute beaucoup de choses, mais souvent imparfaitement, et il ignorait l'enchaînement des faits. Il a pris cette lettre dans l'histoire de Bertrand de Moleville, et Bertrand dans une feuille de l'époque. Là comme dans Beaulieu, elle porte la date de 1791, qui est évidemment exacte, et la correction de Bertrand, qui la place à 1790, n'est nullement fondée ; en effet, il y est fait mention de l'acceptation de la Constitution, qui eut lieu en septembre 1791, et que Bertrand attribue à quelques décrets constitutionnels ; puis il y est parlé de la présence de Heymann à Berlin, qui n'eut lieu que dans l'été de 1791, et d'une lettre que de Moustier apporta à Paris en octobre 1791.

loi pénale contre les émigrés, dont le nombre augmentait toujours. Lameth, Barnave, Duport, rivalisèrent de violence à ce sujet; mais ils ne firent que donner à Mirabeau l'occasion d'établir sa puissante supériorité, soit à l'Assemblée, soit au club même des Jacobins. La loi contre les émigrés fut ajournée (1).

Mirabeau réussit également, bientôt après, à faire rejeter un décret d'après lequel, dans le cas de minorité du roi, le régent aurait été choisi par l'Assemblée. La cour, qui avait cru reconnaître là une démonstration du parti orléaniste, témoigna la plus grande reconnaissance à l'orateur; Montmorin avait la ferme espérance que le roi et la reine s'abandonneraient entièrement à la direction de Mirabeau, et l'ambassadeur autrichien, le comte Mercy, alors à Bruxelles, le conseillait également (2); mais le roi continuait toujours sa correspondance avec Bouillé. Bien que celui-ci le détournât fortement de toute tentative de fuite secrète vers la frontière, il reçut le 10 mars une lettre de Louis XVI qui le chargeait de tout préparer pour le recevoir dans la ville forte de Montmédy vers la fin d'avril. Telle était la soumission du roi aux conseils de Mirabeau !...

Dans ces circonstances, on doit considérer comme un bonheur pour le grand orateur que le sort ait terminé ses jours au moment où la mission qu'il s'était donnée était devenue impossible à remplir. Épuisé par tout ce qui peut miner les forces humaines, tension de l'esprit, plaisirs, passions violentes, Mirabeau mourut le 4 avril, après une courte maladie. La première période de la Révolution se termina avec son existence. Aussitôt se manifestèrent violemment mille tendances, qui cherchèrent à combler le vide creusé par sa mort. Mirabeau avait consacré toutes ses forces à essayer de créer un gouvernement parlementaire et de donner la direction du ministère aux plus capables d'entre les représentants du peuple. Trois jours après sa mort, Robespierre demanda à l'Assemblée nationale un décret interdisant à tout membre de cette Assemblée l'accès du ministère durant quatre années. Il n'était plus possible d'établir l'ordre légal sur le terrain de 1789. De tous côtés, tout concourait à provoquer une explosion.

(1) 28 février.
(2) Ceci ressort indubitablement de ses lettres à La Marck du 4 et du 10 avril.

A Paris, le parti démocratique ne connaissait plus de frein. Un bref du pape, qui rejetait la constitution civile du clergé, donna le signal de désordres sans nombre. Le peuple envahit les couvents et flagella les religieuses ; le service divin, que les catholiques orthodoxes avaient organisé sur plusieurs points dans des chapelles privées, était sans cesse interrompu par des actes de violence ; les Cordeliers demandaient impérieusement que le roi exclût du service de sa chapelle les prêtres qui se montraient traîtres au pays. Des scènes semblables avaient lieu dans toutes les provinces qui renfermaient des éléments jacobins. A Bordeaux, des sœurs de la Miséricorde furent plongées dans le fleuve et retirées à demi mortes ; une foule de curés de campagne voyaient leur vie menacée par leurs ouailles démocratiques. Le roi, qui avait retardé son projet de fuite pour d'autres motifs, chercha au moins à échapper à ces vexations, et exprima l'intention d'aller faire ses Pâques à Saint-Cloud afin de ne pas porter ombrage aux Parisiens en s'adressant à un prêtre insermenté. Mais, longtemps avant qu'il eût prémédité sa fuite, ses persécuteurs l'avaient déjà soupçonné de vouloir leur échapper. Lorsqu'il voulut partir, le peuple se jeta sur les rênes de ses chevaux, la garde nationale, appelée aussitôt, refusa d'obéir, et Lafayette lui-même n'eut pas le pouvoir de frayer le chemin au roi. Celui-ci fut donc forcé de rester à Paris; on lui déclara qu'on ne le laisserait pas s'enfuir à l'étranger pour y rejoindre les émigrés, et qu'un malheur arriverait infailliblement si lui et la reine ne recevaient pas la communion des mains d'un prêtre assermenté.

C'en était trop, même pour les chefs de la gauche. Lafayette, poursuivi depuis un an par la presse démocratique, n'envisageait qu'avec effroi la chute de sa popularité. Depuis quelques mois déjà, Barnave s'était rapproché de Montmorin, et se révoltait en voyant augmenter chaque jour la grossièreté et le cynisme des mouvements populaires (1). Les Lameth et Duport croyaient s'apercevoir que les meneurs vulgaires, qui leur avaient servi d'instruments jusque-là, suscitaient maintenant des émeutes pour leur propre compte et les débordaient de toutes parts. Déjà ils

(1) Lettres de Montmorin. Le bruit accrédité partout que Barnave, touché par les malheurs de la Reine, avait changé soudainement d'opinion dans la voiture qui ramenait la famille royale, n'est qu'un petit *effet* biographique.

n'étaient plus bien sûrs de leur pouvoir sur le club des Jacobins, qu'ils avaient fondé. Depuis la mort de Mirabeau, ils se trouvaient au moment le plus critique dans la vie des démagogues : sur le point d'arriver au gouvernail, ils commençaient à voir d'un autre œil les instruments de désordre employés par eux jusque-là. En conséquence, Alexandre Lameth eut quelques entrevues avec Montmorin ; le ministre de la guerre Duportail, jusqu'alors ami de Lafayette, se tournait du côté du soleil levant et ne voulait plus être guidé que par Lameth et Duport. Bref, la perspective d'avoir le ministère à leurs ordres éveilla chez ces meneurs du peuple souverain des pensées conservatrices. Tout en restant fidèles à leurs tendances générales, ils en vinrent, ainsi que Lafayette et ses amis, à conférer avec les ministres sur les moyens d'apaiser la fermentation du moment. Lafayette, voulant, par un moyen désespéré, éprouver le degré d'influence qu'il exerçait encore sur la garde nationale, donna sa démission ; aussitôt, la plupart des bataillons l'assurèrent de leur entier dévouement, sur quoi il reprit ses fonctions et put encore, jusqu'à un certain point, se porter garant de l'ordre public. Cependant il fallut que le roi se soumît à de dures conditions. Au lieu de se rendre à Saint-Cloud, il fut forcé d'entendre la messe dans sa paroisse de Paris, et Montmorin se vit contraint d'envoyer à toutes les cours une circulaire par laquelle Louis XVI protestait de son admiration pour la constitution, et assurait qu'il jouissait d'une entière liberté personnelle (1). On voit par là que, malgré tout le mystère dont on s'était entouré, de violents soupçons, bien fondés du reste, planaient sur les projets de la cour. Les Jacobins redoutaient surtout Bouillé, qu'ils détestaient depuis longtemps. Le ministre de la guerre lui-même fit tout son possible pour lui ôter toute force d'action ; il lui retira les deux régiments qui lui étaient le plus dévoués, et fit décréter par l'Assemblée que l'entrée des clubs ne pouvait être interdite aux soldats. Le but qu'il poursuivait par là fut promptement atteint : quelques semaines plus tard Bouillé annonçait au roi que ses troupes avaient perdu toute discipline et professaient les opinions les plus démocratiques.

(1) La correspondance entre Montmorin et La Marck démontre la complète invraisemblance du récit de Bertrand de Molleville.

Cette déclaration ne déconcerta pas la cour. Elle avait demandé au comte de Mercy, probablement au commencement d'avril, aussitôt après la mort de Mirabeau, d'envoyer à la frontière belge dix mille hommes destinés à protéger le roi. L'empereur Léopold y avait consenti, bien que cette nouvelle complication le remplît d'inquiétude. Il redoutait les hasards d'une fuite, il frémissait en songeant aux conséquences que pourrait avoir un échec. Depuis bien des mois, il cherchait un expédient plus sûr. Il pensait avec raison qu'une attaque des émigrés éveillerait dans tous les esprits la crainte de voir revenir l'ancien régime féodal, et provoquerait la colère de la nation tout entière contre le roi, qu'on regarderait infailliblement comme le complice de cette tentative. De même que sa sœur, et par les mêmes motifs, il détournait donc le comte d'Artois de tenter une levée de boucliers, et s'efforçait, d'un autre côté, de décider les puissances voisines de la France à une action commune. Cette tâche n'était pas facile, car toutes les difficultés et tous les désaccords que nous avons vus se produire en l'année 1790, loin de s'apaiser, n'avaient fait que s'accroître. Mais l'empereur trouva un puissant auxiliaire dans la personne qui, plus que toute autre, pouvait exercer de l'influence dans cette affaire, dans le roi de Prusse, lequel s'intéressait au sort de Louis XVI et de Marie-Antoinette par un pur sentiment d'humanité et sans être guidé par aucune considération politique. Léopold, assuré en outre de la neutralité de l'Angleterre, pouvait espérer, en dépit de toutes les crises, avoir le champ libre pour l'accomplissement de son plan à l'égard de la France.

Le plan était des plus simples. Par suite de la pente de son caractère, de l'incertitude de la situation actuelle, ainsi que de sa propre opinion sur les événements qui se passaient en France, l'empereur était fort éloigné de désirer la guerre. Tout son espoir était d'atteindre son but par le seul fait de l'intimidation. Ses cousins, les Bourbons d'Espagne, de Naples et de Parme, devaient d'abord protester contre la manière dont la nation française traitait son roi; puis, pour appuyer leur protestation, des troupes devaient de tous côtés s'avancer vers les frontières (non-seulement l'Espagne, mais encore la Sardaigne, la Suisse et quelques princes allemands s'y étaient engagés en mai).

Léopold, se fondant sur la crainte de la guerre, que les Jacobins avaient manifestée en 1790, ne doutait pas qu'alors tous les partis n'implorassent à Paris la médiation du roi, et que les royalistes ne se soulevassent en masse dans les provinces frontières, ce qui devait fournir à Louis XVI la possibilité d'améliorer sa situation d'une manière sensible. En conséquence, il conjura la reine d'attendre patiemment les événements à Paris, et de ne pas s'exposer aux dangers d'une tentative de fuite (1).

Ce conseil était, à cette époque (à la fin de mai), d'autant plus sensé que, dans le courant du mois, le changement d'opinion des chefs jacobins avait fait des progrès notables. Duport, Barnave, les Lameth se rapprochaient chaque jour davantage du Club de 1789 et de Lafayette; chaque jour aussi celui-ci prenait une attitude plus hostile vis-à-vis des démagogues de Paris. L'Assemblée nationale rendit des décrets sévères contre l'abus des pétitions et des placards; elle se relâcha même, effrayée qu'elle était de l'agitation générale, de sa rigueur contre les prêtres qui refusaient le serment, et ordonna de suspendre toute poursuite contre eux jusqu'à nouvel ordre. La division qui s'ensuivit entre la gauche proprement dite et l'extrême gauche éclata enfin au milieu du mois, à l'occasion d'une motion de Robespierre, qui proposa qu'aucun membre de l'Assemblée actuelle ne pût être réélu à l'Assemblée prochaine. Les chefs de 1789 et les Lameth s'élevèrent contre cette proposition; mais le projet fut bien accueilli par la masse des députés sans influence, qui pensaient pouvoir ainsi donner une couleur honorable à leur non-réélection; il fut adopté avec joie par la droite, qui y voyait l'anéantissement de ses adversaires détestés; il trouva enfin l'appui le plus puissant parmi les auditeurs des tribunes, sur lesquels Lameth avait perdu tout pouvoir depuis qu'il n'était plus à la tête de l'extrême gauche. Robespierre triompha donc. C'était la première fois qu'il prenait une

(1) Correspondance entre Léopold et Marie-Antoinette. La lettre de l'empereur et la réponse de la reine du 1er juin montrent que Bertrand de Molleville se trompe quand il attribue à la mission de Durfort le but d'obtenir une alliance politique entre la reine et le comte d'Artois. Il ne devait qu'engager le comte d'Artois à se tenir tranquille. Les conjectures de Buchez (2me édition, tome IV, 315) sont encore plus éloignées de la vérité, ainsi que celles de Louis Blanc, tome V, page 326 et suivantes, qui accorde en cela comme toujours une confiance aveugle à l'*Homme d'État*.

position dominante à l'Assemblée; à partir de ce moment, il devint un personnage important, et il déclara dès lors à la tribune que quiconque lui faisait opposition se rendait coupable envers la liberté.

Cependant la reine ne croyait pas pouvoir compter en toute assurance sur les nouveaux adversaires de Robespierre, sur Lafayette pas plus que sur les Lameth. Le peu de consistance de leurs opinions s'était trop clairement manifesté et leur force extérieure était trop médiocre dès qu'elle ne s'appuyait plus sur les masses des prolétaires, pour qu'on pût attendre d'eux une réforme complète de la constitution dans le sens monarchique. Marie-Antoinette ne voyait donc là aucun motif pour attendre à Paris, selon le désir de l'empereur Léopold, l'impression produite par la protestation à main armée. En outre, elle sentait que ce système, laissait le roi complétement à l'arrière-plan, tandis que, pour mettre fin à la crise, il eût dû, au contraire, briller par l'énergie et le courage de son entreprise. Elle écrivit donc le 1er juin à l'Empereur qu'elle persistait dans son plan, qu'elle espérait sortir de Paris le 20 pour se rendre à Montmédy, et qu'elle le priait de nouveau de tenir dix mille hommes prêts à la frontière. Léopold répondit que bien qu'il ne pût se défendre d'une grande inquiétude, il ferait tout ce que désirait sa sœur; que personne ne bougerait avant que la famille royale fût sortie de Paris, mais qu'ensuite la reine pouvait compter sur les Sardes, les Suisses, les troupes allemandes des provinces rhénanes, et en particulier sur les troupes prussiennes qui étaient à Vesel(1); que, de plus, le comte de Mercy avait reçu l'ordre de soutenir ces différentes forces avec toutes les troupes de l'armée de Belgique. Cette lettre n'arriva pas à la reine. La famille royale avait quitté Paris dans la nuit du 20.

Pour bien comprendre la portée de cet événement et l'effet qu'il produisit, il ne suffit pas de connaître les vues de Louis XVI. Il faut se rendre compte aussi de l'opinion que la fuite du roi provoqua dans le royaume tout entier. Depuis un an, tous les esprits étaient excités par la crainte des émigrés et de l'étranger.

(1) Ceci était inexact; le roi de Prusse ne songeait pas encore alors à intervenir à main armée dans les affaires de la France.

On dut donc naturellement supposer que le roi, une fois à la frontière, se réunirait au comte d'Artois, ramènerait cent mille soldats étrangers dans son royaume et rétablirait le régime féodal au milieu du sang et des ruines. Cela n'exaspérait pas seulement les meneurs des clubs, qui savaient que le retour de l'ordre les conduirait au gibet, et les prolétaires auxquels le rétablissement de la sécurité publique devait enlever les moyens de vivre aux frais de l'État : on eût compris qu'en toute circonstance ces hommes eussent été hostiles à Louis XVI ; mais tous ceux qui aimaient leur patrie craignaient de voir la France soumise à l'influence étrangère, et redoutaient pour elle la perte possible des provinces frontières. Les paysans tremblaient à l'idée du rétablissement des dîmes, des droits seigneuriaux, des impôts qui les avaient jadis pressurés ; les bourgeois songeaient à l'arrogance de la noblesse, qui, dans les théâtres, cracherait encore du haut des loges sur la tête de la canaille, les soldats se rappelaient les coups de bâton, la maigre solde et l'impossibilité d'arriver au grade d'officier ; quant aux acquéreurs de biens nationaux (et il s'en était déjà vendus pour 200 millions), le profit si facilement gagné se fût fondu dans leurs mains ; puis enfin tout ce qui restait encore d'enthousiasme et de sentiment patriotique dans la nation était excité par les idées de liberté, de droits de l'humanité, d'amour de la patrie. Le rétablissement de l'ancien état de choses sous la pression de l'étranger leur eût semblé un suicide physique et moral de la nation. Ce n'était pas que la majorité des Français se fissent illusion sur les erreurs de la Révolution. La question du clergé et les complications économiques faisaient désirer ardemment au plus grand nombre des citoyens le retour à l'ordre et à un gouvernement fort, et les sentiments monarchiques qui, un an auparavant, s'étaient manifestés à la fête de la Fédération, n'étaient ni changés ni affaiblis ; mais on n'avait pas encore acquis assez d'expérience pour faire remonter d'une façon précise l'ébranlement général à sa véritable source, aux fautes de l'Assemblée nationale ; on ne cherchait pas la cause du mal dans les décrets constitutionnels ; on attribuait ce mal, au contraire, à ce que la constitution n'était pas encore terminée. Et voilà qu'au moment même où elle allait pouvoir être promulguée, le roi se séparait de l'Assemblée ! Le succès de cette démarche aurait été douteux quand même

Louis XVI aurait pu convaincre la nation qu'il ne partageait en rien les projets des émigrés. Mais comme, malheureusement, tout le monde croyait le contraire, et que les émigrés eux-mêmes le proclamaient partout, l'infortuné monarque se trouva, au moment de sa fuite, isolé au milieu de ses milliers de sujets, en butte aux soupçons, à la rage et aux malédictions de tous.

La nouvelle de son départ tomba comme un coup de foudre sur l'Assemblée nationale, qui ne prit que peu à peu l'attitude imposante et calme dont on a tant parlé. Toutes les offenses dont elle s'était rendue coupable envers le roi s'offrirent soudainement aux yeux de ses membres, et leur firent comprendre quelle responsabilité pesait sur eux. Pour la première fois, ils parlèrent du roi avec des formes respectueuses, au moment même où ils devaient songer à se défendre contre ses attaques. Les distinctions de partis s'effacèrent; protéger la patrie contre l'étranger devint le mot d'ordre qui les réunit. L'Assemblée connaissait si peu les intentions de Louis XVI, qu'en cette occasion la droite elle-même mêla ses serments à ceux de ses anciens adversaires. La gauche se taisait, les Jacobins attendaient, les clubs de la place publique avaient disparu. L'Assemblée nationale s'appliqua avant tout à maintenir en fonctions tous les rouages administratifs. Elle chargea les ministres du soin du gouvernement, exigea des officiers un nouveau serment de fidélité, et envoya de tous côtés l'ordre d'arrêter le roi dans son voyage.

Le 24, on reçut la nouvelle que Louis XVI avait été reconnu plusieurs fois sur sa route et qu'il venait enfin d'être arrêté à Varennes. Cette arrestation avait eu lieu sous les yeux d'une patrouille des dragons de Bouillé, dont pas un n'avait voulu bouger. Du haut de la colline qui domine la ville, le fils du général avait vu la voiture du roi rebrousser chemin et traverser la vallée. Un de ses régiments de cavalerie était prêt à venir en aide aux fugitifs; mais le tocsin sonnait dans tous les villages environnants, chaque sentier était couvert de paysans armés; en quelques heures, six mille hommes se trouvèrent placés entre le roi et ses amis. Deux jours après, Bouillé lui-même n'était plus en sûreté; le sol de sa patrie s'effondrait sous ses pas; accusé par tous de trahison, il s'enfuit au delà des frontières. Partout où parvenait la nouvelle, la même commotion avait lieu. Les soldats et les citoyens étaient

d'accord, les gentilshommes et les officiers devaient s'unir également, sinon ils étaient poursuivis. L'alarme retentit depuis la frontière de Flandre jusqu'aux Pyrénées ; dans la province la plus fidèle jusque-là, dans la Normandie, chaque ville, chaque village mit sa garde nationale sur pied ; dans les places fortes, hommes et femmes travaillaient à réparer les fortifications ; dans les campagnes, les paysans promettaient de prendre leurs faux et leurs haches, s'il le fallait, pour frapper l'ennemi ; un nombre considérable de gardes nationaux se déclaraient prêts à marcher comme volontaires à la défense de la patrie. Les Autrichiens restèrent dans leurs quartiers ; les Espagnols, qui s'étaient montrés à la frontière, disparurent dans les montagnes. La France venait d'apprendre qu'elle avait sous les armes quatre millions d'hommes prêts à défendre l'indépendance nationale. L'Assemblée saisit cette occasion pour ordonner une organisation uniforme de toutes les gardes nationales du royaume, et la création de cent soixante-neuf bataillons de volontaires, avec des chefs élus par eux ; quelques semaines s'étaient à peine écoulées, que soixante de ces bataillons furent envoyés en garnison sur la frontière du Nord (1).

Cependant, à peine le roi fut-il rentré aux Tuileries, qu'on s'aperçut que toute cette explosion de fureur ne s'adressait ni à lui ni à son trône, mais seulement à son alliance présumée avec les émigrés. Cette crainte ayant été dissipée par son arrestation, les bourgeois et les paysans reprirent leurs habitudes journalières. Seuls les chefs des factions politiques, les clubs, et la populace de Paris armée et toujours prête à l'insurrection, continuèrent à s'agiter pendant quelque temps, croyant le moment venu pour triompher de toute résistance. Aussitôt après l'arrestation de Louis XVI, les plus déterminés d'entre les bandits se mirent à travailler le peuple ; ils auraient voulu qu'on tranchât la question en assassinant la famille royale à sa rentrée à Paris. Il en résulta que l'Assemblée nationale, afin d'écarter tous les poignards dirigés contre le roi et les siens, évita pour le moment toute démarche tendant à maintenir le trône (2). Les démagogues,

(1) Poisson, I, 332 et suiv.
(2) Montmorin à La Marck, *Correspondance de Mirabeau.*

plus prévoyants, ne s'en agitèrent que davantage pour obtenir l'abolition de la royauté et la proclamation de la république. Différents groupes se formèrent, l'un à côté de l'autre. Le club des Cordeliers, dans lequel régnait Danton, déclara que tout Français qui désirait encore le règne d'un maître et d'un tyran, méritait la mort. « Le club, ajouta-t-il, renferme autant d'exterminateurs des tyrans que de membres. » Quelques jours plus tard, il envoyait une adresse à l'Assemblée nationale, pour demander formellement la promulgation d'une constitution républicaine. Cette proposition fut appuyée avec ardeur par la gazette de Brissot, le *Patriote français*, qui avait un très-grand nombre de lecteurs. Le rédacteur de cette feuille avait été longtemps un de ces aventuriers littéraires si communs à cette époque ; après avoir écrit à Londres des pamphlets contre la cour, et fait ses études républicaines en Amérique, il jouait, depuis 1789, un rôle important au conseil municipal de Paris. Il avait un talent facile, de l'aptitude à tous les genres de travaux, de la sensibilité et du désintéressement dans les relations privées ; mais, dans les affaires publiques, il était poussé par une ambition sans bornes ; moins il avait de sérieux dans le caractère et de véritable instruction, plus ses plans étaient vastes; il appartenait à cette classe d'hommes pour lesquels l'agitation seule est un plaisir, même quand elle reste sans résultat ; il n'avait d'ailleurs aucune passion ; mais il n'avait non plus aucun frein moral capable de modérer son penchant au désordre. Plus que tout autre, il poussait à la démagogie; il s'entendait à flatter le peuple en lui dépeignant la propriété comme un privilége odieux et les prolétaires comme les seuls vrais champions de la liberté ; il ne voyait pas de salut possible si l'on n'opérait un changement radical, et surtout si l'on ne rejetait l'hérédité de la couronne comme le dernier vestige de la féodalité.

Robespierre tendait au même but, mais il y marchait avec plus de prudence. Tout en évitant avec une sorte de mépris le mot de *république*, il s'efforçait d'écarter les obstacles et les dangers du chemin qui y menait. Il porta au club des Jacobins une accusation générale contre ses collègues de l'Assemblée nationale, qui presque tous, dit-il, nourrissaient des sentiments hostiles à la Révolution. Lorsque ensuite il en vint à parler

de son mérite, et qu'il démontra que par sa franchise il aiguisait contre lui des milliers de poignards, tous les assistants jurèrent l'un après l'autre de défendre sa vie. Puis il demanda à l'Assemblée nationale qu'on mît en jugement le roi et la reine et qu'on interrogeât le pays sur la nouvelle forme à donner au gouvernement. Mais ce fut Marat qui marcha le plus droit au but. Il déclara qu'il n'y avait qu'un moyen d'échapper aux ramifications infinies de la trahison, qu'il fallait que le peuple nommât un tribun militaire, investi d'un pouvoir illimité, qui se déferait immédiatement de tous les traîtres et demi-traîtres. Parmi les traîtres, lui et ses amis comptaient en première ligne les puissants du jour, Lafayette, Bailly, Barnave et les Lameth. « La garde nationale, par son organisation actuelle, pèse comme une montagne sur la poitrine du peuple, s'écria Camille Desmoulins ; ses sentiments sont en harmonie avec ses habits bleu de roi ; les choses n'iront bien que lorsque ses chapeaux seront remplacés par les bonnets de laine du peuple. » Il faut nous rappeler ici que, quatre semaines auparavant, Bailly et les Lameth avaient, à l'aide de la garde nationale, dispersé les réunions d'ouvriers, dissous les ateliers nationaux, et chassé de Paris les ouvriers étrangers. Ce fut exactement la même mesure qui donna en 1848 le signal des combats les plus terribles de ce siècle, ceux des journées de Juin. Mais, en 1791, la misère des travailleurs était plus grande, leurs colères plus récentes, leurs haines plus profondes ; leurs exigences seules étaient les mêmes. Si leur nombre et leur discipline étaient plus faibles qu'en 1848, cette infériorité était largement contrebalancée par le trouble qui régnait dans tous les rapports sociaux. Quiconque ne voulait pas renoncer à ce que jusqu'alors on avait appelé le droit, la propriété, la loi et la morale aurait dû passer dans le parti du roi, que celui-ci fût à ses yeux digne d'estime ou de mépris, qu'il fût un martyr torturé ou un conspirateur démasqué.

La majorité de l'Assemblée nationale le comprit bien et s'unit plus fortement que jamais dans cette pensée. Le côté droit prit à peine part aux délibérations ; mais le club de 1789 se rallia entièrement à Lameth, à Barnave et à leurs partisans. Ce n'était d'ailleurs pour ces derniers que la simple continuation de ce qui se passait depuis le mois d'avril. Barnave parlait du fond du

cœur lorsqu'il s'écriait le 15 : « Ceux qui, après la chute de l'aristocratie, attendent encore autre chose de la Révolution, ne peuvent avoir en vue que la chute des propriétés. » Lafayette répondit de même à quelques manifestations républicaines qui se produisirent dans son cercle : « Si vous tuez le roi aujourd'hui, demain, avec l'aide de la garde nationale, je proclame le prince royal. » A l'Assemblée nationale, ce parti avait une majorité presque dix fois plus considérable que le petit groupe de l'extrême gauche ; à Paris, il disposait de la garde nationale, qui se montrait prête à agir contre toute attaque des démocrates ; dans les campagnes, la prépondérance du parti de la monarchie était incontestable. Bref, ce n'étaient ni moyens extérieurs ni bonne volonté qui faisaient défaut; on était privé d'une chose plus importante que tout cela, de la force que donne une conscience pure. Le parti des Lameth avait été si longtemps à la tête de tous les ennemis du roi, si longtemps il avait poursuivi le trône comme le plus grand obstacle à la liberté; il avait si bien pris l'habitude de placer son principal mérite dans l'humiliation de la couronne et de briguer les applaudissements des spectateurs des tribunes, qu'il croyait maintenant devoir justifier aux yeux du peuple et à ses propres yeux toute démarche faite par lui en faveur de la monarchie. Il voulait soutenir le roi dans l'intérêt de l'ordre, mais il voulait en même temps passer pour aussi peu royaliste que possible. En conséquence, il ordonna, avant tout, l'arrestation de Louis XVI et l'ouverture d'un procès. Ses comités comptaient déclarer que le départ était un crime, que l'inviolabilité seule du roi défendait de punir ; mais lorsqu'on leur eut fait remarquer que par là ils laissaient la reine en butte à toutes les poursuites, ils cherchèrent un autre expédient. Cependant le mouvement démocratique augmentait dans Paris ; le club des Jacobins, reconquis un moment par ses anciens chefs, était complétement sous la domination de Robespierre ; chaque jour l'hésitation de l'Assemblée donnait de nouvelles forces au parti républicain. Dans le même temps, l'empereur Léopold expédiait de Padoue à toutes les puissances une circulaire par laquelle il les sommait de la manière la plus pressante de venir au secours de Louis XVI ; on apprit aussi que le roi Gustave de Suède projetait à Aix-la-Chapelle, de concert avec le général

Bouillé, une expédition sur les côtes de Flandre ou de Normandie. Les Lameth voyaient donc avec terreur s'approcher la guerre qu'ils avaient déjà tant redoutée en 1790. Enfin le projet des comités parut : le roi Louis XVI devait être suspendu provisoirement, jusqu'à ce qu'il eût accepté la constitution, et Bouillé devait être mis en jugement comme coupable de haute trahison. C'était décider indirectement la rétablissement du roi ; mais les chefs libéraux n'avaient pas le courage de déclarer franchement son innocence.

De quelque côté que l'on envisage cette conduite, elle est aussi injuste qu'imprudente. La question de droit n'a pas besoin d'être commentée ; quant à l'opportunité de cette mesure, il était évident, comme nous l'avons déjà vu, que la proclamation de la république dans les circonstances où l'on se trouvait alors ne laissait d'autre alternative que la dictature militaire opprimant le peuple, ou la tyrannie populaire opprimant la bourgeoisie. La liberté et l'égalité des droits n'étaient plus possibles qu'avec le maintien de la monarchie héréditaire ; Barnave le comprenait, et il l'exprima à la tribune en termes éloquents. Or, si l'on voulait rétablir le trône, toutes les lois de la politique, de l'honneur et même de l'intérêt, exigeaient que ce rétablissement fût fait avec énergie, loyauté et convenance ; car quiconque défendait alors la royauté était sûr de s'attirer la haine mortelle des démocrates, et devait, dans l'intérêt même de sa propre conservation, chercher à asseoir le trône sur des bases solides et durables. N'était-ce pas le plus triste des spectacles que de voir cette Assemblée, non pas hésiter sur une question qui allait irrévocablement décider de l'avenir, mais rougir ou trembler (on ne sait lequel des deux) d'avouer sa conviction ? Au moment où elle aurait dû choisir et assurer sa position, elle la mina pour toujours. Puisque l'on voulait la constitution, qui remettait collectivement au roi et à l'Assemblée la direction des affaires de l'État, il ne fallait pas plus renier le roi que l'Assemblée.

Mais la majorité crut avoir, par la proposition du 13 juillet, atteint la dernière limite du courage conservateur, et elle adopta cette proposition le 15, après de violents débats. Ce qu'elle aurait dû prévoir ne tarda pas à arriver : elle avait, par sa faiblesse, rendu les succès de la démocratie plus faciles, mais elle n'avait

pas apaisé la rage des démocrates. Chacun savait qu'une émeute était imminente. Le prétexte en fut donné par une pétition de Brissot, qui demandait la déposition de Louis XVI et la déclaration formelle que, dans aucun cas, il ne serait reconnu comme roi à l'avenir. Cet acte devait être revêtu au Champ de Mars des signatures du peuple souverain, et remis ensuite aux représentants de ce peuple pour leur servir d'enseignement. Si cette tentative réussissait, si les adhésions prenaient des proportions considérables, si les signatures étaient nombreuses, l'Assemblée devait se convaincre alors de l'irrésistible pouvoir de la volonté du peuple. Camille Desmoulins écrivait à cette époque que les infidèles représentants de la nation devaient être mis hors la loi, et Marat engageait le peuple à couper le pouce aux gentilshommes et aux prélats et à empâler vivants Barnave, Sieyès et leurs amis. Mais on vit alors de quoi était capable quand elle le voulait, l'Assemblée nationale. L'attaque même que le roi avait tentée contre elle par sa fuite avait relevé son autorité, qui était redevenue aussi puissante qu'aux premiers jours de la Révolution. Lorsque, le 16, elle exigea de la municipalité parisienne des mesures vigoureuses pour rétablir l'ordre, le conseil de la ville, la bourgeoisie et la garde nationale lui obéirent sans hésitation. A l'instant même, l'extradition des ouvriers étrangers fut prononcée et s'effectua totalement. Cela produisit un tel effet que le club des Jacobins, prudent comme Robespierre, son idole, se détacha des républicains. Le lendemain matin, le 17 juillet, la garde nationale, dans le but d'isoler le faubourg Saint-Antoine, occupa la place de la Bastille ; dans l'après-midi cependant, six mille hommes environ se rendirent au Champ de Mars pour signer la pétition ; alors le conseil de la ville décréta la loi martiale ; la garde nationale parut pour balayer la place, et comme les assistants se défendirent en jetant des pierres et en tirant quelques coups de fusil, elle fit une forte décharge de mousqueterie qui tua douze hommes (1) et qui dispersa rapidement la foule (2). La terreur que provoqua

(1) Procès-verbal de la commune.

(2) L'important ici n'est pas de savoir, comme le tribunal révolutionnaire l'a recherché depuis, jusqu'à quel point, d'après les lois d'alors, Lafayette et Bailly avaient le droit de décréter la loi martiale, d'ordonner de faire feu sur le peuple, etc. La signification matérielle de l'émeute n'est pas douteuse. Récemment encore

cet événement se communiqua à tout le parti comme une commotion électrique ; Marat se cacha dans une cave, Desmoulins cessa de faire paraître son journal, Danton se réfugia à sa maison de campagne, Robespierre n'osa plus passer la nuit chez lui. Tous s'attendaient à la fermeture immédiate des clubs et à la restauration du pouvoir monarchique. Personne n'y eût opposé de résistance.

Mais ils faisaient trop d'honneur à leurs adversaires. Au lieu de fermer les clubs, les Lameth espérèrent pouvoir écraser les Jacobins au moyen d'un autre club modéré qui s'ouvrit dans le cloître des Feuillants. Au lieu de museler la presse, dans ce moment de fermentation, ils se contentèrent d'un avertissement impuissant donné dans toutes les formes légales. Enfin, lorsqu'il s'agit de la révision de la Constitution, toute leur incapacité politique se montra au grand jour.

Nous connaissons les lois décrétées jusque-là. Elles rendaient tout gouvernement, soit monarchique, soit républicain, impossible. Elles donnaient à chaque individu, fort ou faible, honnête ou scélérat, ferme dans ses vues ou facile à séduire, pleine liberté d'agir au gré de ses caprices. Le parti qui se trouvait alors appelé à gouverner, devait sans cesse en ressentir les funestes effets. Après s'être décidé à maintenir Louis XVI, il semblerait que sa route eût dû être toute tracée. Au point où en étaient les choses, au contraire, il fallait qu'il gardât le roi sous les verrous, afin que celui-ci ne pût abandonner le pouvoir exécutif en s'enfuyant à l'étranger ; il fallait qu'il l'enchaînât pour le contraindre à régner. C'était un contre-sens qui frappait les yeux. Il devenait donc nécessaire ou de choisir une autre personne pour gouverner, ou de changer les lois du gouvernement.

Louis XVI, de son côté, dans un moment de complète liberté, dans la protestation même qu'il avait signée à son départ, avait dressé un programme et une série de lois qu'il était prêt à reconnaître. C'étaient les décrets auxquels il avait donné sa signature avant le 6 octobre, c'est-à-dire l'abolition de la féodalité, l'acceptation de la Déclaration des Droits de

Louis Blanc a déploré qu'on ait tiré sur une foule de pétitionnaires paisibles ; mais le 20 juin 1792 et le 31 mai 1793 nous ont suffisamment prouvé que les insurrections qui commencent par de paisibles pétitions ne sont pas les moins dangereuses.

l'homme, la représentation du peuple par une seule chambre avec le droit de consentir les impôts, l'initiative dans la législation le droit d'accusation contre les ministres, et enfin le *veto* suspensif. Mirabeau eût reproché à ce projet d'être trop démocratique pour un État aussi important et aussi démoralisé que la France; mais il répondait parfaitement à la situation actuelle de la majorité, car il posait le principe positif de la Révolution dans toute son étendue, et offrait au moins la possibilité de rétablir l'ordre dans les affaires en rendant au roi son influence sur la justice, sur l'armée et sur l'administration, à la noblesse son existence légale et à l'Église sa constitution canonique.

Les chefs de l'Assemblée le reconnaissaient bien. A la droite, Malouet fit une tentative pour s'entendre avec Barnave et Chapelier, qui, tous deux, se déclarèrent disposés à apporter des réformes importantes à la Constitution; mais des deux parts, ils furent abandonnés par le gros de leur parti. La tendance la plus marquée des membres de la gauche était alors, par suite de la réaction du 17 juillet, de conserver d'une manière non équivoque leur attitude d'amis de la liberté et d'hommes populaires. Barnave le déclara immédiatement à Malouet; cependant il s'informa s'il serait possible d'établir une alliance entre le club de 1789 et la droite. Malouet, qui voulait sincèrement le rétablissement de l'ordre, lui donna quelques espérances à ce sujet. Mais, dès le premier vote, il reconnut que son parti ne le cédait en rien à la gauche en pénétration et en moralité politique. La droite se conduisit, à la seconde lecture de la Constitution, comme les Autrichiens de 1848 au parlement allemand de Francfort; elle refusa toute coopération à une réforme, afin que la Constitution qui lui était odieuse mourût le plus vite possible par suite de ses propres vices. On découvrit bientôt que la seule chose qui pût encore décider en faveur de la révision était la politique étrangère.

Les gouvernants actuels craignaient la guerre. Il comprenaient qu'elle ne pouvait leur procurer de grands avantages au dehors, et qu'à l'intérieur elle amènerait la démagogie au pouvoir. Aussi observaient-ils avec une attention inquiète les démarches de l'empereur Léopold; ils obligèrent le roi et la reine à lui conseiller la paix, et, dans ce but, ils adoucirent la captivité des augustes prisonniers. Une négociation fut même tentée avec le

comte d'Artois, et, en dépit des proportions que prenait l'émigration armée qui, depuis le 20 juin, était presque devenue une affaire de mode pour la noblesse, on ne menaçait plus les émigrés que d'une augmentation d'impôts sur leurs biens, au lieu des peines rigoureuses qu'on avait si souvent réclamées contre eux autrefois. Mais tout cela ne servait à rien. Une petite armée se rassemblait à Coblentz autour des princes, les souverains allemands des bords du Rhin lui venaient en aide de mille manières, la Suède et la Prusse lui fournissaient de fortes sommes d'argent. D'un autre côté, l'irritation religieuse se montrait de plus en plus menaçante en Vendée; les paysans évitaient les prêtres assermentés comme des pestiférés, se sauvaient dans les bois pour se soustraire aux autorités constitutionnelles, refusaient de payer l'impôt et de prendre du service dans l'armée. La plupart des forteresses de la frontière n'étaient pas en état de défense, car, en dépit de tous les décrets, on n'avait ni l'argent nécessaire pour préparer un armement, ni des autorités capables de prendre des mesures efficaces. Sur la frontière d'Allemagne précisément, les régiments étaient complétement démoralisés par suite de l'ébranlement qu'avait produit la fuite de la famille royale; la plupart des officiers avaient émigré, les soldats étaient mal armés et sans la moindre discipline. Un décret du 4 juillet avait bien ordonné de compléter l'effectif de l'armée et de la mettre sur le pied de guerre, néamoins, il y manquait encore trente mille hommes. On avait bien sommé, le 28, toutes les gardes nationales du royaume de fournir cent mille volontaires qui devaient être payés par l'État; ces volontaires ne se réunissaient que lentement, et, de plus, ils nuisaient au recrutement des régiments. Dans de telles circonstances, une guerre avec l'Allemagne eût présenté les plus graves dangers.

Cependant tous ces nuages se dissipèrent bientôt. L'empereur Léopold, instruit des dispositions du parti dominant, avait d'ailleurs aussi, pour désirer la paix, des raisons graves dont je parlerai plus loin, et, tout autant que les Lameth, il redoutait pour la France, les dangers d'une guerre. Brissot croyait également à ces dangers, seulement il ne les redoutait pas; aussi, dès le commencement de juillet, avait-il entonné la trompette guerrière aux Jacobins. L'Empereur se contenta donc de continuer ses

démonstrations diplomatiques ; il voyait avec joie l'effet qu'elles produisaient sur les chefs de l'Assemblée nationale, mais il était résolu à n'employer en aucun cas d'autres armes que des menaces.

Au milieu de ces circonstances, la révision de la Constitution poursuivait son cours à Paris. Il n'est pas nécessaire ici de jeter encore un coup d'œil général sur le texte de cette constitution, puisque les points essentiels en ont déjà été mentionnés en partie au moment de la rédaction première. Ce qu'il restait à y ajouter ne changeait rien à son caractère général. Depuis le mois d'août 1790, l'organisation de toutes les autorités centrales avait subi la même transformation que l'administration des communes et des départements. Sur ce point comme partout, l'édifice si lentement élevé, si compliqué, si lourd de l'ancien régime s'était complétement écroulé. La simplicité, la grandeur des vues, l'utilité avaient seules servi de règle à la nouvelle organisation, dont le cadre s'est en partie conservé jusqu'à nos jours. Mais le tableau destiné à remplir ce cadre offrait les mêmes défauts que nous avons déjà remarqués dans l'organisation civile et dans l'organisation judiciaire : l'indépendance des basses classes et la subordination des classes élevées se rencontraient sur tous les points de cet état démocratique. Il justifiait pleinement le mot de l'impératrice Catherine, qui disait que la France avait douze cents législateurs, auxquels personne n'obéissait que le roi.

La révision ne donna donc lieu à aucun changement important ; mais ceux qui furent faits ne furent qu'à l'avantage de la démocratie, et non à celui du trône. Peu de temps avant la fuite du roi, la nomination des électeurs pour la nouvelle Assemblée législative avait eu lieu dans la plupart des départements. Comme elle était faite, de même que l'élection des autorités communales, par les citoyens actifs, les démocrates, pour sauver le principe, s'étaient plaints vivement de l'exclusion des citoyens passifs, quoiqu'ils eussent dirigé la plupart des choix. Le seul obstacle qui se trouvât encore sur leur route était le décret qui déclarait que nul ne pouvait être élu député s'il ne payait 55 livres d'impôts. Robespierre profita, pour lever cet obstacle, du moment d'interruption que la fuite du roi occasionna dans les opérations électorales ; il réussit à obtenir

l'abolition de ce cens, et, en compensation, le parti des Lameth fit imposer un cens plus élevé aux électeurs. Théoriquement parlant, ce changement était à l'avantage de ceux qui possédaient; mais cette fois, les électeurs étaient déjà nommés, le parti démocratique en profita seul pour les élections qui allaient avoir lieu. Ceci était d'autant plus important pour les chefs de ce parti, que la liberté illimitée de la presse et le droit de réunion leur donnaient une très-forte influence sur les masses populaires. Le parti constitutionnel, au contraire, subit une perte sensible par suite de la retraite du général Lafayette, qui abdiqua le commandement de la garde nationale; car aussitôt les royalistes et les républicains, auxquels cette force armée de la bourgeoisie était également à charge, se réunirent pour faire rendre un décret qui supprimait la position si influente de commandant en chef, et remettait la direction supérieure de la milice bourgeoise de Paris aux chefs des six légions, qui devaient l'exercer à tour de rôle, pendant un mois chacun. C'était abandonner le repos de la capitale aux caprices du hasard; le commandement perdait par là, avec l'unité et la stabilité, tout crédit et toute sécurité (1).

Les choses n'allaient pas mieux sous le rapport économique que sous celui de la politique. On ne rétablissait pas plus l'ordre dans les finances qu'on n'accomplissait la réforme de la Constitution. Pour ce qui concernait les recettes, les vingt mois écoulés depuis le commencement de la Révolution jusqu'à la fin de 1790 ajoutèrent à l'ancien déficit une somme de 442 millions, et les six premiers mois de 1791 laissèrent un arriéré de 145 millions. Sur ses 1800 millions d'assignats, la Constituante en avait employé 1323 dont 1109 étaient en circulation, et 477 restaient encore à la disposition de ses successeurs. Il était certain que la nouvelle Assemblée marcherait bon gré mal gré dans les voies du papier-monnaie. On avait donc déjà en perspective dans les campagnes le trouble et la misère, dans les villes on se voyait menacé prochainement d'une grande catastrophe industrielle. Le terrain se trouvait préparé à tous égards pour les menées des Jacobins et des Cordeliers.

(1) Mortimer-Ternaux, I, 33.

La constitution qui renfermait un tel avenir en elle-même fut présentée le 13 septembre à l'acceptation du roi. Une fois encore tout dépendait de la volonté du royal prisonnier : sa réponse allait décider du sort de la France et peut-être de celui de l'Europe.

CHAPITRE VI

VARIATIONS DANS LA POLITIQUE DE L'AUTRICHE ET DE LA PRUSSE (1).

§ 1. — Le 3 mai 1791.

L'empereur Léopold attendait avec une fiévreuse impatience l'issue des événements qui se rattachaient à la fuite du roi. Son gouvernement traversait aussi en ce moment une crise qui, si elle ne remplissait pas l'Europe de troubles révolutionnaires, du moins renouvelait pour l'Autriche tous les dangers de l'année précédente. Il s'agit ici de faits encore inconnus ou peu observés, mais qui ont trop d'importance pour l'histoire de la Révolution pour ne pas mériter une étude toute particulière. Il faut donc que nous nous reportions au début du congrès qui, dans les derniers jours de décembre 1790, réunit les représentants des grandes puissances dans les maisons de bois de la petite ville bulgare de Sistowa, pour y traiter de la paix entre l'Autriche et la Porte. On croyait généralement dans le public que cette réunion n'était qu'une simple affaire de forme, puisque l'unique condition du traité, le rétablissement du *statu quo ante*, avait été acceptée unanimement à Reichenbach.

Mais l'empereur Léopold n'entendait pas que ses adversaires en fussent quittes si vite et à si bon marché. Non-seulement la substance du traité, mais l'époque même de sa conclusion n'étaient pas fixées dans son esprit. Il hésitait. En dépit de ses promesses de Reichenbach, il était encore l'allié de la Russie et celle-ci cherchait toujours à le ramener par des prières ou des menaces

(1) Tout ce qui suit est tiré des documents officiels qui se trouvent aux archives royales de Prusse.

au système suivi par Joseph II dans sa politique extérieure. Ainsi, la Valachie, possédée par les Autrichiens, et qui devait être restituée aux Turcs, était réclamée par la Russie, en vertu de son ancien traité, comme une conquête faite en commun, et elle menaçait d'y faire entrer ses troupes aussitôt que les Autrichiens se seraient retirés. Catherine ne voulait pas entendre parler de paix sans conquête, et repoussait avec une orgueilleuse arrogance toutes les propositions des trois puissances alliées. Ses armes étaient toujours victorieuses sur terre et sur mer. L'Angleterre et la Prusse, voyant venir le moment où l'on devrait recourir à la force pour protéger la Porte contre la Russie, faisaient des préparatifs de guerre. Nul ne pouvait prévoir quels violents conflits se préparaient peut-être de ce côté. Avec cette perspective, Léopold ne se sentait pas le moins du monde disposé à conclure prématurément ses négociations au sujet de la Turquie; en prolongeant l'incertitude il s'assurait une paix d'autant plus avantageuse que sa position se consolidait à l'intérieur de ses États en même temps que ses intérêts se fortifiaient en Europe.

Aussi son ambassadeur, d'abord M. de Herbert, auquel il adjoignit plus tard le prince Esterhazy-Galantha, présenta-t-il dès la première séance une foule de demandes qui ne prouvaient autre chose que beaucoup de mauvais vouloir. Le *statu quo*, disait-il, ne concernait pas seulement les frontières du pays, mais toutes les autres questions relatives aux droits des gens; en conséquence il exigeait le renouvellement des anciens priviléges de commerce pour les bâtiments autrichiens qui naviguaient sur la mer Noire. Il ajoutait que la médiation de la Prusse et des puissances maritimes acceptée en principe à Reichenbach n'impliquait nullement une mention formelle de cette convention, dans le traité de paix avec les Turcs, mention qui serait d'ailleurs contraire à l'honneur de l'Autriche. Mais, ce qui devait faire la plus fâcheuse impression sur les Turcs, c'était que, par le même motif, ils repoussaient la garantie du nouveau traité par les puissances médiatrices; ici l'inanité du prétexte était claire comme le jour, et le désir d'une rupture ne pouvait plus se méconnaître. Aussi, comme les négociations sur ces divers points n'aboutissaient à rien, les ambassadeurs des autres puis-

sances finirent par déclarer, le 10 février 1791, qu'il leur fallait consulter leurs gouvernements. Les travaux du congrès furent donc suspendus pendant plusieurs mois.

A l'autre extrémité de l'Europe, en Belgique, l'Autriche ne se montrait pas mieux disposée à tenir les engagements pris à Reichenbach. Après de nombreuses discussions, le comte de Mercy avait enfin conclu à Aix-la-Chapelle, au mois de décembre, un accommodement avec les trois puissances; mais lorsque les troupes autrichiennes eurent occupé toutes les provinces, et fait disparaître les dernières traces de résistance, l'Empereur, tout en acceptant les autres articles du traité, déclara, le 18 février, qu'au lieu de l'ancienne constitution telle qu'il l'avait reconnue à Reichenbach, il entendait rétablir la législation de Marie-Thérèse, qui, sur beaucoup de points, avait frayé le chemin aux réformes de Joseph II, et affermi les droits de la couronne. Les trois puissances protestèrent en vain, et retirèrent à leur tour la promesse qu'elles avaient faite de garantir la domination de l'Autriche sur la Belgique; le gouvernement de Bruxelles persista dans ses idées. D'autre part les difficultés avec la Hollande ne finissaient pas; c'était tantôt une régularisation des frontières, promise depuis longtemps, et qui ne pouvait se terminer; tantôt la diminution des garnisons belges, convenue dans le traité, qui était refusée; enfin un échange de notes violentes avait lieu à l'occasion du séjour des réfugiés belges en Hollande. De tous côtés donc, à l'ouest comme à l'est, la politique lorraine, toujours envahissante, se développait plus prudemment et plus lentement peut-être, mais aussi avec plus de force et de méthode que sous Joseph II.

Il semblait d'autant moins facile de l'arrêter dans son cours, qu'en février, précisément, la situation du gouvernement s'était nettement dessinée en Hongrie. Nous avons vu que les Slaves avaient contribué de leur mieux au couronnement de Léopold; ils reçurent pour cette conduite une récompense qui, à la vérité, flattait leurs sentiments, mais qui ne pouvait avoir de résultat pratique que pour l'Empereur : on enleva d'un côté la Transylvanie et de l'autre l'Illyrie à l'autorité hongroise, et chacun de ces deux pays fut soumis à une chancellerie particulière, composée d'ardents royalistes. C'était déjà la politique par suite de laquelle

Léopold morcela plus tard l'Illyrie elle-même, puis la Styrie et la Carniole, pour en faire plusieurs petits gouvernements ; par suite de laquelle encore il sépara Milan de Mantoue, et chercha en Belgique à isoler les provinces les unes des autres. Joseph II avait foulé aux pieds tous les vieux liens de nationalité et blessé tous les intérêts locaux et tous les sentiments patriotiques, en établissant des démarcations de provinces arbitraires ; mais Léopold brisa ces liens d'une façon bien plus positive, tout en laissant à chaque petit village son patriotisme de clocher, et il continua ainsi l'œuvre de son frère sans perdre sa popularité. Les Madgyares, sans doute, se plaignirent amèrement de ces pertes ; mais Léopold sut aussi les désarmer, en rattachant à la création de la chancellerie illyrienne l'abandon d'une foule d'exigences qui leur étaient odieuses, et par là il excita une joie immense chez ce peuple vif et ardent. Il avait adroitement fait répandre le bruit que c'était l'opposition hongroise qui l'avait forcé aux tristes sacrifices de Reichenbach, bien que le butin fait sur les Turcs eût dû être si profitable à son royaume de Hongrie. Bref, la diète ne lui offrit que des assurances de repentir et des marques d'enthousiasme, doubla ses subsides, et lui accorda autant de recrues qu'il en pouvait désirer, au cris de : « A bas le traité de Reichenbach ! »

En présence de ces événements, constamment menacée par l'Autriche et violemment opprimée par la Russie, la Porte se décida à faire valoir son alliance avec la Prusse, et elle adressa à Berlin, au commencement de mars, une pressante demande de secours, qui fut aussitôt transmise à la Haye et à Londres. Cette complication ne pouvait que causer de grands embarras dans ces deux villes, cependant on n'hésita pas un instant à faire honneur aux engagements pris, et à protéger la Porte contre la Russie par tous les moyens possibles. Dans les ports de mer anglais comme dans les garnisons de la Prusse orientale, les armements furent aussitôt doublés ; les généraux et les corps de troupes qui devaient partir pour la guerre de Lithuanie furent désignés pour marcher, et le cabinet de Londres songea à envoyer une flotte dans la Baltique et une autre dans la mer Noire, contre la Crimée. La conduite seule de l'Autriche devait décider si l'on en viendrait réellement aux mains, et la Prusse et l'Angleterre furent

longtemps sans pouvoir rien présager à cet égard. L'Empereur, à la vérité, s'était engagé à Reichenbach à faire la paix avec les Turcs, mais Kaunitz avait distingué d'une manière très-précise la guerre austro-turque de la guerre prusso-russe. Lorsque enfin Léopold avait promis de rester également neutre en cas de cette dernière guerre, Kaunitz avait mis pour condition que la Prusse n'y chercherait aucun avantage pour elle-même. « Nous n'exigions de la Russie, lui avait dit une fois à ce sujet l'ambassadeur prussien, que le maintien de l'ancien *statu quo* pour ce qui regarde les possessions; mais si une fois on nous force à faire la guerre, nous devons réserver tous nos droits à une indemnité pour les frais dans lesquels nous seront entraînés. » — « Et nous, répondit Kaunitz, nous devons protester contre toute réserve de ce genre. »

Pendant que la situation était ainsi tendue, l'empereur Léopold entrait peu à peu dans une nouvelle voie politique. Comme nous l'avons déjà dit, il n'avait pas précisément hâte d'en finir avec les Turcs; il désirait, au contraire, laisser les choses se compliquer, dans l'espoir d'en tirer encore quelque petit avantage pour l'Autriche. Cependant il ne voulait, en aucun cas, recommencer la guerre. C'était l'époque où sa sœur, cruellement opprimée, l'assiégeait de lettres et de supplications; bien qu'il luttât avec toute la fermeté dont il était capable contre la pensée de se mêler activement des affaires de la France, il lui était impossible de se soustraire complétement aux prières de Marie-Antoinette, et, rien que pour cela, il devait éviter de faire surgir de nouvelle difficultés en Orient. Puis, il voyait ses relations avec la Russie sous un tout autre jour que son prédécesseur. Tandis que Joseph II, dans sa haine contre la Prusse, et dans son désir de dominer l'Allemagne, avait basé toute sa politique sur l'alliance russe, et ouvert volontairement à Catherine le chemin de Constantinople, Léopold voyait dans l'extension de la puissance russe, même jusqu'au Danube, le plus grand danger pour l'Autriche pour sa propre domination sur les Slaves du Sud et les Madgyares, et enfin pour l'avenir de l'Empire. Il déplorait que son frère, entraîné par son ardent désir de conquérir la Bavière et la Servie, eût commencé par abandonner à la Russie la vieille alliée de l'Autriche, la république de Pologne, puis l'eût poussée ensuite dans les bras de la Prusse. Il ressen-

tait amèrement l'arrogance railleuse avec laquelle Catherine parlait de sa politique de paix, comme s'il avait non-seulement refusé à un allié le secours promis, mais encore trahi la foi jurée à un suzerain. Avec sa prudence habituelle, il ne voulait rien précipiter, rien décider avant l'heure, afin de se ménager, aussi longtemps que possible, la liberté d'agir dans le sens qui lui conviendrait. Mais pour cela il fallait conserver une grande indépendance et une grande fermeté vis-à-vis de la Russie, jusque-là son alliée, et chercher en même temps les moyens de se rapprocher de ses anciens adversaires et d'établir avec eux des rapports de confiance.

Ce fut immédiatement après l'interruption des conférences de Sistowa qu'il fit le premier pas dans ce sens. Un des négociateurs de Reichenbach, le prince de Reuss, ambassadeur autrichien à la cour de Berlin, parla alors au roi de Prusse pour la première fois du désir qu'éprouvait Léopold, fatigué qu'il était de la longue inimitié qui existait entre les deux États, de nouer avec la Prusse des rapports de cordiale amitié. Il paraîtrait que Reuss aurait déclaré en même temps que le meilleur moyen d'arriver à ce but serait une entente directe des deux souverains, afin d'éviter les difficultés que soulèverait des deux parts l'hostilité des ministres. Ce qu'il y a de certain, c'est que Frédéric-Guillaume se décida immédiatement à envoyer à Vienne un homme en qui il avait toute confiance, le colonel Bischoffswerder, afin d'obtenir, sans la coopération des ministres, des explications plus précises sur les sentiments de l'empereur Léopold. Bischoffswerder était depuis de longues années le compagnon inséparable et le conseiller confidentiel de son roi ; c'était un gentilhomme saxon, sans fortune, qui avait cherché à faire son chemin dans diverses carrières, et qui enfin, par la souplesse de son caractère, était parvenu à gagner la faveur de Frédéric-Guillaume ; avec un esprit superficiel, il savait en imposer par ses airs d'importance mystérieuse, et quoiqu'il ne possédât qu'une honnêteté douteuse, sa soumission absolue le rendait indispensable au roi. L'Empereur accueillit fort bien un tel homme d'État, qui lui était inférieur en pénétration et qu'il savait incapable de résister aux faveurs de toute nature dont il fut comblé à la cour de Vienne. Le colonel devint immédiatement le plus fervent enthou-

siaste des projets de Léopold et de la nécessité d'établir une étroite alliance entre les deux États. Il blâma la politique irréfléchie de Frédéric II, qui avait séparé la Prusse de son alliée naturelle ; à quoi Léopold répondit qu'il était facile d'arriver à une situatiou meilleure. « A Vienne aussi, dit-il, j'ai mon Herzberg ; comme à Berlin le roi a son Kaunitz ; si nous voulons une sérieuse amitié, il faut éloigner ces deux hommes. » Puis il parla des dangers qui menaçaient de troubler la paix du monde, ici par la Révolution française, et là par la passion de conquête de la Russie ; il promit d'écrire à Catherine dans le sens de la modération et du désintéressement, et dit qu'il espérait qu'en échange, la Prusse, s'il y avait lieu, le soutiendrait contre les Jacobins. Au départ du colonel, il lui remit pour le roi une lettre écrite de sa main, et exprima le désir ardent d'aplanir toutes les difficultés dans une entrevue personnelle avec Frédéric-Guillaume.

Quand Bischoffswerder, rempli d'espoir, revint à Berlin, il ne réussit pas immédiatement à faire partager son enthousiasme aux hommes d'État prussiens. Dans l'intimité même du roi, il trouva chez l'adjudant-colonel Manstein un adversaire décidé, qui opposait une méfiance absolue à toutes les phrases brillantes de Léopold ; le roi lui-même pensait que l'Empereur devait montrer d'abord son bon vouloir par une rapide conclusion des affaires qui se traitaient à Sistowa. Il y avait pourtant un des désirs de Léopold auquel il était diposé à souscrire : le comte Herzberg lui était depuis longtemps devenu antipathique par sa présomption et sa suffisance, et le roi recommanda aussitôt qu'on ne l'instruisît pas des nouveaux rapports qui s'établissaient avec l'Autriche. Le vieux Finkenstein fut le seul de tous les ministres que l'on mit dans le secret, afin qu'il fît connaître confidentiellement les offres de Léopold au cabinet de Londres, et qu'il se concertât avec l'Angleterre sur le meilleur moyen d'en tirer avantage.

Ce message inattendu fut deux fois le bienvenu pour le cabinet anglais. Par suite de l'attitude belliqueuse de la Russie, il avait présenté au Parlement, le 28 mars, un message royal au sujet de ses armements en faveur de la Porte, et il avait provoqué par là un violent orage. Le commerce de la mer Baltique était alors très-productif pour l'Angleterre, et la prévision des

dangers qui le menaceraient en cas de guerre avec la Russie souleva les plus vives réclamations. Le mouvement populaire fut appuyé au Parlement par le parti whig tout entier. Aussi, dès le milieu d'avril, le ministère était-il décidé à céder à l'opinion publique, quand bien même il aurait obtenu un vote favorable. Pitt retira une note menaçante qui était déjà rédigée contre la Russie, puis il écrvit à Berlin que le roi devait savoir qu'en Grande-Bretagne le gouvernement ne pouvait résister à l'opinion publique lorsqu'elle manifestait sa volonté (1). Le duc de Leeds, qui avait été jusqu'alors à la tête des affaires étrangères, se retira, et son successeur, lord Grenville, entreprit de conclure avec la Russie un accommodement pacifique et aussi peu préjudiciable que possible aux intérêts de l'Angleterre. Il est facile de comprendre avec quelle joie, dans ces circonstances, on apprit que l'Autriche témoignait l'intention bien décidée de se séparer complétement de la Russie. Les ministres anglais y souscrivirent des deux mains. L'Empereur était alors à Florence, où son second fils venait de prendre possession du gouvernement; lord Grenville chargea donc le jeune comte Elgin, le 19 avril, de proposer à l'Empereur une alliance défensive avec l'Angleterre et ses alliées, si Léopold voulait agir à Pétersbourg pour obtenir la paix telle que la désirait l'Angleterre. Là encore on employa un négociateur sans titre officiel, car Grenville se fiait aussi peu au prince de Kaunitz que Léopold au comte Herzberg, et désirait traiter avec l'Empereur personnellement, sans le concours des ministres autrichiens.

Cette prompte démarche du gouvernement anglais arracha le cabinet prussien à l'indécision méfiante avec laquelle il avait répondu jusque-là aux avances de l'empereur Léopold. Le 1er mai, les comtes Schulenbourg et Alvensleben entrèrent au ministère; le 3, ce dernier présenta au roi, de concert avec Finkenstein, un mémoire qui devait décider de l'attitude future de la Prusse. On y expliquait que, bien qu'il n'y eût réellement aucun motif pour conclure une alliance avec l'Autriche, et que les longueurs des négociations de Sistowa dussent plutôt éveiller des soupçons sur la loyauté de l'Empereur, cependant la perspective de s'assurer

(1) Stanhope, *Life of Pitt*, II, 115.

la neutralité de Léopold dans l'éventualité d'une guerre contre la Russie était un avantage d'une telle importance, qu'il suffisait pour justifier l'alliance projetée ; qu'en conséquence, on ne pouvait que se réjouir de la mission donnée à lord Elgin, car elle concourait au même but que la négociation commencée par Bischoffswerder; qu'il était surtout désirable que la Prusse ne parût pas être traînée à la remorque de l'Angleterre dans les relations avec l'Empereur, mais qu'elle traitât immédiatement avec l'Autriche, et que ce fût elle ensuite qui facilitât aux Anglais l'accès de cette alliance. Les ministres proposaient ensuite de faire connaître ces dispositions de la Prusse au prince de Reuss, à la condition qu'il n'en informerait pas son ministère, mais seulement l'Empereur confidentiellement. Le roi, qui voulait avant tout en imposer aux Russes et séparer complétement Léopold de Catherine, accepta la proposition des ministres et ordonna de mettre dans le secret le comte Alvensleben, mais non le comte Herzberg. En conséquence, une communication du mémoire fut faite au prince de Reuss, qui la reçut avec reconnaissance, mais qui, dans sa position, ne vit aucune possibilité d'agir à l'insu du prince Kaunitz. Le cabinet de Berlin lui-même finit par réfléchir que l'Empereur ne prendrait pas une aussi grande résolution sans en instruire ses ministres, et renonça à cette condition. Le 12 mai, la demande officielle d'une alliance entre les deux couronnes partit pour Vienne.

Telle fut l'origine de cette célèbre alliance des deux puissances allemandes qui, deux ans plus tard, arma l'Europe tout entière contre la révolution française, aida à anéantir la Pologne et remplit l'Allemagne de discordes mortelles. Mais au moment où elle fut conclue, aucune des parties contractantes ne pouvait prévoir un tel avenir. Frédéric-Guillaume fit connaître au marquis Lucchesini, qui négociait en son nom à Sistowa, le nouveau système qui venait d'être adopté ; il lui dit qu'il n'avait accepté cette alliance qu'après avoir acquis la conviction que l'Empereur n'avait en vue que sa sûreté personnelle, et que l'unique but de la Prusse était d'amener par ce moyen l'isolement complet de la Russie. Léopold, de son côté, ne songeait à attaquer aucun des États voisins ; il ne voulait que fortifier la position de l'Autriche, et avant tout s'affranchir de l'influence domi-

natrice de la Russie; au reste, il n'avait pas encore dit son dernier mot; il pesait toutes les éventualités, et il était encore possible qu'au moment décisif il choisît une route toute différente de celle que l'on s'attendait à lui voir suivre.

En effet, tout en négociant avec la Prusse, il s'occupait activement, d'un autre côté, à assurer à l'Autriche une influence qui lui permît ensuite de dicter les conditions de son amitié à ses rivales, la Prusse et la Russie. Cette perspective lui fut ouverte par une transformation importante qui s'opéra en Pologne (1).

Depuis longtemps, aucun homme intelligent ne se dissimulait plus, dans ce malheureux pays, que tous les maux qu'on avait à déplorer provenaient de l'anarchie qui régnait dans le gouvernement. A toutes les époques, une nation à laquelle la dépravation des mœurs et les divisions intestines ont enlevé ses moyens de défense, a vu son existence compromise; mais au XVIIIe siècle surtout, à cette période de progrès, de conquêtes et de fermentation, un État qui n'était pas fortement cuirassé de tous côtés était immédiatement écrasé. C'était presque devenu une loi du système européen; du moins il est certain que les peuples ne s'en inquiétaient nullement, lorsque leurs intérêts personnels n'étaient pas menacés. La Pologne pouvait donc prévoir le sort qui l'attendait, et elle aurait dû comprendre quel était le seul moyen de s'y soustraire. Cependant, treize ans s'étaient écoulés depuis le dernier traité conclu avec la Russie sans qu'un pas eût été fait vers la régénération intérieure de ce pays. Nous avons vu que le roi Stanislas lui-même appartenait au parti russe. Il ne faudrait pas conclure de là qu'il n'aimait ni son peuple ni son pays ou qu'il manquait complétement de capacité politique et diplomatique. Mais Stanislas n'avait qu'un demi-caractère et une demi-intelligence; sa pénétration ne servait qu'à lui montrer les mauvais côtés de chaque système et à le faire hésiter entre tous; il était prudent outre mesure, par manque d'énergie, et faux par manque de courage moral. Il redoutait la prépondérance menaçante de la Russie et s'efforçait de prévenir toute manifestation de cette prépondérance; il mit tout en œuvre pour

(1) Voir sur ce qui suit ma *Revue historique*, vol. X, p. 387, et vol. XI, p. 260, où j'ai examiné les objections soulevées par Ernest Herrmann, et prouvé leur peu de fondement.

conserver l'amitié dangereuse de Catherine, et se trouva constamment forcé par les événements d'irriter la czarine par la rupture de ses engagements. A Kanieff encore, il s'était sincèrement réjoui du traité russe, dans l'espoir de pouvoir former une forte armée, sur les instances mêmes de la Russie, et d'obtenir des mains de Catherine la couronne héréditaire de Pologne, comme récompense du secours fourni par ses armes. Mais ce calcul était aussi insensé que le système de ses oncles en 1762, et il fut heureux pour la Pologne qu'il rencontrât d'un autre côté une vigoureuse résistance. Il eût été possible que la tension de la situation entre la Prusse et les cours impériales produisît pour les Polonais non-seulement une courte alliance avec leurs voisins les Prussiens, mais encore la régénération durable de leur pays.

Certes le parti patriotique ne manquait pas de zèle. Mais plus la situation était malheureuse, plus il avançait lentement. Après s'être rendu ridicule en Europe en demandant à deux philosophes français leur avis sur la constitution politique qui convenait le mieux à la Pologne, il voyait maintenant que presque tout manquait pour établir une situation seulement supportable. Les paysans étaient complétement abrutis par leur état de servage; l'organisation urbaine n'existait plus que sur les points de la Grande-Pologne où s'étaient établis des colons allemands. Comme nation, la noblesse seule avait quelque poids, mais presque toute cette noblesse avait subi une démoralisation politique complète, par suite de la licence qui régnait chez elle depuis si longtemps. Derrière le courage personnel et l'exaltation ardente par lesquels elle en imposait encore, on trouvait l'ignorance, la légèreté et l'égoïsme; tous les récits et malheureusement aussi tous les faits de cette époque en offrent la preuve accablante. De plus, le gouvernement était sans argent, sans administrateurs, sans troupes; la nation était divisée par le fanatisme et les haines religieuses; tous les partis étaient alliés à des puissances étrangères. Il était évident que la restauration de la Pologne ne pourrait jamais s'effectuer par les seules ressources du pays.

La Prusse avait applaudi aux premières réformes de 1789; mais elle était loin de vouloir se décider en faveur de l'un ou de l'autre des partis. Elle ne formait alors qu'un État de six millions d'habitants à peine, que tout portait vers l'est de l'Allemagne,

et qui était depuis quatre siècles en opposition constante avec la Pologne ; elle ne se souciait donc pas plus que la Russie de voir cette république de neuf millions d'hommes arriver à un puissant développement. Herzberg lui-même ne faisait pas un mystère de ce sentiment, et son ambassadeur, le marquis Lucchesini, détournait les Polonais de tout changement radical, surtout de l'augmentation de l'armée et de l'établissement d'un trône héréditaire(1). Si la Pologne voulait tirer avantage de l'amitié de la Prusse pour atteindre son but, il fallait donc, car la politique n'accepte et ne donne rien pour rien, qu'elle offrît des garanties réelles aux intérêts prussiens. Herzberg lui en fournissait le moyen, car il poursuivait toujours le vieux rêve de Frédéric II de posséder Dantzig et Thorn. Jamais faute politique n'a été plus grande que celle que commit le gouvernement polonais en refusant obstinément d'adopter le plan d'échange de Herzberg (2). Mais les uns croyaient que l'aide de la Prusse leur était assurée par la rupture de cette puissance avec les cours impériales, et les autres s'irritaient que Herzberg refusât de leur accorder toute la Gallicie, leur offrant seulement la sixième partie de cette province ; ce qui fait qu'en 1790 on arriva bien à effectuer une alliance entre les deux États, mais non à assurer pour un seul instant ce véritable accord d'intérêts et de sentiments qui seul peut donner aux traités internationaux sécurité et force. Quelques mois après, lorsque le traité de Reichenbach fut conclu, l'ancien état de choses étant pris pour base, et sans qu'il y fût question de rendre la Gallicie à la Pologne, les Polonais éprouvèrent une violente irritation contre l'allié dont eux-mêmes ils avaient cherché à déjouer les plans. Il semblait que la Prusse eût commis un crime de trahison envers la Pologne ; aucun Polonais patriote ne voulut plus entendre parler de l'amitié de cette puissance. Cette situation s'aggrava d'autant plus que la Prusse, bien qu'elle eût renoncé à l'acquisition de Thorn

(1) Herzberg *Sur l'alliance*, etc. Rapport au roi du 6, dépêches de Lucchesini du 10 et du 11 juillet 1789. Malheureusement il n'en est pas moins certain que Lucchesini ne suivit pas personnellement cette ligne. Il lui arriva ce qui est arrivé à bien des ambassadeurs : pour remplir sa mission d'une manière plus brillante et pour gagner le parti patriotique de la Pologne, il lui donna des espérances qui dépassaient de beaucoup ses instructions.

(2) Ceci est le jugement porté par Oginski lui-même, *Mémoires*, I, 118.

et de Dantzig, n'en continuait pas moins à chercher les moyens qui pourraient l'amener à posséder ces deux villes.

Léopold porta sur cet état de choses son coup d'œi pénétrant, sa main sûre et, nous sommes forcé d'ajouter, son ambition peu scrupuleuse. Dans le moment même où il entretenait Bischoffswerder de son désir de s'assurer l'amitié de la Prusse, il employait secrètement tous les moyens possibles pour raviver en Pologne l'influence autrichienne, et pour s'y former un parti important. Des Polonais de grande naissance étaient reçus de la manière la plus flatteuse à Vienne et par l'Empereur lui-même; l'ambassadeur prussien à Varsovie écrivait que le parti autrichien n'était pas encore organisé en Pologne, à la vérité, mais que Léopold y travaillait activement; enfin le gouvernement prussien lui-même reçut l'avis que l'Empereur cherchait à mettre un de ses archiducs sur le trône de Pologne. Quoique Kaunitz fût personnellement beaucoup plus porté vers les Russes que vers les Polonais, il donna, dans le courant de mars, connaissance à Woyna, ambassadeur de Pologne à Vienne, du projet conçu par la Prusse et la Russie de soumettre la Pologne à un nouveau partage, et Woyna s'empressa de l'annoncer à Varsovie, bruyamment et sur tous les tons. Cette nouvelle n'avait aucun fondement; à cette époque précisément, la Prusse armait avec plus d'activité que jamais pour une guerre avec la Russie, guerre que chacun croyait inévitable; mais il en resta à la Pologne l'impression que la Prusse lui était hostile, tandis que l'on espérait trouver chez Léopold des sentiments favorables à la cause polonaise. En effet, la force et la restauration de la Pologne étaient vivement désirées par l'Empereur. Les matériaux qui nous sont connus jusqu'ici, ne suffisent pas pour nous faire connaître en détail quels moyens et quelles routes il choisit pour arriver à ce but aux diverses époques de son gouvernement; mais il est hors de doute qu'immédiatement après que la Pologne se fut détournée de la Prusse, appuyer la république polonaise fut un des points principaux de la politique impériale. Déjà peut-être dans la première, mais à coup sûr dans la seconde moitié de l'année 1791, l'opinion de l'Autriche en faveur d'un nouveau système se produisit fortement, système d'après lequel la couronne de Pologne, portée déjà autrefois pendant soixante ans par des

électeurs de Saxe, devait être pour toujours attribuée à cette famille, et les deux dignités fondues de telle sorte, que l'électeur de Saxe fût toujours en même temps roi de Pologne. On peut affirmer sans crainte que l'adoption de ce plan aurait changé les destinées de l'Europe. Entre la Prusse évangélique et la Russie grecque, et pénétrant jusqu'au cœur de l'Allemagne, on eût vu se former alors une monarchie de plus de 11 millions d'habitants, la plupart Slaves et catholiques, qui aurait été étroitement liée à l'Autriche par ses vieilles idées dynastiques et les besoins de sa situation. La Prusse, de moitié moins forte, l'aurait eue pour voisine, elle eût senti également sa pression à Kœnigsberg, à Breslau et à Berlin, et se serait vue, sous le rapport de la puissance et de l'importance, rejetée à ce qu'elle était cent ans auparavant. Quant à la Russie, séparée des peuples européens par un boulevard solidement défendu, elle aurait pu poursuivre en Orient ses projets d'agrandissement aux dépens de l'Asie. Ce résultat eût été aussi important pour l'Autriche que l'avait été la soumission de la Bohême pendant la guerre de Trente ans, et l'assujettissement de la Hongrie pendant la guerre contre les Turcs.

Ces dispositions de l'Empereur donnèrent une vie nouvelle aux négociations qui avaient lieu en Pologne au sujet de la réforme de la constitution. Les assemblées provinciales se prononcèrent pour l'hérédité de la couronne dans la maison de l'électeur de Saxe; le roi Stanislas, qui, en dépit de quelques fluctuations, avait toujours été jusque-là sous la dépendance de la Russie, passa définitivement du côté des patriotes; une loi fut rendue sur les états provinciaux, une autre sur les droits politiques des villes. Pendant ce temps, les partisans de la Russie et ceux de l'ancien système se remuaient activement: une foule d'intrigues diverses s'entrecroisaient, sans que personne pût prévoir quand et comment tout cela finirait, lorsque, le 3 mai, un changement inattendu se produisit tout à coup. Les abords de la diète furent occupés par des troupes, le roi parut, suivi d'une forte escorte militaire, et ordonna de lire, au lieu de l'ordre du jour, une proposition du ministère des affaires étrangères, relative à ses rapports avec les autres puissances. Cette lecture eut lieu, malgré les vives protestations du parti russe. Il résultait des rapports des divers ambas-

sadeurs polonais qu'on devait craindre de nouveaux plans de partage, de la part de la Russie et de la Prusse, et surtout la prise de possession violente de Dantzig et de Thorn par cette dernière puisssance; que, dans ces circonstances, les gouvernements amis de la Pologne n'hésitaient pas à conseiller la prompte adoption d'une nouvelle et solide constitution. Là-dessus, en dépit des murmures de l'opposition, le roi prit encore une fois la parole, pour proposer immédiatement un projet de constitution en douze articles. Règlements sur la situation des paysans, concession de droits politiques à la bourgeoisie, formation de deux Chambres et d'un ministère indépendant, abolition du *liberum veto*, enfin hérédité de la couronne dans la maison de l'électeur de Saxe, mais de telle sorte que la fille de l'électeur actuel succédât à son père, telles étaient les dispositions principales dont l'adoption eût amené la transformation totale de la Pologne. A peine cette lecture était-elle terminée, que l'on reconnut facilement que le coup d'État avait été prémédité. Un député de la noblesse émit la proposition d'accepter la constitution par acclamation, et de jurer de la maintenir; le roi prêta ce serment à l'heure même; puis l'Assemblée se précipita vers la cathédrale pour l'y prêter à son tour. On apprit plus tard que le 2 au soir la majorité, sous la direction d'Ignace Potocki et de Hugo Kollontai, s'était réunie au palais Radzivill et y avait concerté d'avance tous les détails de cette grande journée.

Ce brusque changement causa autant de surprise à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays. Le roi Stanislas écrivit lui-même à Saint-Pétersbourg que la nouvelle constitution n'altérerait en rien l'amitié de la Pologne pour la Russie, et, un peu plus tard, il promit de garder une complète neutralité dans toutes les guerres que les autres puissances pourraient susciter à Catherine (1). Quelques jours encore avant le coup d'État, les Polonais avaient sondé l'ambassadeur prussien pour savoir si son gouvernement ne finirait pas par accepter le point le plus important des réformes qu'on préméditait: l'hérédité de la couronne; mais l'ambassadeur avait répondu négativement comme toujours, aussi se

(1) Vers le milieu de juin (*Journal politique*, 1790, p. 588), la Prusse conseillait de ne pas écrire à la Russie si l'on n'y était forcé par d'autres motifs.

plaignit-il amèrement de ce qu'on eût tranché cette question par un coup d'état. A Berlin, les dispositions n'étaient pas plus favorables.

On y connaissait les chefs actuels de la diète ; on savait qu'ils avaient toujours entretenu d'intimes relations avec l'Autriche (1). Bien que l'on ignorât encore tous les détails que nous venons de rapporter, on ne pouvait douter, à voir la marche officielle des choses, que toutes les tendances ne fussent hostiles à la Prusse. Le rapport du ministre des relations extérieures avait en effet motivé énergiquement la nécessité du coup d'état par l'avidité de la Prusse, qui tramait des plans de partage, de concert avec la Russie. Cette accusation, formulée au moment même où la Prusse ne désirait rien tant que de faire opposition à la Russie et ne reculait pour cela devant aucun moyen, avait été encore fortifiée par l'assertion que toutes les puissances amies de la Pologne lui conseillaient d'adopter une meilleure constitution. Mais quelles étaient ces puissances? Nul ne pouvait songer à la France, qui traversait en ce moment une des plus fortes crises qu'il fût possible d'imaginer. Ce ne pouvait être non plus ni la Hollande ni l'Angleterre, qui faisaient cause commune avec la Prusse, et qui avaient concerté avec elle la cession de Dantzig et de Thorn, si odieuse à la Pologne. La Suède et la Turquie avaient ici peu d'importance ; quant au Danemark, on lui en voulait beaucoup à Varsovie, pour avoir donné à entendre que les difficultés de la question turque pourraient bien se résoudre aux dépens de la Pologne, comme en 1772. Il ne restait donc que l'Autriche ; ce fut de ce côté que se portèrent immédiatement tous les soupçons, et l'on devait en effet reconnaître bientôt de plus en plus clairement que, bien que l'alliance de 1790 ne fût pas formellement dissoute, les événements du 3 mai indiquaient l'abandon par la Pologne du système prussien pour adopter le système autrichien.

(1) Dépêches du chargé d'affaires de Prusse à Varsovie, 8 mai 1793 : « Votre Excellence peut être assurée que l'opposition des Walewzki et des Rzewuski, que nous avons dû briser ici, vient exclusivement des émigrés et de la cour de Vienne. On sait très-bien en Russie, et l'on s'en est toujours étonné, que la cour de Vienne s'intéresse vivement aux émigrés polonais. Tous ces émigrés formaient en Pologne le vieux parti autrichien, contre lequel j'ai eu à lutter sous le feu roi. » Ces émigrés de 1793 sont précisément les auteurs de la constitution de 1791.

Indépendamment de cette situation particulière, Herzberg avait des motifs généraux pour ne pas hésiter dans ses vues. Le 6 mai, le conseil des ministres présente au roi, sur sa proposition un rapport sur la nouvelle constitution polonaise. La Prusse, y était-il dit, serait dans le plus grand danger, si une monarchie polonaise concentrée tombait jamais aux mains d'un prince russe ou autrichien, ce que l'on ne pourrait toujours empêcher ; si un petit prince allemand même montait sur le trône, il serait toujours à craindre qu'il ne fût dans la dépendance complète de Vienne ou de Saint-Pétersbourg. Or, comme il n'y avait aucune probabilité qu'un prince prussien arrivât jamais à cette dignité, la Prusse ne pouvait être en sécurité que si la Pologne restait un royaume électif.

Tous ceux qui aiment sincèrement la Prusse déploreront que ce rapport n'ait pas reçu la sanction royale, et que le cabinet de Berlin n'ait pas déclaré ouvertement et devant tous qu'il se regardait comme affranchi de son traité avec la Pologne. Le temps est à jamais passé où, par des motifs de pure humanité, on oubliait qu'une Pologne forte est incompatible avec l'existence de la Prusse, et où l'on demandait à cette dernière d'augmenter bénévolement la puissance d'un État dont le premier signe de vie eût été de la morceler elle-même. Il ne pouvait être question à Berlin de soutenir l'acte du 3 mai ; il s'agissait seulement de savoir de quelle façon on sauvegarderait les intérêts nationaux en présence de cette nouvelle attitude de la Pologne. Le droit chemin, proposé par Herzberg, eût été incontestablement le meilleur à suivre. Il était hors de doute que la Prusse ne pouvait songer à conclure une alliance ni même une paix durable avec une Pologne franchement monarchique ; mais plus elle tardait à proclamer ce fait, plus elle augmentait le danger d'assumer sur elle, au moment de la rupture, l'apparence d'une indigne trahison. Cependant les inquiétudes du moment étaient trop fortes pour permettre de s'appesantir sur ces craintes relatives à un avenir peut-être éloigné. La question qui dominait alors toute la politique prussienne était la perspective d'une guerre avec la Russie. On ne savait encore si Catherine se contenterait des offres nouvelles qui lui avaient été faites, et si la Prusse ne se trouverait pas, dans peu de semaines, obligée de déployer toutes ses forces ;

dans une telle situation, il semblait très-fâcheux aux hommes d'État prussiens de s'aliéner complétement la Pologne et de la pousser peut-être à une alliance avec la Russie. L'appui prêté par l'Autriche au mouvement polonais fortifiait cette fois, à Berlin, le penchant à la condescendance. On apprit bien que Kaunitz, ami des Russes comme toujours, ressentait la plus violente irritation du coup d'état de Varsovie, le représentait partout comme une intrigue prussienne, et appuyait sur le danger de voir un prince de Prusse arriver au trône de Pologne par un mariage avec la princesse royale de Saxe; mais lord Elgin mandait d'Italie, après plusieurs entretiens avec l'empereur, que Léopold, entre autres choses, demandait aussi la garantie de l'intégrité de la Pologne et de la constitution polonaise comme condition du traité projeté. Si l'Autriche associait cette demande à l'offre de son amitié et de sa neutralité en cas de guerre avec la Russie, devait-on la repousser par une protestation contre le coup d'état de Varsovie et remettre ainsi en question le seul profit qu'on eût tiré du traité de Reichenbach ? Entre deux maux on résolut de choisir le moindre, et, dans le but de tenir la Russie isolée, on ne souleva aucune opposition contre la nouvelle constitution polonaise. Le roi exprima, le 8 mai, à l'ambassadeur polonais Jablonowski, sa satisfaction de ce qui s'était passé, et fit renouveler cette assurance à Varsovie et à Dresde. Dans la même pensée, il recommanda à son représentant à Sistowa d'aller autant que possible, au devant des vœux de l'Autriche, de ne plus parler de l'ancien traité, de renoncer à toute garantie pour le nouveau, et de ne pas soulever la moindre prétention au sujet de Thorn et de Dantzig. Il s'était entendu avec l'Angleterre pour offrir aux Russes Oczakow et une portion de territoire entre le Dniester et le Bug ; par cette modération et ces concessions, le roi espérait, quand bien même Catherine pousserait les choses à l'extrême, pouvoir compter sur un prompt secours des armes polonaises, et, du côté de l'Autriche, sur une calme neutralité. Léopold d'ailleurs, avant même de connaître la note de la Prusse du 12, avait promis à lord Elgin de la manière la plus formelle, de conclure sans tarder la paix avec les Turcs. « L'alliance russe de l'empereur Joseph était une faute, dit-il ; l'Autriche ne doit plus laisser grandir la puissance russe. » Il se plaignit que Frédé-

ric-Guillaume n'eût pas encore répondu à ses offres amicales, et exprima le vœu de revoir l'excellent colonel Bischoffswerder. Elgin ne tarda pas un instant à faire partager à Berlin toutes les espérances que devaient inspirer ces démonstrations, et elles firent l'effet le plus puissant sur l'esprit si impressionnable du roi. Le 25, Finkenstein et Schulenbourg furent convoqués à une conférence de cabinet au château de Charlottenbourg. Le roi y exprima la confiance qu'il avait dans la loyauté de Léopold, et fit reconnaître son désir d'envoyer pour la seconde fois le colonel Bischoffswerder à Vienne. Les ministres, qui se défiaient encore de l'empereur, ne furent que médiocrement satisfaits de cette déclaration ; mais ils trouvèrent le roi fermement résolu. « L'alliance avec l'Autriche, dit enfin Finkenstein, aboutira difficilement, et, dans le fond, cela n'en vaut que mieux ; mais l'envoi de Bischoffswerder à Vienne peut toujours avoir cela de bon qu'il engagera l'empereur à en finir plus vite à Sistowa. » Les instructions qui furent données au colonel définissaient de la manière la plus précise l'attitude de la politique prussienne à tous les égards. Le roi, y était-il dit, n'avait pas jusque-là répondu aux demandes de Léopold, à cause des difficultés que Kaunitz avait soulevées dans la question turque ; mais aussitôt que l'empereur aurait franchement conclu à Sistowa, la Prusse se trouverait prête à conclure à son tour une alliance avec l'Autriche. Quant à la garantie des frontières actuelles de la Pologne et de sa constitution libre et indépendante, points sur lesquels l'empereur insistait si fortement, la Prusse n'avait rien à y objecter et consentait à y souscrire ; pour ce qui concernait les craintes des ministres autrichiens sur les conséquences de la révolution polonaise, la Prusse n'avait nullement participé à cet événement, mais elle approuvait le fait accompli, car le choix de l'Électeur de Saxe ne pouvait que lui être agréable ; mais il ne fallait pas songer au mariage de la princesse royale de Saxe avec un prince des trois puissances alliées, et il y aurait même lieu de préciser cette réserve dans un article particulier du traité d'alliance. Pour ce qui regardait ce traité, la première condition exigée par la Prusse était que la Russie en fût exclue, et que l'empereur d'Autriche s'engageât expressément à rester neutre en cas d'une guerre russo-prussienne. En outre, Bischoffswerder reçut l'ordre de ne

rien conclure avec Léopold sans y avoir été autorisé de Berlin, d'assurer à l'empereur que le roi était tout disposé à avoir une entrevue personnelle avec lui, et de proposer pour cette entrevue le château de plaisance de Pillnitz, près de Dresde. A cet effet, il devait, pendant son voyage, s'entendre avec l'Électeur de Saxe, et profiter de cette occasion pour obtenir de ce dernier son adhésion immédiate aux propositions polonaises, afin que, de ce côté encore, la question fût décidée promptement et l'influence russe écartée aussi complétement que possible.

Bischoffswerder quitta Berlin le 28 mai, accompagné des vœux ardents et des espérances du roi. Mais à peine avait-il passé la frontière de Prusse, que l'on reçut de Sistowa, où les conférences avaient été reprises le 19 mai, et de Vienne même, des nouvelles qui formaient le contraste le plus frappant avec les assurances données jusque-là par Léopold. Kaunitz répondit à la note prussienne du 12 que l'Autriche conclurait très-volontiers une alliance avec la Prusse, mais en supposant toujours qu'on y comprendrait la Russie. « Nous ne pouvons, disait-il, nous séparer de la Russie ; la Russie est la seule puissance qui nous permette de nous agrandir. » Un mémoire plus étendu développait les prétentions que l'Autriche avait toujours élevées, depuis la paix de Belgrade de 1739, sur Orsowa et sur une province croate au bord de l'Unna, et concluait en disant que l'empereur, ainsi qu'il l'avait promis à Reichenbach, ne demandait rien des Turcs que le *statu quo*, mais le *statu quo* tel qu'il eût dû exister avant la guerre. Ces nouveaux refus causèrent le plus profond étonnement à Berlin. On trouvait, à la vérité, les prétentions relatives à la paix de Belgrade justes et légitimes, et l'on était disposé à les appuyer à Constantinople par une négociation particulière ; mais on était d'avis que cette question ne pouvait être discutée à Sistowa, et que l'Autriche, par suite du traité de Reichenbach, n'avait qu'à rétablir l'ancienne délimitation des États. On fut surtout irrité par la demande de comprendre la Russie dans un traité dont le but bien formel était justement de restreindre l'influence de cette puissance. La méfiance se réveilla contre Léopold, plus forte que jamais. « Qui a raison maintenant ? écrivait Manstein aux ministres ; vous vous êtes laissé séduire par les belles paroles de l'empereur, et voici que paraissent les exi-

gences les plus arbitraires! » De leur côté, les ministres envoyèrent au colonel Bischoffswerder les recommandations les plus pressantes de ne pas se laisser gagner par la politique dissimulée de l'Autriche. Les plus modérés conservèrent encore quelque temps l'espérance que les nouvelles difficultés étaient exclusivement l'œuvre du prince Kaunitz et avaient été soulevées à l'insu de l'empereur; mais chaque jour les symptômes devenaient plus menaçants. On apprit de Pétersbourg que Catherine connaissait les exigences autrichiennes, qu'elle les approuvait pleinement et qu'elle avait promis à l'empereur de ne pas déposer les armes avant qu'il ne fût en possession d'Orsowa. A Vienne, le référendaire intime, Spielmann, dit à l'ambassadeur prussien que les Turcs seraient bien forcés d'entendre raison, sans quoi les deux puissances impériales se réuniraient pour agir contre eux de la manière la plus énergique. Lord Elgin écrivait de Florence pour se plaindre de la politesse glaciale de l'empereur, qui ne désirait pas moins que le prince de Kaunitz que la Russie fût comprise dans l'alliance définitive. Enfin, on reçut de Sistowa la nouvelle d'une rupture qui semblait irrémédiable. Les Turcs s'étant refusés à la cession d'Orsowa, Herbert et Esterhazy avaient déclaré que de plus longues négociations n'aboutiraient à rien, et avaient quitté le congrès le 18 juin. De tous les points de la Hongrie, des recrues et des renforts accouraient pour augmenter les bataillons des rives du Danube; des masses importantes de troupes se réunissaient sur les frontières de la Bohême et de la Moravie; en un mot, l'Autriche se montrait tout à coup aussi belliqueuse et aussi offensive qu'elle l'avait été sous Joseph II. Ce brusque changement irrita violemment les esprits à Berlin. L'arrivée d'une dépêche russe y apporta cependant quelque consolation, car cette dépêche répondait d'une manière favorable aux dernières propositions de la Prusse et de l'Angleterre, et elle dissipa au moins de ce côté les nuages précurseurs de la guerre. Mais le cabinet prussien n'en fut que plus affermi dans sa résolution d'employer tous les moyens possibles pour maintenir l'Autriche dans la ligne qu'elle s'était jadis engagée à suivre. Les provinces étaient encore sous les armes; des ordres furent donnés pour que quatre-vingt mille hommes fussent prêts à marcher dans le courant de juillet. Ces troupes, partagées en trois

colonnes, devaient envahir la Moravie, sous les ordres du duc Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswick, et assiéger Olmütz. On se trouva tout à coup lancé en plein dans la guerre ; des bruits d'armements sérieux remplirent le cabinet, la capitale et les provinces ; le roi, quoique surpris et affligé, était bien résolu à ne pas céder. Sur ces entrefaites, on reçut de Milan, le 24, un billet fort court, écrit en toute hâte, le 14, par Bischoffswerder : « Dieu soit loué, disait celui-ci, tout est arrangé, toutes les difficultés sont aplanies ; l'empereur a donné l'ordre de conclure sans restriction à Sistowa, et l'entrevue de Pillnitz est acceptée. »

En effet, depuis la révolution polonaise, les dispositions de l'empereur n'étaient ni aussi pacifiques que les avait dépeintes Bischoffswerder, ni aussi belliqueuses qu'on le craignait alors à Berlin. Ce qu'il voulait éviter surtout, c'était de conclure la paix avec la Turquie tant que rien n'était encore décidé entre la Russie et la Porte. Quant à lui, il se trouvait dans une position avantageuse ; l'Angleterre avait abandonné toutes ses pensées de guerre, la Pologne avait adopté, et il y avait lieu d'espérer que c'était pour longtemps, le système politique de l'Autriche ; Léopold pouvait donc attendre, temporiser, épier le moment propice, et, tout en désirant la paix du fond de son cœur, il ne redoutait plus la guerre comme l'année précédente. Il y eut même encore un moment, en effet, où il fut prêt à en entreprendre une nouvelle contre les Turcs et les Prussiens. Il avait surtout à cœur, comme nous l'avons vu, le développement et les progrès de la Pologne, dont il avait pris immédiatement sous sa protection la constitution du 3 mai ; mais tout à coup s'éveilla en lui la crainte que les événements de Varsovie, au lieu de tourner à son avantage, ne fussent profitables à la Prusse. Ses propres ministres et ceux de la Russie lui dépeignaient à l'envi le coup d'État polonais comme ayant été provoqué et protégé par le cabinet de Berlin, et devant procurer pour récompense à ce pays, d'abord l'abandon si longtemps contesté de Dantzig, et, plus tard, la main de la princesse de Saxe pour un prince prussien. La pensée eule de cette possibilité ramena sur-le-champ Léopold aux dispositions belliqueuses et le fit pencher de nouveau vers la Russie. Ce fut alors qu'il redoubla d'exigence à Sistowa, et qu'il proclama chaleureusement son amitié pour les Russes ; de plus, toujours rempli du

désir de détruire l'influence prussienne à Varsovie, il proposa au cabinet de St-Pétersbourg de reconnaître de concert la nouvelle monarchie héréditaire ; il est même fort probable qu'il y proposa en même temps de faire succéder à l'Électeur de Saxe sur le trône de Pologne, non pas la fille de celui-ci dont on pouvait craindre le mariage avec un prince prussien, mais le frère de l'Électeur, qui était marié avec une princesse autrichienne, et d'éterniser ainsi l'alliance de la Saxe et de la Pologne. Le sacrifice fait par la Russie sur la Vistule eût été, sans doute, augmenté en proportion même des avantages retirés par l'Autriche ; mais si cette proposition devait jamais être acceptable c'était en ce moment, où la Prusse se posait en protectrice des Turcs contre la Russie, et où Léopold, en prenant de nouveau part à la guerre contre la Porte, eût rendu à la czarine la possibilité de se dédommager à Constantinople de ce qu'elle perdait à Varsovie. Mais cette conjoncture ne dura qu'un instant. Léopold reconnut bientôt qu'il n'avait aucun motif de craindre la Prusse dans la question polonaise, et qu'il avait eu tort, au contraire, de compter sur les bonnes dispositions de la Russie. Bischoffswerder, à peine arrivé à la cour d'Autriche, réussit, dès ses premières explications, à dissiper les inquiétudes de Léopold au sujet des prétendues menées prussiennes en Pologne. A Pétersbourg, au contraire, on préférait encore différer la conquête de Constantinople, plutôt que de renoncer à reprendre Varsovie. La Russie semblait regarder comme sa plus grande loi politique celle de ne pas laisser une Pologne indépendante s'élever à côté d'elle. Elle accueillit donc les ouvertures autrichiennes avec un amical abandon, mais elle ne fut que plus pressée d'accepter la paix avec la Turquie sur les bases proposées par l'Angleterre, de se contenter de l'acquisition d'Oczakow, et de sommer la Prusse, aussi promptement que possible, de conjurer le danger commun dont les menaçait la Pologne. Ainsi s'accomplirent, mais d'une manière tout à fait inattendue, les événements que Léopold avait mis pour condition à la conclusion de son traité avec la Turquie : à côté des négociations autrichiennes, des négociations russes s'entamèrent avec la Porte. En conséquence, l'empereur envoya immédiatement à Sistowa l'ordre de conclure sans aucune restriction.

La crise orientale était terminée. L'opposition des deux puis-

sances allemandes, après avoir menacé de tout mettre en feu, venait de s'apaiser, et Léopold pouvait revenir au projet de faire concourir son rival prussien, non plus par la force des armes, mais par les liens d'une alliance, au développement du système politique de l'Autriche. Il se voyait libre de tenter dans ce sens des démarches qui auraient pu amener les plus heureux résultats. Quel mérite n'aurait-il pas acquis aux yeux de l'Allemagne et de l'Europe, si, en reconnaissant franchement le pouvoir de la Prusse, il avait cherché le bien de l'Autriche dans l'amitié loyale de son alliée allemande ! Cela eût été possible, facile même, car Frédéric-Guillaume était, en fait de pénétration et finesse d'esprit, bien inférieur à l'empereur, et il eût trouvé, en outre, dans une généreuse abnégation plus de satisfaction personnelle que ne l'eussent permis peut-être ses devoirs de souverain. Malheureusement Léopold, dans les ruses de son ambition, ne se contenta pas de ce résultat. Il apporta dans son alliance avec la Prusse de tout autres sentiments que le désir d'un mutuel et loyal appui ; il oublia, malgré sa perspicacité, que tout avantage remporté sans qu'un allié en ait sa part transforme l'alliance en une arme à deux tranchants, qui se tourne contre le plus favorisé. On peut ici préciser le moment où Léopold jeta des germes de discorde dans ses relations avec la Prusse. Ce fut celui où, en se séparant de son ancienne alliée, la Russie, il prépara entre Berlin et Saint-Pétersbourg une amitié déjà dirigée d'avance contre Vienne ; ce fut enfin celui qui donna naissance à ce malheureux et séduisant système d'une monarchie héréditaire saxo-polonaise. Là, ou jamais, le mieux fut l'ennemi du bien. La Prusse était prête à reconnaître la constitution polonaise sous un prince neutre et inoffensif, et à donner par là à la Pologne, protégée par l'Allemagne entière, un degré de force qui lui eût permis de résister à la Russie. Mais la Prusse ne pouvait consentir à ce que projetait Léopold, et nous verrons bientôt que ce projet, dès qu'il se produisit, rompit promptement les fils récemment noués de la nouvelle alliance.

II. — Pillnitz.

A peine Bischoffswerder était-il arrivé à la cour impériale, que les événements qui se passaient en France fournirent à Léopold

de nouveaux motifs de s'applaudir de ses résolutions pacifiques et de hâter son rapprochement avec la Prusse.

Comme nous l'avons déjà vu, il avait, pendant tout le printemps, exhorté sa sœur à la patience et à la résignation, et avait cherché à la dissuader de toute entreprise hasardée. Il se refusait plus résolûment encore à céder aux prières des princes émigrés. Ces princes, qui assiégeaient à cette époque les cours allemandes et italiennes de leurs demandes de secours, trouvaient partout la courtoisie la plus exquise, et, çà et là, quelques subsides, mais ne rencontraient nulle part la moindre disposition à une intervention armée. L'Espagne et la Sardaigne se montraient prodigues de plans d'après lesquels les autres puissances devaient sauver le trône de France; Naples consentait à accorder quelques pensions; le roi de Prusse se déclarait prêt à fournir un secours armé si Louis XVI le réclamait et voulait en supporter les frais. Quant à Léopold, il leur donnait les meilleures paroles, mais il obtenait en même temps que Louis XVI ordonnât au comte d'Artois de se tenir tranquille. Il est facile de comprendre que, tant que duraient les complications de la question orientale, il ne voulait pas provoquer de nouvelle crise à l'Occident; ce n'était donc qu'avec de grandes inquiétudes qu'il voyait sa sœur Marie-Antoinette persister dans son projet de fuite, lequel, soit qu'il réussît ou qu'il échouât, devait presque infailliblement amener un conflit entre lui et la Révolution.

C'est dans ce sens qu'il parla à Bischoffswerder, à Milan, dès la première audience. Il demanda qu'on ne se laissât égarer à Berlin par aucune nouvelle de guerre venant de Sistowa; il avoua qu'il avait un peu hésité, afin de voir si les débats parlementaires qui avaient lieu en Angleterre lui rendraient encore quelque petit avantage possible, mais qu'il était maintenant hors de doute à ce sujet, et qu'il avait donné les ordres les plus précis pour que l'on conclût. « Je sais, ajouta-t-il, que la Russie m'est très-hostile depuis quelque temps; mais je ne puis rompre ouvertement avec elle, et je ne puis accepter l'offre d'alliance faite par l'Angleterre avant que la paix ne soit conclue entre les Russes et les Turcs. Lorsque cela sera fait, je suis toujours d'avis qu'il faudra traiter d'abord avec la Prusse; puis l'Angleterre et la Russie pourront, si elles le veulent, entrer dans notre alliance. » Il demanda ensuite au colonel de l'accompagner à Vienne, agréa

la proposition d'une entrevue avec Frédéric-Guillaume à Pillnitz, et promit d'y amener l'héritier présomptif du trône, l'archiduc François, afin de le fortifier dans son amitié pour la Prusse. « Nous réglerons les affaires de Pologne à Pillnitz, dit-il; je suis d'avis qu'on assure la souveraineté de ce pays à l'Électeur de Saxe, mais en stipulant qu'aucun prince des trois puissances voisines ne pourra arriver à cette souveraineté par un mariage avec la princesse de Saxe. Avant tout, ajouta-t-il en terminant, nous traiterons la question française; je la regarde comme de la plus haute importance, et je crois nécessaire que nous nous entendions bien à ce sujet, afin de prévoir toutes les éventualités possibles. »

Deux jours plus tard, le 13 juin, il eut avec Bischoffswerder un second entretien, dans lequel, pendant une heure entière, il énuméra tous les dangers résultant de la Révolution française. « Les émigrés, dit-il, nourrissent des chimères extravagantes; les Jacobins remplissent l'Italie de leurs maximes, et s'efforcent d'y semer la révolte; il faut trancher ce mal dans sa racine; nous traiterons ce sujet à Pillnitz. » Le 18, il donna une troisième audience au colonel, commenta avec lui chaque article de l'alliance austro-prussienne, et mit fin aux délibérations en prononçant son acceptation définitive. Puis, il en revint encore à la France, mais cette fois sur un ton quelque peu différent. « Le danger est grand, dit-il; il nous faut agir avec une extrême circonspection, laisser mûrir les événements et attendre que la nation elle-même éprouve le besoin d'un changement dans sa situation. » Il donna alors au colonel une lettre pour le roi, en même temps qu'une déclaration écrite par l'archiduc François, dans laquelle il exprimait le dessein, aussitôt après son retour à Vienne, de conclure avec Bischoffswerder un traité relatif aux intérêts particuliers de l'Autriche et de la Prusse, dans le sens des articles déjà convenus entre eux; ces articles devaient servir de base à l'entrée de la Hollande et de l'Angleterre dans l'alliance, aussitôt que la paix serait conclue entre la Russie et la Turquie. Bientôt après, il remit encore au colonel un projet de note sur la question française, dans lequel il exposait combien une intervention serait justifiée par les dangers que courait la famille royale et par l'agitation que les Français excitaient dans les pays

voisins; mais en ajoutant aussitôt qu'aucun État agissant isolément ne pourrait obtenir un heureux résultat, et que le concours simultané de toutes les puissances européennes était nécessaire ici. Bischoffswerder en convint avec lui, et lui exprima l'espérance que le roi de Prusse partagerait à tous égards sa manière de voir.

Telles furent les nouvelles qui interrompirent, dans les derniers jours de juin, les préparatifs de guerre que l'on faisait à Berlin. Le roi qui, dans le fond du cœur, n'eût entrepris qu'à regret une lutte contre l'Autriche, respira enfin; cependant une confiance complète ne pouvait renaître à l'instant même. Bischoffswerder n'avait rien annoncé de précis sur la nature des instructions impériales envoyées à Sistowa, et l'on ne crut pas devoir déposer les armes à Berlin avant que la signature de Léopold fût apposée au bas du traité de paix avec la Turquie. « Ce sont de belles paroles, écrivait Manstein aux ministres; mais le roi dit qu'elles ne lui suffisent plus maintenant, et qu'il lui faut des faits. » A la vérité, le comte Herzberg reçut son congé définitif le 5 juillet; mais en même temps un courrier de cabinet fut envoyé au duc de Brunswick, pour lui offrir le commandement supérieur en cas de guerre avec l'Autriche. Cependant ces dernières inquiétudes ne tardèrent pas à se dissiper : les négociateurs de Sistowa décidèrent d'un commun accord que le traité ne ferait pas mention de la cession d'Orsowa, mais que cette cession serait l'objet d'une négociation particulière, dans laquelle les puissances médiatrices l'imposeraient aux Turcs. Vers le milieu de juillet, il ne restait donc plus aucun doute sur l'entente de toutes les puissances au sujet de la question d'Orient, et le cabinet de Berlin pouvait consacrer toutes ses réflexions et toute sa sollicitude aux affaires de France. Au mois de juin, un confident du comte d'Artois, le baron Roll, était arrivé à la cour de Prusse, apportant de la part du prince l'assurance, tout à fait fausse à la vérité, que Louis XVI avait chargé le comte de Durfort de demander le secours des armes prussiennes et s'engageait à payer les frais de la guerre; mais le roi avait répondu d'une manière évasive qu'il ne pouvait rien promettre avant la conclusion des affaires turques. Les ministres étaient convaincus que rien ne serait plus funeste à

la Prusse qu'une guerre contre la France, qu'on ne ferait par là que fortifier l'Autriche, dont on devait encore se méfier, et offenser profondément l'Angleterre, qui était une alliée importante. Alvensleben qui, plus que tous les autres, était hostile à l'empereur, crut, avec quelque inquiétude cependant, remarquer chez le roi, à l'égard de Louis XVI, des marques d'une compassion plus vive que ne le comportaient les intérêts prussiens. Il ne se trompait pas tout à fait; mais cette sympathie était encore contre-balancée par la méfiance que l'empereur inspirait à Frédéric-Guillaume. « La question française me donne beaucoup à penser, écrivait alors le roi à Bischoffswerder; je désirerais que vous pussiez en pénétrer le secret et m'éclairer sur la politique de l'empereur, que nul ici ne veut encore considérer comme très-loyale. » Il craignait que l'Autriche ne mît la France en avant que pour engager la Prusse dans une entreprise périlleuse, et avoir elle-même le champ libre en Allemagne et dans l'Europe orientale.

Cependant Léopold, après avoir reçu la fausse nouvelle du succès de l'évasion de Louis XVI, avait appris son arrestation à Varenne, et la situation désespérée dans laquelle se trouvait la famille royale. Quelque profondément affligé qu'il fût, il n'en persista pas moins dans l'opinion que nous avons déjà développée, que toute l'Europe réunie pourrait seule s'opposer avec succès à la Révolution; le 6 juillet donc, il adressa de Padoue à tous les souverains une circulaire par laquelle il les exhortait à s'entendre pour défendre la cause de Louis XVI. En même temps, une déclaration fut préparée pour l'Assemblée nationale ; mais il n'y était question que de la sûreté personnelle de la famille royale; or, comme celle-ci n'était pas menacée à Paris d'un danger immédiat, cette déclaration ne fut pas envoyée. L'empereur annonça hautement ensuite son intention de mettre son armée sur le pied de guerre; mais les ordres se bornèrent à quelques bataillons, d'où les ministres prussiens conclurent que Léopold était plus disposé à parler qu'à agir et qu'il voulait peut-être leur laisser tirer les marrons du feu. « Il est décidé, écrivirent-ils à leur ambassadeur à Vienne, que nous nous tiendrons à l'écart, et que nous attendrons les propositions de l'empereur pour prendre un parti. » Léopold ne s'en efforçait que davantage de

gagner Bischoffswerder, et ses efforts furent promptement couronnés de succès. Le colonel avait la profonde conviction qu'il exerçait la plus grande influence sur l'empereur et ses confidents, et il était de jour en jour plus pénétré du désir d'arriver aussitôt que possible à la conclusion d'une alliance austro-prussienne. On lui écrivait sans cesse de Berlin de se tenir en garde contre un calculateur aussi habile que Léopold; sur quoi il répondait qu'il savait que le prince de Kaunitz lui était hostile, mais qu'il avait dans le cabinet de l'empereur des amis sur lesquels il pouvait compter. Les avertissements qui lui furent donnés eurent au moins cet effet qu'il refusa de se mêler de la question française, et déclara n'être autorisé qu'à traiter de l'alliance; mais Léopold se réserva en secret de ne rien conclure sans y joindre une clause relative à la France. Il profita si bien de l'intimité qui s'établit pendant le voyage, en revenant à Vienne, que cinq jours après leur arrivée, le 25 juillet, il avait obtenu du colonel un traité préliminaire, en dépit de la défense formelle faite à Bischoffswerder de rien conclure sans demander avis à Berlin, et surtout sans que la paix fût signée avec la Russie. La teneur de ces préliminaires, ainsi que la facilité avec laquelle il se les était laissé arracher, témoignent hautement en faveur de la supériorité du négociateur impérial sur son partner. On promettait d'abord de se garantir mutuellement l'ensemble des possessions existantes, ce qui était de la part de la Prusse une concession avérée faite à la Belgique, car le roi se désistait par là de toute opposition aux atteintes portées aux droits légitimes des Belges. Puis suivait l'engagement de ne conclure aucune autre alliance avec une troisième puissance sans s'en instruire réciproquement; or, dans la situation actuelle, cette clause ne pouvait avoir d'importance que pour l'Autriche, car elle prévenait un rapprochement entre la Prusse et la Russie. Enfin, les deux puissances s'engageaient à ne rien entreprendre contre la délimitation actuelle des frontières de Pologne ni contre la constitution polonaise (1), et à ne pas faire épouser à la princesse de Saxe un prince prussien ou autrichien. Il n'est pas besoin d'autres preuves après ce que

(1) La Prusse avait alors complétement renoncé à Dantzig et à Thorn.

nous savons déjà, pour montrer que, par ce traité, la Prusse comblait tout ce qu'elle savait être les désirs de l'Autriche, tandis que Léopold se réservait l'entière liberté d'exécuter son véritable projet, tout en faisant valoir bien haut le désintéressement avec lequel il résistait aux demandes de plusieurs magnats polonais qui eussent voulu voir un Archiduc épouser la princesse de Saxe. Tout était de même avantageux pour l'Autriche et préjudiciable à la Prusse dans la promesse faite par les deux puissances de se prêter un mutuel appui si le repos intérieur de leurs États venait à être troublé ; car la Prusse, dans la disposition actuelle de ses provinces, n'avait rien à redouter sous ce rapport, tandis que la Hongrie et la Belgique se ressentaient toujours des secousses politiques qui les avaient ébranlées du temps de Joseph II. Enfin, le quatrième article du traité déclarait que les deux cours s'efforceraient de mener à bonne fin, et le plus tôt possible, la coalition à laquelle l'empereur avait convié toutes les puissances de l'Europe au sujet des affaires de France. Léopold avait donc lieu d'être satisfait à tous égards du résultat qu'il avait obtenu. Il venait de fortifier sa position de tous les côtés, sans qu'il lui en eût coûté le plus petit sacrifice. Pour ce qui concernait la France, il était aussi peu disposé que les ministres prussiens à attaquer la Révolution ; cependant les préliminaires lui en ménageaient toujours la possibilité et lui assuraient, en cas de besoin, la coopération de la Prusse.

Le 27 juillet, le prince de Reuss présenta à Berlin un mémoire dans lequel l'empereur exposait sa manière de voir sur la ligue européenne. Ce mémoire était rédigé avec la prudence et la réserve habituelles à Léopold. Après avoir fait ressortir, pour légitimer l'intervention, la nature contagieuse des doctrines empoisonnées des révolutionnaires, il proposait une déclaration unanime des puissances à l'Assemblée nationale française par laquelle celle-ci aurait été invitée à s'arrêter sur la voie de perdition où elle s'était engagée. Si cette démarche restait sans effet, les puissances devaient cesser tout commerce et toute relation avec la France, et un congrès devait s'ouvrir à Aix-la-Chapelle ou à Spa, pour y traiter des mesures à prendre ultérieurement. Là on délibérerait sur la constitution future de la France, pour le cas où l'on interviendrait par la force des armes dans les

affaires de ce pays; mais, pour l'honneur de la grande cause que l'on s'apprêtait à défendre, on s'engagerait d'avance à renoncer à tout agrandissement personnel. On voit que nul désir de guerre n'avait présidé à la conception de ce vaste plan. Il y était, en outre, répété plusieurs fois qu'il ne serait fait aucune démarche sans la participation de toutes les puissances, et en particulier de l'Angleterre; or, comme on savait l'Angleterre opposée à toute espèce d'intervention, cette condition suffisait presque pour réduire le projet à une vaine démonstration.

Néanmoins, les ministres prussiens crurent devoir agir avec la plus grande circonspection et se tenir sur leurs gardes. Leur opinion était formée depuis longtemps, et dès le 28 ils adressèrent à Vienne une réponse détaillée. Ils disaient qu'aussitôt que la paix avec la Turquie serait définitivement conclue, le roi serait prêt à prendre une part active aux mesures que les puissances réunies jugeraient convenables; que la première de ces mesures serait nécessairement la déclaration projetée; mais que, pour que celle-ci produisît quelque effet, il fallait qu'elle fût appuyée par un armement suffisant, et que les puissances, en cas de refus, fussent décidées à faire la guerre et d'accord sur la direction à lui donner. Car rien, ajoutaient-ils, n'était plus fâcheux que des paroles hautaines, lorsque des actes ne les soutenaient pas. Ils disaient encore que le roi partageait moins le désir d'un congrès à Aix-la-Chapelle et de la cessation des relations avec la France; qu'il ne comprenait pas l'utilité de ces mesures, et qu'il y voyait de nombreux inconvénients. Quant à la constitution française, le roi pensait qu'on arriverait difficilement à s'entendre à ce sujet; que pour lui, il désirait une forte monarchie, qui restât toutefois aussi rapprochée que possible de la constitution chère à la nation. Sans aucun doute, la coopération de l'Angleterre était nécessaire, mais celle de l'empire allemand devait être l'objet de mûres réflexions. Pour ce qui était des agrandissements personnels, le roi était prêt à signer l'engagement d'y renoncer de la façon la plus complète.

Telle était la dépêche destinée à être communiquée au cabinet autrichien. Pour l'instruction de l'ambassadeur, les ministres ajoutèrent encore que cette renonciation à tout agrandissement ne serait valable qu'autant que l'on réussirait à rétablir com-

plétement le gouvernement de Louis XVI. « Mais que ferions-nous, disaient-ils, si la guerre amenait un autre résultat, si la restauration échouait, et si nos armes avaient conquis l'Alsace et la Lorraine ? quel motif aurions-nous de les restituer ? et si nous ne les rendions pas, qui de nous devrait les posséder ? l'Autriche les conserverait-elle ? mais alors quelle acquisition équivalente à celle-là pourrait nous être accordée ? Ces questions pourraient occasionner la rupture complète de l'alliance ; il est donc indispensable de les résoudre avant de commencer la guerre. —Nous ne désirons pas cette guerre, ajoutaient-ils ; nous ne pouvions laisser passer la note de l'Empereur sans y répondre affirmativement, mais nous nous déclarons une fois pour toutes pour le système d'attente passive. »

L'avenir devait prouver quelques années plus tard combien ces inquiétudes étaient fondées. Léopold était bien loin d'en méconnaître l'importance ; il prit donc la réponse de la Prusse pour un refus, et se fortifia dans le désir d'éviter, s'il était possible, une rupture avec la France. Nous avons vu quelle tournure les événements prenaient alors à Paris, comment l'Assemblée nationale revenait au Roi, et comment Lafayette renversait les démocrates. Léopold résolut, si l'on pouvait obtenir de ce côté le moindre résultat favorable, quelque faible qu'il fût, d'empêcher toute intervention étrangère, car il prévoyait que celle-ci n'aurait d'autre effet que de susciter des complications infinies en Europe, des colères redoutables en France, et de précipiter le cours de la Révolution. Il montra soudain aux émigrés français une froideur très-marquée, exhorta la famille royale et les chefs des partis politiques de Paris à une mutuelle réconciliation ; pour mieux manifester encore ses sentiments, il mit son armée sur le pied de paix, et libéra du service actif la moitié de ses troupes environ. Tout ce qui se montrait en ce moment à l'horizon politique contribuait d'ailleurs à le fortifier dans cette conduite. D'un côté, la Prusse, tout en approuvant en apparence la note du 27, avait démontré qu'elle ne pouvait avoir d'application pratique ; d'un autre côté, le cabinet de Londres déclara formellement que l'Angleterre, en cas de rupture entre l'Autriche et la France, conserverait la plus stricte neutralité. On croyait même savoir à Vienne que le ministère Pitt éprouvait une sympathie bien décidée pour

l'Assemblée nationale; on avait appris que Louis XVI lui avait vainement offert de grands avantages commerciaux s'il voulait s'unir à Léopold contre la Révolution, et l'on pensait que Pitt, se souvenant de l'appui que Louis avait accordé à la révolution américaine, se réjouissait de l'affaiblissement de la monarchie bourbonnienne, et ne voulait, dans aucun cas, exposer les Pays-Bas au danger d'une guerre avec la France. Ainsi la chaîne de l'union européenne, dont Léopold regardait la solidité comme la condition indispensable pour combattre la Révolution, se brisait au premier contact et perdait le plus important de ses anneaux.

Un effet plus grand encore fut produit à cette époque sur l'empereur par la manière dont la première des puissances continentales accueillit une autre partie de son système. On venait enfin d'arriver à la réalisation de cette paix d'Orient si longtemps désirée; l'Autriche avait signé le 5 son traité définitif à Sistowa, et la Russie les préliminaires du sien à Galatz le 11 août, ce qui assurait à Léopold la ratification par le cabinet de Berlin de celui qui avait été conclu par Bischoffswerder. Mais, à côté de cet avantage, surgit un grave danger, car aussitôt qu'elle se vit débarrassée de la guerre avec la Porte, Catherine consacra toute son énergie à la question polonaise. Elle ne ressentait plus que haine et mépris pour les aspirations de la Pologne; elle regardait le roi Stanislas comme un traître parjure à sa parole, et exprimait hautement la conviction que les Polonais eux-mêmes ne tarderaient pas à détruire leur propre ouvrage. Les affaires de la république prenaient, en effet, une triste tournure. Depuis le mois de juillet, Stanislas se plaignait de ne trouver que tiédeur en Lithuanie; dans l'Ukraine, la révolte couvait sous la cendre; les chefs du parti russe, Felix Potocki et Branickie, parlaient d'aller chercher le prince Potemkin à Jassy. Mais l'inertie et l'incapacité du nouveau gouvernement étaient encore plus funestes que cette opposition. Depuis trois ans, tous les patriotes parlaient sans cesse de la nécessité évidente de porter l'armée au chiffre de cent mille hommes; maintenant qu'ils étaient au gouvernail des affaires, ils se réjouissaient, au bout de trois mois, d'être arrivés à obtenir un pauvre effectif de vingt mille soldats mal équipés. Des plaintes ayant été portées à la diète à ce sujet, on avait répondu que la commission militaire ne pouvait fonctionner,

attendu qu'elle n'arrivait jamais au chiffre de sept membres nécessaire pour prendre une décision; et aussitôt, quelque incroyable que cela puisse paraître, ce nombre avait été réduit à cinq. Dans cette situation, il était évident que la Pologne était destinée à devenir ou la proie ou l'instrument du plus puissant de ses voisins ; or, Catherine n'était nullement disposée à en reconnaître ici un plus puissant qu'elle. Ses ambassadeurs proclamaient partout cette opinion avec une entière sincérité. A Dresde, le chargé d'affaires de Catherine avertit l'Électeur de ne pas attirer sur lui la colère de la Russie, en acceptant la couronne de Pologne; à Vienne, le prince Galitzin dit à Kaunitz, que chacune des deux cours impériales avait sa contre-révolution à effectuer, l'une à Paris, l'autre à Varsovie. Catherine savait combien Léopold était opposé à cette idée; mais elle n'avait pas de plus vif désir que d'entraîner l'empereur à se mêler des affaires de la France, et de priver par là la Pologne de son plus puissant appui ; elle prit donc la part la plus active aux négociations entamées dans le but de soutenir Louis XVI. Son ancien adversaire, le brillant Gustave de Suède, se déclara prêt, moyennant un fort subside russe, à envoyer par mer une armée suédoise sur les côtes de Flandre, d'où elle aurait marché sur Paris sous la conduite de Bouillé. De concert avec lui, Catherine conclut avec les princes français un traité d'après lequel ceux-ci étaient reconnus comme les seuls représentants du gouvernement légitime de la France, et un ambassadeur russe, le comte Romanzow, fut accrédité auprès d'eux. Le roi Gustave sommait constamment l'empereur de faire sérieusement cause commune avec eux et de se mettre à leur tête; mais naturellement chacune de ces instances était pour Léopold un motif de plus de désirer la paix. Il venait précisément d'obtenir de la Prusse la reconnaissance de la nouvelle constitution polonaise ; or, la ruine de cette constitution était certaine, dès que l'Autriche se trouverait engagée dans une guerre avec la France. Il trouvait d'ailleurs que la Russie et la Suède risquaient fort peu de chose à entreprendre une campagne contre la France, tandis que pour lui une campagne semblable remettrait immédiatement en question la possession des provinces belges si péniblement reconquises. Enfin, il partageait toutes les appréhensions de sa sœur au sujet des émigrés, et ceux-ci étaient

précisément en grande faveur auprès des cours qui se montraient si belliqueuses. En un mot, il était fermement convaincu de la nécessité de la paix, et c'est dans ce sentiment qu'il se prépara à son entrevue avec le roi de Prusse.

Dans ces circonstances, il fut très-désagréablement surpris lorsque le 20 août, peu de jours avant son départ pour Pillnitz, le comte d'Artois arriva tout à coup à Vienne, sans s'être fait annoncer et sans avoir demandé si sa visite serait opportune. Il eût été peu convenable de l'éconduire; mais Léopold ne crut pas devoir le laisser dans l'incertitude sur la situation. Le comte d'Artois rappela vivement les espérances que l'empereur lui avait données en Italie, au moment de la fuite du roi; sur quoi Léopold lui expliqua tous les obstacles suscités par la politique européenne; puis, voyant que le comte d'Artois ne voulait rien entendre, il finit par lui déclarer, sans aucun détour, qu'il retirait formellement ses anciennes promesses. Le prince français entra alors dans une violente colère, mais sans produire le moindre effet sur l'empereur. Il offrit de lui céder la Lorraine; Léopold resta inébranlable. Il demanda l'autorisation d'accompagner l'empereur à Pillnitz; Léopold lui répondit avec une froide politesse qu'il la lui accordait volontiers, mais qu'un changement de système ne serait pas plus facile à obtenir à Pillnitz qu'à Vienne. Quelques jours plus tard, Kaunitz racontait à l'ambassadeur prussien que Naples et la Sardaigne étaient prêtes, à la vérité, à faire la guerre à la France; que quant à l'Espagne, elle donnait de bonnes paroles, mais n'en viendrait pas facilement aux actes, et que d'ailleurs la neutralité de l'Angleterre mettait obstacle à toute entreprise. « Car, ajouta-t-il, si toute l'Europe ne se réunit pas pour agir, il n'y a rien à faire en France. Je crois connaître assez bien les moyens de rétablir la tranquillité dans un État; mais les affaires de France sont désespérées et perdues sans retour; je l'ai déclaré très-nettement au comte d'Artois et à ses amis, et je désire seulement qu'à Pillnitz l'empereur ne se laisse pas entraîner par sa générosité à quelque démarche imprudente. Si Louis XVI s'entend avec l'Assemblée nationale au sujet de la constitution, la guerre devient inutile. »

Ce fut pénétré de ces idées que l'empereur Léopold partit pour se rendre à l'entrevue concertée avec son nouvel allié. Le

roi vint à sa rencontre avec des intentions exactement semblables ; il éprouvait peut-être un peu plus de sympathie que Léopold pour les souffrances des princes français ; mais, d'après la situation de son royaume et les événements des dernières années, il avait encore moins de motifs politiques que l'Autriche pour déclarer la guerre à la Révolution, et il désirait du fond de son cœur la continuation de la paix. Le comte d'Artois ne fut donc pas plus heureux à Pillnitz qu'il ne l'avait été à Vienne huit jours auparavant. Dans le fait, ses projets étaient de nature à faire reculer d'épouvante tous les gens raisonnables et à mécontenter fortement les amis de Louis XVI. Il présenta aux deux souverains un mémoire en dix articles, dans lequel tout un vaste système de guerre inexorable était développé. Il fallait, y était-il dit, faire tout au monde pour gagner la confiance de Louis XVI et pour intimider ses oppresseurs. Dans cette vue, les frères du Roi et tous les autres princes de la maison de Bourbon devaient publier un manifeste dans lequel ils énuméreraient tous les empiétements de l'Assemblée nationale, annuleraient ses actes, et protesteraient contre la sanction royale qui avait été donnée, en faisant valoir que cette sanction avait été arrachée à Louis XVI par ruse et par violence. Comme il était impossible de laisser plus longtemps la France sans gouvernement, le plus âgé des frères du roi, Monsieur, comte de Provence, devait prendre le titre de régent, annoncer à la nation la coopération de l'Autriche, de l'Espagne, de Naples, de la Prusse, de la Sardaigne, de la Suède, de la Suisse, et, selon toute espérance, de la Russie, et rendre les habitants de Paris responsables, sous peine de mort, de la sécurité de la famille royale. L'empereur devait reconnaître tacitement la régence de Monsieur, en lui exposant les griefs des seigneurs allemands lésés dans leurs intérêts en Alsace ; il devait, en outre, avec des troupes prussiennes et sardes, s'avancer sur la frontière de France, permettre aux émigrés de s'armer dans ses États, et garantir au landgrave de Hesse-Cassel, s'il prêtait ses troupes aux princes français, le payement des sommes convenues. Monsieur comptait de son côté, aussitôt après l'apparition du manifeste, ouvrir un emprunt de 12 millions. Lorsque l'empereur eut connaissance de ces projets, il en fut profondément irrité. Ils lui parurent le comble de l'égoïsme et de la présomption. Le roi Louis XVI, au

salut duquel toutes les puissances s'intéressaient, par humanité autant que par politique, y était mis de côté, avili, à jamais séparé de son peuple. Par ces projets, la France était condamnée à la restauration de l'ancien régime, l'Europe à des efforts incalculables, et tout cela pour que Monsieur et les émigrés rentrassent dans leurs priviléges d'autrefois. Il s'entendit immédiatement à ce sujet avec le roi de Prusse. Tous deux résolurent de rejeter poliment les demandes des émigrés et de leur opposer, de la manière la plus précise, l'opinion générale de l'Europe. Le comte d'Artois reçut donc le 27 août une réponse collective des deux souverains, dont la forme et le fond témoignaient clairement des sentiments de ses auteurs. Louis XVI, y était-il dit, savait qu'un plan de coalition européenne existait en sa faveur; cela devait suffire pour soutenir sa confiance, tandis que l'élévation de Monsieur à la régence produirait un effet diamétralement opposé. Le manifeste proposé par les princes de la maison de Bourbon ne pourrait d'ailleurs, en aucun cas, être publié avant la réunion du congrès; et un mouvement de troupes isolé pourrait encore moins avoir lieu. Quant aux droits des princes allemands lésés en Alsace, l'empereur saurait les sauvegarder conformément à la constitution de l'empire, et n'avait nul besoin pour cela de la régence de Monsieur. La Hesse-Cassel ne pouvait, comme tous les autres États, être tenue à fournir que les troupes exigées d'elle par la constitution. Enfin l'empereur et le roi de Prusse autorisaient les émigrés à séjourner isolément et paisiblement dans leurs États, mais ils s'opposaient à toute espèce d'armement avant la conclusion de la coalition. Après avoir formulé ce refus, les deux monarques exposèrent leur programme : ils indiquaient le rétablissement de l'ordre et de la monarchie en France comme de la plus haute importance pour tous les gouvernements; ils exprimaient l'intention de convier toutes les puissances de l'Europe à y coopérer, et, s'ils réussissaient à les y décider, « alors et dans ce cas », disaient-ils, ils tenteraient une intervention active. Or, comme on savait d'une manière certaine que l'Angleterre refuserait d'agir, les termes employés équivalaient à une déclaration de non-intervention et n'avaient été choisis par Léopold que pour intimider les démocrates parisiens. Le même soir, il écrivit à Vienne au prince de Kaunitz, qu'il pouvait être

tranquille, que lui, Léopold, s'en était tenu à des généralités et s'était gardé de faire la moindre promesse qui pût le lier pour l'avenir. Ces mots : « alors et dans ce cas, disait-il, sont pour moi la loi et les prophètes ; si l'Angleterre nous fait défaut, le *cas* n'existe plus. »

C'est ainsi que se termina l'entrevue de Pillnitz. Avant de se quitter, les deux souverains se promirent encore une fois un mutuel appui pour protéger la constitution de l'empire, pour exhorter l'électeur de Saxe à accepter la couronne de Pologne, et se conserver réciproquement enfin une étroite amitié. Nous venons de voir combien est erronée l'assertion mille fois répétée que la première coalition formée contre la Révolution française a pris naissance à Pillnitz. Aussitôt qu'une lueur de réconciliation parut à Paris entre Louis XVI et l'Assemblée nationale, la cause des émigrés fut condamnée à Vienne et à Berlin, le danger personnel de la famille royale ayant toujours seul ému Léopold. Il lui semblait insensé de jouer ses graves intérêts des rives du Danube et de la Vistule pour une question de constitution parisienne ; mais il regardait en même temps comme un devoir d'honneur et de cœur de secourir ses parents menacés dans leur vie et leur autorité. Ses troupes eussent marché si Louis XVI, après avoir réussi dans sa fuite, eût déclaré la guerre aux démocrates parisiens ; mais, au contraire, il restait plus résolu que jamais à la paix, maintenant que la guerre ne lui offrait en perspective que des difficultés sans nombre et un accroissement de dangers pour la famille royale. Nous remarquerons ici l'importance, décisive pour toute l'Europe, du moment où la nouvelle constitution fut présentée à Louis XVI, le 3 septembre. En l'acceptant, Louis devait rentrer dans les droits souverains qui y étaient consacrés, tandis qu'en la rejetant, il prononçait son renoncement au trône. S'il se déclarait pour le dernier parti, il était certain de ne jamais recouvrer sa liberté, et vraisemblablement il provoquerait de violentes explosions de la colère populaire. Il est difficile de concevoir comment, dans ce cas, l'empereur eût pu conserver la paix ; l'Autriche lui conseillait donc fortement l'acceptation ; naturellement les chefs de l'Assemblée nationale, qui étaient presque tous devenus les conseillers de la reine, agissaient dans le même sens ; c'était d'ailleurs l'avis

général. A ma connaissance, le conseil de refuser ne fut donné au roi que par Edmond Burke et par l'abbé Maury. Mais ce qui trancha la question, ce fut que Marie-Antoinette, se trouvant cette fois tout à fait d'accord avec son frère, considérait, elle aussi, l'acceptation comme inévitable.

Elle était tout aussi convaincue que les plus ardents royalistes que la constitution n'avait aucune chance de durée ; mais elle ne voyait aucun moyen de s'y soustraire avec les seules ressources de la France. Cependant elle ne désirait pas la guerre s'il était possible de l'éviter, et elle eût encore moins consenti au morcellement de la France par les armées étrangères (1). Elle espérait que d'énergiques représentations de l'empereur, soutenues par d'imposants armements et par l'assentiment de toutes les puissances, suffiraient pour faire une profonde impression sur le peuple et pour intimider les partis hostiles. Pour cela, il fallait, à son avis, gagner du temps, calmer d'abord les passions populaires en acceptant la constitution, puis travailler ensuite à la restauration du pouvoir royal. On trouve cette pensée développée dans un mémoire détaillé qu'elle adressa à l'empereur le 8 septembre (2). Elle y déclare qu'elle ne veut entendre parler ni des émigrés ni des princes ; leurs plans, dit-elle, ne tendaient qu'à allumer la guerre civile et à perdre complétement la monarchie. Les puissances, ayant l'empereur à leur tête, pouvaient seules agir efficacement ; mais il fallait qu'elles déclarassent qu'elles ne voulaient point s'ingérer dans les affaires intérieures de la France, et qu'elles bornassent leurs demandes aux points qui intéressaient leur propre sécurité et celle de l'Europe entière. Or, il importait à l'Europe que la France fût une monarchie

(1) A la vérité, le comte Mercy pensait (lettre à la reine du 7 mars 1791) « que *les grandes puissances ne feront rien pour rien* ». Mais il excepte précisément de cette règle le chef le plus important de la coalition, l'empereur Léopold, qu'il considère comme très-désintéressé. L'Espagne et la Sardaigne, pensait-il, devraient être gagnées par de légers abandons de territoire sur les frontières. Quant à la Prusse, à la Hollande et à l'Angleterre, il ne les regarde pas comme des membres, mais plutôt comme des adversaires de la coalition. Marie-Antoinette écrit elle-même à Mercy le 3 février 1791 : « qu'*il peut être de l'intérêt de plusieurs puissances* (elle pense à l'Angleterre et à la Prusse) *d'abaisser la France et de diminuer son influence; mais* que *sa ruine totale ou son démembrement ne peut jamais entrer dans le système de l'Europe.* »

(2) *Revue rétrospective*, II, p. 7. — D'Hunolstein 257. — Feuillet de Conches, II, p. 289. L'original se trouve aux archives de Vienne.

régulière plutôt qu'un foyer d'anarchie révolutionnaire, qu'elle restât consciencieusement fidèle à ses anciens traités avec les autres États, et qu'elle supprimât une partie de ses quatre millions de gardes nationaux. La reine pensait que si l'on se bornait à ces demandes et à d'autres analogues, il serait possible d'atteindre le but que l'on poursuivait. Elle espérait que tous les hommes intelligents de la France reconnaîtraient qu'il y aurait crime et folie à repousser de si justes exigences et à entraîner le pays dans une guerre européenne.

Louis XVI déclara donc, le 13 septembre, qu'il acceptait la constitution. Cette déclaration causa une joie immense dans le peuple de Paris, et l'Assemblée y mit le comble en prononçant une amnistie complète pour tous les délits politiques. Quelques semaines plus tard, le roi, dans une lettre confidentielle qu'il écrivit à ses frères, développa les motifs qui l'avaient fait agir et supplia les princes de renoncer à des protestations qui ne pouvaient provoquer qu'amertume et colère. « La violence, dit-il, peut conduire à des atrocités de tout genre. Un roi ne peut introduire des armées étrangères dans ses États, et quand même l'invasion réussirait, ces troupes ne peuvent rester toujours dans les provinces dévastées. On dit bien qu'un roi doit chercher à reconquérir le pouvoir perdu, cependant je ne puis me décider à prendre une voie qui ne me fera aboutir qu'à la ruine de mon peuple et aux reproches de ma conscience. Je m'unis donc au peuple pour essayer de la constitution. Mais les idées du peuple ont complétement changé. La basse classe rêve l'indépendance, la classe moyenne l'égalité ; la première a acquis de l'importance, l'autre ne voit plus rien au-dessus d'elle. Les satisfactions de l'égoïsme ont étouffé tout autre sentiment. Chacun blâme quelque article de la constitution, et cependant tous espèrent une véritable félicité de l'ensemble de cette même constitution. Je me suis convaincu qu'en essayant de la renverser je soulèverais un orage incalculable. Il faut qu'ils en fassent eux-mêmes l'expérience ; alors ils reconnaîtront promptement leur erreur. Je suis décidé à prolonger une situation bien pénible pour moi et j'exige de vous que vous appuyiez mes plans par une entière résignation. Vous avez des motifs nombreux d'irritation, vous avez beaucoup souffert, mais moi ai-je eu d'heureux jours? »

L'empereur Léopold partageait cette opinion du fond du cœur. Il approuvait l'acceptation de la constitution en elle-même, et la regardait comme une chance de salut dans la plus difficile des situations diplomatiques. A peine en eut-il reçu la nouvelle, qu'il déclara aux puissances que la coalition européenne n'avait plus de raison d'être; puis, le 1er novembre, il répéta dans une note circulaire que puisque Louis XVI lui-même consentait à accepter la nouvelle situation qui lui était faite, et avait recouvré par là le pouvoir et la liberté, il n'y avait plus qu'à attendre et à observer quelle tournure les événements prendraient en France. Le roi de Prusse, bien que plus favorable alors aux émigrés qu'il ne l'avait été à Pillnitz, ne voulait cependant rien faire sans l'Empereur. L'Espagne et les États italiens, malgré leur indignation contre la Révolution, remerciaient le ciel du maintien de la paix. La Suède et la Russie, vu la saison déjà avancée, étaient forcées de remettre leurs armements maritimes au printemps suivant. De tous côtés donc, toute apparence de coalition s'était évanouie. La paix semblait pour longtemps assurée à l'Europe.

Les émigrés seuls continuaient leurs manœuvres; ils envoyèrent à tous les journaux des protestations fondées sur ce que Louis XVI, étant prisonnier, ne pouvait prendre aucune résolution valable. Dans l'intérieur de la France, les querelles religieuses devenaient plus vives de jour en jour; les persécutions contre les prêtres réfractaires augmentaient dans la même proportion que le fanatisme des paysans catholiques, à la grande satisfaction des Jacobins, qui se préparaient avec une joie mal dissimulée à profiter de ces éléments de fermentation pour renverser le trône, bouleverser la société et mettre l'Europe en feu.

LIVRE III

CHUTE DE LA ROYAUTÉ EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DE LA GUERRE DE LA RÉVOLUTION.

Il ne se trouvait dans la nouvelle Assemblée nationale qu'un seul parti réellement fort et disposé à agir ; c'était le parti de la Gironde. Les élections avaient produit le même résultat que si le droit de suffrage avait été universel : nulle part l'influence des clubs n'avait été contre-balancée par celle des propriétaires. Ils se produisait alors en France une lassitude générale des classes moyennes dont on ne saurait assez tenir compte depuis lors, dans les événements de la Révolution. L'émotion causée par la fuite du roi avait été le dernier élan de l'enthousiasme avec lequel la nation, dans l'été de 1789, avait salué l'aurore de l'ère nouvelle. Malgré tous les maux qu'elle avait eu à souffrir, la masse de la population accédait à ce qui avait été fait; mais elle désirait ardemment qu'on s'en tînt là, et, impatiente de jouir paisiblement

de l'œuvre accomplie, elle se hâtait d'accepter la constitution. Chacun recommençait à songer à ses propres affaires, croyant pouvoir mettre de côté les soucis de la politique (1). Presque toutes les élections qui eurent lieu désormais furent des élections de minorité, surtout à Paris, où rarement un quart des citoyens actifs fit usage de son droit de voter.

Une preuve frappante de la faiblesse numérique du parti démocratique, c'est que, même dans ces circonstances, il n'obtint qu'une incontestable minorité. Mais il fut largement dédommagé de cet échec par la manière dont le parti victorieux se trouva composé. Tous les hommes de l'ancien régime étant exclus de l'Assemblée par la force des choses, les membres de la Constituante par la loi de Robespierre, et la majorité des hommes éclairés par le dégoût que leur inspirait la politique, la nouvelle Assemblée ne renfermait que des membres sans considération et sans expérience, qui étaient loin d'être à la hauteur de leur mission. Ces hommes avaient le louable désir de protéger la liberté nouvelle, mais ils ne soupçonnaient même pas de quels dangers cette liberté était alors menacée. Ils voulaient la monarchie et l'ordre, mais ils auraient condamné comme oppressive toute mesure qui les aurait conduits à ce double but. « La Constitution, toute la Constitution, rien que la Constitution ! » telle était leur devise, et ils ne comprenaient pas que, pour conserver ce qu'ils entendaient par là, une réforme totale de la constitution était indispensable. Ils présentaient enfin une mauvaise copie du parti des Lameth en 1790, et ils eurent le même sort que ce parti : après avoir contribué à tout ébranler, ils reconnurent trop tard leur erreur, et ne purent rien opposer à l'entier accomplissement de l'œuvre qu'avaient laissé commencer leur légèreté et leur inexpérience.

Lorsqu'il est question de partis dans cette nouvelle Assemblée, cette expression ne s'applique donc qu'à de petits groupes de douze à vingt personnes, dominant à la tribune ou dans les comi-

(1) Madame Roland s'en plaignait : « On ne saurait croire, disait-elle, combien les fonctionnaires et les négociants sont réactionnaires ; quant au peuple, il est fatigué ; il croit tout terminé, et retourne à ses travaux. Toutes les feuilles démocratiques s'irritent des vivats qui accompagnent le roi chaque fois qu'il parait en public, » etc.

tès, et entraînant alternativement après eux la masse flottante des députés. Au début, il est vrai, cent trente de ces derniers s'inscrivirent aux Jacobins, et environ deux cents aux Feuillants ; mais ces chiffres n'eurent aucune influence durable sur les votes, et la majorité flotta toujours selon les impressions du moment. Ce qu'on nommait le côté droit n'exerça jamais aucune action, et fut, dès le principe, forcé de prendre une attitude défensive. Les anciens chefs de la Constituante, Barnave, Lameth, Duport, travaillaient secrètement, soit dans le cabinet des ministres, soit au club des Feuillants, à introduire le système des deux chambres, qui aurait donné plus de consistance aux affaires ; mais ils n'étaient pas d'accord sur leurs plans. Les uns voulaient la pairie héréditaire, les autres le Sénat électif, et, ne s'entendant pas, ils ne pouvaient présenter de proposition à l'Assemblée. De plus, l'homme qui répondait à l'idéal du parti, le général Lafayette, se déclarait pour le Sénat américain, mais sans apporter au secours de cette opinion l'énergie d'une conviction réelle. De même qu'il ne défendait la royauté que par devoir, tandis que toutes ses sympathies étaient pour la république, de même aussi sa raison reconnaissait la nécessité d'une seconde chambre, bien que la constitution actuelle parût plus belle à son imagination. Il évita donc de s'expliquer clairement et de prendre sur cette question un parti décidé ; il se démit même du commandement de la garde nationale de Paris, et alla passer quelque temps dans ses propriétés d'Auvergne. Ainsi le système des deux chambres ne fut jamais qu'un vain rêve ; mais il offrit aux démocrates un prétexte de colère et de soupçons dont ils surent si bien profiter pour exciter le peuple de Paris, que le club des Feuillants fut, quelques semaines plus tard, dispersé par les émeutiers.

Si le côté droit était réduit à se défendre faiblement, le côté gauche n'en était que plus décidé à l'attaque. Les députés de la Gironde, Vergniaud, Ducos, Guadet, Gensonné, dominaient l'Assemblée par leurs avantages extérieurs, leur distinction et leurs talents oratoires, qui ne les empêchaient pas d'être des radicaux aussi ardents que les plus violents du peuple de Paris; ils devinrent bientôt les favoris de tous ceux d'entre les patriotes qui trouvaient les Cordeliers trop ignobles, et les Feuillants trop mous.

La beauté de la forme conserve toujours son attrait, même au milieu des crises les plus terribles de la politique. La Gironde a dû au talent de ses orateurs, et surtout à celui de Vergniaud, une renommée que ni ses principes ni ses actes ne lui auraient acquise: car, du reste, elle a parcouru la carrière de la démagogie sans s'écarter de la ligne battue. Après avoir attaqué le gouvernement avec toutes les armes de l'anarchie, elle est devenue conservatrice quand elle s'est trouvée elle-même à la tête du gouvernement. Au début, on cherche vainement une différence entre elle et les Cordeliers. Immoralité chez les individus, violence dans les masses, mépris du droit et de la propriété, avilissement de la religion, ce sont là autant de points sur lesquels les Girondins se rapprochent de Robespierre et de Marat, même après que l'ambition personnelle les a déjà divisés. Quand ils virent leur propre existence menacée par le poignard qu'ils avaient dirigé contre la royauté, alors ils changèrent tout à coup; ils se firent les défenseurs de l'ordre, de la loi et de la propriété, et succombèrent pour n'avoir pu se maintenir sur ce terrain nouveau : ils avaient eux-mêmes rompu les digues qui s'opposaient à l'anarchie. Leur ruine ne vint pas, comme on l'a prétendu, de ce qu'ils avaient abandonné la cause populaire, mais de ce qu'ils ne l'avaient abandonnée qu'incomplétement. Ils ne furent pas victimes de la force logique de leurs adversaires, mais de leurs propres torts, dont les conséquences morales les enveloppèrent d'une manière inextricable.

Les représentants de Bordeaux, quoiqu'ils aient donné leur nom au parti, n'y ont jamais pris une attitude dominante. La suprématie, si jamais il en a existé une, appartint, chose bizarre, à un littérateur sans patrie, à une femme politique et à un prêtre agissant dans l'ombre. Telles sont les mains qui ont renversé le trône des Capets et bouleversé l'Europe. Aucune de ces trois personnes n'avait un talent supérieur ni un grand caractère (1) ; mais toutes trois étaient remplies d'ardeur pour détruire, et il n'en fallait pas davantage pour renverser les colonnes déjà vermoulues de la nouvelle constitution.

(1) Madame Roland elle-même dit, en parlant de l'incapacité, en général, des hommes d'État de cette époque, I, 332 : « *La chose qui m'ait le plus surprise...., c'est l'universelle médiocrité; elle passe tout ce que l'imagination peut se représenter, et cela dans tous les degrés* », etc.

Le littérateur était Brissot, qui, le 16 juillet, avait voulu proclamer la république, et qui maintenant représentait la capitale comme député constitutionnel à l'Assemblée nationale. La carrière s'ouvrait donc à son ambition inquiète, et il aspirait à dépasser ses devanciers, les faibles membres de la Constituante. Si ces derniers avaient façonné la France à leur gré, il pouvait aujourd'hui regarder la Révolution comme embrassant l'Europe entière, ce qui offrait un bien plus vaste théâtre à ses talents et à son influence. Les détails de sa ligne de conduite n'étaient pas bien définis ; il n'était pas homme à se renfermer exclusivement dans les limites d'un plan politique tracé à l'avance ; pour lui alors but et moyens se résumaient dans un seul mot : agitation toujours et de tous côtés croissante. Ainsi on le vit pousser la France vers la république, entretenir de sourdes menées dans les pays voisins (1), et bientôt prononcer cette parole fatale que la France avait besoin d'une guerre extérieure pour accomplir la Révolution. Cette guerre, qui devait renverser le trône de Louis XVI, ébranler la société française et changer la face de l'Europe, on ne l'a due qu'à lui et à son parti ; nul, par conséquent, n'a une plus grande part de responsabilité dans les horreurs de 1793. Il se jeta dans le torrent avec la plus imprévoyante témérité ; il éprouvait une sorte d'enthousiasme mystique pour la délivrance du monde et la forme républicaine ; mais il était surtout poussé par cette ardeur inquiète qui se complaît dans le bruit et l'agitation, et qui, sans souci du danger à venir, se confie à la fortune, comptant pour réussir sur l'adresse et l'audace.

Tandis que Brissot exerçait son action à l'extérieur, le parti était dirigé à l'intérieur par Marie-Jeanne Roland. Épouse d'un inspecteur du commerce de Lyon, elle avait accompagné son mari à Paris l'année précédente, et tout aussitôt elle avait pris une vive part au mouvement démocratique (2). Dès l'année 1789, elle écrivait à un ami que tout était perdu si l'Assemblée nationale ne deman-

(1) « Des individus isolés aussi bien que des associations ont essayé de soulever les peuples voisins », dit Montmorin à l'Assemblée nationale, le 31 octobre.

(2) Les nouvelles éditions de ses Mémoires, par M. Dauban et par M. Faugères, ne donnent aucune addition importante pour l'histoire politique de la révolution au texte déjà connu. Les lettres à Buzot, nouvellement découvertes, sont plus intéressantes. Dauban, *Étude sur madame Roland*, Paris, 1864.

dait pas deux têtes augustes, et, après la fuite du roi, elle avait activement travaillé, avec Brissot et Robespierre, à produire l'agitation qui finit si tristement par l'émeute du Champ-de-Mars. Elle avait alors trente-six ans ; sans être belle, sa figure était attachante ; elle avait de l'enthousiasme, de l'ardeur, des talents, du courage ; elle aspirait aux grandes choses, mais sans aucun sentiment des convenances morales. Malgré ces dons, elle n'avait pas échappé au sort ordinaire des femmes politiques : le sens féminin du beau, et toute chaleur de cœur lui manquaient. Se souvenant des études de sa jeunesse, elle rêvait une république sur le modèle antique, elle était pleine d'enthousiasme pour l'austérité de Sparte, les vertus de Rome, les héros de Plutarque, toutes choses qui formaient un étrange contraste avec la moralité de Paris et les déchirements de la France. Ses rêves ne l'empêchaient pas de fréquenter activement les clubs, où rien cependant n'était ni idéal ni même décent. Plus tard, quand elle aima à réunir ses amis et à écouter leurs discussions, l'impatience s'emparait d'elle en les voyant n'aborder jamais que des théories, et étouffer ainsi l'enthousiasme et l'action. Alors, elle les prenait à part, cherchait à les faire sortir de leur engourdissement, leur reprochait leurs hésitations et leurs scrupules. Voulait-on se mettre en garde contre la fougue du peuple de Paris ? elle répondait qu'il était impossible de chasser sans chiens ; montrait-on quelque pitié au sujet d'une insulte faite à la reine et au petit dauphin, elle disait que la Révolution ne pouvait s'inquiéter d'une femme et d'un enfant. Pour admirer madame Roland, il faudrait oublier son froid fanatisme ; et, si l'on étudie son influence comme chef politique, on ne peut méconnaître que, tout en poussant sans cesse son parti en avant par ses excitations, elle était trop superficielle pour lui donner l'impulsion qui vient des grandes et fortes pensées.

L'abbé Sieyès jouait dans ce cercle un rôle moins apparent, mais non moins important. Il faisait ce dont Brissot et madame Roland auraient été incapables, il donnait au parti un plan vaste et stratégique. Après s'être vu presque à la tête du mouvement dans l'été de 1789, il s'était retiré mécontent lorsque la Révolution s'était écartée des lignes tracées par lui ; depuis cette époque, il était resté isolé, furieux contre le monde, qui ne s'oc-

cupait pas plus de l'excellence de ses arguments que des blessures de son ambition. Il se trouvait donc dans la disposition d'esprit la plus favorable pour se joindre à un parti qui avait pour but l'anéantissement général. Quoiqu'il méprisât dans le fond de son cœur ces jeunes républicains sans expérience, il s'abaissait cependant à être en secret leur général et leur guide. L'absence de sens pratique, qui rend si souvent les savants impropres à la vie politique, ne se manifestait chez lui que dans les grandes théories. Pour le maniement des affaires courantes, pour les luttes journalières des partis et les discussions entre individus, il possédait une rare habileté et un calme inébranlable. C'est ainsi qu'il conseillait de ne combattre que par des moyens cachés et de ne pas effrayer prématurément la nation par le mot de république, tandis qu'il déclarait en particulier à ses amis que pour affermir la Révolution il était indispensable de changer la dynastie. Son grand art était d'aller à son but sans en avoir l'air, de préparer les autres à ses projets éloignés dont ils ne se doutaient pas, de parler peu en public et d'agir en secret (1).

Avec ce mélange d'influences si diverses, il était impossible que la Gironde acquît jamais l'homogénéité qui caractérisait les autres factions des Jacobins. Il serait difficile d'indiquer quel devait être, dans ses détails, le gouvernement que ce parti tendait à établir ; une seule chose était positive, son désir de se mettre à la tête des affaires, de continuer la Révolution, et de terminer, par n'importe quels moyens, la lutte avec la monarchie.

Les Girondins abordèrent aussi promptement que possible les questions brûlantes ; ces questions n'étaient, pour eux, ni la grande et pressante tâche de régler la législation intérieure, ni la réforme tant désirée du droit civil, ni la reconstitution de l'université, tombée avec l'Église, mais bien le renversement de la royauté, et, pour y parvenir il fallait avoir recours à la persécution du clergé et des émigrés ; et enfin à la guerre européenne.

Avant d'entreprendre le récit de ces intrigues, jetons encore un coup d'œil sur l'état de l'Europe à cette époque. La Russie et la Suède souhaitaient la guerre, l'Espagne et la Sardaigne en par-

(1) Voyez sur Sieyès les Mémoires de Mallet du Pan, publiés par Sayous, I, 260, et Lamarck à Mercy, 30 octobre 1791. (*Correspondance de Mirabeau*, III, 258.)

laient beaucoup, la Prusse elle-même commençait à y penser; mais celle-ci ne pouvait rien sans la coopération de l'Autriche, et l'empereur Léopold était décidé en faveur de la paix, en partie par suite de sa méfiance de la Prusse, de ses inquiétudes au sujet de la Pologne, de ses craintes pour la Belgique, en partie à cause des souhaits de Louis XVI et des plans des Feuillants. Ceux-ci espéraient que les représentations de l'Europe entière intimideraient les révolutionnaires, et désiraient qu'un congrès de toutes les puissances se fît l'organe de ces représentations; de plus, ils repoussaient jusqu'à l'idée d'une guerre dont l'explosion devait mettre leur existence en péril, et dont l'issue ne pouvait être profitable qu'aux Jacobins ou aux émigrés.

Dans ces circonstances, on a lieu de s'étonner de voir les patriotes parisiens parler avec emphase des menées des émigrés; ceux-ci, au nombre de quatre mille, étaient répartis entre Coblentz, Worms et Ettenheim. Que pouvait entreprendre cette poignée d'hommes contre un peuple qui, malgré toutes ses divisions, avait prouvé au mois de juin qu'il pouvait mettre sur pied quatre millions de citoyens armés? Les affaires de l'Église avaient une bien autre gravité. La paix, à cet égard, ne régnait dans aucun département. Quoi que l'on puisse penser de la position aristocratique de l'Église et de la confiscation de ses biens, la constitution civile du clergé fut de la part de la Révolution une véritable attaque que rien ne motivait. Si l'on avait eu véritablement souci de la liberté et du bien-être du peuple, il aurait fallu commencer par abandonner cette voie de violence et d'illégalité.

Il importe de bien se persuader de ces faits pour se prémunir contre une des plus grandes erreurs que l'intérêt des partis et l'intérêt national aient jamais voulu faire admettre. On a répété mille fois que la guerre entreprise par la France n'avait eu pour but que de défendre la liberté de 1789 et la constitution de 1791 contre les hostilités des puissances étrangères et du clergé catholique, tandis que c'est justement le contraire qui est arrivé : la guerre a été entreprise par la Gironde pour renverser la constitution monarchique de 1791, et Louis XVI, les Feuillants et l'empereur Léopold ne cherchèrent qu'à défendre contre les attaques des Jacobins cette contitution, dernier rempart qui les protégeât encore contre l'établissement de la république. Le roi espérait

de l'avenir une réforme de la constitution, tandis que la Gironde voulait la renverser violemment par la guerre. Pour y réussir au milieu du repos momentané qui régnait alors, il fallait produire une nouvelle fermentation et rejeter la masse de la nation sur la voie tracée par les Jacobins. Ce qui s'était passé lors de la fuite du roi éclaira sur les moyens à employer. Si l'on réussissait à persuader au peuple que le roi, les prêtres, les émigrés et les étrangers étaient d'accord pour rétablir l'ancien état de choses avec le secours des troupes allemandes, il était certain alors que la majorité du peuple se réunirait aux Jacobins.

On agit en conséquence. Des décrets contre les prêtres et les émigrés furent présentés coup sur coup. Le 7 octobre, Couthon, homme paralytique et maladif, doux et facile dans la vie privée, mais étroitement uni à Robespierre dans ses vues politiques, parla contre les prêtres, et donna le ton aux débats en déclarant que la simple présence des prêtres non assermentés était un obstacle à la tranquillité publique. Claude Fauchet, qui s'était fait nommer évêque du Calvados par ses discours au cercle social, et qui avait trouvé chez les paysans de ce département un attachement fanatique à l'ancienne Église, demanda que l'État ne nourrît plus les serpents qu'il renfermait encore dans son sein et retirât toute pension aux prêtres insermentés. On allégua à droite, mais sans succès, que les pensions étaient une compensation des biens confisqués, et étaient garanties par la constitution elle-même ; à la gauche, Isnard revint à la motion de Couthon et demanda l'exil des prêtres, aux applaudissements frénétiques des tribunes qui jouèrent auprès de cette assemblée un rôle encore plus considérable qu'auprès de la précédente. La majorité appuya donc la proposition de Fauchet, qui promettait au trésor une économie de trente millions, et donna en outre aux autorités des districts le pouvoir de bannir les prêtres récalcitrants.

On s'occupa en même temps des émigrés. La droite s'appuya de nouveau sur la constitution, qui avait autorisé l'émigration ; elle fit valoir, en outre, l'amnistie générale par laquelle l'Assemblée constituante avait terminé ses travaux. Ici, ce fut Brissot qui se chargea de diriger l'attaque. Son grand discours du 20 octobre, par lequel il se posa pour la première fois comme

chef de parti, est remarquable en ce qu'il montre clairement qu'on en voulait plus aux puissances qu'aux émigrés, et qu'on ne se servait de ces derniers que pour arriver à une guerre européenne. Tout en proposant contre eux des mesures plus douces que celles que ses amis avaient provoquées jusque-là, il excitait l'orgueil de la nation contre les puissances étrangères, qu'il n'hésitait pas à désigner comme les protecteurs de l'émigration. Qu'elles fussent peu dangereuses, éloignées, amies ou impuissantes, il n'en importait pas moins de leur enlever, par une attitude ferme et des préparatifs de guerre, tout désir d'intervenir. Les Girondins étaient parfaitement d'accord sur ce point, mais le plus grand nombre d'entre eux regardaient comme insensé de chercher par des menaces à faire rentrer les émigrés, au moment même où l'on désirait bannir les prêtres. Au lieu de provoquer le retour des émigrés, il fallait prolonger, avec leur absence, les craintes qu'inspiraient leurs armements. Pour cela, il n'y avait pas de moyen plus simple que de prendre des mesures menaçantes, propres à exciter chez eux le sentiment du point d'honneur. On rendit donc le 8 novembre un décret qui fixait le 1er janvier comme terme de leur absence, qui prononçait la peine de mort contre les princes et les fonctionnaires publics qui ne seraient pas rentrés à cette époque, et qui défendait aux autres émigrés, sous peine du même châtiment, de prendre part à aucun rassemblement. On rejeta la demande de la droite, qui voulait que la nature du rassemblement fût clairement précisée, puis le comité diplomatique fut chargé de faire un rapport sur les puissances étrangères.

Nous avons vu avec quelles instances le roi, quinze jours auparavant, avait exhorté ses frères à se tenir tranquilles, mais il ne put se décider à s'associer à ce décret barbare, et il y opposa son *veto*. La Gironde s'en réjouit, et vit tout le parti qu'elle pouvait tirer de ce refus. Bientôt les clubs et la presse se plaignirent à l'envi de l'intelligence qui régnait entre Louis XVI, les émigrés et les puissances. En même temps, la place de maire de Paris s'étant trouvée vacante, la Gironde profita de cette occasion pour consolider son pouvoir et pour conquérir au profit de la Révolution la magistrature la plus importante du royaume. Le candidat le plus éminent du côté droit était le général Lafayette, qui espérait que ce poste lui rendrait son ancien crédit;

mais le parti populaire, qui le haïssait mortellement depuis le 17 juillet, mit tout en œuvre pour assurer la victoire à un des siens, et tourna ses regards sur Pétion, qui avait fait partie, à la Constituante, du petit noyau de l'extrême gauche, avec Robespierre, Salles et Grégoire. Les Girondins eurent à cette occasion un soutien inattendu dans l'influence secrète de la cour, qui, depuis 1790, n'avait pas connu de joug plus dur que celui de Lafayette, et qui croyait Pétion insignifiant et facile à corrompre; mais le succès fut dû encore une fois à l'indifférence de la grande masse des citoyens; près de soixante-dix mille électeurs, en effet, dont certainement toutes les voix n'auraient pas été pour Pétion, restèrent tranquillement chez eux, et Pétion fut nommé le 16 novembre à une majorité de six mille voix sur dix mille votants (1). Les autres élections ne furent pas meilleures; un ardent ami de Brissot, Rœderer, fut nommé procureur-syndic du département; un littérateur aussi fanatique que frivole, Manuel, fut nommé procureur de la commune de Paris, et Danton enfin, le chef des Cordeliers, substitut du procureur de la commune (2).

Le 22 novembre parut le rapport du comité diplomatique sur les affaires extérieures. L'opinion modérée y dominait encore; le comité proposait simplement que le gouvernement fît les démarches nécessaires pour que les archevêques-électeurs des bords du Rhin cessassent de protéger les émigrés et de favoriser leurs enrôlements. Ceci était tout à fait dans les idées de la cour, du ministre Delessart et des Feuillants qui le dirigeaient, des Lameth, de Barnave, de Duport, qui, tous, redoutaient la guerre, et qui espéraient que les négociations proposées par le comité hâteraient la réunion du congrès tant désiré par eux; car la plupart des gouvernements rejettaient l'idée de ce congrès, les uns, parce qu'il leur semblait dangereux pour la paix, les autres parce qu'ils pensaient qu'il retarderait la guerre. Un des diplomates de cette époque les plus initiés aux secrets de la politique, le comte de Mercy, écrivait le 27 octobre : « Le chapitre des espérances paraît toujours fondé sur la tenue d'un congrès.... il se passera peut-être trois ou quatre mois avant que cet appareil poli-

(1) Mortimer-Ternaux, I, 44.
(2) Danton eut 1162 voix sur 81 000 électeurs.

tique ait pris assez de consistance pour influer avec quelque efficacité sur un meilleur ordre de choses. »

La Gironde ne craignait rien tant que cette influence des puissances sur la classe moyenne et sur les Jacobins ; aussi mit-elle tout en œuvre pour étouffer ce système dans son germe par une rupture ouverte avec l'Autriche ; mais elle n'aurait point réussi si elle n'avait reçu un renfort inattendu et décisif de la part du côté droit. Lafayette, en effet, connaissait les désirs des Lameth, de Delessart, de l'empereur, mais sans s'être encore prononcé. Il se serait peut-être entendu avec ces derniers pour favoriser l'établissement d'une seconde chambre, soit héréditaire soit élective; mais il ne voulait à aucun prix accepter leur système de politique extérieure. En même temps qu'une sorte d'orgueil national se révoltait en lui contre l'influence des puissances étrangères, son amour-propre ne pouvait supporter la pensée que ces Lameth si détestés sauveraient le roi et s'empareraient de l'autorité. S'il se joignait à la Gironde, au contraire, le commandement de l'armée et la conduite de la guerre ne pouvaient lui échapper. Il se rappelait ses anciens projets en faveur de la liberté belge, il se voyait de nouveau comblé d'honneurs et l'idole du peuple : il se décida pour la guerre.

La plus grande partie du côté droit était soumise à son influence ou à celle de ses amis. On s'occupa d'abord de mettre sur pied une armée prête à combattre. Les quelques royalistes que renfermait l'Assemblée n'osèrent soulever aucune opposition, car Barnave lui-même avait déclaré qu'on ne pouvait rien faire à l'intérieur sans une armée bien organisée; ils se disaient que l'augmentation de l'armée n'était pas encore la guerre, et qu'elle améliorerait peut-être la discipline des troupes et procurerait par là au roi une force sur laquelle il pourrait compter. A la gauche, Isnard exprima ses espérances avec une sincère impétuosité : « Si le peuple français tire l'épée, dit-il, il en rejettera loin de lui le fourreau ; enflammé du feu de la liberté, il saura, si on l'irrite, changer la face du monde et faire trembler les tyrans sur leurs trônes. » Le 29 novembre, le jour même où le décret contre les prêtres recevait sa forme définitive, il fut donc déclaré, aux acclamations de tous les partis (1), que le roi

(1) Ceci est reconnu même par Mortimer-Ternaux, I, 42.

demanderait aux princes-électeurs le licenciement de l'armée des émigrés, qu'il réglerait promptement les indemnités dues aux princes possessionnés en Alsace, qu'il renouvellerait le personnel diplomatique, et qu'il réunirait sur la frontière les forces nécessaires pour appuyer tous ces actes (1).

La cour fut terrifiée par cette subite unanimité des partis. Vainement Malouet conseilla au roi de déclarer, avant de répondre, qu'il avait l'intention de quitter Paris et de se retirer à Fontainebleau; vainement Montmorin se jeta aux pieds de la reine pour la supplier de braver tous les dangers plutôt que de s'annihiler par une plus longue condescendance. On craignait qu'une insurrection ne fût la conséquence de la résistance (2).

N'osant pas résister ouvertement et faire face au danger, on eut recours à l'expédient ordinaire de la faiblesse opprimée : on céda en apparence, afin de gagner du temps et de préparer en secret les mesures propres à assurer le succès. Le roi donna donc à l'Assemblée une réponse qui impliquait un vague consentement. Ce fut Marie-Antoinette qui triompha ici des hésitations de son époux, et qui lui montra la route qu'il devait suivre (3). Elle persistait encore, il est vrai, dans la pensée qu'il fallait intimider les Jacobins par la réunion d'un congrès des puissances européennes; ce congrès, qui devait avoir lieu à Aix-la-Chapelle et être soutenu par d'imposants préparatifs de guerre, pouvait seul, dans son opinion, assurer le maintien de la paix et rendre possible le rétablissement de l'autorité royale. Elle avait récemment écrit plusieurs fois dans ce sens à Vienne et à Bruxelles, mais elle avait trouvé Léopold de moins en moins disposé à agir. Irritée et

(1) *Mémoires de Lafayette*, VI, 42. *Mémoires de Vaublanc*, I, 335. Vaublanc lui-même se prononça à l'Assemblée en faveur de ces mesures, et désigna Lafayette comme général de la future armée. Buchez commet une grave erreur lorsqu'il représente Vaublanc (VI, 284 de la seconde édition) comme un instrument de la cour et des Feuillants, qui ne voulaient de la guerre à aucun prix. Louis Blanc, VI, p. 219 et suivantes, dit, sans plus de fondement, que Narbonne et Lafayette ne désiraient pas une guerre réelle et sérieuse, mais seulement de petites attaques contre les électeurs des bords du Rhin. Cette distinction n'existait pas; chacun savait bien alors qu'une attaque contre Trèves ou Worms aurait pour conséquence la guerre avec l'empereur.

(2) Mallet du Pan, *Mémoires*, I, 248.

(3) Voyez la correspondance de la reine, du mois de septembre au mois de décembre 1791, dans Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II, Léopold II*, et Feuillet de Conches, *Louis XVI, Marie-Antoinette*, etc., vol. IV.

affligée par le froid égoïsme de son frère, elle avait presque fini par le considérer comme traître aux saints devoirs de famille; aussi, lorsque la Gironde commença ouvertement l'attaque, elle se décida à adopter une ligne de conduite tout opposée à celle qu'elle avait suivie jusque-là. Nous savons qu'elle haïssait les émigrés presque autant que les Jacobins, et qu'elle s'était tenue constamment en froid avec les cours de Saint-Pétersbourg, de Stockholm et de Berlin, qui protégeaient l'émigration. Par suite de son changement de système, elle se décida enfin à faire un pas vers elles. Le 3 décembre 1791, elle écrivit à Catherine II, ainsi qu'aux rois d'Espagne et de Suède, et obtint que Louis écrivît de même au roi de Prusse. Elle exposait à ces souverains que, malgré l'acceptation de la constitution, le trône était sérieusement menacé par les factions; elle suppliait Catherine de hâter la convocation du congrès, qui seul pouvait offrir quelques chances de salut, et demandait que les puissances, d'un côté n'encourageassent pas les émigrés dans leurs dangereux projets de guerre, et de l'autre décidassent l'empereur à sortir de son inaction et à soutenir sa malheureuse sœur. En même temps, Louis donna au baron de Breteuil des instructions détaillées pour qu'il agît dans le même sens près des cours étrangères. Il était loin cependant d'avoir une confiance entière dans ce nouveau moyen. Il ne se dissimulait pas que la réunion des puissances pouvait exaspérer les Jacobins au lieu de les effrayer, et qu'alors le congrès, loin d'amener la paix et la restauration, ne ferait que hâter la guerre; mais cette ressource était la dernière qui lui restât. Si néanmoins la guerre avait lieu, il espérait que sa conduite officielle ne serait pas mal interprétée par les puissances et détournerait en France tout soupçon au sujet de ses intelligences secrètes avec l'étranger. Ostensiblement, il comptait diriger lui-même la guerre, tout en faisant en secret tout ce qui dépendrait de lui pour terminer la crise aussi promptement que possible en faveur de la monarchie française. Nous voyons sur quelle pente glissante cette nouvelle politique plaçait le malheureux prince. Si ces pensées de Louis XVI lui avaient été connues, combien la Gironde n'aurait-elle pas eu lieu de se féliciter dès lors de la justesse de ses calculs? Elle avait bien compris que, si elle réussissait à faire déclarer la guerre, il serait impossible que Louis, quels que fussent

d'ailleurs ses sentiments, ne devînt pas, par la force même des choses, l'allié des ennemis, et, par conséquent, l'ennemi de son propre peuple.

Les conséquences du décret du 29 se firent immédiatement sentir à Paris. Montmorin quitta le cabinet, et fut remplacé par Delessart, ministre de l'intérieur jusque-là. Le ministre de la guerre, Duportail, zélé représentant de la politique de paix, donna sa démission, et Louis, du moment qu'il n'avait pas osé s'opposer ouvertement au décret, ne put faire autrement que de pourvoir au portefeuille vacant conformément aux nouvelles tendances. Il choisit un homme qui, au moins, tenait par sa naissance à l'élite de l'ancienne société, et qui avait toujours professé un ardent dévouement au trône. Mais, malgré ces qualités, le comte Louis de Narbonne appartenait, par ses écrits et ses opinions, à cette jeune génération de la noblesse française, qui, au début, avait pris une part active à la Révolution et exercé momentanément une grande influence; il était de ce cercle d'hommes spirituels et frivoles qui n'attachaient pas plus d'importance à la Révolution qu'ils n'en avaient attaché autrefois aux intrigues de cour, qui n'y voyaient qu'un moyen de satisfaire leur ambition personnelle, et qui, malgré toute leur démagogie, restèrent toujours de grands seigneurs, riches, brillants et joyeux. Narbonne était lié depuis sa jeunesse avec l'orléaniste Biron (ci-devant duc de Lauzun) et avec Talleyrand, l'ami de Lafayette, ce qui avait établi des rapports intimes entre lui et Lafayette lui-même. Abstraction faite des principes politiques et moraux, il était aimable, brave et habile; c'était avec la même audace comme avec le même entraînement qu'il se jetait dans une misérable intrigue d'amour, une folle incartade de hasard ou une entreprise politique décisive pour l'État. Il fut présenté dans les cercles officiels par Lafayette et Talleyrand (1); en outre, il était protégé par la fille de Necker, femme de l'ambassadeur de Suède, madame de Staël. Digne fille de son père, spirituelle, ardente, madame de Staël aspirait impatiemment à étendre son influence. A la vérité, le prince que représentait son mari était prêt à se mettre à la tête des émigrés pour entreprendre une croisade

(1) *Morris. diary*, 4 févr.

contre la Révolution; mais elle ne se laissait pas arrêter par des considérations d'une nature si bourgeoise, et c'est dans son salon que fut décidée la nomination de Narbonne comme ministre de la guerre de la Révolution; car c'est ainsi que Narbonne comprit sa mission. Il tenait à la Gironde par l'amitié d'une autre femme, madame de Condorcet; il voyait souvent Brissot, et s'entendait sans peine avec lui. Au fond, il était encore plus éloigné de ses plans politiques que Lafayette; il voulait conserver la monarchie, l'élever même plus haut, si c'était possible; mais il sentait la nécessité de marcher avec son époque et de faire une large part au peuple et à ses intérêts, et pensait que quiconque aimait sincèrement la liberté n'avait pas besoin du congrès des puissances étrangères. Au contraire, chercher son salut de ce côté, c'était avouer, selon lui, une honteuse dépendance, tandis que par un armement, on se créerait une puissance capable d'inspirer le respect au dedans et au dehors; en se mettant à la tête du mouvement, on faisait tout ce qu'il était possible pour assurer la paix; et si, après cela, la guerre était inévitable, on serait assez fort pour mettre à la raison et l'Europe et les Jacobins.

Le roi, qui n'avait plus alors de conseillers influents (car Barnave ne fut jamais écouté par lui et rarement par la reine, et les autres Feuillants n'avaient de rapports qu'avec les ministres) (1), le roi n'avait rien de plausible à opposer à ces discours. Les autres ministres n'osaient résister tout à la fois à leur collègue et à l'Assemblée; Louis XVI annonça donc à cette dernière, le 16 décembre, qu'il venait de déclarer à l'électeur de Trèves qu'il le considérerait comme un ennemi si, dans un mois, l'armée des émigrés n'était pas dissoute; il ajouta que cent cinquante mille hommes, partagés en trois armées sous les ordres des généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette seraient envoyés sur la frontière du Nord, et que lui, le roi, proposerait la guerre si ses réclamations restaient sans effet. L'Assemblée exprima sa satisfaction pour tant de fermeté et de patriotisme, et, sous cette impression favorable, elle souffrit presque sans murmurer, cinq

(1) Pellenc à Lamarck, 3 janvier (*Correspondance entre Mirabeau et Lamarck*, vol. III).

jours plus tard, que le roi rejetât la loi contre les prêtres comme il avait déjà rejeté le décret contre les émigrés (1).

Cependant, les desseins de Narbonne et de ses amis ne s'arrêtaient pas à ces mesures préliminaires. Ils savaient très-bien que les forces de la France étaient insuffisantes pour résister à l'Europe coalisée : ils conçurent donc le plan de changer tout le système d'alliances de la France, et de bouleverser par là l'Europe entière (2). Cette idée fut suggérée par Biron. Biron, alors qu'il était duc de Lauzun, avait été le héros de la société raffinée de toutes les résidences souveraines; beau, brillant, criblé de dettes, célèbre par ses aventures, ses amours, ses duels, lié avec tous les intrigants, à un certain moment distingué par la reine, puis favori du duc d'Orléans, il avait maintenant l'ambition de jouer un rôle d'homme de guerre comme général à l'armée du Nord. A peine eut-il appris la nomination de Narbonne, qu'il écrivit à Talleyrand, leur ami commun : « La mesure du 14 est excellente, si vous gagnez la Prusse; dans le cas contraire, vous jouez quitte ou double avec un bien mauvais jeu. » Talleyrand en convint : « C'est là notre planche de salut, répondit-il; si le roi de Prusse est pour nous, nous sommes maîtres de la situation, la constitution marchera, les défiances cesseront. » Tous deux s'entendaient pour gagner aussi l'Angleterre, qui, espéraient-ils, se joindrait volontiers à la Prusse son alliée. Le renouvellement du personnel diplomatique, demandé par l'Assemblée, servit de prétexte aux négociations, et Biron, qui connaissait par cœur les éléments corrompus de la cour de Berlin, proposa le personnel et rédigea les instructions de l'ambassade prussienne. On voit avec quelle légèreté ces chevaliers d'industrie de haut parage traitaient les plus graves questions politiques. Ils espéraient, au moyen de basses intrigues, pétrir et façonner comme de l'argile la situation des plus grands empires. S'ils parvenaient à faire à Bischoffswerder des offres d'argent suffisantes, ils se flattaient de gagner la Prusse à la cause de la Révolution contre l'Autriche, cette Prusse qui, en ce moment même, reprochait à l'Autriche

(1) « Je fais assez, disait-il, ce que tout le monde désire, pour qu'on fasse une fois ce que je veux. » (Pellenc, *l. c.*)

(2) Ce qui suit résulte de la correspondance inédite entre Narbonne, Biron et Talleyrand. *Dépôt de la guerre*, Paris.

son peu d'empressement à combattre la Révolution. Barnave et Delessart, qui redoutaient les dispositions guerrières de la Prusse cédèrent en apparence aux désirs de Narbonne ; mais, par la nomination du comte de Ségur, qui était détesté à Berlin, ils détruisirent d'avance l'effet de toutes ses intrigues. En apprenant cette nomination, Biron entra dans une violente colère, abandonna l'espoir de réussir et se promit de porter plainte à l'Assemblée contre la trahison du ministre. Mais, avant tout, il fallait s'occuper des mesures militaires.

La désorganisation de l'armée rendait d'abondants subsides nécessaires. Narbonne demanda donc un impôt extraordinaire de 20 millions en espèces métalliques, ce qui, vu la valeur actuelle du papier-monnaie, représentait au moins 30 millions en assignats. Pour des hommes d'État sérieux, ceci aurait suffi à faire rejeter toute pensée de guerre, car les embarras financiers étaient déjà immenses. Le recouvrement des impôts directs ne se faisait plus. Quoiqu'on fût à la fin de l'année, tous les départements n'avaient pas encore fixé leur quote, et la répartition de celle-ci entre les communes et les contribuables était tout à fait arriérée. Aussi, au lieu des recettes habituelles de 48 millions par mois, septembre n'en avait-il donné que 40, octobre 28, et novembre 20. Ces trois mois présentaient donc un déficit avoué de 46 millions, c'est-à-dire de près d'un tiers de la recette espérée. Soit qu'en réalité les sommes perçues fussent moindres encore, soit que les dépenses extraordinaires eussent dépassé l'évaluation officielle qui en avait été faite, toujours est-il qu'au commencement de décembre les 600 millions d'assignats que la Constituante avait décrétés en juin étaient dépensés ; 472 avaient servi à l'extinction de la dette, et, par conséquent, 128 avaient été employés aux dépenses de l'année. Comme la Constituante avait dû, à la fin de son administration, combler par le même moyen un déficit de 800 millions, il était évident que, à la fin de 1791, le gouvernement révolutionnaire aurait dissipé à peu près un milliard du capital de l'État.

L'Assemblée nationale s'en émut peu. Elle avait donné toute sa confiance, pour ce qui concernait les finances, à un fabricant de Montpellier, Pierre-Joseph Cambon, qui en imposait à ses collègues inexpérimentés par ses connaissances en fait de tenue

de livres, faisait taire toutes les observations d'une sage prudence par le tonnerre de son énergie patriotique, et déclarait les ressources de la Révolution inépuisables, pourvu que l'on ne s'écartât pas de la route tracée par cette Révolution. A la Constituante, Montesquiou avait au moins pris la peine de donner des éclaircissements détaillés; la vérité ne s'y était jamais fait jour; mais on avait cherché à sauver les apparences, à justifier les dépenses, à indiquer les recettes, et à établir ainsi une sorte de balance sur le papier. Maintenant, il n'était plus question de tout cela. Cambon dit en trois mots que les coffres étaient vides, et que, par conséquent, il fallait émettre de nouveau papier; et comme les bons de cinq livres auraient fait disparaître l'argent de la circulation, il demanda que les nouveaux assignats fussent divisés en bons de 10 et de 15 sous. Deux orateurs parlèrent du tort que causerait à la classe pauvre l'émission d'un papier de si petite valeur, et personne ne prit la peine de les contredire, car la mesure, qu'elle fût bonne ou mauvaise, semblait inévitable. Le 17 décembre, on ordonna la fabrication de 300 millions d'assignats, ce qui en portait le chiffre à 2 milliards 100 millions. Le maximum de la circulation, qui avait été jusque-là de 1400 millions, fut élevé à 1600, et l'émission eut lieu peu à peu, en bons de 10 à 50 sous.

Les ressources étant trouvées, la Gironde se prépara avec un redoublement d'ardeur à soutenir la discussion sur le crédit demandé par Narbonne. « La guerre, s'écria Brissot, est un bienfait national. La seule calamité qu'il y ait à redouter, c'est de n'avoir pas de guerre. S'il se trouve des princes étrangers qui peuvent et veulent faire la guerre, il faut les prévenir. Ou bien, ils ne veulent la guerre qu'en apparence; et alors il faut les démasquer en constatant aux yeux de l'Europe leur impuissance. » Brissot lui-même reconnaissait plus loin que ce dernier cas était le véritable, et que l'empereur n'était nullement disposé à la guerre. « Mais, ajoutait-il, il faut répondre à ses menaces, au sujet des princes d'Alsace, que les contrats des tyrans ne sauraient affaiblir la majesté des peuples. » Hérault de Séchelles s'exprima plus clairement encore. « Veut-on, dit-il, parler du plan chimérique d'un congrès? Si ce congrès devait nous proposer de capituler sur un seul article de la constitution il nous suffirait de

sourire et de passer à l'ordre du jour. » Il témoigna ensuite le regret que le ministre ne se fût pas expliqué plus clairement au sujet des hostilités alors menaçantes. « Une telle explication, dit-il, vous aurait donné la force d'annuler les deux derniers *vetos* et de faire tout ce que réclame le salut de l'État. On se conformerait à la formule romaine, *videant consules;* le moment est venu de prendre un voile, et de le jeter sur la statue de la Liberté. »

Enfin, Condorcet électrisa l'Assemblée en demandant que le peuple français se prononçât sur la direction à donner à la guerre. Son discours se résumait en ceci, qu'on ne voulait pas de conquêtes, qu'on aspirait à vivre en paix avec tous les peuples, et qu'on traiterait en amis avides de liberté ceux mêmes dont les princes se déclareraient pour la guerre.

Tout l'avenir de la Gironde dépendait de ce débat : guerre de tous côtés, sans égards pour le droit des gens, et, par la guerre, souveraineté de la Révolution en France, et extension de la Révolution sur les États voisins, voilà ce que voulait ce parti.

Les 20 millions furent votés à l'unanimité le 31 décembre, et, le 1er janvier, un décret déclara les chefs de l'émigration coupables de haute trahison.

La résistance inattendue des Jacobins fournit à la Gironde l'occasion de mettre ses pensées encore plus au jour. Robespierre, ainsi que nous l'avons déjà remarqué en mai 1790, avait toujours redouté la guerre. Le but qu'il poursuivait était le même que celui des Girondins; il donnait à cet égard les assurances les plus positives; mais il croyait le moyen mal choisi; il craignait que, dès que la guerre serait déclarée, la dictature politique ne revînt au général qui dirigerait cette guerre. Il ne voyait donc dans toutes ces propositions qu'une intrigue tendant à rendre Lafayette et Narbonne maîtres de la France. Robespierre redoutait encore la guerre par le même motif qui la faisait désirer à Narbonne : il pensait, comme le ministre, que la guerre fortifiait l'autorité royale.

« Certes, disait-il, j'aime tout autant que M. Brissot une guerre entreprise pour étendre le règne de la liberté. Si j'étais maître des destinées de la France, j'aurais envoyé dès longtemps une armée en Brabant, j'aurais secouru les Liégeois, et brisé les fers des Bataves : ces expéditions sont fort de mon goût... Mais at-

tendrons-nous pour renverser les trônes des despotes de l'Europe les ordres du bureau de la guerre? Serons-nous guidés par ces mêmes patriciens, ces éternels favoris, dans la guerre déclarée au milieu de nous entre la noblesse et le peuple? Non, marchons nous-mêmes à Léopold; ne prenons conseil que de nous-mêmes! Mais quoi! voilà tous les orateurs de la guerre qui m'arrêtent; voilà M. Brissot qui me dit qu'il faut que M. le comte de Narbonne conduise toute cette affaire, qu'il faut marcher sous les ordres de M. le marquis de Lafayette, que c'est au pouvoir exécutif qu'il appartient de mener la nation à la victoire et à la liberté! Ah, Français! ce seul mot a rompu tout le charme. La guerre n'est entre les mains du pouvoir exécutif qu'un moyen de renverser la constitution, que le dénoûment d'une trame profonde, ourdie pour perdre la liberté. »

Louis XVI aurait pu lui répondre que c'était la Révolution et non la guerre qui conduisait à la dictature militaire. La Révolution semble mettre la liberté sur le trône, mais elle n'y met que la force, et la force effective réside dans l'armée. La démagogie de Robespierre aussi bien que l'ardeur guerrière de Brissot aplanissaient les voies au général Bonaparte. La déclaration de guerre fut fatale à la liberté de la France, non parce qu'elle étouffa la Révolution, comme le craignait Robespierre, mais, comme le prévoyait très-bien Brissot, parce qu'elle en accéléra la course.

Dans ce débat entre les deux chefs de la Révolution, la supériorité de Brissot fut incontestable. « Robespierre craint la trahison de la cour, dit-il, mais nous regardons, nous, cette trahison comme nécessaire. C'est le seul moyen d'animer les passions du peuple et d'amener la chute de la tyrannie. Cette trahison produira une tempête qui dispersera la foule des intrigants, et donnera à la Révolution un développement gigantesque (1). »

Robespierre ne sut opposer à ces arguments victorieux que des dénonciations contre les intentions de son adversaire : « Brissot marchait avec Narbonne, comme lui il trahissait donc la cause du peuple. » Il s'était posé aux Jacobins comme l'antagoniste de Robespierre; celui-ci soupçonneux, irritable, et se consi-

(1) Louvet dans ses *Mémoires*, Mallet I, 247, Rœderer au club des Jacobins.

dérant déjà comme le chef de la démocratie, ne le lui pardonnait pas. Peu à peu, il réussit à indisposer les Jacobins contre Brissot, d'autant plus facilement que la puissance toujours croissante de ce dernier portait ombrage à l'esprit d'opposition du club ; mais qu'était-ce que cette faible satisfaction d'amour-propre si les faits étaient de plus en plus conformes aux désirs de Brissot?

Robespierre n'avait aucune idée des véritables sentiments de son adversaire. Il ne comprenait pas qu'on pût aimer le danger pour le danger lui-même, qu'on pût trouver de l'attrait à ce jeu hardi et entraînant qui faisait dépendre d'une déclaration de guerre tout l'avenir du pays. Opiniâtre et pédantesque, il n'avançait que pas à pas; la Révolution européenne était pour lui le résultat logique de la Révolution française, et il ne s'expliquait pas que Brissot, par un brusque revirement d'idées, voulût faire de la première le levier de la seconde. Il n'était pas de Français, du reste, qui fût moins familiarisé que lui avec les affaires extérieures, et il se trouvait mal à l'aise dans ces discussions. De plus, tout ce qui avait trait à la guerre et à l'armée lui était odieux. Il se sentait fait pour parler, mais non pour se battre, et ne voyait dans la guerre qu'un moyen vulgaire, que les circonstances pouvaient rendre dangereux. Aussi ne pouvait-il s'expliquer que par une trahison indigne l'ardeur avec laquelle Brissot la demandait.

Dans le camp de la Gironde et au ministère de la guerre, on se réjouissait de voir la catastrophe si heureusement amenée. Delessart consentit enfin à adjoindre au comte de Ségur un second agent, qui fut envoyé à Berlin avec des moyens de corruption considérables. On espérait en outre, en cas d'échec, pouvoir décider le duc de Brunswick, que sa gloire militaire rendait redoutable, à abandonner la Prusse et à prendre le commandement de l'armée française (1). Talleyrand lui-même devait partir pour l'Angleterre avec une mission confidentielle, et, si Pitt résistait, aider l'opposition à le renverser. Narbonne fit un rapide voyage sur les frontières, pour voir les généraux chargés du

(1) Voyez la correspondance entre Narbonne et le duc, dans les *Annales politiques de Girtanner*, II, 242. Voyez aussi sur ce plan, Mallet, I, 259.

commandement, gagner Rochambeau et Luckner au nouveau système à l'aide du bâton de maréchal (1), et s'entendre avec Lafayette d'une manière plus précise. Personne ne savait encore positivement si l'on aurait la guerre ; la Gironde seule la désirait vivement. Quant à Narbonne, il n'avait pas de plan mûrement réfléchi, et il s'élançait avec sa présomption et sa légèreté habituelles au-devant d'une crise qui devait précipiter dans l'abîme, lui, le roi, et la constitution.

C'est alors qu'arriva la réponse de l'empereur à la déclaration du 14 décembre. Elle était datée du 21, Léopold s'y défendait de tout sentiment hostile ; mais il déclarait que, comme chef de l'empire, il ne pourrait tolérer une violation armée des frontières; qu'en conséquence, il avait ordonné au général Bender, qui se trouvait à Luxembourg, de protéger l'électorat de Trèves contre l'invasion française ; que le roi Louis savait, du reste, combien il lui en coûterait de prendre les mesures violentes qui seraient, dans ce cas, imposées à l'empereur et aux puissances unies. Une seconde note, du 5 janvier, répéta que toute violation du territoire aurait la guerre pour conséquence ; mais, en même temps, les gouverneurs de Bruxelles et l'électeur de Trèves annoncèrent que, l'empereur n'ayant promis sa protection à l'électeur qu'à la condition que les émigrés désarmeraient, le désarmement était opéré.

En effet, l'électeur de Trèves, sérieusement effrayé, ordonna l'entière dispersion des émigrés. Les États de l'électorat, qui ne désiraient rien moins qu'une attaque des Français, firent des remontrances dans lesquelles on ne retrouvait plus leur ton de soumission habituel, et l'électeur en éprouva un mécontentement mêlé d'inquiétude. Jusque-là, tout avait été bruit et gaieté à Coblentz ; les Français régnaient en maîtres chez l'oncle de leurs princes ; les fêtes, les duels, les revues, les intrigues amoureuses s'y succédaient sans relâche. Désormais tous ces plaisirs devaient cesser ; c'était tout au plus si l'on pourrait encore aiguiser les épées dans quelques villages, à l'insu des magistrats. Calonne,

(1) Biron avait conseillé ce moyen pour augmenter le traitement des généraux, qui ne pouvaient se tirer d'affaire avec les assignats (Lettre à Narbonne, 9 décembre). Narbonne supprima les fleurs de lys sur les bâtons des maréchaux (Pellenc à Lamarck, 3 janvier).

le ministre de l'émigration, s'irrita contre l'empereur et contre Louis XVI; car celui-ci, convaincu que l'attitude des émigrés ne pouvait lui être que nuisible, avait fait donner à toutes les cours, par Breteuil, l'ancien antagoniste de Calonne, des instructions conformes aux désirs de l'empereur. Léopold fit tout ce qui dépendait de lui pour maintenir la reine dans cette voie; il lui dépeignit sous les plus terribles couleurs les horreurs de la guerre qu'allumerait l'alliance des puissances avec les émigrés, la difficulté de vaincre une nation unie pour sa propre défense, l'impossibilité, après la victoire, d'asseoir un ordre de choses durable sur des ruines et des cadavres. « Le rétablissement de l'ancien régime, dit-il, est une chose impossible à exécuter, inconciliable avec la prospérité de la France. Le renversement des bases essentielles de la constitution serait incompatible avec l'esprit actuel de la nation, et exposerait aux derniers malheurs. Lier cette constitution avec les principes fondamentaux de la monarchie, est le seul but auquel on peut raisonnablement viser. » (1)

Plus ce système se manifestait dans les actes officiels, et plus la Gironde entrevoyait de difficultés pour atteindre le but qu'elle poursuivait. Si elle n'avançait pas, elle devait craindre de rester isolée. C'est ce qu'Isnard exprima ouvertement le 5 janvier : « Il ne s'agit plus pour nous, dit-il, de la restauration de l'ancien régime ou de l'établissement de la république; car les partisans de cette restauration en reconnaissent eux-mêmes l'impossibilité, et les républicains sont en si petit nombre qu'ils forment à peine un parti. Mais, en face des chauds patriotes, des vrais amis de la liberté et de l'égalité, se dresse la masse des modérés, qui aiment la constitution, sans doute, mais qui lui préfèrent encore leur bien-être. La crainte de l'anarchie les éloigne des vrais patriotes et les jette dans les bras des faux modérés, les plus dangereux de tous, des riches, des égoïstes, des ennemis de l'égalité. C'est donc pour le salut ou la ruine de l'égalité que nous combattons. » Robespierre et Marat, les bonnets de laine et les porteurs de piques, n'auraient pu tenir un langage plus énergique et plus clair. Ce n'était pas la constitution qui était menacée dans ses principes fondamentaux, c'était le pouvoir de

(1) Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II, Léopold II*, p. 282.

la populace et de ses chefs! Pour échapper à ce danger immédiat, la Gironde se précipitait vers la guerre, c'est-à-dire vers un danger bien plus grand, mais éloigné. Nul homme intelligent ne pouvait se dissimuler que c'en était fait de la Révolution, si les puissances se décidaient promptement à frapper de grands coups; mais les ennemis étaient encore loin, un vaste champ était ouvert aux éventualités, et si les puissances perdaient encore quelques mois par suite de leurs hésitations habituelles, la guerre ne devait être funeste qu'à la couronne de France.

La Gironde donc n'hésita pas un instant. Elle mit tout en œuvre pour empêcher un accommodement. Gensonné, rapporteur du comité diplomatique, insistant sur l'ordre donné au général Bender ainsi que sur l'alliance des puissances, mentionnée dans la note, proposa de sommer catégoriquement l'empereur de renoncer à toute entreprise contre la constitution, et de soutenir la France contre les autres puissances, conformément aux anciens traités; si, dans l'espace de trois semaines, il ne donnait pas une réponse satisfaisante, il devait être considéré comme ennemi. Avant même que la discussion fût ouverte sur cette proposition, Guadet se leva de son siége présidentiel. « Un point de la proposition l'avait, dit-il, si profondément ému, qu'il demandait la parole. » Alors, monté à la tribune, il montra le concert des puissances liguées pour changer la constitution, comme le fait principal qui devait remplir d'une juste colère tous les cœurs honnêtes et patriotiques. Il fit, en paroles entraînantes, appel à l'honneur du peuple français, le seul peuple libre de l'ancien monde; honneur qu'on voulait soumettre à la plus profonde des humiliations, celle de recevoir des lois d'ennemis méprisés, d'une ligue de despotes couronnés. « Je demande, dit-il en terminant, que tout Français qui prendra part avec l'étranger à une négociation ayant notre constitution pour objet, soit déclaré infâme et traître à la patrie. »

C'était parler conformément aux vues de la Gironde, aux désirs de Lafayette, aux vœux de toute l'assistance. L'Assemblée fut comme électrisée. Le décret fut aussitôt rendu, sans hésitation et sans résistance, aux cris de : « La liberté ou la mort! » Delessart, qui était présent, vit ainsi toutes les espérances de ses amis renversées; mais il n'eut pas la force de faire une objection.

Il cria comme les autres : « La liberté ou la mort », et demanda au roi de sanctionner immédiatement le décret, sans quoi tout était perdu sans retour.

Telle fut la réponse donnée aux Feuillants, qui voulaient agir sur l'esprit des Français par les sages représentations des puissances. La guerre fut résolue. Les moyens par lesquels l'empereur avait jusqu'ici empêché les puissances du nord d'attaquer la France furent précisément considérés par les Français comme un cas de guerre, et cette opinion se communiqua bientôt à tous les démocrates parisiens. Le 17 janvier, Brissot déclara qu'il ne voulait plus entendre parler de la proposition faite par le comité de consulter encore une fois l'empereur sur ses intentions. Le concert des puissances, dont la dernière note de l'empereur faisait mention, constituait, selon lui, une violation du traité de 1756 et un acte évident d'hostilité; il fallait le déclarer immédiatement, et dire à Léopold que la rupture de cette alliance pourrait seule empêcher la guerre. « A quoi bon une nouvelle explication? s'écria l'évêque Fauchet. Depuis longtemps la guerre existe entre la tyrannie et la liberté; appelez tous les peuples à y prendre part, offrez-leur votre appui contre les despotes, et déchirez tous les traités par lesquels les rois ont jusqu'ici asservi les peuples. » — « Les circonstances ne sont pas encore mûres pour cela », reprit un membre du côté droit.

Pendant ces discussions, Narbonne était revenu de son voyage sur la frontière. Il avait vu les généraux à Metz et les avait convoqués à un conseil de guerre qui devait se tenir à Paris. Il fortifia le courage de l'Assemblée par une brillante description des places fortes et des régiments qu'il venait d'inspecter, puis il demanda une loi sur le recrutement, attendu qu'il fallait encore environ cinquante mille hommes de troupes de ligne. Il aurait voulu comprendre les bataillons de volontaires dans les cadres des régiments, et les soumettre ainsi à la discipline militaire; mais, malgré toute la popularité dont il jouissait, il ne put l'emporter sur les démocrates de l'Assemblée, qui, au contraire, tendaient toujours à changer le soldat en citoyen. On se borna à augmenter le prix des enrôlements, et à en diminuer les formalités. On vit plus tard de quel faible secours furent ces expédients. Le général de Noailles déclara alors que la

cavalerie et l'artillerie étaient en complète dissolution; mais l'ardeur de l'Assemblée n'en fut pas arrêtée; au contraire, elle décida, le 25 janvier, que le roi demanderait à l'empereur de renoncer à toute entreprise contre la France, et lui déclarerait la guerre si cette assurance n'était pas donnée avant le 1er mars. Personne ne doutait plus du résultat. Le ministère demanda aux généraux leur avis sur la meilleure direction à donner à la guerre. Rochambeau, soldat de la vieille roche, habitué aux combats méthodiques et ennemi des menées révolutionnaires, émit l'opinion peu goûtée que, vu le mauvais état actuel des troupes, la défense des frontières était seule possible, et que toute attaque serait une faute. Luckner, au contraire, entra avec ardeur dans les vues de Narbonne et de la Gironde. Il avait acquis une grande renommée comme chef de partisans en combattant contre les Français pendant la guerre de Sept ans; sa bravoure était réelle, mais il ne possédait aucune des qualités d'un général, et encore moins celles d'un homme d'État. Il se trouvait placé entre les deux partis, sans idées arrêtées, et était facile à gagner, surtout le verre à la main. Il se hâta de déclarer qu'il ne fallait rien entendre, mais marcher sur l'empereur; que lui, Luckner, passerait le Rhin, prendrait Mayence, mettrait l'empire en feu, et irait jusqu'à Vienne forcer l'empereur à reconnaître la constitution française. Ses amis mêmes furent presque forcés de modérer son ardeur. Brissot et Condorcet trouvaient plus profitable d'occuper l'empire par la révolte de ses habitants (leurs agents s'agitaient déjà dans la Belgique et le Palatinat) et de porter la guerre en Belgique, où l'on espérait un soulèvement en même temps qu'on comptait sur l'inaction de la Prusse. Lafayette s'était chargé de diriger cette entreprise; lui et les autres chefs étaient de nouveau en correspondance avec les mécontents de Liége et de Bruxelles; et le comte de Béthune armait déjà, à Douai, une quantité de fugitifs belges.

Tandis que ces questions s'agitaient à Paris, l'empereur n'avait encore rien conclu avec les puissances, et les négociations commencées avec la Hollande ne se terminaient pas. Il était toujours séparé de l'Espagne, de la Suède et de la Russie par sa résolution de ne se mêler ni des émigrés, ni du rétablissement de l'ancien régime. En Belgique, il n'avait que trente mille

Autrichiens à opposer aux cent mille Français qui, d'après les cadres, formaient l'armée du nord et celle du centre. Il résolut d'envoyer six mille hommes dans le Brisgau, qui était agité par des troubles intérieurs et menacé par l'armée de Luckner, et d'avoir en Bohême trente mille hommes prêts à marcher. En même temps, il poursuivait ses négociations avec la Russie. « Les vœux des pervers seraient comblés, écrivait-il à la reine le 31 janvier, si l'empereur se laissait entraîner à des projets de rupture et se réunissait avec ceux qui désirent une contre-révolution parfaite. Ils attendent, sans doute, avec impatience ce moment, pour accabler le parti modéré et pour précipiter la nation, par des secousses violentes, dans un nouvel état de choses pire que l'état actuel, et accompagné de maux sans nombre.... L'empereur préservera, s'il est possible, la France et l'Europe entière d'un tel dénouement... Renfermant le but de ses mesures dans les motifs de défensive et de précaution qui en rendent l'emploi nécessaire, bien loin d'abandonner et contredire les principes sages et salutaires dont il partage la conviction avec le roi et la reine, il tournera tous ses soins à les combiner avec les mesures dont il s'agit, et à les faire adopter également par toutes les cours qui prendront part au nouveau concert, en proposant pour bases essentielles de celui-ci, et pour *conditio sine qua non* de son concours : que la cause et les prétentions des émigrés ne seront point soutenues; qu'on ne s'ingérera dans les affaires intérieures de la France par aucune mesure active, hors le cas où la sûreté du roi et de sa famille serait compromise par de nouveaux dangers évidents; et qu'on ne visera enfin dans aucun cas à un renversement de la constitution, mais on se bornera à en favoriser l'amendement d'après les principes ci-dessus et par des voies douces et conciliantes. » (1)

(1) Le ministre Delessart écrivit quelques mois plus tard : « Ma défense sera sérieuse.... par la manifestation de ce qui s'est passé dans les cours étrangères, par la démonstration qu'on ne nous voulait pas faire la guerre, par la preuve sans réplique que c'est nous qui l'avons provoquée. » Les poignards des assassins de septembre ont anéanti cette défense.

CHAPITRE II

CHUTE DES FEUILLANTS.

La Gironde avait encore d'autres raisons pour croire son temps arrivé. « Nous aussi, dit madame Roland, nous voulions une seconde révolution, plus complète que la première. » Les Girondins désiraient la guerre, espérant qu'elle causerait un ébranlement qui renverserait le trône, et que celui-ci entraînerait la constitution dans sa chute; cependant, depuis le commencement de l'année, ce dangereux moyen semblait bien moins nécessaire, tant était évidente et effrayante en France la dissolution de tous les rapports sociaux.

C'était en novembre, lorsque Brissot prononçait son premier discours en faveur de la guerre, qu'était arrivée à l'Assemblée nationale la nouvelle, d'abord un peu confuse, mais bientôt tristement positive, de la dévastation et de la ruine de Saint-Domingue, la plus riche des colonies françaises. Au moment où éclata la Révolution, cette île avait atteint un degré de développement qu'on ne retrouve dans l'histoire d'aucune colonie européenne. La plus grande partie du sol était couverte de plantations qui approvisionnaient la moitié de l'Europe de sucre, de café et de coton. En 1788, il en arriva en France pour 150 millions (1), et les quatre cinquièmes environ en furent envoyés dans le nord de l'Europe par le commerce, qui était prêt, si c'était nécessaire, à prêter aux planteurs le secours de ses capitaux. La prospérité de l'île s'était surtout accrue depuis une ordonnance de 1786, qui, au lieu du système de monopole, en vigueur jusque-là, permettait à la colonie le commerce direct avec les étrangers. Depuis lors, les planteurs avaient doublé leur production, et les placements de capitaux affluaient dans l'île; Bordeaux seul y avait envoyé plus de 100 millions. Les revenus étaient brillants,

(1) Arnould, *Balance de commerce.* Rapport du ministre Joly, 10 juillet 1792.

et promettaient de le devenir chaque jour davantage. Les planteurs menaient une existence princière; ils jouissaient de tout le luxe que pouvaient procurer la riche nature des tropiques et la civilisation européenne; des milliers d'esclaves soumis à leurs ordres couvraient leurs vastes domaines; ils ne reconnaissaient presque aucune puissance au-dessus d'eux, et depuis l'affranchissement du nord de l'Amérique, ils commençaient à se demander pourquoi ils restaient sous la dépendance de la mère patrie.

Lorsque les états généraux furent convoqués en France, les planteurs voulurent avoir aussi leur part de la nouvelle liberté et de la souveraineté nationale. Ils avaient à côté d'eux, dans les villes, une population légère et turbulente, composée d'hommes actifs et avides, artisans et soldats, négociants et matelots, marchands et aubergistes, que les richesses de l'île y avaient depuis longtemps attirés de toutes les parties de la France. Aussitôt il s'éleva dans leurs assemblées des contestations entre eux et les employés royaux, de même qu'ils se divisèrent sur la question de savoir s'ils demanderaient à être représentés aux états, ou à être affranchis de toute dépendance. Mais bientôt un nouvel élément qui se produisit dans l'intérieur de l'île, rejeta toutes ces questions dans l'ombre. Près des grandes plantations habitaient, dans de petites fermes, des hommes libres, mais de couleur, des mulâtres, des nègres affranchis, au nombre de quinze mille environ, qui vivaient du travail de leurs mains, ne connaissaient ni la richesse ni le plaisir, ni la civilisation, ni le luxe, et étaient exclus par la fierté des blancs de toute participation à la politique et à la société. Quand la doctrine des Droits de l'homme fut connue à Saint-Domingue, les hommes de couleur commencèrent à se dire qu'eux aussi étaient des hommes, et ils réclamèrent leurs droits politiques à l'assemblée des planteurs, qui les repoussa avec mépris; alors ils s'adressèrent à Paris, à la barre de l'Assemblée. Pétion et Robespierre se firent leurs champions, tandis que Barnave défendit les planteurs, qu'il considérait comme les véritables appuis de la Révolution dans l'île. L'Assemblée nationale, placée entre les intérêts du commerce français et les principes des Droits de l'homme, hésita et ne se prononça pas. Les mulâtres perdirent alors patience; et se levèrent en armes,

conduits par un des leurs, nommé Ogé; toutefois les troupes françaises, sous leur vaillant colonel Mauduit, réprimèrent la révolte, et les mulâtres furent punis avec une horrible cruauté pour avoir voulu exercer le droit d'insurrection.

Mais Mauduit était aussi hostile au désir de liberté des blancs qu'à la violence des nègres. Quelques mois avant la révolte des mulâtres, il avait dispersé à main armée l'assemblée des blancs, et avait soutenu énergiquement l'autorité des employés royaux. Les planteurs ne le lui pardonnèrent pas : ils excitèrent les troupes contre lui, jetèrent le désordre dans les régiments, à l'exemple des Jacobins de la mère patrie, et ne furent satisfaits que lorsque Mauduit eut succombé dans une émeute de ses soldats. Ils en furent bientôt punis. Au mois de mai 1791, l'extrême gauche de l'Assemblée nationale fit rendre un décret qui accordait aux nègres libres le droit de citoyens et leur ouvrait l'accès de la vie sociale. Cette nouvelle arriva comme un coup de foudre au milieu des troubles de l'île. Les blancs résolurent de secouer le joug de la mère patrie plutôt que de se soumettre à cette humiliante égalité; les noirs voulurent jouir, n'importe à quel prix, du droit qui venait de leur être légalement conféré, et, ne pouvant espérer l'emporter sur les blancs qui leur étaient deux fois supérieurs en nombre, ils eurent recours à un moyen extrême, à la révolte des esclaves.

Ces derniers étaient au nombre d'environ quatre cent mille. La manière dont ils étaient traités variait suivant le caractère de leurs maîtres, mais trop souvent, malheureusement, la cruauté, la cupidité, le libertinage, avaient rendu le sort des nègres insupportable. Depuis l'établissement de la domination française, l'île n'avait jamais joui d'un repos complet : des bandes plus ou moins considérables de nègres marrons troublaient sans cesse la sécurité dans l'intérieur des montagnes; mais elles se dispersaient toujours devant la force armée, de sorte qu'on s'y était habitué et que nul ne prévoyait le danger qui couvait de ce côté. Cette fois, mulâtres et marrons se réunirent pour agir; la révolte éclata dans le même moment, sur tous les points à la fois. En moins de quatre semaines, six cents plantations furent réduites en cendres; cent mille hommes étaient sous les armes, les blancs étaient traqués comme des bêtes sauvages, les prisonniers empalés et coupés en

morceaux, les femmes insultées ou mises à mort, tout le pays plat dévasté jusque sous les murs des villes. Les blancs se défendaient avec l'énergie du désespoir, mais leurs troupes manquaient de discipline, et leurs chefs n'avaient pas l'habileté de Mauduit. Au mois de septembre, ne voyant d'autre chance de salut qu'un accommodement avec les mulâtres, ils leur reconnurent enfin l'égalité politique. Dans le même moment, Barnave obtenait que l'Assemblée rapportât le décret du mois de mai, ce qui mettait encore une fois les mulâtres à la merci des blancs. Cette nouvelle ralluma la guerre. La Gironde, toujours d'un autre avis que le ministère, s'opposa à ce qu'on envoyât des renforts de troupes, et rétablit l'égalité des droits des mulâtres. Cette mesure fut aussi infructueuse que l'autre; la tempête ne s'apaisa pas. Alors s'élevèrent les plaintes du commerce français. Les banqueroutes se succédaient dans les ports de mer; à Paris, le sucre avait doublé de prix. Le peuple du faubourg Saint-Antoine commença à piller les magasins, demanda une taxe pour le sucre, et, une fois entré dans cette voie, en réclama aussi une pour le pain. C'en était fait du repos qui régnait dans la capitale depuis le 17 juillet; la masse des prolétaires était en mouvement, et la Gironde avait soin d'entretenir cette agitation.

Elle prévoyait la déclaration de guerre; elle savait quels troubles devaient en résulter à l'intérieur, et elle pensa aussitôt à équiper une armée pour y faire face. Les immenses malheurs de Saint-Domingue auraient dû ramener les Français au calme et à l'union; mais les Girondins ne connaissaient pas cette sorte de patriotisme qui sait sacrifier tout système et toute ambition à l'intérêt du pays. Tandis que Paris retentissait du tumulte des faubourgs, Brissot et ses amis n'avaient qu'une pensée, c'est que le désordre serait plus grand encore si les faubourgs, armés, se mesuraient avec la garde nationale. Le club électoral de l'évêché, qui avait fait nommer Brissot, déclara que, si le fusil était l'arme du citoyen actif, la pique était celle du peuple; les feuilles du parti répétèrent ce cri, et Pétion se plaignit de ce que la bourgeoisie, dont l'alliance avec le peuple avait produit le 14 juillet, abandonnait maintenant la sainte cause du peuple. La fabrication des piques commença; bientôt il y en eut plusieurs milliers entre les mains des Parisiens. Deux députations

du faubourg Saint-Antoine se présentèrent à peu de distance l'une de l'autre à la barre de l'Assemblée, pour expliquer, en termes non équivoques, le but de cet armement. « On voulait, dit celle du 26 janvier, une loi qui assurât la propriété, mais qui défendît l'accaparement et l'usure. » (C'étaient les termes adoptés pour demander la taxe forcée des marchandises.) « Surveillez les Tuileries, dit celle du 15 février, le réveil du lion est prochain; nous sommes prêts à purger la terre des amis du roi, et à contraindre celui-ci à ne plus nous tromper. » Peu de temps auparavant, Narbonne avait envoyé l'ancienne garde française sur la frontière comme régiment de ligne, au grand mécontentement des révolutionnaires, qui, malgré l'ardeur des porteurs de piques, regrettaient ces combattants toujours prêts à l'attaque. Les Jacobins insistaient sans cesse sur la nécessité de les rappeler, et la députation dont nous venons de parler déclara qu'avec les gardes françaises on sauverait le pays.

Cependant, les Jacobins fondaient sur le midi de la France des espérances plus hautes encore. Ici, je dois dire un mot d'Avignon, et des atrocités inouïes qui souillèrent cette ville dans les premiers jours de l'Assemblée législative.

Cette ancienne résidence papale était restée jusqu'à l'année 1789 sous la domination romaine, dont l'action se faisait à peine sentir à une aussi grande distance, et qui laissait toute indépendance aux communes du territoire avignonnais. Du reste, là comme dans les provinces françaises, le trouble régnait dans les villes, la misère dans la campagne; il n'était donc pas étonnant que les agitations du 4 août se fussent communiquées au Comtat. Les châteaux avaient été pillés, les couvents brûlés, la dîme et les droits féodaux abolis. Bientôt la ville d'Avignon était devenue le centre d'un mouvement révolutionnaire qui demanda d'abord le renversement de la domination papale, ensuite la réunion du pays à la France. La constitution de la ville avait été annulée, une municipalité avait été formée sur le modèle des municipalités françaises, et composée en grande partie de révolutionnaires français. C'était la classe moyenne qui dirigeait le mouvement, en haine du clergé et de la noblesse. Ce mouvement avait rencontré dans le pays même une énergique résistance. La seconde ville de cette petite province, Carpentras, s'était déclarée pour

le pape, rien que par esprit d'opposition envers Avignon; la noblesse, les moines, les paysans, y étaient accourus en foule, chaque parti s'appuyant hors du Comtat sur les partisans de son opinion. Dès le mois de novembre 1789, la gauche avait demandé à l'Assemblée nationale la réunion d'Avignon à la France; mais ici, de même que dans la question des colonies, l'Assemblée ne décida rien; malgré son désir de s'emparer du Comtat d'Avignon, elle reculait devant un acte de violence. Au mois de juin 1790, le peuple d'Avignon avait brisé les armes pontificales, et la municipalité avait fait déclarer à Paris que la ville voulait devenir française. La décision se fit encore attendre. A la demande du nonce du Pape, Mirabeau, en novembre 1790, avait fait décréter l'envoi de quelques régiments français, chargés d'assurer la tranquillité du pays. Lamarck lui écrivait à cette occasion : « Vous envoyez la peste à Avignon. » En effet, ces troupes, à peine arrivées, désertèrent en grande partie, et se réunirent aux démocrates de la ville pour prendre et piller le petit bourg de Cavaillon, tout dévoué au Pape.

Depuis lors, la guerre civile n'avait pas cessé. Avignon avait convoqué une assemblée électorale de toutes les communes du pays, et, comme Carpentras ne la reconnut pas, une bande armée, que les renforts français portaient à six mille hommes, marcha contre cette ville, pour soumettre les papistes par le glaive et par le feu. Dans tout le territoire environnant, les villages furent incendiés, les champs dévastés, les forêts détruites. La ville de Carpentras, remplie de fugitifs, se défendit en désespérée et resta inébranlable; et lorsque les paysans des montagnes, exaspérés par les actes de sauvage brutalité des *brigands de Vaucluse* (c'est ainsi que l'armée démocratique se nommait elle-même), se soulevèrent enfin pour secourir la ville, les assaillants se trouvèrent à leur tour dans un grand danger. En ce moment arrivèrent des commissaires du gouvernement français, qui obtinrent une suspension d'armes, prirent des mesures provisoires, et firent rentrer les brigands à Avignon. Enfin, le 14 septembre 1791, la Constituante décréta la réunion du Comtat à la France. Mais avant que la nouvelle domination ait pu s'établir, de plus grandes horreurs avaient déjà eu lieu. La municipalité d'Avignon ne pouvait plus contenir les forces qu'elle-même avait déchaînées. L'assem-

blée électorale avait promis aux brigands deux francs de solde par jour, indépendamment de la nourriture et de l'équipement; cela constituait une lourde charge, aussi la ville demanda-t-elle bientôt le licenciement de cette troupe dangereuse. Ce n'était pas ce que voulaient les chefs. Ils s'emparèrent, au contraire, de la résidence papale, qui, placée sur un rocher élevé, domine la ville et la vallée du Rhône, et qui servait alors de palais, de citadelle et d'arsenal tout à la fois. De là, ils gouvernèrent la ville à leur gré, traînèrent dans leurs prisons les membres de la municipalité, pillèrent les caisses publiques, égorgèrent quiconque leur faisait résistance. La patience du peuple s'épuisa enfin. Comme l'un des électeurs, Lescuyer, voulait enlever la caisse du mont-de-piété, il s'éleva une révolte, dans laquelle Lescuyer fut tué; au même instant, on apprit que de nouveaux commissaires arrivaient, accompagnés de troupes françaises. Les brigands, prévoyant la fin de leur règne et la punition de leurs crimes, résolurent de venger Lescuyer et de se défaire des principaux témoins de leur conduite. Le 16 octobre, ils égorgèrent leurs prisonniers du château, au nombre de cent dix, parmi lesquels se trouvaient un prêtre et une femme enceinte; un jeune garçon de seize ans tua de sa main sept des victimes. Les cadavres furent coupés en morceaux et jetés dans un souterrain du château nommé *la Glacière*, où ils disparurent à tout jamais. Le fait n'en fut pas moins connu, et toute la population se souleva pour accuser les chefs du complot, dont l'arrestation fut ordonnée par les commissaires; alors tout le pays se leva, à cet exemple, contre ceux qui avaient fait cause commune avec les factieux, et deux mille de ces patriotes furent expulsés de la ville. Mais le temps n'était plus, en France, où l'on écoutait la voix de la justice plutôt que celle des intérêts de parti. Les brigands d'Avignon n'étaient pas moins nécessaires, pour faire une seconde Révolution, que les gardes françaises et les porteurs de piques parisiens; aussi de tous côtés la démocratie française éleva-t-elle la voix pour les défendre.

La plupart des villes et presque tout le plat pays de la Provence soutenaient Avignon. Si, dans l'été de 1789, on avait concouru avec joie au renversement de l'ancien régime, on était maintenant profondément fatigué de la continuation des troubles,

surtout depuis que la Révolution s'était manifestée par des attaques contre l'Église, la propriété et la sûreté personnelle. A mesure que les persécutions contre l'ancien clergé devenaient plus violentes et la lutte plus acharnée à Avignon, les modérés sentaient le besoin de s'unir plus étroitement. A Mende, à Vannes, à Jalès, se formèrent des fédérations armées pour protéger les prêtres catholiques contre les Jacobins ; à Arles, les citoyens, après de longs efforts, parvinrent à triompher de la démocratie, et s'emparèrent de quelques vieilles forteresses, d'où ils dominaient, et, au besoin, auraient pu couper le cours du Rhône. Aucun acte illégal ne fut commis ; au contraire, le mouvement eut pour but de s'opposer aux efforts par lesquels les Jacobins de la ville prétendaient mettre fin aux accaparements et à l'usure, c'est-à-dire voulaient, en réalité, obtenir le cours forcé du papier-monnaie et la taxe des marchandises. Les magistrats du département étaient en cela tout à fait d'accord avec les citoyens (1).

La démocratie du sud, qui avait alors son foyer à Marseille, n'en devint que plus violente. La municipalité de cette ville avait été choisie par le parti jacobin, et elle pouvait compter sur vingt et un bataillons, c'est-à-dire sur la majorité de la garde nationale. De plus, le commerce faisait affluer chaque jour à Marseille une foule de gens faciles à exciter, des matelots français et catalans, des contrebandiers, des aventuriers de toutes les parties du monde ; les grands travaux du port occupaient des milliers d'ouvriers, les affaires courantes attiraient sans cesse les paysans de toute la contrée environnante. « Cela formait, dit Barbaroux, alors secrétaire de la municipalité, vingt mille hommes ayant à la fois vingt mille caractères et vingt mille volontés. » Les prétextes ne manquaient pas à la révolte : ici, c'étaient les tentatives de réaction des officiers, des nobles et des prêtres ; là, les bruits de conjuration des émigrés ; puis les murmures du peuple, qui voulait ne rien perdre sur les assignats et avoir le pain à bas prix ; enfin, la fermentation augmentait chaque jour, et finit par gagner toute la province. La municipalité adhéra avec sou-

(1) Accusation portée contre Arles par les Marseillais, A. N. 20 février : « Le Directoire est d'accord avec les émeutiers, et favorise l'agiotage et l'accaparement. »

mission à tout ce que voulait cette populace (elle fit, par exemple, imprimer dans une seule année pour 21 000 livres de proclamations) (1); mais, pour le reste, elle agissait en cour souveraine, se mettait en rapport avec toutes les communes voisines, entamait des négociations diplomatiques avec la Corse, administrait les comptoirs marseillais d'Afrique et du Levant, et ne souffrait aucune contradiction, ni de l'administration départementale, ni du ministère. Depuis le commencement de l'année, elle jetait des regards soupçonneux sur Arles et Avignon, et calculait les conséquences que pourrait avoir l'union de ces villes avec la Sardaigne et les émigrés. Le 4 février, elle envoya Barbaroux à Paris pour dénoncer les prétendus (2) armements qu'Arles préparait contre Marseille, la contre-révolution des départements, et le triomphe des usuriers et des accapareurs. Barbaroux, jeune et beau, d'une bravoure à toute épreuve, d'une imagination exaltée, se lia bientôt étroitement avec Brissot, et se prit d'enthousiasme pour l'ardente et ambitieuse madame Roland.

Montpellier et Orange appuyèrent les réclamations de Marseille, et comme Arles refusait de céder, ces villes, de leur autorité privée, préparèrent une expédition contre elle. Elles firent appel aux prolétaires aussi bien qu'aux gardes nationaux, aux étrangers comme aux habitants du pays. Elles formulaient contre Avignon les mêmes griefs que contre Arles, et dépeignaient toute la contrée comme soulevée et liguée avec les émigrés.

Des troubles semblables étaient dénoncés à l'assemblée de toutes les parties de la France. On reconnaissait alors quelle était l'impuissance du gouvernement, la déplorable situation du pays sous le rapport économique comme sous le rapport religieux, et la force des Jacobins. Il n'était pas une ville en France qui ne possédât un club formé sur le modèle de celui de Paris : eux-mêmes estimaient à quatre cent mille (3) le nombre de leurs

(1) Cela se retrouve en chiffres semblables dans tous les budgets des villes à cette époque; par exemple, pour Orléans 8000 L. (Lottin, I, 304). — Ces sortes de dépenses inutiles, causées par la Révolution, doivent avoir englouti des millions en France.

(2) Le général Barbantane, qui, trois semaines plus tard, prouva à Aix ses sentiments révolutionnaires, nomme l'armement d'Arles un jeu d'enfants.

(3) J. M. Chénier, *Moniteur*, 1792, p. 711.

adhérents en France, la plupart gens misérables et sans jugement, qui n'étaient que des instruments dans les mains des chefs parisiens. Tous les désordres dont nous allons parler n'étaient pas excités par le club de Paris ; il n'avait pas besoin de prendre cette peine, car dans chaque village on trouvait les querelles religieuses, la dépréciation des assignats, le désir d'avoir le pain à bon marché, et enfin, le mépris de la loi et des autorités ! Mais les envoyés qui parcouraient le pays donnaient le mot d'ordre, encourageaient les bandes isolées par l'assurance d'être soutenues, en même temps qu'ils mettaient les chefs en mesure de tirer immédiatement le parti le plus profitable de tout mouvement partiel. Le signal de nouveaux troubles fut donné en février, nous savons à quelle occasion. Brissot et ses amis étaient, à cet égard, tout aussi d'accord avec Robespierre et Danton, qu'ils l'étaient sur la question de la guerre avec Narbonne et Lafayette. Que Robespierre fût irrité contre eux au sujet de la guerre, et Lafayette au sujet des troubles du pays, peu leur importait, pourvu que le succès couronnât leurs efforts et ceux de tous les partis qui semblaient s'être unis pour aider les Girondins à atteindre leur but.

Les motifs de trouble et de désordre étaient partout les mêmes. Ce n'étaient plus les droits féodaux comme en 1789, et ce n'était pas encore la terreur d'une invasion comme en 1793, car on voit clairement que la crainte des émigrés, que les meneurs cherchaient à exciter, ne pouvait exister que dans quelques districts des frontières. Dans le reste du pays, c'étaient surtout les questions religieuses et sociales qui agitaient les esprits ; anéantir l'Église et vivre aux frais de l'État, tel était le double but de presque tous les mouvements. Les assignats (il y en avait alors en circulation pour 1600 millions, et bientôt après pour 1800, bien qu'on en eût brûlé pour 400) avaient complétement fait disparaître l'argent. Ce n'était même qu'à grand'peine, malgré la fonte des cloches, qu'on pouvait se procurer du cuivre. Depuis que le cri de guerre avait été poussé, la valeur du papier avait diminué d'une manière effrayante ; les petits assignats de 5 livres eux-mêmes perdaient à Paris 40 pour 100, et dans quelques villes jusqu'à 60 pour 100 ; les difficultés du change, connues jusque là des riches rentiers seulement, étaient devenues une plaie permanente pour les pauvres ouvriers. L'Assemblée ne pouvait cepen-

dant subvenir au budget de l'État que par des émissions toujours nouvelles; aussi voyait-elle avec joie les hostilités s'établir entre la France et les émigrés; car ces hostilités allaient donner lieu à de nouvelles confiscations, par conséquent à un profit immédiat, et à l'augmentation du gage que représentaient les assignats. Le 9 février, elle décréta le séquestre de tous les biens des émigrés et leur administration au profit de la nation. Ces biens étaient beaucoup plus considérables que ceux de l'Église, et les démocrates en avaient réclamé depuis longtemps la confiscation. Mais le peuple n'y gagna rien; les assignats n'augmentèrent pas de valeur par suite de cette mesure, qui excita cependant les applaudissements de la multitude. Le manque de numéraire se faisait sentir chaque jour davantage; les transports de fonds du gouvernement lui-même n'étaient plus sûrs, car le peuple furieux y soupçonnait toujours un envoi à l'étranger. Qu'un marchand refusât d'accepter du papier, qu'un homme d'affaires cherchât à réunir quelque argent, aussitôt une émeute éclatait, et l'on entendait ce cri : « Les usuriers à la lanterne ! »

De là provenaient naturellement les troubles au sujet des subsistances. Le prix des denrées augmentait en raison de la dépréciation des assignats; le peuple craignait de mourir de faim; il souffrait réellement, mais il s'inquiétait encore davantage. En effet, il y avait encore du travail dans les manufactures; l'Assemblée nationale avait affecté de nouveaux millions à l'ouverture d'ateliers publics, et les enrôlements militaires, qui se poursuivaient avec activité, offraient en ce moment même une ressource acceptable à plus de cent mille hommes. D'ailleurs le blé ne manquait pas, et dans quelques localités où il y avait une pénurie réelle, le gouvernement aurait pu fournir lui-même le marché, car dans les trois premiers mois de l'année il avait acheté pour douze millions de grains, et destinait encore dix millions au même emploi. Mais l'impatience désordonnée du peuple perdait tout. Les enrôlements se faisaient difficilement, quoi qu'on ait pu dire de l'enthousiasme patriotique; les chefs de fabriques avaient peine à conserver leurs ouvriers, les ateliers publics étaient déconsidérés aux yeux du peuple; les esprits n'étaient plus disposés ni au travail, ni à la discipline; on leur préférait les anathèmes proférés

par Marat contre les riches égoïstes; on aimait mieux lire dans la plus répandue de toutes les feuilles parisiennes : « Le superflu du riche est pris sur la part du pauvre; il constitue donc un vol punissable, dans une société où tous les hommes sont égaux. » Puis, suivait le conseil d'emprisonner les riches et de partager leurs biens aux pauvres, de placer les prêtres, comme des pestiférés, dans des bâtiments écartés, puisqu'on ne pouvait les bannir, personne ne voulant les recevoir; de forcer le roi au silence, et les ministres à l'obéissance envers les ordres du peuple souverain. Les Jacobins ne vivaient qu'au milieu de telles déclamations; ils les transmettaient aux départements, et les répétaient en tous lieux. Qu'on y joigne la famine, les souffrances de la masse du peuple; il n'était pas besoin d'autre conspiration pour provoquer de tous côtés les mêmes idées communistes et les mêmes violences.

Le commerce du blé n'existait plus. Le peuple égorgeait les marchands comme accapareurs et arrêtait les transports. A Noyon, le bruit se répandit, à l'occasion d'un fait de ce genre, que des troupes étaient en marche contre les émeutiers; ce cri d'alarme se communiqua à cent quarante paroisses, et trente mille paysans se rassemblèrent pour empêcher qu'on ne leur enlevât leur pain. Cette nouvelle arriva à l'Assemblée, où la gauche n'eut d'abord que des excuses et des louanges pour les insurgés; mais lorsqu'on apprit que le transport pillé était destiné à Paris, on envoya réellement des troupes, dont la seule apparition fit tout rentrer dans l'ordre. Ailleurs, les soldats refusèrent de marcher ou se joignirent aux émeutiers. Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, chaque jour de marché était un jour de révolte. En Normandie, des bandes de six et à huit mille hommes armés parcouraient le pays, estimaient les denrées et en forçaient la vente. A Melun, les habitants, entendant sonner le tocsin dans les villages environnants, fermèrent les portes de la ville, portèrent des pierres et de l'eau bouillante sur les toits des maisons, et, ainsi préparés, attendirent l'attaque. Les magistrats, qui n'avaient aucun moyen de se concerter entre eux et qui ne recevaient aucune instruction, se conduisirent en chaque lieu d'une manière différente. Le maire d'Étampes se laissa tuer par une troupe de bandits, plutôt que

de leur accorder la taxe qu'ils demandaient; ailleurs, au contraire, on vit les officiers municipaux se mettre à la tête du mouvement. Mais presque partout les directoires des départements défendirent la loi et la tranquillité. Les vices de la nouvelle organisation administrative se manifestèrent alors d'une manière incontestable. « Notre plus grand malheur, dit Vaublanc, vient de ce que les municipalités sont en insurrection ouverte contre les directoires des départements. »

Les querelles religieuses mirent le comble à ces maux. Le ministre de l'intérieur était alors Cahier de Gerville, ancien membre de la municipalité de Paris, ami de Barnave et de Chapelier, homme d'un extérieur rude et difficile, républicain sincère, mais décidé à rester fidèle à son serment et à défendre la loi. Il partageait à peu près les idées de Mirabeau au sujet de l'Église; le christianisme n'était pour lui qu'une superstition que chacun était libre de respecter. Madame Elisabeth ayant un jour réclamé sa protection en faveur d'une religieuse menacée, il répondit rudement : « Un ministre a autre chose à faire que de s'occuper de nonnes. » Il pria cependant l'Assemblée avec instance de faire en sorte de ne plus s'occuper ni de l'Église ni des prêtres, et le 15 février, il faisait la déclaration suivante : « Dans tous les départements, la liberté des cultes est violée ; les autorités prennent des mesures vexatoires, elles enlèvent les enfants à leurs parents et font déterrer les morts, lorsque des prêtres insermentés ont donné le baptême aux premiers et célébré les obsèques des seconds. Dans beaucoup d'endroits, les églises paroissiales ont été fermées, sous le prétexte que les prêtres prêchaient la rébellion. » Cette déclaration officielle, qui ne souleva aucune réclamation du côté gauche, prouve clairement de quel côté, en 1792, est venue l'offensive dans les questions religieuses. Le ministre insista pour obtenir une loi qui conférât aux autorités séculières le soin de dresser les listes de l'état-civil, afin de rendre celles-ci indépendantes des querelles religieuses ou des scrupules de conscience; mais on le laissa réclamer vainement pendant plusieurs mois, et l'on ne céda enfin à sa demande que sur l'observation de Guadet que la chose était bonne en elle-même, et que, plus tard, le clergé constitutionnel s'y opposerait peut-être, s'il devenait plus puissant. De même qu'on se réjouissait de la résis-

tance des émigrés, qui permettait de confisquer leurs biens, de même aussi l'on désirait la continuation des querelles religieuses, pour avoir le droit de bannir les prêtres. Déjà, dans quelques départements, on chassait ceux-ci de leur résidence et on les arrêtait sans jugement ni condamnation. La municipalité de Lyon, qui avait déjà établi la taxe du pain et qui ordonnait des perquisitions arbitraires dans les maisons pour y rechercher les faux assignats, plaça les couvents sous la surveillance de la police et fit briser les armoiries des portes des églises.

Peut-on s'étonner que de telles persécutions rencontrassent de la résistance? Là où l'église était fermée, le curé célébrait le service divin au fond des bois, loin de toute habitation humaine ; les paysans s'y rendaient de plusieurs lieues à la ronde, et ce n'était pas l'enthousiasme pour la Révolution qu'ils en rapportaient dans leurs villages. Dans l'Aisne, dix-huit paroisses chassèrent les curés constitutionnels, et ne cédèrent que devant de forts détachements de troupes de ligne. Dans la Dordogne et dans les Hautes-Pyrénées, toutes les élections se faisaient sous l'influence des prêtres orthodoxes. Enfin, dans la Lozère, Castellane, l'évêque déposé, gagna par la montagne son château de Chenac ; les fidèles se rassemblèrent autour de lui, fortifièrent le château et y placèrent une nombreuse garnison. A ce fait se rattache le soulèvement de Mende et de Jalès, dont j'ai fait mention plus haut; non loin de là, Arles et Avignon se montraient chaque jour plus résolues à résister à la tyrannie de la démocratie. C'était contre ces provinces que Barbaroux travaillait à Paris, et que la municipalité de Marseille préparait un armement. Les chefs marseillais, irrités de ce que l'Assemblée nationale ne prenait aucune décision, se décidèrent enfin à se passer d'elle. A Aix, sur la route d'Arles, se trouvait un régiment suisse qu'ils savaient hostile à leurs desseins (ce régiment avait autrefois fait partie de la garnison de Marseille). Craignant d'être inquiétés par ces troupes s'ils tentaient une expédition contre Arles, ils marchèrent d'abord sur Aix, le 28 février, avec quatre mille hommes et six canons. Personne dans cette ville ne s'attendait à une attaque; la municipalité songea aussitôt aux dangers que courraient les habitants en cas de combat; le colonel du régiment alors en garnison à Aix, sommé de capituler par le général Barbantane lui-même, craignit de verser inutilement le sang

de ses soldats; bref, le désarmement et le départ des troupes s'effectuèrent sans coup férir. Satisfaits de ce premier succès, les Marseillais rentrèrent chez eux ; mais cette expédition produisit un immense effet à Paris. Elle montra à la cour, comme aux républicains qu'une armée, prête au combat, n'attendait qu'un signe pour se soulever.

Il était évident qu'une situation aussi tendue ne pouvait se prolonger longtemps. Le ministère n'avait aucun moyen d'intervenir, puisque la constitution le privait de l'autorité légale en même temps que le manque d'argent, la formation de l'armée des frontières et l'indiscipline des troupes lui enlevaient la force matérielle nécessaire pour réprimer ces désordres. La Gironde cependant ne manqua pas de dénoncer son inaction comme calculée pour prolonger les troubles, et indisposer le peuple contre la Révolution; reproche que le ministère pouvait très-facilement rejeter sur l'Assemblée, car Cahier de Gerville prouva que, depuis le mois d'octobre, il avait vainement proposé plus de deux cents décrets nécessaires à l'administration. Le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, se trouvait dans le même cas; enfin Narbonne, le 21 février, rappela qu'il restait à promulguer vingt et une lois, sans lesquelles on ne pouvait s'occuper ni des armements ni de la guerre. A cela se joignaient les divisions du ministère, qui ne renfermait pas deux membres de la même opinion (1). Bertrand de Molleville, royaliste prononcé, se tenait à l'écart; froid et mesuré dans sa conduite envers l'Assemblée, seul entre tous ses collègues bien vu de la cour, intriguant sans cesse dans la ville, il ne méritait pas toujours la confiance, quoiqu'il fût ferme et sage. Le ministre des finances Tarbé, brave et honnête homme, aussi habile dans sa partie qu'insignifiant comme personnage politique, uni étroitement à Delessart, était, comme celui-ci, dirigé par Barnave et Lameth. Ces derniers, reconnaissant qu'il était impossible d'attendre plus longtemps, étaient revenus aux plans de Mirabeau auxquels leur parti s'était opposé autrefois avec tant de colère et de jalousie; ils pensaient que la nation aux abois consentirait sans peine à demander dans tous les départements la dissolution d'une Assemblée dont l'incapacité

(1) Pellenc à Lamark, 3 janvier 1792 (Correspondance de Mirabeau).

était chaque jour plus évidente, et qu'il suffirait de travailler une partie de cette Assemblée elle-même pour y trouver un appui à cette demande; qu'on pourrait alors emmener le roi dans une place forte du royaume, où il s'entourerait d'une Assemblée des notables nommée par lui, avec laquelle il rédigerait une nouvelle constitution, fondée sur le système des deux chambres (1). Bertrand de Molleville ne reprocha à ce plan que d'être incomplet. Cahier de Gerville et le ministre de la justice, Duport du Tertre, tenaient davantage à la constitution ; mais, vu la situation actuelle, ils donnèrent également leur assentiment. On aurait peut-être pu supporter pendant quelque temps encore les malheurs intérieurs du pays, mais les complications de la question extérieure ne permettaient plus d'hésiter. Le seul moyen d'éviter la guerre, qu'ils regardaient comme le plus grand des maux, était d'enlever à la majorité à l'Assemblée nationale la force qu'elle possédait alors. Cette tâche était difficile, sans doute. Narbonne siégeait au conseil; pouvait-on espérer que lui, et Lafayette par conséquent, consentiraient à un changement total de système? Pourtant cela n'était peut-être pas tout à fait impossible alors, car Lafayette s'irritait de voir les troubles intérieurs entraver les préparatifs de guerre; de plus, il s'était toujours montré favorable à l'établissement d'un Sénat (électif). Quant à Narbonne, il était toujours plus vivement attaqué par les Jacobins et le parti de Robespierre, et il avait déjà eu plusieurs fois l'occasion de s'apercevoir de la décadence de sa popularité. Comme on ne pouvait réussir sans le ministre de la guerre, il fallait ou écarter Narbonne, ce qui semblait dangereux, ou l'attirer à soi, ce qui semblait possible et ne présentait, au moins pour le commencement, aucun inconvénient.

En effet, vers le milieu du mois, il se montra bien disposé. On convint de se mettre en relation avec un certain nombre de députés bien pensants, et d'organiser un parti ministériel, qui jusqu'alors n'avait pas existé (2). Un de ces députés, Mouysset, demanda le 23 février, au nom de trois cents membres n'apparte-

(1) Mallet du Pan, I, 295, 432.

(2) Bertrand de Molleville, vol. VII, chap. 11, mais avec des indications inexactes quant au temps et aux personnes. — Dépêche de Talleyrand à Narbonne, 21 février : « *Enfin, vous vous unissez tous; voilà une bonne nouvelle.* »

nant à aucun parti, que la salle de l'Assemblée, les soirs où il n'y avait pas de séance, fût ouverte aux députés afin qu'ils pussent s'y réunir et s'y concerter. La Gironde apprécia aussitôt toute la portée de cette motion. Elle craignit qu'il ne se formât là une réunion parlementaire indépendante des clubs, et qui, bientôt, deviendrait leur ennemie : aussi mit-elle tout en œuvre pour étouffer cette tentative dans son germe. La discussion fut orageuse ; des suppositions blessantes se mêlèrent à de violentes menaces, les tribunes retentirent de cris et d'applaudissements ; enfin, les modérés perdirent courage et Mouysset retira sa proposition. Ce premier plan fut renversé dès sa naissance.

Cependant Lafayette était si irrité contre les Jacobins, qu'il résolut d'entreprendre le rétablissement du trône avec le seul secours de Narbonne et de madame de Staël. Cette dernière voulait emmener la famille royale dans sa voiture et conduire le roi au camp de Lafayette, où il se mettrait à la tête des troupes, sous la direction du général, bien entendu. Nous connaissons assez Lafayette pour savoir que ce projet n'aurait jamais pu réussir ; il était, du reste, décousu et irréfléchi dans ses détails, comme tout le système de Narbonne. La reine y fut toujours opposée, et lorsqu'enfin Bertrand et Delessart en eurent connaissance, ils le rejetèrent entièrement (1).

Bien que l'adoption de ce projet n'eût vraisemblablement amélioré en rien la situation du royaume, ce refus fut fatal à Louis XVI et aux Feuillants. Le mécontentement qu'en éprouva Lafayette ranima son ancienne colère; son union avec la Gironde devint plus complète, sa haine contre les Feuillants plus violente que jamais. La complication des affaires extérieures accéléra la catastrophe.

On reçut des nouvelles de Vienne et de Londres. Les premières étaient de nature à augmenter l'irritation du parti de la guerre, les secondes à accroître son courage et ses espérances. Toutes conduisaient donc à une crise décisive.

Pour ce qui concernait l'Autriche, Léopold, toujours opiniâtre, ne s'était pas laissé détourner de ses vues par les derniers succès de la Gironde. Dans son désir de la paix, il était toujours con-

(1) Mallet, I, 258.

vaincu que les Feuillants finiraient par avoir le dessus, et que, soutenus par le crédit des puissances, ils obtiendraient sans effusion de sang la réforme de la constitution. En conséquence, il ne cessait de recommander la prudence aux princes-électeurs, et les six mille hommes qu'il destinait au Brisgau ne reçurent d'autre ordre que de s'opposer sérieusement aux menées des émigrés (1). La note si précise du 25 janvier, qui lui demandait sans détour un changement de système absolu, l'embarrassa un instant. « Il semblerait, s'écria-t-il, que les Français, qui me nomment le pacifique, désirent me connaître sous un autre point de vue. » Mais il revint bientôt au système des Feuillants, et au ferme espoir que la France se soumettrait, dès que l'Europe entière lui aurait fait entendre sa voix. L'ardeur de la Gironde ne fit donc qu'accélérer les démarches diplomatiques de l'empereur pour amener la formation de ce congrès qu'il croyait devoir être décisif, avant que la Gironde n'eût déclaré la guerre.

Il était enfin parvenu à s'entendre avec la Prusse, et leur alliance avait été signée le 7 février. Nous reviendrons plus tard sur le développement de la politique allemande dans son ensemble; qu'il nous suffise de remarquer ici que l'empereur, dans ce raité, resta fidèle à sa ligne de conduite, et que l'alliance eut pour objets exclusifs une défense mutuelle, la formation d'un congrès européen, et le soutien du parti constitutionnel, en France comme en Pologne. C'est dans ce sens que fut rédigée, le 17 février, la réponse au décret du 25 janvier. Le gouvernement autrichien y exprimait son étonnement au sujet du mécontentement qu'avaient causé en France ses ordres au général Bender, du moment qu'on avait reçu en même temps, de Bruxelles et de Trèves, la nouvelle officielle que Bender ne protégerait cette dernière ville que si elle consentait à désarmer et à disperser les émigrés. Quant à l'alliance des puissances européennes, Léopold déclarait que, depuis l'acceptation de la constitution, elle n'existait qu'éventuellement; mais qu'il regardait comme un devoir de la laisser subsister ainsi, tant qu'une faction républicaine menacerait le roi, son allié, et chercherait, par de vastes armements et

(1) Dépêches du ministre hollandais Van Haeften des 4, 14, 16, 25 janvier, 2 et 8 février, 10 mars.

des déclamations forcenées, à étendre la Révolution à toute l'Europe. Il désirait la paix, ajoutait-il ; tandis que la France se préparait à combattre, il avait désarmé les émigrés et exhorté les autres puissances à l'imiter ; mais les Jacobins cherchaient à allumer la guerre, parce qu'ils y voyaient un moyen d'exciter chez le peuple un fanatisme propre à leurs desseins. L'Autriche, par conséquent, était obligée de se mettre sur la défensive ; mais elle espérait que la saine majorité de la nation française ne douterait pas de ses vrais sentiments et saurait s'affranchir des erreurs dans lesquelles les Jacobins cherchaient à l'entraîner.

De telles explications ne pouvaient qu'accroître la passion de Lafayette et de la Gironde ; le ton ferme et fier dans lequel elles étaient conçues causa une véritable joie à Brissot, qui sut l'exploiter au profit de son parti. Delessart communiqua la dépêche à l'Assemblée le 1er mars ; il annonça que, dans sa réponse, il avait repoussé comme inconvenante et blessante la critique de l'état intérieur du royaume et des partis qui divisaient la France ; mais qu'il avait exprimé la joie causée au roi par les promesses de paix de Léopold, et qu'il avait sommé ce dernier, puisqu'il se défendait de toute intention hostile à la constitution, de renoncer à une alliance qui était désormais sans objet. L'Assemblée renvoya la note au comité diplomatique, en applaudissant à cette réponse; toutefois Delessart devait bientôt s'apercevoir que ce terrain brûlant de la guerre ne lui convenait plus, à lui ministre de la paix.

Dans le même temps, Talleyrand rendit compte à Narbonne du résultat de sa mission à Londres. Il y avait d'abord rencontré un accueil assez froid ; de plus, son compagnon, Biron, s'était fait décréter de prise de corps pour dettes, et lui-même s'était rendu suspect au ministère par ses relations intimes avec Fox, Sheridan et autres hommes de l'opposition (1), ce qui n'était pas de nature à améliorer sa situation. Cependant quelques circonstances favorables se présentaient également. Tous les hommes placés au pouvoir désiraient la paix en Angleterre, et Pitt en avait besoin pour ses grandes opérations financières. Le roi George III, à la

(1) Morris, *journal*, I, 365 : « Montmorin me dit, le 16 janvier, que Talleyrand était sûr de renverser Pitt. » — Morris à Washington, 4 avril : « L'exemple de Talleyrand m'a servi de leçon, et je n'ai eu aucune relation avec les chefs de l'opposition. »

vérité, détestait la Révolution avec toute l'énergie qui lui était propre ; mais le pays renfermait une foule de partisans de la France nouvelle, et, en cas de guerre, nul ne pouvait prévoir pour quel parti se déciderait la nation. Le ministère n'était pas aussi uni qu'il paraissait l'être. Le premier ministre n'exerçait une influence absolue que sur Dundas, son ami personnel, et sur lord Grenville, son parent. Vis-à-vis d'eux se plaçait le chancelier Thurlow, qui était aussi opiniâtre que Pitt était énergique, et qui nourrissait depuis longtemps un ressentiment personnel contre ce dernier. C'est à ces hommes que Talleyrand vint proposer que les deux peuples, en raison de leur communauté d'intérêts, se garantissent mutuellement leurs possessions au dedans et au dehors de l'Europe. Il ajouta que c'était la seule chose possible, et qu'on ne pouvait songer à une alliance en règle ; mais qu'une telle garantie, donnée en ce moment, suffirait pour réduire à néant le concert austro-européen. Cette proposition avait des côtés séduisants pour l'Angleterre ; l'Irlande s'agitait sourdement ; une guerre dangereuse était engagée dans l'Inde avec Tippoo-Sahib, et il pouvait paraître très-important de se mettre, sur ces deux points, à l'abri des hostilités de la France. Cette question resta quinze jours pendante au conseil des ministres ; enfin, le 2 mars, lord Grenville déclara au négociateur français que, loin d'appartenir aux ennemis de la France, l'Angleterre, pour des raisons d'intérêt commun, désirait la pacification de ce pays. « Pitt et moi, dit-il, savons qu'une nation commerçante ne peut que gagner à la liberté de ses voisins. » Mais il ajouta que le conseil avait été d'avis de ne point faire de réponse aux propositions de Talleyrand. D'après la suite de la conversation, celui-ci se crut autorisé à annoncer à Narbonne que Pitt désirait un rapprochement avec la France, mais que le chancelier, et surtout le roi, y étaient opposés ; qu'en conséquence, bien qu'on se fût décidé pour une réponse insignifiante, Pitt n'entreprendrait rien contre la France, quand même celle-ci attaquerait la Belgique ; car si l'Angleterre avait, en 1790, garanti à l'empereur la souveraineté de la Belgique, une expédition militaire des Français sur le territoire belge n'avait rien à démêler avec ce traité (1).

(1) Tout ceci résulte des dépêches de Talleyrand à Narbonne. Ces dépêches ont eu aussi leur histoire révolutionnaire. Lors du procès de Delessart, elles furent en-

Narbonne crut avoir beaucoup gagné à cette assurance. Il avait appelé les trois généraux à Paris, pour l'aider au besoin de leur autorité et de leurs conseils dans la crise suscitée au cabinet par les résolutions des autres ministres. Tout dépendait encore une fois de Lafayette, qui se décida de nouveau en faveur du bouleversement. Irrité de l'opposition que Bertrand de Molleville avait faite à son projet de délivrance, excité par les nouvelles espérances qui lui venaient d'Angleterre, il encouragea Narbonne à persister dans sa politique de guerre et à résister énergiquement à son collègue. Lafayette se chargea même d'annoncer au conseil, le 3 mars, que Narbonne ne pouvait plus marcher avec un ennemi de la constitution tel que Bertrand de Molleville. Offres, prières, tout fut inutile ; on espérait faire de Narbonne le chef d'un ministère facile à diriger. Le 6, Narbonne déclara à l'Assemblée, au nom des généraux, que nul n'avait le droit d'enfreindre la constitution ; qu'il était criminel, sans doute, de précipiter légèrement le pays vers la guerre, mais qu'il serait méprisable de déclarer la guerre impossible, dans le but de restreindre la liberté ; qu'on devait avoir assez de confiance en la loyauté du roi pour espérer qu'il ordonnerait à ses ministres, non-seulement de respecter la constitution, mais encore de s'y soumettre, et d'écarter tous les obstacles qui pourraient s'y opposer. Il était difficile de dire si les soupçons impliqués par ces mots s'adressaient plutôt au roi qu'aux ministres ; mais la Gironde s'expliqua plus clairement, le soir même, par la bouche d'un certain Gonchon (1), un misérable du faubourg Saint-Antoine, qui, au nom de son quartier, cria à l'Assemblée : « Exigez par la force le cours des assignats, et faites disparaître les conspirateurs ! il est plus profitable de servir le peuple que les rois, car les rois, les courtisans et les ministres passeront, mais le peuple et les piques ne passeront point. »

Delessart et les Lameth pensèrent (2) que, dans ces circonstances, Narbonne ne pouvait rester ministre plus longtemps.

voyées au tribunal d'Orléans, où elles restèrent mêlées à d'autres papiers, lorsque ce tribunal fut dissous par les septembriseurs ; il n'y a que quelques années qu'elles furent retrouvées par hasard au milieu de vieux papiers.

(1) Les rapports de Gadol Buchez, XXVIII, prouvent qu'il était alors, et fut encore longtemps un instrument de la Gironde.

(2) Pellenc à Lamarck, 11 mars (Correspondance de Mirabeau, 295).

Leurs amis se déclarèrent dans le même sens ; seulement, pour adoucir la mesure, ils voulaient aussi éloigner Bertrand de Molleville. Pendant que cette question s'agitait, les journaux publièrent des lettres adressées à Narbonne par les trois généraux, dans lesquelles ceux-ci exprimaient la crainte de sa destitution, disant qu'il était indispensable à l'armée et à la patrie. Ces lettres rendirent la crise publique, et l'agitation devint générale. Le roi, irrité de voir des officiers s'immiscer aux affaires politiques, n'hésita plus, et fit connaître à Narbonne qu'il venait de nommer le colonel Deggraves pour le remplacer au ministère de la guerre. Puis il manda les généraux au château, pour qu'ils eussent à se justifier au sujet de leurs lettres. Rochambeau s'excusa en disant que M. de Narbonne était aimé de l'armée ; Luckner s'écria : « Ce ministre m'était commode » ; quant à Lafayette, il déclara que sa lettre avait été publiée sans sa participation ; mais ensuite il dit avec colère au ministre de la justice : « Nous verrons lequel, du roi ou de moi, aura la majorité dans le royaume (1). »

Delessart n'aurait pu choisir un moment plus défavorable pour cette destitution. Toutes les circonstances semblaient se réunir pour rendre plus terrible le coup qui le menaçait. Le 8, on apprit à Paris que le ministre espagnol Florida Blanca venait d'être renversé et remplacé par Aranda, qui, disait-on, partageait à peu près les idées de Lafayette, et qui détestait l'Angleterre ; de sorte que l'on considéra l'Espagne comme perdue pour l'alliance autrichienne. On sut, en outre, que la Russie s'efforçait d'exciter la Prusse contre la Pologne ; que, dans le cabinet de Berlin, les ministres n'étaient pas d'accord, à cet égard ; mais qu'ils ne partageaient plus aussi complétement les idées de Léopold au sujet de la France. Enfin, le 9, on reçut une nouvelle qui bouleversa tous les plans : on apprit que l'empereur Léopold venait de mourir dans toute la force de l'âge, après quatre jours de maladie ! Cet événement remettait le concert européen en question. François, le successeur de Léopold, était un jeune homme de vingt-quatre ans, et n'était pas encore élu empereur. D'après les rapports de Talleyrand au sujet de la neutralité de l'Angleterre, on voyait déjà l'Autriche tout à fait isolée. Les Parisiens recommencèrent

(1) Pellenc à Lamarck.

à croire à la prolongation de la paix, et la valeur du papier subit une hausse de quinze pour cent. Mais Brissot et Lafayette ne considéraient que les avantages qui pouvaient résulter d'une attaque contre l'Autriche ; voyant Delessart seul et abandonné, ils résolurent de tirer une vengeance éclatante de la destitution de Narbonne, de s'emparer du pouvoir, et d'accomplir la rupture avec l'Autriche.

Rien ne saurait être plus vide, plus haineux et plus violent (1) que le long discours par lequel Brissot, le 10 mars, prenant pour prétexte les dépêches échangées entre l'Autriche et Delessart, accusa ce dernier de haute trahison. Delessart pouvait avoir désiré l'alliance de Léopold ; mais on ne trouva dans ses notes absolument rien que l'Assemblée nationale n'eût décrété elle-même. Ce qui devrait toujours être le devoir et la gloire d'un ministre, la modération et la douceur, même pour formuler les plus graves réclamations, afin de ne pas irriter inutilement les parties adverses, fut présenté ici comme un crime contre l'honneur et contre la sûreté de l'État. On ne demanda pas de rapport, on ne permit pas à l'accusé de se défendre. Brissot et la faction de Lafayette étaient d'accord, cela représentait toute l'Assemblée. L'accusation parut exagérée à quelques membres de la droite, qui demandèrent qu'on se contentât de renverser le ministre par un vote de méfiance ; mais alors Vergniaud, le plus brillant des orateurs de la Gironde, se leva pour leur faire comprendre que la douceur serait ici le signal de nouvelles violences. Faisant allusion à Mirabeau, qui, dans la discussion au sujet des prêtres, avait rappelé la nuit de la Saint-Barthélemy et Charles IX armé contre le peuple par des mains fanatiques, il s'écria : « Moi aussi, je vois les fenêtres du palais où l'on trame les contre-révolutions, où l'on combine les moyens de nous replonger dans les horreurs de l'esclavage, après nous avoir fait passer par l'anarchie et la guerre civile. L'épouvante et la terreur sont souvent sorties, dans les temps antiques et au nom du despotisme, de ce palais fameux ; qu'elles y rentrent aujourd'hui au nom de

(1) Brissot lui-même avoua à Dumont que le ministre serait probablement absous, attendu qu'on n'avait aucune preuve contre lui ; mais qu'il avait fallu l'accuser pour l'éloigner du ministère et pour ne pas se laisser devancer par les Jacobins. Dumont, *Mémoires sur Mirabeau*, XIX, 378.

la loi! que tous ceux qui l'habitent sachent que la constitution n'accorde l'inviolabilité qu'au roi; qu'ils sachent que la loi y atteindra sans distinction tous les coupables, et qu'il ne s'y trouve pas une seule tête, convaincue d'être criminelle, qui puisse échapper à son glaive. »

Ainsi les Girondins défendaient à la reine, sous peine de l'échafaud, de pleurer son frère, son dernier espoir de délivrance. Ils pensaient peu, alors, que cet échafaud se dressait pour eux aussi bien que pour leur victime. Lorsque leur orateur eut terminé, un long tonnerre d'applaudissements fit taire toute pensée d'opposition. L'accusation de Delessart fut décidée à une immense majorité, et il fut arrêté le soir même. Le ministère était dissous, mais comment le remplacer?

Deux versions ont été généralement adoptées au sujet de la formation du nouveau cabinet. D'après l'une, la Gironde aurait imposé une liste de ministres, menaçant, si on ne l'acceptait pas, de décréter la reine d'accusation (1); mais si l'on examine bien les événements, on ne trouve de traces de cette menace que dans le discours de Vergniaud. D'après l'autre, le roi aurait jugé prudent de réserver ses amis pour des temps meilleurs et de prendre ses ministres, d'après la règle constitutionnelle, dans les rangs de l'opposition victorieuse. Mais qu'importent les règles constitutionnelles, dans des temps semblables? Lorsqu'il s'agit de la vie ou de la mort, on s'entoure d'amis et de soutiens, si on le peut.

Louis ne le pouvait plus ; voilà le véritable motif de la formation du ministère démocratique. Il était seul, sans secours et sans appui ; sa garde n'était plus à son service, les troupes étaient entre les mains de ses ennemis, tout aussi bien que les bandes des faubourgs. L'Assemblée nationale était en possession du pouvoir, ses chefs dictaient le choix des ministres, la menace leur était désormais inutile. « Le roi, écrivait alors un ami de Louis XVI (2), se conduit comme un homme qui se prépare à la mort. » Si les Girondins avaient été les seuls vainqueurs du 10 mars, le règne de Louis aurait été terminé alors, et la Gironde

(1) C'était alors la version de Robespierre, Beaulieu, III, 247. Comme il ne fut plus question de cette accusation dans la suite, on soupçonna la Gironde, quand elle fut au pouvoir, d'avoir pris part au crime qu'elle avait menacé de poursuivre.
(2) Pellenc.

aurait formé une régence chargée de gouverner au nom de Louis XVII (1); mais ils avaient triomphé de concert avec Lafayette, et le général était encore une puissance avec laquelle ils devaient compter. Il avait à Paris autant de partisans dans la garde nationale qu'ils en avaient parmi les porteurs de piques; de plus, il avait pour lui l'armée, du moins il le croyait, et la Gironde le croyait avec lui.

Lafayette, malgré ses idées républicaines, s'était prononcé trop énergiquement en faveur de la constitution, et maintenant il voyait trop clairement que, si la constitution était modifiée, la Gironde l'éclipserait totalement, pour pouvoir consentir à la déposition du roi. Il ne voulut donc entendre parler que d'un changement de ministère. Quant au choix des personnes, la Gironde l'emporta sur lui pour toutes les nominations.

Déjà le ministre de la guerre Deggraves, quoique nommé par Delessart sur la recommandation d'un ami de Narbonne, était étroitement uni à la Gironde par Petion et Gensonné. La nomination du ministre des relations extérieures était plus importante encore; Lafayette proposait pour ce poste un républicain sincère, mais faible et irrésolu, Barthélemy, ambassadeur en Suisse, quoiqu'il penchât en secret pour son ami, le baron Diétrich, maire de Strasbourg, qui faisait la guerre aux prêtres et aux Jacobins d'Alsace, et qui venait de publier une édition de poche des *Droits de l'homme*, destinée à séduire les officiers autrichiens. Mais la Gironde, à l'instigation de Gensonné, jeta ses vues sur le général Dumouriez, qu'elle considérait alors comme un des siens, et contre lequel Lafayette ne pouvait faire d'objections, puisque lui-même l'avait autrefois envoyé en mission à Bruxelles. C'est ainsi que l'un des hommes les plus considérables de la Révolution fut introduit sur la scène politique. Dumouriez décida aussitôt la nomination au département de la marine de Lacoste, homme insignifiant, mais qui lui était dévoué. On hésita plus longtemps pour les autres postes, pour lesquels Dumouriez ne voulut rien décider sans l'assentiment de Brissot et de Pétion. Ce ne fut que le 26 qu'on se décida à nommer à la justice Garnier, ami de Narbonne, tandis que Roland et Clavières, auxquels on

(1) Mallet, I, 260. Beauchamp en parle aussi.

confia les portefeuilles de l'intérieur et des finances, étaient tout à fait des ministres girondins. Garnier ayant refusé, le département de la justice fut également confié à un avocat bordelais, Duranthon, qui était proposé par Vergniaud et Guadet (1).

Ainsi, peu à peu, la faction de la Gironde s'emparait du gouvernement. Le mouvement des provinces était en tout point d'accord avec la crise de la capitale. Un ancien ami de Barbaroux, Rebecqui, avait quitté Marseille le 12 mars, avec quatre mille hommes et six canons, pour aller étouffer la contre-révolution à Arles. Il ne se laissa arrêter ni par les conseils des magistrats, ni par la crainte d'allumer la guerre civile; mais il reconnut bientôt combien les patriotes avaient exagéré les armements des Arlésiens, car il ne rencontra de résistance nulle part, entra dans la ville sans coup férir, et désarma facilement la garde nationale, qui était bien inférieure en nombre à ses propres troupes. Presque le même jour, des plaintes contre Avignon, Mende et Jalès arrivèrent à l'Assemblée nationale, qui ratifia l'occupation d'Arles par les Marseillais, et ordonna le désarmement de tout le département de la Lozère. Pour cela, on rendit les armes de la Glacière aux brigands de Vaucluse; on prononça, en faveur d'Avignon, une amnistie générale pour tous les délits politiques, et on chargea les départements des Bouches-du-Rhône et du Gard du rétablissement de l'ordre, à l'exclusion des commissaires royaux auxquels ce soin avait été confié jusque-là. Marseille nomma, à cet effet, les chefs de son armée d'Arles, Rebecqui et Bertin, qui aussitôt, de leur autorité privée, envoyèrent une partie de leurs troupes à Avignon, firent mettre en liberté Jourdan et une partie de ses bandits, ainsi que d'autres prisonniers, et, peu après, firent avec eux dans la ville une entrée triomphale. A dater de ce moment, la terreur et le deuil régnèrent dans cette malheureuse cité. « Cette fois, la Glacière se remplira », avait dit Jourdan. Plusieurs milliers d'habitants se préparèrent aussitôt à émigrer. La Révolution républicaine régnait donc au sud du royaume, et y disposait d'une armée victorieuse. De plus, Lyon, la seconde ville de France, était entièrement aux mains des démocrates. Le conseil de la com-

(1) Il fut aussi question de Louvet, de Robert et de Collot-d'Herbois.

mune y était composé d'amis de Roland ; le maire, Vitet, entretenait une correspondance intime avec le ministre, gouvernait la ville par le club des Jacobins, et avait fait nommer commandant général de la garde civique un sans-culotte enragé, le tisserand en soie Juillard. Un prêtre gascon, nommé Laussel, enflammait les habitants de cette grande ville par un journal en tête duquel il plaçait ces mots de la Bible : « Le Seigneur a comblé de biens ceux qui étaient pauvres, et il a renvoyé vides et pauvres ceux qui étaient riches. » Un autre, un prêtre défroqué, le Piémontais Challier, prêchait, à l'exemple de Robespierre, la méfiance contre la tiédeur des Girondins, et demandait la mort des riches qui voulaient établir leur aristocratie sur les ruines de la noblesse. Vainement le conseil du département le suspendit pour avoir opéré des arrestations et des perquisitions illégales ; la colère des masses populaires le maintint dans son emploi. Le maire, Vitet, se rendit lui-même à Montpellier pour s'entendre avec les chefs des Marseillais. On annonçait partout que l'armée révolutionnaire, grossie de tous les républicains du pays, allait marcher sur la capitale.

La Gironde ayant conquis le ministère, cette mesure extrême fut différée. Roland lui-même déclara illégale la délivrance des brigands d'Avignon, sur quoi Robespierre l'accusa de trahison au club des Jacobins. Mais cette fois, la querelle n'était pas sérieuse ; bientôt les amis de Roland obtinrent que l'Assemblée passât à l'ordre du jour sur les plaintes d'Avignon.

CHAPITRE III

MINISTÈRE DE LA GIRONDE.

L'homme le plus important du nouveau ministère était sans contredit le ministre des affaires extérieures, le général Dumouriez. Né à Cambrai, il descendait, comme Sieyès et Mirabeau, d'une famille provençale qui appartenait à la noblesse parlementaire de ce pays. Son père cependant, par suite de l'irritabilité

et de la roideur de son caractère, n'avait pu arriver à être autre chose que commissaire des guerres, et le jeune Dumouriez, ambitieux et avide de jouissances, s'était vu de bonne heure obligé de songer à son avenir. Dès l'âge de dix-huit ans, il servit dans la guerre contre Frédéric le Grand; trois campagnes lui valurent la croix de Saint-Louis et le grade de capitaine. La paix mit bientôt un terme à ses espérances. Son régiment fut licencié, et lui-même congédié avec une modique pension. Peu de temps après, il se querella avec son père, par amour pour une jeune cousine dont les parents étaient ennemis des siens; poussé par le triple aiguillon de la pauvreté, de l'amour et de l'ambition, il se décida à aller chercher fortune au loin, emportant avec lui cent louis d'or qui constituaient tout son avoir. Choiseul, qui était alors à la tête du ministère, lui permit de le tenir au courant de ce qui lui adviendrait; cela suffit à Dumouriez pour prendre pied dans le cercle d'intrigues qui s'appelait alors le gouvernement de la France. Ce terrain, glissant pour tous, aurait dû être fatal à un homme sans nom et sans relations; mais Dumouriez avait l'esprit du soldat, pour lequel le danger est un attrait. Il sut être tour à tour hardi et fier, souple et soumis, mais toujours adroit et rusé. Le souci des principes ne l'arrêtait pas. Son unique conviction, en politique comme en morale, était que pour lui toute faute serait un désastre, et la plus petite erreur une faute. Sa vie ne fut dès lors qu'une suite d'alternatives les plus diverses. Il prit d'abord une part très-équivoque aux troubles qui agitèrent la Corse, en 1766, puis il fut envoyé, comme agent secret du ministère, en Espagne et en Portugal, plus tard en Hongrie, et enfin en Pologne, où il cherchait à organiser sur une vaste échelle la guerre contre la Russie, lorsque la chute de Choiseul mit fin à ses menées et le rappela à Paris. Il fut dédommagé de la disgrâce qu'il encourut de la part du nouveau ministre, d'Aiguillon, par la faveur du comte de Broglie, qui était le conseiller intime et secret du roi; mais il ne tarda pas à faire l'épreuve de la faiblesse de Louis XV : celui-ci le sacrifia sans difficulté au ministre, et le laissa emprisonner. Cette persécution cessa en 1774, et, après quelques missions particulières, Dumouriez fut nommé en 1778 commandant de Cherbourg, position qu'il conserva jusqu'au commencement de la Révolution.

Il était pénible pour lui d'être éloigné de Paris ; son esprit inquiet se trouvait à l'étroit dans les relations d'une ville de province, et chaque jour il accablait le ministère de plans, d'avis et de projets. Il faisait moins de cas de l'éclat qui entoure le pouvoir que de ce qui constitue le pouvoir en lui-même, l'influence, la liberté d'action, la connaissance de choses cachées à tous. Bien qu'il appréciât les jouissances de la vie, il aurait su se contenter d'une existence modeste. Il se serait facilement résigné à voir son nom rester inconnu ; mais gouverner, intervenir, diriger les hommes, prendre part à la politique de la France, telle était l'ambition de cet esprit toujours en travail. C'est dans ces dispositions que le trouva l'explosion de la Révolution. Il n'hésita pas un instant sur le parti auquel il devait se joindre. Toute sa vie il avait été en lutte avec les priviléges de la noblesse ; voyant le temps de la valeur personnelle arrivé, il se jeta dans le mouvement révolutionnaire avec ardeur. Il chercha à faire vibrer la fibre du sentiment patriotique chez ses soldats, aida à organiser la garde nationale à Cherbourg, et acquit bientôt une renommée révolutionnaire dans toute la province.

A Paris, il se lia avec Mirabeau et trouva accès auprès de Lafayette; en 1790, celui-ci l'envoya en mission en Belgique, où il contracta des liaisons durables avec les démocrates du pays. Grâce à d'anciennes et nombreuses connaissances, il acquit même une certaine influence sur le ministère. Louis XVI seul ne l'aimait pas ; il refusa ses services en disant qu'il connaissait cet intrigant, dont on se repentirait d'avoir recherché l'appui. Enfin, en 1791, il fut envoyé à Nantes comme maréchal de camp, se fit remarquer par son patriotisme lors de la fuite du roi, et fit la connaissance de Gensonné, lorsque celui-ci, au mois d'août, eut à faire une enquête sur les troubles religieux de la Vendée. Deux mois plus tard, il se proposa au roi comme candidat au ministère, promettant la destruction complète des Jacobins (1) ; repoussé, il resta par Gensonné en relation avec la Gironde, qui, enfin, l'appela à Paris en février 1792, et le fit entrer au ministère à la chute de Delessart. Il était alors âgé de cinquante-trois ans; mais il avait conservé toute la fougue et toute l'impétuosité de la jeunesse, et il était décidé à agir et à marquer son passage dans la Révolution.

(1) Morris à Washington, 24 mars.

Il approuva entièrement la politique de guerre de la Gironde, mais il y introduisit un esprit de suite qui y avait manqué jusque-là; il sut choisir un but déterminé, et calculer les moyens nécessaires et possibles pour y arriver. « Vous n'aurez pas seulement la guerre avec l'Autriche », avait-il dit autrefois à Delessart; « vous aurez une guerre générale; mais cette guerre nous procurera gloire et profit, en même temps qu'elle étendra notre domination. » C'est lui qui prononça le premier ce mot de *frontières naturelles* qui fut si fatal à la Révolution, et sur lequel il basa tout son système de guerre : défensif là où ces frontières étaient déjà atteintes, comme en Alsace, offensif là où il fallait les conquérir; c'est-à-dire qu'il voulait la Belgique, Liége et les électorats au nord, et, au sud, le duché de Savoie. En Savoie, comme en Belgique et sur le Rhin, il entretenait de nombreuses intelligences avec le peuple, s'appuyait sur les mécontents, et ne doutait pas que des insurrections n'éclatassent dès que paraîtraient les troupes françaises.

Il fut donc résolu que Lafayette s'appuierait sur Namur, pour agir sur Liége et Bruxelles, et Luckner sur Strasbourg, pour agir sur Landau et Mayence, tandis qu'une nouvelle armée serait formée au sud pour attaquer la Savoie. Dumouriez, auquel les aventures de sa jeunesse avaient fait connaître aussi bien qu'à Biron les côtés faibles de chaque cour, espérait fermement faire conserver la neutralité à l'Angleterre, et détacher la Prusse de l'alliance autrichienne. Lui et son parti ne pouvaient croire que la Prusse, contre laquelle avait été conclu le traité de 1756, prît sérieusement part contre la nouvelle France à une guerre qui avait précisément pour motif la rupture de ce traité. La mort de Léopold ouvrit des horizons nouveaux; on fit une nouvelle tentative auprès de la Prusse, et on lui proposa, par l'entremise du jeune Custine, une alliance franco-polonaise dont le prix serait l'hégémonie allemande, peut-être même la couronne impériale, alors vacante (1). Si ce projet échouait, comme ce n'était que trop probable (car il était, à tous égards, incompatible avec la situation d'alors), Dumouriez espérait au moins que la conquête et le soulèvement de la Belgique seraient accomplis longtemps avant l'arrivée des troupes allemandes. Il prit donc, dans ses

(1) Condorcet, *Révision des travaux de l'Assemblée législative*, *Œuvres*, X, 442.

rapports avec l'Autriche, un ton roide et impérieux, afin de hâter, autant que possible, la déclaration de guerre.

Cela ne lui fut pas difficile, car, depuis la décision du 25 janvier, la rupture pouvait être considérée comme accomplie. En Autriche, le jeune roi François s'était déclaré pour la guerre dès 1791, et le crédit du prince de Kaunitz, qui personnifiait à Vienne l'alliance française, après avoir déjà beaucoup décliné sous Léopold, était tout à fait anéanti. Dans les dispositions nouvelles du cabinet autrichien, on ne pouvait espérer une condescendance que les tendances bien connues de la Gironde auraient rendue insensée et inutile. Mais François était encore trop neuf dans les affaires et trop méfiant de lui-même et des autres, pour introduire immédiatement un changement apparent dans la politique de paix de Léopold. Le vice-chancelier, comte Cobentzel, qui avait conservé son influence, renouvela donc, le 18 mars, les déclarations du 17 février, auxquelles Delessart avait répondu avec tant de modération; modération qui, après lui avoir attiré les applaudissements, avait servi de prétexte à l'accusation portée contre lui. « Il est heureux pour vous que la déclaration de guerre vienne des Français, dit alors l'électeur de Mayence aux émigrés; car, sans cela, vous l'espéreriez en vain » (1). Dumouriez demanda encore une fois, très-catégoriquement, que l'Autriche désarmât et rompît son alliance avec la Prusse; mais Cobentzel répondit qu'avant tout il fallait que la France réparât l'injustice commise envers les princes alsaciens et le Pape, et se plaçât dans une position qui ne menaçât plus la société de l'Europe, laissant du reste à la France le choix des moyens à employer pour atteindre ce résultat (2). Ainsi, l'Autriche persistait dans l'attitude expectante qu'elle avait prise depuis le mois de décembre, sans faire un pas vers l'attaque. Dumouriez se décida, quelque mauvais que fussent les prétextes, à proposer à l'Assemblée nationale de déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohême.

(1) Bouillé.

(2) C'est le texte même de la note. Dumouriez dit que l'Autriche avait désigné la déclaration royale du 23 juin 1789 comme base de la constitution future; nous verrons plus loin, livre IV, chapitre I[er], à quel point ces vues étaient celles du ministère autrichien; en tous cas, on ne trouve nulle part de note rédigée en ce sens.

On était alors au milieu d'avril, et Dumouriez avait déjà fait plusieurs fois l'épreuve des soucis qui accablent un ministre en temps de révolution. L'Assemblée applaudissait à ses rapports, qu'il savait rédiger avec toute l'énergie des passions patriotiques; il avait encore la majorité des voix au club des Jacobins, où il s'était rendu une fois coiffé du bonnet rouge de la liberté; mais il se voyait forcé de reconnaître qu'il était complétement dépourvu des ressources et des moyens nécessaires pour entreprendre une guerre sérieuse. Narbonne avait apporté à ses préparatifs sa légèreté habituelle, et ses rapports avaient eu en vue l'assentiment des tribunes, bien plus que le soin d'éclairer l'Assemblée par un exposé exact de l'état des choses. On manquait partout d'hommes, d'officiers, de matériel; le ministre de la guerre Deggraves, qui était tout dévoué à Dumouriez, se montrait infatigable; mais malheureusement tout était entravé par la politique intérieure de la Gironde, sur laquelle il fallait cependant s'appuyer. Le premier élément de succès pour une guerre, la discipline de l'armée, reçut le coup de mort, après de nombreux ébranlements, lorsque, sur les instances des Jacobins, l'Assemblée décréta la mise en liberté des Suisses du régiment de Châteauvieux, condamnés aux galères après les sanglantes émeutes de Nancy; quelques jours plus tard, le 15 avril, les démagogues parisiens organisèrent une bruyante fête populaire en l'honneur de ces galériens qu'ils considéraient comme les instruments de la liberté (1). En présence de ces violences, les officiers émigraient, l'indiscipline croissait parmi les soldats, dont on avait tant besoin à l'intérieur, et ainsi s'enrayaient tous les rouages de l'administration. D'autre part, la prépondérance de Dumouriez portait ombrage à son parti. Madame Roland s'irritait de la rudesse de ses formes, tandis que Dumouriez tournait en ridicule l'infatigable activité de cette femme, et son ambition de jouer un rôle politique. Ils se sentaient nécessaires les uns

(1) Le bonnet phrygien de laine rouge qui, depuis le commencement de la Révolution, avait été souvent porté comme symbole de la liberté et dont Dumouriez lui-même s'était coiffé pour se rendre aux Jacobins, n'acquit une popularité générale et durable qu'à dater de cette fête du 15 avril. Les galériens portaient des bonnets de laine rouge, et les Suisses, héros de la fête, avaient rapporté les leurs du bagne. Poisson, *l'Armée et la garde nationale*, I, 370. — Mortimer-Ternaux, *Histoire de la terreur*, vol. II, chap. 1er.

aux autres, mais il n'existait aucun accord entre eux; Dumouriez trouvait, et il n'en faisait pas un mystère, que le roi valait mieux que tous les Girondins.

Dans ces circonstances, il était naturel qu'il cherchât à renouer ses anciennes relations avec Lafayette, lequel était retourné à Metz, son quartier général, mécontent de la composition du ministère et plus disposé à marcher contre les Jacobins que contre les Autrichiens. Dumouriez lui écrivit trois fois, ratifia ce qui avait été convenu avec Narbonne, qu'il lui serait réservé de frapper le coup le plus important, et, malgré les plaintes des autres généraux, renforça son armée d'une division de l'armée du nord (1). Lafayette répondit par une note semi-officielle, dans laquelle il demandait le rétablissement de l'ordre à l'intérieur et le respect de la liberté civile et religieuse, promettant de soutenir le ministère à ces conditions. Mais en même temps, il se plaignit à Dumouriez, par un billet privé, de l'opiniâtreté de son parti et de l'acharnement que l'on mettait à commencer la guerre. Dumouriez protesta qu'il ne poussait pas à la guerre, et que celle-ci avait été décidée sous l'ancien ministère; il se défendit surtout contre le reproche d'être animé de l'esprit de parti, et exprima la conviction que lui et Lafayette avaient besoin l'un de l'autre. En conséquence, il prit le parti du général dans toutes les discussions du conseil et de la Gironde; l'occasion ne lui en manqua pas, car la Gironde, sûre maintenant d'avoir la guerre, désirait se réconcilier avec Robespierre, et était prête à lui sacrifier Lafayette qu'il détestait. Dumouriez s'y opposa énergiquement; néanmoins, Lafayette ne se prononçait pas. Ces dispositions étaient connues des ministres; ceux-ci éprouvaient donc de vives craintes au sujet de l'accueil que l'Assemblée, autrefois si enthousiaste, ferait à la proposition de guerre. Le 18 avril, alors que les généraux avaient déjà reçu leurs instructions pour l'attaque, Dumouriez écrivait à Biron, avec lequel il était lié depuis longtemps : « La question de la guerre va être présentée à l'Assemblée; si celle-ci se prononce en faveur de la paix, il ne nous restera plus qu'à partir pour l'Amérique. » Mais il reconnut bientôt que chez Lafayette

(1) Correspondance inédite trouvée dans les archives de la Guerre, à Paris.

les sentiments se traduisaient rarement par des actions, et que le général, quoique refroidi dans son enthousiasme belliqueux, n'avait rien fait pour influencer son parti. Au contraire, lorsque, le 20 avril, le roi, le cœur oppressé, obéit à l'ordre de ses ministres et proposa la guerre avec l'Autriche, deux ou trois voix seulement conseillèrent la prudence, au milieu de la joie, de l'ardeur et de l'impatience qui se manifestèrent de tous côtés. On n'admit ni délai, ni rapport de la commission, ni impression de la proposition, et la guerre avec le roi de Bohême et de Hongrie fut décrétée presque à l'unanimité.

Tout était prêt sur les frontières pour que la foudre suivît immédiatement l'éclair. Dans le sud, les démocrates de Marseille avaient demandé pour chef le général Montesquiou, qui, brouillé avec Lameth et Lafayette depuis la Constituante, semblait offrir à la Gironde toutes les garanties nécessaires (1). Déjà celui-ci était en route pour Lyon, afin de rassembler trente mille hommes sur la frontière de Savoie, et d'être prêt à une invasion dont l'occasion lui fut bientôt fournie. Le 19 avril, le commandant sarde d'Alexandrie refusa de recevoir Sémonville, le nouvel envoyé français, sous le prétexte qu'il n'avait pas été préalablement annoncé selon les règles, et en outre, parce qu'il était connu comme un dangereux agitateur. Les deux griefs étaient fondés. En effet, la Sardaigne était au nombre des cours dites parentes, auprès desquelles le cérémonial réclamé était en usage, et Sémonville avait été autrefois l'instrument de Lafayette, puis de Mirabeau, dans la police secrète de Paris; plus tard, comme chargé d'affaires à Liége, il avait travaillé les démocrates de cette ville, et enfin il avait renouvelé de Gênes les mêmes intrigues en Italie. Néanmoins, Dumouriez demanda une satisfaction éclatante pour cette injure, contraire, disait-il, au droit des gens; et, comme cette satisfaction ne lui fut pas donnée, Montesquiou reçut l'ordre d'occuper la Savoie avant le 15 mai (2).

Cinq jours avant la déclaration de guerre, Rochambeau et Lafayette avaient déjà reçu l'ordre de faire camper leurs troupes, afin que ce dernier pût, dès les premiers jours de mai,

(1) *Mémoires de Barbaroux.*
(2) Correspondance de l'armée du Sud, Dépôt de la guerre, Paris.

conduire trente mille hommes à marches forcées de Dun à Givet et Namur, tandis que Rochambeau, dès que ce mouvement serait commencé, se dirigerait par Mons sur Bruxelles avec vingt-deux mille hommes. Cependant le général Rochambeau n'était aimé ni de Lafayette ni de la Gironde ; aussi huit jours après, un second ordre arriva, qui lui enjoignait de rester en arrière-garde à Valenciennes, d'envoyer à sa place le général Biron à Mons avec douze mille hommes, de diriger deux détachements plus faibles sur Tournay et Furnes pour dérouter les Autrichiens, et de commencer l'attaque au plus tard le 29 avril. Lafayette reçut également l'ordre de se trouver le 30 à Givet et de marcher le 1er mai contre Namur (1). Dumouriez lui écrivit lui-même, pour lui enjoindre de se hâter, lui rappelant la colère des Jacobins, qu'il fallait désarmer par de brillants succès, la faiblesse des Autrichiens, avec lesquels il allait se mesurer, l'importance du résultat, s'il atteignait rapidement Namur et Liége et parvenait à soulever la Belgique. « Je compterai les minutes, dit-il en terminant, jusqu'à ce que j'aie reçu de vos nouvelles. »

Les nouvelles n'arrivèrent que trop vite, plus désastreuses que nul n'aurait pu le prévoir.

Rochambeau fut profondément blessé en recevant la seconde dépêche du 22 avril, à laquelle étaient jointes des instructions cachetées pour les trois généraux placés sous ses ordres. Cependant il se conduisit en homme d'honneur, et mit tout en œuvre, pendant ces huit jours, pour équiper Biron de son mieux, quoiqu'il le considérât comme le véritable instigateur de tout ce désordre. Quelque défectueux que fût le matériel de l'armée, on avait cependant assez de ressources pour mettre douze mille hommes en campagne, et Biron put passer la frontière le 29, tandis que Théobald Dillon se dirigeait de Lille sur Tournay avec trois mille cinq cents hommes, et Carle, avec douze cents, de Dunkerque sur Furnes. Dillon marcha toute la nuit, arriva le 29 au matin sur le territoire

(1) Toute la différence qui existe entre les instructions du 15 et celles du 22 consiste en ce que, d'après les premières, l'attaque devait avoir lieu au commencement de mai, et, d'après les secondes, au plus tard le 30 avril. Comme le plan était connu des généraux depuis plusieurs mois, et que ce qui concernait Namur avait été suggéré par eux, cette différence est tout à fait insignifiante. Si Lafayette et Rochambeau lui attribuent leur défaite, cela ne prouve que leur désir d'en rejeter la faute sur le ministère.

belge, et s'arrêta une heure devant Tournay, afin de laisser déjeuner ses troupes. Peu satisfait de sa position, incertain du succès, il avoua à l'officier qui commandait l'avant-garde qu'il redoutait une surprise et reviendrait volontiers sur ses pas; cependant il resta caché derrière des collines, sans envoyer de troupes en reconnaissance. La cavalerie commençait à débrider pour laisser manger les chevaux, lorsque l'ennemi parut, en nombre à peu près égal, sur le flanc de la position. C'étaient les généraux Pforzheim et Vogelsang, avec trois bataillons et six escadrons (1). Quoiqu'ils n'engageassent d'abord que des chevau-légers et quelques pièces d'artillerie, ils excitèrent une profonde terreur chez leurs adversaires, et lorsqu'au bout de quelque temps Dillon vit aussi paraître l'infanterie, il donna aussitôt l'ordre de la retraite. Celle-ci s'opéra d'abord avec assez d'ordre. Les Autrichiens poursuivaient les troupes de Dillon en battant la générale, mais sans tirer, lorsque, tout à coup, les cuirassiers français se débandèrent; ils entraînèrent après eux d'abord le reste de la cavalerie, puis l'infanterie, en poussant des cris d'alarme, et toute la troupe rentra à Lille dans un désordre difficile à décrire. Les Autrichiens les avaient poursuivis jusqu'à la frontière, sans perdre un seul homme; quant aux Français, ils eurent deux hommes tués, et perdirent quatre pièces de canon et beaucoup de bagages. Le tumulte se continua dans Lille, les soldats crièrent à la trahison, le peuple se joignit à eux, et, la colère générale s'étant tournée contre les officiers, Dillon et deux autres généraux furent massacrés sans pitié.

Cependant, le 29, Biron avait pris possession sans résistance de Quiévrain, le premier village belge, et de là, il s'avança vers Mons sur trois colonnes. Quelques combats d'avant-postes eurent lieu, mais sans entraver longtemps sa marche, de sorte qu'il atteignit dans l'après-midi les hauteurs situées devant Mons, où le général autrichien Beaulieu s'était retranché avec trois mille cinq cents hommes seulement, mais dans une position très-avantageuse. Ici Biron s'arrêta; il ignorait quelle était la force de l'ennemi, il ne se fiait pas beaucoup à ses troupes, et s'étonnait de ne voir nulle part signe d'une révolution en Belgique; après une canon-

(1) *Journal militaire autrichien*, 1812, I, 16.

nade sans résultat contre les troupes légères de l'ennemi, il prit donc la prudente résolution d'attendre des nouvelles de Tournay. Lorsque ces nouvelles lui arrivèrent, dans la soirée, il perdit courage, et s'il remit la retraite au lendemain matin, ce fut seulement parce que la fatigue des troupes ne permettait pas une marche de nuit. Il ne réfléchit pas un instant qu'il était impossible qu'il se trouvât en face de forces considérables, puisque toute la Belgique ne renfermait pas quarante mille Autrichiens, que la marche de Dillon n'était qu'une feinte, que c'était à lui qu'était confiée l'attaque principale, que Rochambeau n'était qu'à quelques lieues de lui avec six mille hommes, et que, par conséquent, une reconnaissance de la position ennemie ne pouvait présenter de grands dangers; son inquiétude se communiqua aux troupes; au milieu de la nuit, le désordre se mit dans deux régiments de dragons et quelques soldats prirent la fuite; cependant la masse resta à son poste (1). Le lendemain matin, après une courte escarmouche près de Frameries, Biron opéra sa retraite et gagna Quiévrain sans encombre (2). Mais ici, une attaque soudaine des hussards ennemis culbuta un bataillon de gardes nationaux, le désordre se communiqua aux autres bataillons, l'infanterie autrichienne s'avança en ce moment, et alors toute l'armée s'enfuit vers Valenciennes, en criant à la trahison. Biron parvint, avec des peines infinies, à en arrêter une partie près de Crespin; mais à peine aperçut-on une patrouille de hulans autrichiens, que la confusion recommença. Trois canons, sept fourgons et cent prisonniers tombèrent aux mains de l'ennemi; toutefois, on perdit peu d'hommes, grâce à la rapidité de la fuite (3).

Pendant tous ces événements, Lafayette, par des marches forcées, était parvenu à réunir du 25 au 30, dix mille hommes près de Givet; le reste de son armée se dirigeait également vers ce point. Son avant-garde passa la frontière et occupa Bouvines. Là il apprit par Rochambeau, dans la soirée du 30, la retraite de Dillon et de Biron. Le 1er mai, une lettre de Biron confirma cette nouvelle, et le 2 une dépêche du ministre de la guerre, en déplorant

(1) A. N. 17 mai. Rapports des deux colonels.
(2) Voyez son propre rapport. *Moniteur*, 8 mai.
(3) D'après les actes officiels. Dans plusieurs relations, le tableau est encore obscurci, surtout pour ce qui regarde l'affaire mal comprise des deux régiments de dragons.

le malheur de Dillon, vint l'engager à n'agir qu'avec beaucoup de précautions, afin d'éviter de nouveaux échecs. Lafayette ne désirait rien tant qu'une semblable recommandation, et il resta à Givet, sans tenter la moindre reconnaissance.

Ainsi donc, parce que les trois mille hommes de Dillon s'étaient enfuis, Biron se retira, quoique ses forces fussent trois fois supérieures à celles de l'ennemi ; et parce que Biron n'avait rien tenté, Lafayette, avec trente mille hommes, n'osa faire un pas dans un pays qui n'aurait pu, en réunissant toutes ses ressources, lui opposer des forces plus considérables que les siennes. En étudiant attentivement ces faits, on reconnaît que la faute ne doit ici être attribuée ni aux soldats, qui bientôt après se battirent si vaillamment, ni aux vices de l'équipement, dont il n'était pas encore question alors, mais bien aux chefs, qui voyaient cette guerre avec crainte et déplaisir, qui ne s'occupaient que des ressources de l'ennemi et non des leurs, et qui donnèrent partout l'exemple du découragement. Cependant le cri de trahison poussé par les soldats, et violemment répété par les clubs, n'était pas fondé; les preuves de cette trahison ne se trouvent nulle part, et l'on peut facilement expliquer la fuite des soldats par leur inexpérience, leur méfiance envers leurs officiers, et leur sentiment de la mollesse avec laquelle ils étaient dirigés. Quant aux généraux, ils furent faibles sans doute ; mais l'absence de résolution et de vigueur n'est pas une trahison, et le plus léger examen de leurs intérêts nous montre que pour Lafayette et Rochambeau, aussi bien que pour Biron et Dillon, cette trahison aurait été un acte de démence et un suicide. Quelque aveugle que fût la haine des partis, elle ne pouvait s'y méprendre. L'accusation portée par Lafayette contre Dumouriez d'avoir troublé les opérations et désiré sa défaite pour se débarrasser de lui, n'était pas mieux fondée. Dumouriez n'avait-il pas conservé Lafayette au commandement malgré la Gironde ? Son propre salut ne dépendait-il pas de la conduite de ce général et des succès de l'armée ? Aussi les résultats humiliants des dernières opérations militaires le mirent-ils en fureur. Il adressa confidentiellement à son ami Biron une lettre dans laquelle il déchargeait son cœur. « Vous êtes partis comme des fous et revenus comme des imbéciles, » lui disait-il.

Enfin, pour combler la mesure, on apprit quelques jours plus

tard, par un rapport du général Montesquiou, que les ministres avaient été indignement trompés au sujet de l'existence d'une armée du Sud; que les troupes étaient encore dispersées et sans armes comme en décembre, qu'on ne pouvait songer à rien entreprendre avant deux mois, et que, par conséquent, il fallait à tout prix éviter une rupture avec la Sardaigne.

Ainsi s'évanouit l'espérance de s'avancer par un coup de main jusqu'au Rhin et aux Alpes. La situation était inquiétante au plus haut point. A la vérité, Talleyrand était parvenu à arracher au gouvernement anglais la promesse qu'il resterait neutre, même si la France envahissait la Belgique (la Hollande seule devait être respectée) (1); mais du reste on n'avait aucun appui à espérer du côté de l'Angleterre. Le jeune Custine, envoyé à Berlin, n'y fut pas plus heureux; au contraire, il n'était plus douteux que la Prusse prendrait parti pour l'Autriche, et qu'avant peu de mois on aurait ces deux nations contre soi. Cette perspective fit perdre courage à Deggraves, qui, avec des caisses vides, des soldats indisciplinés, des officiers qui émigraient tous les jours et des généraux sans énergie, n'osa plus lutter contre les armées allemandes : il donna sa démission le 20 mai. Il fut remplacé par le colonel Servan, officier ferme et habile, tout dévoué à la Gironde, qui pensait que la mollesse des Feuillants et la trahison de la cour causaient tout le mal, qui se mit activement à l'œuvre sur tous les points, et qui se montra prêt à seconder en France tous les actes révolutionnaires. Il se réunit dans le conseil à Roland et à Clavière, dont Dumouriez s'éloignait chaque jour davantage, et porta toute son attention sur les affaires extérieures. Son unique désir était de reprendre l'offensive aussitôt que possible. Après son échec près de Mons, Rochambeau avait demandé à se retirer, et Dumouriez avait fait nommer le belliqueux Luckner à sa place. En même temps, il avait écrit de nouveau à Lafayette, lui déclarant nettement qu'il partageait de tout point sa manière de voir au sujet de la politique intérieure, le conjurant de tenter avant quinze jours une nouvelle attaque contre la Belgique, et l'assurant qu'il pouvait compter sur l'appui du ministère. En effet, malgré les soupçons que lui inspirait ce général, la Gironde

(1) Montmorin à Lamarck, 22 mai.

le seconda cette fois de son mieux. Servan doubla et tripla les enrôlements, l'Assemblée rendit une loi disciplinaire très-sévère, au grand mécontentement des Cordeliers, de Robespierre (1) et de Marat, et des convois considérables de vivres et de munitions furent dirigés sur le camp. Mais ici encore, Lafayette ne sut pas triompher de ses impressions personnelles. Il ne se fiait pas à Dumouriez ; il craignait d'être placé vis-à-vis de lui dans une situation secondaire ; il méprisait l'immoralité d'un homme qui avait toujours eu des maîtresses, des amis dans tous les partis, de l'argent sans qu'on lui connût de revenus ; bref, il ne voulut pas entendre parler d'une semblable alliance. Il ne répondit que par de nouvelles plaintes au sujet des obstacles que lui créait le dénûment de l'armée, et il entraîna Luckner à répéter ces plaintes, presque dans les mêmes termes. Son rêve de traverser la Belgique et la Hollande en libérateur victorieux se trouvait déçu pour la seconde fois. Il ne se promettait plus rien de la guerre, sinon de tenir les Allemands en échec par une défense habile, et d'obtenir une capitulation qui assurât les *Droits de l'homme* contre les émigrés, en même temps qu'elle protégerait la constitution contre les Jacobins (2). Ainsi s'écoula le mois de mai, sans que la guerre amenât autre chose que quelques affaires d'avant-postes. On n'avait pas encore les forces nécessaires pour agir, bien que les quatre premières semaines de cette campagne sans combat eussent déjà coûté 52 millions (3).

Telle était du moins la somme accordée officiellement au ministère de la guerre à titre de supplément extraordinaire ; mais, en réalité, on avait dépensé beaucoup plus, ainsi que le révéla Cambon, lorsque, le 30, il parla de 99 millions déjà donnés au ministre ; il n'y a rien à ajouter à ces chiffres. Mais ce qui était encore bien plus déplorable que ces dépenses réelles, c'étaient les conséquences indirectes de la guerre sur l'état

(1) Louis Blanc, VI, 384, cite d'après un article de Robespierre la théorie qui veut que le soldat ne soit soumis à la discipline militaire que pour les délits commis dans le service, et loue cette théorie comme étant la meilleure garantie contre la tyrannie du sabre. Mais il ne dit pas que, cette fois, elle avait le but bien marqué de prolonger une indiscipline qui venait de se manifester par la lâcheté, l'émeute et le meurtre.

(2) *Mémoires de Mallet du Pan*, 14 juillet, § 2.

(3) Vingt avaient été accordés en décembre, vingt-cinq le 22 avril, puis sept pour chaque mois à partir du 1er mai.

financier en général : dès cette époque, il était évident qu'elles précipiteraient le cours de la révolution.

La simple annonce de la guerre avait suffi pour arrêter l'élan que l'industrie française avait pris dans les années précédentes. Dès le 16 décembre, un député disait : « Nous vendons aux étrangers moitié moins qu'autrefois, et nous leur achetons moitié plus. » « Toutes les manufactures se ferment, reprit un autre, partout les étrangers nous font une redoutable concurrence. » Les branches qui souffrirent le plus furent la fabrication des étoffes de laine et celle des étoffes de coton, qui tiraient, l'une en grande partie et l'autre entièrement leur matière première du dehors. Celle-là souffrit d'avoir à l'acheter au cours ruineux du change, celle-ci ne souffrit pas moins du bouleversement accompli à sa source principale, la colonie de Saint-Domingue. Toutes deux voyaient la vente et la consommation de leurs produits diminuer chaque jour, par suite de l'ébranlement général. Une motion sur cet état de choses fut présentée à l'Assemblée en février. On était déjà habitué à voir l'État s'immiscer dans les affaires de commerce et d'industrie, et le remède fut promptement trouvé. La grande difficulté était de se procurer des matières premières ? eh ! bien, ceux qui en possédaient seraient contraints de les porter aux fabriques. « On s'est contenté jusqu'ici, dit Tarbé, d'un faible droit d'exportation sur la laine et le coton ; mais, du moment que la production n'est plus suffisante, l'exportation doit être absolument défendue. » — « Il s'agit, dit Aréna en touchant au cœur de la question, de conserver au pays deux millions de travailleurs (1), et d'anéantir ces spéculateurs maudits qui arrêtent nos manufactures en envoyant la laine à l'étranger. » Ce fut en vain que Vaublanc et Emmery protestèrent, en disant que jamais la production de la laine n'avait été aussi considérable en France que l'eût permis la nature du sol, que l'élève des moutons avait toujours été le côté faible de l'agriculture française, et, qu'en vue d'accorder aux fabriques une protection douteuse, on allait frapper rigoureusement l'agriculture déjà en souffrance, si l'on inquiétait les possesseurs de troupeaux dans leur industrie. Néanmoins, la prohibition fut décrétée.

(1) L'orateur, de même que Cambon, ne regarde pas à un zéro de plus ou de moins.

A la fin de mars, le comité du commerce se plaignit de ce que cette prohibition avait donné lieu à une contrebande considérable, de telle sorte que la France courait le danger d'être bientôt forcée de racheter aux Anglais le coton de ses colonies. Le Comité proposa donc de substituer à la prohibition un droit d'exportation de douze pour cent de la valeur. Mais les partisans de l'omnipotence économique de l'État n'étaient pas si faciles à contenter. Un ardent démocrate, nommé Duhem, loin de consentir à ce qu'on supprimât cette prohibition, demanda qu'on l'étendît à l'exportation du bois, qui était fort cher, et dont il voulait qu'on fît baisser le prix dans l'intérêt des pauvres. Il en était de ceci comme de la laine : la cherté provenait de l'insuffisance de la production; mais ce n'était pas en fermant les débouchés qu'on pouvait accroître cette production. On continua donc à prohiber l'exportation de la laine, et on établit sur le coton un droit d'exportation de 50 livres par quintal, impôt qui équivalait à la prohibition absolue. Loin d'améliorer la situation, ce décret ne fit que l'aggraver.

Pour diminuer le mal, il aurait fallu le guérir dans ses causes, qui étaient évidentes, mais qui faisaient partie intégrante de la politique révolutionnaire et guerrière de la Gironde. Tant que cette politique aurait le dessus, la France était condamnée à tourner dans un cercle vicieux, les violences augmentant sans cesse la misère, et la misère produisant les violences. On avait fait tant de chemin depuis dix-huit mois, qu'une mesure repoussée par Mirabeau comme plus funeste que la guerre civile, passa alors presque inaperçue à la faveur du tumulte.

Clavière, qui dirigeait les finances de l'État, avait déjà proposé la banqueroute; celle-ci aurait pu avoir sa raison d'être dans les premières phases de la Révolution, alors que l'on confisquait les propriétés d'autrui pour payer les créanciers, de l'État ; mais maintenant, il ne s'agissait que de subvenir aux dépenses d'une guerre légèrement entreprise ; si l'État continuait à tenir ses engagements envers ses créanciers, on ne pouvait attaquer la Belgique, soulever les provinces rhénanes, conquérir les frontières naturelles ! On n'hésita pas. On résolut de garder le produit de la confiscation des biens de l'Église et de ne plus l'employer à payer les créanciers de l'État. Le 27 avril, on proposa donc de

créer pour 300 millions de nouveaux assignats, lesquels, sans égard aux anciennes lois, ne devraient être affectés qu'aux dépenses de la guerre et non à la liquidation de la dette publique. Cette motion fut adoptée sans discussion. Dix jours plus tard, on apprit que 60 millions avaient été employés en avril à l'extinction de la dette. « De cette manière, s'écria Dupont, la dette publique engloutira tous les assignats.» Cambon fit remarquer que, pour la fin de l'année, les dépenses de la guerre seules dépasseraient de 400 millions les revenus de l'État; qu'en outre, en renonçant à l'extinction de la dette, on ne frapperait que les riches, les employés des finances, les banquiers et les spéculateurs. On décida donc, le 20 mai, que le payement de la dette serait suspendu jusqu'à nouvel ordre, à l'exception des petites sommes de moins de 10 000 livres.

Rassurée du côté des finances, la Gironde revint à ses plans révolutionnaires. Après avoir conquis le ministère et vu Louis XVI docile à ses désirs, elle avait suspendu momentanément ses attaques contre la royauté. Le calme aurait peut-être encore duré quelque temps si la conquête de la Belgique avait réussi, et si des succès communs avaient réchauffé les cœurs et rapproché les partis. Mais, lorsque l'échec de Tournay eut fourni au général Lafayette le prétexte qu'il désirait pour manifester son mécontentement envers la Gironde et suspendre les opérations de guerre ; lorsque Louis XVI, qui cependant n'aimait pas Lafayette, refusa de le sacrifier au parti révolutionnaire, alors Brissot et Roland se souvinrent que leur but n'était pas atteint par la formation d'un ministère constitutionnel. Ils savaient que, si la Belgique n'était pas conquise avant l'arrivée de l'armée allemande, la guerre prendrait une tournure inquiétante; il était donc important de se hâter. En attendant, les Prussiens étaient encore loin et le calme régnait sur les frontières allemandes, ce qui les remplissait de courage et d'audace. Nous expliquerons plus tard les motifs de cette longue hésitation de l'Allemagne, mais nous pouvons déjà remarquer ici que les conséquences en furent incalculables. Le peuple de Paris, qui avait été excité pendant tout l'hiver par le tableau des dangers extérieurs, oublia presque, dans cette longue sécurité, l'existence des puissances étrangères ; on parlait de la guerre avec la même indifférence

que des combats qui se livraient dans l'Inde entre les Anglais et le sultan Tippo. L'espoir que fondaient les Feuillants sur l'intimidation des démocrates se trouvait donc déçu pour le moment, et plus tard, lorsque le danger arriva à l'improviste, la légèreté inintelligente se changea en angoisse insensée et en folle passion.

Depuis l'avénement du nouveau ministère, Roland avait conservé encore plus que ses collègues sa position hostile à l'égard du roi. A peine eut-il pris possession du portefeuille de l'intérieur, qu'on vit s'augmenter les persécutions contre l'ancienne Église. Le 6 avril, l'Assemblée abolit toutes les congrégations religieuses et défendit de porter le costume ecclésiastique ; puis, quelques départements ayant demandé le bannissement des prêtres réfractaires, Roland déclara que de telles mesures pourraient seules, en effet, empêcher la guerre civile; le 26 enfin, le comité de sûreté publique présenta un rapport qui demandait que les prêtres fussent réunis au chef-lieu de chaque département, afin de leur enlever l'appui que leur prêtait l'ignorante simplicité des paysans. Dumouriez, auquel les affaires de l'Église étaient indifférentes et qui n'aimait pas à s'en occuper, mit pendant quelque temps un frein à cette ardeur, et rejeta avec colère la proposition qui fut faite de forcer le roi à prendre un confesseur constitutionnel. Mais, lorsque la nomination de Servan eut procuré aux Girondins une voix de plus au conseil des ministres, Roland reparut à l'Assemblée, pour demander qu'on prît une prompte décision à l'égard des prêtres réfractaires. Quoi qu'on puisse penser de la chose en elle-même, nul ne saurait nier la déloyauté avec laquelle il attaqua les convictions du roi par leur côté le plus sensible et alluma une guerre à mort entre Louis XVI et l'Assemblée, ne restant à son poste que pour entretenir dans le ministère des dispositions hostiles au roi. Il s'en cachait si peu, qu'il créa une feuille républicaine avec les fonds du ministère, et s'emporta contre Dumouriez qui s'opposait à cette publication. Madame Roland, à toutes les pages de son livre, vante les vertus de son mari ; mais s'il était doué de toutes les qualités de l'homme privé, comme chef de parti il foulait aux pieds les règles les plus simples de l'honneur et de la droiture.

La Gironde, d'ailleurs, ne voulait pas alors l'abolition complète de la royauté. Sieyès et Condorcet regardaient encore un tel acte

comme très-dangereux. A mesure que la crise devenait plus imminente, ils comprenaient que le moment de la victoire pourrait seul décider cette grave question. Ils n'avaient encore en vue que la diminution des priviléges royaux, la réduction de la liste civile, la nomination des ministres par l'Assemblée, et enfin, selon les circonstances, le changement de roi ou de dynastie (1). L'ancien rêve des Lameth, qui auraient voulu une constitution monarchique avec laquelle le roi ne fût pas indispensable, se serait trouvé par là entièrement réalisé.

Le chemin à suivre pour arriver à ce but était clairement indiqué par les circonstances. Il fallait d'abord rallumer les passions révolutionnaires, car on ne découvrait plus de tous côtés que lassitude et désir de repos. A Paris surtout, on était fatigué de la politique, et la populace querelleuse des clubs, les vainqueurs de la Bastille, les porteurs de piques, les vagabonds, en tout dix à quinze mille hommes, étaient seuls prêts pour une émeute. La guerre avec l'Allemagne devait augmenter ce nombre ; on n'avait déclaré cette guerre que pour pouvoir accuser la cour de trahison, il fallait maintenant soutenir cette accusation avec vigueur.

Il importait ensuite de priver le roi de toute défense militaire. On disposait déjà de la milice civique par Pétion et des troupes de ligne par le ministère, mais la nouvelle garde constitutionnelle avait récemment commencé son service auprès du roi, et avait prêté serment entre ses mains ; elle se composait, d'après les cadres, de dix-huit cents, mais, en réalité, de six mille hommes d'élite et d'une fidélité à toute épreuve, qu'on considérait comme suffisants, avec le secours de quelques régiments suisses, pour tenir en respect les héros des barricades. Il fallait donc écarter cette garde.

Cela n'aurait pas encore suffi pour assurer le triomphe de la Gironde ; car s'il lui était facile de soulever les prolétaires et les ouvriers, il lui était impossible de compter sur leur obéissance après la victoire. Elle savait qu'ici la toute-puissance appartenait à Danton et à Marat, aux Cordeliers et à Robespierre ; or, depuis qu'il était question de la guerre, elle était séparée de ces chefs par la haine la plus violente. Il était donc urgent pour

(1) *Mémoire de Mallet du Pan,* d'après les communications de Louis XVI.

la Gironde de créer, en face des soldats de Lafayette et des porteurs de piques de Danton, une force militaire qui ne dépendît que d'elle seule ; elle comptait pour cela sur le sud du royaume, surtout sur la Provence, qui était alors entièrement au pouvoir des Marseillais (1) et des brigands de Vaucluse. C'est là qu'en cas de revers, si, contre toute attente, les armées allemandes arrivaient avant qu'on ne fût préparé à leur tenir tête, on espérait trouver un refuge, conduire le roi, et, sous la protection de Jourdan et de Barbaroux, faire entrer la Révolution dans une phase nouvelle.

Tout cela avait été calculé dès le milieu de mai, quinze jours après l'échec de Tournay et de Mons (2), pendant que le long débat au sujet du clergé se poursuivait à l'Assemblée.

Un journaliste de la Gironde, nommé Carra, qui avait passé, injustement selon lui, deux années en prison pour vol avec effraction, accusa le 15, dans son journal, un comité autrichien formé aux Tuileries d'être la cause de tous les maux. Les anciens ministres, Bertrand de Molleville et Montmorin, furent désignés comme faisant partie de ce comité ; la reine, en qualité de princesse autrichienne, dirigeait cette conjuration qui devait livrer la France aux armées allemandes, et le comte de Mercy, alors fixé à Bruxelles, était le médiateur entre Vienne et les Tuileries. C'était frapper la reine, et, par elle, Louis XVI, dans ce qu'il avait de plus cher. Tout ce qui, de loin ou de près, appartenait à la Gironde, accueillit cette accusation ; Brissot et Gensonné la portèrent à l'Assemblée, toutes les feuilles et tous les clubs la répétèrent avec d'odieuses additions, et madame Roland eut la triste idée de rédiger pour son mari une lettre ministérielle adressée au roi, lettre remplie d'allusions de même nature et qui aurait été appuyée par la sanction du conseil des ministres. Le républicain mais consciencieux ministre de la justice, Duranthon, refusa de l'approuver, disant que, comme ministre, il avait pour devoir de soutenir et non de suspecter le roi (3) ; néanmoins, ce bruit de

(1) Le *Courrier de Gorsas*, du 13 juin, contient une correspondance de Marseille du 5 juin, dans laquelle il est communiqué une lettre des Jacobins marseillais à Pétion : ils veulent marcher sur Paris et défendre la liberté jusqu'à ce qu'une fédération générale l'ait assurée.

(2) Montmorin à Lamarck, mai et juin. Morris à Jefferson, 10 juin.

(3) *Mém. de Roland*, pièces justificatives.

l'existence d'un comité autrichien retentit de parti en parti, de province en province; il servit à dénaturer toutes les actions de la reine, et devint le prétexte de toutes les horreurs de l'année suivante. Ces accusations pouvaient avoir une apparence de vérité, quoique ceux qui les propageaient se fussent épargné la peine de chercher des preuves.

Nous avons déjà vu plus haut que la correspondance de la reine avec son frère Léopold, pendant l'été et l'automne de 1791, n'avait eu pour objet que de provoquer entre toutes les puissances de l'Europe une alliance assez imposante pour effrayer les Jacobins, empêcher la chute de la monarchie et prévenir la guerre entre la France et l'Allemagne. La correspondance de la reine avec le comte de Mercy n'a trait également qu'à ce désir et à ce projet; il ne s'y trouve pas une seule ligne qui tende à livrer à l'Autriche les secrets de la France. Cependant, lorsque la Gironde l'eut emporté et eut réussi à faire décider la guerre pour arriver par là au renversement de la constitution monarchique, la reine écrivit à Mercy un billet par lequel elle lui annonçait la décision du conseil des ministres. En des circonstances ordinaires, un tel avis eût, sans doute, constitué une trahison coupable; mais, dans la situation où elle se trouvait alors, et en face des attaques de la Gironde, il n'est pas un juge impartial qui ne reconnaisse que la reine exerçait un droit de légitime défense. Rien, du reste, ne nous indique qu'à cette époque la cour ait été conseillée par Bertrand de Molleville. Montmorin ne se hasardait plus à venir au château que rarement et en secret, et, dans les mois de mai et de juin précisément, il écrivait à La Marck que la famille royale n'avait plus un conseiller et ne savait absolument rien des projets des puissances allemandes (1). Quant aux tentatives que Louis faisait alors pour faire partager à son neveu François II ses vues au sujet de l'attitude des puissances, nous en parlerons plus tard, en nous occupant des événements de la guerre.

Le 19 mai, le jour même où Roland soumettait sa lettre à ses collègues en leur déclarant qu'il la remettrait seul s'ils refusaient de la signer avec lui, Lasource proposait à l'Assemblée de dé-

(1) 22 mai, 19 juin.

clarer solennellement que la patrie était en danger, et d'ordonner le rassemblement de nouvelles forces devant Paris, pour protéger cette ville contre les ennemis du dedans et du dehors; c'était vouloir surexciter toutes les passions populaires. Cette proposition était prématurée, les esprits n'y étaient pas encore préparés, et elle échoua devant une question de finances qui n'était qu'accessoire. Mais, quelques jours plus tard, la loi contre les prêtres se trouva prête, loi trop barbare pour laisser douter que le roi la rejetât, et destinée par là à indisposer contre Louis XVI la majorité de l'Assemblée. D'après cette loi, tous les prêtres devaient prêter le serment civil, sous peine d'être déportés au-delà des frontières par le directoire du département, sur la demande de vingt citoyens, et après le rapport du directoire du district. Quelques députés voulaient que l'on forçât le roi à approuver le décret, dût-on employer pour cela une légère intimidation. De son côté, le maire de Paris enjoignit à la garde nationale d'avoir l'œil ouvert sur une fuite possible du roi; cette allusion au voyage de Varenne fit bouillir le sang des députés et provoqua chez eux une sorte de vertige. Bref, le 28 mai, un misérable prétexte suffit pour soulever une violente tempête. Les esprits furent vivement excités par une motion du ministre de la guerre, qui demanda, outre l'armée de ligne, l'équipement de quatre-vingt-trois mille volontaires, fit entendre pour la seconde fois à l'Assemblée ces paroles retentissantes : « Il faut que la nation entière se soulève! » A cela se joignit la nouvelle que la manufacture royale de Sèvres venait de brûler des papiers suspects, parmi lesquels se trouvait peut-être la correspondance du comité autrichien. Là dessus, perquisitions, alarmes de la capitale, permanence de l'Assemblée. Il fut bientôt prouvé que les papiers ne contenaient qu'un libelle injurieux contre la reine, imprimé à Londres et acheté par la liste civile; mais l'impulsion était donnée. Sur la motion de Bazire, on décréta le licenciement de la garde du roi, en se fondant sur ce qu'elle renfermait quelques personnes qui en étaient exclues par la loi, sur ce qu'elle était supérieure en nombre au chiffre inscrit sur les rôles, et sur ce qu'elle était animée de sentiments anti-révolutionnaires. Le roi allégua que l'on aurait pu poursuivre et punir ces délits, sans pour cela supprimer une garde qui lui était assurée par la

Constitution; mais, lorsqu'il voulut rejeter le décret, les ministres refusèrent de contre-signer ce rejet. Entouré de menaces, privé de conseil et d'appui, le monarque obéit enfin. La garde fut dissoute, et ses armes furent déposées à la municipalité (1). Le roi resta sans défense au milieu de ses ennemis, ne sachant si ceux-ci en voulaient à sa vie, ou seulement à sa couronne.

Le ministre de la guerre, Servan, fit alors le dernier pas. Le 4 juin, sans l'autorisation du roi, sans s'être concerté avec ses collègues (Roland et Clavière avaient seuls connaissance de son projet), il signala à l'Assemblée l'insuffisance de l'armée et des enrôlements, et proposa que chaque canton du royaume envoyât cinq hommes tout équipés à la fête fraternelle qui devait avoir lieu le jour anniversaire de la prise de la Bastille. On aurait ainsi vingt mille hommes, qui formeraient, après la fête, un camp devant Paris pour protéger la capitale, et auxquels on donnerait les canons de la garde nationale. Cette proposition fut adoptée, sauf quelques légères modifications, aux applaudissements des tribunes. Ainsi, la Gironde devait se trouver sous peu de jours à la tête d'une armée assez forte pour dominer ou renverser le trône : elle semblait donc tenir entre ses mains les destinées de la France.

Personne ne pouvait méconnaître l'importance de cette mesure. Tous les partis voyaient clairement que les armes de ces vingt mille hommes ne seraient pas dirigées contre les ennemis du dehors, mais resteraient aux ordres des ennemis de la royauté. Les Jacobins et les Cordeliers étaient triomphants. Robespierre seul, dont la haine contre Brissot était chaque jour plus ardente, redoutait l'accroissement de pouvoir que cette armée populaire devait procurer à un rival détesté; mais ses craintes furent traitées de chimériques par ses amis, qui espéraient bien que les fédérés feraient cause commune avec eux; Lacroix, ami de Danton, demanda dès lors au club l'isolement de l'Autrichienne, la vente des biens des émigrés, l'armement général du peuple, et l'impôt progressif. Un habitant du faubourg Saint-Antoine ajouta au milieu de bruyants applaudissements : « Le peuple est souverain ! si ses représentants ne font pas leur devoir, il verra lui-même ce qu'il aura à faire. » Là-dessus, la fabrication et la distribution

(1) Gorsas, *Courrier*, 2 juin.

des piques reprirent une nouvelle vigueur; la seconde Révolution, prédite autrefois par la Gironde, était prête à éclater.

La bourgeoisie et la cour le sentaient bien. La garde nationale, qui, depuis le 17 juillet, ne connaissait que trop la haine et la soif de vengeance des prolétaires, vit avec terreur et colère une armée démocratique se former en face d'elle; elle se regarda comme déshonorée, et ne douta pas un instant que le nouveau camp ne se remplît de vagabonds jacobins qui prépareraient à la capitale le sort d'Arles et d'Avignon. En outre, le plan formé par la Gironde d'emmener le roi dans le Midi en cas de malheur n'était pas resté secret, et les citoyens se voyaient d'avance livrés sans protection à toutes les déprédations des troupes étrangères (1). La plupart des bataillons se rassemblèrent et convinrent de faire une grande démonstration; l'état-major rédigea, contre la convocation des fédérés, une adresse qui fut promptement couverte de milliers de signatures. Les Feuillants prirent une part active à ce mouvement; Lafayette, irrité contre le ministère, leur était complétement revenu, et se joignit à eux pour offrir au roi un appui contre les attaques de la Gironde.

Luckner venait de faire une seconde tentative contre la Belgique. « Je manque de troupes et d'armes, avait-il écrit à Servan; cependant, si vous le désirez, je suis prêt à prendre l'offensive avant l'arrivée des Prussiens. » Là-dessus, le ministère ordonna contre Menin et Courtrai une attaque que Lafayette devait protéger en s'avançant jusqu'à Maubeuge. Arrivé à Menin, Luckner chercha vainement de tous côtés des traces de soulèvement révolutionnaire chez les Belges; il en informa Lafayette, qui venait d'apprendre ce qui se passait à Paris, et qui résolut de ne plus faire un pas contre les Autrichiens, avant d'avoir eu raison des Jacobins de l'intérieur. Servan tenta de nouveau de se rapprocher de Lafayette, par l'intermédiaire d'un ami commun qu'il envoya à son camp; mais le 15 juin, au moment où cet ami assurait à Lafayette que Servan était prêt à l'aider à conquérir la Belgique, un adjudant apporta à ce général, avec de grands cris de joie, la nouvelle de la chute du ministère girondin.

Louis XVI connaissait aussi bien que qui que ce fût le danger

(1) *Correspondance de l'ambassadeur américain,* Governor Morris.

de sa situation. Il était décidé depuis plusieurs semaines à enlever le pouvoir ministériel à ses ennemis. Une division qui se déclara dans le cabinet ranima son courage et le détermina à prendre cette mesure décisive. La position de Dumouriez à l'égard de ses collègues était devenue de jour en jour plus mauvaise. Ceux-ci blâmaient les désordres de sa vie privée, il s'offensait de leurs remontrances. Ils cherchèrent à lui enlever ses fonds secrets, du moment qu'il ne voulait pas les employer à soutenir les feuilles républicaines; lui les déclara traîtres et parjures, s'ils lui enlevaient ce qui lui avait été volontairement accordé. Ils lui reprochaient de se moquer impudemment des faiblesses de l'Assemblée, lui les accusait de manquer à leurs devoirs de ministres en faisant cause commune avec cette même Assemblée pour saper les fondements du trône. A tous ces griefs se joignaient les échecs des troupes, dont ils cherchaient à se rendre réciproquement responsables. Enfin, les deux décrets sur les prêtres et les fédérés rendirent la rupture complète. Dumouriez n'approuvait pas le premier; quant au second, outre qu'il déclara la conduite de Servan en cette circonstance inexcusable dans la forme, il prédit qu'il serait pour le roi et la Gironde une source de longs malheurs. La discussion fut si vive, que les deux ministres furent sur le point de se provoquer au sein même du conseil; après la séance, Roland proposa à ses collègues d'exiger du roi la destitution du général; mais ce dernier les avait déjà prévenus. Dans une conférence particulière qu'il avait eue avec le roi, Dumouriez avait demandé le renvoi des trois ministres girondins, se chargeant ensuite de former un nouveau cabinet; toutefois, il voulait que Louis approuvât les deux décrets, et promettait de veiller ensuite à ce que, comme tant d'autres, ils restassent sans effet. Lui-même rapporte que le roi accepta cette condition, tandis que Bertrand de Molleville assure le contraire; la véracité de ces deux hommes est à peu près de même aloi; mais il est assez probable que, dans la vivacité et l'ardeur de la discussion, un mot vague du roi aura donné de l'espoir au général, sans que Louis se considérât comme engagé. Les choses en étaient là lorsque, le 10 juin, Roland remit au roi la lettre rédigée par sa femme, et la présenta ensuite au conseil des ministres. Cette pièce, remplie de détours et de circonlocutions,

n'était que le commentaire de cette pensée, qu'il était naturel que le roi, par suite des préjugés de son éducation, désirât ardemment une réaction; mais que, néanmoins, tous les malheurs de la Révolution étaient la conséquence de ce désir. Après cette attaque personnelle, le roi ne pouvait plus hésiter; le 13, les trois Girondins furent congédiés en peu de mots Dumouriez prit la place de Servan, et deux de ses amis celle de Roland et de Clavière.

Il était facile de prévoir que cette mesure aurait de sérieuses conséquences. C'était une déclaration de guerre qui tournait contre le roi toutes les forces que la Révolution possédait en France. Elle causa un grand éclat à l'Assemblée. La lettre de Roland y fut frénétiquement applaudie; on en décida l'impression et l'envoi aux départements. Les clubs et les journaux s'émurent; les Jacobins prirent violemment le parti des ministres patriotes; quant à Robespierre, qui n'avait vu qu'à regret les portefeuilles entre les mains des Girondins, il dit simplement que l'existence d'un conseil des ministres traître à la patrie était peut-être un bonheur, parce qu'elle entretenait la méfiance des patriotes; du reste, une union complète se manifesta à cette occasion entre toutes les fractions révolutionnaires. Une tempête était imminente à Paris.

Dumouriez, dont l'audace croissait avec le danger, ne chercha pas à s'y soustraire. Au contraire, il se présenta avec sang-froid et fermeté à l'Assemblée encore agitée, pour y lire une longue et mordante critique de l'administration de Servan. Il augmenta la colère de ses adversaires, en même temps qu'il les tint en respect par sa calme assurance. Tous se courbèrent sous sa main. « C'est le plus vil intrigant qui ait jamais vu le jour! » s'écria Brissot; mais ils ne trouvèrent aucun point sur lequel ils pussent l'attaquer; c'est à peine même s'ils osèrent manifester leur haine, car il avait connaissance de tous leurs plans et possédait contre eux des armes dangereuses. Nul ne saurait décider si, dans ces circonstances, il aurait été possible que Dumouriez sortît victorieux de la lutte. Il aurait fallu pour cela que les monarchistes se montrassent aussi unis que les révolutionnaires; ceux-ci, il est vrai, ne formaient dans la nation qu'une faible minorité, mais ils trouvaient de puissants auxiliaires dans le peu de confiance qu'inspiraient les troupes, dans l'affaiblissement de

l'autorité, dans l'indifférence et la lâcheté des classes aisées. Il n'est donc nullement sûr que les forces réunies du roi, des Feuillants, de Lafayette et de Dumouriez eussent remporté la victoire, quand même leur division n'eût pas rendu la défaite inévitable.

Le roi refusa la sanction des décrets à Dumouriez aussi bien qu'aux Girondins. En vain Dumouriez représenta que le *veto* serait sans effet, qu'il n'empêcherait pas les démocrates des départements de maltraiter les prêtres et d'accourir en armes à Paris, que Louis, par son refus, ne ferait que nuire à ses intérêts ; le roi persista à ne pas vouloir se souiller par un acte injuste, et Dumouriez, non moins effrayé de son opiniâtreté que des conséquences du *veto*, donna sa démission le 17, pour prendre un commandement militaire à l'armée du Nord. Chef entreprenant, il aurait peut-être pu, dans cette situation, exercer plus d'influence, même sur les affaires intérieures, qu'il ne l'avait fait quand il se trouvait à la tête de cette autorité impuissante qu'on appelait alors le conseil des ministres : mais l'aveuglement des conservateurs y mit encore obstacle. Le roi n'avait pas le droit de choisir, pour la composition du ministère ; il fallait qu'il n'y appelât que des Feuillants et des amis de Lafayette ; c'était donc ce dernier qui devait décider quels services le général Dumouriez rendrait encore au trône. Or, Lafayette était inflexible dans sa haine. Le jour même où Dumouriez quitta le ministère, il adressa aux Jacobins une sorte de déclaration de guerre, en tête de laquelle il disait qu'après la chute des trois Girondins, l'existence scandaleuse de Dumouriez ne pouvait être tolérée plus longtemps, attendu qu'il était moins excusable et plus dangereux que les Girondins eux-mêmes. C'était brûler tous ses vaisseaux. Dans son irritation contre la Gironde, Dumouriez s'était montré prêt à exposer sa vie pour la royauté ; mais, après la victoire, il voulait sa part de récompense, et il n'était nullement disposé à se sacrifier pour une idée dont les défenseurs le foulaient aux pieds. Il connaissait sa force, il voyait approcher le moment de la crise ; il se rendit au camp avec la conviction que des hommes plus sages que Lafayette sauraient le rappeler, en dépit de toute aversion, dès qu'ils auraient besoin de lui. Quant à Lafayette, il devait apprendre bientôt ce qu'il avait gagné à insulter Dumouriez.

CHAPITRE IV

DERNIÈRES TENTATIVES DES FEUILLANTS.

Toutes les factions républicaines étaient en fermentation. La Gironde ne voulait pas se laisser enlever le pouvoir sans résistance; mais elle se défiait de la garde nationale, ne comptait pas beaucoup plus sur le peuple des faubourgs, et craignait de n'avoir que des forces insuffisantes. Elle désirait donc ne rien faire avant que le décret de Servan n'eût reçu son exécution dans les provinces, en dépit du *veto* royal; elle enjoignit à tous les clubs du royaume d'envoyer des volontaires à la fête de la fédération, et y appela surtout les Marseillais et l'armée de Vaucluse. Les agents des Cordeliers, au contraire, s'agitaient dans toutes les sections; ils ne voulaient entendre parler ni d'attente, ni de délai, et trouvaient plus d'attrait, en même temps que plus de sûreté, à en finir par un coup de main rapide. Si, le 14 juin, la Gironde avait espéré se concilier la faveur des paysans en faisant abolir sans dédommagements tous les droits féodaux, épargnés en 1789, qui reposaient sur un libre contrat, Danton atteignit bien plus sûrement le même but auprès des prolétaires parisiens, lorsqu'il demanda au club des Jacobins un nouvel impôt sur les riches au profit des pauvres. Ce fut un cri de guerre qui lui attacha à jamais le faubourg Saint-Antoine.

Danton, par sa nomination à la place de substitut du procureur de la commune, était entré dans une nouvelle phase de sa vie politique. Cahier de Gerville, son prédécesseur, avait quitté cet emploi pour prendre possession du ministère. Danton avait commencé dès lors à se sentir chef de parti, et avait travaillé à acquérir un pouvoir indépendant. Déjà il avait fait quelques pas vers ce but. Le foyer de son influence était toujours le club des Cordeliers, où se réunissaient de tous les coins de Paris les hommes qui trouvaient les Jacobins trop calmes, qui n'admettaient ni les longues discussions, ni les recherches doctrinaires, et qui poursuivaient la seule chose qui leur parût intéressante dans la Révolution, leur profit personnel. Jusqu'alors, ces hommes ne comptaient

que peu de voix dans l'Assemblée nationale, mais leur influence était considérable dans la ville. Tant que la Gironde fut hostile à la cour, le maire Pétion ne les gêna pas; quant au procureur de la commune, Manuel, et aux deux membres du conseil de la commune et de la commission de police, Panis et Sergent, c'étaient des partisans déclarés de Danton. Toute la police de la capitale avec ses agents et son argent, était passée au service des émeutiers; il leur était donc doublement facile de réunir autour d'eux tous les éléments de désordre de cette grande ville. Les ouvriers des faubourgs ne juraient que par les amis de Danton, le brasseur Santerre, et le chef de bataillon Alexandre, du faubourg Saint-Marcel. Dans ces quartiers populeux, la plus grande partie de la garde nationale avait des opinions démocratiques, et une union fraternelle régnait entre les baïonnettes et les piques. Les démocrates étaient plus rares dans les autres parties de la ville; mais les relations des Cordeliers s'étendaient jusque dans les plus misérables bouges de la cité et du quartier des halles. Dans ces repaires de la misère et de la débauche, se réfugiaient les criminels de tout le royaume, enrôlés maintenant par la police elle-même pour le service de la Révolution. Là se trouvaient des aventuriers de toutes les nations, habitués dès leur enfance aux vices de toute nature, prêts à se battre et à égorger pour quelques écus, et qui tenaient l'émeute au service du plus offrant. L'argent nécessaire à l'entretien de ces bandes était fourni par des spéculateurs avides de butin, comme les frères Frey, banquiers, qui espéraient s'enrichir à la faveur de la dissolution générale; par le duc d'Orléans, qui n'avait encore ni plan arrêté, ni vues précises, mais qui voulait se venger des insultes qu'il avait endurées à la cour; enfin par la commune, qui, de son côté, savait se faire restituer ces dépenses par l'État lui-même.

On ne doit s'attendre à trouver chez celui qui dirigeait toutes ces menées ni une grande moralité, ni un patriotisme bien désintéressé. Danton n'était pas un homme ordinaire, mais c'était un homme grossier; il était richement doué, mais il ne connaissait d'autre loi que celle de son impétueuse sensualité. Tant que sa soif de jouissances n'était pas assouvie, il se montrait infatigable, plein d'énergie pour le travail et l'action; il abordait les

choses les plus difficiles et les plus repoussantes, et ne reculait devant aucun effort, comme devant aucun crime. Mais, une fois rassasié, il n'était plus le même. Alors une insurmontable paresse, une molle apathie se manifestaient chez lui ; il était heureux et ne voulait pas être troublé dans son bonheur. Il possédait la force et les passions brutales, mais il n'avait aucune élévation dans les idées ou dans les goûts. Le courage physique et le courage moral lui étaient également étrangers ; l'un ne peut être inspiré que par la conscience d'une bonne cause ; quant à l'autre, l'excès des débauches le lui avait fait perdre ; heureusement pour lui, le métier de l'insurrection ne présentait alors aucun danger sérieux et immédiat, et, dans son égoïste imprévoyance, il ne tenait aucun compte des vicissitudes éloignées. Pas plus que ses amis, il n'éprouvait de véritable enthousiasme pour un système politique déterminé. Il était hostile au roi, quoiqu'il reçût des sommes considérables de la liste civile, parce qu'il voyait qu'à l'existence du roi se rattachaient les derniers vestiges du gouvernement et l'espoir de tous les amis de l'ordre. Ainsi que Marat, il applaudit sans réserve à la déclaration des Droits de l'homme, la seule partie de la Constitution importante à ses yeux, parce qu'il comprit qu'elle offrait une arme suffisante pour renverser toute espèce de gouvernement au profit d'une anarchie barbare. Les démagogues, dont l'enthousiasme se communiquait aux porteurs de piques et aux dames de la halle, n'avaient d'autre but que la toute-puissance du peuple souverain. Danton méprisait les rhéteurs et les orateurs qui s'inquiétaient des principes. Comme Dumouriez, et comme Bonaparte plus tard, il avait la conviction qu'en politique, il ne s'agit que d'être le plus fort, et il ajoutait qu'il y avait sottise à ne pas puiser pour son compte, quand on se trouvait à la source. « Jusqu'à présent, disait-il, la Révolution a peu rapporté aux patriotes, il faut la recommencer. »

Un homme de cette trempe pouvait bien, pendant quelque temps, agir de concert avec la Gironde, mais il était impossible que l'accord fût de longue durée. De tous les Girondins, Brissot était celui qui s'entendait le mieux avec lui ; car, pour Brissot comme pour lui, la république était un moyen plutôt qu'un but, et avoir le pouvoir en main était la chose prin-

cipale. Mais ces deux hommes étaient séparés d'une manière insurmontable par la différence de leurs goûts et de leurs habitudes. Brissot s'enivrait du sentiment de son mérite et de ses talents, il aimait la science et la civilisation, il recherchait la société élégante et les politiques habiles, tandis que Danton n'aimait que l'argent, le vin et les femmes, et ne comprenait nullement le raffinement des jouissances intellectuelles. Le premier, malgré ses dehors démocratiques, resta toujours un politique des classes distinguées, tandis que chez le second, même sous les dehors du ministre et du diplomate, on retrouvait toujours le chef de parti des sans-culottes. Les autres Girondins n'avaient aucun point de ressemblance avec Danton. Roland, Vergniaud, Guadet étaient, dans leur vie privée, des hommes d'une probité sans tache, et qui avaient la conscience de leur valeur ; ils jugeaient donc Danton avec sévérité et s'irritaient de ses désordres, tout autant que Lafayette s'irritait de ceux de Dumouriez. Danton le leur rendait largement ; il tournait en ridicule les scrupules qu'ils apportaient dans la vie privée, et qui ne les empêchaient pas de prendre part à toutes les intrigues des Cordeliers. Roland surtout lui portait ombrage ; car, s'il désirait comme les autres le renversement du roi, il voulait du moins introduire l'ordre et la régularité dans la république, tandis que les Cordeliers ne voulaient la Révolution que pour détruire à jamais toute espèce de légalité.

Les Cordeliers se pressaient pour profiter du moment favorable, et prévenir les Girondins. Ceux-ci redoutaient les suites d'un soulèvement prématuré ou qui s'opérerait sans leur participation ; mais il se trouvait parmi leurs amis des imprudents qui se jetèrent sans réserve dans le mouvement, et, en leur résistant, les chefs auraient craint de compromettre leur influence ou de donner des forces nouvelles au pouvoir royal. Pour le moment donc, tous les partis semblaient confondus. Amis de la Gironde ou partisans des Cordeliers poursuivaient le même but dans les assemblées des sections (1).

(1) Louis Blanc, vol. VI, chap. 12, pour rendre la Gironde seule responsable des événements de cette journée, déclare que nulle part il n'est fait mention de Danton ni de Camille Desmoulins. Il est certain que Danton ne parut pas, mais qui pourrait croire que Santerre, Alexandre, Sergent, n'agissaient pas à son instigation? Robespierre, toujours prudent, s'était opposé à une insurrection partielle.

Le 16 juin, les faubourgs résolurent de célébrer le 20 l'anniversaire du serment du Jeu de Paume par un cortége solennel, dont les acteurs, revêtus des habits qu'ils avaient portés en 1789, et armés, iraient exprimer les vœux du peuple à l'assemblée et au roi. En réunissant dans les faubourgs toute la populace de la ville (1) et en y ajoutant les paysans des villages voisins (2), on pouvait peut-être compter sur vingt mille hommes armés ; le cortége devait se grossir chemin faisant ; il suffirait ensuite du plus léger prétexte pour donner le signal du tumulte, et ce torrent serait dirigé vers les Tuileries sans défense, sur lesquelles il se précipiterait. Un tel plan ne pouvait être ni conçu ni exécuté à l'insu de Pétion ; mais celui-ci haïssait le roi, et, sans y donner son approbation formelle, il fit tout ce qui dépendait de lui pour favoriser l'insurrection. Les faubouriens n'avaient nul désir de se battre avec la garde nationale ; ils n'auraient donc pas bougé si Pétion avait fait respecter une décision du conseil général de la commune, laquelle déclarait que, conformément à la loi, aucune pétition ne devait être présentée par des hommes armés. Au lieu de cela, le maire enjoignit au commandant, non d'arrêter le mouvement, mais de le diriger, communiqua un ordre contradictoire du département à quelques chefs isolés seulement, et paralysa ainsi l'action de la garde nationale, dans la même mesure qu'il augmentait la force des bandes révolutionnaires (3). Le 20 juin au matin, Santerre, entendant ses faubouriens exprimer la crainte que les gardes nationaux ne tirassent sur eux, s'écria : « Pétion est là, ne craignez rien ; en avant, marche ! » Il n'avait d'abord que quinze cents hommes (4), auxquels se joignirent bientôt les bataillons des faubourgs, ce qui porta la masse à environ huit mille hommes (5) ; puis, sur les ordres de Pétion, d'autres gardes nationaux suivirent ceux-ci ; une foule de curieux les accompagna ; enfin cent mille hommes peut-être, dont trente à quarante mille sous les armes, se trou-

(1) Beaulieu, III, 359.

(2) Déposition judiciaire de Lareynie, Buchez, XVII, 117. Santerre a envoyé des affidés dans les villages. Les paysans de Montreuil menacent d'arriver aussi le 21.

(3) Voyez dans la *Revue rétrospective* les pièces relatives à cette affaire, complétées ensuite par Mortimer Ternaux, vol. I, livr. 2 et note 9.

(4) Lareynie.

(5) Beaulieu.

vèrent sur pied (1). Une partie de cette foule se porta à l'Assemblée, où Vergniaud obtint qu'elle fût admise, malgré les protestations du côté droit; là, elle lut une adresse qui demandait le sang des conspirateurs et le renversement du roi, le jour où celui-ci aurait une autre volonté que celle du peuple. Après avoir défilé dans la salle au son du tambour, avec des danses et des cris patriotiques, cette troupe se rua sur les Tuileries, où vingt bataillons de la garde nationale avaient été placés, mais sans recevoir aucun ordre; bientôt la grande porte fut forcée, et la foule se répandit avec de bruyants cris de joie dans les appartements du château, comme dans une place prise d'assaut.

Le roi, qui venait justement de recevoir des officiers municipaux les meilleures assurances au sujet des intentions du peuple, fut surpris tout à fait à l'improviste. Cependant il se remit bientôt; il ordonna lui-même d'ouvrir les portes de sa chambre aux assaillants, et là, repoussé dans l'embrasure d'une fenêtre, il resta pendant deux heures entouré de la lie du peuple, qui criait: « A bas le *veto!* vive les ministres patriotes! confirmez les décrets! » Le roi resta inébranlable. Plusieurs fois un jeune homme dirigea sa pique contre lui; d'autres cherchaient à l'atteindre avec la pointe de leurs épées, et quatre gardes nationaux placés à ses côtés avaient grand'peine à le protéger (2). Un peu de calme se fit enfin; il était évident que nul n'avait prévu le cas où le roi ne céderait pas à l'intimidation. Ces hommes lui offrirent à boire, le forcèrent à se coiffer du bonnet de la liberté, s'écrièrent que ce bonnet ne lui allait pas mal; mais ils ne se disposaient pas à quitter la place. Toutes ces brutalités étaient l'effet de l'insolence, et non du courage: tout à coup, un cliquetis d'armes se fit entendre, aussitôt la foule effrayée se précipita vers les portes; ce n'était, on s'en aperçut bientôt, qu'un honneur rendu par la garde nationale à quelques députés, et le peuple reprit sa première attitude. Les républicains Vergniaud et Isnard eux-mêmes virent leurs représentations rester sans effet; on ne leur

(1) Peltier. Prud'homme.

(2) Quoi que puisse dire Louis Blanc des bonnes intentions de ceux qui dirigeaient le mouvement, ces détails sont attestés par les dépositions judiciaires des gardes nationaux présents, ainsi que par le rapport de la commission du département. Si le roi refusa une fois de quitter la salle, c'est parce qu'il ne se fiait pas à l'officier municipal qui l'y engageait.

répondit que par ces cris : « Les ministres ! les décrets ! à bas le *veto !* » Plusieurs fois même on cria, du jardin, qu'il fallait en finir avec le roi ; rien n'émut Louis XVI. Il ne montra ni crainte ni colère ; c'était le meilleur moyen de sauver son existence et celle de sa famille. Enfin, après s'être fait attendre pendant une heure et demie, Pétion arriva. « Il n'avait, dit-il, appris ce qui se passait que fort tard ; aussitôt il avait quitté son dîner ; mais il avait été arrêté à chaque pas. » Puis il harangua le peuple, loua sa sagesse, promit que tout irait bien, et l'entraîna enfin hors des appartements royaux. Vers sept heures du soir, le château était évacué.

Ces événements montrent clairement combien étaient diverses les influences qui agissaient sur le peuple. Les chefs de la Gironde n'avaient pas provoqué l'insurrection ; lorsqu'elle éclata, ils ne lui prêtèrent qu'un appui secret et faible, par conséquent, ils ne lui demandèrent pour résultat que le rappel de Roland au ministère. Pour favoriser ces vues, Pétion aplanit aux émeutiers le chemin qu'il aurait pu leur fermer par un seul ordre donné à la garde nationale. Ainsi, quoique les Girondins n'eussent pas prémédité la mort du roi, ce furent eux qui ouvrirent les portes du château aux assassins. On ne saurait nier, en effet, que les éléments du régicide ne se trouvassent déjà dans cette masse de peuple. Ainsi qu'il était arrivé à Versailles le 6 octobre, les bandits formés à l'école de Marat et de ses semblables étaient allés plus loin, dans leur sanguinaire impétuosité, que ne l'avaient voulu leurs chefs. Cette fois, le régicide échoua par suite du manque de résolution des meurtriers, de la fermeté de quelques chefs isolés, de la contenance impassible du roi ; le but de cette journée fut donc manqué, et le tout ne fut plus qu'une ridicule et ignoble comédie.

A dater du 20 juin, les partis ne déposèrent plus les armes. On était allé trop loin pour espérer encore de pacifiques résolutions ; on avait été trop près du sang pour qu'il n'en fût pas versé bientôt. Jusqu'à la catastrophe finale, l'activité de la France ne se manifesta plus que par les mesures prises pour frapper un coup décisif.

Un nouveau ministère venait d'être formé. Il n'était composé que de Feuillants ou d'amis de Lafayette, ce qui alors était la

même chose. Parmi eux se trouvait un homme qui appréciait les causes et les conséquences de la situation, et qui ne s'abandonnait pas à des rêveries chimériques : c'était le ministre de l'intérieur, Terrier de Monciel. Ancien président du département du Jura, il avait d'abord professé des opinions libérales; mais bientôt les désordres des démocrates l'avaient rendu conservateur. Maintenant, il ne voulait pas se borner à des intrigues, comme les Lameth, ou à des réclamations, comme Lafayette. Il était clair pour lui que les Jacobins étaient dangereux, non parce qu'ils violaient la constitution, mais parce qu'ils étaient le produit des vices de cette même constitution; il voyait que la lutte avait depuis longtemps abandonné le terrain de la loi, pour devenir un combat à mort. Son esprit était assez froid et son cœur assez chaud pour le pousser au milieu du danger, sans qu'il négligeât les mesures énergiques. Pour la première fois depuis la mort de Mirabeau, les Jacobins, qui avaient toujours eu l'offensive, se voyaient menacés d'une attaque sérieuse.

Le scandale du 20 juin, par cela même qu'il n'avait été qu'un scandale, fortifia leurs adversaires. A Paris, dans les provinces, à l'armée, l'opinion publique se déclarait pour la classe moyenne. Deux tentatives faites par les Cordeliers, le 21 et le 25, pour renouveler l'attaque des Tuileries échouèrent, l'une par suite de l'attitude de la garde nationale, l'autre grâce aux conseils prévoyants de Pétion (1) ; mais elles augmentèrent encore l'indignation de la bourgeoisie, et tandis que, quelques mois auparavant huit mille signataires avaient protesté contre le décret de Servan, une pétition énergique qui demandait le châtiment des émeutiers trouva alors vingt mille adhérents (2). La garde nationale ne demandait qu'un chef fort et influent pour se séparer du conseil de la commune, et pour disperser à main armée le club des Jacobins. La majorité de l'Assemblée se serait toujours rattachée au parti victorieux, que ce parti se trouvât à la droite ou à la gauche ; un changement d'une incalculable importance aurait donc pu s'effectuer. Sans doute, la victoire n'aurait pas été certaine,

(1) *Rev. de Paris*, 13, 572 : *On se désista de la nouvelle démarche projetée.* Ce n'est que plus tard qu'on imagina de dire que les troubles avaient été fomentés par les royalistes.

(2) Les Jacobins déclarèrent que la plupart des signatures étaient fausses ; nous verrons comment, quelques mois plus tard, ils retirèrent cette assertion.

ni la Révolution étouffée sans retour; cependant ce n'eût pas été impossible si l'on avait opéré immédiatement une réforme intelligente de la constitution, dans le sens indiqué par Mirabeau, et si, tout en faisant à l'Autriche des propositions de paix, on avait doublé les armements contre l'étranger. Tout cela était faisable, et avait souvent été discuté au club des Feuillants; toutes les agitations des Jacobins auraient été alors faciles à réprimer, grâce à la supériorité des forces dont il pouvait disposer. Cette occasion est la dernière qui se soit présentée de préserver la France des horreurs de 1793, et l'Europe d'une lutte de vingt années. Malheureusement, le seul chef possible dans cette situation était le général Lafayette; celui-ci désirait, à la vérité, étouffer les Jacobins et conclure avec l'Autriche une paix honorable; mais son parti allait faire une douloureuse expérience de son manque absolu d'énergie.

Ce fut le 22 juin que lui parvinrent les nouvelles de la journée du 20; il les reçut dans son camp de Teinières, position qu'il avait prise, entre Maubeuge et Bavay, pour soutenir Luckner. Il était loin de s'attendre à une telle et si prompte réponse à ses menaces. Aussitôt il résolut de partir pour Paris et d'anéantir le club. Il envoya donc son adjudant, Bureau de Puzy, à Luckner, avec une double mission. La première était de lui annoncer, d'après une lettre de Dumouriez reçue précédemment, que les Prussiens étaient en marche, et que, par conséquent, il se trouvait forcé de reprendre ses anciennes positions; de là, pour Luckner également, la nécessité d'abandonner son poste avancé et de se retirer derrière Valenciennes, en se contentant de couvrir les frontières françaises (1). Luckner répondit qu'il avait déjà exposé au ministre les difficultés de sa position, qu'il ne songeait pas attaquer, et qu'il n'attendait que des ordres de Paris. Bureau de Puzy devait ensuite informer le maréchal de l'intention qu'avait Lafayette de se rendre à Paris, et tâcher de connaître à cet égard l'opinion du vieux soldat. « Est-il fou? Qu'il prenne garde que les Jacobins ne lui coupent la tête ! » telle fut la première exclama-

(1) Luckner au ministre de la guerre, 22 juin. Le 20, il avait encore demandé des renforts pour continuer ses opérations; le 26, après sa conférence avec Bureau de Puzy, il déclara au ministre qu'il ne voyait rien de mieux à faire que de défendre les frontières. Ces dates authentiques ne s'accordent guère avec le rapport de Bureau de Puzy à l'Assemblée et avec les assertions de Lafayette, VI, 82.

tion de Luckner; mais aussitôt après il s'excusa, disant qu'il n'entendait rien à la politique, et que Lafayette pouvait faire ce qui lui semblerait bon et utile.

Pendant ce temps, Lafayette avait retiré son armée, qui se trouvait sous les canons de Maubeuge; il avait fixé son départ pour Paris au 26. Il n'avait pas de plan déterminé, mais il comptait parler à l'Assemblée; il espérait enthousiasmer la garde nationale. Ce qui prouve qu'il n'avait rien prémédité, c'est qu'il n'avertit personne de sa prochaine arrivée. Le 25, au contraire, il écrivait encore au ministre Lajard, qui lui était entièrement dévoué, qu'il ne savait pas comment il poursuivrait la guerre si l'anarchie qui régnait à l'intérieur continuait à diminuer les forces militaires. Il ajoutait qu'il avait les plus graves raisons d'être inquiet à cet égard, attendu qu'il était exposé à bien plus de dangers que Luckner; que celui-ci n'avait affaire qu'aux Autrichiens, tandis que lui se trouvait en présence des Prussiens, et surtout des généraux prussiens (1), auxquels il se croyait incapable de résister, si une crise favorable ne se déclarait auparavant à l'intérieur. A part ces inquiétudes et ces souhaits, sa lettre ne contenait rien. Lajard fut donc surpris comme tout le monde lorsque, le 28, il vit paraître le général; rien n'avait été concerté entre eux.

A l'Assemblée, la gauche, en apprenant son arrivée, ne douta pas qu'il ne fût accompagné au moins de quelques régiments destinés à disperser le club des Jacobins. Il est certain qu'avec les dispositions actuelles de la garde nationale, les Jacobins n'auraient pu opposer aucune résistance. Mais lorsque le général parut à l'Assemblée, seul, pacifique, avec les simples armes de la parole, ils reprirent aussitôt courage. Les tribunes grondèrent sourdement, Guadet parla d'un nouveau Cromwell, et la discussion se termina par le renvoi de l'affaire à une commission. En sortant de l'Assemblée, Lafayette se rendit chez le roi, auquel il donna l'assurance que les Jacobins seraient anéantis physiquement et moralement (2); mais il déclara en même temps qu'il voulait la constitution américaine, avec un pouvoir exécutif héréditaire (3). Le roi fut poli, mais réservé, et comme, après le dé-

(1) Cette phrase ne se trouve pas dans la lettre telle que la rapportent les mémoires de Lafayette.
(2) Lally-Tollendal au roi de Prusse.
(3) Journal de Morris, 29 juillet.

part de Lafayette, madame Élisabeth proposait d'oublier le passé et de s'unir à cet homme, qui seul pouvait les sauver encore, la reine s'écria : « Plutôt mourir que de devoir notre salut à Lafayette et aux constitutionnels! » Le général réunit ensuite dans sa demeure quelques amis sûrs, afin de se concerter avec eux. Les particularités de cette tardive délibération sont racontées de diverses manières; mais toutes ces relations mentionnent l'irrésolution et le trouble des parties intéressées. Lorsque Lafayette parla de disperser le club par la force des armes, ses amis du directoire du département déclarèrent qu'un tel acte serait illégal, et que, par conséquent, ils n'y pouvaient prendre part, eux qui étaient les représentants de la légalité (1). En ce moment, arriva une députation de quelques bataillons de la garde nationale ; ceux-ci avaient planté un mai devant la porte de Lafayette, et lui avaient donné une garde d'honneur ; ils lui demandèrent de les conduire sans retard contre les Jacobins, afin de détruire d'un seul coup ce foyer de tous les malheurs du pays. Le général leur répondit qu'il ne voulait pas leur donner l'exemple de la violence, violence inutile d'ailleurs, car il était sûr de pouvoir compter sur les deux tiers de l'Assemblée nationale, et, par conséquent, la dissolution légale du club était certaine (2). Il aurait dû réfléchir que la majorité de l'Assemblée ne déciderait librement n'importe sur quelle question, que lorsque les clubs et les tribunes auraient perdu leur pouvoir. On convint de se réunir le soir aux Champs-Élysées, et d'y appeler tous ceux qui partageaient les opinions du général (3) ; mais l'accueil fait aux gardes nationaux avait refroidi leur zèle ; les royalistes de ces bataillons avaient consulté le château et avaient reçu l'ordre de ne se mêler de rien (4) ; bref, le soir, il ne se trouva pas cent personnes au rendez-vous. Le lendemain matin, la tentative fut renouvelée sans plus de succès. Les Jacobins, qui s'étaient attendus à une sérieuse attaque, recommencèrent à respirer et accompagnèrent le départ du général de joyeuses railleries (5).

(1) Lally-Tollendal, *l. c.*
(2) Beaulieu, *Essais.*
(3) Toulongeon, *Histoire de la Révolution.*
(4) Madame Campan, *Mémoires.*
(5) Je n'ai pas reproduit l'anecdote d'après laquelle Lafayette aurait compté profiter d'une revue de la garde nationale pour faire son coup d'État ; mais la

Tous les partis virent alors clairement que rien ne pourrait être décidé avec les seules forces de la capitale. Les conservateurs avaient besoin de l'armée, et les révolutionnaires des fédérés. Il ne s'agissait que de savoir lequel des deux partis réunirait le plus vite autour de lui les forces dont il avait besoin, ou enlèverait à son adversaire celles sur lesquelles celui-ci comptait.

Les provinces, également travaillées par les deux partis, recommençaient à fermenter comme en février et en mars. Le peuple se soulevait au sujet des grains et persécutait les prêtres, tandis que les classes aisées gémissaient, comme à Paris, de la durée de l'anarchie. Le ministre Terrier de Monciel s'occupait de tout avec activité et énergie. Il caressait surtout un plan analogue à celui qu'avait conçu Mirabeau : il s'agissait d'éloigner le roi de Paris, de dissoudre l'Assemblée à la faveur d'une grande manifestation des départements, et de changer la constitution au moyen d'une nouvelle réunion des états généraux. La plupart des conseils de départements étaient prêts à souscrire à ce projet; les Jacobins eux-mêmes comptaient 25 ou 32 de ces conseils, qu'ils croyaient disposés à seconder toute démarche de la cour. Plusieurs départements avaient déjà leurs représentants à Paris, lesquels traitaient avec le ministre les affaires courantes; mais, avant d'en venir aux mesures décisives, il fallait assurer la tranquillité de la capitale. Dans ce but, Monciel renversa tout le plan de guerre des Girondins : il ordonna, le 30 juin, à tous les départements d'empêcher la marche des fédérés sur Paris, et déclara que tous les bons citoyens sauraient célébrer chez eux la fête de la fraternité, et que Paris n'était menacé que d'une invasion de bandits.

Le même jour, la Gironde exposa en toute sincérité ses projets à l'Assemblée nationale. Après la démission de Roland, elle avait fait nommer, comme organe dirigeant, une commission de douze membres d'abord, et plus tard de vingt et un, qui devait étudier

reine et Pétion, l'ayant appris, auraient contremandé cette revue. D'après les sentiments connus de la reine à l'égard de Lafayette, la chose ne serait pas impossible; cependant, je doute qu'elle soit vraie. Il n'en est parlé que par Lafayette et par ses amis; ni Beaulieu, ni Lally, ni madame Campan, ni Bertrand n'en font mention; depuis longtemps, d'ailleurs, les Jacobins cherchaient sous main à irriter toujours davantage Lafayette contre la reine, et lui faisaient croire de telles histoires sur les intrigues de la cour.

la situation du pays et aviser aux mesures à prendre pour résister aux dangers qui se présentaient de tous côtés. Cette commission fit le 30 juin son premier rapport. C'était un vaste programme, qui annonçait toute une suite de lois, et, avec ces lois, sans changement formel de la constitution, la dictature absolue de l'Assemblée. Elle proposait de déclarer solennellement que la patrie était en danger, ce qui devait autoriser la permanence de tous les corps, la levée de tous les gardes nationaux, un recrutement plus considérable de l'armée, l'envoi de commissaires de l'Assemblée dans tous les camps, une plus étroite responsabilité des ministres, et enfin une nouvelle loi contre les prêtres récalcitrants. La droite écouta avec une silencieuse anxiété ; depuis l'échec essuyé par Lafayette, tout son courage était tombé. Le centre, ou plutôt la masse des gens sans conviction, subissait de nouveau la loi des tribunes, toujours plus bruyantes et plus tumultueuses (1). La gauche réclama avec instances la prompte discussion de ces questions, car ce n'était qu'après cette discussion que devait être prononcé le dernier mot, celui de la déchéance du roi ; déjà Gensonné en avait fait la motion à la commission, où il avait été appuyé par la majorité (2). Les Girondins pensaient que, le roi n'ayant nul moyen de résister au décret de déchéance, le pouvoir gouvernemental passerait entre leurs mains sans lutte et sans ébranlement. Cependant ils se préparèrent aussi à employer la force si elle était nécessaire; quoiqu'ils ne désirassent pas l'insurrection, ils firent tout ce qui était possible pour lui rendre la victoire facile. Le 2 juillet, parut un décret qui, sans révoquer les ordres de Terrier de Monciel contre les fédérés, les réduisait à néant en promettant un logement gratuit à tous les gardes nationaux qui viendraient à Paris pour la fête du 14 ; il fut décidé, en outre, que ces gardes nationaux partiraient le 18 pour un camp qui devait être formé près de Soissons. Le soir, l'Assemblée, conformément aux vœux des faubourgs, ordonna la dissolution de l'état-major de la garde

(1) Parmi les nombreux témoignages de ces faits, nous ne citerons que celui d'un journaliste de l'extrême gauche : « Il était gênant pour les royalistes, dit-il, d'avoir à la droite des places attitrées ; ils étaient trop en évidence, on les huait, même avant d'ouvrir la bouche, ils étaient jugés au premier pas qu'ils faisaient en entrant, et cela chaque jour, les tribunes étaient inexorables. »

(2) Débats de la Convention, 3 janvier 1793.

nationale, et le 3, à la demande de Carnot, elle rappela à Paris les anciennes gardes françaises, sous le prétexte d'en former une division de gendarmerie. Ce corps devait être chargé de la police, sous la direction de Sergent et de Panis; avec de tels défenseurs du trône, les fédérés devenaient presque inutiles; le moment ne semblait plus éloigné où la chute de la royauté s'effectuerait sans secousse et comme d'elle-même.

Délivrés des premiers obstacles, et n'entrevoyant de tous côtés que de rassurantes perspectives, les Girondins abordèrent, le 3 juillet, la grande discussion sur le danger de la patrie. Vergniaud l'ouvrit par un discours éloquent et passionné, dont une certaine modération dans la forme ne faisait qu'augmenter la force, mais qui arrivait à cette conclusion que le roi, par ses intelligences avec l'Autriche, la Prusse et les émigrés, avait encouru la déposition prévue par la constitution pour des cas semblables. En conséquence, il proposa de déclarer la patrie en danger, d'augmenter la responsabilité des ministres, et de chercher à ramener le roi dans le droit chemin par un manifeste énergique, mais conciliant. Ce discours produisit un grand effet; il obtint d'unanimes approbations et conquit les voix de la majorité. Mathieu Dumas chercha vainement à rétablir les faits par une improvisation moins brillante, mais extrêmement concluante. Il rappela que le roi s'était toujours opposé à la guerre, et que la Gironde seule l'avait désirée; que le roi avait, autant que possible, séparé les émigrés des puissances, et que l'Assemblée seule avait confondu les deux causes; que le roi n'avait assigné aux armées que la défense des frontières de l'est, et que c'était le ministère girondin seul qui avait découvert ces frontières par une attaque imprudente contre la Belgique. Personne ne pouvait nier ces faits : il était évident qu'il fallait faire remonter l'origine de tous les dangers actuels à la conduite de la Gironde et non à celle du roi. Mais il n'en était pas moins vrai que, dans les circonstances présentes, le roi devait considérer une victoire des Prussiens comme un avantage pour lui-même; il était donc pour le grand nombre l'ennemi de l'honneur et de l'indépendance de la nation. Brissot pouvait s'enorgueillir de la prévoyance révolutionnaire avec laquelle, au commencement de l'année, il avait cherché à allumer la guerre par tous les moyens

possibles. On vit alors combien la position du roi s'était aggravée depuis cette époque. Les deux tiers de l'Assemblée avaient des opinions monarchiques; malgré cela, dès le premier jour, la question fut décidée dans le sens révolutionnaire. Le 4 juillet, un décret ordonna la permanence de toutes les autorités et la levée de toutes les gardes nationales, pour le cas où la patrie serait déclarée en danger. Personne ne doutait que cette déclaration ne fût prochaine. L'évêque Torné dit sans détours que la trahison du roi était manifeste, et que le pays ne pouvait être sauvé que par la dictature de l'Assemblée. Ce n'étaient plus seulement les partis, c'était la masse de la population que la crainte de la trahison rendait hostile au trône, et qui aidait les factions à atteindre leur but. La presse réactionnaire faisait avec un front d'airain tout ce qui dépendait d'elle pour augmenter ces craintes et ces soupçons, en proclamant bruyamment l'accord des régiments et des officiers avec l'ennemi et la défection prochaine de l'armée, et en menaçant les Parisiens des mauvais traitements des Croates victorieux. Ces circonstances ne justifient pas les horreurs et les cruautés qui se commirent plus tard, mais elles les expliquent en partie.

Tandis que la Gironde avançait ainsi méthodiquement et pas à pas vers son but, la cour était plongée dans l'incertitude et dans la crainte. Jusque-là, l'influence de Monciel avait été prédominante, soutenue qu'elle était par l'ambassadeur américain Morris, ainsi que par les avis des ex-ministres Bertrand et Montmorin, qui avaient à peu près la même manière de voir que le ministre de l'intérieur. Mais un accord parfait ne régnait pas entre ces hommes; le roi et la reine, de leur côté, ne pouvaient se décider à adopter avec une entière confiance un système unique. Ils recevaient des rapports sans nombre et les conseils les plus opposés, penchaient tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, et renversaient un plan accepté par un plan nouveau. On ne doit pas s'étonner de ces hésitations, en présence d'une position chaque jour plus affreuse. La reine ne pouvait plus paraître à sa fenêtre sans être saluée par de grossières injures; la célébration du service divin dans la chapelle du château était troublée par les cris des patriotes; pendant des semaines entières, on redouta un empoisonnement, et l'on n'osa manger que des mets préparés en

secret; une nuit même, un serviteur de la reine arrêta un assassin caché dans son antichambre. La reine répétait souvent qu'elle aimerait mieux être enfermée dans une tour au bord de la mer que de supporter plus longtemps une semblable situation (1). Elle accueillait tous les plans de délivrance, elle permettait que les ministres négociassent avec Lafayette et d'autres amis avec les princes étrangers, et que la liste civile cherchât à corrompre Pétion, Danton et d'autres patriotes; mais, dans le fond de son cœur, elle plaçait son unique espoir dans l'arrivée des armées allemandes. Le Suisse Mallet du Pan avait été envoyé aux deux rois, vers le milieu de mai, pour maintenir ceux-ci dans les idées de Léopold et les soustraire à l'influence des émigrés (2); en ce moment même, il assistait à Francfort au couronnement de l'empereur François II, et ses rapports étaient attendus avec une vive anxiété. Les Tuileries ne possédaient pas d'autre moyen pour provoquer la coalition, car la conduite de la guerre était confiée exclusivement aux ministres et aux généraux, et ceux-ci, quoiqu'ils fussent ennemis des Jacobins et qu'ils désirassent la restauration de la monarchie, ne voulaient accorder aucune influence immédiate aux étrangers. En cela, Monciel était tout à fait d'accord avec Lafayette : dans les derniers jours de juin, ils résolurent de retirer de la Belgique les troupes de Luckner, et de réunir toutes les forces pour arrêter la marche des Prussiens; le 4 juillet, Montesquiou reçut en outre l'ordre d'envoyer à l'armée du Rhin vingt bataillons de l'armée du Midi, c'est-à-dire presque la moitié de son infanterie. Il fut décidé, en même temps, que Luckner changerait de commandement avec Lafayette et irait sur les frontières du Luxembourg, tandis que Lafayette le remplacerait sur celles de Flandre. Outre que Lafayette éprouvait une extrême répugnance à se mesurer avec les Prussiens (3), on voulait faire changer de place, non-seulement aux généraux,

(1) *Mémoires de madame Campan.* Au lieu de cela, Lafayette lui fait dire : « Il serait heureux pour nous d'être enfermés dans une tour, » et il donne à entendre que Danton, après le 10 août, n'a fait conduire la famille royale au Temple que d'après le vœu de la reine.

(2) Voyez les pièces complètes de cette négociation dans les *Mémoires, etc.*, de Mallet du Pan.

(3) Lettre à Lajard, du 25 juin. Lafayette donne à entendre dans ses mémoires que Luckner avait provoqué ce changement; mais celui-ci, dans une dépêche du 12 juillet, s'étonne de ces déplacements continuels.

mais encore aux troupes, afin de profiter de ces mouvements pour rapprocher de Paris quelques régiments dévoués, et emmener le roi, à Compiègne par exemple, sous leur protection. Alors on entreprendrait la contre-révolution, en même temps que l'on conclurait une paix honorable avec les Allemands, par l'entremise du roi délivré (1).

Tous ces projets n'étaient encore qu'en germe lorsque l'Assemblée nationale porta les coups que nous avons racontés plus haut. Les Tuileries en furent atterées. On crut à une attaque immédiate; le roi n'avait ni plan arrêté, ni argent; il ne pouvait en aucune manière soutenir la lutte (2). Alors des idées complétement opposées à celles que l'on avait eues jusque-là l'emportèrent tout à coup; changement déplorable, car il faisait dépendre le salut de la royauté du faible espoir de gagner la masse flottante de l'Assemblée. Il fut décidé que le roi prendrait une attitude pacifique et libérale et qu'il adopterait autant que possible les mesures révolutionnaires, afin de gagner les voix du centre et de reconquérir ainsi la majorité dans l'Assemblée (3). Ce projet témoignait d'un manque complet de prévoyance et de dignité; mais la crainte de prochains dangers et le peu de confiance qu'inspiraient les plans ministériels décidèrent à l'adopter. Le roi donna donc sa sanction au dernier décret sur les droits féodaux, puis il écrivit le 4 à l'Assemblée qu'il voulait assister en personne à la fête du 14, et recevoir lui-même le serment de fédération. Il ne pouvait manifester son changement de politique d'une manière plus éclatante.

La gauche fut surprise, mais elle resta soupçonneuse et ne dévia pas de sa route. La Gironde et les Jacobins demandèrent à l'envi que la patrie fût déclarée en danger. Danjou avait déjà expliqué au club qu'un Corps législatif n'était plus suffisant, et qu'une Convention nationale devait être convoquée pour changer la constitution. Chépy ajouta qu'il fallait exclure tous les nobles des grades de l'armée, vendre les biens des émigrés, renouveler le personnel de toutes les administrations. L'évêque

(1) Dépêches de Luckner et de Lafayette à Lajard, 6 juillet, et réponse de Lajard du 9. — Lally à Louis XVI, additions à ses lettres au roi de Prusse.
(2) Journal de Morris, 2 juillet.
(3) Lally à Louis XVI, 19 juillet, post-scriptum.

Torné, placé au milieu des Girondins, demanda, dans les termes les plus violents, que désormais l'Assemblée ne cherchât plus sa règle de conduite dans les lois, mais seulement dans le bien de la patrie; déjà il avait expliqué à ses amis que le temps de la constitution était passé, et qu'on ne pouvait attendre le salut de la nation que du sud du royaume. Les propositions devenaient chaque jour plus violentes. Le 6, Condorcet demanda que le ministère des finances fût supprimé, et la liste civile placée en surveillance; en même temps, il donna un aperçu de l'état moral et intellectuel que la Gironde préparait à la France, sous le nom de liberté civile: abolition des testaments, augmentation des petites propriétés, égalité entre les enfants naturels et les enfants légitimes, liberté du divorce, telles sont les mesures qu'il indiqua comme étant les meilleures armes contre le despotisme royal.

Cette première épreuve aurait dû suffire à Louis XVI; mais les négociations avec le centre de l'Assemblée avaient déjà commencé, et y avaient excité une vive joie. Cette fraction redoutait autant le triomphe de la droite que celui de la gauche; elle redoutait surtout les dangers qui devaient précéder ce triomphe. Sa maxime favorite était que la condescendance est la plus grande des vertus patriotiques, que la discorde des partis pouvait seule mettre la patrie en danger, et que le plus sage devait faire les premières avances. C'est d'après ces principes qu'elle s'était comportée jusque-là envers la Gironde et les tribunes, et elle fut enchantée, naturellement, de voir le roi disposé à faire cause commune avec elle. Il y eut, le 7 juillet, un assaut d'enthousiasme, lorsque l'évêque Lamourette, se faisant l'interprète de ces sentiments, prêcha une réconciliation générale, couvrit de malédictions la république et la chambre haute, et descendit enfin de la tribune pour serrer dans ses bras un de ses adversaires. Les hommes les plus ardents applaudirent bruyamment à ces paroles de paix, et les deux partis comprirent qu'ils ne pourraient conserver leur influence qu'en faisant parade d'une vertu semblable. Tous se jetèrent dans les bras les uns des autres en se donnant de fraternels baisers, comme il convient entre enfants de la même patrie. L'émotion et l'enthousiasme régnaient dans l'Assemblée; le roi en fut immédiatement informé, et on l'amena dans la salle

afin qu'il pût utiliser au profit de la bonne cause cet élan généreux. Il assista encore une fois au triomphe du patriotisme et de la loyauté, et il revint au château rempli d'espoir.

Mais à quoi pouvait-il servir de surprendre ainsi pour un moment l'émotion de l'Assemblée? Il aurait fallu une force supérieure pour triompher de la haine qui divisait les partis. Combien de temps pouvait durer une paix que la faiblesse craintive avait seule provoquée? Les événements reprirent aussitôt leur cours. A l'heure même où Lamourette entraînait ainsi l'Assemblée, le département terminait son enquête sur le 20 juin, et concluait à la suspension de Pétion et de Manuel. D'après la constitution, cette mesure devait être sanctionnée par le roi d'abord, puis par l'Assemblée; le conseil de la commune se hâta donc de solliciter l'appui de cette dernière en faveur de son *vertueux* maire. Le roi, voulant continuer la politique de paix qui venait d'être inaugurée, demanda à être dispensé de se prononcer, attendu qu'il était partie intéressée dans cette affaire; mais la Gironde n'était pas disposée à négliger une occasion si favorable de réveiller les anciennes inimitiés; elle insista pour qu'on s'en tînt au texte de la constitution. Le lendemain, tous les organes de la gauche déclarèrent que la réconciliation avait été ou fausse ou ridicule. « Il n'est pas de paix possible entre la vertu et le vice,» dit Prudhomme. — « Au lieu de baisers, reprit Carra, il nous faut la déchéance du roi, et le son du tocsin dans tout le royaume. » Aux Jacobins, on applaudissait à ces autres paroles de Billaud-Varennes: « Ces scènes d'attendrissement ne peuvent rien produire de bon; ce n'est pas un prêtre en larmes, c'est Hercule et sa massue qu'il faut opposer aux anthropophages et aux brigands couronnés. » Le 8, Brissot prononça un long discours sur le danger de la patrie; il déclara en commençant qu'un seul homme paralysait les forces de la France, et que la Prusse et l'Autriche seraient vaincues du moment que les Tuileries n'existeraient plus; puis il conclut en demandant l'établissement d'un comité pris dans l'Assemblée pour la direction de la politique et de la haute police; c'est ce comité qui devint si célèbre l'année suivante sous le nom de Comité de Salut public.

Vingt-quatre heures avaient donc suffi pour faire échouer complétement la politique de condescendance. Monciel, qui s'y

était toujours attendu, s'était fortement opposé à ce que le roi se rendît à l'Assemblée, et avait fini par offrir sa démission (1) ; mais après cet échec, le roi se trouva de nouveau incertain et sans appui ; le crédit de Monciel parut se relever et l'on crut que Louis allait encore une fois s'en remettre à ses conseils et à sa direction. Lafayette annonça qu'il arriverait le 14 à Paris avec Luckner, et qu'après la fête ils emmèneraient publiquement le roi à Compiègne, où, sous la protection de quelques régiments fidèles, une ère nouvelle s'ouvrirait pour la liberté. Lafayette était convaincu que l'effet produit à Paris par le départ du roi suffirait pour que les bons éléments que renfermait la garde nationale reprissent le dessus, et pour que la majorité de l'Assemblée relevât la tête ; il pensait donc qu'au bout de quelques semaines, le roi pourrait rentrer dans sa capitale en paisible triomphateur. Au fond du cœur, il lui répugnait encore d'altérer la constitution (2). Ce plan était inexécutable ; mais Lally-Tollendal entreprit de le modifier pour le faire accepter au roi. Il dit à Louis qu'il était dans les vues du général que la royauté fût remise à Compiègne en possession de tous ses droits, qu'une nouvelle chambre y serait formée de propriétaires fonciers, et que la noblesse y serait rétablie dans ses honneurs et priviléges. Le ministère appuya ces propositions, et, le 9 juillet, Louis y donna son consentement. Mais cette résolution ne fut pas de longue durée. Montmorin regardait le départ comme téméraire, et Bertrand de Molleville allégua que l'attachement de Lafayette pour les formes constitutionnelles paralyserait ses forces. La reine trouva ces deux objections très-justes. « Toutes les adresses qui arrivent des provinces pour blâmer l'attentat du 20 juin, dit-elle, témoignent d'un grand désir d'ordre et de tranquillité ; mais elle ne sont pas empreintes de sentiments monarchiques suffisants pour faire tirer un seul coup de feu en notre faveur contre les Parisiens et les Marseillais. Lafayette ne peut plus nous être d'aucun secours, depuis que sa visite a calmé toutes les craintes qu'il inspirait à l'Assemblée ; de plus, il considère la source de tous nos maux, la constitution, comme la seule chose digne d'être défen-

(1) Journal de Morris, 8 juillet.
(2) Lafayette, *Mémoires*, IV. *Supplément*, sur la lettre de Lally au roi de Prusse.

due (1). » En un mot, elle ne voyait à l'intérieur ni secours ni salut; pour elle, le danger était partout, dans les provinces comme à Paris, jusqu'à l'arrivée des Allemands, et l'on ne pouvait qu'aggraver la situation en fuyant loin de la capitale. Elle était fermement convaincue que la restauration du pouvoir royal dans toute son étendue pourrait seule préserver la France de malheurs incalculables; mais, en même temps, elle était plus éloignée que jamais de vouloir rétablir l'ancien régime avec sa noblesse, ses seigneurs, son Église; elle ne pouvait donc pas plus compter sur les émigrés que sur les constitutionnels, et sa seule parole était qu'il fallait attendre l'entrée des Prussiens à Paris.

Le roi ne lui résista pas longtemps. Le 10, il fit connaître à ses ministres sa résolution de ne pas quitter la capitale. Ceux-ci en furent atterés et déclarèrent aussitôt qu'ils ne pouvaient conserver leurs portefeuilles plus longtemps. La nouvelle de la crise ministérielle causa une surprise générale à l'Assemblée; personne ne pouvait l'expliquer; il se fit un long silence, interrompu seulement par les applaudissements de quelques assistants. Lamourette fit alors une nouvelle tentative dans le genre de celle du 7; il proposa de renoncer à déclarer la patrie en danger, et à poursuivre l'enquête au sujet du 20 juin; mais nul ne fit attention à lui, et la commission extraordinaire fut chargée de faire un rapport pour le lendemain. Ensuite se pressèrent les conjectures au sujet de ce que pouvait signifier la crise ministérielle. Roland se l'expliquait de la manière la plus flatteuse pour son parti : il était persuadé que Louis XVI, fatigué de lutter contre la Gironde, allait rappeler au ministère ses amis et lui. Ce n'était pas une raison pour suspendre les mesures parlementaires par lesquelles on espérait soumettre le roi; mais on se réjouit sincèrement de n'avoir plus besoin de s'unir aux Cordeliers et de provoquer une émeute populaire. Roland fit donc sur-le-champ appeler Barbaroux, et lui enjoignit d'arrêter la marche des Marseillais, dans l'attente d'un nouveau ministère girondin.

Il était impossible de se tromper plus grossièrement. Si le roi avait renvoyé le ministère feuillant, c'est qu'il n'espérait plus son

(1) Beaulieu, *Essais*.

salut que des étrangers; et les Cordeliers, qui ne voulaient plus de gouvernement régulier, auraient attaqué avec un redoublement de violence un ministère girondin.

CHAPITRE V

LE 10 AOUT.

Le lendemain de la dissolution du ministère le 11 juillet, la patrie fut déclarée en danger. L'Assemblée, par ce fait, mettait toutes les gardes nationales sur le pied de guerre et faisait appel à la vigilance des autorités, ainsi qu'au dévouement du peuple. Ce fut le signal d'un soulèvement qui se propagea peu à peu dans tout le royaume, sous le voile officiel de la légalité, et qui produisit un effet immense. Les généraux y gagnèrent peu de renforts, ainsi que je le prouverai plus tard en parlant de la guerre; mais la Gironde en reçut l'appui dont elle avait besoin pour sa politique intérieure. La manière tantôt bruyante, tantôt sinistre, mais toujours théâtrale, dont le danger de la patrie fut proclamé en tous lieux, au son du tambour et avec un pompeux appareil, augmenta l'irritation et la haine envers l'étranger, et présenta aux basses classes les héros de la Révolution comme les seuls représentants de l'indépendance nationale.

A Paris, ce décret procura en outre aux Cordeliers l'avantage de voir les lois ordinaires en partie abrogées, et, en même temps, la puissance souveraine du peuple reconnue. La grande ville était tout occupée des préparatifs de la fête de la Fédération, pendant laquelle l'explosion semblait imminente. Les fédérés déjà arrivés étaient bruyants et tumultueux; ils augmentaient le désordre des tribunes à l'Assemblée, et obtinrent, le 13, l'annulation du décret sanctionné par le roi, qui suspendait Pétion de ses fonctions de maire. Les faits allégués contre lui étaient irréfutables; mais la masse flottante de l'Assemblée redoutait la fureur des fédérés, si le *vertueux* maire n'était pas réinstallé avec éclat. Pétion fut donc, à proprement parler, le héros de la fête qui commença le 14 au milieu du tumulte. Néanmoins, cette jour-

née fut loin de répondre à l'attente des démocrates. D'un côté, les ordres de Monciel avaient produit quelque effet, et avaient au moins retardé l'arrivée des fédérés, de sorte que le 14 on en comptait à peine trois mille, qui se perdirent complétement dans les rangs de la garde nationale parisienne. D'un autre côté, il se trouvait encore à Paris quelques régiments de ligne qui intimidèrent les révolutionnaires : aussi, dès le 15, la Gironde trouva-t-elle un prétexte pour les éloigner de Paris. Il n'était besoin pour cela que d'un simple décret, car la présence des troupes au siége de l'Assemblée était subordonnée au bon plaisir de celle-ci. A dater de ce jour, le roi n'eut plus dans toute la ville qu'un bataillon suisse pour protéger sa personne.

Les Cordeliers et les fédérés n'en poursuivirent que plus librement et plus ostensiblement leur but. Avant la fête, ces derniers avaient déjà déclaré, sur la demande de Danton, qu'ils ne quitteraient Paris qu'après la chute de la tyrannie, et, le 14 au soir, ils établirent un comité qui, dès lors, eut toute l'autorité et dirigea l'insurrection. Peu à peu, leur nombre s'éleva à cinq mille hommes, pour la plupart gens sans aveu qui s'inquiétaient peu des Girondins et de leur politique, mais qui, dans les cabarets des faubourgs, se liaient étroitement avec les bandes des Cordeliers, et se passionnaient pour Robespierre et Marat, ces défenseurs du *pauvre peuple*. Robespierre, dont l'influence des Girondins avait fait pâlir l'étoile en février, voyait son crédit grandir chaque jour, maintenant que la Gironde hésitait à porter le dernier coup. Quoiqu'il fût en apparence étroitement uni à Danton et à Marat, il lui était facile de conserver auprès d'eux une situation à part. Tandis que Marat ne parlait que de sang, de meurtre, de trahison et de châtiment, et que Danton réunissait toutes ses forces pour frapper et faire explosion, Robespierre cherchait à agir par des moyens parlementaires ; il préférait ces moyens aux armes, ainsi que la Gironde, mais par d'autres motifs et pour un but tout opposé. Danton voulait l'anarchie, il y travaillait plus par goût que par ambition, et il n'avait d'autre levier que ses bandes armées. Robespierre, lui, n'avait pas de préférence dans les moyens, mais il voulait s'élever, et s'élever seul, en crédit, en popularité, en puissance ; aussi pardonnait-il plus facilement à un adversaire qu'à un rival ; il ne voulait pas exposer sa vie et son pouvoir aux hasards d'une

émeute, mais assurer sa domination par une organisation légale. Danton savait faire sortir de tous les bouges de France les bandes destinées à attaquer les Tuileries, Robespierre savait méditer une constitution qui permît, à l'aide de ces bandes, d'exercer en France un pouvoir durable et régulier. Si, dans la première phase de la Révolution, Robespierre avait proclamé les vertus et les droits des prolétaires opprimés, il leur assura dans la seconde une prépondérance légale, sur laquelle il fonda sa propre puissance, sans exemple dans l'histoire. Au club des Jacobins, il déployait une infatigable activité. Non content de se défaire de Lafayette et de Louis XVI, il posait en principe qu'à l'avenir ni roi, ni général, ni Assemblée, ne posséderait le pouvoir, mais que celui-ci appartiendrait à la masse des citoyens libres et souverains. Par là, le grand nombre devait, toujours et partout, tenir le gouvernail, et la puissance réelle devait revenir naturellement aux prolétaires, qui en formaient, sinon la majorité, du moins la seule partie organisée.

Mais les prolétaires ne devaient pas être seulement les dépositaires du pouvoir en France; Danton et Robespierre songeaient encore à leur distribuer les biens des anciens riches; quant aux amis de Marat, ils visaient à l'entier anéantissement de la société. Personne n'exprima ces sentiments aux Jacobins plus ardemment que Billaud-Varennes. Billaud était le fils d'un pauvre avocat de la Rochelle; dans sa jeunesse, il s'était enfui de la maison paternelle avec une servante, puis il avait passé quelque temps au théâtre, et enfin, il avait été chassé de sa ville natale pour y avoir fait circuler des pamphlets scandaleux. La faim l'avait fait entrer à l'Oratoire, à Paris, où il avait travaillé pour devenir professeur, et quoiqu'il n'eût jamais été prêtre, il possédait tous les vices du mauvais prêtre. Il égalait Robespierre en ambition et en amour-propre; la vie qu'il avait menée jusqu'ici l'avait mis en guerre avec les lois et avec la société; se sentant repoussé par cette dernière, il voulait s'en venger sur tout ce qui représentait l'ordre et la justice. Il avait appris dans le cloître à cacher ses passions sous des dehors graves et recueillis; il avait su réciter, les yeux levés vers le ciel, des vers ampoulés à l'éloge de Louis XVI, et s'insinuer ainsi dans la bienveillance de ses chefs; mais, se trahissant à la fin, il se fit chasser du collége pour des poésies licencieuses. Retombé

dans la misère, son humeur devint toujours plus noire et sa colère plus farouche : c'est ainsi que le trouva la Révolution. A dater de ce moment, il rejeta pour toujours le masque de l'hypocrisie, et se précipita dans le mouvement avec toute l'ardeur d'une soif de vengeance longtemps contenue. On le vit rarement à la tribune, car sa parole n'était ni assez facile, ni assez entraînante pour remuer les masses (Camille Desmoulins le nomma une fois un orateur rectiligne, ce que Billaud ne lui pardonna jamais); mais nul ne savait mieux que lui préparer dans le secret des comités des motions dont la rigueur effrayait les Cordeliers eux-mêmes, et tirer les conséquences les plus violentes des insinuations de Robespierre. Danton ayant proposé que les classes pauvres fussent exemptes d'impôts, Billaud ajouta que les frais de la nouvelle Révolution devaient être payés avec les richesses de ses adversaires. Le moyen lui paraissait simple : après avoir destitué tous les officiers, juges et fonctionnaires, il fallait déporter les ennemis de la liberté et confisquer leurs biens.

Il est cependant une vertu que l'on ne saurait refuser à ce sombre terroriste : Jamais, depuis 1789, il n'a dissimulé ses désirs sous des fleurs de rhétorique doctrinaires ou sentimentales, et jamais son intérêt personnel ne l'a fait changer de drapeau. Il se déclara constamment pour les moyens extrêmes. Toujours on le trouvait brûlant de passion, et la pesanteur de tout son être semblait donner encore plus de force à ses actions. C'est en cela qu'il se distinguait d'un de ses amis, tout semblable à lui par les opinions, l'acteur lyonnais Collot d'Herbois. Celui-ci, de même que Billaud, voulait se venger sur la société de toutes les difficultés d'une vie de misère; mais il dissimulait ses désirs sous une froideur impénétrable et à toute épreuve. Il s'était fait un nom chez les patriotes par un catéchisme de la politique nouvelle, à l'usage des paysans, qui, sous le titre d'*Almanach du père Gérard*, fut répandu à plusieurs milliers d'exemplaires par les Jacobins. Lors de la crise ministérielle du mois de mars, il se sentait déjà une telle importance qu'il s'offrit à la Gironde, d'abord comme ministre de l'intérieur, puis comme commissaire du gouvernement dans les colonies ; mais Brissot eut la maladresse de congédier l'acteur patriote en haussant les épaules ; depuis lors, Collot poursuivit la Gironde de ses dénon-

ciations forcenées. De tous les Jacobins, il était sans contredit celui qui avait le plus de talent pour l'intrigue; nul autre ne savait comme lui jeter le trouble dans un parti ou en former un nouveau. Il possédait tout le caractère propre à ce rôle : un audacieux égoïsme, une froide brutalité, une bassesse effrontée, et surtout une dissimulation à toute épreuve. A une époque de calme et d'ordre, ni ses talents, ni sa capacité ne l'auraient élevé au-dessus du commun des hommes, même dans un État démocratique; mais alors, lorsque tout se courbait de plus en plus sous la force brutale des masses, il voyait s'ouvrir devant lui un avenir qui devait faire de son nom l'effroi de la France.

Plus ces tendances se manifestaient hautement et sérieusement chez les Jacobins, plus ces derniers cherchaient à s'attacher les fédérés et les faubourgs, et plus les Girondins se refroidissaient dans leurs projets de renversement. Eux-mêmes, à la vérité, avaient proposé autrefois tout ce que les Jacobins demandaient aujourd'hui, et souvent ils s'étaient montrés disposés à employer le peuple comme instrument de la nouvelle Révolution; mais dès que le parti de Robespierre réclama en termes précis l'anéantissement des classes élevées de la société, ils sentirent tous sans exception qu'ils appartenaient à la fraction menacée. Ils ne pouvaient se résoudre à descendre dans les tavernes des halles pour y fraterniser, le verre à la main, avec les fédérés, et cependant ils sentaient que c'était le seul moyen de rester maîtres de la Révolution, et de tenir leurs ennemis éloignés du pouvoir. L'atmosphère viciée et sanglante du club des Cordeliers leur devenait chaque jour plus odieuse. Ils en étaient arrivés à ce point que la Révolution choquait, non leur conscience, mais leurs goûts et leurs penchants. Ils voyaient que le roi n'était pas seul menacé par le danger qu'ils avaient provoqué, et ils attendaient avec impatience qu'il eût recours à eux pour concerter une défense commune. Déjà Vergniaud déplorait les malheurs du 20 juin, et, le 19 juillet, la commission extraordinaire déclara qu'il n'y avait pas lieu d'intenter un procès au général Lafayette, au sujet de son dernier voyage à Paris. Mais, quoique les Jacobins accusassent hautement la Gironde de les abandonner pour passer au roi, Louis resta inébranlable, et c'est en vain que Roland attendit chaque jour un message du château. Alors la

Gironde se décida à faire les premières avances. Le 20, Vergniaud, Guadet et Gensonné firent remettre au roi par Boze, peintre de la cour, une lettre dans laquelle ils montraient, en termes énergiques, la formation d'un ministère girondin comme la seule chance de salut qui restât encore (1).

Quelles ne furent donc pas la surprise et la colère du parti, lorsque, le 21 juillet, Louis se décida à confier de nouveau le portefeuille de Roland à un feuillant; il choisit Champion, pour ce poste, nomma Dubouchage à la marine, d'Abancourt à la guerre, et, le 23, annonça que les autres nominations ne se feraient pas attendre. Roland en fut exaspéré. Immédiatement l'ordre fut donné aux Marseillais de hâter leur marche sur Paris, et Guadet attaqua vivement Lafayette, en l'accusant d'avoir engagé Luckner, par l'entremise de Bureaux de Puzy, à s'avancer vers la capitale. L'Assemblée ordonna une enquête, mais les trois officiers, fidèles en cela à la vérité littérale, nièrent d'un commun accord les faits qu'on leur imputait. Cette excitation de la Gironde se calma bientôt. Le général Montesquiou, qu'elle avait placé à la tête de l'armée du Midi et sur lequel elle comptait pour l'exécution de tous ses plans, était alors à Paris. Il était encore son allié, et espérait, par son influence, se faire rendre les vingt bataillons que Lajard lui avait enlevés pour les réunir à l'armée du Rhin. Quant à ce qui concernait la République, il répondit très-sèchement à la commission extraordinaire : « Vous pouvez prononcer la déchéance du roi, mais soyez sûrs qu'alors vous n'aurez plus ni un officier ni un soldat. » C'était exagéré, car les soldats n'étaient pas plus monarchiques que républicains; mais cela suffit pour diminuer sensiblement l'ardeur du parti girondin.

Les chefs de ce parti continuèrent donc à marcher selon les circonstances et sans plan arrêté. Chez quelques-uns, la colère contre le roi l'emportait sur toute autre considération, et Gensonné présenta, le 25 juillet, un projet de loi qui avait pour but l'établissement d'un gouvernement révolutionnaire exercé par la majorité de l'Assemblée : les conseils des communes devaient recevoir le droit d'arrêter tout homme dangereux pour la sûreté

(1) Guadet, neveu du député, rapporte que son oncle fut alors appelé par le roi et écouté avec bienveillance ; mais ses conseils restèrent sans effet. Voyez *Les Girondins*, I, 262.

de l'État, et de le retenir au besoin prisonnier pendant un an; mais le contrôle de ces actes devait appartenir à un comité pris au sein de l'Assemblée. Si ce projet était adopté, il était évident que la France devenait la proie de ceux qui s'empareraient de l'autorité municipale. Pour ce qui regardait Paris, l'extrême gauche y avait assuré son influence en instituant, le 17 juillet, un comité dit bureau de correspondance des quarante-huit sections, dont les membres, nommés très-irrégulièrement, et choisis parmi les plus violents Jacobins, étaient prêts, au premier soulèvement, à prendre la place du conseil de la commune (1). En outre, l'Assemblée prononça le 25 la permanence des sections dans tout le royaume, et, le 29, l'admission de tous les citoyens inactifs à faire une fois par mois le service de la garde nationale.

Mais il était d'autres Girondins dont ces événements augmentaient encore l'irrésolution. Boze reçut une seconde lettre à remettre au roi; Vergniaud parla à la tribune des hommes inconsidérés qui gâtaient la meilleure cause par des exagérations, telle que la demande de la déchéance du roi; Brissot alla jusqu'à proposer que les régicides fussent punis comme les émigrés : « attendu, dit-il, que le sang des rois n'a jamais été profitable à la liberté, mais seulement à la monarchie. » Plus tard, Guadet ayant proposé de rédiger une adresse pour demander à Louis XVI le rétablissement du ministère girondin, la gauche et la droite s'y opposèrent avec une égale violence; alors Brissot s'éleva de nouveau contre les excès qui donnaient au roi le droit de se plaindre du mépris qu'on faisait de la constitution, et qui poussaient toutes les classes aisées à se jeter dans les bras de l'étranger. L'Assemblée l'applaudit; mais les tribunes rugirent, injurièrent l'orateur, l'accusèrent de trahison, et lui jetèrent des pommes à la figure. Il n'y eut chez les Jacobins qu'un cri de mépris contre le misérable parti qui ne voyait dans la Révolution que le moyen d'obtenir les portefeuilles pour ses créatures. Le comité des fédérés comptait profiter de l'arrivée d'un bataillon de Brestois célèbre par son patriotisme, pour frapper un coup décicisif; mais, lorsque Pétion en fut instruit, il se

(1) Mortimer-Ternaux, II, 138.

hâta de disperser les attroupements, et employa toute son influence à faire pencher la balance en faveur de l'ordre et de la tranquillité.

Ce fut la dernière fois, car, le 28, le roi déclara nettement que jamais il ne souscrirait aux projets de la Gironde (1). Dans le même moment, on reçut le manifeste des puissances alliées, qui était tout aussi menaçant pour les Girondins que pour les Jacobins, et ne parlait que des châtiments réservés à la France. Les chefs de la Révolution virent que tout retour leur était interdit. « Quand nous aurions encore hésité, dit l'un d'eux, il faut maintenant que nous décidions la nation à brûler ses vaisseaux, et que nous nous l'attachions irrévocablement (2). » La Gironde chercha donc le moyen le plus rapide et le plus efficace de prendre possession du pouvoir; mais elle ne put mettre ses membres d'accord entre eux. Quelques-uns voulaient conserver la monarchie et ne changer que la personne du monarque. D'après eux, il fallait mettre Louis XVI de côté et prononcer sa déposition ; le Dauphin lui succéderait, et la Gironde s'emparerait de la régence ; la convocation d'une Convention nationale chargée de réviser la constitution serait alors indispensable ; mais on comptait s'y assurer d'avance la majorité en déclarant que les deux tiers des députés actuels devraient en faire partie (3). Condorcet devait être précepteur du jeune roi, Pétion président de la régence, Roland Servan et Clavières ministres. Mais Vergniaud s'écria que ce serait une folie et un crime que de repousser plus longtemps l'idéal de la liberté, le gouvernement républicain. Il demanda aussi une Convention nationale, mais pour abolir la royauté, et, comme premier pas vers le renversement du trône, il voulait la suspension du roi, et non sa déposition qui lui aurait donné le Dauphin pour successeur. Quoique cette divergence d'opinions fût considérable, elle ne créait pas d'obstacles immédiats à la marche révolutionnaire du parti, puisque, dans l'un comme dans l'autre cas, on voulait avant tout ôter le trône à Louis XVI. Sur ce point, tout le monde était d'accord. Malgré les difficultés que l'on prévoyait, les chances de succès étaient aussi très-nom-

(1) Bertrand de Molleville.
(2) Beaulieu, *Essais*.
(3) Prudhomme, *Crimes*, etc., place ce projet de décret à la date du 10 août.

breuses. Où le roi, privé des troupes de ligne, trouverait-il les forces nécessaires pour résister? Les armées ne fussent-elles pas favorablement disposées, il était peu présumable qu'elles se porteraient à des violences si un décret légal et autorisé par la constitution prononçait la déchéance du roi. Il importait donc de rester dans les formes de la légalité et d'empêcher toute émeute, afin de ne fournir, d'une part, aucun prétexte de réaction aux généraux, et, d'autre part, aux Cordeliers aucune occasion de tumulte et de violence. Le bataillon tant désiré des Marseillais arriva précisément le 29; il était entièrement sous l'influence de Barbaroux, qui comptait, dès le jour de son arrivée, arracher à l'Assemblée le décret de déposition. Barbaroux fut abandonné par Santerre, ce qui fit échouer son projet ; mais le crédit des Marseillais était toujours immense chez les démocrates ; la Gironde pouvait donc compter sur eux pour entraîner les autres fédérés à servir ses projets, ce qui aurait mis cinq mille trois cents hommes à ses ordres; après s'en être servie, elle comptait les éloigner de Paris aussi promptement que possible, afin que les Cordeliers ne pussent s'en servir à leur tour (1). Pétion s'abandonnait déjà aux plus brillantes espérances. « Je vois bien, disait-il, que je ne pourrai échapper à la régence (2). »

Il fallait vraiment qu'une ambition et un amour-propre immenses aveuglassent Pétion et ses amis, pour qu'ils se fissent illusion à ce point sur leur vraie situation, eux qui, huit jours auparavant, essayaient encore d'entrer en pourparlers avec Louis XVI, tant l'alliance avec les Cordeliers leur inspirait peu de confiance. Il devenait chaque jour plus évident qu'une force armée, quelle qu'elle fût, pourrait seule être de quelque efficacité dans l'état actuel du pays. La France possédait cette force dans ses troupes ; mais les troupes étaient aux frontières, occupées contre les Allemands; la Révolution la possédait dans les prolétaires des clubs jacobins; mais, à Paris, ces prolétaires faisaient cause commune avec les Cordeliers, et, dans les provinces, ils n'étaient dévoués à la Gironde que là où la rupture de cette dernière avec Danton et Robespierre était encore peu connue. Il n'existait plus ni

(1) C'est dans ce but que, le 29, Lasource demanda aux Jacobins le départ des fédérés pour la frontière.

(2) Beaulieu, d'après l'assertion de témoins auriculaires.

force morale, ni force légale, les lois et l'organisme de l'État avaient perdu tout pouvoir, les magistrats et les gardes nationaux étaient impuissants et divisés entre eux. De plus, l'horizon financier s'assombrissait chaque jour; cela seul aurait dû suffire pour faire comprendre à la Gironde que les instigateurs de la guerre ne pouvaient s'écarter de la démocratie communiste sans renier leur propre ouvrage. Car la guerre, en brisant tous les rouages intérieurs de l'État, engloutissait des sommes énormes; celles-ci ne pouvaient être produites que par des assignats, et chaque émission d'assignats préparait de nouvelles confiscations et un cours forcé général. Tout cela transférait les propriétés à l'État, c'est-à-dire amenait le communisme.

Le commencement de la guerre, outre des droits prohibitifs considérables et la banqueroute envers les anciens créanciers de l'État, avait encore amené la création de 600 millions d'assignats nouveaux. A la fin de juillet, ces ressources étaient épuisées; le cours du papier-monnaie était tombé depuis le mois de février entre 70 et 60; l'État avait donc, en six mois, employé à ses dépenses courantes environ 330 millions de capital. 2400 millions étaient actuellement émis, et la valeur hypothécaire des biens de l'Église déjà dépassée; car, d'après le dernier rapport du mois de mai, il en avait été vendu pour 1800 millions environ, et il en restait encore à vendre pour 350 millions (1); le chiffre des assignats excédait donc de 200 millions le produit présumé de la vente du reste. De nouveau papier-monnaie étant devenu nécessaire, il fallait une hypothèque nouvelle et plus considérable. Le 31 juillet, le rapporteur Fouquet exprima cependant quelques craintes au sujet des mesures proposées: un rapide coup d'œil jeté sur les conséquences des anciennes opérations financières nous prouvera que ces craintes n'étaient que trop fondées.

La vente des biens nationaux n'avait réellement commencé qu'au printemps de 1791, et le moment qui lui fut le plus favorable fut celui qui suivit la promulgation de la constitution; alors, en l'espace de quatre semaines, il fut fait des demandes pour

(1) Nous ne donnons ici que des chiffres ronds. Rapports du 5 avril, du 19 avril et du 23 mai.

500 millions (1). Mais les querelles qui divisèrent l'Assemblée législative et surtout l'explosion de la guerre arrêtèrent cet essor; les sept mois suivants ne produisirent que 360 millions, et l'on pouvait prévoir que l'accroissement des complications, soit intérieures soit extérieures, serait toujours plus défavorable à cette vente. Ces chiffres, d'ailleurs, n'accusaient pas une diminution proportionnée du papier en circulation. Au contraire, la loi, pour engager à acheter, avait reculé les époques de payement, et, sur ces 1800 millions, il n'en avait encore été payé que 488 au mois de mai; depuis lors, il était rentré environ 30 millions par mois. Cette facilité donnée aux acquéreurs explique pourquoi ces biens, qui, en toute autre circonstance, n'auraient dû produire qu'une somme de 1300 millions, furent vendus 2200 millions. Comme, depuis le mois de février, les assignats étaient tombés d'un tiers au-dessous du pair (2), les biens, en réalité, furent donnés pour 1600 millions environ, et encore, pour atteindre ce prix, on avait dû permettre aux acheteurs des morcellements inouïs. A quoi pouvait-il conduire d'augmenter sans cesse la masse du papier, si l'on diminuait la valeur des biens en encombrant le marché par l'énorme quantité de la marchandise offerte?

A cela venaient encore se joindre d'autres considérations. L'administration des biens nationaux était tout aussi détestable que deux ans auparavant. Elle n'avait produit que 44 millions du printemps de 1791 au mois de mai 1792, tandis qu'autrefois le clergé retirait chaque année 70 millions de ses biens, et l'État 11 à 12 millions de ses domaines. Depuis le mois de février 1792, les biens des émigrés, qui étaient tout aussi considérables et qui augmentaient en nombre chaque jour, avaient été mis sous le séquestre comme les biens de l'Église. Ils étaient également placés sous la surveillance des municipalités, qui, pour cette année encore, les faisaient administrer autant que possible par les anciens intendants, pour le compte de l'État; mais elles en avaient enlevé et vendu tous les meubles et tous les objets précieux. On conçoit quels désordres, quelles escroqueries, quelles dilapida-

(1) A la fin de la Constituante, il en avait été vendu pour 964, et, au milieu d'octobre, pour 1440 millions.

(2) A Paris du moins, plus bas encore dans les provinces.

tions résultèrent de ces mesures. Ici, les intendants s'enrichirent; là, ils laissèrent tout dépérir; ailleurs, ils trouvèrent moyen de faire passer à leurs maîtres les revenus de leurs terres. Après la moisson, tous les ensemencements furent négligés. Or, la France produisant à peine alors les céréales nécessaires à sa consommation, il était très-inquiétant de voir le vingtième à peu près de ses champs rester en friche.

Telle était la situation des biens dont l'administration se trouvait confiée à l'État; quant aux domaines vendus, leur sort n'était pas meilleur. Il était déjà facile de reconnaître que la Constituante avait tout à fait échoué dans ses vues démocratiques, lorsqu'elle avait essayé de créer une foule de petits propriétaires par le morcellement des biens de l'Église. L'agglomération des biens et des terres n'était pas moins considérable en 1792 qu'en 1788. Les grandes propriétés s'étaient groupées différemment et avaient changé de maîtres, mais le nombre des propriétaires n'avait pas augmenté. Les petits paysans et les gens sans fortune qui s'étaient empressés d'acheter en 1791, avaient pour la plupart fait de mauvaises affaires. Ceux qui avaient réussi à se maintenir pendant l'hiver, se trouvèrent réduits à la mendicité par les troubles qui précédèrent la déclaration de guerre. La spéculation et l'agiotage avaient fait le reste; maintenant, la plus grande partie des biens de l'Église se trouvait entre les mains des capitalistes des villes, qui, de même que les anciens propriétaires, ne visitaient presque jamais leurs terres, laissaient subsister tous les baux, et faisaient percevoir les fermages par des entrepreneurs étrangers.

Ce fait est aussi remarquable que peu remarqué. Que de fois n'a-t-on pas loué la Révolution d'avoir enlevé les terres à des mains inertes pour les soumettre à l'active administration des petits propriétaires, tandis qu'une autre opinion l'accusait d'avoir donné par là le signal de l'extrême morcellement du pays, consacré par le code Napoléon? En réalité, le fait d'où les uns déduisent la louange, les autres le blâme, n'a jamais existé. La Révolution n'a pas causé un morcellement considérable des terres. Nous avons déjà fait observer (1) que, sous l'ancien régime, la

(1) Voy. liv. I, ch. 1.

quantité des petites propriétés était presque exactement la même que de nos jours : nous connaissons maintenant la cause de cette stabilité qui se soutint malgré tous les bouleversements de la Révolution. Ceci nous ramène, ainsi que l'a montré l'analyse de tous les ébranlements économiques de cette époque, à une règle générale qui, aujourd'hui encore, est trop méconnue, c'est que la distribution des richesses est soumise, en général, aux mêmes lois que la production. Toute augmentation réelle de cette dernière finit toujours par amener une distribution plus normale. Au contraire, les tentatives faites, même avec les meilleures intentions, pour régler arbitrairement cette distribution, ou restent sans effet, ou paralysent immédiatement la production et la consommation, et compromettent ainsi le bien-être de toutes les classes de la société. Les vicissitudes diverses qu'a subies l'agriculture en France depuis 1789 prouvent à tous les points de vue la vérité de cette assertion. Le 4 août a favorisé l'agriculture dans toutes ses branches, parce qu'il a délivré les forces des travailleurs de leurs entraves et augmenté la production. Le morcellement des biens de l'Église, et plus tard la vente des biens des émigrés, n'ont pas augmenté le nombre des propriétaires, et l'anarchie qui en est résultée a réduit à la mendicité, non-seulement les riches prélats, mais encore les petits paysans. Nous pouvons faire la même remarque sur l'état actuel de la propriété et sur ses causes. La source du mal, de nos jours, n'est pas dans la divisibilité des biens, car le prétendu morcellement des biens est plus vieux que le code Napoléon ; y mettre obstacle serait porter atteinte à la propriété, à la liberté, et par conséquent au bien-être ; elle est tout entière dans les entraves apportées au crédit, à la production, au commerce, dans les lois de succession, les baux des métayers, les impôts protecteurs, le monopole des banques. Amener un 4 août pour toutes ces choses, voilà en ce moment la véritable mission de l'administration française, mission bien préférable à celle de chercher de nouvelles règles de partage, de quelque nature qu'elles soient.

La France ressentit cruellement, dès 1792, les conséquences des tentatives faites par ses hommes d'État pour créer par autorité de petits propriétaires. De tous côtés, mais surtout du centre et du midi du royaume, arrivaient les nouvelles les plus

inquiétantes au sujet de la rareté des denrées. Dans les provinces limitrophes de l'Allemagne et de la Belgique, les fermiers étaient un peu plus heureux; mais ils ne se dissimulaient pas qu'ils ne pourraient lutter longtemps contre la ruine générale. En Alsace, se réveillaient les souvenirs du vieil empire allemand, dont la constitution surannée semblait aux paysans mille fois préférable aux désordres actuels de la France. Dans les autres départements frontières, le voisinage menaçant du pays ennemi entretenait seul l'esprit révolutionnaire chez les paysans; l'opinion que ceux-ci avaient des barbares Allemands était encore plus mauvaise, si c'est possible, que celle que les Allemands de 1848 avaient des Russes dont ils redoutaient l'intervention; ils frémissaient à la seule pensée des dîmes et des droits féodaux qui, pour eux, étaient inséparables de la victoire des Prussiens; sans cette crainte, les paysans ne se seraient nullement opposés à ce que Louis XVI reprît les rênes du gouvernement.

La ruine de l'agriculture ne pouvait manquer d'avoir les plus funestes conséquences. Il devenait chaque jour plus difficile de faire arriver des approvisionnements dans les villes, les produits de la terre diminuaient, les propriétaires ne voulaient plus être payés qu'en grains, à cause du peu de garantie qu'offraient les assignats; puis ils cachaient ces grains pour attendre des temps meilleurs, et ne les faisaient pas même battre, afin d'épargner la main d'œuvre. Lorsque fut rendu le décret sur l'exportation de la laine, l'élève des moutons se trouva arrêté, et des plaintes sur le manque de laine s'élevèrent de tous côtés. Naturellement l'agriculture devait se ressentir de cette stagnation, et un malheur venait encore aggraver l'autre. C'était dans la Vendée que le commerce des bestiaux avait toujours été le plus florissant; là, les paysans mettaient presque toutes leurs fermes en prairies, et plaçaient leurs bénéfices chez leurs seigneurs à des conditions avantageuses. Les assignats et les poursuites exercées contre la noblesse avaient mis fin à ce bien-être. Les paysans, déjà irrités par les persécutions exercées contre l'Église, à laquelle ils étaient tout dévoués, maudissaient la Révolution; aussi est-ce en Vendée que se forma, en juillet 1792, la première conjuration sérieuse des royalistes contre le nouvel ordre de choses. Paris ressentit bientôt, sous le rapport matériel, le contre-coup, de ces perturba-

tions, car la viande de boucherie, qui jusque-là venait en abondance de ces contrées, commença à être rare. D'un autre côté, les combustibles diminuaient dans la même proportion que le pain, la viande et les étoffes. Déjà, sous l'ancien régime, l'exploitation des forêts avait donné lieu à bien des abus; mais, depuis les dernières années, ces abus avaient augmenté dans une mesure très-considérable. Les forêts étaient tout ce qui restait des domaines de l'Etat, c'était la seule partie encore intacte des biens ecclésiastiques; mais de tous côtés on y signalait des actes de vandalisme, et le comité des finances, dans sa détresse, commençait à y jeter des regards de convoitise.

Dans de telles circonstances, si la position des classes aisées était gênée, celle des ouvriers était presque désespérée. Tous les prix avaient augmenté, ceux de la main d'œuvre comme les autres, sans doute, mais pas dans une proportion égale; car, si la plus grande masse des assignats était la principale cause de cette augmentation, elle n'en était cependant pas la seule. Abstraction faite du papier-monnaie, les variations de prix étaient déterminées par la production et la demande de chaque marchandise, de sorte que la hausse générale causée par les assignats était arrêtée pour les unes et augmentée pour les autres. Pour l'argent monnayé, par exemple, cette hausse, occasionnée d'abord par le papier, avait été entretenue par le départ des émigrés, par la refonte des monnaies, et surtout par les opérations du trésor, qui, pressé par les besoins de la guerre, s'était, sous le ministère de Narbonne, procuré à tout prix des masses énormes de numéraire. La rareté des produits contribuait autant que le papier-monnaie à faire monter encore le prix des principales denrées. Pour la main d'œuvre, c'était tout le contraire. L'augmentation du nombre des assignats produisait bien encore ici une tendance à la hausse, mais l'absence de luxe et la détresse des manufactures diminuaient considérablement le travail. Ceci se faisait surtout sentir à Paris, où, à côté du prix exorbitant de toutes les denrées, la journée de travail, à l'automne de 1792, était encore de 15 sous, comme quatre ans auparavant.

Les conséquences de l'économie politique telle que l'entendaient les révolutionnaires, se faisaient donc sentir à tous les

degrés de l'échelle sociale. Les confiscations, les prohibitions, les assignats avaient desséché les prairies, dévasté les champs, condamné les travailleurs à l'oisiveté, sans que l'État en retirât aucun profit. Fallait-il continuer à marcher dans cette voie désastreuse où l'on ne rencontrait que besoins et misère ?

Mais où trouver le moyen d'y échapper ? Les dépenses se multipliaient pour l'État, et il n'existait plus que de faibles traces de revenus réguliers. Comment les paysans, dont les troupeaux étaient ruinés, les transports pillés, qui voyaient les outils augmenter de prix chaque jour et qui ne recevaient que du papier déprécié en échange de leurs denrées, auraient-ils pu acquitter pleinement et régulièrement le payement d'impôts exorbitants ? Et quand tous les ouvriers voyaient diminuer leur salaire, quand tous les propriétaires étaient inquiets, quand le luxe était banni, quand les marchands voyaient leur commerce entravé, soit par la guerre, soit par l'insuffisance des moyens de payement, est-il étonnant que la douane, à la fin de l'année, n'ait rapporté que 12 millions au lieu de 22 ? Dans cet état de ruine et de misère, où trouver une planche de salut ? Deux alternatives se présentaient. La première était de rétrograder sur la route de la Révolution, et, avant tout, de conclure la paix avec l'Allemagne, ce qui aurait assuré au trésor une économie de 80 millions par mois ; mais, pour cela, il fallait se réunir au roi et s'entendre sérieusement avec lui pour apporter à la constitution des modifications suffisantes. Lafayette s'y était enfin résolu, et l'avait proposé au ministère de concert avec Lukner ; à quoi Louis avait répondu qu'il serait prêt à faire la paix, s'il était possible de prononcer un tel mot à Paris. L'autre alternative était de continuer à avancer sur la route de l'injustice et du brigandage, d'émettre toujours plus de papier, de décréter toujours plus de confiscations, et, quand il n'y aurait plus rien à prendre à l'intérieur, de se livrer à une guerre toujours plus acharnée, pour ajouter les trésors de l'étranger aux dépouilles de la France. C'est là ce que voulaient les Jacobins et les Cordeliers ; ils avaient donc tout lieu de se réjouir des embarras du trésor.

Entre ces deux partis se trouvait la Gironde, irrésolue comme Lafayette l'avait été deux ans auparavant, combattue par des désirs contraires, hostile aux actes de vandalisme, mais consi-

dérant comme une honte et un opprobre toute démarche qui aurait eu la paix pour but. Le rapport financier du 31 juillet exprima clairement cette situation. Après s'être efforcé de démontrer le danger d'une nouvelle émission de papier, il concluait cependant à la création de 300 millions d'assignats. Il constatait que l'aliénation des biens des émigrés était plus nuisible qu'avantageuse au crédit du papier, mais il ne pouvait dissimuler le désir de voir s'ouvrir pour l'État cette source de richesse. Il recommandait de ne pas toucher au bien le plus précieux de l'État, aux forêts, et il finissait par proposer qu'on en aliénât pour 200 millions. Un membre ayant demandé pourquoi l'on ne confisquerait pas plutôt les biens de l'ordre de Malte : « Consolez-vous, répondit Cambon, leur tour viendra quand les 200 millions seront dépensés. » L'aliénation des forêts et l'émission de nouveau papier furent donc décidées.

Ces mesures ne faisaient qu'inspirer aux démocrates un désir de plus en plus ardent de voir se produire une crise décisive. Ils s'attachaient les fédérés chaque jour davantage, et formaient des plans toujours plus précis pour amener une catastrophe qui renverserait les espérances de la Gironde en même temps que le trône du roi. Quant aux chefs, Danton et Robespierre, aussi bien que Roland et Brissot, se tenaient déjà éloignés par des motifs de sécurité personnelle. Quelques partisans de la Gironde, tels que Barbaroux et les journalistes Carra et Gorsas, assistaient encore aux réunions secrètes tenues par les démocrates dans différents cabarets des faubourgs, et Pétion, par sa position officielle, était instruit de tout ce qui s'y passait; mais aucun des points qui divisaient les partis n'y était jamais abordé. On ne s'y occupait pas de la conduite à tenir après la victoire, mais seulement de l'attaque projetée contre la royauté, du jour convenable pour cette attaque, de la formation des colonnes, de la marche sur les Tuileries. Jusque-là, la Gironde n'avait rien à objecter; car elle aussi regardait une démonstration armée comme nécessaire pour arracher à la majorité de l'Assemblée le décret de déchéance. La cour était instruite de toutes ces menées, mais elle était hors d'état de s'y opposer, car le directoire du département avait donné sa démission le jour où son jugement contre Pétion avait été cassé, et toutes les

autres autorités de la capitale étaient elles-mêmes à la tête de la conspiration. Le roi, pour gagner du temps, consentit à faire encore quelques tentatives de corruption auprès des chefs démocratiques. Danton et ses amis, Santerre et Lacroix, passent, avec Pétion et Brissot, pour n'y avoir pas été tout à fait inaccessibles (1); si l'on en croit leurs adversaires, les uns auraient pris l'argent sans tenir compte de leurs promesses, les autres n'auraient pas considéré les offres qui leur étaient faites comme suffisantes pour qu'ils se donnassent au roi. A cette époque, les Jacobins avaient déjà de violents soupçons. Le 1er août, Brisssot et Vergniaud furent accusés publiquement de trahison du haut de la tribune, et Robespierre demanda encore une fois qu'aucun membre des deux dernières Assemblées ne pût faire partie de la nouvelle Convention. Quoi qu'il en ait été de ces tentatives de corruption, elles n'amenèrent aucun résultat. Les amis du roi revinrent au projet d'une fuite en Normandie, mais sans pouvoir y décider Louis XVI, et la Gironde laissa un libre cours aux excès des révolutionnaires parisiens.

Les passions avaient acquis leur plus grand degré d'effervescence. Le décret du 25 juillet, sur la permanence des sections, avait brisé toutes les entraves (2) ; il n'était plus difficile alors de faire prendre légalement les décisions les plus tranchées par le dixième des voix; il ne fallait que profiter de la nuit, c'est-à-dire du moment où les bons bourgeois, fatigués ou effrayés,

(1) Danton est cité par Bertrand, Lafayette et Mirabeau; Pétion par Hue et Beaulieu; Lacroix par Soulavie, d'après une assertion du ministre Chambonas; Brissot et d'autres Girondins par Montmorin; Santerre par Bertrand, d'après une communication de madame Elisabeth et de Gillier. — Toutes ces accusations doivent être accueillies avec une extrême circonspection, et ne méritent pas d'être discutées en détails. Pour ce qui regarde Danton, on doit cependant faire la remarque que Bougeart rejette le témoignage de Lafayette, attendu que, d'après ce dernier, la corruption aurait consisté en l'achat de sa charge d'avocat, qui valait 10,000 francs, et qui lui aurait été payée 100,000 francs par le roi. Bougeart croit réfuter ce témoignage en constatant que la charge d'avocat valait, non 10,000 francs comme le dit Lafayette, mais 60,000 francs, ainsi que le prouve une requête des *avocats du roi* à l'Assemblée, requête par laquelle ceux-ci demandaient ce dédommagement pour la suppression de leur emploi. Mais il est clair que cette prétention des avocats ne prouve pas la valeur de la charge, et que le témoignage de Lafayette ne perd rien en vraissemblance, quand même il aurait déprécié cette valeur. Bougeart ne parle pas des autres témoignages, et Louis Blanc a déjà remarqué que, malheureusement, la déposition de Mirabeau est tout à fait accablante pour Danton.

(2) Le décret fut immédiatement mis en vigueur, quoiqu'il n'ait été sanctionné que le 28, et notifié que le 8 août par la mairie aux sections.

étaient rentrés dans leurs demeures; souvent même on s'assurait le renfort de citoyens non actifs, que l'on n'osait déjà plus exclure des assemblées. Le 28 juillet, Carra annonça que quarante-sept sections demandaient la déchéance du roi ; le 31, la section de Mauconseil déclara, de son autorité privée, qu'elle ne reconnaissait plus le traître Louis pour roi, et que, le 5, elle viendrait proclamer, cette décision à la barre de l'Assemblée nationale (décision qui avait été prise en tout par six cents voix). La même détermination fut exprimée le 3 août par les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, qui comptaient paraître en armes à la barre de l'Assemblée, sous l'escorte des Marseillais. Vers le même temps, Pétion, comme chef des commissaires des sections, présenta aussi à l'Assemblée une adresse dans laquelle il demandait, au nom de la capitale, la déchéance de Louis ; mais, pour le reste, il se tenait à de prudentes et vagues généralités, et ne réclamait, en attendant la convocation d'une Convention, qu'un ministère provisoire nommé par l'Assemblée. « Car, disait-il, nul ne peut savoir si la nation voudra ou non conserver la dynastie actuelle. » C'était laisser le champ libre aux vœux de tous, aux partisans d'une régence qui gouvernerait au nom de Louis XVI, aux amis du duc d'Orléans, à ceux qui désiraient la république. De semblables demandes arrivaient de tous les clubs des provinces, et les Jacobins espéraient que la résolution décisive serait prise le 5 août. Les Marseillais, qui avaient eu jusqu'alors leurs quartiers dans le faubourg Saint-Antoine, devaient être casernés ce jour-là dans le voisinage des Cordeliers, ce qui les mettait entièrement aux ordres de Danton ; ce changement était tout à fait conforme aux vues de la section Mauconseil et des faubourgs. Le comité directeur passa la nuit du 4 août à délibérer ; mais, d'un côté, il reconnut que les préparatifs des faubourgs n'étaient pas complets ; de l'autre, la Gironde exprima le désir de n'agir que d'après un décret de l'Assemblée nationale, et celle-ci n'avait porté le rapport sur la pétition de Pétion à son ordre du jour que pour le 9. On différa donc encore, et l'on se contenta de faire surveiller les Tuileries par des patrouilles de fédérés et d'habitants des faubourgs, afin de prévenir toute tentative de fuite de la part du roi. Le faubourg Saint-Antoine déclara qu'il attendrait la décision

de l'Assemblée jusqu'au 9 à onze heures du soir; mais que, si alors rien n'était fait, « à minuit, il ferait battre la générale, et sonner le tocsin, pour que tous se soulevassent à la fois ». Le faubourg Saint-Marceau et les fédérés furent aussitôt instruits de cette décision, et le lendemain, des commissaires furent envoyés aux quarante-six autres sections, pour s'entendre de nouveau avec elles. Tout était prêt pour l'attaque. La commission de police de la commune avait fait distribuer depuis le 25 juillet plus de cinquante mille cartouches, dont trois mille au faubourg Saint-Marceau, quatre mille à une section du faubourg Saint-Antoine, cinq mille aux Marseillais (1), tandis, que le 9 août, le commandant de la garde nationale n'avait encore pu obtenir du conseil de la commune les munitions nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre (2).

Cependant l'Assemblée parvint le 8 à clore la discussion sur les accusations portées contre Lafayette. La commission extraordinaire avait été chargée, le 29 juillet, de faire, dans le délai de huit jours, un rapport sur la déposition de Bureaux de Puzy; Jean Debry demanda alors, au nom de cette commission, un décret d'accusation contre le général. Depuis quelques semaines, la masse flottante des députés, sous la pression des tribunes, avait invariablement voté avec la gauche; la Gironde croyait donc pouvoir encore compter sur sa soumission. Mais la démagogie avait fait de si effrayants progrès dans les derniers jours, et l'extrême gauche avait si ouvertement dévoilé ses projets, qu'une réaction commençait à s'opérer. La plupart de ces impartiaux avaient été élevés à l'école politique de Lafayette, ce qui ne les empêchait pas de voter, selon les circonstances, pour des propositions démocratiques ou anarchiques; mais c'était trop présumer d'eux que de leur demander de renverser de leurs propres mains leur idéal et leur modèle. L'accusation fut rejetée à une majorité de quatre cent six voix contre deux cent vingt-quatre. Ce vote produisit une scission décidée entre les deux fractions de la gauche. La Gironde

(1) *Revue rétrospective*. Panis signait : « Bon et très-bon à délivrer. »

(2) Rœderer, *Cinquante jours*. Pétion lui-même déclare (*Pièces intéressantes pour l'histoire de* 1793) que, tout en désirant l'insurrection, il avait craint qu'elle n'échouât, que son devoir comme citoyen avait été de favoriser la liberté, et, comme magistrat, de faire maintenir l'ordre.

en conclut avec raison qu'avec une majorité ainsi disposée on ne devait pas espérer obtenir en ce moment la déposition du roi; désireuse de ne pas trop s'éloigner de la légalité, elle résolut donc de retarder la catastrophe, et fit présenter le 9, par la commission extraordinaire, un grand nombre de questions préparatoires. Les Jacobins et les Cordeliers, au contraire, se réjouissaient de voir qu'il ne leur restait d'autre ressource que l'emploi de la force matérielle. La majorité parlementaire les abandonnait? Eh bien! ils se passeraient de cette majorité. L'Assemblée ne voulait pas prendre la direction de l'insurrection? Tant mieux! on instituerait un gouvernement bien plus démocratique encore. S'ils avaient réussi, leur victoire aurait anéanti non-seulement le roi, mais encore la Gironde.

A l'issue de la séance, le peuple assaillit les députés de la majorité, les maltraita aux portes de la salle, pénétra dans leurs demeures, et menaça de les égorger s'ils essayaient encore de prendre la parole. Le soir, le comité des fédérés tint sa dernière séance dans un cabaret du faubourg Saint-Antoine (1); des comités correspondants siégeaient dans toutes les sections (2); les Jacobins se montraient infatigables pour porter les ordres et tenir leurs amis en haleine. Au début, le succès parut douteux, car dix assemblées des sections à peine voulaient la révolte, tandis que la grande majorité se prononçait énergiquement en faveur de la paix et de la tranquillité. Vers sept heures, les chefs annoncèrent cependant que treize sections venaient de se déclarer pour eux (3), et ils ouvrirent la discussion décisive dans les assemblées des sections du faubourg Saint-Antoine. D'abord un message des fédérés vint rappeler la résolution du 4 août, et exhorter à ne pas s'en écarter; puis on proposa que chaque section nommât trois commissaires, et que tous ces commissaires se réunissent à l'Hôtel de ville pour sauver la patrie; enfin on décida de n'obéir qu'à cette Commune révolutionnaire, on nomma les trois commissaires, et l'on envoya des messages aux autres sections.

C'était dans un misérable local de ce quartier d'ouvriers, que

(1) Carra.
(2) Beaulieu, Gorsas.
(3) Mortimer-Ternaux a prouvé, II, page 228, d'après les procès-verbaux de toutes les sections, que cette assertion, quoique contenue dans le procès-verbal de la section des Quinze-Vingts, était fausse.

quelques centaines d'hommes appartenant aux classes les plus infimes tenaient cette délibération sous la présidence d'un ancien greffier nommé Huguenin. Ce fut de ce coin obscur que sortit une dictature qui, pendant deux ans, devait broyer sous son talon de fer tout ce qui existait en France, hommes et fortunes, vies et propriétés.

A minuit, le tocsin commença à sonner, d'abord chez les Cordeliers, puis dans les faubourgs, et enfin dans tous les quartiers de la ville. Les timides s'enfoncèrent davantage dans leur lit, les hommes actifs du parti de l'ordre coururent rejoindre leurs bataillons, et les Jacobins restèrent maîtres des sections. Le nombre des votants s'élevait en tout à six cents (1); il ne leur fut donc pas difficile de s'entendre sur le choix de leurs commissaires qui, les uns après les autres, se réunirent tous à l'Hôtel de ville dans le courant de la nuit. L'ancien conseil de la commune y était rassemblé, sous la présidence du professeur Cousin, Jacobin déclaré, et les tribunes étaient également remplies de partisans des Jacobins. Dans ces circonstances, les commissaires révolutionnaires nommés dans les sections n'éprouvèrent aucune difficulté à ouvrir leur séance ; toujours présidés par Huguenin, ils dictèrent leurs volontés au conseil légal, tant qu'on laissa subsister celui-ci. Au début, ils n'étaient pas très-rassurés, car leur nombre ne se complétait que lentement ; lorsque le jour commença à poindre, vingt-sept sections seulement étaient représentées (2). On apprit en outre que le nombre des homme armés était moins considérable qu'on ne l'avait espéré. A trois heures du matin, on ne comptait encore dans le faubourg Saint-Antoine qu'une troupe de quinze cents hommes (3), qui ne grossissait que peu à peu ; ce ne fut que vers cinq heures que la grande ville s'anima (4) et que le rassemblement fut considérable ; mais bientôt la désunion s'y introduisit (5). Beaucoup se souvenaient

(1) Bertrand de Molleville. Les détails que Mortimer-Ternaux a puisés aux procès-verbaux des sections (II, 235) sont parfaitement d'accord avec ceux-ci. A la section de l'Arsenal, les trois commissaires furent nommés par six citoyens.

(2) Adresse de la Commune à l'Assemblée, 31 août. (Ternaux, III, 172).

(3) Blondel à Rœderer.

(4) *Pétion*, Buchez, XVI, 445.

(5) Rapport de l'ancien conseil de la Commune à l'Assemblée, « le matin de bonne heure », les bourgeois du faubourg Saint-Antoine ne savent pas ce que signifient tous ces attroupements. »

du 20 juin, et Santerre lui-même refusa de marcher, soit par égard pour l'argent de la liste civile, soit par crainte pour sa propre vie. Danton était à la caserne des Marseillais ; ceux-ci donnèrent l'exemple ; le bataillon des Cordeliers courut également aux armes ; à six heures, la colonne du faubourg Saint-Marceau se réunit à eux ; ils prirent alors la route des Tuileries. Ils avaient à traverser le pont Neuf, où le commandant général Mandat avait placé un bataillon de la garde nationale et deux pièces de canon ; mais ici encore, les autorités municipales s'interposèrent. Manuel renvoya ces troupes au nom du conseil de la Commune, et quelques postes qui subsistaient encore cédèrent sans résistance à l'approche des insurgés.

C'était déjà beaucoup pour l'insurrection, mais ce n'était pas tout encore. Le chemin des Tuileries était libre, il fallait maintenant mettre le château hors d'état de se défendre. A l'instigation des commissaires des sections, Cousin envoya au commandant général l'ordre de venir immédiatement à l'Hôtel de ville, pour rendre compte des mesures qu'il avait prises. Mandat, ancien capitaine des gardes françaises, animé d'opinions libérales et constitutionnelles, d'une loyauté et d'une fermeté à toute épreuve, avait pris ses précautions aussi bien que les circonstances le lui avaient permis. Tant que le commandement lui était laissé, les révoltés n'étaient pas assurés du succès ; mais les chefs Jacobins étaient décidés à ne pas exposer ainsi leur cause et leurs personnes. Mandat se trouvait aux Tuileries lorsque l'ordre de la Commune lui arriva ; aucun ennemi n'avait encore paru, lui-même ignorait ce qui s'était passé à l'Hôtel de ville; il n'avait donc aucune raison pour résister à la sommation qui lui était faite. Il s'y rendit avec son fils et un adjudant, fit valoir un ordre donné le 6 par le maire, ordre qui lui enjoignait de repousser la force par la force, et fut renvoyé par le conseil de la Commune après quelques pourparlers. Mais il est appelé ensuite devant l'assemblée des commissaires des sections ; là on s'assure de sa personne et on lui reproche, dans les termes les plus violents, d'avoir voulu répandre le sang des patriotes. Il devine aussitôt quel est le sort qui l'attend ; cependant il refuse avec un courage héroïque de sauver sa vie en signant un ordre qui aurait enlevé aux Tuileries la protection de la garde nationale. Alors il est arrêté,

et l'on se dispose à le conduire en prison ; mais à peine paraît-il sur les degrés de l'Hôtel de ville que les insurgés se jettent sur lui, et que l'un d'eux le tue d'un coup de pistolet. Les commissaires lui donnent immédiatement pour successeur Santerre, le chef du faubourg Saint-Antoine ; puis, rejetant jusqu'à la dernière apparence de légalité, ils suspendent le conseil de la Commune au nom du peuple souverain, et s'installent à sa place (1).

Le meurtre de Mandat, en enlevant à la défense son unité et son soutien, eut une influence immense sur les événements de cette journée. Mandat avait posté autour du château seize détachements de la garde nationale, ce qui formait environ trois mille hommes ; mais ces hommes étaient pris dans différents bataillons, ne se connaissaient pas, étaient même divisés d'opinions. Les canonniers se déclaraient ouvertement pour la révolte, les grenadiers du quartier des Filles Saint-Thomas, c'est-à-dire les habitants aisés des rues Vivienne et Richelieu, étaient pour le roi ; les autres n'avaient, en général, aucune envie de se battre, mais une direction vigoureuse les eût entraînés. La mort de Mandat paralysa leurs forces. Le château renfermait encore cent vingt-six gentilshommes (2) qui s'y étaient groupés par attachement pour le roi, mais qui étaient mal armés et nullement disciplinés, ainsi qu'un régiment de gardes suisses fort de dix-sept cent cinquante hommes, d'après le rapport de Pfyffer leur colonel, tous soldats fidèles et d'une bravoure éprouvée. Ils se tenaient sur l'escalier du château et leurs postes gardaient toutes les avenues de la place du Carrousel. Cette place se remplissait de plus en plus ; aussitôt après le départ de Mandat, les Marseillais et les Cordeliers y étaient arrivés au nombre de quinze cents tout au plus (3), auxquels se joignait un nombre peut-être deux fois plus considérable de spectateurs et de curieux. C'est à ces mesquines proportions que la lassitude et le relâchement

(1) Dans les éditions précédentes, ces événements avaient été rapportés d'après les procès-verbaux officiels de la Commune. Depuis lors, Mortimer-Ternaux a prouvé, d'après des pièces originales, que ceux-ci avaient été falsifiés après coup aux places les plus importantes, à l'avantage du parti victorieux, et il a rétabli les faits d'une manière authentique.

(2) Pour ce nombre, voir Anbier, témoin oculaire ; lettre à Mallet dans le *Mercure britannique*.

(3) Cinq cent seize Marseillais et les deux bataillons de Saint-Marceau et du Théâtre-Francais.

du peuple et de l'État réduisaient le grand combat qui allait se livrer entre les temps anciens et les temps nouveaux. Les deux partis restèrent près d'une heure en présence. Les Marseillais attendaient impatiemment le faubourg Saint-Antoine, car ils sentaient qu'ils pouvaient être facilement dispersés par les Suisses, et Dieu sait si alors Santerre se serait décidé à faire un mouvement. Un aventurier alsacien, nommé Westermann, courut vers ce dernier pour l'engager à ranimer le courage de ses troupes, et il fut obligé de mettre son épée sur la poitrine de ce commandant de si forte stature, mais d'un si faible courage, pour le décider à s'ébranler. Enfin l'on se mit en marche ; les fédérés étaient en tête, puis venaient la garde nationale et les porteurs de piques, auxquels se mêlaient les gardes françaises, qui attendaient toujours leur enrôlement dans la gendarmerie. La colonne se grossit chemin faisant; un bataillon qui devait lui barrer le passage près de l'Hôtel de ville avait été désarmé après la mort de Mandat; le cortége, fort de quinze mille hommes, s'avança lentement à travers les rues étroites, puis le long des quais, dans la direction des Tuileries. Santerre voulut être investi de ses nouvelles fonctions à l'Hôtel de ville même, et là, Pétion lui ayant demandé plusieurs fois à être mis en état d'arrestation, conformément à une convention faite entre eux, il le fit garder par six cents hommes, ce qui pouvait faire croire que le maire était réellement prisonnier. Les lâches précautions des chefs ne se démentirent donc pas un seul instant. Danton et Desmoulins seuls se montrèrent dans la rue et prirent part à l'action (1) ; mais Robespierre, qui, deux jours auparavant, s'était fait proposer pour dictateur aux Marseillais, et Marat, qui, le 9, avait mendié près de Barbaroux un refuge à Marseille, ne parurent nulle part.

Cependant le roi, — et ceci décida de tout, — le roi ne montrait que de la résignation; Marie-Antoinette seule avait un courage vraiment viril. La nuit s'était passée aux Tuileries en vaines délibérations et dans une anxieuse attente. Le roi dormit une heure; lorsque le jour parut, il voulut passer une revue, pour essayer d'exciter l'enthousiasme de la garde nationale; mais il resta muet et découragé, et ne produisit aucun effet. Dans la cour,

(1) Journal de madame Desmoulins.

à la vérité, il fut accueilli par des vivats unanimes auxquels les canonniers seuls ne se joignirent pas (1); mais quand il parut du côté du jardin, un bataillon composé de Jacobins le poursuivit d'insultes, et il rentra au château, épuisé de corps, mais impassible d'esprit, pour s'enfermer avec son confesseur. L'échec de la journée peut donc être attribué à Louis XVI ; car si les historiens démocratiques ont plus tard assuré de toutes leurs forces que le 10 août avait été produit par un soulèvement général de la capitale, les révolutionnaires contemporains sont unanimes à reconnaître qu'un peu de fermeté chez le roi aurait suffi pour rattacher à son parti plus de la moitié de la garde nationale (2). C'est à un Girondin, et au plus pacifique de tous, à Rœderer, procureur-syndic du département, qu'était réservé le triste honneur de désarmer tout à fait Louis XVI. Rœderer avait passé la nuit au château et s'était montré zélé défenseur de l'ordre public ; mais, d'un autre côté, il s'était opposé à toute mesure énergique, comme, par exemple, à la déclaration de la loi martiale, et il avait poussé Mandat à se rendre aux ordres de la Commune. De même que Santerre, il redoutait vivement que le roi ne remportât la victoire, et ne tournât ensuite ses armes contre l'Assemblée. Dès que les Marseillais furent arrivés, il entra donc en pourparlers avec eux, puis vint conseiller au roi, s'il voulait éviter l'effusion du sang, de se placer sous la protection de l'Assemblée. La reine s'y opposa énergiquement. Louis lui-même disait que la foule était peu considérable sur la place du Carrousel ; mais lorsque Rœderer lui annonça que les faubourgs s'avançaient en masse, qu'il n'y avait pas une minute à perdre, qu'il ne donnait pas seulement un conseil, qu'il implorait la permission d'emmener la famille royale, la fermeté du roi disparut devant le danger que couraient les siens : « Partons ! dit-il. » Rœderer ne lui laissa pas le temps de donner de nouveaux ordres ; le triste cortége se dirigea immédiatement vers la salle des séances. Sur la terrasse des Feuillants, qu'il dut parcourir, la populace avait

(1) Rapport du capitaine d'artillerie Langlade.

(2) *Pétion*, Buchez, 19, 44, Barbaroux, *Mémoires*, 69. Bourdon, *Convention nationale*, 23 décembre 1792. Prudhomme, *Révolution de Paris*, 1er septembre. Langlade, Buchez 17, 304. Plus le voyageur anglais Moore, *Journal* 1, 105, 143.

massacré onze royalistes une heure auparavant, et si elle laissa passer la famille royale, ce fut en l'accablant des insultes les plus grossières. Comme l'Assemblée n'aurait pu délibérer en présence du roi, on lui assigna la loge des sténographes, petit espace de dix pieds carrés.

La garde nationale, déjà chancelante depuis la revue du matin, se dispersa complétement lorsqu'elle vit les masses du faubourg Saint-Antoine déboucher par toutes les issues sur la place du Carrousel. Les Marseillais forcèrent l'entrée de la cour, qui se remplit aussitôt d'une multitude furieuse. Les Suisses se retirèrent sur le grand escalier, où menaces et flatteries furent successivement mises en œuvre pour les décider à se rendre. Comme le peuple avançait toujours, leur commandant donna enfin l'ordre de faire feu; aussitôt les rangs pressés des assaillants se rejetent en arrière, se précipitent les un sur les autres, et évacuent la cour en poussant des cris forcenés. Les Suisses, par une prompte sortie, balayent la place du Carrousel, et croient leur victoire assurée (1), lorsque arrive un ordre du roi qui leur enjoint de cesser le feu, d'évacuer les Tuileries et de se replier sur l'Assemblée (2). Les assaillants alors, enflammés d'une nouvelle ardeur, redoublent leur feu à mesure que cesse celui des Suisses; en un instant, le château est envahi; tous les êtres humains qui s'y trouvent, jusqu'aux plus petits aides de cuisine, sont massacrés sans pitié; tous les meubles sont brisés, les valeurs et objets précieux soustraits ou portés à l'Hôtel de ville. La colonne des Suisses est attaquée de tous côtés dans sa retraite à travers le jardin, plusieurs détachements sont dispersés, et les fugitifs mis à mort. Ceux qui peuvent arriver jusqu'à l'Assemblée remettent, sur un nouvel ordre du roi, leurs armes aux gardes nationaux (3).

(1) Lettres des officiers suisses présents. Nettement, *Etudes sur les Girondins*, page 119 et suivante. Napoléon, alors à Paris, était du même avis.

(2) Louis donna cet ordre lorsqu'on entendit les premiers coup de feu. Michelet prétend qu'il ne l'a donné que lorsque Rœderer eut annoncé la prise des Tuileries; c'est aussi ce que le *Moniteur* dit très-succinctement; mais il est facile de reconnaître que c'est une erreur, même du *Moniteur*, puisqu'il place cette annonce dans le premier discours prononcé par Rœderer, à huit heures du matin, avant qu'aucun coup de feu n'ait encore été tiré. Le rapport exact du logographe rétablit les faits.

(3) C'est avec raison que Mortimer-Ternaux termine son récit par ces mots, II, 325 : « Les Tuileries ne furent pas prises d'assaut, elles furent évacuées sur l'ordre

La Révolution était victorieuse. Il ne restait plus une pierre de ce vieil édifice de la monarchie. La royauté était dans la poussière ; l'Assemblée législative n'existait plus que de nom, car pas un membre de la majorité n'aurait osé se montrer ; sur sept cent cinquante députés, il n'y en avait plus de présents que deux cent quatre-vingt-quatre, tous appartenant à la gauche. Pendant que les différents objets enlevés au château étaient déposés à la barre de l'Assemblée, que la nouvelle Commune s'établissait et que les Suisses fugitifs étaient poursuivis dans les corridors par les porteurs de piques, Duhem demanda le renvoi des ministres ; puis l'armée populaire, montrant les Tuileries en flammes (le feu avait pris dans quelques dépendances), déclara que l'incendie ne s'éteindrait que quand la déchéance du roi aurait été prononcée. Alors Vergniaud se leva, au nom de la commission extraordinaire, pour présenter le décret depuis longtemps préparé par la Gironde. Il commença par réclamer la convocation d'une Convention nationale, sans faire mention des deux tiers de l'Assemblée actuelle comme membres nécessaires de cette Convention ; mais bientôt après il demanda la suspension et non la déposition du roi, la formation d'un nouveau ministère, la nomination d'un gouverneur pour le prince royal, la suppression de la liste civile, puis enfin il proposa que le palais du Luxembourg fût assigné au roi comme demeure, avec un revenu provisoire. Les nouveaux ministres et le gouverneur du prince devaient être nommés par l'Assemblée, et les décrets avoir force de loi sans être revêtus de la sanction royale. L'Assemblée conclut sur-le-champ, sans délibérer, car au dehors le peuple s'irritait de ce que la déposition ne fût pas encore prononcée, et Vergniaud eut peine à empêcher que les pétitionnaires n'envahissent l'Assemblée. On ne put refuser aux Jacobins la proclamation du suffrage universel pour les élections qui se préparaient, et l'on consacra solennellement par là l'égalité de tous les citoyens majeurs. Mais il fallait, pour que cette égalité de droits ne fût pas funeste à la nouvelle Révolution, qu'elle ne fût exercée que conformément aux vues des possesseurs actuels du pouvoir ; pour cela,

de Louis XVI. Le peuple eut cent morts et soixante blessés (et non trois mille six cents comme le prétend Lamartine ».)

on prit immédiatement trois mesures. D'abord on destitua tous les juges de paix, ce qui fut décidé presque simultanément par l'Assemblée et par l'Hôtel de ville, tant ceux-ci avaient été jusque-là gênants pour les fauteurs de troubles. Ensuite on donna aux conseils des communes le droit d'opérer des perquisitions à main armée chez les gens suspects, « car, dit Thuriot, nous sommes en guerre avec une grande partie des citoyens, et il nous faut la victoire à tout prix ». Enfin, en même temps qu'on désarmait ainsi les adversaires de la Révolution, on arma ses amis, en décidant qu'un camp retranché serait établi sous les murs de la capitale; c'était s'assurer le voisinage et le concours des fédérés. Les deux fractions se partagèrent ensuite le ministère. La Gironde fit renommer par acclamation Roland, Servan et Clavière, puis on donna la justice à Danton, la marine au mathématicien Monge, zélé Jacobin, et les affaires extérieures au journaliste liégeois Lebrun, créature de Dumouriez.

LIVRE IV

EXPÉDITION DE CHAMPAGNE.

CHAPITRE PREMIER

ARMEMENTS DE L'ALLEMAGNE.

La catastrophe du 10 août, en donnant le pouvoir au parti démocratique le plus avancé, rendait inévitable la guerre entre la Révolution et les puissances allemandes.

Nous avons vu plus haut que cette guerre fut énergiquement provoquée par l'Assemblée nationale, et que ce fut surtout la Gironde qui poussa la France à attaquer l'empereur. Transportons-nous maintenant en Allemagne, cherchons quelle influence le développement de l'hostilité française a exercée sur l'empire, et quelles résolutions ces idées ont inspirées aux hommes politiques des grands États allemands. Pour cela, il nous faut revenir aux derniers mois de la vie de l'empereur Léopold.

Lorsque Louis XVI eut accepté la Constitution, l'empereur s'abandonna pendant quelque temps à l'espoir que la France allait enfin être tranquille, et qu'il serait délivré de toute inquiétude de ce côté. Il avait assez d'autres soucis pour s'en féliciter de tout son cœur. Plusieurs États importants d'Allemagne étaient alors mécontents de l'Autriche. Jusqu'ici, la Prusse avait été considérée par ces États comme une sorte de digue opposée aux envahisse-

ments de l'empereur, et la récente amitié qui s'était établie entre elle et l'Autriche excitait de vives inquiétudes dans la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse-Cassel et le Hanovre. Léopold prévoyait des dangers jusque dans ses propres provinces : personne ne croyait que la tranquillité de la Hongrie pût durer longtemps, et la soumission de la Belgique était encore si peu complète, que les États de Brabant se mettaient en opposition ouverte avec le gouvernement et que les généraux impériaux demandaient sans cesse des troupes nouvelles. A l'extérieur, la question polonaise, la plus importante après la question française, n'était nullement résolue, et donnait lieu à des difficultés chaque jour plus grandes. Léopold avait demandé plusieurs fois à la cour de Saint-Pétersbourg de reconnaître l'élévation de l'électeur de Saxe au trône héréditaire de Pologne (1) ; mais Catherine n'avait jamais répondu. Plus elle voyait approcher le moment où elle signerait la paix avec les Turcs, moins elle dissimulait à Varsovie son opposition à la constitution du mois de mai. L'électeur de Saxe hésitait donc à se prononcer sur l'acceptation de la couronne de Pologne ; Léopold savait qu'ici encore tout dépendait de la solidité de son alliance avec la Prusse, et il avait tout lieu de s'attendre à ce que ses plans au sujet de la Pologne fussent mal reçus à Berlin. Toutes ces causes contribuaient à l'éloigner d'une guerre avec la France. La Russie commençait à témoigner la plus grande faveur aux émigrés, et à prêcher à Vienne comme à Berlin une croisade contre les Jacobins ; mais cela ne faisait que fortifier l'empereur dans ses idées pacifiques. Il pensait avec raison que Catherine ne cherchait à compliquer la situation des provinces allemandes que pour être plus libre à l'égard de la Pologne, et il n'était nullement disposé à être dupe de semblables manœuvres. Dans son conseil, il trouvait le prince Kaunitz toujours convaincu qu'une guerre avec la France serait la plus grande des calamités, et le vice-chancelier comte Cobentzel échouait dans ses efforts pour faire prévaloir un avis opposé. Léopold faisait donc tout ce qui dépendait de lui pour enlever aux Français tout prétexte de querelle. Il recevait l'ambassadeur de la France constitutionnelle, malgré l'opposition des émigrés et

(1) Kaunitz au prince de Reuss, ambassadeur d'Autriche à Berlin, 4 janvier 1792.

d'une partie de la noblesse autrichienne. Lorsque ses ministres délibérèrent pour savoir si l'Empire persisterait à demander le rétablissement des priviléges de plusieurs princes allemands en Alsace, ou s'il négocierait au sujet d'une indemnité, l'empereur se prononça en faveur de la conciliation. Mais, en même temps, il pressait la conclusion définitive de son alliance avec la Prusse, afin de s'assurer par là un ferme soutien dans toutes ses difficultés.

Le 17 novembre, huit jours après que la première loi sur les émigrés eut été promulguée à Paris, le prince de Reuss fit une ouverture au ministère prussien, et se déclara autorisé à s'occuper immédiatement de la rédaction officielle d'un traité d'alliance. Il s'informa des intentions de la Prusse au sujet de l'appui qui serait accordé à l'Autriche en cas de guerre, et fut satisfait de recevoir des ministres la promesse d'un secours de vingt mille hommes. Il déclara toutefois ne pas vouloir se départir d'un rigoureux système de défense. « Nous sommes convaincus maintenant, écrivirent alors les ministres prussiens à leur ambassadeur à Vienne, que l'Autriche n'entreprendra rien contre la France. » Bientôt après, Kaunitz lui-même confirma cette assertion à l'ambassadeur. Le chancelier se plaignit d'abord amèrement des désordres que les émigrés causaient sur les bords du Rhin, désordres qu'aucune puissance n'avait intérêt à favoriser. « Il est singulier, ajouta-t-il, que les princes français, la Russie et l'Espagne s'obstinent à vouloir nous faire considérer l'acceptation de la constitution par Louis XVI comme contrainte et non avenue ; mais ils cherchent vainement à nous entraîner dans une guerre qui ne pourrait avoir que les plus fâcheuses conséquences pour le roi et pour le parti modéré qui gouverne actuellement la France. » Il s'étendit ensuite sur les avantages d'une alliance austro-prussienne, et se déclara prêt à faire rédiger le projet de traité. Nous remarquons encore une fois que, sans les intrigues des Girondins, la guerre contre la Révolution n'aurait jamais eu lieu.

Sans doute, il s'était produit un grand changement dans les idées de la Prusse, la seconde des puissances allemandes. Aussitôt après le traité de Pilnitz, un grand nombre d'émigrés français, éloignés de Vienne par la froideur de Léopold, s'étaient réfugiés à Berlin, où la cour leur avait fait un accueil hospitalier,

et où ils avaient su inspirer au roi un vif intérêt en faveur des victimes de la Révolution, c'est-à-dire de la famille royale et de la noblesse fugitive, en sorte que l'attitude belliqueuse prise en décembre par les Girondins, loin d'exciter à Berlin les mêmes craintes qu'à Vienne, fut plutôt considérée avec satisfaction par le roi de Prusse. Il s'étonna de la longanimité de Léopold, déclara qu'il n'en aurait pas autant, et continua à combler les émigrés de faveurs qui excitaient chez eux les exigences les plus exagérées.

Cependant, le roi n'était disposé à faire aucun sacrifice en faveur de ses protégés, et ne songeait nullement à attaquer la France. Il ne différait de Léopold que par la manière d'envisager les tendances belliqueuses de cette nation. Tous les ministres prussiens, sans exception, savaient que le prince Kaunitz considérait une guerre avec la France comme un malheur pour toute l'Europe ; ils décidèrent donc le roi à laisser tout le poids de cette affaire à l'empereur, et à n'accueillir même les propositions de l'Autriche qu'avec une extrême circonspection. Lorsque le gouvernement français annonça, le 16 décembre, son premier armement et menaça l'électorat de Trèves, les émigrés demandèrent à la Prusse de leur donner asile dans la province d'Anspach-Bayreuth, Trèves sollicita le secours d'un corps prussien de quatre mille hommes, et l'Autriche proposa à la Prusse de se réunir à elle pour envoyer une protestation à Paris. Le roi Frédéric-Guillaume II, après avoir éludé les deux premières demandes (1), se montra prêt à adresser à Paris, de concert avec l'empereur, une protestation énergique contre toute violation du territoire allemand mais non contre la Révolution, ce qui lui aurait paru tout aussi dangereux que l'été précédent. « Cette protestation, dit-il, serait fâcheuse et même compromettante, si l'on n'était pas en position de l'appuyer par des actes. « Cependant, ne voulant pas s'opposer aux vœux de l'empereur, il proposa un manifeste qui menaçerait d'une intervention armée en cas de violences envers la famille royale ou de refus de donner satisfaction aux princes dépossédés en Alsace ; mais il s'opposa formellement à ce qu'il y fût question de la constitution, ou même seulement

(1) Lettre autographe aux ministres, du 28 décembre.

des tendances républicaines. Enfin, il ajoutait : « Comme je n'ai, d'après la position de mes États, aucun intérêt direct dans cette affaire, et que je n'agis que par pitié pour Louis XVI et en qualité de prince de l'Empire, je dois demander, pour le cas où la guerre éclaterait, une compensation aux dommages et aux dangers qui en résulteraient pour moi. »

Quoique Berlin fourmillât d'émigrés, on n'y était donc nullement disposé à attaquer la France et à déclarer la guerre à la Révolution.

D'après ces déclarations de la Prusse, l'empereur, comme nous l'avons dit plus haut, ordonna le désarmement des émigrés qui se trouvaient à Trèves, et se contenta de faire connaître à Paris que ses troupes s'opposeraient en Belgique à toute violation des frontières. Cependant, les dispositions des hommes qui étaient alors au pouvoir en France ne lui permettaient pas de se dissimuler la possibilité d'une rupture; en conséquence, Kaunitz présenta le 4 janvier à la Prusse le projet d'un traité d'alliance définitif. Ce projet exprimait clairement que l'on entendait rester sur le terrain de la défensive, et stipulait simplement à l'égard de la France, que l'Autriche et la Prusse provoqueraient le concert européen si souvent annoncé. La négociation souleva d'abord peu de difficultés. On régla la force des secours promis, et l'on convint de solliciter l'adhésion des autres puissances, notamment de l'Angleterre et de la Russie. La différence de la situation des deux États ne se fit sentir que sur deux points. Le premier concernait la Belgique : l'Autriche demandait à être soutenue contre les rebelles de l'intérieur et, en cela, elle songeait surtout aux craintes que lui inspiraient les Belges, tandis que la Prusse ne voulait admettre cet article qu'à la condition qu'une convention secrète excepterait précisément les Belges du traité. Le second point, qui se rapportait à la Pologne, était plus important. Kaunitz, inquiet de la froideur toujours croissante de la Russie, avait déjà sondé plusieurs fois l'ambassadeur de Prusse à Vienne au sujet des intentions de sa cour; il lui avait été répondu, sur l'ordre exprès du roi, que la Prusse ne pouvait considérer la nouvelle constitution polonaise que, comme très-préjudiciable à ses intérêts, et que l'alliance qu'elle avait conclue avec la Pologne en 1790 n'avait pour but que

de protéger la république contre les influences étrangères, et ne lui créait pas le moindre engagement à l'égard de la constitution du 3 mai 1791. Il se serait peut-être présenté un moyen de se rendre la Prusse plus favorable. Une princesse de la maison ducale de Courlande était alors à marier, et la Prusse avait conçu la pensée de profiter de cette occasion pour assurer au plus jeune des princes d'Orange, qui lui était tout dévoué, le gouvernement de la Courlande. Si l'Autriche avait accédé à ce projet et l'avait fait réussir par son influence à Saint-Pétersbourg et à Varsovie, la Prusse se serait peut-être résignée à l'élévation de la maison de Saxe sur le trône de Pologne, et se serait montrée favorable à la république. Mais la cour de Vienne ne pouvait admettre cet accroissement du crédit de la Prusse, et aussi la demande de cette dernière avait-elle été poliment repoussée. Malgré cela, Kaunitz tenta de ménager dans le traité une place à la Pologne, et proposa un article qui aurait garanti la constitution polonaise du 3 mai 1791. Dans une dépêche du 4 janvier, il aborda cette question avec beaucoup de circonspection, mais il indiqua très-nettement tout le système autrichien. Rien ne devait se faire sans une complète entente des trois puissances voisines; l'Autriche ne voulait pas plus agir sans l'assentiment de la Russie qu'elle ne voulait l'emporter à Saint-Pétersbourg sur l'influence prussienne; en Pologne même, on ne devait tolérer aucun accroissement de pouvoir qui pût être dangereux pour l'une des trois puissances ou favoriser les enthousiastes et les démocrates du pays. Toutes ces assurances n'avaient cependant pour but que de faire accepter par la Prusse la chose principale, la garantie de la nouvelle constitution et de la monarchie héréditaire de Pologne sous l'électeur de Saxe. Le dernier mot de ce système fut prononcé dans la dépêche, aussi doucement et avec autant de ménagements que possible à la vérité. Kaunitz y disait, comme la chose la plus simple du monde, que l'électeur de Saxe désirait, au cas où il accepterait la couronne, que cette couronne fût réunie, non-seulement pour sa vie mais pour toujours, au chapeau d'électeur, et que, par conséquent, elle revînt après lui, non à sa fille, mais à ses frères. « L'empereur, ajoutait Kaunitz, ayant pour gendre l'aîné des princes, frère de l'électeur, ne voulait pas, par délicatesse, s'occuper de cette question, quoiqu'il

pensât que la réunion des deux couronnes serait avantageuse aux trois puissances. »

Les ministres prussiens, autant que nous pouvons le voir, ne s'occupèrent pas de ce prétendu plan de la Saxe ; mais les propositions de l'Autriche les satisfirent peu, même sur le point principal, la nouvelle constitution de la Pologne. Avant qu'on n'en vînt à la discussion, le parti de la guerre, en France, fit un nouveau pas, en provoquant le décret du 15 janvier qui menaçait l'empereur d'une rupture immédiate s'il ne renonçait pas formellement à toute idée de congrès européen. Léopold vit le danger s'approcher, sans cependant être encore bien persuadé de son imminence ; il proposa donc à la Prusse un programme plus explicite, dont la base était toujours l'attitude défensive des puissances allemandes à l'égard de la France. Il appuyait de nouveau sur la nécessité d'une entente complète de tous les États de l'Europe, afin que nul ne se laissât entraîner à des idées de contre-révolution ou de rétablissement de l'ancien ordre de choses. Le roi de Prusse accéda à tout cela. Léopold proposait ensuite que les puissances fissent les demandes suivantes à la France : éloignement des trois armées qui devaient s'assembler aux frontières, et cessation des préparatifs militaires commencés contre l'Allemagne, satisfaction pour les princes lésés en Alsace, restitution d'Avignon et du Comtat Venaissin au Pape, reconnaissance des traités existants avec les États européens. La Prusse donna son approbation à tous ces articles, qui avaient exclusivement en vue le rétablissement des anciennes relations extérieures de la France. Pour ce qui regardait l'intérieur, Léopold comptait demander plus tard l'entière liberté et la sécurité de Louis XVI et de sa famille, et l'engagement de maintenir la monarchie ; le cabinet de Berlin voulait en outre qu'on exigeât la dissolution du club des Jacobins. Pour appuyer ces demandes, Léopold proposait que l'Autriche et la Prusse missent sur pied chacune une armée de quarante mille hommes ; Frédéric-Guillaume demandait de plus, au moins, cinquante mille hommes qui fussent prêts à marcher, le cas échéant. Les émigrés devaient rester tout à fait inactifs ; l'empereur et le roi de Prusse étaient d'accord sur ce point. Enfin, on aborda la question des indemnités. Kaunitz résista quelque temps, mais l'ambassadeur prussien fut inébranlable. Une

note du 20 janvier reconnut donc la justesse de cette demande, aussi bien dans le cas d'une guerre réelle que dans celui d'une simple démonstration guerrière, et le roi de Prusse, de son côté, se contenta de la reconnaissance du principe, afin d'éviter les difficultés qu'aurait pu soulever en ce moment une explication plus précise.

On était donc d'accord, relativement à la France, sur les points essentiels ; mais il n'en était pas de même sur la question polonaise. Ici, la résolution du roi de Prusse était bien arrêtée ; il déclara aux ministres que jamais il ne s'engagerait à protéger la constitution du mois de mai 1791, mais qu'il était prêt à garantir l'ancienne constitution polonaise, ou à promettre au moins de ne jamais agir contre la nouvelle. Voulant rendre cette déclaration irrévocable, il envoya le même jour le marquis Lucchesini à Varsovie, pour prévenir toute erreur et rappeler en termes précis que le traité de 1790 garantissait l'indépendance de la Pologne, mais que la constitution du 3 mai était postérieure à ce traité, que le roi n'avait participé en rien à cette constitution, et que, par conséquent, la Prusse n'était nullement engagée à son égard. Les ministres furent chargés de faire apprécier ces raisons à l'ambassadeur d'Autriche. Afin de ne pas faire échouer le projet d'alliance devant une seule difficulté, ceux-ci cherchèrent à en adoucir les expressions, et à ces mots : « garantie de *la* libre constitution, » ils proposèrent de substituer ceux-ci : « garantie *d'une* constitution libre », qui n'impliquaient ni le rejet absolu, ni l'approbation du nouvel ordre de choses. Dans d'autres circonstances, Léopold se fût difficilement contenté de cet expédient, qui lui imposait, au fond, l'abandon de son vaste plan polonais-saxon ; mais les menaces de guerre de la France ne lui laissaient pas la liberté de choisir, et, le 7 février, il se décida à signer le traité sur ces bases. Ce fut le commencement de la funeste influence que les idées guerrières de la démocratie française devaient exercer sur le sort de la Pologne.

Avant de poursuivre ce récit, nous devons faire mention de deux faits qui étaient destinés à influer indirectement sur les événements qui nous occupent : d'abord, la conclusion définitive de la paix entre la Russie et la Turquie, qui fut signée à Jassy le 9 janvier 1792, et livra à la Russie Otchakoff et tout le litto-

ral de la mer jusqu'au Dniester; puis, le 28 janvier, la prise de possession par la Prusse des principautés d'Anspach et Bayreuth, que le prince régnant avait, quatre semaines auparavant, cédées au roi de Prusse, son parent. Enfin, nous devons nous rappeler les tentatives faites en France par le parti modéré, au milieu de février, pour reconquérir une prépondérance qui aurait assuré le repos à l'Europe (1).

Toutes ces circonstances détournèrent complétement Léopold des projets de guerre contre la France dont il venait à l'instant même de s'occuper avec la Prusse. Il s'abandonna aussitôt à l'espoir d'éviter une lutte qui menaçait de renverser tous ses plans et de compromettre tous ses intérêts. La simple possibilité de cette lutte l'avait forcé à permettre, sans une syllabe d'opposition, que son rival le roi de Prusse agrandît ses États et gagnât à cet agrandissement un demi-million de sujets en Franconie; une guerre réelle lui était doublement odieuse, à ce seul titre qu'elle devait donner à la Prusse des droits à une indemnité, c'est-à-dire à un nouvel accroissement de territoire. Il en était de même pour ce qui regardait la Pologne. Déjà il avait dû renoncer à ce que la Prusse garantît la constitution; une fois engagé dans une guerre avec la France, il n'aurait plus aucun moyen d'empêcher la Prusse de renverser cette constitution, ou au moins de soutenir le parti qui lui était hostile. Ce danger s'était surtout accrû depuis que l'impératrice Catherine pouvait disposer de toutes les forces de son vaste empire. On savait que le prince Potemkin avait réuni autour de lui, à Jassy, les chefs des mécontents polonais; à la vérité, il était mort au milieu des projets qu'il concevait alors; mais l'attitude de l'ambassadeur russe à la cour de Vienne devenait chaque jour plus arrogante, les colonnes de l'armée russe quittaient peu à peu les frontières de la Turquie pour se rapprocher de celles de la Pologne, et l'on devait s'attendre à une prochaine manifestation de Catherine contre ce dernier État. Il était évident qu'il fallait se hâter pour soutenir de ce côté les vues de Léopold, et c'est pour cela, sans doute, que l'électeur de Saxe publia enfin, au milieu de février, sa déclaration concernant la constitution du 3 mai. Il se réservait le droit de ne se pro-

(1) Voy. livre III, chap. Ier.

noncer au sujet de l'acceptation de la couronne que lorsqu'il serait d'accord avec les trois grandes cours voisines; mais, en attendant, il faisait connaître les conditions qu'il croyait devoir poser : la confirmation de la constitution par les diétines provinciales, l'augmentation du pouvoir royal pour ce qui concernait la législation, la guerre et les relations extérieures, et, ce qui importait surtout à Léopold, la succession au trône pour ses frères, à l'exclusion de sa fille.

Cet acte fut aussitôt communiqué à la cour de Berlin, où il causa une vive émotion, car les demandes de l'électeur tendaient à augmenter la concentration des forces politiques en Pologne, et à accroître, par conséquent, les dangers résultant pour la Prusse du nouvel état de choses. Mais on ne voulut rien décider avant d'être éclairé sur la tournure que prendraient les affaires de France, afin de ne pas risquer de tout compromettre par une mesure précipitée. On attendit donc, et l'on ne se laissa pas séduire par une nouvelle qui, en toute autre circonstance, aurait excité tout l'intérêt du roi. Le comte de Goltz, ambassadeur de Prusse à Saint-Pétersbourg, annonça qu'il connaissait enfin les projets de Catherine à l'égard de la Pologne. Il était parvenu à surprendre une lettre autographe de l'impératrice au comte Souboff, dans laquelle il était dit : « Aussitôt que tout sera fini avec les Turcs, je veux que Repnin se rende à la grande armée, qu'il réunisse environ cent trente mille hommes, et s'avance vers la Pologne par l'Ukraine; Igelstrœm commandera un corps à Smolens, et Soltikoff restera à la frontière avec les troupes de la Russie occidentale et de la Livonie; si la Prusse et l'Autriche s'y opposent, comme c'est probable, je leur offrirai une indemnité ou un partage. » Le roi exprima toute sa satisfaction à l'ambassadeur, lui dit qu'il était le premier qui l'eût éclairé sur cette question, et lui recommanda d'être très-vigilant, mais de garder le plus profond secret sur ce qu'il savait, et de ne rien faire jusqu'à nouvel ordre.

Cependant, la situation était trop tendue pour que cette inaction pût se prolonger longtemps. C'était le calme momentané qui précède ordinairement les grandes tempêtes.

Les nouvelles les plus alarmantes arrivaient de Paris. Les tentatives des Feuillants avaient échoué, Lafayette s'était séparé d'eux

et de la cour, l'ardeur et l'assurance des démocrates étaient plus fortes que jamais. A Berlin, les émigrés triomphaient. « Ils avaient, disaient-ils, toujours prédit qu'il en serait ainsi ; on ne pouvait vaincre les Jacobins que par le glaive ; c'était folie que de compter sur le parti modéré. » Frédéric-Guillaume se rangea à leur avis, et résolut d'engager aussitôt que possible une lutte inévitable. Il déclara aux ministres que la guerre était décidée, et que Bischoffswerder allait se rendre encore une fois auprès de l'empereur, pour le faire sortir de sa torpeur, arrêter le plan de campagne et régler les indemnités (1). Il ne voulut écouter aucune objection, et donna lui-même ses instructions à Bischoffswerder. Celui-ci, après un rapide voyage, arriva à Vienne le 28 février ; mais il ne devait pas aider encore une fois son impérial protecteur à tenir la balance sur laquelle se pesaient les destinées de l'Europe. La maladie qui enleva Léopold se déclara le 27, et trois jours plus tard, l'empereur n'existait plus. Le trouble et la confusion furent immenses à Vienne. Au milieu de la plus violente tempête, l'État perdait tout à coup le pilote sûr et expérimenté qui l'avait dirigé jusqu'alors. A l'est comme à l'ouest se présentaient de graves dangers. Nul ne prévoyait de quel côté le jeune roi François porterait sa confiance et ses vues ; on se demandait même si sa santé faible et chancelante lui permettrait de soutenir le fardeau des affaires. Pour le moment, il confirma tous les ministres dans leur position, et leur exprima l'intention de persévérer dans le système politique de son père. Il ne pouvait se dissimuler les dangers qui menaçaient l'Autriche du côté de la France ; il appela donc à Vienne un de ses meilleurs généraux, le prince de Hohenlohe-Kirchberg, afin que celui-ci pût s'entendre avec Bischoffswerder sur les mesures à prendre en cas d'une attaque de la part des Français. On devait en même temps, si c'était possible, résoudre la question polonaise, et le plan de Léopold, dans tout son ensemble, devait être catégoriquement proposé à l'acceptation de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

(1) Guadet parle d'un nouveau traité entre l'Autriche et la Prusse, conclu le 17 février. « C'était tout une contre-révolution », dit-il. Ce qu'il en raconte justifie cette assertion ; le seul inconvénient, c'est que ce traité n'a jamais existé. (*Les Girondins*, I, 187.)

La crise était donc arrivée à son paroxysme. La Prusse allait enfin décider quelle politique elle adopterait. Il est important d'étudier avec attention tous les détails de ce grand événement.

Le référendaire privé Spielmann avait rédigé le mémoire sur la Pologne que le prince de Reuss devait remettre le 10 mars à Berlin. Il y était dit que la Prusse et l'Autriche avaient un égal intérêt à maintenir la tranquillité en Pologne, et à faire disparaître par là une source d'embarras et de discorde; qu'il fallait, avant tout, assurer dans ce pays l'hérédité de la couronne; que nul ne pouvait mieux porter cette couronne, dans l'intérêt des deux puissances, que l'électeur de Saxe, et que cet intérêt ne serait pas lésé si l'on étendait l'hérédité aux frères de l'électeur, c'est-à-dire à l'héritier de l'électorat; que ce qui importait surtout, c'était que la Pologne ne fût plus soumise à l'influence prépondérante d'une puissance voisine; mais qu'il ne fallait pas non plus la laisser devenir assez forte pour être dangereuse à ses voisins; qu'on limiterait donc son armée à quarante mille hommes, et qu'on lui imposerait l'obligation d'une neutralité perpétuelle; moyennant quoi, sa constitution serait garantie par les deux puissances allemandes. Il était plus que probable, ajoutait Spielmann, que la Russie approuverait ces propositions, car, en les rejetant, elle trahirait des projets de conquête tout à fait inadmissibles.

Lorsque le roi de Prusse eut lu ce mémoire, dans lequel la réunion de la Pologne et de la Saxe n'était plus présentée comme un désir du faible électeur, mais comme une proposition de la puissante Autriche, il s'écria : « Nous ne pourrons y jamais consentir! » Il était évident pour lui et pour ses ministres que rien ne pourrait être plus dangereux pour la Prusse que la puissance créée par cette réunion, si elle était définitive et durable comme on le demandait; car cette puissance pourrait facilement écraser la Silésie par une alliance avec l'Autriche, et la Prusse orientale par une alliance avec la Russie. Les limites assignées aux forces de l'armée polonaise ne leur parurent qu'une vaine condition que la première déclaration de guerre ferait bien vite oublier. « Si je n'étais fermement convaincu de la loyauté de l'Autriche, dit le roi, ce plan éveillerait chez moi de graves soupçons. »

Au milieu de cette irritation et de cette inquiétude, qui, pour

un instant, détachèrent son cœur de l'Autriche, le roi reçut de Saint-Pétersbourg une nouvelle dépêche, non moins importante que la précédente. Le comte de Goltz lui annonçait la première ouverture directe de la Russie au sujet de la Pologne. « Nous voyons dans les instances réitérées de la Prusse pour que nous lui fassions connaître nos intentions sur la Pologne, lui avait dit le vice-chancelier comte Ostermann, non une vaine curiosité ni l'intention de nous susciter des obstacles, mais un désir sincère de s'entendre avec nous. La situation est de la plus haute importance, et nos intérêts sont les mêmes. Si la Pologne est réunie pour jamais à la Saxe, il en résultera une puissance dangereuse. L'étendue de nos frontières polonaises rend cette question fort grave pour nous, mais elle l'est encore plus pour la Prusse, par suite de l'accroissement d'influence que la Saxe acquerrait inévitablement dans l'Empire. Nous faisons donc des vœux pour que la Prusse, l'Autriche et la Russie s'entendent sur un point si important. »

Goltz ajoutait qu'il avait assuré au ministre russe que la Prusse n'avait nullement été consultée au sujet de la nouvelle constitution polonaise. D'après ce que lui avait dit Ostermann, il ne doutait pas que la Russie ne mît bientôt ses plans de conquête à exécution, car il lui fallait une extension de frontière en Pologne pour mettre en sûreté ses nouvelles acquisitions sur les Turcs. Ostermann n'avait parlé de la France qu'avec la plus grande indifférence, mais il avait recommandé un secret absolu au sujet de la Pologne. « Cela ne regarde que nous trois, avait-il dit ; si nous sommes d'accord, nous pouvons nous passer de toutes les autres puissances. »

Ces nouvelles sonnèrent à l'oreille du roi de Prusse bien autrement que le message de l'Autriche. Lui et le chancelier Ostermann éprouvaient exactement les mêmes craintes. Tandis que l'Autriche lui demandait un suicide politique, la Russie lui offrait une aide pour détourner le danger, et lui laissait même entrevoir la possibilité d'un agrandissement. Il ne pouvait donc hésiter entre les deux puissances. Il aurait sur-le-champ traité avec la Russie, sans un obstacle légal qui lui paraissait insurmontable ; nous voulons parler du traité de 1790, par lequel le cabinet de Berlin s'était formellement engagé à protéger l'indépendance et

l'intégrité de la Pologne. Selon lui, à la vérité, cet engagement ne l'obligeait pas à défendre la nouvelle constitution contre la Russie; c'était à une Pologne faible et inoffensive qu'il avait promis son appui en 1790, et un État tout nouveau avait été établi sans sa participation par la constitution de 1791. Les Russes pouvaient donc renverser cette constitution; le roi ne croyait pas manquer à son serment en laissant ramener la Pologne à ce qu'elle était en 1790. Mais il n'était que trop certain qu'une fois entrés dans ce pays, les Russes ne voudraient pas s'en tenir là. Si la constitution de mai succombait aux attaques de ses adversaires polonais en même temps qu'à celles de l'armée russe, c'en était fait non-seulement de la force, mais encore de l'indépendance de la Pologne, qui devenait de fait une province russe. Tout cela était parfaitement clair aux yeux du roi. « A moins que la Russie, dit-il, ne fasse preuve du plus grand désintéressement, le traité de 1790 nous suscitera de graves embarras. » On ne pouvait douter cependant que la Russie ne profitât de cette occasion pour acquérir en Pologne une position plus forte qu'en 1790. Qui aurait pu s'y opposer? Les partisans de l'ancienne constitution étaient déjà sous la dépendance de la Russie, et les amis du nouvel état de choses étaient aussi hostiles à la Prusse qu'à l'impératrice Catherine. Il aurait donc fallu former un troisième parti, qui, par un libre retour à l'ancienne constitution, aurait enlevé tout prétexte à l'attaque de la Russie, et qui, au lieu de s'appuyer sur cette puissante, se serait appuyé sur la Prusse. Mais l'accomplissement d'une pareille tâche, dans les circonstances actuelles, aurait nécessité des forces bien plus considérables que celles dont la Prusse pouvait disposer. C'eût peut-être été possible si l'Autriche avait eu les mêmes vues et avait réuni son armée à celle de la Prusse, au lieu de cela, le roi avait sous les yeux la note autrichienne, qui demandait la garantie de la constitution polonaise et la fusion en un seul État de la Pologne et de la Saxe. En présence de ces faits, il était clair pour lui qu'il devait opter entre le plan de la Russie et celui de l'Autriche. D'un côté, il pouvait rester fidèle au traité conclu avec la Pologne en 1790, mais alors il devait s'attendre à une rupture, peut-être même à une guerre avec la Russie, guerre qui aurait pour conséquence l'accroissement des forces de la Pologne, et qui rejette-

rait la Prusse, en Allemagne, comme en Europe, dans la position secondaire qu'elle occupait au XVII[e] siècle. D'un autre côté, en s'alliant avec la Russie, il se rendait coupable d'une déloyauté manifeste contre les Polonais, mais il sauvait la Prusse d'un grand danger, et il ajoutait peut-être une province polonaise à son territoire. Si, dans ce conflit, il eut un moment d'hésitation, les nouvelles de Paris y mirent promptement un terme. On apprit successivement que le ministère pacifique de Delessart était renversé, que le roi Louis XVI subissait les plus profondes humiliations, que le pouvoir était entre les mains du parti de la guerre, de la Gironde. Désormais, on devait s'attendre chaque jour à voir la France déclarer la guerre à François II, et la question polonaise n'occupait plus qu'une bien petite place dans les événements qui se préparaient pour l'Europe. L'Autriche allait être pour longtemps occupée à l'ouest, elle ne pourrait plus songer à fonder un État polonais-saxon, on ne devait plus compter qu'elle protégeât la constitution de 1791, ni même qu'elle s'opposât à une invasion de l'armée russe en Pologne. La Prusse s'était engagée à la soutenir contre la France, et, depuis plusieurs mois, le plus vif désir du roi était de trouver l'occasion de tenir cet engagement ; il n'était donc plus possible de résister à l'impératrice Catherine. Celle-ci avait atteint le but de ses efforts : les puissances allemandes, occupées à l'ouest, la laissaient libre de réaliser ses projets à l'égard de la Pologne. C'en était fait de ce pays, et l'on ne devait plus songer qu'à s'approprier une partie de la nouvelle province russe.

Frédéric-Guillaume écrivit le 12 mars à ses ministres : « Les vues de la Russie ne s'accordent pas avec ce que Rasumowsky a dit à Vienne en présence de Bischoffswerder. La Russie n'est pas éloignée de la pensée d'un nouveau partage. Ce serait en effet le meilleur moyen de restreindre la puissance du roi de Pologne, qu'il fût héréditaire ou électif; mais je doute que nous puissions trouver pour l'Autriche une indemnité convenable et que l'électeur de Saxe, après une telle diminution de puissance, veuille encore accepter la couronne de Pologne. Cependant, si l'on réussissait à indemniser l'Autriche, le plan russe serait toujours le plus avantageux pour la Prusse; il est bien entendu que nous y gagnerions toute la rive gauche de la Vistule, et que nous serions

par là parfaitement à l'abri sur cette frontière si difficile à garder jusqu'ici. Telle est mon opinion par rapport à la Pologne. »

C'était l'arrêt de mort de ce pays. Il n'était pas dicté par une ambition longuement méditée, mais il se présentait comme l'expédient le moins dangereux au milieu d'une crise sans exemple en Europe. Je ne déciderai pas s'il eût été possible d'agir plus sagement, mais je doute qu'on puisse humainement reprocher à Frédéric-Guillaume II de s'être décidé comme il l'a fait dans cette collision de devoirs. Toujours est-il certain que l'éternelle loi de justice, qui veut que toute faute morale reçoive son châtiment, ne s'est pas démentie ici, quelque forcée et excusable qu'ait été la faute. La Prusse a été cruellement punie de sa trahison envers la Pologne, bien que cette trahison fût inévitable; et, afin que la leçon fût plus frappante, elle a été punie non par la main de sa victime, mais par celle de ses complices.

La résolution étant prise, il fallait faire les premiers pas pour la mettre à exécution. On déclara donc le 13 mars au prince de Reuss que la Prusse, dans aucune circonstance, ne souscrirait au mémoire de Spielmann, et qu'elle demandait, au contraire, l'abandon de ce plan de la manière la plus précise. De plus, François II fut invité à accéder à l'accord proposé par la Russie au sujet de la Pologne, et l'on déclara au baron d'Alopeus, l'ambassadeur de Catherine à Berlin, que la Prusse partageait les vues d'Ostermann, et désirait chercher aussitôt que possible le moyen de les réaliser. Les ministres pensaient encore que la Russie n'agirait pas avant que les trois puissances ne fussent parfaitement d'accord, et il leur semblait important de ne pas montrer trop d'empressement à consentir au partage de la Pologne, afin de ne pas augmenter par là les prétentions de la cour de Russie.

Bischoffswerder n'en insista que plus vivement à Vienne pour qu'on prît une décision à l'égard de la France. La guerre était inévitable, l'attitude du ministère girondin ne permettait plus d'en douter, et la situation de Paris semblait indiquer l'opportunité de prendre les devants. Mais les motifs qu'avait la cour de Vienne pour persister dans sa politique de paix n'avaient fait que prendre plus de poids depuis que la Prusse avait rejeté les plans de l'empereur au sujet de la Pologne. Kaunitz répondit au colo-

nel Bischoffswerder que l'Autriche, abandonnée des autres puissances et poursuivie par les offres de médiation de l'Angleterre, ne prendrait les armes qu'à la dernière extrémité, si les princes lésés ou une partie de la nation française faisaient officiellement appel au roi François, ou, enfin, si la France elle-même déclarait la guerre. Cette réponse irrita Frédéric-Guillaume. Il était dans sa nature de rester longtemps passif, puis d'éclater tout à coup, et de renverser tous les obstacles, pour retomber bientôt après dans son engourdissement. Depuis sa résolution du 12 mars, il était rempli d'ardeur pour la guerre, grâce à laquelle il espérait châtier les Jacobins, sauver chevaleresquement Louis XVI et les émigrés, et enfin, ajouter à ses États une vaste province polonaise. Bischoffswerder lui ayant communiqué le 27 mars le programme de l'Autriche, il lui répondit que la guerre était décidée à Paris, que, par conséquent, il ne restait plus qu'à s'entendre sur la direction à lui imprimer, qu'il ne voyait de salut que dans une prompte énergie, qu'il était prêt à attaquer vivement la Révolution, et qu'il était résolu à ne participer en rien à une guerre purement défensive. Le point principal de cette réponse, la certitude de la guerre, n'était que trop confirmé au roi François par les nouvelles qu'il recevait de Paris. Le gouvernement autrichien, pressé tout à la fois par ses ennemis et par ses alliés, se décida donc, mais bien à regret, à tirer l'épée.

Le 20 avril, la déclaration de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême fut décrétée par l'Assemblée française. Quinze jours après, le prince de Hohenlohe-Kirchberg arriva à Berlin pour discuter le plan de campagne, et, en même temps, Kaunitz chargea le prince de Reuss de négocier au sujet de la question politique, des frais et des indemnités. Sa note offrait au choix de la Prusse quatre systèmes différents. Le premier aurait dénoté un désintéressement complet de la part des puissances; c'était de faire la guerre purement dans l'intérêt du principe monarchique. D'après le second, on se serait contenté d'une promesse de Louis XVI relativement aux frais de la guerre, au cas où l'on parviendrait à le rétablir sur le trône. D'après le troisième, on se serait assuré une garantie réelle par l'occupation de quelques places françaises; le quatrième, enfin, promettait aux deux puissances une augmentation de territoire d'étendue et de valeur

égales; Kaunitz ajoutait que ce dernier projet serait celui qui créerait le plus de difficultés. Le comte Schulenbourg, qui partageait ouvertement les idées belliqueuses du roi, était de tous les ministres celui qui avait alors le plus d'influence, et il négocia avec le prince de Reuss presque sans la participation de ses collègues. Il répondit sur-le-champ au prince que la Prusse, ainsi qu'elle l'avait toujours déclaré depuis l'été précédent, ne pouvait prendre part à la guerre sans être convenablement indemnisée. Le prince de Reuss exprima le regret que, des quatre moyens, on eût choisi celui qui devait rencontrer le plus d'obstacles, se déclara incapable de trouver des territoires disponibles, et invita le ministre à préciser ses demandes, ajoutant que l'Autriche ferait tout son possible pour satisfaire les intérêts de son auguste allié. Les deux hommes d'État savaient quelle méfiance excitait chez chacune des puissances l'agrandissement de sa voisine ; ils poursuivirent donc leurs négociations lentement et avec circonspection, de sorte que des mois s'écoulèrent sans qu'ils formulassent nettement une proposition.

Les difficultés que rencontrait cette première question étaient d'un triste augure pour l'harmonie nécessaire entre les deux puissances pendant la lutte qui se préparait. Le comte Alvensleben, celui de tous les ministres prussiens qui était le plus hostile à l'Autriche, insista plusieurs fois pour qu'on ne mît pas un seul homme en campagne avant que tout ne fût réglé et que les frontières des États cédés à la Prusse ne fussent établies et reconnues par un acte officiel de l'Autriche. Mais le roi ne put se décider à montrer cette fermeté. Il tenait à la guerre contre les Jacobins tout autant qu'à l'acquisition d'une province, et, contrairement à l'avis de son ministre, il pensait qu'on devait se battre avant tout, ne doutant pas que l'indemnité n'arrivât ensuite tout naturellement. Vaincre la Révolution lui semblait être une entreprise digne d'un prince, en même temps qu'il y trouvait une diversion à l'uniformité de sa vie. Toutes ses pensées, tous ses discours ne se rapportaient plus qu'à la guerre ; il était décidé à accompagner son armée en personne ; tous les jours il sortait à cheval, quel que fût le temps, pour se préparer aux fatigues de la campagne ; le soir, il s'entourait d'émigrés français avec lesquels il se complaisait à dépeindre en traits séduisants la

victoire et la restauration, et à l'égard desquels sa générosité ne connaissait pas de bornes, si bien que, dans l'espace de dix mois, il distribua plus de 5 millions aux princes fugitifs. Bien que les opinions opposées eussent, dans son intimité même, l'interprète le plus influent, elles furent impuissantes à le ramener à des idées plus calmes. Nous voulons parler de la comtesse Dœhnhoff, sa favorite, qui se prononcait contre la guerre, disant que les lauriers recueillis contre de si vils ennemis ne sauraient rapporter aucun honneur. Cependant il existait un grand et puissant parti qui n'avait pu suivre le roi dans son brusque changement d'idées et de politique, qui était resté hostile à l'Autriche, et qui possédait une influence et des moyens d'action des plus efficaces. Ce parti avait à la cour un représentant considérable, quoiqu'il se tînt un peu à l'écart depuis quelque temps; c'était le prince Henri, sur lequel, après la mort du grand Frédéric, s'était concentrée la gloire conquise par la guerre de Sept ans. Il comptait en outre dans l'armée presque tous les officiers supérieurs et âgés, et enfin le général auquel était destiné le commandement en chef pendant la guerre prochaine, le duc Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswick.

Le duc passait alors sans contestation pour le premier général de l'Europe, et la postérité, ratifiant ce jugement, n'a jamais contesté qu'il fût doué des plus éminentes qualités (1). Quiconque le voyait à sa petite cour de Brunswick était étonné de trouver dans le vainqueur de Créfeld et de Minden, dans le conquérant de la Hollande, un père de famille plein de sollicitude, un protecteur et un amateur des arts et des sciences, un administrateur actif et d'une bourgeoise simplicité (2). Il avait trouvé ses États grevés d'une dette de 7 millions de thalers, et, en onze années, il en avait amorti 4 (3); ses idées financières étaient étroites et mesquines; il nuisait à l'avenir du pays en se refusant aux dépenses

(1) On s'est surtout guidé pour ce qui suit sur la correspondance inédite du duc Frédéric de Brunswick-Oels, qui se trouve à la bibliothèque de Weimar.

(2) Correspondance de Jean de Muller.

(3) Actes du ministère des finances (Kammerinsse) de Brunsvick. Le journal politique de 1781 donne à ce sujet des renseignements parfaitement exacts. Il est bon de citer ces assertions, antérieures de onze ans à la guerre de la Révolution, pour démentir la fable encore accréditée aujourd'hui, qui veut voir dans cette extinction de la dette une preuve de la corruption du duc par Dumouriez.

nécessaires (1); mais il ne s'imposait pas à lui-même moins de privations qu'à l'État; malgré toute la gloire qu'il s'était acquise comme général, il n'entretenait presque pas de soldats. En 1790, lorsqu'il abolit tous les impôts extraordinaires dans ses États, il n'était peut-être pas alors dans l'empire d'Allemagne de prince plus aimé que lui. Ses habitudes de parcimonie ne faisaient de tort qu'à lui-même. Il avait un de ces caractères qui, avec de grandes qualités intellectuelles et les idées les plus pures, manquent de la force de volonté et du courage nécessaires dans les grandes occasions pour prendre une résolution prompte et décisive. Il était plus opiniâtre qu'énergique, plus soupçonneux que pénétrant, plus capable de comprendre que de concevoir. Il possédait un grand talent d'observation; mais souvent, pour vouloir trop embrasser, il négligeait les détails les plus proches, les plus simples, les plus essentiels. Il aimait à étudier chaque question sous toutes ses faces, et avait pris l'habitude, fâcheuse pour un soldat, de toujours douter de la bonté de la cause qu'il défendait, de voir d'abord les difficultés de toute entreprise, le côté faible de toute opinion. Il en résultait qu'il n'aimait pas à donner un avis précis, qu'il indiquait les questions plutôt qu'il ne les résolvait, et qu'involontairement il donnait toujours la préférence aux moyens cachés et aux voies détournées. Il se rendait parfaitement compte de ces défauts, car ces sortes de natures ne sont que trop portées à s'examiner et à se tourmenter elles-mêmes. « Je n'y puis rien, disait-il, c'est plus fort que moi (2). » Dès qu'il rencontrait de la contradiction, il était incapable de résister, même à l'opinion la plus contestable, pour peu qu'elle se manifestât avec ardeur et décision. Il s'irritait alors contre le contradicteur, et surtout contre sa propre faiblesse, mais il finissait toujours par céder. Ce qui était le plus regrettable, c'est qu'il ne savait pas céder sans arrière-pensée, et que, tantôt par amour-propre, tantôt par conscience, il revenait sur ce qu'il avait dit, ce qui lui donnait souvent l'apparence de la duplicité.

(1) L'économie était son unique moyen; les subsides américains furent pour bien peu de chose dans l'amortissement de la dette. Plus tard, après 1792, cet amortissement se poursuivit plus lentement; depuis la guerre, il n'y eut plus de remboursement considérable de capital.

(2) Malmesbury, *diaries*, 7 décembre 1794.

On comprend qu'un engourdissement de onze années dans la cour bourgeoise de Brunswick ne pouvait avoir influé favorablement sur un tel caractère, qui, d'ailleurs, n'était nullement celui qu'il eût fallu pour s'accorder avec la cour de Berlin telle qu'elle était alors. En effet, si, sous les deux derniers rois, l'élément monarchique avait pris une telle prépondérance que tout dépendît de la direction personnelle du souverain, il n'en était plus ainsi depuis l'avénement de Frédéric-Guillaume II. Ce roi, malgré tout son bon vouloir et l'activité de son esprit, ne travaillait ni volontiers, ni beaucoup, et cédait facilement aux suggestions et aux impressions du moment. Cela avait suffi pour amener en quelques années la dissolution presque complète du gouvernement prussien. Les différents partis qui divisaient la cour influaient tour à tour sur les affaires ; les décisions n'étaient plus l'émanation d'une volonté souveraine, mais le résultat d'influences diverses, exercées sur l'esprit du maître ; en peu de temps, l'ébranlement et la confusion s'étaient glissés partout. Nous avons déjà vu combien la Prusse avait perdu de son poids dans la balance de l'Europe. « Quelle différence, disait tristement le comte de Goltz en 1791, entre la marche incertaine et compliquée de notre politique et la conduite ferme et énergique qui nous avait acquis la considération et le respect de toutes les puissances ! » A l'intérieur, à mesure que disparaissait l'unité d'action, les attributions des différents pouvoirs administratifs cessaient d'être nettement tranchées ; chacun se mêlait de tout, selon son goût et ses intérêts. Les officiers s'immisçaient aux affaires de l'Église, les théologiens à la politique ; les diplomates dirigeaient les généraux, et les généraux étaient appelés à donner leur avis sur les relations extérieures. Il en résultait une administration dévote, une Église bureaucratique et une armée occupée de politique. On était entré dans une voie qui conduisait à la ruine de tout ce qui avait fait jadis la grandeur de la Prusse : force du gouvernement, sollicitude pour le bien public, culture intellectuelle, politique nationale, tout tendait à s'anéantir. La franc-maçonnerie et l'illuminisme, dont on a tant parlé, furent les résultats et non la cause du mal. Je ne parlerai pas des intrigues amoureuses du roi, car celui-ci, malgré toutes ses faiblesses, se laissa rarement influencer par les femmes dans les questions impor-

tantes. On a de même beaucoup exagéré la corruption des hauts fonctionnaires de cette époque, au moins pour les affaires qui avaient trait à la Révolution. J'ai trouvé dans une foule de papiers secrets des traces de tentatives de corruption, mais presque toujours aussi la preuve que ces tentatives avaient échoué. La source du mal n'était pas si impure, mais elle était plus profonde. Ce ne sont ni les crimes secrets des ministres, ni les intrigues des maîtresses, ni les faiblesses du roi qui ont détruit l'État du grand Frédéric, c'est le désaccord qui existait entre le principe de la constitution et le caractère de Frédéric-Guillaume II. Un État militaire demandait à être dirigé par un homme d'action, et ce roi, au contraire, aurait eu besoin de trouver sa force dans les institutions du pays. Il ne savait pas se conduire lui-même, comment n'eût-il pas laissé tomber en ruines l'État dont il devait porter le poids ?

Sur ce terrain chancelant, le duc de Brunswick se trouvait sans cesse appelé à se montrer non-seulement général, mais même chef de parti ; sans cesse aussi il désespérait de sa tâche, et s'abandonnait de plus en plus à son penchant pour les moyens détournés. La direction que prenait la politique extérieure le mécontentait chaque jour davantage ; mais il n'avait ni le courage de résister fermement au roi, ni celui de quitter tout à fait la partie, ou de se placer simplement au rang d'officier subalterne. La seule pensée de la guerre avec la France lui était odieuse, non qu'il se sentît porté vers les révolutionnaires, qui alors, précisément, lui offraient en France le poste le plus élevé, ni que les forces de la France lui semblassent redoutables, au contraire, il écrivait à un de ses amis (1) : « Je ne comprends pas comment les Français lèveront des impôts, car tous leurs contribuables sont sous les armes, et il ne reste plus de désarmé que les receveurs. » Mais, tandis que tous les autres princes, presque sans exception, méprisaient la Révolution, et croyaient n'avoir à combattre au delà des frontières qu'une bande de brigands conduits par des avocats de bas étage, le duc n'attendait pour l'avenir que violences et atrocités si l'on mettait le pied sur le bord du cratère révolutionnaire. « Tous nos autres em-

(1) Mémoires de Schlieffen.

barras auront une fin, écrivait-il au mois de mai au prince de Oels, mais plût au ciel que nous en eussions fini avec ces démons incarnés qu'on nomme les Français ! » Chose étrange pour la guerre qui se préparait ! les deux chefs n'étaient sensibles qu'à la force de leur adversaire et à leur propre faiblesse. Lafayette ne craignait pas moins l'armée prussienne que le général prussien ne redoutait la Révolution.

Des considérations politiques venaient encore fortifier Brunswick dans ces sentiments. Il haïssait au même degré les émigrés (1) et les Autrichiens, et à peu près par les mêmes motifs ; les uns et les autres étaient pour lui, prince allemand dont toute la vie avait été consacrée à améliorer le bien-être public, les représentants de tous les abus du moyen âge, abus qui avaient amené la Révolution en France, et qui, en Allemagne, mettaient obstacle à toute prospérité. C'était avec un profond dépit qu'il avait reçu, le 13 février, un ordre par lequel le roi l'appelait à Potsdam, pour arrêter, en cas de guerre, le plan d'une campagne destinée à soutenir l'Autriche et les émigrés. Il ne prévoyait là que des malheurs pour la monarchie de Frédéric II ; malheurs si la Révolution triomphait, encore malheurs si, par une victoire, on augmentait la puissance d'un ancien ennemi. Cependant il se rendit à l'invitation qui lui était faite, assista à une discussion en présence du roi, et envoya le 19 février le plan qui lui était demandé, plan pour lequel le major comte Tauenzien lui avait fourni les matériaux nécessaires (2). « Ceci, dit Brunswick au début de cette pièce, est l'œuvre du roi, j'ai cherché seulement à rendre sa pensée. » Mais il se trahit lui-même quand il dit plus loin que, dans son opinion, les forces dont la Prusse pouvait disposer seraient tout à fait insuffisantes si l'armée française n'était pas aussi désorganisée. A la vérité, se hâte-t-il d'ajouter, on ne doit pas s'attendre à une sérieuse résistance dans les circonstances actuelles ; cependant, il serait prudent de ne pas trop se fier aux assurances des émigrés, d'agir dès le principe avec une grande énergie, d'éviter les lenteurs et d'en finir au plus vite, car, ajoutait-il,

(1) La correspondance de son conseiller privé, Féronce, le prouve assez.
(2) Celui-ci a signé le plan original, dont la copie, imprimée chez Massenbach, ne diffère que bien peu.

« nul ne peut prévoir les chances de la guerre, et ceux qui dirigent les choses en France sont capables de tout. »

Cependant, qu'on regardât la guerre comme aisée ou comme difficile, du moment que l'Assemblée avait donné, le 20 avril, le signal de l'attaque, les puissances allemandes n'avaient plus qu'à chercher les moyens de conjurer le danger le plus promptement possible ; le prince de Hohenlohe-Kirchberg se rendit donc à Sans-Souci, pour régler la marche des opérations avec les généraux prussiens. Dans l'esprit du roi, il était déjà décidé que l'on tenterait une grande invasion en France. Pour ce qui concernait les moyens et les détails d'exécution, on prit partout pour base le plan de campagne proposé par le duc (1). D'après ce plan, une armée prussienne forte de quarante-deux mille hommes devait se charger de l'attaque principale, par le Luxembourg, prendre d'abord Longwy et Montmédy, puis ensuite Verdun, afin de s'assurer le passage de la Meuse. Les Autrichiens de Belgique, dont Hohenlohe évaluait les forces à cinquante-six mille hommes, devaient aussi faire entrer un corps dans le Luxembourg, en placer un autre à Ath pour protéger Bruxelles, prendre ou inquiéter avec leur corps principal Maubeuge, Philippeville et Givet, remonter la Meuse, et se réunir aux Prussiens sur les bords de ce fleuve : tout le succès de la campagne devait dépendre ensuite du passage de la Meuse. D'après les états officiels, l'Autriche n'avait alors que onze mille hommes dans le Brisgau, mais seize mille autres étaient déjà en marche, et vingt-trois mille avaient reçu l'ordre de les suivre ; il fut convenu que ceux-ci seraient dirigés immédiatement sur Mannheim, afin de soutenir les mouvements de l'armée principale par une opération sur la Sarre et la haute Moselle. On comptait sur un corps hessois pour protéger les communications et faire le siége des places. Au moment de l'ouverture des hostilités, les émigrés français devaient se réunir près de Philippsbourg et passer le Rhin à Bâle, afin d'opérer, de concert avec les troupes suisses, une diversion sur la haute Alsace ou la Franche-Comté ; c'était les éloigner entièrement du théâtre des opérations principales. On voit par là que les anciennes antipathies de la cour de Vienne avaient dans le duc de Brunswick un

(1) D'après les pièces de la conférence. — Minutoli, *Souvenirs*, p. 22 et suiv.

interprète zélé. Enfin, il fut décidé que l'on inviterait avec instances tous les États de l'empire à équiper et à armer leurs troupes, afin de pouvoir, avec leur aide, soit renforcer l'armée principale, soit protéger le haut Rhin.

D'après le tableau de ces forces, la Belgique semblait ne courir aucun danger ; car les Français, dans la crainte d'une attaque de la part des Allemands, ne pouvaient y envoyer plus de soixante mille hommes, auxquels les cinquante-six mille impériaux suffisaient pour tenir tête jusqu'à l'arrivée de Brunswick. Ces chiffres démentaient la nécessité d'un corps de secours prussien que Hohenlohe demandait comme auxiliaire en Belgique ; aussi la Prusse le refusa-t-elle (1), afin de ne pas affaiblir l'attaque principale qui devait avoir pour conséquence l'entière délivrance de la Belgique.

On comptait pour cette attaque sur quarante-deux mille Prussiens, vingt-trois mille Autrichiens du Brisgau, environ six mille Hessois, et enfin, sur les Autrichiens du corps de réserve qui se trouvait près d'Ath. Une fois que les alliés auraient occupé la ligne de la Meuse, seize mille hommes devaient être plus que suffisants à Ath, et quarante mille pourraient être employés aux opérations offensives, ce qui porterait les forces actives à cent onze mille hommes. C'était encore bien peu pour marcher sur Paris, aussi le duc de Brunswick n'augurait-il rien de bon de cette entreprise ; il s'irritait de ce qu'on ne prévoyait pas les chances défavorables et de ce qu'on ne s'occupait que de la manière d'avancer ; il disait : « Si les Français brûlent de fureur, moi l'ennui me glace ; il ne résultera rien d'heureux de tout ceci (2). » Il n'en était que plus important de ne pas laisser à l'ennemi le temps de compléter ses armements, et aux républicains celui d'anéantir tout à fait le parti royal et modéré. La Prusse aurait pu réunir ses troupes à Coblentz avant la fin de juin (elles s'étaient mises en marche, sur cinq colonnes, dès le commencement du mois (3)) ; mais Hohenlohe déclara que les seize mille Autrichiens qui devaient garder le haut Rhin ne seraient à Fribourg qu'à la fin de juin, et que les vingt-trois mille qui devaient renforcer l'armée principale ne pourraient arriver à Mannheim

(1) 14 jnillet.
(2) Au prince de Oels.
(3) Strantz dans la *Zeitschrift für Wissenschaft und Kunst des Krieges*, XXII, p. 18.

avant la fin de juillet. Tout fut donc différé jusqu'à cette dernière époque. On devait, en attendant, procéder tranquillement au couronnement de l'empereur François II, et hâter l'armement des États de l'empire. Nous avons déjà vu et nous verrons encore quelles furent pour la France les conséquences de ce délai.

Les nouvelles que l'on recevait du reste de l'Empire allemand n'indiquaient pas beaucoup plus d'ardeur ni d'activité dans les préparatifs de guerre. Sur une note très-pressante que l'Autriche et la Prusse avaient adressée à la diète, l'électeur de Hanovre, d'accord avec la plupart des États du Nord, déclara qu'il n'entendait en rien prendre part à une guerre entre la France et le roi de Hongrie; mais, qu'en cas de violation du territoire de l'Empire, ou d'une guerre déclarée par l'Empire conformément à la constitution, il fournirait son contingent. En présence des menaces de la Gironde, il n'était guère raisonnable de vouloir faire remplir toutes ces formalités; mais le Hanovre pouvait alléguer qu'en les réclamant il restait fidèle à sa ligne de conduite habituelle. On vit surtout paraître alors dans tout leur jour, sur le sol classique de la vieille constitution allemande, l'égoïsme, la peur, l'inertie des petits États de Souabe, de Franconie et des bords du Rhin, de ces mêmes prélats et souverains qui, l'année précédente, avaient demandé à grands cris le châtiment des Jacobins. Le cercle de Souabe, après mûre réflexion, proposa une « association défensive provisoire »; le cercle de Franconie exprima la crainte que le simple passage d'une armée prussienne ne produisît la misère et la famine, quoique cette armée dût tout payer argent comptant; les électeurs ecclésiastiques se contentèrent de traiter grossièrement les envoyés du gouvernement français à leurs cours, et de formuler des menaces contre ceux de leurs sujets qui partageraient les opinions des Jacobins; et la Bavière, dont l'armée était dans une triste situation, adressa à Paris des protestations de bienveillante neutralité (1).

Le landgrave de Hesse-Cassel présenta seul une exception au milieu de l'indifférence générale. Ce prince gouvernait ses États en vigilant père de famille et en ardent capitaine, à la

(1) Correspondance de l'armée française du Rhin. Biron ne parle de la Bavière qu'avec éloges.

manière du grand Frédéric. Il prenait modèle sur ce dernier pour tout ce qui regardait l'ordre, la discipline, l'économie, l'accroissement des forces militaires ; mais il lui manquait cet amour de la civilisation moderne et du développement intellectuel qui caractérisait si vivement Frédéric II. Tout, dans ses États, était organisé militairement. Sur une population de quatre cent mille âmes, il avait environ quatorze mille soldats (1), qui ne le cédaient en courage à aucune armée européenne. Le landgrave, qui avait la plus haute idée de sa valeur et de l'importance que lui donnait comme prince souverain sa force militaire, désirait depuis longtemps acquérir pour sa maison la dignité d'électeur; mais jusqu'ici les circonstances ne s'étaient pas montrées favorables à cette ambition. Il accueillit donc avec joie l'occasion de s'attacher les deux plus puissants monarques de l'Allemagne, l'empereur et le roi de Prusse. Plusieurs fois déjà, il avait manifesté l'horreur que lui inspirait la Révolution. Au mois de septembre 1791, il avait ordonné secrètement à tous ses colonels de réprimer militairement le moindre désordre, sans ménagements et sans égards pour les autorités civiles, et de ne s'arrêter que lorsque le calme serait rétabli. Aussi, quelques mois plus tard, l'électeur de Mayence l'ayant engagé à publier comme lui un manifeste contre les Jacobins de ses États, il lui répondit de sa propre main : « *Mes* sujets se sont toujours distingués par leur attachement à leur souverain; ce serait leur faire injure que de faire un tel acte sans motif. » Il rejeta de même un projet de loi de l'Empire contre les mouvements révolutionnaires, en alléguant que la haute police devait compéter exclusivement à la souveraineté territoriale, et était déjà parfaitement organisée dans la Hesse. Mais, sous le rapport militaire, il se montra prêt à venir partout et toujours au secours du cercle et de l'Empire, avec des forces bien supérieures à son contingent (1). Aussi eut-il la satisfaction de voir l'Autriche et la Prusse le citer à la diète comme le seul prince patriote de l'Allemagne. Il envoya aussitôt

(1) Entretenus au moyen d'un impôt territorial ou contribution de 40 000 thalers, et d'un trésor de 11 à 12 millions destiné aux dépenses de l'armée.

(2) Nous avons trouvé les pièces en détails dans un livre excellent, mais malheureusement non encore imprimé, *Les Hessois en Champagne, sur le Main et sur le Rhin*, par M. v. Ditfurth.

l'état de ses troupes au duc de Brunswick, pour que celui-ci réglât les opérations; mais, en administrateur prévoyant, il ne voulut pas se contenter des lauriers qu'il allait cueillir, ni même du chapeau d'électeur; de sorte qu'un mois se passa en négociations au sujet des frais et des indemnités. Le landgrave demandait que la Prusse se chargeât de l'entretien des troupes hessoises, et que l'empereur et le roi, outre le titre d'électeur, lui assurassent le commandement de l'armée alliée, en cas de retraite du duc de Brunswick. Ces conditions n'étaient pas acceptables. Après bien des pourparlers, il fut enfin convenu, le 31 juillet, que le landgrave, moyennant la promesse de la dignité électorale et d'une juste indemnité pour ses dépenses, fournirait à l'expédition six mille hommes qu'il entretiendrait à ses frais.

Tous ces débats n'étaient pas d'un bon augure pour les résultats de la guerre. Le commandant en chef était hostile à l'entreprise, un grand nombre de ceux qui devaient y prendre part ne pouvaient être arrachés à leur engourdissement, et les lenteurs de l'armement avaient déjà fait manquer le moment favorable.

Ce qui était surtout fâcheux, c'était que la première condition du succès, l'entente sincère de la Prusse et de l'Autriche, devenait chaque jour plus difficile. Dès que le roi de Prusse eut jeté ses vues sur un agrandissement de territoire en Pologne, à titre d'indemnité, il chercha à se mettre en relations étroites avec la cour de Russie, et bientôt l'Autriche suivit cet exemple avec une jalousie mal dissimulée. Nous suivrons plus tard le développement de ces intrigues à Saint-Pétersbourg ; remarquons seulement ici qu'elles fournirent à la Russie l'occasion d'exercer une influence directe sur la guerre, et que les embarras résultant du croisement des intérêts en furent encore augmentés. Tandis que l'Autriche cherchait à éloigner les émigrés de toute coopération, soit politique, soit militaire, la Russie demanda, au contraire, que l'on mît officiellement les princes français à la tête de l'entreprise, et que l'on ne marchât qu'à leur suite contre la Révolution. On adopta enfin un expédient proposé par la Prusse,

(1) Date de la ratification hessoise. Le projet présenté par la Prusse est du 12 juillet; le landgrave y écrivit lui-même ce qu'il demandait sous la forme de notes marginales, ajoutant : « *l'on s'en remet uniquement aux promesses gracieuses de S. M. l'empereur et de S. M. Prussienne.* »

celui de ne donner aucun rôle politique aux émigrés, mais de les admettre à prendre part aux opérations militaires, sous les ordres des généraux allemands. La Russie voulait aussi que le but exclusif de la guerre fût la restauration du trône des Bourbons, et elle s'opposait à tout démembrement du territoire français. La Prusse n'avait rien à objecter à cela ; quant à l'Autriche, elle évita de se prononcer formellement, mais elle demanda où l'on pourrait prendre, en ce cas, les indemnités réclamées par le cabinet de Berlin. On était alors au milieu du mois de mai ; les armées russes se dirigeaient ouvertement vers la Pologne, et la conquête de ce malheureux pays était facile à prévoir. Quoique ces mouvements isolés de la Russie avant la conclusion du traité mécontentassent la Prusse, il n'y avait aucun moyen de les empêcher ; elle se contenta de faire déclarer par Schulenbourg au prince de Reuss que la Prusse comptait choisir son indemnité en Pologne. L'effet que cette parole produisit à Vienne prouve assez que depuis la mort de Léopold un nouvel esprit animait le gouvernement impérial, et que toute grandeur de vues avait disparu, pour faire place à une impatiente avidité. Le même intérêt politique qui rendait la Prusse hostile à la Pologne, devait faire de l'Autriche la protectrice de ce pays ; l'empereur Léopold le comprenait, et cette conviction avait conduit toute sa politique. Mais son fils, tout en reconnaissant les inconvénients qui devaient résulter d'un agrandissement de la Prusse, pensa qu'on pouvait l'accepter, à la condition que l'Autriche obtiendrait aussi une province polonaise (1). Bientôt, cependant, les choses tournèrent autrement. L'impératrice Catherine, après avoir atteint le but principal de ses négociations, celui d'empêcher les puissances allemandes de soutenir la Pologne, se voyait déjà maîtresse de toute la république, et se sentait très-peu disposée à céder à un tiers une partie de sa proie ; elle ne voulait pas surtout accorder une telle extension aux Autrichiens, qui venaient de manifester le projet de rétablir la Pologne.

Les négociations ne marchaient donc ni à Saint-Pétersbourg, ni à Berlin. Dans l'espoir d'un prochain accord, les troupes furent cependant équipées et mises en marche, et une entrevue de François II

(1) Ces sentiments se manifestèrent à Vienne à la fin de mars, aussitôt après le rejet par la Prusse du mémoire de Spielmann et la provocation de Dumouriez.

avec le roi de Prusse fut fixée au mois de juillet, immédiatement après le couronnement de l'empereur. Cette entrevue devait avoir lieu à Mayence. Il fallait, avant cette époque, que la cour de Vienne eût décidé quel pays elle pouvait convenablement réclamer comme l'équivalent de la province polonaise qui allait être donnée à la Prusse. Le baron Spielmann, dans une visite de l'ambassadeur russe Rasumowsky, aborda avec lui cette question brûlante. Le diplomate russe prétendit que rien ne pouvait être plus avantageux pour l'Autriche que de revenir à l'ancien projet de Joseph II, l'échange de la Belgique contre la Bavière. Spielmann ne nia pas les avantages de cet échange, mais il exprima le doute que les circonstances fussent favorables pour le proposer; Rasumowsky déclara, au contraire, que le seul obstacle contre lequel Joseph eût échoué était la résistance de la Prusse; et que, cet obstacle se trouvant levé par l'alliance des deux puissances, le succès était certain. « Mais la Prusse, repartit Spielmann, demandera pour elle-même une acquisition d'égale valeur. » — « Sans doute, répondit Rasumowsky; mais nous la trouverons facilement. » Le mot de Pologne ne fut pas prononcé; pas plus qu'à Saint-Pétersbourg, il ne fut ouvertement question d'un partage; mais on se comprit de part et d'autre, et Spielmann se hâta d'envoyer le prince de Reuss à Berlin, pour y discuter confidentiellement ces nouveaux projets. Contre son attente, celui-ci reçut de Schulenbourg l'accueil le plus favorable (1); le ministre prussien répondit nettement et sans hésiter que son maître consentirait à l'échange de la Bavière, s'il obtenait, comme compensation, une province polonaise. Ce mot suffit pour donner un cours tout nouveau aux idées de la cour de Vienne; loin de s'opposer encore à l'extension de la Prusse en Pologne, l'Autriche se chargea de rompre la glace à Saint-Pétersbourg, et de proposer officiellement à Catherine l'échange de la Bavière pour elle, et la cession d'une province polonaise pour la Prusse. Ces propositions causèrent au gouvernement russe une joie extrême, mais qu'il eut soin de dissimuler; rien ne pouvait lui être plus agréable, en effet, que le changement qui venait de

(1) Alvensleben a même prétendu plus tard que le projet avait été suggéré par Schulenbourg; mais il était alors fortement irrité contre son ancien collègue, et il a, en 1792, signé plusieurs dépêches qui confirment le récit que je viens de faire.

s'opérer dans la politique autrichienne. Il voyait dans le projet d'échange une source inépuisable d'embarras pour les puissances allemandes, et, pour lui, l'occasion d'établir de plus en plus sa prépondérance; quant au sacrifice à faire à la Prusse d'une petite partie de la Pologne, nous savons que Catherine s'y était depuis longtemps préparée. En attendant, elle allait disposer de ce pays tout entier, et elle était bien décidée à n'en céder que le moins possible. Ses ministres accueillirent très-froidement, en apparence, la proposition de l'ambassadeur d'Autriche. « L'échange de la Bavière, dirent-ils, aurait pu avoir lieu sans entraîner le partage de la Pologne; mais, la Révolution française ayant changé toutes les situations, il fallait bien songer à indemniser la Prusse.» — «Ceci demande cependant un sérieux examen,» ajouta Ostermann; et le conseiller d'État Markoff objecta qu'une demi-campagne contre la France justifiait d'autant moins l'extension de la Prusse, que l'Autriche ne gagnerait pas grand'chose à l'échange projeté. Ils décidèrent d'ailleurs que la discussion ne serait reprise qu'après l'entrevue des deux monarques.

Pendant ce temps, le roi François avait traversé l'Empire pour se rendre à Francfort, où, le 14 juillet, le couronnement eut lieu avec tout le cérémonial d'usage. Le roi de Prusse était parti en même temps que son armée, dont les colonnes se réunissaient à Coblentz, pour être prêtes à attaquer la France, et le 19, le 20 et le 21 juillet, la réunion projetée s'effectua à Mayence, entre les souverains. D'augustes hôtes étaient arrivés de toutes les parties de l'Allemagne pour y assister. Un grand nombre de princes de l'Empire, suivis de brillants cortéges, des prélats, des officiers aux costumes les plus divers emplissaient la ville, où plus de dix mille étrangers se trouvaient réunis. Jour et nuit, le château de l'électeur retentissait de joyeux accords; les festins, les bals, les concerts s'y succédaient sans relâche; chaque soir, le Rhin étincelait des mille feux des illuminations; on eût dit que le vieil Empire voulait encore déployer toutes ses splendeurs sur cette terre classique où il avait pris naissance, avant de s'engager dans la lutte sanglante qui se préparait. Au milieu de toutes ces fêtes, avaient lieu entre les diplomates Spielmann et Cobentzel, Schulenbourg et Haugwitz, les délibérations décisives. Au début, l'entente sembla parfaite; on reconnut que les indemnités devaient être égales

pour chacune des deux puissances, que l'on n'avait aucun motif de les chercher en France, qu'il était naturel, au contraire, qu'elles consistassent, pour l'Autriche, dans l'échange de la Belgique contre la Bavière, et pour la Prusse, dans une province polonaise. Mais lorsqu'on demanda jusqu'où s'étendaient les prétentions de la Prusse, et que Schulenbourg désigna les palatinats de Posen, Gnesen, Kalisch, Kujavie, et une partie de la Sieradie jusqu'à la Wartha, c'est-à-dire à peu près ce qui forme aujourd'hui la province de Posen, les négociateurs impériaux produisirent une demande tout à fait inattendue. Reprenant l'argument de Markoff à Saint-Pétersbourg, ils déclarèrent que l'échange de la Bavière ne constituait pas pour l'empereur un agrandissement de territoire comparable à celui qu'allait obtenir la Prusse ; en conséquence, ils demandèrent que le roi de Prusse, au cas où cet échange aurait lieu, cédât à l'empereur la principauté d'Anspach-Baireuth. On conçoit facilement la colère avec laquelle Frédéric-Guillaume repoussa cette prétention ; l'empereur, de son côté, ne voulut pas y renoncer ; il fallut donc interrompre les négociations sans avoir rien conclu, et commencer la guerre avec le seul espoir que des circonstances plus favorables changeraient les dispositions des deux partis.

Les plus grandes puissances de l'Europe se trouvaient ainsi à la veille d'entreprendre une lutte qui devait inaugurer une ère nouvelle, sans comprendre la grandeur de leur tâche, et sans laisser place dans leur cœur à d'autre sentiment qu'à la jalousie et à l'égoïsme. Combien la politique prussienne s'était éloignée de la netteté et de la sûreté de coup d'œil qui la caractérisaient sous le grand Frédéric, et quel changement dans la politique de l'Autriche, qui, trois mois auparavant, prêchait la restauration de la Pologne, et qui, aujourd'hui, avait la première proposé le partage de ce pays ! Que pouvait-on attendre d'une guerre entreprise contre la Révolution pour la défense des vieux droits, quand c'était la vieille république de Pologne et le vieil empire romain représenté par la Bavière qui devaient en payer les frais ? Que pouvait produire une alliance dont les membres songeaient avant tout à se disputer le butin avec jalousie ? La coalition a été vaincue non par les armes de la Révolution, mais par ses propres fautes : Dieu aveugle ceux qu'il veut perdre !

Une autre négociation non moins importante, qui eut lieu également à Mayence, ne produisit pas de meilleurs résultats. Elle fut dirigée dans le plus grand mystère par un homme obscur et sans titres, à peine remarqué au milieu des nombreux seigneurs qui se pressaient, brillants et parés, autour des deux rois, par l'envoyé confidentiel de Louis XVI, Mallet du Pan. Après avoir été reçu de la manière la plus gracieuse par les monarques, Mallet eut de longs entretiens avec Cobentzel et Haugwitz. Il leur fit connaître d'abord les vœux de Louis XVI, qui étaient que les puissances ne fissent valoir que les griefs relatifs au droit des gens, ne consentissent à traiter qu'avec le roi libre, et laissassent entièrement à celui-ci le soin de rétablir l'ordre dans ses États. Les deux diplomates accédèrent à tout cela, et se défendirent de tout projet d'agrandissement aux dépens de la France : « Ils m'en donnèrent l'entière assurance, » dit Mallet, qui était trop perspicace pour ne pas reconnaître que la meilleure garantie sur ce point était la haine que se portaient les deux puissances. Ces conférences portèrent le dernier coup au crédit déjà si ébranlé des émigrés. Leurs demandes incessantes, leurs intrigues, et surtout leurs dissensions avaient déjà beaucoup diminué la faveur dont ils jouissaient à Berlin. Il existait alors parmi eux trois partis qui se détestaient mortellement, et Calonne, qui exerçait encore la plus grande influence sur le comte d'Artois, venait d'irriter les Tuileries en proposant de nouveau de proclamer le comte de Provence régent. Les émigrés suscitèrent mille obstacles à Mallet du Pan ; mais celui-ci eut la satisfaction de voir les puissances profondément irritées contre eux. « Ils se vantent sans cesse, dit Cobentzel, mais où sont leurs armes? à quoi pourrait-on les employer? de quelle utilité serait leur coopération? » — « Ils veulent, ajouta Haugwitz, le rétablissement de l'ancien régime, auquel la majorité de la nation française paraît complétement opposée. » Mallet du Pan fit tout ce qui dépendait de lui pour fortifier les négociateurs allemands dans ces sentiments ; il insista sur l'opposition qui existait entre le système de Calonne et celui de Louis XVI, et fit ressortir tous les défauts du premier ; à quoi Cobentzel répondit « que l'opinion des puissances était d'accord avec lui (1). »

(1) Voyez les procès-verbaux dans le premier volume des mémoires de Mallet.

Il fut donc décidé, le 20 juillet, qu'afin d'affaiblir l'importance politique des émigrés, on ne les laisserait pas se réunir et former une grande masse. Huit mille hommes, tout au plus, devaient marcher avec Brunswick, cinq mille devaient se réunir aux Autrichiens dans le Brisgau, et cinq mille aux troupes impériales en Belgique. On devait leur fournir le pain et les fourrages, et les princes devaient recevoir encore une fois 200 000 florins pour leur équipement; mais le traité stipulait que ce subside serait irrévocablement le dernier; si les princes n'acceptaient pas ces conditions, on devait tout à fait les abandonner à leur sort. La petite cour de Coblentz, qui fut aussitôt instruite de cette décision, en conçut une impuissante irritation. Ce n'étaient pas seulement des motifs d'intérêt personnel qui excitaient sa colère; à ses regrets de ne pouvoir ramener le bon vieux temps, se joignait l'humiliation de voir des étrangers prendre le rôle principal, au lieu de rester sous les ordres des descendants de saint Louis; car le sentiment national était aussi vif à Coblentz qu'à Paris, et, après l'échec de Biron près de Mons, on avait vu de vieux gentilshommes pleurer sur le malheur de leurs compatriotes, les révolutionnaires (1). Mais ce qui leur était le plus douloureux, c'était de voir Louis XVI lui-même provoquer cette humiliation pour ses frères; ceux-ci attribuaient cette conduite à l'influence de Marie-Antoinette, et eux, les défenseurs du trône féodal, joignaient leurs injures contre l'étrangère et l'Autrichienne à celles des Jacobins. Cette haine contre les étrangers dont on mendiait les secours et contre la reine pour la défense de laquelle on allait combattre, ne s'est jamais éteinte; elle a introduit dans la littérature historique de cette époque autant d'erreurs que l'esprit révolutionnaire (2).

Mallet du Pan demanda avec les plus pressantes instances la publication d'un manifeste qui expliquât solennellement au peuple français le caractère de la guerre. Il voulait des menaces sévères contre les Jacobins et des assurances tranquillisantes pour les

(1) Stramberg Coblentz, d'après des notes contemporaines.

(2) On doit mentionner surtout la fable inventée par Michaud sur l'expédition de Champagne (*Biogr.*, *univ.*, *art.* DUMOURIEZ, et autres), qui malheureusement a été également répandue en Allemagne par un savant, trop amateur de scandale, M. de Stramberg, mais qui a été réfutée en France (*Spectateur militaire*, XXXIII) comme elle méritait de l'être.

citoyens paisibles, afin d'enlever aux Parisiens leur sécurité à l'égard de la guerre, et de détacher le peuple des factions. Il voulait aussi que l'on ne désignât pas une constitution déterminée, mais qu'on se bornât à demander la liberté de Louis XVI, qui seul devait opérer des réformes et assurer la paix. Sans doute, il eût été imprudent, dans l'état d'incertitude où l'on était alors, de s'occuper des détails de la constitution, cependant on ne peut s'empêcher de reconnaître une lacune importante dans les propositions de Mallet du Pan. Il était convenu avec les deux ministres que la guerre n'aurait pour but ni la conquête, ni le rétablissement de l'état féodal, et il eût été important que ces deux assurances fussent également contenues dans le manifeste; malheureusement le projet de Mallet du Pan ne mentionnait que la première. Le souvenir de l'ancien régime était aussi antipathique à la France que l'image de la domination étrangère; on eut donc tort de ne pas indiquer, ne fût-ce que vaguement, une forme de gouvernement pour l'avenir. Il y avait surtout trois points qui se liaient étroitement à la constitution, et qui n'avaient rien de commun avec les droits du roi, trois points dont Louis XVI lui-même avait depuis longtemps reconnu la nécessité, et qui étaient de la plus haute importance pour la majorité du peuple français: la faculté pour tous d'arriver à tous les honneurs et à toutes les dignités, l'abolition des droits féodaux, et la suppression de la dîme. Nous avons vu plus haut quelle influence ces questions exerçaient sur l'opinion du peuple; il importait donc d'enlever à la guerre tout prétexte révolutionnaire par une explication franche et rassurante à ce sujet.

Mais les plans de Mallet du Pan tombèrent entre les mains d'un émigré ardent, le marquis de Limon; celui-ci rédigea un manifeste qui n'y fut qu'en partie conforme, et qui le fit accepter par l'empereur François (1). Au lieu de l'article qu'il eût fallu contre l'état féodal, il ajouta des menaces exagérées et dépourvues de dignité, qui dépassaient le but et ne pouvaient qu'aigrir sans intimider. Le duc de Brunswick n'eut pas le courage de résister à la volonté du monarque, et il signa le manifeste, le

(1) Mallet du Pan, *Mémoires*, tome I. Schulenbourg, et, par son entremise, le roi de Prusse furent ensuite gagnés.

25 juillet 1792. Nous avons déjà vu quelles en furent les conséquences.

CHAPITRE II

DOMINATION DE LA COMMUNE DE PARIS.

Tels étaient les mouvements compliqués et sans vigueur de la vieille Europe lorsque éclata à Paris l'émeute du 10 août, qui renversa la royauté et la constitution de 1791. Les hommes qui provoquèrent ce soulèvement allaient soutenir une lutte acharnée contre toute l'Europe, et transformer leur pays entier en un camp immense.

Cependant, au milieu du déchaînement de tant de passions, l'incertitude régnait partout. Personne, hors des murs de la capitale, ne savait quelle route allait suivre la Révolution ; les vainqueurs du 10 août eux-mêmes ignoraient à Paris quel jugement le pays porterait sur les actes de cette journée. La confusion était si grande dans les provinces, qu'on ne pouvait rien préjuger de l'avenir ; aussi le premier soin de l'Assemblée nationale fut-il de s'emparer de la force matérielle. Dans la séance même du 10 août, elle envoya des commissaires aux diverses armées pour faire prêter serment aux troupes, et, le 13, elle publia un manifeste par lequel elle exposait la nécessité d'un soulèvement général et invitait la nation à pourvoir à son avenir par la réunion d'une Convention nationale.

Ni les instructions secrètes des commissaires, ni le ton de cette proclamation officielle ne témoignaient d'une grande confiance dans le succès. Condorcet, qui l'avait rédigée, se gardait d'y faire la plus légère allusion à la république ; il n'y parlait même pas du général Lafayette, qui venait d'être l'objet d'un si violent débat. C'était agir très-sagement, car ces questions n'excitaient pas le moindre intérêt dans la population, et la plupart même de ceux qui s'occupaient des affaires politiques ne désiraient pas plus la chute de Louis XVI que la souveraineté de la commune de Paris. Deux pensées uniques animaient le pays : la haine de l'ancien régime et la crainte de l'intervention étrangère. Il fallait

donc que la faction victorieuse s'appliquât avant tout, pour satisfaire ce sentiment national et en tirer parti, à ne pas s'inquiéter des nuances d'opinions, mais à représenter Louis comme l'ami et l'allié des émigrés et de l'étranger, et à persuader à la nation qu'il fallait choisir entre le 10 août ou l'esclavage.

Cette erreur, au reste, était déjà accréditée. Partout les commissaires trouvaient les esprits échauffés et les masses en ébullition. Dans tous les départements, le zèle guerrier dominait les menées des partis. A peine la patrie eut-elle été déclarée en danger, que les volontaires accoururent en foule, se firent inscrire aux municipalités des communes, et demandèrent des armes et des ordres. En exceptant une partie de la Bretagne, cet élan était le même dans toutes les provinces. Le sentiment national l'emportait sur tous les autres; les Jacobins voulaient se battre pour sauver la liberté; et les constitutionnels acceptaient même la tyrannie du peuple pour ne pas nuire à la sainte guerre qu'on allait entreprendre contre l'étranger. En Alsace, toute la population de Strasbourg avait signé, quelques jours avant le 10 août, une violente protestation contre les Jacobins, à laquelle le club de la ville n'avait pu opposer que cinq cents membres; et cependant, convaincue de la nécessité de la guerre, elle envoya un bataillon sur la frontière, ne voulant pas se séparer de l'Assemblée, quoiqu'elle ne partageât pas ses principes. A Orléans, le département, le conseil de la commune et six cents habitants avaient protesté contre le 20 juin; mais, au commencement d'août, ils offrirent tous leurs jeunes gens pour la formation d'une compagnie de volontaires; ils plaignaient le sort du roi, tout en envoyant des troupes pour combattre ses libérateurs. A Brest, le procureur-syndic du département, Belval, déclara, avant même d'avoir reçu les nouvelles du 10 août, que la déposition du roi était un fait condamnable et qui pouvait avoir les plus dangereuses conséquences; « mais, continua-t-il, que cette déposition soit prononcée ou rejetée, l'Assemblée doit rester notre centre commun; sinon, c'en est fait de la France. » Cette opinion se trouve exprimée dans des centaines de documents contemporains. Elle prévalait d'autant plus qu'elle s'accordait en même temps avec la force et avec les faiblesses de la nature humaine, et qu'en mettant à l'aise le patriotisme national, elle avait l'avantage de per-

mettre à la masse de la nation de ne point prendre de parti. Les désordres de la Révolution avaient éteint tout enthousiasme politique. « Nous sommes bien assez libres, disaient les uns, pourquoi nous agiter davantage ? » — « Nous sommes beaucoup trop libres, disaient les autres ; à quoi nous servent les Droits de l'homme, si chacun peut puiser dans la bourse de son voisin ? » Les Jacobins connaissaient ces dispositions et s'en inquiétaient. « Ce sont trois mille ouvriers, dit un Girondin, qui, le 10 août, ont établi la république en France. » Un autre assurait que le grand nombre des citoyens tenait à la constitution, et que, dans les villes, on regrettait même l'ancien despotisme. « On n'est républicain, disait-il, que par crainte de la guillotine. » Les Cordeliers pensaient comme la Gironde. Le journal *Les Révolutions de Paris*, qui était alors le principal organe des Jacobins, reconnaissait également ces tendances ; à la vérité il en attribuait la cause aux menées de la cour et des riches ; mais il constatait ce fait que des hommes qui, en 1789, étaient tout dévoués à la Révolution, l'étaient entièrement au roi constitutionnel en 1792. « C'est pourquoi Brunswick, disait-il, ne parle plus de contre-révolution, mais seulement du rétablissement de l'ordre. » Les quatre cinquièmes peut-être de la nation désiraient ardemment un gouvernement ferme, qui rendît la tranquillité au pays et le délivrât des préoccupations politiques. Ils ne se soumettaient aux Jacobins que parce que la résistance les eût forcés à agir et à payer de leur personne. Si l'Assemblée avait commis un acte illégal en suspendant le roi, la résistance à un décret de l'Assemblée ne leur semblait pas moins illégale. Les royalistes n'avaient aucun moyen de se reconnaître et de se concerter ; les seules réunions d'alors étaient les clubs, et ceux-ci dirigeaient le mouvement révolutionnaire. C'était là seulement qu'on trouvait du zèle, de l'énergie, de l'unité. Le désaccord entre la Gironde et la Montagne, qui divisait les Jacobins de Paris, ne se faisait pas encore sentir dans les provinces ; Girondins et Montagnards, tous y marchaient résolûment vers un même but. Les constitutionnels, au contraire, étaient en guerre ouverte avec les prêtres orthodoxes et leurs partisans, et remplis de méfiance au sujet des relations du roi avec l'étranger. Ils se résignaient donc à accepter une situation contre laquelle ils étaient impuissants à réagir, et

tâchaient de s'en consoler par la pensée que toutes les forces du pays allaient se réunir contre l'étranger, leur ennemi commun. De tous côtés, l'Assemblée recevait la nouvelle que la France se soumettait à la Révolution, acceptait les faits accomplis, et se préparait aux élections pour la Convention nationale (1).

Le seul point vers lequel les regards de la Gironde se tournassent avec inquiétude était le camp de Lafayette. Bien des gens, en effet, plaçaient tout leur espoir dans le général, le fils aîné de la liberté, comme l'appelaient ses amis. Son armée lui était entièrement dévouée. Lui-même s'était depuis longtemps enlevé toute possibilité de retour vers les démocrates. Il apprit au bout de trente-six heures la révolution du 10 août (2), d'abord par un garde national échappé au carnage, puis par un officier de son armée, qui, dans la soirée même du 10, avait franchi les barrières, le pistolet à la main. Il n'était qu'à peu de distance de Paris; l'armée prussienne était encore au delà de la frontière, à Konz, sur la Moselle, et ne pouvait atteindre ses positions avant une semaine. Peut-être eût-il été possible de profiter de ce temps pour opérer un coup de main sur la capitale. Quand même il n'y fût arrivé qu'avec quelques régiments fidèles, la garde nationale se serait vraisemblablement réunie à son ancien chef (3) d'après le vote du 8 août, il pouvait compter sur la majorité de l'Assemblée; quelques coups de feu déchargés sur les Marseillais auraient peut-être suffi pour replacer le pouvoir entre les mains des constitutionnels, et il aurait pu compter tout autant que les républicains sur le concours des provinces, car lui aussi voulait battre la Prusse et s'opposer à l'intervention étrangère. C'était là sans doute une entreprise pleine de périls, dans laquelle la perte d'une heure pouvait assurer le triomphe des Jacobins ou celui des Prussiens; mais c'était aussi la seule chance de salut qui restât encore. Tout dépendait de la prise de possession de la capitale, de la promptitude et de l'énergie de l'action.

Il eût été d'autant plus urgent de ne pas perdre un seul

(1) Le très-consciencieux écrivain français, Mortimer-Ternaux, arrive à la même conclusion, après avoir examiné attentivement les dossiers de l'Assemblée et des départements.

(2) Lafayette, VI, page 242.

(3) Le 28 juin, quoiqu'il fût venu sans troupes, il eut un moment l'espoir d'entraîner après lui la garde nationale.

instant pour agir, que si Lafayette jouissait, dans son camp de Sedan, de la confiance de ses soldats, la Gironde et la Montagne comptaient de nombreux partisans dans le reste de l'armée. Les anciennes dissensions au sujet de la guerre offensive et de la guerre défensive, loin de s'éteindre, avaient été ranimées par les dernières luttes des partis. Depuis le milieu de juillet, l'armée du Rhin était sous les ordres des généraux Biron et Custine; le premier, comme ancien orléaniste, était depuis longtemps prévenu contre Lafayette; le second avait placé tout son espoir dans la Révolution et dans la guerre: tous deux, longtemps même avant le 10 août, étaient dévoués au parti le plus violent. Nous connaissons déjà le chef de l'armée du Sud, le général Montesquiou, et sa liaison avec la Gironde. Il s'était énergiquement déclaré contre les tendances démagogiques, c'en était assez pour sa conscience; tranquille à son armée, il semblait maintenant approuver, par son silence, le fait accompli. Quant à la Montagne, elle avait à l'armée du Nord un représentant plus considérable encore dans le général Dumouriez. Lorsque Luckner avait quitté cette armée pour se rendre à Metz, Dumouriez devait le suivre avec sa division; mais il profita d'une reconnaissance insignifiante des Autrichiens sur Orchies pour faire comprendre à son chef, le général Arthur Dillon, le danger de son départ, et, résistant à tous les ordres, il resta dans sa position. Dans ce moment, Couthon, l'ami de Robespierre, prenait les eaux dans le département du Nord; sa haine contre Lafayette le réunit à Dumouriez; aussi, malgré toute la colère de Luckner, les Jacobins de Paris empêchèrent-ils le ministère de la guerre de sévir contre la désobéissance du général. Nous verrons à quels dangers ces menées exposèrent la France; mais, en attendant, Dumouriez était tout à fait jacobin et remplissait sa division d'un enthousiasme démocratique.

Si, en présence de ces circonstances dangereuses, qui ne pouvaient être ignorées de Lafayette, ce général s'était retiré, personne n'eût pu l'accuser de lâcheté; s'il s'était posé en dictateur, personne n'eût pu l'accuser d'une ambition criminelle; mais, trop confiant en lui-même pour prendre le premier parti, et trop faible pour prendre le second, il adopta le plus fâcheux de tous les expédients. Il déclara qu'il voulait combattre les Jacobins, et, tout en faisant cette déclaration, il remit son épée

dans le fourreau. Il ne crut pas devoir quitter son camp en présence de l'armée prussienne. Il ne voulut pas s'écarter de la légalité, même pour engager la lutte avec un pouvoir tout à fait illégal. Son premier mouvement ne fut pas de choisir les régiments les plus propres à attaquer les sans-culottes parisiens, mais de se demander à quelles autorités civiles il pourrait se subordonner; car la constitution qu'il voulait défendre exigeait que la force armée fût toujours et essentiellement obéissante. Il attendit donc le peuple, dans un moment où le peuple n'avait qu'un désir, celui de voir s'élever une dictature énergique, et de se donner à elle. Il voulait réunir en un congrès les directoires des départements, qui étaient l'autorité civile la plus élevée, et opposer ce congrès à la minorité rebelle de l'Assemblée. Les départements de la frontière du Nord et quelques municipalités accueillirent favorablement ce projet. Lorsque Kersaint, commissaire de l'Assemblée nationale, et ses collègues arrivèrent à Sedan et demandèrent la reconnaissance du 10 août, la municipalité les fit arrêter. Sur la demande de Lafayette, le directoire du département écrivit alors à tous les autres directoires, et, au lieu d'agir et d'entraîner le pays, on attendit ce que le pays allait répondre. Mais bientôt on apprit que tout se soumettait au nouveau pouvoir, et que tous les généraux, par crainte ou par conviction, reconnaissaient le 10 août. Aucun département ne répondit; la voix du peuple resta muette. « J'ai combattu toute ma vie pour la liberté des peuples, dit Lafayette, je ne puis pas aujourd'hui fomenter la guerre civile ou établir la dictature militaire. » Les commissaires prisonniers lui firent savoir que, s'il voulait se déclarer en faveur du nouveau gouvernement, il serait aussitôt placé à la tête des affaires (1); le ministre Servan lui-même lui écrivit encore le 16 août, et lui promit tous les secours dont il aurait besoin; mais Lafayette savait qu'il n'y avait pas de réconciliation possible entre lui et les Jacobins. En effet, toutes ces avances cachaient un piége; dès le 14 août, le ministère avait décidé sa destitution (2), et le 16, Servan nomma le général Dumouriez pour le remplacer à l'armée du Nord. Les troupes

(1) Lafayette, VI, 148.
(2) Mortimer-Ternaux, III, 50.

de Lafayette, qui, peu de jours auparavant, l'auraient suivi partout (1), étaient déjà travaillées par les Jacobins et ébranlées par l'exemple de leurs frères d'armes de Flandre. Dès que les événements de Sedan avaient été connus à Paris, on avait nommé de nouveaux commissaires et préparé des mesures énergiques. Lafayette pensa que sa présence ne pouvait plus être que nuisible au pays. Tout ce qu'il pouvait faire pour assurer la position défensive de l'armée après son départ, il le fit dans ces derniers instants. Il donna des ordres pour le cas d'une attaque imprévue, pria Luckner de prendre, jusqu'à nouvel avis, le commandement en chef, et quitta son quartier général le 14 août au soir, pour gagner, par la Belgique, le territoire anglais. Vingt-trois officiers de différents grades et près de mille soldats (2) l'accompagnèrent. Dans ce moment même, il était décrété d'accusation pour crime de haute trahison par l'Assemblée nationale. Le lendemain, les Autrichiens l'arrêtèrent, et comme il refusa de donner des renseignements sur la situation de l'armée française, on le condamna à un long et cruel emprisonnement.

C'était déjà une inquiétude dont la démocratie parisienne se trouvait délivrée ; il fallait maintenant qu'elle conservât la souveraineté qu'un hardi coup de main lui avait acquise ; elle était pleine de courage, et décidée à ne reculer devant aucun moyen. Le temps des demi-mesures était passé, il s'agissait actuellement de tirer les dernières conséquences de la déclaration des Droits de l'homme. A l'Hôtel de ville de Paris, où siégeaient les véritables vainqueurs du 10 août, on parlait toujours beaucoup de liberté et d'égalité ; cependant, les démocrates ne dissimulaient pas entre eux qu'il n'était plus question des droits de tous, mais de la domination des prolétaires, et, par conséquent, des démagogues. Il fallait s'assurer vengeance pour le passé, jouissance pour le présent, sécurité pour l'avenir ; tout cela se résumait dans un seul mot, prononcé par les uns avec une froideur étudiée, par les autres avec une passion brûlante, ou enfin avec un stupide cynisme : l'anéantissement des ennemis. La force politique

(1) Rapport de Kersaint du 28 : « Après le départ de Lafayette, quelques corps ont encore respecté et exécuté ses ordres. » *Mémoires de Dumouriez* : « Les deux tiers de l'armée de Flandre sont dévoués à Lafayette. » Beaulieu dit la même chose.

(2) Lettre de Dampierre, C. N., 23 avril 1793.

et les clubs, les lois et les armes, les orateurs populaires et les bandits, tels étaient les moyens dont on disposait pour atteindre ce but. En immolant tous ceux qui ne pensaient pas comme eux, les démocrates s'assuraient tout à la fois vengeance, butin et pouvoir ; en égorgeant les ennemis de la liberté, ils affranchissaient cette liberté de tous les dangers qui pouvaient la menacer. L'intérêt personnel et le fanatisme se prêtaient mutuellement secours. Ces hommes, si remplis d'enthousiasme pour l'égalité et la souveraineté de tous, trouvaient cependant naturel de courber le peuple souverain sous le joug tyrannique de leurs systèmes ou de leurs passions. Au lieu de l'adoration du grand nombre, c'était la divinisation du moi, c'était ce même égoïsme fanatique avec lequel Charles Stuart déclarait digne de mort tout traître au droit divin des rois, et les puritains de Cromwell tout ennemi des saints inspirés de Dieu. « Tous doivent être libres, disaient les Jacobins, sauf les ennemis de la liberté. » La doctrine du despotisme était toujours la même, la forme seule avait changé.

On conçoit facilement qu'avec de tels sentiments les vainqueurs du 10 août ne pouvaient rester longtemps d'accord entre eux. Robespierre était entré le 11 à l'assemblée de l'Hôtel de ville, où il acquit bientôt une prépondérance marquée, et il avait communiqué à la Commune toutes ses haines et toutes ses méfiances. Cependant, il dut s'étonner d'y compter parmi les modérés, au moins quant à la forme. Le vrai héros et le prophète de cette assemblée était Marat, dont le rôle politique ne date réellement que de cette époque. La suppression de toutes les gazettes royalistes et constitutionnelles fut la première mesure prise par les défenseurs de la liberté. Marat, qui avait pris place au conseil de la Commune à titre d'*Ami du Peuple*, et sans y avoir été nommé par aucune section, s'empara de quatre presses de l'imprimerie nationale et fut depuis lors l'organe officiel de la Commune révolutionnaire. Il ne fit, à la vérité, que continuer à demander, comme il le faisait depuis trois ans, la consolidation de la liberté et le bien-être des prolétaires, proposant, pour y arriver, le plus simple des moyens, la mort des réactionnaires et la confiscation de leurs biens. Il n'avait pas grande influence sur les chefs, qui le regardaient comme un insensé; mais, depuis le 10 août, son crédit auprès des masses s'était considérablement augmenté, car

son public habituel avait conquis le pouvoir, et ne l'exerçait plus indirectement, comme autrefois, par le bruit des tribunes et l'intimidation de l'Assemblée; il s'emparait directement des affaires, et entreprenait de rabaisser les sentiments et les mœurs de la nation au niveau de la plus vile populace.

L'Assemblée nationale, par sa tiédeur, s'était rendue suspecte à ces hommes. Peu de temps avant le 10 août, Marat avait proposé non-seulement d'emprisonner la famille royale, mais de décimer les représentants, comme des traîtres beaucoup plus dangereux. Depuis longtemps Robespierre était l'ennemi de Lafayette et haïssait la Gironde; or, la plupart des députés étaient ou des amis du général ou des partisans des Girondins. On conservait cependant l'Assemblée parce qu'on avait besoin d'elle pour dominer les départements, mais on prétendait la tenir dans une obéissance absolue. Ici encore, on faisait valoir une théorie irréfutable : « En temps d'insurrection, le peuple, disait-on, exerce directement sa souveraineté; donc, depuis le 10 août, l'Assemblée a perdu son véritable caractère. »

La Gironde était instruite de tous ces projets. Le 11 août, quelques-uns de ses chefs proposèrent à la commision extraordinaire de ramener, par un décret, l'action de la Commune dans les limites des affaires municipales; mais cette proposition fut rejetée, soit par esprit d'opposition, soit par crainte du peuple, et on ne la soumit pas à l'Assemblée. La guerre était néanmoins déclarée entre les deux pouvoirs. »

Cependant les décisions destinées à consolider la nouvelle souveraineté se succédaient à l'Hôtel de ville. Il fallait d'abord poursuivre et persécuter le parti vaincu. A la tête de ce parti se trouvaient le roi et sa famille; la Commune se hâta de protester contre le décret qui leur donnait pour résidence le palais du Luxembourg, où ils ne pourraient pas, disait-elle, être facilement surveillés; elle ne permit même pas que l'Assemblée leur assignât pour demeure le ministère de la justice, où ils auraient été cependant sous l'œil de Danton. Elle prétendait posséder seule ces otages; elle ne voulait pas une surveillance dissimulée, mais une détention véritable. L'Assemblée céda : elle livra le roi à la Commune, et le laissa conduire, le 13 août, à la vieille tour du Temple. Bientôt les arrestations se succédèrent dans tous les

rangs et dans toutes les catégories; afin que personne ne pût s'échapper, les barrières furent fermées, et l'on ne délivra plus de passe-ports. Précédemment, le premier examen des suspects avait appartenu aux juges de paix; maintenant, surveillance, dénonciation, arrestation, tout était du ressort des assemblées des sections, dont nous connaissons déjà la composition. Le conseil de la Commune nomma, comme tribunal suprême, un comité exécutif ou comité de surveillance, composé de quinze membres pris dans son sein, et il conféra en outre à différents commissaires le pouvoir de faire emprisonner tout homme suspect. Il décida enfin qu'une liste des adversaires de la Révolution serait dressée et communiquée à tous les membres du comité.

L'Assemblée se soumit à tout. La Gironde ne ressentait aucune compassion à l'égard du roi, et elle-même avait proposé, par l'organe de Gensonné, que la police politique fût confiée aux municipalités. Mais bientôt on apprit à l'Assemblée que le conseil de la Commune avait suspendu, non-seulement les juges de paix, mais encore les comités des sections, et le conseil du département, à cause de leurs sentiments hostiles à la liberté, c'est-à-dire qu'il avait destitué, avec une souveraine omnipotence, ici des autorités locales tout à fait indépendantes, là des fonctionnaires qui lui étaient supérieurs. L'Assemblée répondit par un décret qui sanctionnait, à la vérité, la suspension des anciens membres du département, mais qui ordonnait des élections pour le renouvellement de ce conseil.

La colère fut grande à l'Hôtel de ville. Toute autorité supérieure y était devenue insupportable. L'existence seule d'un conseil de surveillance aurait imposé une sorte de légalité, quand même ce conseil aurait été occupé par des amis, ce dont on ne pouvait se tenir assuré avec la disposition actuelle des esprits. Il fallait empêcher toute élection jusqu'à ce que l'intimidation fût complète; en conséquence, les Jacobins décidèrent que la Commune s'opposerait au décret et soutiendrait cette opposition par les moyens les plus violents. Robespierre se présenta à la barre de l'Assemblée à la tête d'une députation : « La nomination d'un nouveau département, dit-il, serait un brandon de discorde; le conseil de la Commune a été nommé par le peuple, il doit conserver la toute-puissance souveraine, sinon le peuple

se soulèverait encore une fois pour sauver et venger sa souveraineté.» La Gironde gémit, mais les tribunes se montrèrent menaçantes; les amis de Danton se prononcèrent en faveur de la pétition, et il fut décidé que le nouveau département ne s'occuperait que de la répartition des impôts.

Après une telle faiblesse de la part de l'Assemblée, la Commune était sûre de sa force. Désormais, rien ne pouvait plus l'arrêter, rien ne lui paraissait en dehors de ses attributions. L'Assemblée s'était déclarée incompétente pour prononcer l'abolition de la royauté, et elle avait cédé à une Convention nationale le soin d'apporter ce grand changement à la constitution; mais la Commune n'eut pas ce scrupule pusillanime. Elle data ses actes de la première année de la République, et, afin de montrer aux amis du roi toute la vanité de leurs espérances, elle ordonna la destruction de tous les monuments, emblèmes et images qui rappelaient la royauté à Paris. Empiétant sur les attributions de la justice, elle ordonna à un département étranger de mettre en liberté les meurtriers du maire d'Étampes. En même temps, elle s'immisça aux affaires extérieures, en cherchant à empêcher les ambassadeurs de Parme et de Venise de quitter Paris, et en les mandant à sa barre. Le 12 août, elle déclara à l'Assemblée nationale que le peuple français n'entreprendrait jamais une guerre de conquête, mais qu'il viendrait en aide à tout peuple désireux de secouer le joug de l'oppression. Les préparatifs de guerre se continuèrent donc avec la plus grande activité. On éleva dans les rues et sur les places des estrades sur lesquelles étaient reçus les enrôlements des volontaires (1); sur l'ordre du conseil de la Commune, tous les barreaux de fer durent être arrachés des fenêtres pour être convertis en piques et toutes les cloches des églises fondues pour faire des balles. Sur quelques points, des personnes pieuses se soulevèrent à cette occasion, mais les gardes nationaux les réduisirent à l'obéissance. On entreprit aussi la

(1) Un trait qui caractérise le parti, c'est que, malgré les instances de l'Assemblée, il ne permit pas que le bataillon des Marseillais allât rejoindre l'armée; les Jacobins avaient besoin de ces hommes à Paris. Ce ne fut que deux mois plus tard qu'on les laissa partir; mais ils ne se rendirent pas sur les frontières menacées. Sur un décret qui les déclarait nécessaires à la défense des côtes de la Méditerranée, ils rentrèrent dans leur pays. Depuis lors, il n'est plus fait mention d'eux. (Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*.)

formation du camp à établir sous les murs de la capitale, et on assigna la construction des retranchements aux différentes sections. Enfin, les affaires les plus diverses affluaient à l'Hôtel de ville. Chacun se tournait vers ce pouvoir, le seul qui existât réellement, et ce pouvoir, de son côté, cherchait à tout attirer à lui. Pétitions, conseils, députations, questions, menaces, se réclamaient sans relâche : tantôt c'étaient des volontaires qui voulaient des armes, tantôt des sans-culottes qui criaient vengeance contre les traîtres du 10 août, tantôt des fédérés qui demandaient du pain au nom du peuple. Le conseil écoutait tout, décidait de tout; la nuit même n'interrompait pas ses séances; ses membres mangeaient dans la salle, aux frais de la ville, et dormaient à tour de rôle dans le local des commissions. Il y avait là, comme à l'Assemblée, un bureau, une tribune, un public passionné qui souvent prenait part aux discussions, qui applaudissait ou désapprouvait brusquement, selon les circonstances. Tout le monde était armé; des canons chargés étaient placés à la porte. Bref, l'Hôtel de ville offrait à tous égards l'image du quartier général d'une armée révolutionnaire.

Ce qui dominait surtout chez les démocrates, c'était le désir de poursuivre leurs adversaires L'Assemblée avait institué le 11 août une cour martiale, destinée à juger les défenseurs des Tuileries; mais la Commune trouva que par là les vrais criminels n'étaient pas atteints, et elle demanda, le 13, l'établissement d'un tribunal révolutionnaire, chargé de juger tous les traîtres. Chaque section de Paris devait en nommer un membre, et ce tribunal devait prononcer en dernière instance. Loin d'y consentir, l'Assemblée ordonna que les barrières de la ville, fermées depuis le 10 août, fussent rouvertes, et qu'il fût permis de les franchir sur la présentation d'un passe-port. Robespierre et Marat s'élevèrent contre cette mesure. Robespierre déclara à l'Hôtel de ville que l'ouverture des barrières donnait sécurité à tous les traîtres, que l'abîme se creusait de tous côtés, que des complots meurtriers menaçaient la cause sainte de la liberté, que des conspirations se tramaient dans l'Assemblée elle-même, et qu'il fallait de nouveau que le peuple songeât à sa propre délivrance. Les tribunes applaudirent avec de grands cris, et allèrent porter ce tumulte dans les réunions des sections. Le lendemain,

les députations affluèrent à l'Assemblée. La première demanda l'abrogation du décret sur les barrières; la seconde, le jugement des assassins du peuple; une troisième déclara qu'elle ne quitterait la place que lorsque ce décret serait rendu. Ici, un cri d'indignation éclata dans l'Assemblée; la députation ne reçut pas de réponse, mais on prit un décret qui plaçait comme otages les familles des émigrés sous la surveillance de la police, et confisquait leurs chevaux au profit de l'armée.

L'Assemblée se trompait grossièrement si elle espérait satisfaire la Commune par ces demi-concessions. On vint annoncer à l'Hôtel de ville que le peuple, dans sa juste impatience, voulait assaillir les prisons. La Commune commença par applaudir, puis elle recommanda qu'on ne s'écartât pas de la légalité, et finit par distribuer de l'argent à la foule. Le 15 août, Robespierre rappela les désirs du peuple, et obtint la promesse qu'un tribunal populaire jugerait les coupables, sans que ces jugements fussent soumis à un tribunal de cassation. Cependant la Gironde réussit à faire apporter quelques adoucissements dans la rédaction du décret; alors les démocrates perdirent patience. Les Jacobins eurent beau les détourner d'une insurrection partielle, et, par conséquent, imprudente, le faubourg Saint-Antoine annonça à l'Hôtel de ville qu'il sonnerait le tocsin si le décret n'était pas rendu sur-le-champ. Les amis de Robespierre accordèrent à l'Assemblée quelques heures de délai; mais ils lui déclarèrent qu'à minuit on battrait la générale et l'on tirerait le canon d'alarme; le décret, ainsi imposé, fut rendu sans nouvelle résistance. Le lendemain, les sections avaient fait leur choix, et le premier tribunal révolutionnaire commença à fonctionner le 17 août. La Commune déclara en outre que les défenseurs seraient toujours pris parmi les bons patriotes, et ne pourraient communiquer que publiquement avec leurs clients.

Avec une telle arme, le parti victorieux tenait en main le sort de tous ceux qui faisaient obstacle à ses projets. Quiconque lui appartenait n'avait qu'à se présenter à sa section pour faire arrêter son ennemi; quiconque était arrêté voyait sa vie à la merci de la Commune. Mais ce n'était pas assez pour les démocrates de s'être ainsi rendus maîtres du sort des individus; il fallait encore prévenir une explosion de désespoir, et pour cela,

il fallait s'assurer une force armée suffisante. Les anciennes motions au sujet de la garde nationale de Paris en offraient le moyen, aussi furent-elles reprises et mises à exécution. Le 19 août, les soixante bataillons existants furent dissous et organisés en compagnies réparties entre les quarante-huit sections. Les canonniers, qui jusqu'alors avaient été adjoints aux différents bataillons, formèrent des compagnies particulières, à chacune desquelles fut adjointe une compagnie d'ouvriers, composée de porteurs de piques. Naturellement, depuis le 10 août, les rangs de la garde nationale étaient ouverts à tous les citoyens, et non plus aux seuls propriétaires, ce qui élevait la force nominale de l'armée parisienne de trente à cent mille hommes; mais la classe aisée, qui avait toujours manqué de zèle et qui alors était molestée et terrifiée de mille manières, ne paraissait pas plus sous les drapeaux que dans les sections. Les anciennes traditions de l'esprit de corps se trouvaient donc tout à fait détruites, l'influence démocratique régnait sans obstacle, et les canonniers et les ouvriers, réunis en masses particulières, étaient prêts à seconder cette influence.

Un article additionnel, ajouté par la Commune, montra clairement, même aux plus aveugles, ce que ces innovations présageaient à la bourgeoisie. On déclara les signataires des deux pétitions des huit mille et des vingt mille indignes d'être revêtus d'emplois civiques et de porter les armes; ils devaient même être mis en état d'arrestation tant qu'ils n'auraient pas délivré ces dernières. Il était facile, sous ce prétexte, de désarmer et d'emprisonner tout ce qui avait formé l'ancienne garde nationale.

Dans cet élan de zèle et de persécution, la question relative aux prêtres non assermentés fut promptement résolue. Le 23, Cambon se déshonora (1) par la cruelle motion de les déporter en Guyane. Ce qui prouve les progrès que le fanatisme avait faits à l'Assemblée, c'est que Brissot, pour sauver ces malheureux, allégua qu'il ne fallait pas perdre la colonie; suivant lui, un prêtre était bien plus dangereux et bien moins susceptible de s'amender qu'un vagabond. On se contenta de décider que tous les prêtres non assermentés seraient tenus de quitter la France

(1) Buchez cite aussi Vergniaud, mais le *Moniteur* ne nomme que Cambon.

avant quinze jours, et on leur accorda pour cela quelques minimes frais de route. Dans la plupart des départements, tout était prêt pour l'exécution de cet ordre ; déjà les prêtres avaient été réunis dans les villes, tant le peuple était impatient de se débarrasser d'eux.

Tels sont les actes par lesquels le gouvernement démocratique de la Commune frappa le parti vaincu. Les chefs n'étaient pas encore exercés au maniement de la terreur ; l'année suivante devait perfectionner l'appareil de la destruction ; mais toutes les pièces essentielles en existaient déjà ; la police était dans la main des clubs démocratiques (les assemblées des sections d'alors n'étaient pas autre chose), la justice était au pouvoir d'une commission démocratique qui ne reconnaissait aucune loi, la force armée était aux ordres des prolétaires émancipés : on a là tous les éléments qui formèrent plus tard la machine administrative de la Convention, machine qui réduisit à néant toutes les autorités constituées, et dont les seuls agents réels étaient les comités de surveillance, le tribunal et l'armée révolutionnaires. C'était déjà, en septembre 1792, le système de 1793. On ne reconnaissait plus de règles fixes ni de lois protectrices ; la carrière était ouverte au despotisme arbitraire d'un parti victorieux. Ce parti n'avait pour lui que la force matérielle ; s'il avait été également le plus fort sous le rapport du nombre, il n'aurait pas tardé à se diviser ; mais, comme il ne formait qu'une minorité, il comprenait a nécessité de conserver la discipline et l'union, de concentrer l'autorité et de marcher toujours en avant. Robespierre et Billaud-Varennes étaient de tous les chefs démocratiques ceux qui étaient les plus capables de maintenir cette unité de pouvoir et d'action, et c'est ce qui explique la prépondérance acquise par ces deux hommes, qui ne possédaient d'ailleurs ni éloquence ni courage, qui n'étaient versés ni dans l'économie politique ni dans la connaissance des affaires extérieures, qui étaient dépourvus, en un mot, de toutes les qualités que la situation de la France semblait rendre le plus désirables. Enfin si, au mois d'août 1792, tout n'était encore que confusément esquissé, si l'on ne voyait encore qu'une situation précaire et indécise, conséquence inévitable d'un hardi coup de main, cependant la route était déjà frayée pour introduire en France une sorte d'état de siége permanent, sous la domination absolue des prolétaires armés.

La souveraineté de ceux qui ne possédaient rien, tel était, sous le rapport matériel, le premier et le dernier mot du système. « Le citoyen pauvre, disait Robespierre, est seul vertueux, sage, et digne de régner. » — « Les riches ont si longtemps sucé la moelle du peuple, s'écriait Marat, qu'ils méritent de terribles représailles. » — « Nous avons fait la Révolution, reprenait Danton, il est juste que nous en profitions ! » On se jetait donc avec fureur sur les biens comme sur les personnes du parti vaincu, et l'on avait soin de ranger dans ce parti tous les propriétaires (1).

Le 11 août, la Commune avait demandé que l'Assemblée interdît au commerce les payements en argent, c'est-à-dire qu'elle donnât cours forcé aux assignats. L'argent était alors au papier comme 100 est à 160 ; les pauvres, qui depuis longtemps n'avaient que du papier entre les mains, espéraient tirer grand profit de cette mesure, et le gouvernement ne pouvait accueillir que favorablement une proposition tendant à lui fournir la possibilité d'émettre à chaque instant de nouveaux assignats. Cependant l'Assemblée renvoya la motion à une commission, mais elle se hâta de satisfaire d'un autre côté l'avidité des démocrates patriotes. Déjà la Commune s'était enrichie aux dépens du roi. Aussitôt après le 10 août, on avait enlevé des Tuileries tous les meubles et objets précieux, et on les avait portés à l'Hôtel de ville. Lorsque, le 16, il fut question à l'Assemblée du mobilier des autres palais, on apprit que la plus grande partie en avait également été enlevée par les commissaires de la Commune (2), et un décret ordonna d'en vendre le reste au profit de l'État. La Commune s'empara aussi des trésors des églises, s'en appropria les objets d'or et d'argent, et ordonna de les convertir en monnaie pour sa propre caisse. En attendant qu'ils fussent fondus, on vécut comme d'ordinaire aux dépens de l'État ; on obtint de l'Assemblée un décret qui accordait 850 000 livres par mois à la police de la ville, et ordonnait le payement des arriérés de cette somme depuis le 1er janvier, ce qui s'élevait à 7 millions environ. Mais tout cela n'était rien en comparaison des grandes confiscations que l'Assemblée opéra vers la fin du mois.

(1) *Révolutions de Paris*, 1er septembre.
(2) *Mémoires de madame Roland*, II, 339.

La première frappa les émigrés. Leurs biens étaient sous le séquestre depuis le mois d'avril; la vente en fut ordonnée, et, pour en rendre l'acquisition plus facile aux sans-culottes, on partagea ces biens en lots de deux à trois arpents, qui devaient être payés non par un capital, mais par une rente annuelle. Les créanciers des émigrés devaient être désintéressés en proportion du produit de la vente; l'acquéreur pouvait renvoyer les fermiers dont les baux auraient été passés avec l'ancien propriétaire; enfin, rien ne manquait pour rendre le vol aussi manifeste que possible (1). C'est dans le même esprit que furent rendus, le 25 et le 28 août, deux décrets en vertu desquels les rentes foncières étaient considérées comme droits féodaux, et, par conséquent, supprimées sans compensation, à moins que le traité original ne prouvât qu'elles représentaient les intérêts d'un capital. Il n'est pas possible d'évaluer, même approximativement, ce que durent produire ces spoliations; mais on peut certainement avancer, sans exagération, que la masse des biens compris dans les trois derniers décrets représentait au moins 6 milliards; on voit que l'Assemblée n'était pas avare du bien d'autrui. Cependant les démocrates s'irritèrent de ce que leur motion au sujet du commerce d'argent n'avait pas été discutée sur-le-champ ; les héros du 14 juillet et du 10 août prononcèrent le 16 août à l'Assemblée un discours empreint d'un bout à l'autre de la pensée de Robespierre. « Les riches ne voient-ils pas, s'écria leur orateur, qu'ils ne peuvent s'assurer la possession de leurs trésors qu'en venant au secours des pauvres? Mais ils sont plus stupides que les plus grands criminels, que ceux qui comptent sur l'appui de l'Autriche! Tandis que vos beaux esprits cherchent l'équilibre des pouvoirs dans de subtiles spéculations, nous l'avons, nous, trouvé dans notre cœur. A quoi bon se quereller à propos de république ou de monarchie ? Établissez un gouvernement qui subvienne aux besoins des pauvres et enlève aux riches leur superflu, et vous aurez trouvé l'équilibre parfait. » C'était présenter à l'Assemblée le programme de la lutte qui allait déchirer dès lors la nation entière.

Quoique la population de Paris fût déjà très-intimidée, ces

(1) Décret définitif du 2 septembre.

menaces devaient encore provoquer quelque résistance. Le 25 août, une section résolut, à l'instigation secrète de Roland et d'autres Girondins, de rappeler les commissaires qu'elle avait envoyés le 10 à l'Hôtel de ville, et de dénoncer l'action de la Commune comme usurpatrice. Quelques jours plus tard, d'autres sections suivirent cet exemple ; néanmoins le crédit de la Commune continua à augmenter. Robespierre demanda hautement la tête de ces traîtres, l'Hôtel de ville opéra une foule d'arrestations, et les patriotes ne furent plus inquiétés dans les assemblées des sections. Mais ce premier essai de réaction les troubla d'autant plus que les élections pour la Convention se préparaient à Paris, et qu'ils prévoyaient que, si toute la population y prenait part, la souveraineté des prolétaires allait se trouver fort compromise. On pouvait facilement avoir raison de l'Assemblée actuelle, si déconsidérée ; mais il n'en serait plus ainsi avec la Convention, que la démocratie avait elle-même demandée, et à laquelle elle avait accordé d'avance une toute-puissance illimitée. Si les élections produisaient une majorité hostile à l'Hôtel de ville, on était décidé, il est vrai, à lutter à outrance, mais la victoire n'était rien moins qu'assurée. Il fallait donc, à tout prix, dominer les élections. La politique de la faction se résumait dans ce mot : la terreur. On voulait augmenter la terreur à Paris et l'étendre aux départements. C'est ainsi que peu à peu, à force de parler des traîtres, on forma le projet d'arrêter le plus grand nombre possible d'adversaires politiques, pour les immoler ensuite dans les prisons. On espérait assurer par là le succès des élections et de l'avenir du parti ; nul ne pourrait plus se plaindre alors de ce que le nouveau tribunal n'ordonnât qu'une exécution tous les deux jours, et de ce que les biens des condamnés revinssent à l'État au lieu de revenir aux patriotes.

L'époque à laquelle les chefs de la Commune conçurent ce projet est indiquée par les dates suivantes : Le 19 août, Marat, dans son journal, excite le peuple à massacrer tous les traîtres enfermés à l'Abbaye. « Ce serait folie, dit-il, que de vouloir les juger auparavant. » Le 23, la Commune somme l'Assemblée de faire revenir immédiatement à Paris les accusés de la haute Cour de justice d'Orléans. L'Assemblée s'y étant refusée, et s'étant bornée à ordonner, le 25, qu'on abrégeât les procédures, douze

à quinze cents hommes, soi-disant tous gardes nationaux parisiens, mais parmi lesquels se trouvaient des Marseillais, des Bordelais et des Brestois, partent pour Orléans, sous la conduite de Fournier et de Lazouski, pour en finir avec les prisonniers. L'Assemblée décide, le 26, que le ministère doit rassembler des forces suffisantes pour protéger les prisons; mais le ministère charge précisément de ce soin la bande de Fournier, à laquelle il adjoint deux commissaires, Bourdon et Dubail (1). Le même jour, Danton se fait remettre la liste de tous les prisonniers de Paris, « afin, dit-il, plus tard, de distinguer et de sauver les innocents ». Le sort des prétendus coupables était donc déjà décidé. Le 28, le chef des Jacobins lyonnais, Laussel, qui se trouvait à Paris, écrivait à ses compatriotes : « Nos volontaires sont partis pour Orléans depuis deux ou trois jours, afin d'expédier les prisonniers de cette ville. Dites-moi combien il est déjà tombé de têtes à Lyon; ce serait une infamie que nos ennemis nous échappassent. Disposez-vous donc, car tout se prépare pour l'immolation générale des malintentionnés (2). »

Il était donc arrêté depuis le 26, au plus tard, qu'un grand massacre de tous les ennemis de la démocratie aurait lieu en France. Nul ne saurait révoquer en doute (3) que ce massacre n'ait été provoqué par la nécessité de dominer les élections, malgré le soin que mirent les chefs pour dissimuler leurs motifs. Ici, comme pour tous les crimes enfantés par la Révolution, on prit pour prétexte les dangers d'une guerre extérieure, sachant bien que l'on touchait en cela une corde qui vibrait dans tous les cœurs français. Nous verrons combien on rendit par là l'exécution du plan plus facile ; mais la comparaison des dates prouve d'une manière irréfutable que ce n'était, en effet, qu'un prétexte. Ce n'est que le 26, le jour même où Danton frappait le premier

(1) Voy. les documents dans Lottin, *Orléans*, II, 1, p. 354. Le *Moniteur* ne les donne pas.

(2) Extraits de cette lettre, Guillon de Monléon. Lyon, I, 123.

(3) Ceci n'a pas besoin d'être prouvé. A qui ferait-on croire que l'habile Robespierre ait désigné par hasard le 2 septembre, c'est-à-dire le premier jour des élections, pour commencer les massacres ? On verra bientôt combien est fausse la version qui l'absout de toute participation à ces actes. Governor Morris, toujours si bien informé, écrit le 3 octobre : *The sanguinary events which have taken place, and which were partial executions of great plans*, etc. Cambon, s'écriait le 4 septembre, à l'Assemblée nationale : « Les agitateurs, dont le but secret est de se faire nommer à la Convention nationale. »

coup, que l'on apprit à Paris la chute de Longwy, petite place forte de la frontière (1); c'était la première fois qu'une mauvaise nouvelle parvenait à la capitale, et si des dangers menaçaient les frontières, les instigateurs des meurtres de septembre l'ignoraient encore. La reddition de Longwy était de peu d'importance si l'armée n'avait pas éprouvé de pertes, et l'on était à Paris tout à fait rassuré sur ce point. On savait que Lafayette s'était enfui, et que son armée se montrait animée des meilleurs sentiments; on n'avait pas encore connaissance des conséquences fâcheuses que sa fuite avait eues pour le camp. Les commissaires redoutaient une attaque sur Sedan ; mais, tout en demandant la formation d'un corps de réserve, ils vantaient le courage et le patriotisme de l'armée. Dumouriez, qui avait remplacé Lafayette, ne témoignait pas la moindre inquiétude au sujet des Prussiens, et paraissait assuré de la conquête de la Belgique. Cette sécurité, sans doute, ne devait pas être de longue durée; toutefois on peut répéter avec certitude que les dangers de la guerre n'ont aucunement contribué à amener les massacres de septembre.

Cependant, à peine ces massacres furent-ils décidés, que les sujets d'inquiétude se présentèrent sur les frontières. L'armée de Lafayette, que ses officiers avaient en grande partie abandonnée à l'exemple de leur général, se désorganisait. On n'avait aucune nouvelle ni de Dumouriez, ni de Luckner ; la Meuse, guéable sur plusieurs points, n'offrait qu'un faible obstacle à un ennemi qu'on croyait être cinq fois supérieur en nombre; dans ces circonstances, la prise de Longwy causait les plus vives alarmes, non-seulement aux commissaires envoyés par l'Assemblée, mais encore aux troupes. Le commandant de Stenay, chargé de garder le plus prochain passage de la Meuse, ayant annoncé aux commissaires qu'il ne pourrait pas tenir contre une attaque, ceux-ci se décidèrent à retourner promptement à Paris,

(1) Le commandant Lavergne avait été forcé de capituler, par la bourgeoisie effrayée, au dire de quelques-uns, par l'opinion presque unanime de ses officiers, si l'on en croit un rapport présenté le 14 floréal au conseil des Cinq-Cents. Après avoir demandé pendant plus d'un an la formation d'un conseil de guerre, il fut enfin cité devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort. Sa jeune femme se trouvait parmi les assistants; en entendant prononcer la sentence, saisie de désespoir, elle s'écria. « Vive le roi ! » Arrêtée aussitôt, elle déclara qu'elle n'avait pas trouvé d'autre moyen pour être sûre de mourir avec son mari. Le tribunal exauça ce vœu. (Ternaux, III, 130.)

pour y provoquer les mesures nécessaires. « Tous vos efforts, écrivait Kersaint au ministre le 26 août, doivent tendre à réunir des forces considérables devant Paris ; nous ne voulons pas vous alarmer, mais vous préserver d'une fausse sécurité ; le danger est grand ; il faut avant tout envoyer un chef à la place de Lafayette. »

Servan voyait très-bien que le cas devenait grave ; aussi, dès le 26, aussitôt après la prise de Longwy, il avait ordonné péremptoirement à Dumouriez de se diriger sur Sedan avec toutes les forces dont il pouvait disposer ; cependant il ne désespérait nullement de la situation. « Si vous ne pouvez pas empêcher l'ennemi de marcher sur Paris, écrivit-il au général, jetez-vous sur ses derrières ; Luckner l'attaquera en flanc. » Ce plan devait être celui de la campagne suivante ; c'est la tranquillité du soldat, puisée dans son courage. Mais il y avait des hommes qui tirèrent d'autres conséquences de la chute de Longwy.

Militairement parlant, ce qui aurait dû paraître le plus pressant était de rapprocher du théâtre de la guerre tout ce que Paris renfermait de troupes ; les démagogues, au contraire, comptaient se servir de la prise de Longwy comme d'un prétexte pour occuper la force armée à Paris et pour détruire chez la masse des citoyens, par de nouveaux cris de trahison, le dernier sentiment de pitié à l'égard des aristocrates. Il y eut ici une lutte entre deux systèmes opposés. Cambon s'écria à l'Assemblée qu'il fallait que les fédérés courussent à la défense des frontières et que Paris seul mettrait sur pied une armée de trente mille hommes, ce qui fut, en effet, décidé le 27. Mais alors les fédérés parurent à la barre pour se plaindre de cette décision ; leur vraie mission, dirent-ils, les retenait à Paris, pour garder le roi et protéger l'Assemblée contre les conspirateurs. Marat fit afficher à tous les coins de rues de larges placards, où il était dit que le décret sur les trente mille hommes était une trahison, que personne ne devait quitter Paris, que c'était là que se trouvait le véritable ennemi. Quant aux chefs de la Commune, ils déclarèrent sans s'émouvoir que la France était trop peuplée pour une république, qu'il fallait se défaire d'un tiers environ de ses habitants, et qu'alors seulement on pourrait procurer aux autres la paix, la liberté et le pain qui leur étaient nécessaires.

Le 28 août, Kersaint présenta son rapport, dans lequel, après

avoir vanté les mérites de l'armée, il exposait énergiquement tous les dangers de la guerre et insistait de nouveau sur l'établissement d'un camp de réserve près de Soissons. Là-dessus, Danton se leva : « Il parlait, dit-il, en qualité de ministre révolutionnaire. Le danger était exagéré ; cependant une nouvelle convulsion pouvait seule sauver le pays. Les barrières ne pouvant rester fermées, à cause des mouvements de troupes qui allaient commencer, il fallait, cette nuit même, arrêter tous les suspects, fussent-ils au nombre de trente mille. Le gouvernement demandait donc le droit d'opérer des visites domiciliaires pendant la nuit pour rechercher les armes. » L'Assemblée ayant donné cette autorisation sans la moindre résistance, Danton se rendit à l'Hôtel de ville pour y prendre les mesures nécessaires à l'exécution de son projet. Il commença par faire dresser une liste de tous les indigents de Paris, soit-disant afin de les armer pour le service de la patrie, mais en réalité afin de grossir, pour la boucherie qu'il méditait, les bandes des Marseillais et celles que commandait Maillard, le héros d'octobre 1789. Ensuite, sous le prétexte de hâter l'expulsion des prêtres insermentés, prononcée par l'Assemblée, il ordonna leur arrestation, ce que le décret n'autorisait nullement. A peine tous ces projets étaient-ils conçus, qu'on en vint aux actes. Toutes les communications furent tout à coup interrompues dans la ville ; du local de chaque section, des détachements de quarante à cinquante hommes se répandirent dans les rues, en occupèrent les issues, et visitèrent successivement toutes les maisons, pour y chercher d'abord les armes, puis les suspects. Environ soixante mille hommes, presque tous porteurs de piques et artisans, furent sur pied toute la nuit. Il en résulta trois mille arrestations, et une profonde consternation chez tous ceux qui n'appartenaient pas à la faction triomphante. Un nombre considérable de propriétaires quittèrent la ville, à la grande satisfaction du conseil de la Commune, qui, aussitôt, s'empara de leurs maisons et de tout ce qu'elles renfermaient. Une partie de ceux qui avaient été arrêtés furent remis en liberté le 30 ; pour les autres, on ordonna aux geôliers de les laisser libres de boire et de manger ce qui leur plairait, comme c'est la coutume pour les condamnés à mort. Cependant, avant d'arriver à la catastrophe, il restait encore une dernière résistance à surmonter.

Roland et les Girondins se trouvaient dans une position toujours pénible. Le gouvernement leur avait échappé; ils n'exerçaient plus aucune influence sur les affaires ou sur les mesures qui avaient quelque importance pour l'avenir. Les menées de la Commune et l'agitation de Danton leur faisaient bien pressentir que de graves événements se préparaient; mais, quant au mot de l'énigme, ils l'ignoraient absolument. A l'exemple des prétendus patriotes, ils auraient volontiers consenti à donner une sévère leçon aux aristocrates si leur propre sécurité leur avait été garantie par la souveraineté du conseil de la Commune; mais, au lieu de cela, leur ami Pétion était complétement exclu des actes de la mairie, ce qui n'empêchait pas Marat de lui reprocher amèrement chaque jour sa coupable nonchalance. Roland était encore plus durement attaqué; enfin les collaborateurs de Brissot au *Patriote français* reçurent l'ordre de comparaître devant le conseil de la Commune pour se justifier au sujet d'un article calomnieux. Leur patience, depuis si longtemps éprouvée, eut alors une fin. Une tempête éclata le 30 août à l'Assemblée. Roland accusa le conseil de la Commune de n'avoir pas su pourvoir aux approvisionnements de Paris; Cambon lui reprocha de s'être immiscé aux affaires du trésor; Larivière rapporta qu'un membre du conseil et du tribunal extraordinaire était en prison pour vol, Roland prit de nouveau la parole et dénonça la tentative faite par un autre employé municipal pour piller le trésor de la couronne, dont l'intendant et l'inspecteur général avaient été arrêtés par l'ordre de la Commune; enfin Servan annonça que, le matin même, la Commune avait fait mettre en arrestation tous les employés du ministère de la guerre, ce qui avait suspendu tout le service. Alors Guadet, au milieu de la plus vive agitation, fit rendre un décret qui dissolvait la Commune du 10 août et appelait les sections à des élections nouvelles (1).

Thuriot, l'ami de Danton, représenta vainement que ce décret pouvait avoir de fâcheuses conséquences; on passa outre, on cassa l'ordre de poursuivre la gazette de Brissot, on blâma l'arrestation des prêtres. Cependant, comme on n'avait que des dis-

(1) Ces dates démentent tout à fait les assertions de Louis Blanc au sujet de la conduite arbitraire de l'Assemblée a l'égard de la Commune. Louis Blanc ne fait mention que du vol d'argent, et passe tout le reste sous silence.

cours à opposer aux porteurs de piques, les conséquences prédites ne se firent pas longtemps attendre.

Dans la soirée, les ministres et les chefs de partis de l'Assemblée se réunirent pour délibérer au sujet de la guerre. Servan n'avait rien de bon à annoncer, et ne pouvait promettre de prochains renforts. Guadet et Vergniaud voulaient jeter tous les citoyens de Paris dans le camp établi devant les portes ; mais il ne fut pas difficile de leur faire comprendre l'inutilité militaire d'une semblable mesure. Roland et d'autres proposaient de se retirer dans le Sud ; mais il était évident qu'en abandonnant le siége du gouvernement, on abandonnait aussi le pouvoir. Alors Danton se leva; il blâma cette coupable lâcheté, déclara que toute retraite serait le signal de leur anéantissement, soutint que le véritable danger était dans l'action combinée des ennemis de l'intérieur et de ceux du dehors, et termina par ces mots : « Les royalistes sont nombreux, les républicains ne le sont pas. Nous n'avons donc qu'une ressource, il faut faire peur aux royalistes. » Et il accompagna ces mots d'un geste significatif. L'Assemblée resta muette. Qui allait-on compter au nombre des royalistes?

Le règne de la terreur était commencé. Lorsque, le lendemain, une députation de l'Hôtel de ville parut à l'Assemblée pour protester contre les décisions de la veille, au nom du peuple souverain qui avait donné une puissance illimitée au conseil de la Commune et avait approuvé d'avance tous ses actes ; lorsque Tallien lut une adresse rédigée par Robespierre, adresse qui déclarait ouvertement qu'avant trois jours le sol de la patrie serait purgé de la présence des prêtres détestés ; lorsqu'une foule bruyante pénétra dans la salle, pour mourir, s'il le fallait, avec les conseillers de la Commune, personne n'osa prononcer un mot de blâme ou de contradiction. La Commission extraordinaire reçut l'ordre de présenter encore une fois un rapport sur la Commune. La Gironde se voyait abandonnée de la masse de ses lâches partisans. Le conseil de la Commune avait emporté la position, rien ne l'arrêtait plus.

CHAPITRE III

ÉLECTIONS A LA CONVENTION NATIONALE.

Il fallait avant tout trouver un centre d'où pussent partir les ordres nécessaires à l'exécution du plan que l'on avait conçu. Ni Robespierre ni Danton n'étaient disposés à mettre leur nom en avant, et à faire diriger les massacres par le conseil de la Commune ou par le ministère de la justice. Ce soin semblait revenir de droit au comité de surveillance, comme au véritable tribunal de haute police de la Révolution. A la vérité, ce comité n'existait plus que de nom, car la conduite de Sergent et de Panis avait révolté même les hommes qui le composaient, et la majorité s'y était refusée à recevoir de nouveaux dépôts d'argent ou d'objets précieux sans qu'il en fût dressé procès-verbal; mais Panis sut facilement obtenir de la Commune un décret qui excluait du comité les gens trop consciencieux, comme n'étant pas à la hauteur de la Révolution, et qui donnait aux autres le pouvoir de se compléter à leur choix. Les chefs eurent donc là un organe commode, prêt à prendre la responsabilité de tous les ordres. Danton, Robespierre, Marat, Billaud-Varennes, Manuel, Tallien, s'associèrent à ses délibérations. Tous les détails du massacre projeté y furent discutés, tous les moyens d'exécution arrêtés. Robespierre, qui était poussé par la jalousie et la haine, mais qui ne songeait ni au pillage ni au butin, ne voulait anéantir que les prêtres et les nobles; mais cela ne suffisait pas à ses collègues, aussi le plan le plus vaste prévalut-il. En revanche, Danton s'opposa à Robespierre et à Marat, qui demandèrent le 31 au comité l'arrestation de Brissot et de Roland. Robespierre, tout en déclarant qu'ils étaient ennemis de la Révolution, convint que cette mesure pourrait être dangereuse pour ses auteurs; quant à Marat, comme il ne voulait admettre aucun tempérament, Danton s'écria qu'il les perdrait tous. « Si vous me ressembliez, répondit Marat, dix mille traîtres seraient mis à mort. » Pour le moment, l'acte d'accusation fut déchiré, mais ceux qui l'avaient provoqué ne renoncèrent

pas à leur projet. On ne fut pas plus d'accord quand il s'agit de régler l'exécution des massacres. Marat voulait mettre le feu aux prisons, un autre voulait noyer les prisonniers; cependant Billaud promit de réunir un nombre suffisant d'assassins, et il obtint le rejet de ces deux propositions (1).

L'exécution fut fixée au dimanche 2 septembre, le dimanche étant le jour où il était le plus facile de réunir la masse des perturbateurs. Le secret était connu d'un trop grand nombre pour qu'il pût être bien gardé. Une sombre stupeur pesait sur la ville; quiconque n'appartenait pas aux Jacobins se tenait muet et caché au fond de sa demeure. Depuis le 27, les sections étaient occupées à nommer les électeurs; mais les réunions n'avaient jamais été moins nombreuses (2), et il était hors de doute que tous les électeurs seraient Jacobins. Dans les prisons, on avait, toute la semaine, redouté une attaque. Les chefs profitèrent du dernier jour pour rendre la liberté à quelques prisonniers, les uns, gens riches et qui achetèrent chèrement leur vie, tels que le prince de Poix et Beaumarchais, délivrés par Panis et Manuel; les autres, vieilles connaissances arrêtées pour vol ou contrebande, comme Daubigny et Godot, le parent de Danton. La Commune, afin de mieux dissimuler ses préparatifs, fit rouvrir les barrières. Robespierre demanda même qu'elle abdiquât, en présence de la méfiance qu'on lui témoignait, et qu'elle fît appel au peuple; mais naturellement cette motion fut rejetée, presque sans discussion. Le 1er septembre, l'Assemblée nationale reçut la nouvelle de l'arrivée des Prussiens devant Verdun, et la séance ne fut consacrée qu'à d'insignifiantes mesures militaires. La Gironde, après avoir abandonné la veille son attaque contre la Commune, espérait-elle en-

(1) Prudhomme, *Crimes*, etc. Il n'y a aucune raison pour douter de la véracité de ce récit. Prudhomme devait être mieux renseigné que tout autre. A la vérité, L. Blanc paraît ignorer ces faits, quoiqu'il admette ailleurs d'autres passages du même récit, pour prouver que Robespierre, sans doute, a été fort coupable, mais seulement d'une oisive tolérance, en laissant s'accomplir des massacres qu'il déplorait. Il se range tout à fait à l'avis de ceux qui prétendent que ces massacres n'ont pas été préparés, et qu'ils n'ont été que le résultat du désespoir causé par la guerre. Il oublie en cela sa maxime favorite, que le peuple, dans la Révolution, a toujours accompli de belles et nobles choses, et que des intrigants isolés ont seuls voulu et commis les crimes. Il oublie aussi une foule de faits authentiques, rapportés plus tard par lui-même, et que Ternaux (*Terreur*, III, 515) complète et affirme d'une manière irréfutable.

(2) *Révol. de Paris*.

core un accord avec les démocrates, où est-ce par crainte qu'elle fit quelques pas vers eux? Toujours est-il qu'elle manifesta de nouveau des sentiments hostiles au roi. Roland signala, dans une circulaire adressée à toutes les communes, la prétendue correspondance par laquelle Louis XVI s'était rendu coupable de haute trahison; il déplorait en même temps l'inviolabilité que la constitution assurait au roi, et recommandait partout la formation des clubs et des assemblées populaires. Les démocrates ne firent qu'en rire.

Leur temps était enfin arrivé. Le danger qui menaçait Verdun offrait un spécieux prétexte pour exciter la haine des citoyens contre les traîtres, et pour détruire tout sentiment de pitié en faveur des victimes menacées. Le dimanche matin, 2 septembre, Manuel poussa le cri de guerre à l'Hôtel de ville. Verdun était attaqué, ne pouvait se défendre, tout Paris devait s'élancer à son secours. « Aussitôt on décida d'appeler tous les citoyens au combat et de les faire camper au Champ de Mars jusqu'au départ. Tous les suspects et les tièdes seront désarmés, les barrières seront refermées, vingt-quatre commissaires partiront pour aller communiquer cette impulsion aux armées et aux départements. Les autres lèvent la séance et vont dépeindre dans les sections les dangers qui menacent la patrie, ainsi que Robespierre l'avait déjà proposé la veille; ce furent ces hommes qui donnèrent dans les sections le signal de courir aux prisons, tandis qu'au dehors on entendait retentir le tocsin et le canon d'alarme. Les citoyens, effrayés, restaient chez eux ou se rendaient lentement au lieu de rassemblement de leurs bataillons; il ne se trouvait aux sections que les prolétaires gagnés et prêts à agir. Ceux-ci réitérèrent plusieurs fois l'engagement de ne pas quitter Paris avant que tous les traîtres ne fussent exterminés. Pendant ce temps, Panis, Sergent et leurs amis se constituaient à l'Hôtel de ville en un nouveau comité de surveillance, en s'adjoignant comme collègues Marat et cinq autres, conformément à l'arrêté pris l'avant-veille par la Commune. Ce furent eux qui firent distribuer aux assassins des ordres, de l'argent et des vivres, et qui ordonnèrent la mise en liberté des prisonniers pour dettes, afin de frapper plus sûrement les personnes politiques. De toutes ces mesures, l'Assemblée nationale ne fut informée que de la résolution prise par

la Commune d'appeler tout Paris aux armes, résolution à laquelle, sur une pathétique motion de Vergniaud, elle donna son entière adhésion. Elle venait, à l'instigation des amis de Danton, d'abroger le décret de dissolution de la Commune qu'elle avait rendu le 30 août, se contentant de décider que le nombre des membres de ce conseil serait augmenté. En ce moment les ministres, à l'exception de Roland, parurent pour électriser l'Assemblée, selon l'expression de Danton, c'est-à-dire pour se faire décerner une dictature illimitée. Lebrun commença par annoncer faussement que la Russie se préparait à faire la guerre à la France et équipait une flotte. Servan demanda ensuite un subside extraordinaire de 4 millions. Les esprits étant ainsi préparés, Danton s'écria : « La patrie veut se sauver elle-même; la Commune a donné un grand exemple, c'est à vous maintenant à soutenir le noble mouvement du peuple. Nous demandons la peine de mort contre tous ceux qui refuseront de partir, nous demandons la peine de mort contre tous ceux qui, directement ou indirectement, mettront obstacle aux entreprises du gouvernement. De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la patrie est sauvée. » Tout fut accordé et décrété. Lorsque les ministres quittèrent la salle, ils étaient revêtus d'une puissance sans exemple jusque-là. Pendant ce temps, quelques sections (du faubourg Poissonnière et du Luxembourg) décidaient, à l'instigation de l'Hôtel de ville, qu'il fallait purger les prisons, exterminer les prêtres et autres suspects qui s'y trouvaient renfermés, tant à Paris qu'à Orléans et ailleurs, et obtenir du conseil de la Commune les ordres nécessaires pour cette exécution (1). Et tandis que dans les prisons coulaient des flots de sang, Danton, Desmoulins, Fabre d'Églantine, Robert et leurs femmes étaient réunis autour d'une table somptueusement servie (2).

Les massacres commencèrent vers trois heures, par le meurtre de vingt prêtres que l'on conduisait de l'Hôtel de ville à l'Abbaye; ils furent tués par le peuple, à l'instigation des fédérés qui leur servaient d'escorte. Ensuite, une bande d'environ soixante hommes envahit l'Abbaye ; une autre, la prison des Carmes ; une troisième,

(1) Ternaux, III, 218.
(2) Prudhomme, *Crimes, etc.*

la Conciergerie, une quatrième, le Châtelet, une cinquième, la Force. On se faisait donner les registres d'écrou, presque toujours on faisait sortir isolément les prisonniers de leurs cellules, on les faisait comparaître devant un tribunal révolutionnaire établi par l'ordre du comité de surveillance (1), et, après un court interrogatoire, on prononçait sur leur sort. Tous devaient commencer par vider leurs poches ; les condamnés étaient ensuite conduits dans la cour de la prison, et exécutés sur-le-champ. D'atroces cris de joie accompagnaient chaque coup ; les assassins avaient même soin de ne pas frapper trop juste, afin de prolonger leur plaisir sanguinaire. La Commune envoyait du vin aux meurtriers, des femmes mutilaient les cadavres, ou faisaient boire à leurs enfants du sang d'aristocrates. Manuel, Billaud, les membres du comité de surveillance, se montraient partout, prodiguant les louanges et les encouragements (2). Les bandits se faisaient demander d'une prison à l'autre si tout marchait bien, et c'était aux cris de : « Vive la nation ! » qu'ils en recevaient l'assurance. L'après-midi et toute la nuit se passèrent ainsi.

La ville était en proie à une émotion difficile à décrire. Dans les quartiers démocratiques même, on frémissait devant ces atrocités ; « mais il faut bien, disaient les habitants, prévenir les aristocrates, qui, sans cela, auraient égorgé nos femmes et nos enfants ». Dans les quartiers riches régnaient la consternation et la douleur ; des milliers de familles étaient dans de mortelles angoisses sur le sort des prisonniers qui leur appartenaient ; on attendait avec impatience la réquisition de la force armée, qui ne pouvait manquer, pensait-on. On ignorait encore que ceux qui avaient le pouvoir de faire cette réquisition étaient à la tête de la sanguinaire entreprise ; que le maire Pétion, dans son égoïste prévoyance, se gardait avec soin d'attirer sur lui-même la colère des assassins, et que Santerre, le commandant de la garde nationale, était sous la dépendance de son beau-frère Panis et de Robespierre. Quant à se soulever, à essayer de résister aux assassins, la bourgeoisie était, depuis le 10 août, trop terrifiée et trop asservie pour en avoir seulement la pensée. Un

(1) Granier de Cassagnac, *Les Girondins, etc.*, II, 156.
(2) Granier de Cassagnac donne ces détails d'après les Actes de la Commune, II, 35 et suiv.

courageux avocat, Lavaux, entreprit de rassembler les hommes de sa section ; mais il ne réunit qu'une faible troupe, et lorsqu'il arriva à la prison la plus voisine, il n'avait plus que neuf hommes avec lui.

Malgré toutes les nouvelles qui lui arrivaient incessamment, l'Assemblée persista à ne pas s'écarter de son ordre du jour. Vers le soir, cependant, elle envoya à l'Abbaye une députation qui revint aussitôt, disant qu'elle n'avait pu pénétrer dans la prison, et que l'obscurité l'avait empêchée de rien distinguer. Chez bien des membres, c'était la peur seule qui causait ce silence ; puis il s'en trouvait à l'extrême gauche un certain nombre qui avaient pris part au complot ; à ceux-ci se joignaient une foule d'esprits officieux et complaisants, qui, après la déclaration des trois ministres, auraient craint de nuire au bien de la patrie en blâmant le carnage ; jusqu'ici, enfin, la Gironde n'avait rien à dire, car on n'entendait encore parler que de meurtres de prêtres, de Suisses, de Chevaliers du poignard, qui étaient ses ennemis aussi bien que ceux des sans-culottes. Il semblait nécessaire au bien de la chose publique d'inspirer une fois pour toutes aux royalistes une terreur bien réelle. Les journalistes du parti, Louvet, Brissot, Gorsas, se disposèrent donc à parler le lendemain de la justice du peuple et de ses tristes mais salutaires effets. Quant à l'Assemblée, elle resta complétement muette.

A l'Hôtel de ville, au contraire, la tempête grondait. Le conseil de la Commune rentra en séance vers quatre heures ; on apprit alors que le peuple assaillait les prisons. L'agitation fut violente, car il y avait dans cette assemblée même des membres qui n'étaient pas initiés au complot, et qui s'élevèrent avec indignation contre l'effusion du sang. Pour leur complaire, on décida qu'on enverrait dans les prisons des commissaires chargés de délivrer les prisonniers pour dettes et de rappeler le peuple au sentiment de ses devoirs. Mais les chefs choisirent eux-mêmes ces commissaires, qui, au lieu d'empêcher le carnage comme ils en étaient chargés, siégèrent toute la nuit au tribunal révolutionnaire de la Force, et dirigèrent les massacres. Enfin, Robespierre revint à son ancienne haine contre la Gironde. Billaud-Varennes ayant dépeint par un long discours la position du royaume, menacé au dehors par l'ennemi, et déchiré au dedans par des

traîtres, Robespierre déclara que si personne n'osait nommer les chefs de la conspiration, il était prêt à les accuser; que c'était la majorité des ministres, Roland, Brissot, la Gironde; qu'il prouverait le lendemain que tous étaient vendus au duc de Brunswick. Aussitôt le conseil de la Commune décréta sans hésiter que les ministres avaient perdu la confiance du peuple (1). Il voulait évidemment concentrer le pouvoir entre les mains de Danton et des démocrates. Cette déclaration fut répétée dans quelques sections (2); une bande d'hommes armés chercha à pénétrer dans la demeure de Roland, et le comité de surveillance donna sur-le-champ l'ordre d'arrêter le ministre Brissot et huit Girondins (3). C'eût été pour tous un arrêt de mort; mais Danton s'interposa encore, redoutant pour son propre parti les conséquences de cette mesure; il fut décidé que l'on se bornerait d'abord à opérer une perquisition chez Brissot, et que l'on n'irait plus loin que si l'on découvrait des papiers qui pussent y autoriser. On ne découvrit rien, ce qui n'empêcha pas Robespierre de renouveler ses accusations contre Brissot et contre la commission extraordinaire, de dénoncer les intelligences de la Gironde avec la Prusse (4), et de dépeindre surtout, sous les couleurs les plus odieuses, l'influence de Roland sur les élections qui allaient avoir lieu (5).

Ces événements montrèrent aux Girondins la profondeur de l'abîme qui se creusait sous leurs pas. Désormais, il n'y avait plus de rapprochement possible entre eux et les démocrates; mais il avait fallu qu'ils vissent leur vie en danger pour en être bien persuadés, et, en ce moment même, cette conviction n'entra que peu à peu dans leur esprit. Roland fut le premier à se rendre bien compte de la situation. Son journaliste Louvet dut

(1) Cela ne se trouve pas dans les procès-verbaux de la Commune, mais il en est fait mention le 3 à la séance de l'Assemblée. Ternaux (III, 205) place le discours de Robespierre à la date du 1er septembre.

(2) Peltier place ces faits au 1er septembre, probablement d'après Louvet.

(3) Louvet place cet ordre au 1er septembre, et Pétion au 4; cependant la date du 2 est attestée par la lettre que Roland adressa le 3 à l'Assemblée, par son placard du 13 (Buchez, 18,29), et par les mémoires de sa femme (II, 20).

(4) Rapports à l'Assemblée nationale, 4 septembre (Buchez, XVII, 443).

(5) Gadot à madame Roland, 10 octobre. Si, en présence de ces faits, Robespierre (*Lettres à mes commettants*, n° 4, p. 60) nie toute participation aux actes de la Commune pendant ces journées, on voit quelle peu de créance il faut donner à ses autres assertions.

publier le 3 une nouvelle édition de la feuille de la veille, dans laquelle l'éloge des massacres était remplacé par le blâme le plus énergique (1). Il écrivit à l'Assemblée pour se plaindre des attaques dirigées contre les ministres, parla à mots couverts du massacre des prisonniers, et obtint une proclamation qui exhortait le peuple à ne pas s'écarter de la légalité. On n'osa faire davantage, et, à la table de Roland même, la femme de celui-ci parla encore le 3 à ses hôtes des événements du jour avec la plus entière indifférence. Peu à peu, le mécontentement se répandit dans l'Assemblée, lorsqu'on vit que les exécutions ne se bornaient pas aux prêtres et aux Suisses, et que, le 3 au matin, les bandits infatigables continuant leur œuvre de destruction, portaient le carnage dans les autres prisons de la capitale, sous la protection de la police. « Voulez-vous, s'écria le 4 le fougueux Cambon à l'Assemblée, voulez-vous que la Commune de Paris gouverne le royaume comme gouvernait autrefois la ville de Rome? alors, mettez vos têtes sur le billot; sinon, restez fidèles à votre serment, faites valoir la volonté nationale, et châtiez les intrigants dont le but caché est de dominer les élections. » L'exaspération de la bourgeoisie croissait également d'heure en heure. Dans la soirée du 2, les présidents de toutes les sections s'étaient réunis chez Pétion pour se concerter sur les mesures militaires, et là, de violentes injures ainsi que des accusations soupçonneuses avaient été échangées entre les Girondins et les démocrates (2); il était évident pour tous que les massacres se prolongeraient longtemps, si l'on n'y mettait un terme par des mesures promptes et énergiques. On rassembla donc quelques gardes nationaux; Pétion assura que, sur ses instances réitérées, le commandant Santerre avait donné les ordres nécessaires; mais ces ordres n'avaient pas été envoyés (3), et nul n'avait osé faire usage de ses armes. Les présidents s'adressèrent alors à Danton, comme au chef réel du conseil des ministres. Celui-ci les convoqua pour le 3 au soir à une réunion à laquelle assistèrent la plupart de ses collègues, le bureau de l'Assemblée, Robespierre, Pétion et

(1) Beaulieu.
(2) Lettre de Roland à l'Assemblée nationale du 3.
(3) Déposition des présidents de sections devant la commission des vingt et un, (Louvet, 133), et de Pétion (Buchez, XXI, 104).

plusieurs autres. On s'occupa d'abord de la guerre ; après quoi un président de section, se levant, aborda la question des massacres et demanda qu'on profitât de cette réunion pour mettre un frein aux fureurs du peuple. Tous restèrent muets, sauf Danton, qui s'écria : « Assieds-toi, c'était nécessaire. » Le président de section ne s'en tint pas là; il prit à part Petion et Robespierre, et les conjura d'obtenir par leur influence qu'on nommât un dictateur. Mais Robespierre tressaillit : « Garde-toi bien de le demander, dit-il, ils nommeraient Brissot. » Petion ne dit pas un mot (1).

Je ne continuerai pas la description de ces horribles journées. J'en ai dit assez pour faire connaître les motifs, les auteurs, le but de tous ces crimes, et pour indiquer la part qu'ils ont eue au développement de la Révolution ; la plume de l'historien se souillerait en entrant dans des détails inutiles. Arrivons au résultat. Dans la plupart des prisons, les massacres durèrent jusqu'au 4 dans la soirée ; dans quelques-unes, ils ne se terminèrent que le 6 et le 7. Il n'est pas d'atrocité qui n'ait accompagné l'effusion du sang. A la Force, les bourreaux tuèrent la princesse de Lamballe, l'amie intime de Marie-Antoinette, souillèrent et mutilèrent son cadavre, et portèrent sa tête sous les fenêtres du Temple, pour offrir ce hideux spectacle à la famille royale (2). Ils se vengeaient par là de la fermeté avec laquelle Louis XVI avait refusé d'écrire au roi de Prusse pour l'inviter à se retirer et à quitter la France (3). A la Salpêtrière, qui était une prison de femmes, les ouvriers de la Commune donnèrent libre cours à toutes leurs brutales passions; à Bicêtre, où étaient réunis des criminels, des insensés et des invalides au nombre de cinq mille, on immola plusieurs centaines de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient quarante-trois jeunes gens de moins de seize ans, et on employa l'artillerie pour tuer en peu de temps le plus de

(1) Déposition de Mandar, vice-président de la section du Temple. Prudhomme, *Crimes*, IV, 123.

(2) Cléry, p. 21, Menessier.

(3) Ici encore, la *Biographie universelle* fait revivre d'anciens mensonges. Malesherbes nous prouve, d'après toutes les règles de la critique et de la raison, que le refus a été positif. Louis XVI n'ayant pas écrit de lettre, il est évident que Frédéric-Guillaume n'en a pas reçu. L'assertion produite dans les faux mémoires de Louis XVIII, que le duc d'Orléans a contrefait l'écriture du roi, est aussi peu fondée que le reste du livre.

monde possible (1). Le nombre total des victimes ne peut être calculé avec certitude. Des récits contemporains parlent de huit, dix et jusqu'à quinze mille morts, tandis que les historiens démocrates de notre époque en avouent à peine mille, se fondant sur ce que les listes des deux prisons principales n'en indiquent que trois cent onze ; mais ce chiffre ne peut être considéré comme le véritable, car, dans la confusion des derniers jours, un grand nombre de prisonniers n'avaient pas été enregistrés. Des autres listes contemporaines, l'une accuse quatorze cent quatorze morts, une seconde treize cent seize, une troisième mille cinq, mais en ajoutant que près de mille victimes avaient été en outre immolées à Bicêtre (2). Tous ceux qui périrent n'étaient pas des accusés politiques; on tua çà et là quelques criminels ordinaires ; mais ailleurs on les délivra, et on les mit même au rang des juges (3).

Tandis que les meurtriers poursuivaient dans les prisons leur œuvre de destruction, l'argent et les effets des condamnés affluaient au comité de surveillance. Quoique les assassins songeassent rarement à s'approprier quelque chose (4), des représentants de la Commune vinrent les encourager à ne pas souiller « ces belles journées » par des vols, leur promirent une solde régulière, payèrent des sommes isolées, et mirent en sûreté la plus grande partie du butin. La section dont la prison dépendait devait rassembler les effets, pour les envoyer au comité de surveillance. On ne demandait ni inventaire, ni reçu; tous les procédés réguliers étaient évités. Qu'une section eût scellé un paquet, le comité ne s'en inquiétait pas (5). Les caisses et les coffrets, les sacs d'argent et les assi-

(1) Procès-verbal de l'Assemblée nationale, 3 septembre. A Bicêtre, Henriot se mit à la tête des égorgeurs.

(2) Les deux historiens les plus récents de ces faits, Granier de Cassagnac (*les Girondins*), et Ternaux (*Histoire de la terreur*), accusent, après de sérieuses recherches, le premier quinze cent trente-deux, et le second treize cent soixante-huit morts. Le nombre des assassins de toutes les prisons réunies s'éleva à cent quatre-vingt-sept, ce qui prouve de nouveau que ces crimes avaient été concertés à l'avance par la Commune, et que la masse de la population n'y prit aucune part.

(3) Prudhomme, *Crimes*. Garat propose, en novembre (séance de la Convention du 13), que les criminels les moins coupables restent libres, mais que les voleurs et les assassins soient incarcérés de nouveau.

(4) Cela arriva une fois à la Conciergerie (procès-verbal de la Commune), une autre fois à l'Abbaye (rapport de Jourdan). Les meurtriers reçurent une paye de 6 à 24 francs et du vin à discrétion ; voyez à ce sujet Ternaux, III, 515, dont l'assertion ne laisse aucun doute. L. Blanc soutient, au contraire, qu'on ne payait pas le meurtre, mais seulement l'enlèvement des cadavres.

(5) Séance de la Commune, 14 novembre, et *Moniteur* du 12 mai 1793.

gnats, la vaisselle plate, les montres d'or, les bijoux, les pierreries, les armes, les meubles, fruits des perquisitions et des meurtres, étaient entassés pêle-mêle dans les vastes salles de l'Hôtel de ville. Il est impossible d'évaluer, même approximativement, la valeur de ces objets, puisque personne n'en a dressé l'état et que le procès intenté plus tard par la Gironde aux membres du comité a été suspendu par la chute de ce parti. On peut cependant s'en faire une idée, si l'on réfléchit que les nombreuses perquisitions opérées depuis le 10 août, sur l'ordre de la Commune, avaient enlevé tout l'argent monnayé, ne laissant à la place que des assignats qui ne valaient alors que 60 pour 100 (1); que, dans la seule nuit du 30 août, trois mille hommes, la plupart appartenant à la classe riche, avaient été arrêtés; que dans les journées de septembre, deux mille au moins avaient été tués et dépouillés, et que les trésors des églises et des châteaux royaux (2) étaient venus grossir ce butin. Le 31, Manuel ayant donné aux ecclésiastiques arrêtés l'espoir qu'ils seraient bientôt conduits hors de France, ceux-ci se firent apporter dans les prisons toutes leurs valeurs mobilières, afin de les avoir à leur disposition au moment du départ; or, il y avait parmi eux trois évêques de grandes familles; on conçoit donc quelles richesses ils devaient avoir réunies. Septeuil, trésorier de la liste civile du roi, s'était enfui en Angleterre; mais on prit à sa femme des assignats et des pierreries pour plus d'un million (3). On déclara plus tard à la Convention que la Commune avait en dépôt pour 12 millions d'objets précieux, et une autre fois, qu'il s'était perdu pour plus d'un million de ces objets; tandis que, d'un autre côté, Panis se vantait d'avoir conservé au pays près de 2 millions, au sujet desquels il n'existait aucun procès-verbal. Toutes ces assertions prouvent du moins que les biens volés à Paris pendant ces jours de terreur ne se comptaient que par millions.

Le simple énoncé de ces faits suffit pour exciter l'horreur. Cependant, il était un autre vol, plus odieux encore que le vol

(1) Morris à Jefferson, 8 août 1793.
(2) Les hôtels des princes d'Artois et de Polignac furent entièrement pillés, et ce qu'ils contenaient porté à l'Hôtel de ville (*Rev. de Paris*, 14, 498).
(3) Peltier, II, 316. En avril, on ne trouva qu'une somme de 6700 livres sur le procès-verbal, et, à la place, une somme égale en faux billets. B. XXVI, 209.

à main armée, je veux parler de celui qui s'effectuait avec les armes de la loi. Celui-ci avait de bien plus vastes ramifications et pouvait passer, aux yeux de ceux qui l'avaient organisé, pour le chef-d'œuvre d'une nouvelle politique sociale. Tandis que des assassins égorgeaient à l'Abbaye les propriétaires de Paris, les décrets rendus par leurs chefs ébranlaient la propriété dans toute la France. L'Assemblée avait ordonné, le 1er septembre, la fabrication d'une si grande quantité de papier, que la Convention put émettre immédiatement pour 300 millions de nouveaux assignats. Il y avait juste quatre semaines que l'Assemblée nationale en avait déjà émis pour une somme égale. Pour justifier cette rapide augmentation de la dette publique, on déclara que, tandis que les impôts ne se payaient plus nulle part, les dépenses extraordinaires du mois d'août, outre les dépenses courantes, s'étaient élevées à 98 millions. Or, cent mille hommes à peine étaient alors armés et équipés pour la guerre, et dans tout le royaume, les préparatifs militaires étaient entravés par le manque d'argent ; il est donc facile de deviner à quoi avait été employée la plus grande partie de ces sommes. En outre, tous les personnages marquants ou puissants recevaient encore leur subvention particulière. Le 28 août, le ministère avait touché pour les dépenses secrètes, 2 millions qui furent à peu près employés par Danton seul, sans qu'il en fût rendu aucun compte. Le 4 septembre, pour plaire aux prolétaires, on décida que 12 millions seraient de nouveau employés en achats de grains ; le 5, on donna aux sections de Paris environ 500 000 francs à distribuer aux défenseurs de la patrie, et le 17, on ajouta près de 2 millions aux 7 déjà reçus par la Commune, pour subvenir aux nécessités de la Révolution. Bref, on sut facilement employer ce nouveau papier-monnaie qui absorbait toutes les richesses de la France.

On n'était pas plus embarrassé pour trouver aux assignats un aliment toujours nouveau dans de nouvelles hypothèques. Les biens des émigrés représentaient déjà 3 ou 4 milliards ; mais on éprouvait à ce sujet quelques craintes que nous connaîtrons plus tard, et l'on se hâta, le 19, d'ajouter aux confiscations déjà faites celle des biens de l'Ordre de Malte, qui s'élevaient à 400 millions. De plus, dans le moment même où l'on ne laissait à tout ce qui

n'était pas démocrate que l'alternative de choisir entre la fuite ou la mort, on redoubla de rigueur envers les émigrés. On décida qu'aucune rente de l'État ne leur serait plus payée, et que le père de tout émigré équiperait et entretiendrait à ses frais (près de 2500 livres par an) deux soldats à la place de son fils. On n'admettait aucune distinction entre les émigrés qui étaient sous les armes à Coblentz et ceux qui avaient fui à regret devant le poignard des assassins.

L'ancien régime avait déjà pesé trop lourdement sur la balance de l'importation et de l'exportation des métaux précieux, les Jacobins, dépassant les abus de l'ancien ordre de choses, prirent contre l'exportation de l'or une mesure d'une singulière portée dans les circonstances d'alors. L'Assemblée, se fondant sur ce que l'usure menaçait d'affamer le peuple par suite de la rareté de l'argent monnayé, défendit, le 5 septembre, toute exportation de monnaie d'or ou d'argent, et, le 16, celle des meubles et des ustensiles des mêmes métaux. Or, on doit se souvenir que la Commune, lors des perquisitions, s'était déjà emparée de tout l'argent qu'on avait trouvé, et avait donné des assignats en échange. Le but véritable des deux décrets était avoué d'avance par cette conduite.

Les décrets du 9 et du 16 septembre, sur le commerce des denrées alimentaires, frappèrent encore plus profondément la propriété et le bien-être public. La question du pain était alors, comme nous l'avons vu, le type pratique de ce qu'on nomme aujourd'hui la question sociale. C'est pour résoudre cette question que fut fait, quatre semaines après la victoire des Jacobins, le premier pas vers le communisme dirigé par l'État. Jusqu'ici, les prolétaires s'étaient efforcés d'obtenir des taxes forcées, fixées par les communes d'après la décision de la masse du peuple. Maintenant on eut recours à un moyen plus caché, mais plus général. Après avoir interdit tout ce qui pouvait entraver le commerce, on fit dresser un état de toutes les denrées existant dans le pays, et l'on ordonna aux autorités constituées de contraindre les propriétaires à apporter sur les marchés une quantité de leurs denrées proportionnée aux exigences de l'approvisionnement du peuple. Nous verrons bientôt quelles mesures encore plus funestes à la propriété particulière furent la conséquence de ce premier pas.

C'est ainsi que régna à Paris la démocratie de septembre; tel fut le despotisme avec lequel elle traita les personnes et les propriétés. Elle atteignit par là son but politique, qui était de se rendre maîtresse, dans la capitale, des élections à la Convention. La Commune avait ordonné, le 29 août, que la nomination des électeurs aurait lieu verbalement dans chaque section et serait confirmée par toutes les autres; de cette sorte, le succès était certain si l'on parvenait à intimider vingt-cinq sections sur quarante-huit; mais c'était montrer combien la terreur paraissait encore nécessaire à la Commune et combien celle-ci se méfiait du peuple. Toutefois, on reconnut bientôt que toutes ces précautions étaient à peu près superflues. Les déclamateurs des clubs eurent le champ libre dans presque toutes les sections; quelques prêtres tentèrent seuls une vaine opposition. Les chefs étaient même forcés de réprimer le zèle de leurs agents, qui dévoilaient trop ouvertement que leur but principal était l'anéantissement de la propriété. Les Cordeliers, remarquant que le luxe commençait à se cacher et les meubles d'argent à disparaître, déclarèrent que le moment n'était pas encore venu de frapper l'aristocratie de la richesse, et que les Prussiens seraient trop heureux si la propriété était abolie à Paris; que, cependant, les pauvres pouvaient se rassurer; que le jour n'était pas loin où, après la guerre, le niveau de la loi s'étendrait sur toutes les fortunes (1). De toutes les opinions qui présidaient aux assemblées primaires, celle-ci était la plus modérée; il est évident d'après cela que les Jacobins les plus exaltés avaient seuls des chances pour être nommés électeurs.

Cependant, la Commune considérait toujours l'emploi de la terreur comme utile, tant était faible sa confiance dans ceux des citoyens qui n'appartenaient ni à sa populace ni à ses égorgeurs. Il fut décidé que le corps électoral tiendrait publiquement ses séances dans le local du club des Jacobins, dont les tribunes n'étaient occupées que par les partisans armés de Marat et de Robespierre. Ces séances commencèrent le 2 septembre; ce jour-là, il pouvait sembler dangereux de braver la colère du peuple souverain, qui, du haut des tribunes, jetait dans les débats son approbation ou son blâme. Malgré les précautions de la Commune,

(1) *Révol. de Paris.*

quelques voix furent données à des Feuillants ; mais on chassa aussitôt ces électeurs, qui durent remercier Dieu de leur avoir conservé la vie sauve. Cependant quelques divisions qui se manifestèrent aussitôt prouvèrent hautement que le but des démocrates ne pouvait être atteint sans mesures violentes. D'une part, la Gironde avait été trop longtemps la fraction dominante des Jacobins, pour qu'on pût tout à coup l'exclure tout à fait ; ses partisans les plus actifs et les plus courageux précisément, comme Louvet et Gorsas, exerçaient une grande influence sur une partie de l'assemblée électorale. D'une autre part, les démocrates eux-mêmes n'étaient pas parfaitement unis entre eux ; Robespierre, notamment, était rarement d'accord avec Danton et ses amis. On décida donc que dans l'élection au second degré, comme dans celle du premier, les votes seraient émis verbalement, et que chaque élection serait soumise à la ratification des assemblées primaires ; puis, le 3 septembre, on procéda à la nomination du premier député. Les massacres des prisons étaient alors dans toute leur horreur : le député élu fut Maximilien Robespierre. La Gironde avait espéré placer au moins auprès de lui Pétion, le maire vertueux, le père du peuple, qui avait été élu à Chartres ; mais elle ne put obtenir en sa faveur un simple vote de reconnaissance. Danton, Collot d'Herbois, Camille Desmoulins furent élus ensuite ; il était évident que la Gironde aurait peine à faire passer un seul de ses candidats, quoique quelques Cordeliers, mécontents de l'implacable opiniâtreté de Robespierre, eussent volontiers donné leur confiance à l'un d'eux et surtout à Brissot. Mais, à chaque insinuation de ce genre, Marat intervenait avec fureur, dénonçait ceux qui étaient proposés et leurs protecteurs, dans des placards virulents, et exhortait le peuple à se défaire des homme soudoyés par Necker, Lafayette et Brunswick. Sa propre élection fut cependant assez difficile et donna lieu à un débat qui caractérise bien ses amis, ses adversaires et sa propre situation. Les démocrates rougissaient de lui. « Il fallait, disaient-ils, qu'il entrât à la Convention, non pour sa sagesse et ses vertus, mais comme un levain propre à y entretenir la fermentation. » Le 7, sa candidature fut discutée, et soutenue par le capucin Chabot. Il ne se présenta aucune opposition politique, mais un nommé Voidel s'écria : « Voulez-vous nommer un patriote qui, un jour, a refusé d'être

payé en assignats et a exigé de l'argent comptant? Un honnête homme qui, pressé par un créancier, a supplié son ami Legendre de nier un dépôt d'argent qui lui avait été fait? Un homme d'honneur qui, après avoir été pendant deux ans nourri dans une cave par le citoyen Maquet et sa femme, a éloigné Maquet, sous le prétexte d'une mission, et s'est approprié sa femme et ses biens? » Marat ne répondit pas une syllabe; mais ses satellites hurlaient : « C'est ce que nous verrons! nos sabres sont encore levés! nous tenons encore la corde de la cloche d'alarme! » La Gironde lui opposa, comme contraste, le philosophe anglais Priestley, qui joignait une personnalité sans tache à un radicalisme incontestable. « Nous avons assez de philosophes à la Convention, s'écria enfin Robespierre; il ne nous faut plus de faiseurs de livres, mais des combattants courageux, des hommes que le despotisme a contraints de passer des années entières ensevelis au fond d'une cave. » Danton se joignit à lui, et Marat fut nommé représentant de la nation. A une seule exception près, les vingt-quatre choix de Paris ne portèrent que sur les dantonistes ou les maratistes les plus purs. La Gironde ne put faire nommer que Dussaulx, homme faible et âgé, qui n'était redoutable à personne. Le dernier candidat était le duc d'Orléans; il était soutenu par un certain nombre d'électeurs corrompus par lui, dantonistes pour la plupart, et par le girondin Gorsas. Robespierre et Marat ne voulaient l'admettre à aucun prix, et lui opposaient Lhuillier, une des gloires de la Commune. Mais il se trouva qu'en ce moment Marat eut l'impudence de réclamer du ministre Roland une somme de 15 000 livres, pour prix de ses pamphlets; repoussé avec mépris par Roland, qui avait toujours été l'objet de ses injures, il obtint cette somme du duc d'Orléans, ce qui assura à ce dernier son appui près du corps électoral. Lorsqu'on passa aux voix, le duc obtint juste la majorité absolue; à la vérité, la légalité des votes fut contestée; mais la soirée était avancée, les secrétaires étaient fatigués; pour en finir, ils déclarèrent l'élection valide. C'est ainsi que Louis-Philippe-Joseph entra à la Convention, qui devait le conduire au régicide et à l'échafaud (1).

La plupart des membres élus étaient des hommes inconnus

(1) Ducoing, *Philippe d'Orléans*.

ou tarés, qui n'avaient d'autre titre que leur dévouement illimité et les services qu'ils pouvaient rendre à la faction démocratique. On avait dû employer les moyens les plus violents pour assurer leur nomination, et l'on se rendait compte de l'impression que ces choix devaient produire sur la majorité des citoyens. Cette impression était si défavorable, que l'on ne parla plus de faire ratifier les élections par les sections, ainsi que cela avait été décidé au commencement; au lieu de cela, on résolut d'inviter la Convention à rejeter de son sein tous les députés hostiles à la liberté. Qu'importait cependant à ce parti l'opinion publique, tant qu'il tenait entre ses mains la force et la victoire? Qu'importait que les Parisiens murmurassent, que quelques sections s'armassent pour protéger les personnes et les propriétés et portassent à l'Assemblée leurs plaintes contre la Commune? La Commune continuait à égorger, et la capitale n'osait nommer à la Convention d'autres représentants que des hommes de la Montagne. Si le succès était le même dans les provinces qu'à Paris, la France allait se trouver au pouvoir de la démocratie. On n'avait épargné ni soins ni efforts pour en arriver là.

Au moment même où Robespierre était élu, et où la tête de la princesse de Lamballe était portée sous les fenêtres de la reine, des agents de la faction avaient quitté Paris pour aller proclamer la terreur et le communisme dans toutes les provinces. Le moment était bien choisi, car le 10 août, en renversant la constitution et en annihilant tous les pouvoirs, avait déjà porté la désorganisation dans les départements. Un Jacobin ardent, Jean Debry, dépeignait, quelques jours plus tard (1), à la Convention la situation du pays, en ces termes: « De tous côtés, les chemins étaient ouverts au crime audacieux et aux menées égoïstes. Partout des autorités inconnues avaient surgi d'elles-mêmes. Les citoyens ne savaient pas à qui ils devaient obéir, ni de quel droit on leur commandait. Les pouvoirs s'élevaient les uns contre les autres, ce qui donnait au règne naissant de la liberté l'apparence du despotisme arbitraire. » Partout il en était de même qu'à Paris, partout les clubs et les sections révolutionnaires s'emparaient de l'autorité; il fallait maintenant réunir ces éléments divers et donner de l'ensem-

(1) Séance de la Convention, 26 septembre 1792.

ble à leur action. Aussi, dès que l'Assemblée eut conféré, le 2 septembre, une dictature illimitée aux ministres, Danton leur fit signer la nomination de ses commissaires. Il s'était chargé seul du choix des personnes ; Roland s'en irrita ; mais il n'était pas le plus fort, et il signa. Danton ne choisit nécessairement que des membres de la Commune, et, parmi ceux-ci, les plus ardents et les plus dévoués; comme les noms qu'on lui présentait étaient de plus en plus repoussants, Roland refusa encore sa signature, sur quoi Danton lui demanda en riant s'il préférait qu'on envoyât en mission de tendres jeunes filles. Il profita pourtant, pour rédiger ses instructions, d'un moment où Roland avait quitté la salle, afin d'éviter de nouvelles observations. Ces instructions disaient simplement et nettement que les commissaires devaient adresser aux magistrats toutes les réquisitions qui leur paraîtraient utiles au bien du pays, et fixer eux-mêmes le prix du blé et des autres denrées dont ils ordonneraient la vente. La mission officielle des commissaires, approuvée par Roland, était beaucoup moins grave ; elle n'avait trait qu'aux relations établies avec les clubs, à la direction à donner à l'opinion publique, à l'accélération des préparatifs de guerre. Mais, ici encore, la Commune de Paris intervint. Quoiqu'elle n'eût absolument rien à voir dans les affaires des départements, elle nomma de son côté vingt-quatre envoyés. C'étaient en grande partie les mêmes hommes qu'avaient déjà choisis les ministres, mais on espérait par là échapper plus tard, au moyen de la confusion des personnes et des missions, à toute espèce de responsabilité. Le comité de surveillance prit, en rédigeant ces documents, le titre qui devait devenir si célèbre, de Comité de Salut public. Il annonça par une circulaire, à toutes les communes du royaume, que le peuple, par un acte de justice que commandaient les circonstances, venait d'exterminer une partie des conspirateurs prisonniers à Paris, et il somma tous ses concitoyens, frères et amis, de renouveler de toutes parts un acte politique indispensable au bien public. Le ministre de la justice, Danton, contre-signa cette circulaire, afin de lui donner plus d'autorité, et de nombreux exemplaires en furent expédiés par ses bureaux. Danton ne s'en tint pas là ; il y ajouta, pour en assurer l'effet, un manifeste dans lequel il disait expressément : « Encore une fois, citoyens, aux armes! que toute la

France se hérisse de piques, de baïonnettes, de canons et de poignards; que, dans les villes, le sang des traîtres soit le premier holocauste offert sur l'autel de la Liberté, afin qu'en marchant à l'ennemi nous ne laissions derrière nous personne qui puisse nous inquiéter (1). »

Longue désorganisation de toutes les positions sociales, famine, anarchie dans toutes les provinces sans exception, exemple de la dernière insurrection de Paris, arrivée de commissaires investis de pouvoirs illimités, et enfin ordre exprès du ministre de la justice, ordre qui pouvait au besoin s'appuyer sur une loi, de punir de mort quiconque était soupçonné d'opposition : que l'on réunisse tous ces faits, et l'on conviendra que les préparatifs des Vêpres siciliennes et de la Saint-Barthélemy n'étaient rien auprès du plan d'extermination conçu par les Jacobins.

Heureusement, le mal, cette fois, porta le remède en lui-même. Les chefs démocrates, dans leur lutte contre la royauté, avaient trop prêché la licence et la révolte pour pouvoir maintenant compter eux-mêmes sur une obéissance prompte et générale. Dans la capitale elle-même, ils formaient une minorité qui ne triompha que parce qu'elle disposait de tous les pouvoirs organisés; mais de loin, leur autorité et leur crédit se faisaient moins sentir, aussi leur nombre par rapport aux opposants était-il encore plus faible dans les provinces. Ils pouvaient bien prendre les Tuileries par un coup de main, mais pour soumettre le peuple français, il fallait encore toute une année de travail et de crimes.

Sur quelques points importants cependant, les commissaires réussirent dans leur mission sanguinaire.

En arrivant à Lyon, ils trouvèrent leur œuvre déjà commencée, car la lettre de Laussel avait immédiatement mis les démocrates en mouvement. La majorité des habitants de cette ville était loin de penser comme les Jacobins; il importait donc tout autant qu'à Paris d'y peser sur les élections; mais, sous d'autres rapports, les circonstances y étaient encore plus favorables aux violences que dans la capitale. Le maire, Vitet, quoiqu'il par-

(1) La circulaire du comité a souvent été imprimée: mais celle de Danton ne se trouve, à ma connaissance, que chez Blondier. — Langlois, Angers, 1789-1830, I, 262, d'après les archives d'Angers. Elle a même échappé aux recherches de Ternaux.

tageât les opinions de la Gironde, et fût guidé comme Pétion par une prudence égoïste, était plus homme d'action que ce dernier, et aucune haine personnelle ne le séparait des Cordeliers. Le général qui commandait les troupes de ligne, était prêt de son côté à faire couler le sang ; ce fut, à ma connaissance, la seule fois, dans l'année 1792, qu'un général de l'armée française mit son épée au service de la populace. Et, ce qui rend cette circonstance encore plus odieuse, c'est que ce chef des septembriseurs lyonnais était un prince allemand, Charles-Constantin de Hesse-Rothenbourg-Rheinfels. Il est remarquable que cette famille, dont le chef (1) se distingua par une impitoyable rigueur contre les novateurs, ait précisément produit le plus ardent Jacobin qui se soit peut-être jamais rencontré parmi les Allemands. Le prince Charles, ou, comme il se faisait alors appeler, le citoyen général Hesse, pouvait avoir trente-cinq ans environ ; il était long et maigre, son visage était pâle, avec des pommettes très-saillantes, ses yeux étaient grands, mais d'un bleu terne, ses cheveux d'un blond très-clair. Il parlait très-vite et beaucoup, accompagnait ses paroles de gestes presque convulsifs, et terminait toutes ses phrases par un grincement de dents dont le son se prolongeait plus ou moins, selon l'émotion qu'il éprouvait. « Si ses actions ressemblent à ses discours, dit un de ses auditeurs (2), on peut le comparer à un tigre doué de la parole. » Malheureusement, ses actions n'y ressemblaient que trop. Pendant tout l'été, il avait été occupé sans cesse à dénoncer les ministres et les généraux à l'Assemblée ou aux Jacobins, et un membre de la commission de la guerre déclarait, à cette occasion, que Hesse était le plus infatigable des accusateurs, mais qu'il disparaissait toujours dès qu'il s'agissait de fournir des preuves. L'amitié de Vitet lui fit enfin obtenir le commandement de Lyon ; aussitôt il conçut la pensée de supplanter le général Montesquiou au commandement de l'armée du Sud, et, dans ce but, il s'entendit avec les Jacobins de Lyon, pour s'appuyer mutuellement. N'ayant pu réussir à renverser Montesquiou, il n'en fut que plus ardent à précipiter la catastrophe dans la ville de Lyon. « La

(1) Le landgrave de Hesse-Cassel, depuis, l'électeur Guillaume I[er].
(2) Nodier, *Souvenirs*.

liberté ou la mort! s'écriait-il, le 3 septembre, avec des transports de joie; Lyon va enfin être purgée, le maire rassemble la garde nationale et va délivrer la ville de tous les ennemis du pays. » Six jours plus tard, on porta le premier coup. Tandis que Vitet occupait la garde nationale par une grande parade, on égorgea trois prêtres et neuf officiers de cavalerie que Hesse avait fait arrêter de son autorité privée, trois semaines auparavant; leurs cadavres furent ensuite traînés dans la ville, à la lueur des torches et au milieu de cris de joie. Une liste de deux cents victimes était dressée; mais le mécontentement de la garde nationale se prononça si fortement, que les massacres furent suspendus. Cependant Vitet refusa absolument à la garde nationale de lui donner des ordres pour intervenir; il se répandit un tel effroi chez les classes riches, que Hesse écrivait le 11 au ministre : « La catastrophe d'avant-hier met les aristocrates en fuite et nous assure la majorité à Lyon (1). »

Ce fut alors que les Commissaires de la commune de Paris arrivèrent pour ériger la terreur en système. Les meurtres du 9 ne leur parurent qu'un prélude; il fallait maintenant s'emparer dans toute la ville des personnes et des propriétés. On commença par piller les principaux magasins. Des femmes marchaient en tête des émeutiers; les gardes nationaux qui, d'eux-mêmes, avaient couru aux armes, furent catégoriquement renvoyés par les magistrats municipaux; le pillage régulièrement organisé, dura quatre jours. Ensuite les femmes décrétèrent, au nom du peuple souverain, un tarif très-bas pour le pain, le café et un grand nombre d'autres marchandises, tarif auquel le conseil de la ville donna aussitôt force de loi. Enfin, à l'instigation des commissaires, des perquisitions nocturnes furent effectuées dans tous les quartiers de la ville et amenèrent plusieurs centaines d'arrestations. La classe moyenne s'attendait à chaque instant à voir commencer le carnage. Mais les petits ouvriers qui formaient à Lyon le noyau du parti Jacobin, n'étaient pas à la hauteur de la Révolution et abandonnaient leurs chefs (2). On se hâta donc de procéder aux élections; on put faire triompher à

(1) Correspondance de l'armée du Sud.

(2) Discours du Jacobin Riard à des Marseillais qui passaient. Guillon de Montléon, I, 136. Rapport des commissaires de la Convention, le 16 novembre. Ils se plaignent de ce que même les prêtres constitutionnels sont hostiles à la Révolution.

Lyon les candidats désirés par la démocratie, et, dans le département, une majorité républicaine.

Dans le même temps, des événements semblables se passaient à Orléans (1). L'arrivée des bandes parisiennes, qui voulaient, disaient-elles, s'opposer à ce qu'on emmenât les prisonniers d'État, donna lieu à des désordres de toute nature. Les prisonniers furent d'abord pillés par leurs nouveaux gardiens, plusieurs criminels furent mis en liberté, des employés chargés du soin des subsistances furent maltraités et menacés de mort. Le commissaire du gouvernement, Léonard Bourdon, donna lui-même le signal des troubles, et son collègue Dubail déclara hautement qu'il ne restait avec lui que dans l'espoir de contrecarrer ses actes honteux. Le 3 septembre, arriva un décret de l'Assemblée qui enjoignait de conduire les prisonniers à Saumur; sur quoi toute l'armée parisienne s'écria qu'il fallait plutôt les transférer dans la capitale. Les menées de Bourdon avaient réussi à soulever une partie des troupes de ligne qui se trouvaient à Orléans; une fraction de la garde nationale se rangea également du côté des bandits; bref, le conseil de la ville, qui était tout dévoué à la légalité, se vit dans l'impuissance de s'opposer au départ. Le 4 septembre, la colonne se mit en marche vers Paris avec quarante-trois prisonniers, et, le 9, elle arriva à Versailles, où elle égorgea quarante de ces malheureux, malgré l'énergique intervention du maire de cette ville, Hyacinthe Richaud. Danton, du haut de son balcon, applaudit aux meurtriers, qui venaient d'accomplir, disait-il, une œuvre nécessaire au bien du peuple.

Ce n'était pas encore assez pour les chefs restés à Orléans, et ceux-ci ne le prouvèrent que trop. Léonard Bourdon écrivait le 10 à l'Assemblée : « Nous avons tout mis en œuvre pour exciter le patriotisme des citoyens, éveiller l'esprit national, élever le peuple d'Orléans à la hauteur du peuple de Paris. Le fruit de nos leçons a été la destruction de tous les monuments du fanatisme et du despotisme (les statues de Jeanne d'Arc et de Charles VII), la suppression des épaulettes et de tous les insignes de la vanité (à Orléans comme à Paris on enleva tous les insignes extérieurs aux officiers et aux grenadiers de la garde

(1) *Actes et documents originaux*, Lottin, Orléans, 2e partie.

nationale), la déportation des prêtres non-assermentés (ils furent traqués et poursuivis comme des bêtes fauves), la formation d'un troisième bataillon de huit cents hommes, enfin la création d'un comité central, investi par le peuple souverain d'un pouvoir illimité (c'est-à-dire d'un centre pour la révolte et la résistance à toutes les autorités légales). »

Cependant, l'opinion générale était encore plus défavorable aux démocrates à Orléans qu'à Lyon. Les élections, qui eurent lieu le 8, n'amenèrent d'abord que des noms girondins, et ce ne fut que plus tard que les Cordeliers réussirent à substituer Léonard Bourdon à Brissot, qui avait d'abord été nommé. Ceux-ci ne furent que plus ardents à faire résoudre dans le même sens qu'à Lyon la question des propriétés. Les émeutes pour les grains avaient, nous l'avons dit, commencé dès l'arrivée des Parisiens ; la fermentation n'avait pas cessé depuis lors dans les basses classes du peuple, et, le 10 septembre, elle éclata en révolte ouverte. Un soi-disant accapareur fut tué, plusieurs maisons pillées et démolies. Le maire n'osa prendre aucune mesure énergique, quoique ces bandes de brigands se dispersassent lâchement dès qu'un garde national tirait un coup de fusil. Au contraire, pour souscrire aux vœux des émeutiers, on réduisit le prix de la livre de pain à deux sous, ce qui constituait une perte de 200 000 livres pour la caisse de la ville ; mais cette condescendance, loin de calmer les insurgés, accrut encore leur ardeur ; alors seulement on déclara la ville en état de siége. La tranquillité dans les rues se rétablit ; mais les émeutiers restèrent réunis dans les sections, où ils rédigèrent une adresse à la Convention contre le despotisme insupportable du conseil de la ville.

Ces événements sont l'image de ce qui se passait alors dans toute la France. Nulle part la masse de la population n'était sympathique aux excès des démocrates ; tous les désordres étaient produits et excités, soit par les autorités, soit par des envoyés parisiens, et ils s'accomplissaient en présence des habitants mécontents et effrayés. C'est ainsi qu'à Reims un certain nombre de prêtres et d'employés furent brûlés vifs par une troupe de volontaires parisiens, pendant que le collége électoral était en séance, et qu'ensuite, à force de menaces, les meurtriers firent nommer député un matelassier de Reims, premier fau-

teur de ces crimes. A Sens, les commissaires de la Commune de Paris firent mourir deux jeunes gens qui avaient insulté l'arbre de la liberté, et écrivirent ensuite à Paris que cet exemple avait ranimé le patriotisme des habitants, fort languissant jusque-là. A Meaux, deux autres commissaires déclarèrent à l'assemblée électorale qu'il n'existait plus de lois, que la Commune de Paris s'était emparée du pouvoir, que chacun pouvait agir comme bon lui semblait; quelques gendarmes qu'ils avaient amenés occupèrent les prisons, soulevèrent une troupe d'ouvriers, et tuèrent quatorze personnes. La garde nationale, qui voulait marcher contre eux, en fut empêchée par son commandant, homme dévoué aux Jacobins. A Châlons, tout fut tranquille jusqu'à l'arrivée de Billaud-Varennes, qui souleva quelques prolétaires; mais après son départ, les autorités, soutenues par les commissaires de l'Assemblée (1), se rendirent maîtresses du tumulte. Dans quelques endroits, les sentiments du peuple l'emportèrent sur la fureur des révolutionnaires. A Vouton, par exemple, les paysans, qui accusaient les Jacobins de tous leurs maux, voulurent emprisonner les commissaires. A Évreux, ceux-ci ne durent leur salut qu'à la peur inspirée par la loi du 2 septembre, laquelle punissait de mort toute résistance au gouvernement. Cette crainte elle-même fut impuissante à Auxerre, où les commissaires furent chassés de l'Assemblée, après qu'ils y eurent raconté que la Commune régnait sans partage à Paris, surveillait les ministres, et invitait toutes les communes de France à fraterniser avec elle; elle fut impuissante à Angers, où le conseil de la ville résolut de porter plainte à l'Assemblée contre la circulaire de Danton; à Lisieux, où les commissaires furent dénoncés à la Convention pour avoir proposé un nouveau partage des terres. A Marly, à Ris et à Champlitte, où ils s'emparèrent des armes et des chevaux au nom de la nation, à Bernay, à Rouen et à Perpignan, où ils excitaient au meurtre des réactionnaires, ils furent eux-mêmes arrêtés comme perturbateurs de la tranquillité publique.

On sut donc à Paris, vers le milieu du mois, que le grand coup d'État des septembriseurs avait manqué son effet dans les pro-

(1) Séance du 11 septembre.

vinces. « S'il nous restait plus de temps, disaient les *Révolutions de Paris*, il faudrait faire réviser tous les choix par le peuple. » — « Partout, s'écriait Marat, l'intrigue, la séduction, la corruption ont triomphé dans les assemblées électorales; Roland a donné l'or à pleines mains pour faire nommer les barbouilleurs de Brissot; qu'y a-t-il à espérer de cette écume des deux assemblées précédentes? » Mais il n'était pas embarrassé pour trouver des remèdes au mal qu'il signalait : « Entourez ces nouveaux députés d'un nombreux auditoire, forcez-les à terminer en huit jours la nouvelle constitution, et livrez-les au glaive de la justice à la première violation de leur devoir. » Tel était le cas que les héros de la souveraineté du peuple faisaient de la volonté nationale. Ils étaient résolus à susciter de nouvelles révolutions jusqu'à ce que tous les Français fussent, comme le roi, courbés sous le joug de la populace parisienne. Ils s'inquiétaient peu des conséquences, que la mission des commissaires devait avoir pour l'avenir ; ils ne songeaient pas que les pauvres gens des campagnes se souviendraient toujours d'avoir, à un moment donné, entendu les organes du gouvernement vanter le partage des terres et l'abaissement forcé du prix des denrées (1). Pour le moment, ils ne voyaient que la réaction et la lutte, et voulaient profiter le mieux possible des instants qui leur restaient jusqu'à l'ouverture de la Convention. Alors recommencèrent les arrestations sans motifs, sans ordres des magistrats; le 14 et le 15, on vit dans plusieurs rues, des hommes revêtus de l'uniforme des employés municipaux, qui enlevaient aux passants, au nom de la patrie, leurs montres, leurs chaînes, et autres bijoux; dans la nuit du 16, le garde-meuble fut forcé et les diamants de la couronne en furent enlevés. L'un de ces diamants, le régent, valait à lui seul 12 millions (2). Un Jacobin sincère, Mazuyer, s'écria à l'Assemblée, du haut de la tribune: « C'est pire à Paris que dans la forêt des Ardennes. »

(1) Lidon à la Convention nationale, 26 novembre : ce cri retentit de tous les coins du royaume.

(2) Sergent a plus tard donné à ce sujet, dans la *Revue rétrospective*, des renseignements que la Convention avait déjà connus en partie. Cependant la *Biographie universelle* veut que ces diamants aient servi à corrompre le roi de Prusse et ses généraux; elle nomme même le banquier de Berlin, Treskow, chez lequel ils auraient été déposés.

Cependant le résultat des élections releva le courage de la Gironde. Elle était parvenue à réunir les gardes nationales de quelques sections, et à former un commencement de force armée qu'elle comptait opposer aux bandits de l'Hôtel de ville ; le 11 enfin, Petion avait déclaré dans un rapport que les excitations au pillage et au meurtre commençaient à rester sans effet. Se sentant plus forte, elle coupa court tout d'abord à l'action des Jacobins sur les provinces, en faisant rendre le 14 un décret qui défendait aux commissaires ministériels, sous peine d'arrestation, de s'écarter des termes de leurs instructions. Le 17, l'Assemblée nationale s'occupa de Paris ; elle décréta la peine de mort contre toute personne qui usurperait un pouvoir qu'elle n'avait pas mission d'exercer, menaça de la prison quiconque se permettrait une arrestation ou une perquisition arbitraire, et rendit les membres du Conseil général de la Commune responsables sur leur tête de la sûreté des prisonniers. La dissolution du Comité de surveillance fut la conséquence de ces mesures ; mais les démocrates des sections n'en devinrent que plus ardents à provoquer un nouveau soulèvement. Pour exciter les esprits, ils répandirent la nouvelle que Dumouriez venait d'être défait par les Prussiens ; Marat fit poser des affiches qui accusaient de trahison le général et les ministres, et d'autres placards demandèrent qu'à la clôture de l'Assemblée quatre cents députés fussent mis à mort. Toutes ces menées échouèrent devant l'indifférence des masses et le zèle des sections bien pensantes ; l'Assemblée se hâta de rendre, le 20 septembre, une loi destinée à rétablir l'ordre dans Paris. En vertu de cette loi, tout habitant devait se faire délivrer à sa section une carte civique ; quiconque n'en pourrait pas présenter devait être arrêté. Par là, on délivrait la ville de tous les aventuriers étrangers. Combien la Gironde était loin alors du 20 juin, jour où elle avait donné le signal de l'arrivée des Marseillais ! « La municipalité et le Conseil général de la Commune, était-il dit plus loin, seront dissous et nommés de nouveau ; ces élections commenceront dans trois jours. Toutes les maisons sont inviolables pendant la nuit. Aucune arrestation n'aura lieu sans que l'Assemblée en soit informée ; le canon d'alarme ne pourra être tiré, le tocsin ne pourra être sonné sans son autorisation, sous peine de mort, dans la ville où elle

tiendra ses séances (cette menace de quitter Paris, si les circonstances l'exigent, est digne de remarque); enfin, chaque section, outre ses compagnies ordinaires, équipera une réserve de cent hommes, qui sera placée sous les ordres du général de division et destinée à maintenir la tranquillité publique; toute troupe autre que la garde nationale sera soumise à l'autorité et à la discipline militaires, et ne pourra être employée à l'intérieur que par l'Assemblée. » C'était soustraire les fédérés et les volontaires des départements à l'autorité du Conseil de la Commune, et préparer pour la Convention la formation d'une force militaire destinée à la protéger.

La Gironde se montrait donc, après les meurtres de septembre, aussi conservatrice que les Feuillants l'avaient été un an auparavant. Mais elle s'élevait contre les conséquences de ses propres principes, et sa victoire ne fut qu'éphémère; il était impossible qu'elle obtînt un résultat politique de quelque durée, car ses principes en eux-mêmes n'avaient pas changé, et elle tenait toujours ouvertes les sources de l'anarchie. Bien qu'elle condamnât sans cesse l'immoralité de ses adversaires, elle décréta, sur la proposition de Condorcet, la liberté du divorce après une simple déclaration des époux. Elle s'était reconnue incompétente pour proclamer la république, mais ses membres juraient isolément une haine éternelle au roi et à la royauté. Je n'examinerai pas ici la valeur morale d'un tel serment; je ferai remarquer seulement ce que la prudence politique aurait dû dire aux Girondins; c'est qu'ils se fermaient par là toute alliance autre que celle de leurs ennemis, Marat et Robespierre. Ils pensaient qu'ils seraient perdus si on les soupçonnait d'être réactionnaires; ils ne savaient pas quelles sympathies et quelles espérances attendaient le libérateur qui saurait soustraire la France à la tyrannie des Jacobins.

Le 21 septembre, lorsque s'ouvrit la Convention nationale, la proclamation de la république était donc inévitable.

Les deux fractions de la Montagne, qui étaient dirigées par Robespierre et Danton, commencèrent, en vue de se concilier la nouvelle majorité, par nier toute participation aux crimes de septembre. Couthon, l'ami le plus intime de Robespierre, proposa de reconnaître par serment la souveraineté du peuple, afin

de tranquilliser les esprits, et de prouver qu'il était faux qu'une partie de la Convention aspirât à la dictature, au triumvirat ou au despotisme. Danton demanda que cette souveraineté du peuple fût pratiquement consacrée par une décision d'après laquelle aucune constitution ne pourrait avoir force de loi si elle n'était confirmée par le peuple; il proposa ensuite de proclamer que toutes les propriétés devaient être respectées, et de démentir les bruits qui prêtaient à la Convention l'intention de détruire la liberté en en abusant.

Robespierre et Danton savaient ce qu'on attendait d'eux.

Cambon, qui espérait continuer à exercer ses talents financiers dans la nouvelle Assemblée, regardait comme imprudent de prononcer irrévocablement l'inviolabilité de la propriété; mais le Girondin Lasource lui répondit que la propriété était la base et le principe de toute loi, et les deux propositions furent adoptées.

Si la Gironde s'était un instant montrée conservatrice, elle se hâta bientôt de se faire pardonner cette audace par un redoublement de zèle révolutionnaire.

Après qu'on eut décidé, sur la motion de Philippeaux, le maintien provisoire de toutes les lois non abrogées, de tous les emplois et de tous les impôts, Collot d'Herbois se leva pour réclamer l'abolition solennelle de la royauté. Un homme soi-disant indépendant, mais qui, comme Cambon, votait habituellement avec la Gironde bien qu'il n'appartînt à aucun parti, l'évêque Grégoire, demanda, vu l'importance de la question, une loi en règle, avec des considérants, un examen, un rapport et une discussion. Mais un des Girondins les plus ardents, Ducos, répondit brièvement : « Les considérants se trouvent dans l'histoire trop connue des crimes de Louis XVI. » Personne n'osa soulever d'objections, et la Convention, au milieu du plus profond silence, rendit le décret suivant : « La royauté est abolie en France ! » Aussitôt éclata un long cri d'allégresse, et une troupe de volontaires, composée de cent cinquante chasseurs, défila dans la salle au son des trompettes, en jurant de ne se séparer qu'après avoir exterminé tous les ennemis de la liberté. L'enthousiasme ne permit pas de continuer les délibérations, et la séance fut levée, aux applaudissements frénétiques des tribunes.

Ce n'était pas sans raison, cette fois, qu'on avait célébré les débats de la Convention par une musique guerrière et par le cliquetis des armes. Ces débats assuraient la continuation, non-seulement de la terreur en France, mais encore de la guerre européenne.

CHAPITRE IV

ATTAQUE DES ALLIÉS.

Le 23 juillet, le roi de Prusse descendit le Rhin jusqu'à Coblentz, où l'électeur de Trèves le reçut, comme à Mayence dans des fêtes continuelles, et où les émigrés cherchèrent à lui inspirer les espérances les plus brillantes pour la campagne qui allait commencer. L'armée, forte de quarante-deux mille hommes, était réunie au camp de Rubenach ; c'étaient de belles et excellentes troupes, pleines de courage, de confiance en leurs chefs et d'ardeur guerrière ; avec de tels hommes, il semblait impossible que l'entreprise échouât. Les émigrés regagnèrent la faveur du roi par la peinture qu'ils lui firent de l'état de la France, peinture dont ils forçaient les couleurs à mesure qu'ils en voyaient s'agrandir l'effet. Ils vantaient surtout les sentiments monarchiques du peuple, ils parlaient de leurs intelligences avec les généraux ennemis. « Je réponds de la prise des forteresses, disait, par exemple, Bouillé, car j'en ai toutes les clefs dans ma poche (1). » Tous déclaraient d'une voix unanime que dans des circonstances aussi favorables on ne pouvait ni ne devait s'arrêter au siége des places, ainsi qu'il avait été décidé à Potsdam, et que la seule chose à faire était de marcher sur Paris, aux acclamations joyeuses des Français restés fidèles. Frédéric-Guillaume recueillait avidement ces prédictions, qui lui promettaient une expédition tout à la fois brillante et rapide.

Mais le duc de Brunswick voyait les choses sous un autre point

(1) Minutoli, 141.

de vue. Il haïssait trop cordialement les émigrés pour se laisser prendre à leur jactance. « Il se sentait mal à l'aise au milieu de cette foule, dit un témoin oculaire ; il faisait compliment sur compliment et s'inclinait jusqu'à terre ; mais on remarquait son visage enflammé et ses yeux étincelants comme ceux d'un tigre. » Sa colère augmenta encore quand il vit comment ces émigrés étaient armés, et quand il découvrit que sur les huit mille hommes qu'il devait entretenir, la moitié seulement se composait de véritables soldats ; les autres n'étaient que des laquais, des perruquiers, des cuisiniers, etc. Tout ce qu'ils racontaient lui était suspect, par le fait seul que c'étaient eux qui le racontaient ; plus ils parlaient de l'impatience avec laquelle les Français attendaient leurs libérateurs allemands, plus il était convaincu du contraire. La vue seule de ceux qu'il allait protéger lui faisait donc redouter l'issue de la guerre, et les nouvelles qu'il recevait de ses alliés le fortifiaient dans ces craintes. Le général autrichien Pfau et le major prussien Tauenzien arrivèrent à son quartier général de Horchheim, l'un du Brisgau, l'autre de Belgique (1). Nous nous rappelons qu'il avait été convenu à Sans-Souci que l'Autriche mettrait sur pied dans le Brisgau cinquante mille hommes, dont vingt-sept mille devaient couvrir le haut Rhin et vingt-trois mille se réunir à l'armée principale ; qu'en outre il se trouverait en Belgique cinquante-six mille hommes, dont la plus grande partie soutiendrait les opérations de Brunswick, soit en faisant le siége des places de la frontière, soit en grossissant son armée. Mais le duc apprit alors que le haut Rhin n'était couvert que par dix-sept mille hommes au lieu de vingt-sept mille, et que Hohenlohe-Kirchberg ne pouvait lui amener que quinze mille hommes, au lieu de vingt-trois mille (2) ; qu'en Belgique, il ne se trouvait pas

(1) Tauenzien était depuis le 21 mai en Belgique, au quartier général des Autrichiens. Il fut plus tard attaché au corps de Clerfayt. Sur Pfau, voyez Massenbach et Valentini.

(2) Gebler (*Journal militaire de l'Autriche*, 1833, II, 7) attribue, d'après les états officiels, 19 700 hommes à Hohenlohe, 9 630 à Erbach, 13 800 à Esterhazy. Mais Massenbach donne aussi des états exacts, d'après les communications de Pfau ; toutes les autres évaluations, sans exception, s'accordent avec celles-là. Le *Journal militaire de l'Autriche*, 1812, I, 7, cite pour la Belgique des chiffres encore plus faibles. De nombreux exemples nous prouvent que les états autrichiens d'alors ne distinguaient pas toujours les forces effectives de celles qui auraient dû être sous les armes.

cinquante-six mille hommes, mais au plus quarante mille, dont quinze mille devaient être réunis par le général Clerfayt à l'armée principale (1); les autres, à part ceux qui étaient nécessaires dans les places, étaient destinés à tenter un coup de main sur la lointaine ville de Lille. Au lieu de cent six mille hommes, l'Autriche n'en avait donc que soixante et onze mille sous les armes, et l'armée d'attaque n'était pas forte de cent dix mille hommes, mais seulement de quatre-vingt-trois mille (2) ; avec cela, il était difficile d'espérer le succès, et la faiblesse des corps qui gardaient la Belgique et le Rhin devait amener infailliblement l'envahissement des frontières. Le duc craignait, non sans raison, que les prédictions des émigrés au sujet de la défection générale des troupes françaises ne se réalisassent pas mieux que les promesses des Autrichiens ; en ce cas, il était résolu à ne pas s'écarter du plan d'opérations primitivement arrêté, et à se borner à la prise de quelques places de la Meuse, afin d'assurer par là le succès d'une seconde campagne mieux préparée.

Brunswick avait toujours été opposé à cette guerre, mais maintenant il l'avait en exécration. Les promptes résolutions, les démarches hardies et précipitées n'avaient jamais été son fait ; de plus tous ses actes étaient en ce moment paralysés par suite de son mécontentement, ou, s'il agissait, ce n'était que sous l'impulsion d'une colère passagère. Il voyait sa réputation, aussi bien que la prospérité de la Prusse, exposées aux chances d'une entreprise téméraire ; plus le roi se complaisait dans ses rêves dorés, plus le général sentait augmenter ses inquiétudes et son dépit. Tandis que le duc voulait se borner à la prise des places de la Meuse, Frédéric-Guillaume, confiant dans les prétendus sentiments des commandants des forteresses, laissait en arrière l'artillerie de siége, comme superflue. Quelque pressé qu'il fût, le monarque prussien perdit plusieurs jours au milieu des parades et des bals de Coblentz ; mais ensuite il ne s'en plaignit que davantage de la lenteur des mouvements militaires. Quant

(1) Le journal de Tauenzien donne de 14 à 15 000 hommes à Clerfayt; ce chiffre est confirmé par Gebler. Quant au reste des forces belges, tous les documents les évaluent à 10 000 hommes de moins que Gebler, sur lequel je me suis appuyé.

(2) Prussiens, 42 000 hommes; Hohenlohe, 15 000 ; Clerfayt, 15 000 ; Hessois, 5532 présents sous les armes ; Emigrés, 4500 (à peu près).

à Brunswick, chaque journée perdue le remplissait de joie, car il ne voulait pas dépasser la Meuse, et il craignait de ne pouvoir y arrêter le roi pendant la belle saison. L'armée remonta donc lentement la Moselle, et mit vingt jours pour arriver de Coblentz à la frontière de France. Les deux généraux autrichiens secondèrent en ceci les vœux secrets de Brunswick. Clerfayt n'arriva à Arlon que le 16 août, Hohenlohe mit vingt-quatre jours à s'avancer de Mannheim à Merzig, sur la Sarre. C'est pendant ce temps qu'on apprit les événements du 10 août; le roi de Prusse, dès lors, n'eut plus d'autre pensée que de marcher sans retard sur Paris, et Brunswick consentit à s'avancer jusqu'à la Meuse, sans s'être emparé auparavant des places fortes de la Moselle. On arriva donc le 13 août devant la petite place de Longwy, et on la força à capituler après un court bombardement. Le chemin se trouvait par là ouvert à l'invasion.

Jusque-là les Français s'étaient peu occupés de lui résister. La plupart des historiens de la Révolution attribuent cette absence de forces suffisantes au gouvernement de Louis XVI, qui, ne voyant dans les Prussiens que des libérateurs, n'avait naturellement rien fait pour s'opposer à leur invasion; selon eux, le 10 août, de quelque manière qu'on le juge d'ailleurs, aurait eu au moins pour résultat de tourner contre l'étranger les forces de la France. Mais les faits contredisent entièrement ces assertions. Le ministère girondin, qui avait déclaré la guerre, avait tout mis en œuvre pour augmenter l'armée et pour soulever le pays contre l'étranger; s'il n'y réussit pas, la faute en est, non à Louis XVI qui n'était pas libre alors de mettre obstacle aux mesures prises par les ministres, mais aux lenteurs de l'Assemblée législative, au manque d'argent dans les caisses de l'État, aux désordres de l'administration dans les départements. Ainsi, Servan avait découvert que les magasins à poudre de Mézières n'avaient pas été approvisionnés pendant l'anarchie des derniers temps; que, depuis 1790, la fabrique d'armes de Charleville ne pouvait plus livrer que cinq mille fusils par an au lieu de vingt-cinq mille; que, par suite de la confusion qui régnait entre les diverses branches de l'administration, les levées de troupes ordonnées par lui se nuisaient mutuellement et ne produisaient

aucun résultat (1). Le retour des Feuillants au ministère n'avait pas augmenté l'influence du roi. Lajard, ministre de la guerre, était entièrement dominé par Lafayette; ni l'un ni l'autre, sans doute, ne voulait faire une guerre offensive telle que l'entendaient les Girondins; mais ils voulaient encore moins se soumettre à l'étranger et voir triompher les émigrés. Leurs protestations à ce sujet ne sont pas suspectes, car si les Jacobins les menaçaient de la hache, les émigrés ne leur offraient que la corde en perspective. Il importait donc à leur salut de s'armer pour résister énergiquement, et, en même temps, de chercher à rétablir la paix aussi vite que possible; mais ils virent s'élever contre eux tous les obstacles devant lesquels avaient déjà échoué les mesures de Servan. En outre, les Girondins et les Jacobins, voyant les Prussiens encore éloignés, ne craignaient pas d'affaiblir les forces défensives du pays pour humilier les Feuillants, qu'ils détestaient. La correspondance des ministres avec les généraux ne laisse aucun doute à ce sujet. Tous rivalisent de sollicitude et d'activité. Ils songent à de nouveaux enrôlements et à la réparation des places fortes; ils cherchent à provoquer une insurrection en Belgique (2); mais leur dernier mot est toujours que rien ne sera possible tant que l'anarchie paralysera leurs efforts et que les émeutes de Paris absorberont le temps des ministres. Depuis le mois de février, on travaillait à mettre en état les fortifications des places fortes; tous les ministres donnaient pour cela des ordres sévères et réitérés; mais que pouvait-on faire avec des soldats et des ouvriers également récalcitrants, avec des entrepreneurs qui manquaient constamment d'argent? Souvent même il s'y joignait du mauvais vouloir, car, jusqu'à l'automne, il se trouva parmi les officiers un certain nombre de royalistes; mais ce qui était le plus fâcheux, c'était l'inexpérience des nouveaux fonctionnaires, qui s'immisçaient illégalement dans les opérations militaires, et qui y suscitaient mille obstacles. Les rapports des commissaires parisiens envoyés

(1) Poisson, I, 432, attribue en particulier la difficulté des enrôlements pour les troupes de ligne à la levée des volontaires nationaux, qui choisissaient eux-mêmes leurs officiers dans leur sein.

(2) Lajard autorise Luckner, le 25 juin, à reconnaître officiellement le comité révolutionnaire de Belgique.

à la fin d'août dans les départements (1) nous en fournissent mille preuves, et la véracité de ces assertions ne saurait être révoquée en doute. Ce qui est certain, c'est que ni Metz, ni Thionville, ni Verdun, ni Sedan, ni Nancy, ni Sarrelouis, n'étaient en complet état de défense.

Lorsque commencèrent les armements de l'Allemagne, le corps de Lafayette à Sedan comptait dix-neuf mille hommes, et Luckner en avait à peu près autant à Metz, déduction faite des diverses garnisons. Un peu plus de vingt-cinq mille hommes, par conséquent près des deux tiers de ces troupes, étaient des soldats de ligne; les autres, à la vérité, étaient des gardes nationaux, mais ils étaient en campagne depuis un an et au camp depuis quatre mois, et ils ne le cédaient sous aucun rapport à leurs compagnons d'armes; toutefois, il était évident que ces trente-huit mille hommes ne pouvaient suffire à parer le choc de l'armée allemande. Lajard ordonna donc au mois de juillet au général Montesquiou d'envoyer à Metz vingt bataillons de l'armée du Sud; un ordre semblable fut donné à Dumouriez pour les six mille hommes du camp de Maulde. Ces deux renforts auraient amené sur la Meuse près de dix-huit mille hommes, ce qui aurait porté les forces générales à cinquante-six mille. Comme, en outre, on pouvait encore, toutes les places fortes pourvues, disposer de onze mille hommes sur les frontières de Flandre, et de vingt-deux mille sur le Rhin, sans compter les garnisons, les chances des Français auraient ainsi été égales à celles du duc de Brunswick avec ses quatre-vingt mille combattants; la révolution du 10 août n'était donc pas nécessaire à la défense du pays.

Mais nous avons vu comment les démagogues parisiens déjouèrent les plans de Lajard et s'opposèrent à l'envoi des renforts: pour s'attacher Montesquiou, la Gironde empêcha le départ de ses vingt bataillons; pour s'assurer l'alliance de Dumouriez, les Jacobins l'autorisèrent à rester à Maulde. Dans la même vue, ils firent déclarer la patrie en danger, et le 24 juillet, après s'être concertés avec Luckner et Montesquiou, ils firent rendre une loi sur l'organisation des volontaires nationaux. Pendant toutes ces menées, la révolution du 10 août éclata, et cette œuvre des Jacobins et des Cordeliers occasionna une dissolution géné-

(1) Rapports publiés en partie dans les *Révolutions de Paris*, septembre 1792.

rale. Les seuls remèdes que l'on connût à Paris étaient toujours de nouveaux enrôlements de volontaires et des levées en masses ; on y eut recours encore une fois. On réunit ces troupes, ainsi que Lajard l'avait déjà suggéré, dans un camp formé devant Soissons, afin de les équiper et de les exercer avant de les répartir entre les différentes armées. Les pièces relatives à ce sujet, que j'ai sous les yeux, présentent ce mois d'août sous de tristes couleurs. Les hommes ne manquaient pas (1) : le 4 août, on en avait déjà six mille quatre cent quatre-vingt-douze, dont une partie fut aussitôt envoyée à Metz et à Sedan ; le 21, on en comptait de nouveau dix mille, dont une partie fut encore une fois dirigée sur Metz; le même jour enfin, Servan annonça deux cent cinquante-six nouvelles compagnies des différentes provinces ; alors le chef du camp, le général Duhoux, répondit avec effroi que cela constituait une armée de vingt mille hommes, et qu'il serait perdu s'il ne trouvait pas de quoi les nourrir. C'était justement là le point inquiétant. On n'avait, pour la plupart de ces troupes, ni armes, ni souliers, ni munitions. Elles vivaient aux dépens des habitants, comme en pays ennemi, se pillaient entre elles, et se plaignaient de la trahison du gouvernement. Les généraux redoutaient ces renforts, qui diminuaient la ration déjà insuffisante de leurs soldats. On conçut alors la pensée de diviser le camp, d'en établir les masses les plus considérables à Troyes, à Reims et à Soissons, et de placer les troupes les mieux équipées à Châlons, afin de les rapprocher du théâtre de la guerre et de pouvoir, de là, les diriger peu à peu sur les diverses armées. Luckner, dont l'inaptitude aux opérations stratégiques se manifestait chaque jour davantage, fut remplacé à l'armée du centre par Kellermann, et chargé, en qualité de généralissime, de la direction des divers camps dont nous venons de parler. Pendant tout le mois de septembre, il lui arriva environ dix-huit cents hommes par jour ; tout réuni, la proclamation du danger de la patrie avait produit le 20 septembre soixante mille hommes, dont plus de la moitié ne pouvaient être employés au service actif, et qui étaient loin de com-

(1) Quarante-six officiers de ces bataillons arrivèrent plus tard aux grades de maréchaux et de généraux de division, entre autres Brune, Gouvion-Saint-Cyr, Jourdan, Lannes, Masséna, Moreau, Oudinot et Victor. (Mortimer-Ternaux, II, 112.)

penser les pertes que les troubles révolutionnaires, les désertions, les privations et l'indiscipline avaient fait subir aux armées. Dans les seuls mois de juillet et d'août, le corps de Lafayette avait perdu huit mille hommes, l'armée du Centre quatre mille six cents, et l'armée du Sud près de quatre mille (1), sans ce que nul eût pu dire ce qu'ils étaient devenus. Si ces chiffres n'égalent pas le nombre des nouveaux volontaires, la différence était plus que compensée par l'infériorité de ces dernières troupes. Enfin, après avoir excité le peuple contre l'étranger par tous les moyens possibles, les révolutionnaires avaient rendu la France impuissante à résister à une attaque sérieuse.

Les deux parties belligérantes se trouvaient donc en présence. L'une était tombée si bas comme puissance militaire, que le courage du désespoir aurait seul pu lui assurer une défense couronnée de succès ; l'autre était si pauvre en moyens d'attaque, que nul, dans les circonstances ordinaires, ne lui aurait conseillé de prendre une attitude offensive. Le duc de Brunswick supposait à la Révolution des forces qu'elle ne possédait pas, et était rempli d'appréhensions, et le roi de Prusse fondait tout son espoir sur les sentiments qu'il supposait, complétement à tort, au peuple français. Cette illusion se dissipa bientôt ; mais Brunswick persista dans la sienne ; sa propre faiblesse ne lui permettait pas d'apercevoir celle de l'ennemi. Il en fut ainsi pendant tout le cours de l'expédition. Cette guerre ne fut pas une lutte de forces et de talents, mais une lutte de fautes et d'erreurs. Chacune de ces fautes était aussitôt compensée par une faute plus grande de l'adversaire. Il en résulta de nombreuses péripéties, et cette campagne ne fut qu'une suite de scènes inattendues qui n'amenèrent aucun résultat ; enfin, ce fut la force numérique seule qui assura le succès. L'attaque fut d'abord énergique, mais, par ce fait même, les assaillants épuisèrent leurs ressources, tandis que la mollesse de la défense empêchait les défenseurs de s'affaiblir. Dès que l'équilibre du nombre fut rétabli, les assaillants s'arrêtèrent pour reculer bientôt (2).

(1) D'après les rôles et la correspondance des généraux.

(2) C. Renouard, (*Histoire de la guerre de la Révolution française en 1792*) a récemment raconté cette campagne avec une grande exactitude ; il a surtout parfaitement représenté les mouvements du corps hessois, d'après des sources manuscrites.

Lorsque les Prussiens atteignirent la frontière, le général Dumouriez était déjà commandant en chef de l'armée du Nord depuis le 18 août. Si, conformément aux instructions de Servan, il s'était aussitôt porté sur la Meuse avec toutes les forces dont il disposait, il aurait pu, en une semaine, arriver à Sedan, où la faiblesse des Autrichiens en Belgique lui aurait permis d'amener onze mille hommes avec lui. Il serait entré dans cette ville pendant le siége de Longwy, et aurait pu sans obstacle revenir par l'Argonne, couvrir Verdun et se réunir à Kellermann. Plus de cinquante mille hommes se seraient ainsi trouvés rassemblés avant qu'un soldat de l'armée allemande eût paru sur la Meuse, et il eût été difficile à Brunswick de passer ce fleuve. D'après toutes les probabilités, les armées alliées eussent été réduites en ce cas à une campagne consacrée uniquement au siége des places.

Mais Dumouriez ne croyait pas que le passage de la Meuse fût imminent, ni que le corps de Sedan fût particulièrement menacé. Il trouvait, dans l'étendue même de son commandement, un nouveau motif pour revenir à son plan favori, la conquête de la Belgique. Au lieu de prendre la route de Sedan, il demanda au ministre vingt mille hommes de renfort et une somme de 4 millions. « La conquête de la Belgique, écrivait-il le 23, compense bien la perte de deux ou trois places sur la Meuse. La fuite de Lafayette prouve que la guerre civile est impossible; quant au danger d'une attaque, il n'est pas grand; l'ennemi s'épuise devant les forts et n'avance pas. » Servan lui répondit le 29 par l'ordre de marcher sur Sedan; Dumouriez obéit à contre-cœur, trouva tout sur son chemin dans le plus misérable état, et ne se fortifia que davantage dans ses projets sur la Belgique. Il écrivit le 29 à Servan qu'une guerre défensive n'était pas possible avec des soldats comme les siens, qu'il fallait les exciter par la perspective de brillants succès, et que ces succès ne pouvaient être obtenus qu'en Belgique. Pour donner plus de poids à son opinion, il réunit ses officiers supérieurs en un conseil de guerre, et leur soumit ses réflexions. La discussion ne fut pas longue; personne ne croyait pouvoir résister au duc de Brunswick avec dix-neuf mille hommes, et nul ne sut proposer un plan meilleur. Le général fit valoir l'épuisement du pays, l'inhabileté des troupes, la supériorité de l'ennemi. Il dit que, dans la situation

actuelle, on ne pouvait que renforcer Kellermann de l'intérieur, réunir autant de volontaires que possible à Châlons et à Soissons, et faire des vœux pour que les places tinssent longtemps. Que si l'armée du Nord, au contraire, entrait courageusement en Belgique, elle changerait par là tout le caractère de la guerre, et mettrait le désordre parmi les ennemis. Les généraux se rangèrent à cet avis; Dillon écrivait l'année suivante : « Il m'avait pleinement convaincu. » Quelques officiers subalternes essayèrent de résister, mais en vain; leurs voix furent comptées pour rien. Le conseil de guerre présenta comme sien au ministre le projet de Dumouriez. « Une entreprise hasardeuse, disait le rapport en terminant, peut seule conjurer les dangers qui menacent la patrie (1). »

Il n'est pas vrai, comme le raconte Dumouriez dans ses mémoires, que ce conseil de guerre ne se soit occupé que d'une retraite derrière la Loire, et que ce soit lui qui, plus tard, ait montré sur une carte les montagnes de l'Argonne à son adjudant Thouvenot en lui disant : « Voilà les Thermopyles de la France. » Le mérite d'avoir choisi cette position appartient à Servan. Le 31 août, celui-ci indiqua le plan de la campagne au général, et lui recommanda l'Argonne, où la guerre devait être plus offensive que défensive, et où il pourrait facilement recevoir des renforts de la frontière de Flandre. Le lendemain, il réitéra à Dumouriez et à Kellermann, au nom du conseil des ministres, l'ordre de se réunir dans les défilés de Grandpré et de Clermont, afin de couvrir la capitale. Il était loin de s'exagérer la force de cette position; ce qu'il y voyait de plus avantageux, au contraire, était le mouvement rétrograde par lequel les corps, jusque-là séparés et exposés isolément aux coups de l'ennemi, devaient opérer leur jonction entre cet ennemi et Paris. Dans plusieurs de ses dépêches subséquentes, il parla d'une position près de Châlons derrière la Marne, comme répondant encore mieux à ses vues à cet égard. Quant à ce qui concernait le plan de Dumouriez sur la Belgique, il le rejeta par plusieurs raisons. En premier lieu, il pensait que ce plan exciterait l'indignation

(1) Raconté d'abord par Jomini, puis révoqué en doute par Schulz, puis confirmé par Joinville (*Spectateur militaire*, XXX). J'ai consulté en outre les rapports des officiers présents, le général Dillon et le capitaine Gobert. Je suis surpris que Poisson, toujours si bien informé, ait répété (I, 508) la fable contenue dans les mémoires de Dumouriez.

du peuple de Paris, qui, le lui attribuant, l'accuserait de trahison et l'égorgerait peut-être. Ensuite, il était convaincu que la conquête du Brabant n'empêcherait pas l'ennemi de marcher sur Paris, car, celui-ci une fois maître de la capitale, devait rentrer naturellement en possession de la province perdue. Tout ce que Dumouriez aurait pu répondre à ces objections, c'est que son plan ne s'appuyait pas seulement sur les règles abstraites de la stratégie, mais encore sur l'assurance que les Autrichiens, voyant la Belgique menacée, y réuniraient toutes leurs forces, et qu'alors Brunswick, réduit à cinquante mille hommes, ne se hasarderait pas à pénétrer plus loin.

Mais avant qu'il eût pu s'entendre avec le ministre, les circonstances le forcèrent impérieusement à suivre la marche tracée par Servan. Brunswick était resté deux jours à Longwy pour y établir les dépôts et les magasins ; ensuite, il s'était mis en marche sur Verdun avec quarante mille hommes, supposant, comme tout le monde, que Dumouriez et Kellermann se dirigeaient vers cette ville, l'un venant du Nord l'autre du Midi, pour y opérer leur jonction. Clerfayt avait donc été envoyé vers Stenay pour arrêter la marche supposée de Dumouriez, tandis que Hohenlohe, qui assiégeait Thionville, avait dirigé les émigrés vers le sud, afin de couvrir contre Kellermann les flancs et les derrières de l'armée de Brunswick. Ces mouvements devaient amener la dispersion complète de l'armée française. Dumouriez, qui avait perdu près d'une semaine à combiner ses plans sur la Belgique, se vit tout à coup entouré des plus menaçants dangers. Il était encore à Sedan lorsque, le 31, les Prussiens atteignirent Verdun et commencèrent à bombarder cette place, pendant que le corps du comte Kalkreuth passait la Meuse. Le même jour, Clerfayt arriva avec environ treize mille hommes à Stenay, à quelques marches au sud de la position de Dumouriez, et, par conséquent, entre celui-ci et Verdun. Le général français vit bien que c'en était fait de ses espérances au sujet de la Belgique. Il pensa alors aussi à l'Argonne, pas encore précisément comme à une position décisive pour la campagne, mais comme à la seule qui pût l'empêcher d'être entièrement cerné. « Si les Prussiens venaient à occuper les montagnes avec vingt mille hommes, écrivit-il à Servan, ma petite armée serait comme dans une souri-

cière, coupée de Paris, de Kellermann et de ses magasins. Il faut que je quitte la Meuse, et que j'abandonne Verdun à son sort. Peut-être serai-je obligé de m'avancer par le plus court chemin vers l'Aire et Grandpré, et de défendre le défilé d'Autry, tandis qu'un corps particulier couvrirait les défilés de Clermont. » Il se plaignit beaucoup de la fatalité qui l'avait placé dans cette position; mais il n'attribua, nullement ce malheur à son séjour inutile à Sedan. « Voilà les conséquences de votre guerre défensive, écrivait-il le 31; sans la prise de Longwy, je ne serais pas entré à Sedan, où j'ai compromis ma sûreté sans pouvoir rien sauver. » Malgré ce mécontentement, il n'éprouvait aucune inquiétude pour l'avenir. Depuis qu'il avait appris que soixante mille hommes à peine se préparaient à l'attaquer (1), le danger actuel ne lui semblait qu'un obstacle passager sur la route de sa gloire future. « Que n'ai-je mes renforts, écrivait-il le 2 septembre au ministre, pour quitter cette position défensive et repousser l'ennemi hors du pays! »

Si quelques étincelles de cette infatigable ardeur avaient réchauffé l'âme de Brunswick, il eût été difficile que les détachements français échappassent à ses forces concentrées; mais aussi, l'on doit ajouter que si Brunswick eût été à la place de Dumouriez, sa prudence clairvoyante n'aurait pas laissé le danger s'approcher ainsi. La confiance téméraire de Dumouriez, qui compromettait sans cesse la défense, aurait été d'un puissant secours au général prussien dans sa position offensive, surtout si son armée avait compté cinquante mille hommes de plus.

En attendant, la position des Français s'aggravait d'heure en heure. Le jour même où Dumouriez écrivait ces mots si remplis de confiance, Verdun capitulait. Les fortifications de cette place étaient en mauvais état, les habitants étaient animés d'opinions monarchiques; bref, le conseil de guerre perdit la tête, et, dans la soirée du 1er septembre, il résolut de se rendre. Le commandant, Beaurepaire, fut trouvé le lendemain matin baigné dans son sang, un pistolet déchargé à la main (2); aussitôt le

(1) Rapport de ses espions du 31 août, rapport parfaitement exact, puisque plus de 20 000 hommes étaient restés en arrière, soit devant Thionville, soit pour protéger les communications.

(2) Mémoires du général Lemoine, qui était présent, et qui ne croyait pas au suicide.

bruit se répandit dans la ville que, dans un élan de désespoir patriotique, il s'était brûlé la cervelle au sein même du conseil de guerre. Cet événement joint au cri que jeta la garnison en se retirant : « Nous nous reverrons en Champagne ! » contrastait singulièrement avec tout ce qu'avaient raconté les émigrés sur les sentiments de la nation française ; mais Brunswick n'en était pas moins maître de la place, et il n'avait qu'à étendre la main pour se rendre maître en quelques heures de l'Argonne, qui était l'objectif de tous les mouvements de l'ennemi. Cette chaîne de montagnes s'étend du nord au sud, presque parallèlement à la Meuse, depuis Sainte-Menehould jusqu'aux environs de Sedan. Brunswick était alors à dix lieues des Islettes, le plus méridional des défilés de la montagne, et le général Dillon, que Dumouriez voulait envoyer sur ce point, en était à dix-huit lieues. Le comte Kalkreuth s'était avancé le 2 jusqu'à Varennes et Avoncourt; il pouvait atteindre en quatre heures le plus important des passages, celui de Grand-Pré, tandis que Dumouriez en était à huit heures, et était en outre tenu en échec par Clerfayt. Rien que pour protéger le siége de Verdun, d'ailleurs, il aurait été naturel que les Prussiens fissent avancer dans ces montagnes un corps qui aurait toujours pu, en cas de malheur, se retirer sans danger et rejoindre l'armée principale.

Mais les fautes commises à Sedan par Dumouriez, dans son désir de prendre l'offensive, furent amplement compensées en ce moment par le peu d'empressement que Brunswick mit à attaquer. Dès le 1er septembre, sur la hauteur de Saint-Michel, devant Verdun, il avait exprimé sa résolution de ne pas passer la Meuse (1). L'espoir d'une contre-révolution, donné par les émigrés, ne s'était pas plus réalisé que la promesse de cent six mille hommes, faite par l'Autriche. L'occupation de Longwy et de Verdun, le siége de Thionville, la protection des communications employaient environ vingt mille hommes; on pouvait compter qu'en avançant sur Paris on en distrairait encore de la sorte un nombre à peu près égal, et que les escarmouches et les fatigues en enlèveraient bien dix mille; quel serait alors le sort

(1) *Lettres sur l'ouvrage intitulé vie de Dumouriez*. D'après Malmesbury, *Diary* 24 janvier 1795, ce livre paraît avoir été écrit sous les yeux du duc, et imprimé en Angleterre par les soins de Stampford. Tout ce que je connais de la correspondance du duc s'accorde parfaitement avec cet ouvrage.

de la poignée de soldats qui arriveraient devant la capitale armée et désespérée? On discuta longuement à ce sujet; enfin, vers le soir, l'opinion du roi prévalut. Le mépris des Français rebelles dominait encore chez lui; il ne croyait pas, d'ailleurs, avoir encore assez fait pour ses alliés. Il décida donc que l'on continuerait à avancer. Plus cette résolution parut téméraire à Brunswick, et plus celui-ci se crut obligé d'agir avec circonspection. La faiblesse des ressources aurait pu, chez un autre homme, susciter une audace désespérée; elle devait abattre complétement ce caractère inquiet. Lorsque deux combattants sont en présence, et que l'un des deux a conscience de quelque côté faible, il est vaincu à l'avance si son inquiétude lui fait croire que c'est justement à l'endroit vulnérable que son ennemi va le frapper: ainsi était Brunswick; il oubliait sans cesse les dangers qui menaçaient son adversaire, pour ne penser qu'à son propre péril. Ce qui était surtout déplorable, c'est qu'il n'osait jamais résister ouvertement au roi; mais, après lui avoir cédé en apparence, il cherchait ensuite, par des moyens détournés, à revenir à sa propre opinion. S'il avait rendu à Frédéric-Guillaume son bâton de maréchal, plutôt que de consentir à une entreprise qui lui semblait dangereuse, le roi aurait difficilement persisté dans son projet; on n'aurait pas recueilli de lauriers dans l'Argonne, mais, selon toute apparence, on se serait emparé de tout le pays jusqu'à la Meuse, ainsi que des forteresses qui le couvraient. Si, au contraire, il avait, quoique à regret, accepté le plan du roi en officier soumis, et l'avait ensuite exécuté avec zèle et promptitude, il n'aurait sans doute pas vaincu la Révolution avec ses soixante mille hommes; mais il y a lieu de croire qu'il aurait pu remporter quelques brillants avantages sur les détachements de l'armée française. Dans les deux cas, il aurait conservé son armée intacte, toujours prête à combattre, pleine de confiance, et il aurait posé les meilleures bases possibles pour la campagne de 1793. Au lieu de cela, Brunswick gémit et ne songea qu'à entraver par des lenteurs calculées les effets de l'imprévoyante légèreté du roi. Ses regards inquiets se dirigeaient de tous côtés, mais jamais en avant. Il n'était pas instruit des mouvements de Dumouriez, car la population s'éloignait avec colère des Prussiens, auxquels elle ne supposait d'autre projet que celui de rétablir la dîme, et les es-

pions étaient difficiles à trouver. Dans cette ignorance, il ne voyait aucun motif pour se hâter de marcher sur l'Argonne, d'autant que des lettres de Paris, qu'il avait interceptées, désignaient Châlons comme le rendez-vous de l'armée française. Mais il était inquiet au sujet des mouvements de Kellermann sur son flanc gauche, et cette inquiétude fut encore augmentée par des nouvelles de l'armée du Rhin qui semblaient annoncer une opération des Français sur les derrières des alliés. Il ne voulut donc pas faire un pas en avant sans s'être assuré des vivres et des munitions pour longtemps, et sans avoir concentré ses forces aussi complétement que possible. Il rappela à lui les émigrés, ordonna à Hohenlohe de ne laisser qu'une partie de son corps devant Thionville et de se réunir avec le reste à l'armée principale, et pressa l'arrivée des Hessois, qui, dépourvus de moyens de transport, n'avançaient que lentement (1). Ce ne fut que le 10, lorsque ces derniers furent arrivés à Verdun, qu'il ordonna la reprise des opérations ; mais il était déjà trop tard pour recueillir les fruits de la témérité royale, et il ne restait plus que le danger d'une offensive mal soutenue.

En effet, depuis plusieurs jours déjà Dumouriez était sorti du mauvais pas où il s'était trouvé. Dès le 2 septembre, il avait quitté ses positions de Sedan, Mouzon et Stenay. Dillon, qui commandait son avant-garde, soutint un léger combat contre les Autrichiens de Clerfayt, mais celui-ci n'osa pas prendre sur lui d'attaquer Stenay, et encore moins de passer la Meuse. Dumouriez arriva donc le 4 septembre à Grand-Pré, et Dillon, le 5, aux Islettes, après une marche des plus pénibles à travers des bois et des marécages. Tous deux respirèrent lorsqu'ils découvrirent que ces positions étaient libres. « Maintenant, si le roi de Prusse marche sur Paris, il est perdu, » dit Dumouriez. Il s'établit donc entre des collines dans l'étroite vallée de l'Aire, qui forme près de Grand-Pré un des passages de l'Argonne ; les défenses naturelles de cette position furent encore fortifiées par des palissades et des retranchements, et Dumouriez commença à la considérer comme imprenable. Ce

(1) Brunswick écrivait le 7 septembre à Tauenzien qu'il était certain que les armées ennemies se réunissaient entre Sainte-Menehould et Châlons, et avaient déjà établi des retranchements dans les bois ; qu'il était donc de la plus haute importance pour les Prussiens de concentrer toutes leurs forces pour les en chasser.

qu'elle avait de meilleur, c'est qu'elle permettait une halte dans les opérations, halte dont Servan pouvait profiter pour envoyer de nouvelles troupes. Il y avait des jours où le nombre des volontaires qui arrivaient de Paris s'élevait à deux mille quatre cents; on était alors au commencement de septembre, et le désir d'échapper à l'horreur des massacres multipliait les enrôlements. Le 9, Dumouriez avait déjà reçu six mille recrues, et le camp de Reims en promettait encore quinze cents, de sorte que lui et Dillon comptaient alors vingt-six mille hommes. En outre, le général Beurnonville, sur les instances de Servan, avait enfin reçu l'ordre d'amener à Châlons onze mille hommes des camps de Maulde et de Maubeuge; le général Duval, de son côté, arrivait de Pont-sur-Sambre avec un corps d'environ cinq mille hommes pris sur les différentes garnisons; ce corps, qui s'augmenta peu à peu et s'éleva bientôt à dix mille hommes (1), occupa le défilé du nord, dit du Chêne-Populeux; au midi enfin, Kellermann renforcé, d'une division de l'armée du Rhin, s'avançait avec près de vingt-quatre mille hommes (2). Tous ces corps étaient composés de troupes de ligne ou de gardes nationales déjà exercées; les Français, s'ils parvenaient à se maintenir dans l'Argonne jusqu'à l'arrivée de ces renforts, devaient avoir alors soixante-dix mille hommes, auxquels se joignaient chaque jour de nouveaux volontaires, tandis que l'ennemi, par la force même des choses, voyait ses forces diminuer à chaque pas qu'il faisait en avant. Servan lui-même ne doutait plus du succès. Il aurait voulu que l'on s'établît un peu plus en arrière, afin de mettre la jonction décisive à l'abri de tout échec; cependant il était rempli de résolution et d'espoir. « Les ennemis nous tueront peut-être cent mille hommes, écrivait-il le 4, mais il ne restera pas beaucoup des leurs pour porter en Allemagne les nouvelles de leur croisade chevaleresque. » Et deux jours plus tard : « Les Américains, dans un plus mauvais climat, sans armes, sans munitions, ont su assurer leur liberté; pourquoi n'y parviendrions-nous pas? Un peu de courage au moment du danger, puis nous serons libres et cette invasion de l'ennemi sonnera la dernière heure

(1) Joinville, 379.
(2) 14 400 hommes d'infanterie, 4900 de cavalerie, puis 4000 du corps de Custine, qui, le 6, se réunirent à lui à Toul.

de la contre-révolution. Ces princes ne savent pas de quoi est capable un peuple au désespoir. Faites en sorte qu'ils ne trouvent partout que ruines et cendres, et exterminez-les dès que commencera l'hiver. » Dumouriez ressentait encore plus de joie et d'enthousiasme, quoique la faim et la misère régnassent dans son camp. « Je n'ai pas encore vu un seul de vos porteurs de piques, disait-il le 7, mais je ne compte les employer qu'en Allemagne, lorsque je chasserai devant moi les ennemis fugitifs. » — « Si le roi de Prusse marche sur Paris, écrivait-il encore à Kellermann, je m'attache à son flanc gauche, il vous aura sur les talons et les Parisiens devant lui ; il ne pourra donc nous échapper que par l'effet d'un miracle. »

Mais Dumouriez devait éprouver encore une fois combien il est dangereux de perdre de vue la réalité pour s'abandonner à des rêves brillants. Sa position, quoique bonne, n'était nullement inexpugnable. L'Argonne est une suite de hauteurs de 100 mètres, à peu près, au-dessus des vallées voisines (1). Sa meilleure défense est dans la nature argileuse du sol, que les moindres pluies détrempent, convertissant les routes en véritables marais ; du reste, on n'y trouve ni forêts impénétrables, ni défilés étroits, ni gorges profondes; ce point n'est pas plus redoutable que 100 autres, qui ont servi depuis lors de théâtre à la guerre et qui ont pu être enlevés par un coup de main (2). Si nous intervertissons encore par la pensée le rôle des deux généraux, il nous paraît certain que Dumouriez, à la tête des bataillons allemands, aurait conquis à la pointe de la baïonnette les positions de Grand-Pré et des Islettes, tandis que Brunswick, s'il avait été chargé de les défendre, se serait peut-être borné à quelques engagements sans importance et aurait reculé pour attendre ses renforts; mais il ne se serait pas laissé surprendre sans défense sur un point de la montagne. Telle fut la faute que commit Dumouriez.

Le 10 et le 11, tous les détachements de l'armée prussienne

(1) Joinville, 375.

(2) L'opinion de Napoléon sur la faiblesse de cette position est connue. Saint-Cyr (*Campagnes du Rhin*, I, LXV) dit la même chose. Les généraux contemporains eurent, après l'événement, des motifs pour vanter la force de la position, ce qui leur fut facile, puisque nulle attaque ne l'avait éprouvée. Entre autres écrivains modernes, Ditfuth, après un mûr examen, arrive aux mêmes appréciations que nous Joinville a une estimation un peu plus favorable, mais basée sur les mêmes données.

quittèrent Verdun, et se dirigèrent vers Grand-Pré, où Dumouriez avait établi son camp. Hohenlohe-Kirchberg et le Landgrave de Hesse, avec quatorze mille hommes, surveillaient les Islettes, au sud de l'armée principale, tandis que Clerfayt, sorti de Stenay, était au nord, vis-à-vis le défilé de la Croix-au-Bois, entre Grand-Pré et le Chêne-Populeux. Le 12, l'alarme fut donnée à toutes les positions françaises, mais sans résultat; à la Croix-au-Bois seulement, Clerfayt, ne trouvant que quelques postes ennemis, engagea son avant-garde dans le défilé; il en fut repoussé le 13 par le général Chazot, accouru en toute hâte avec six bataillons; mais, le 14, il battit complétement ces derniers, s'empara du défilé et rejeta Chazot sur Vouziers, ce qui l'isolait de Dumouriez. Bientôt après, les Français abandonnèrent également le Chêne-Populeux, qui fut occupé par les émigrés. Le passage de la montagne était donc ouvert aux alliés. Si Clerfayt avait continué à avancer, il pouvait avant le soir prendre par derrière le défilé de Grand-Pré, et y enfermer Dumouriez; cependant, tout n'aurait pas été fini par là, car Kellermann et Beurnonville étaient déjà assez près pour pouvoir en deux jours accourir au secours de Dumouriez avec quarante mille hommes; aussi Clerfayt s'arrêta-t-il prudemment, n'osant pas s'aventurer seul dans la vaste plaine de la Champagne qui s'étendait devant lui. Mais la position de Dumouriez à Grand-Pré n'était plus tenable, et, par conséquent, tous ses plans se trouvaient renversés.

Sa résolution fut bientôt prise. Quelques heures après la défaite de Chazot, ses troupes prirent les armes dans l'ombre et le silence de la nuit, et se dirigèrent promptement vers le Sud. Son projet était d'abandonner aux Prussiens les plaines de Châlons et de Reims, de se placer derrière les Islettes, dos à dos avec Dillon, et d'appeler à lui tous les autres corps, Chazot de Vouziers, Harville de Reims, Dubouquet du Chêne-Populeux, Beurnonville de Châlons, Kellermann de Vitry. Tant que dura la nuit, sa marche ne fut pas inquiétée; d'ailleurs les Prussiens n'auraient rien pu contre lui dans les bois, à cause des difficultés du terrain. Mais le 15, il eut plus de peine à s'avancer dans la plaine qui s'étend derrière l'Aisne. Les Prussiens étaient arrivés à Grand-Pré au point du jour; il n'avait donc qu'une avance de quelques heures. Malgré toute son énergie, et la confiance qu'il

montrait, ses troupes comprenaient le danger auquel elles étaient exposées et savaient qu'une poursuite rapide et vigoureuse les disperserait sans peine. Vers midi, en effet, les hussards de l'avant-garde prussienne atteignirent l'arrière-garde des Français; au même moment, on vit les troupes de Chazot qui étaient également en marche vers Sainte-Menehould. Lorsque celles-ci aperçurent l'ennemi, elles éprouvèrent la même terreur qu'à la Croix-au-Bois; elles se débandèrent, se précipitèrent sur l'arrière-garde de Dumouriez, et jetèrent le désordre dans tout le corps. « Dix mille hommes, dit Dumouriez, s'enfuirent devant quinze cents hussards. » Beurnonville, qui, ce jour-là même, se dirigeait également de Réthel vers Sainte-Menehould, partagea la frayeur générale. Il vit de loin les colonnes de Dumouriez, les prit pour l'armée prussienne, et se retira en toute hâte sur Châlons. Si le prince de Hohenlohe, qui commandait l'avant-garde prussienne, avait eu seulement son infanterie sous la main, l'armée de Dumouriez aurait été mise en pleine déroute. Mais Brunswick ne voulut pas quitter les montagnes avant d'avoir organisé les transports de vivres à travers les défilés, et, pour la seconde fois, ses lenteurs réparèrent la faute de Dumouriez. Le général français rallia bien vite ses régiments, que nul ne poursuivait, et établit le 17 un camp à Sainte-Menehould. Il y resta seul pendant deux jours, et Brunswick aurait pu de nouveau l'attaquer avec des forces deux fois supérieures. Le roi de Prusse se montra fort mécontent : « On manque de vigilance, dit-il, on laisse l'ennemi s'échapper. » Il voulait une bataille; mais Brunswick resta opiniâtrement deux jours à Landres, à l'issue du défilé de Grand-Pré, occupé à des détails de boulangerie et de transport de pain. Pendant ce temps, il imagina une manœuvre destinée à rétablir les communications avec Verdun, à prendre les Islettes et à amener la destruction de l'armée ennemie, le tout sans effusion de sang, presque sans combat; il ne voulait que cerner l'ennemi et le séparer de ses magasins. Ce projet, auquel il ne s'était arrêté qu'après bien des hésitations et des tâtonnements, avait déjà reçu un commencement d'exécution le 19, lorsqu'il fut de nouveau renversé par le roi. Celui-ci, d'après un faux renseignement, crut que les Français se retiraient sur Châlons, aussitôt il s'écria qu'ils ne lui échapperaient pas une seconde fois, et il s'empressa de conduire son ar-

mée, non vers la montagne, comme le désirait Brunswick, mais dans la plaine ; non sur le flanc, mais sur les derrières des Français, sur la route précisément de Sainte-Menehould à Châlons. On découvrit bientôt que l'ennemi n'avait pas quitté sa position ; toutefois les troupes étaient certaines maintenant qu'un combat aurait bientôt lieu, et, dans cette confiance, elles marchèrent en avant avec un joyeux enthousiasme.

Cependant Dumouriez avait organisé son nouveau camp. Il l'avait établi sur les hauteurs qui protégent Sainte-Menehould à l'ouest, en avant de l'Aisne, entre deux affluents de cette rivière, l'Auve et la Bionne. Il était donc tourné vers Paris, et avait devant lui un terrain entrecoupé de prairies et de bas-fonds marécageux. Dans la soirée du 18, Beurnonville, remis de sa frayeur, était sorti de Châlons avec ses troupes et sept bataillons de volontaires, et était arrivé au camp, dont il forma l'aile droite, et dont la force, par là, s'éleva à quarante mille hommes. Le 19, Kellermann arriva du côté opposé avec dix-huit mille hommes ; en ce moment donc, la supériorité du nombre était bien décidément du côté des Français, puisque le corps prussien de Kalkreuth était resté en arrière pour couvrir les communications, que Clerfayt et les émigrés n'opérèrent leur jonction avec le corps d'armée que dans la soirée du 20, et que jusque-là ce corps ne compta guère plus de trente mille hommes. Les Prussiens arrivaient peu à peu à comprendre les inconvénients d'une offensive trop étendue. La supériorité de leurs vieilles troupes maintenait encore l'équilibre entre eux et les ennemis, qui n'avaient pour la plupart que des soldats désorganisés et des volontaires indisciplinés ; mais le moment décisif approchait, et, dans ce moment même, une nouvelle faute des Français fournit une dernière fois aux assaillants la possibilité de remporter une éclatante victoire.

Kellermann aurait dû former l'aile gauche de Dumouriez et prolonger la ligne de l'armée sur la rive méridionale de l'Auve, au delà des hauteurs de Dampierre. Mais, par suite d'une fausse interprétation de ses instructions, il avait passé l'Auve, s'était avancé devant la position de Dumouriez, et avait entassé ses troupes sur une hauteur, près des moulins à vent de Valmy, sans aucune possibilité de se déployer, ayant près de soi des bas-fonds marécageux, à droite un seul pont sur l'Auve, et, par derrière, la

route de Sainte-Menehould, obstruée par ses propres équipages. Lorsque les colonnes prussiennes, venant de Massige, atteignirent la route de Châlons et se tournèrent à gauche vers la position française, Kellermann se trouva donc exposé à leur choc, sans qu'il fût possible à Dumouriez de lui porter un secours prompt et direct. Ce fut à six heures du matin que Kellermann aperçut les premières lignes prussiennes; à sept heures, la canonnade commença. Elle fit tout d'abord beaucoup de mal aux cuirassiers français, et obligea à une prompte retraite une colonne commandée par Chazot, que Dumouriez avait envoyée à la gauche de Valmy. A dix heures, quelques caissons de Kellermann sautèrent; alors, d'après les propres paroles de celui-ci, la confusion devint générale; les conducteurs de transports prirent la fuite, et le premier corps d'infanterie fit un mouvement rétrograde. Les officiers français parvinrent enfin, avec une peine infinie, à rétablir un peu d'ordre; mais les Prussiens formèrent trois colonnes d'attaque qui se préparèrent à assaillir la montagne avec une belliqueuse ardeur, tandis que Kellermann agitant son chapeau, haranguait ses soldats, et cherchait à exalter leur courage.

Ici, arrêtons-nous un instant, et interrogeons sur cette situation les hommes les plus compétents des deux partis. « Si l'on considère d'un côté, dit le général Valentini, l'inquiétude et la méfiance des Français, et de l'autre l'ardeur réfléchie des Prussiens, il n'est pas permis de douter que Kellermann n'eût été facilement refoulé sur Dumouriez, et tous deux précipités dans la vallée de l'Aisne; quels malheurs n'eût pas produit une telle fuite! » Gouvion Saint-Cyr, général républicain, qui, même sous Napoléon, est toujours resté fier de cette origine, pense que, vu le mauvais état et la mauvaise organisation des troupes françaises, une grande supériorité de nombre ou une position inexpugnable eût seule pu les rendre capables de résister avec succès. « Je ne doute pas, dit-il, qu'il ne fût survenu de grands désastres si le duc de Brunswick avait laissé s'accomplir l'attaque ordonnée par le roi. » Les acteurs de la guerre eux-mêmes partageaient cette opinion. Servan recommandait encore le 18 à Dumouriez d'éviter tout engagement et de se retirer sur Châlons et la Marne, selon les désirs de Kellermann. « Les Prussiens sont perdus, écrivait-il,

si nous pouvons atteindre sans bataille la fin de la campagne. » Kellermann, comme on peut le supposer, ne s'exprime pas aussi franchement que Valentini; mais il signale un autre danger, non moins grave. Il dit, en parlant des vices de sa position : » Si un corps prussien était venu occuper, comme il pouvait le faire sans combat, les hauteurs de Dampierre et de Voilemont (c'étaient les positions qui lui avaient été primitivement destinées), nous étions complétement enfermés dans les bas-fonds de Sainte-Menehould, de Châlons et de Vitry, où les vivres nous auraient été coupés. » Dillon, qui protégeait toujours les Islettes contre Hohenlohe, et qui, par conséquent, couvrait les derrières de l'armée française, voyait si clairement l'imminence de ce danger, qu'il avait déjà ordonné à ses soldats, au cas où il se réaliserait, de remplir leurs poches de pommes de terre et de se glisser isolément dans les bois, pour gagner les places fortes de la Moselle (1).

Mais il semble que ce soit précisément cette double possibilité qui ait paralysé l'action des Prussiens. De leurs deux chefs, l'un ne songeait qu'à combattre, l'autre qu'à couper les communications de l'ennemi, et ils neutralisaient leurs actions. Le roi voulait attaquer et vaincre; il resta tout le jour en vue de l'ennemi, et les hauteurs ne furent pas occupées par les Prussiens. De son côté, le duc ne voulait d'une bataille à aucun prix; il voulait avant tout éviter l'effusion du sang; la moindre perte lui semblait irréparable, la marche sur Paris funeste et insensée; en un mot, il craignait de compromettre, par le sacrifice de quelques milliers d'hommes, les opérations contre les places fortes, opérations auxquelles il songeait toujours. Lorsqu'à onze heures, les colonnes d'attaque arrivèrent pleines d'ardeur, il fixa encore ses regards sur la position ennemie, et déclara au roi qu'il ne fallait pas songer à se battre. La canonnade durait toujours, les chefs délibéraient, les heures s'écoulaient. Le soir, Kellermann quitta son poste dangereux, et occupa pendant la nuit les hauteurs au sud de l'Auve. Le lendemain matin, lorsque Brunswick, à son

(1) Les auteurs du *Tableau de la guerre de la Révolution*, II, 119 (Servan et Grimoard), après avoir consulté en France les pièces du ministère, arrivent à la même conclusion. Brunswick avait toutes les chances possibles pour battre Kellermann s'il l'avait vigoureusement attaqué, ou pour paralyser Dumouriez s'il avait occupé les hauteurs au delà de l'Auve.

tour, envoya quelques détachements vers le sud pour inquiéter les communications de l'ennemi avec Vitry, il était trop tard : toute l'armée de Kellermann couvrait la route. Les opérations des Prussiens n'avaient été qu'une vaine démonstration !

La journée du 20 septembre avait à peine coûté deux cents hommes à chaque armée ; mais elle produisit des deux côtés une profonde impression. Chez les Français, les jeunes soldats se réjouissaient d'avoir résisté aux guerriers de Frédéric II ; eux qui, tout récemment encore, étaient si hésitants, si disposés aux terreurs paniques, si défiants d'eux-mêmes et de leurs chefs, se montraient maintenant remplis de joie et d'enthousiasme. Chez les Prussiens, au contraire, l'abattement était extrême : « Nous n'avons pas triomphé, donc nous sommes vaincus, s'écriait le vieux général de hussards Wolfradt. Pourquoi sommes-nous venus jusqu'ici, si ce n'était pour nous battre ? » Goethe, qui accompagnait, comme on le sait, le duc de Weimar pendant cette campagne, se trouva le soir au feu du bivouac avec plusieurs officiers ses amis ; comme ceux-ci, mécontents et affligés, lui demandaient un mot d'encouragement, il répondit par ces graves paroles : « Aujourd'hui une ère nouvelle a commencé pour le monde, et vous pourrez dire que vous l'avez vu s'ouvrir. » En effet, la république naissait à peine et déjà l'on ne pouvait plus songer à l'étouffer. Du moment qu'on avait perdu cette dernière occasion de battre isolément les armées françaises avant leur réunion, la retraite des Prussiens étaient décidée, surtout en présence du nombre toujours croissant de leurs adversaires, de la mauvaise saison qui approchait, de l'abattement des troupes, de la diminution de leur nombre et de leurs forces. Dumouriez n'avait jamais douté que cette retraite ne fût forcée si les choses prenaient la tournure qu'elles prirent réellement le 21. Mais, malgré la témérité avec laquelle il avait jusque-là méconnu ses propres dangers, il jugeait maintenant avec impartialité les ressources que possédaient encore ses adversaires. Les Prussiens n'étaient nullement vaincus ; leur supériorité militaire était toujours la même ; ils étaient encore assez nombreux pour lui porter de dangereux coups. Que faire, par exemple, si, après avoir traversé l'Argonne au Nord, ils se dirigeaient vers le Sud en passant devant la position des Français, et portaient la dévastation et la

guerre en Lorraine ? Ou si, revenant tout à coup sur leurs pas, ils se tournaient vers les places faiblement gardées de Sedan et de Montmédy, et s'assuraient, par la prise de ces places, des quartiers d'hiver sur la Meuse ? Nous savons que cette dernière pensée était celle du duc de Brunswick. Dans l'un comme dans l'autre cas, Dumouriez ne se sentait pas encore assez fort pour résister avec succès ; cependant, grâce aux enrôlements, il pouvait espérer que dans quelques jours il aurait une armée suffisante ; il fallait donc qu'il parvînt à retenir les Prussiens dans leur position actuelle (1). Il chercha, en conséquence, à gagner du temps par des négociations (2).

Le général français ne doutait pas qu'il ne se trouvât au quartier général des ennemis plusieurs personnes disposées à la paix. A la vérité, il n'avait aucune nouvelle directe des Prussiens, car tout ce qui a été raconté au sujet de négociations entamées avant le 20 septembre est une pure invention, ainsi que le prouve la correspondance des deux quartiers généraux ; le 14, Brunswick avait manifesté le désir d'une entrevue ; mais Dumouriez, tout occupé alors de sa retraite de Grand-Pré, avait repoussé cette ouverture. Dumouriez, ancien ministre des relations exté-

(1) Il écrivait à Servan, le 26 septembre : « Il faut que je sois fort de quatre-vingt mille hommes. Jusque-là, je continuerai à amuser l'ennemi par des négociations. »

(2) Je parle de ces négociations d'autant plus en détails dans ce chapitre et dans le chapitre suivant, que jusqu'ici leur véritable objet a été tout à fait inconnu, et a donné lieu à mille conjectures ou inventions. D'abord, Marat et les siens ont accusé Dumouriez de trahison, puis Beauchamp (*Mémoires d'un homme d'Etat*) a fait aux dépens de Brunswick de prétendues révélations, qui ont été souvent répétées, notamment par Menzel. Plus récemment encore, le légitimiste Michaud a donné le pendant des accusations de Marat, en renouvelant avec assurance et dans les plus grands détails la vieille fable des émigrés, qui prétendaient que Brunswick, Haugwitz, etc., etc., avaient été achetés au moyen des trésors dus aux meurtres de septembre et des diamants de la couronne. Joinville en France et Stramberg en Allemagne ont répété ces assertions. Je n'entreprendrai pas ici de les réfuter en détail ; mais je vais rétablir les faits d'après les sources les plus authentiques, les papiers secrets de la négociation elle-même. J'ai d'ailleurs la certitude qu'il n'existe à Paris d'autres documents que ceux dont je me suis servi. Pour ce qui regarde la Prusse, j'ai sous les yeux les rapports de Lucchesini aux ministres de Berlin, en dehors desquels on aurait peine à trouver quelque renseignement digne d'être remarqué.

Aujourd'hui même, après les dernières assertions de Stramberg, je n'ai rien à y ajouter. Tant que Michaud et consorts n'auront pas fourni de preuves à l'appui de leurs allégations, il serait puéril, en présence des sources authentiques, de demander encore la réfutation de ces bavardages, dont les auteurs auraient déjà pu, du reste, lire le démenti dans le *Tableau de la guerre de la Révolution*, Paris, 1808, II, 128. (Note de la deuxième édition.)

rieures, n'avait pas besoin d'un entretien avec le duc de Brunswick pour savoir, comme l'Europe tout entière, que celui-ci aurait été plus disposé à se battre contre la maison de Lorraine que contre la France, et que de puissantes influences se rangeaient à cette opinion. Quant aux Autrichiens, leur ardeur guerrière était tout aussi refroidie que celle de leurs alliés. Hohenlohe-Kirchberg avait également demandé une entrevue à Dumouriez : c'était un homme simple et sérieux, qui avait vieilli sous les armes (1), et qui n'avait jamais été autre chose que soldat ; il n'aurait donc pas agi de la sorte sans ordre supérieur ; mais Dumouriez qui, de tout temps, avait pris pour base de son système politique la guerre avec l'Autriche et la paix avec la Prusse, repoussa les avances autrichiennes sans même en rapporter le contenu à son ministre. Il accueillit avec empressement, au contraire, la première occasion de se rapprocher du roi de Prusse, qui seul pouvait arrêter pendant quelques jours les opérations de guerre, et réaliser ainsi son vœu le plus ardent.

Pendant la bataille du 20 septembre, le général Leveneur, ayant tourné la position des Prussiens pour les prendre à dos, était tombé sur les bagages à peine gardés, et contre lesquels nul ne prévoyait une attaque. Voitures, caisse, boulangerie, bureaux, ambulances étaient là réunis, et ce ne fut qu'à grand'peine qu'on prévint les plus grands désastres. Au milieu de la confusion, Lombard, secrétaire particulier du roi, fut fait prisonnier ainsi que quelques fonctionnaires civils (2); le lendemain, Dumouriez, en lui rendant la liberté sur la demande du roi, lui fit remettre par un adjudant un court mémoire, dans lequel étaient dépeintes la force toujours croissante des Français et la position inquiétante des Prussiens ; puis il y était dit que la prolongation de la guerre ne ferait qu'aggraver la situation de Louis XVI, sans satisfaire l'ambition des princes français ; que la Prusse n'avait aucun intérêt à se sacrifier pour l'Autriche, qui lui avait toujours été hostile ; enfin, Dumouriez concluait en proposant un accommodement basé sur celui qui avait été tenté au printemps. Le duc

(1) Opinion du duc de Brunswick.

(2) Je donne ce détail parce qu'on a toujours raconté jusqu'ici que Lombard s'était fait prendre. Il aurait certainement choisi une autre place ; mais toujours est-il sûr que l'initiative des négociations fut prise par Dumouriez.

de Brunswick accueillit vivement ces ouvertures, et il fut soutenu en cette occasion par un homme qui était loin d'être de ses amis, l'adjudant-général colonel Manstein. Celui-ci appartenait à cette coterie dévote à laquelle le besoin d'excitations toujours nouvelles avait donné une si grande influence sur l'esprit du roi. Sans mépriser tout à fait les jouissances de ce monde, il avait un extérieur d'autant plus sombre et plus taciturne, que chez lui se joignait à la bigoterie une ambition ardente et irritable qui le maintenait dans un état constant d'agitation soupçonneuse ; sa jalousie se portait surtout sur le duc de Brunswick pour les questions militaires, et sur Bischoffswerder pour les questions diplomatiques. Comme homme d'État, il était égoïste et sans élévation de vues, ne reconnaissait d'autre mobile que l'utilité présente, et n'avait ni principes ou tendances politiques, ni sentiment de ce qui était noble et généreux. Un tel contre-poids au caractère confiant et chevaleresque du roi aurait pu quelquefois être salutaire, si les vues de Manstein avaient été plus générales et son égoïsme plus national ; il aurait compris alors que la prudence ordonne quelquefois de subordonner les intérêts directs de l'État à des considérations d'un ordre supérieur. Nous le verrons encore plus d'une fois exercer une grande influence sur la décision d'importantes questions. A Valmy, il ne cacha pas qu'il regardait la conclusion de la paix comme très-nécessaire. Il pensait, tout à fait comme Dumouriez, que l'Autriche abusait de la Prusse d'une manière inqualifiable ; que celle-ci s'exposait à des dépenses et à des dangers pour une cause qui lui était entièrement étrangère, tandis que l'Autriche n'y employait qu'une poignée d'hommes, et que, pendant ce temps-là, elle se fortifiait, et intriguait contre la Prusse dans l'est de l'Europe. Avec de telles dispositions, Manstein entra vivement dans les vues de Dumouriez. Toute son ardeur à cet égard se montra lorsque, le 22, le général français fit demander par Westermann qu'une conférence eût lieu à Dampierre. Westermann était l'ami de Danton ; c'était ce même Alsacien qui, le 10 août, avait commandé l'attaque des Tuileries; mais cet homme, si odieux pour Frédéric-Guillaume, n'effraya pas l'adjudant-général.

Ce qui décida surtout le roi de Prusse à consentir à la négociation, ce furent les nouvelles diplomatiques qu'il venait de rece-

voir de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Catherine se taisait toujours sur la question de la Pologne, de sorte que le partage de ce pays paraissait encore incertain. De son côté, l'empereur continuait à demander une province polonaise pour la Prusse, mais à la condition qu'on lui donnerait, comme compensation, la Bavière en échange de la Belgique, et, en outre, les deux principautés franconiennes. Vainement l'ambassadeur de Prusse lui avait représenté que son gouvernement ne tirerait aucun avantage de cet arrangement, tout ce qu'il avait pu obtenir en échange des principautés avait été l'offre d'une partie de la Lusace, en cas d'extinction de la maison actuelle de Saxe. Ces circonstances faisaient désirer la fin de la guerre avec la France, à Frédéric-Guillaume, celui-ci autorisa Manstein à voir, le 23 septembre, les deux généraux français à Dampierre et à leur faire les propositions suivantes, comme bases d'un arrangement futur :

1° Le roi de Prusse et ses alliés désirent traiter de la paix directement avec Louis XVI, seul représentant de la nation française à leurs yeux ; mais sans que cela implique en rien le rétablissement de l'ancien régime.

2° Le roi et ses alliés désirent qu'à l'avenir les Français s'abstiennent de toute propagande révolutionnaire.

3° Ils désirent (avant toute chose, bien entendu) que la liberté soit rendue à Louis XVI.

Il n'était donc question ni des émigrés, ni des biens féodaux, ni de la constitution, pas plus que d'une paix séparée avec la Prusse, ou d'une tentative de corruption à l'égard de Dumouriez. La restauration de Louis XVI et le désistement de toute idée de conquête révolutionnaire, voilà tout le programme de la Prusse. Mais, dès le lendemain (1), Dumouriez répondit à Manstein que la Convention, à sa première séance, avait proclamé l'abolition de la royauté. Les propositions de la Prusse avaient par là perdu leur base, et il était douteux que les négociations pussent être continuées. Dumouriez le regretta sincèrement ; car, quoique ses premières ouvertures lui eussent été inspirées par le désir d'améliorer sa position militaire, il considérait la paix avec la Prusse comme le point de départ de toute

(1) Journal du marquis Lucchesini.

bonne politique, et, pour y arriver, il eût volontiers sacrifié toutes les constitutions possibles. La rupture des négociations ne fut cependant pas immédiate, et quelques messages furent encore envoyés de part et d'autre, sous prétexte de traiter de l'échange des prisonniers. Une semaine se passa ainsi; Dumouriez atteignit donc par là son but primitif qui était la suspension des opérations militaires.

Il employa activement ce délai à se procurer des renforts, à consolider les avantages déjà acquis et à s'ouvrir de nouvelles perspectives. Les généraux Harville et Sparre avaient réuni plus de dix mille hommes à Châlons et à Reims, de sorte que l'armée de Champagne était maintenant forte de soixante-dix mille hommes. Dumouriez pressait en outre le ministre d'envoyer à Metz et à Verdun quinze mille hommes de l'armée du Rhin, ce qui aurait gravement compromis la retraite des Prussiens. Mais il s'éleva entre lui, Kellermann et Servan un désaccord qui lui suscita des difficultés tout à fait inattendues. Kellermann, qui avait la conscience d'être le véritable vainqueur de Valmy, était irrité de voir la prépondérance de Dumouriez; Servan, de son côté, était sans cesse sollicité par les Parisiens de protéger la capitale; tous deux pressaient donc Dumouriez de quitter une position dangereuse et de se retirer sur la Marne. C'est ici que le talent de ce général parut dans tout son éclat. Il ne se laissa pas enlever par les Parisiens plus que par les Allemands à une position qui présentait peut-être des dangers avant le 15, mais qui, maintenant, enchaînait et paralysait ses adversaires. Il était alors le seul homme en France qui osât braver les attaques de la capitale, attaques que les volontaires répétaient à ses oreilles de la manière la plus acerbe. Ce n'était pas une tâche facile que de retenir, sans combattre des soldats mal disciplinés, affamés et avides de pillage, dans une position où l'ennemi les séparait de Paris et de leurs magasins, et leur coupait quelquefois les vivres, et dans un moment où les négociations entamées avec Manstein étaient considérées par les volontaires comme une trahison manifeste. Mais Dumouriez sut s'attacher ses soldats, soumettre les volontaires, imposer à Kellermann, éclairer le ministre. La situation toujours plus mauvaise de l'ennemi ne tarda pas à montrer l'avantage de son système. Les Prussiens manquèrent

une fois de pain pendant cinq jours ; le pays épuisé n'avait plus rien à leur fournir; la mauvaise nourriture engendrait des maladies chez les hommes et chez les animaux; le temps froid et humide, qui leur avait déjà été si nuisible pendant qu'ils étaient en marche, s'était changé en pluies torrentielles qui détrempaient le sol, détruisaient les tentes, et provoquèrent une dyssenterie épidémique dont en peu de jours un tiers de l'armée fut atteint. Les circonstances devenaient donc de plus en plus favorables à la France ; aussi, le 27, Dumouriez reçut-il officiellement le commandement en chef, ce qui plaçait Kellermann sous ses ordres, et impliquait l'approbation de son plan de campagne. A la vérité on lui enjoignait en même temps d'étudier le projet de retraite sur la Marne, mais il répondit qu'il se garderait d'obéir à un ordre aussi insensé.

Ces préoccupations militaires ne l'empêchaient pas de poursuivre ses projets diplomatiques. Il pressait instamment Servan de ne pas abandonner les négociations avec la Prusse. « J'avoue, écrivait-il le 26, que, dans ma conviction, rien ne saurait être plus important pour la France que de séparer la Prusse de la coalition. Jusqu'ici, je n'ai été que la raquette destinée à lancer les propositions d'un côté à l'autre; mais les Prussiens ont confiance en moi à cause de mon titre d'ancien ministre, je pourrais donc entamer de sérieuses négociations aussitôt que vous le jugerez convenable. » Il comptait demander au roi de Prusse, ajoutait-il, la reconnaissance de la république, l'évacuation de la France, la rupture de l'alliance autrichienne, la neutralité en cas de guerre entre l'Autriche et la France. La Prusse devrait, en outre, se contenter d'intervenir en faveur de Louis XVI d'une manière générale, sans formuler aucune demande. « Je ne me suis pas encore ouvert là-dessus avec Manstein, disait-il en terminant ; je lui ai seulement indiqué que les négociations ne pourraient avoir un autre sens, et que, du reste, les Français ne tenaient nullement à négocier. »

Cette manière de voir fut pleinement approuvée à Paris, car, depuis que le danger était conjuré, la confiance présomptueuse y était devenue plus forte que jamais. Tous les partis de la Convention, sans exception, n'avaient en vue que la victoire, le soulèvement général, le butin, la conquête, et, pour Danton, comme pour

Lebrun, les plans de Dumouriez sur la Belgique ouvraient un vaste champ aux espérances. Rien ne leur semblait plus désirable que de briser l'alliance européenne en concluant une paix séparée avec la Prusse. A part les conséquences fâcheuses qui devaient en résulter pour l'Autriche, quelle satisfaction et quel triomphe si l'on parvenait à entraîner le roi de Prusse du côté de la Révolution! On pensa qu'il fallait tout mettre en œuvre pour atteindre ce but; la négociation fut reprise en secret, mais avec ardeur. Pour plaire à la Convention et aux Jacobins doctrinaires, le conseil des ministres décida, le 25, que Dumouriez ne pourrait entrer en pourparlers que lorsque les ennemis auraient évacué le territoire français; mais Westermann et Benoît furent envoyés secrètement au quartier général des Prussiens, pour essayer de conclure une paix séparée. Dumouriez leur avait déjà préparé les voies. La proclamation de la république n'avait refroidi ni le zèle de Brunswick ni celui de Manstein; le 26 eut lieu le cartel d'échange des prisonniers, dans lequel, pour plaire aux Français, les Prussiens consentirent à ne faire aucune mention des émigrés. Mais Frédéric Guillaume ne se montrait pas disposé à rompre si facilement avec la coalition; et Dumouriez, qui commençait à douter du succès, résolut d'aborder franchement cette question décisive (1). Il remit le 27 au colonel Manstein un nouveau mémoire pour le roi, dans lequel prenant pour thème unique la séparation de la Prusse et de l'Autriche; il s'exprimait à dessein en termes un peu rudes, afin de mieux éprouver les intentions de la cour de Berlin.

Mais il avait choisi pour cela un mauvais moment. Le marquis Lucchesini qui était chargé des affaires diplomatiques au quartier général depuis le retour du ministre Schulenbourg à Berlin et qui venait de passer quelques jours à Verdun, était revenu la veille auprès du roi, et avait entièrement changé la face des choses. Quoiqu'il fût beau-frère de Bischoffswerder, il était étroitement lié avec Manstein; ainsi que celui-ci, il avait considéré comme une folie l'alliance autrichienne conclue par Bischoffswerder; mais il trouvait maintenant que Manstein s'engageait trop légèrement sur une route dangereuse. Lucchesini objecta

(1) « Il ne faut pas, écrivait-il, que cela dégénère en fourberie royale. »

en première ligne que Dumouriez n'avait encore produit aucun titre qui l'autorisât à traiter, et qu'il était douteux, dans l'état d'anarchie où se trouvait alors Paris, que le ministre lui-même eût le pouvoir d'entrer en négociations. Puis il fit remarquer que Dumouriez seul profitait de la suspension d'armes actuelle, tandis que la seule apparence d'une entente rendait la Prusse suspecte à ses alliés, ce qui devait éveiller une double méfiance au sujet de la sincérité des propositions faites par le général français. Le roi apprécia la justesse de ces observations; quoiqu'il fût guéri de son ardeur belliqueuse et qu'il désirât en finir honorablement, il comprit aussitôt qu'on l'avait engagé trop légèrement avec les républicains. Le mémoire de Dumouriez manqua donc complétement son effet. Il y était dit, entre autres choses, qu'en persistant dans la coalition le roi sacrifiait le bien de son peuple à un faux point d'honneur. Manstein reçut l'ordre de répondre sur-le-champ que chacun avait ses principes, et que, pour le roi, il n'en était pas de plus sacré que de rester fidèle à ses alliés. Il en résulta des explications, dans lesquelles, dit Lucchesini, la bonté du roi ne l'empêcha pas de témoigner son mécontement au colonel, premier promoteur de ces pourparlers. Le duc de Brunswick fut enveloppé dans cette disgrâce, et il dut se résigner à publier, le 28, un nouveau manifeste, dans lequel il reproduisait contre les Français toutes ses menaces du mois de juillet. Le roi voulait reprendre immédiatement les hostilités, les émigrés triomphaient, le chargé d'affaires de Russie, le prince de Nassau-Siegen, offrait même de décider l'impératrice à envoyer une armée russe pour soutenir les opérations du printemps. Mais malgré la disgrâce momentanée dans laquelle il était tombé, il fut facile au duc de Brunswick de maîtriser cette ardeur, car, depuis le 20 septembre, la situation des deux armées avait bien changé. En présence d'un ennemi dont la force avait doublé, et avec des troupes épuisées et malades, on ne pouvait s'attendre qu'à une défaite. En cela, Lucchesini fut tout à fait de l'avis de Brunswick, et la pensée d'une bataille fut aussitôt abandonnée que conçue.

Si l'on ne voulait pas se battre, la nécessité d'une retraite devenait chaque jour plus pressante. Il était déjà très-dangereux de s'engager dans les défilés marécageux de l'Argonne, ayant en flanc un ennemi supérieur en nombre. C'est alors qu'arrivèrent

Benoit et Westermann, très à propos pour les Prussiens; car, si jusqu'ici Dumouriez avait recueilli tous les avantages de la trève, il importait maintenant à la Prusse de diminuer les périls de sa retraite en prolongeant habilement les négociations.

CHAPITRE V

RETRAITE DES PRUSSIENS.

Dans les premiers jours de la Convention, la Gironde qui, si récemment encore, avait tremblé pour son existence, put aspirer de nouveau à gouverner la France. Elle l'emportait au ministère, car Danton, appelé à la Convention par les Parisiens, avait résigné son portefeuillle, et depuis lors, l'influence de Roland prédominait dans toutes les questions politiques. Elle pouvait même, dans la plupart des cas, compter sur la majorité de la Convention. Presque toutes les élections, en effet, avaient été faites dans un esprit opposé à celui de la Commune et des septembriseurs, et la crainte de la dictature de ces derniers dominait dans l'Assemblée, ce qui donnait à la Gironde, si elle savait mettre les circonstances à profit, la possibilité de nuire à ses adversaires. Les Jacobins eux-mêmes ne se le dissimulaient pas. « Tout le peuple de France est contre nous, disait, le 29 septembre, Robespierre le jeune à la tribune du club; notre unique espoir repose sur les citoyens de Paris (1). » « Frères et amis, reprit Defieux, ne vous fiez pas trop à cette dernière espérance; il n'est que trop certain qu'à Paris même nous aurions le dessous aux élections, si le scrutin était secret. » Le club s'imposa donc une extrême circonspection et se tint sur une sorte de défensive inquiète. On ne parla plus des septembriseurs que pour chercher à les excuser ou à les renier, et Collot d'Herbois fut sévèrement accusé d'imprudence lorsqu'un jour il s'écria sans détours : « Le 2 septembre est le symbole de foi de notre parti ! »

(1) Buchez, XX, 300.

Mais, pour être hostile aux Jacobins, la majorité de la Convention n'était pas favorable à la Gironde. Les choses se passaient dans la nouvelle Assemblée comme elles s'étaient passées dans l'ancienne. La plupart des députés se tenaient éloignés de tout parti, et votaient isolément, chacun d'après ses impressions du moment. La Gironde n'en comptait peut-être pas trente qui lui appartinssent absolument, et nous verrons même ces derniers se diviser plusieurs fois dans les questions importantes. Il eût été d'autant plus urgent de chercher à prévenir ces divisions, que toujours la Montagne votait comme un seul homme.

Du reste, presque tous les représentants étaient révolutionnaires. L'action de la Commune de Paris et de ses agents s'était tellement fait sentir dans les provinces, que les partisans de l'ancien régime et les royalistes constitutionnels n'avaient pas pris part aux élections. La Vendée elle-même, qui devait bientôt s'armer pour la défense de l'autel et du trône, la Vendée n'avait nommé que des députés radicaux. Jusque là les Girondins étaient d'accord avec la majorité de leurs collègues ; ils ne devenaient conservateurs qu'autant qu'ils redoutaient pour eux-mêmes les poignards de septembre, et ils n'avaient encore abandonné aucune de leurs idées de renversement. Ils n'étaient donc pas en mesure de réunir autour d'eux les diverses fractions de l'ancienne droite, prêtres et nobles, royalistes purs et monarchistes constitutionnels, pour lutter contre les Jacobins; et encore, ce qu'ils gagnaient sur l'extrême gauche par leurs mesures de police, ils le détruisaient régulièrement par leurs lois. Dans un tel état de choses, le plus simple aurait été la réconciliation des deux partis et un partage équitable de l'influence, car on ne discutait guère pour autre chose, et ce n'était jamais que sur les moyens à employer que se manifestaient les divergences d'opinion. On fit bien, au début de la Convention, une tentative de ce genre ; les chefs se réunirent, et Danton surtout prêcha la concorde. Mais un fleuve de sang les séparait. Les Girondins demandèrent vengeance pour les menaces qui leur avaient été faites, et rejetèrent presque comme un crime la proposition d'une amnistie. Alors Robespierre leva fièrement la séance.

Le 22 septembre, la Convention ordonna que tous les fonctionnaires administratifs de France fussent renommés. Les membres

des administrations départementales, qui, pour la plupart, s'étaient montrés constitutionnels avant le 10 août, tombèrent donc avec la constitution qu'ils représentaient. Le 23, Danton fit rendre un décret semblable pour les fonctionnaires de l'ordre judiciaire. Billaud-Varennes ne voulait même plus de tribunaux; deux arbitres nommés par les parties en auraient tenu lieu. Cette motion ne fut pas adoptée, mais le choix des nouveaux juges ne fut plus limité à des jurisconsultes, sous le prétexte que ceux-ci formaient une aristocratie honteuse pour la France.

Après avoir donné cette preuve de ses opinions démocratiques, la Convention entendit le rapport du ministre Roland sur la situation générale du pays. Ce rapport fournissait un triste témoignage des conséquences de la Révolution : destruction de l'agriculture, ruine de l'industrie, anéantissement du commerce, désorganisation de tous les établissements de l'État et de toute administration publique, etc. En même temps, il signalait à chaque ligne la Montagne comme l'auteur de tous ces maux, qu'il n'attribuait qu'à l'anarchie et aux émeutes, et il se terminait par la demande d'une troupe soldée et régulière pour protéger la Convention et le gouvernement. Le lendemain, Kersaint et Buzot firent des motions qui étaient la conséquence de ce rapport; le premier réclama la peine de mort contre tous les fauteurs de meurtres et d'assassinats, le second demanda pour la Convention une garde à la formation de laquelle concourraient tous les départements. Ces deux propositions furent renvoyées à une commission. Ensuite vinrent les attaques personnelles. Barbaroux et Buzot rappelèrent que, le 10 août, Robespierre s'était fait présenter comme dictateur aux fédérés de Marseille; d'un autre côté, on reprocha à la Gironde de vouloir morceler la France en petits états indépendants, sur le modèle de l'Amérique. La Gironde répondit que les Parisiens voulaient dominer les départements, comme autrefois Rome dominait les provinces, et elle fit décréter elle-même l'unité et l'indivisibilité de la république. Ces querelles n'eurent d'autre résultat que d'accroître l'irritation. Bientôt l'attention générale se concentra sur les questions relatives à la force armée à la Commune de Paris, dont les amis, toujours prêts à la lutte, étaient redoutés de la masse des députés, et enfin à la création d'une garde réclamée pour la

Convention, garde par laquelle la Gironde espérait obtenir d'abord la sécurité des votes, et ensuite l'anéantissement complet de ses adversaires. Buzot présenta un rapport à ce sujet le 8 octobre. L'impression de ce rapport fut décidée, puis l'affaire fut laissée de côté; la Gironde avait découvert, en effet, qu'un grand nombre de députés n'oseraient voter pour cette proposition, odieuse aux Parisiens, et qu'ils préféraient, sans le secours d'aucune loi, faire venir des bandes armées de leurs départements respectifs, pour relever par cet appui le courage de leurs partisans. Ce fut encore Marseille qui donna l'exemple; cette ville fournit les premiers fédérés destinés à soutenir le gouvernement, comme elle avait fourni en juillet ceux qui devaient assurer le triomphe de la Révolution. En même temps, on attaquait de mille manières le conseil de la Commune; on ordonna des recherches sur ses actes de pillage et ses malversations, le ministre de la justice fut chargé de faire une enquête relativement aux crimes de septembre, et les nouvelles élections furent faites au scrutin secret le plus rigoureux. Petion fut renommé maire à une grande majorité; mais, comme il préféra siéger à la Convention, le candidat de la Gironde, le médecin Chambon, l'emporta sur Lhuillier que présentaient les Jacobins. Les neuf dixièmes de la bourgeoisie s'abstinrent de voter.

Jusqu'à la fin d'octobre, la Gironde gagna donc constamment du terrain, mais sans obtenir aucun succès sérieux et de nature à influer sur l'avenir. Ce qu'il y eut de plus significatif fut l'arrivée des nouveaux fédérés, car la fatigue causée par la politique était telle que deux mille bras armés devaient suffire pour tenir les bandes des Jacobins en respect. Mais qu'il était triste d'avoir à recourir à un moyen aussi anarchique pour défendre la cause de l'ordre ! Roland s'en rendait bien compte, aussi demandait-il sans cesse que les attributions du ministère fussent augmentées, et que la réquisition de la force armée, en particulier, fût enlevée aux municipalités. Mais, soit que son parti crût ne pouvoir obtenir ces mesures de la Convention, soit qu'il les regardât comme incompatibles avec la situation actuelle, il ne fut fait aucune motion à ce sujet.

Les finances de l'État continuaient à être administrées comme par le passé, à la grande joie des Jacobins. Le ministère des finances avait été de nouveau donné à Clavière, qui, de même que ses

amis girondins, ne voulait entendre parler ni de l'abolition de la propriété, ni de taxes, ni de cours forcé, ni de confiscations, mais qui, néanmoins, faisait tout ce qu'il fallait pour ébranler la propriété et pour conduire l'État aux mesures les plus injustes par l'accroissement constant de ses besoins. En premier lieu, il fut décidé à l'unanimité que l'on continuerait à spolier les émigrés : le 19 octobre, l'ordre fut donné à tous les banquiers et à tous les notaires, sous peine de mort, de livrer aux caisses de l'État l'argent et les valeurs qui leur avaient été confiés par ceux qui avaient quitté la France. Déjà, le 30 septembre, les fonctionnaires administratifs avaient été rendus responsables de la vente des biens ; et lorsque, un peu plus tard (1), Manuel proposa d'admettre une distinction entre les chevaliers de la cour de Coblentz et les émigrés que le 2 septembre avait fait fuir, on lui répondit qu'il s'agissait d'une guerre à outrance, où il était impossible d'observer scrupuleusement les règles du droit et de la justice. Enfin, pour mieux s'assurer le butin, on prononça le 23 octobre, sur la proposition de Buzot, la peine de mort contre tous les émigrés qui seraient pris sur le territoire français. Les richesses que l'on se procura ainsi furent dépensées de la même manière que sous les précédentes assemblées. La ville de Paris reçut d'abord 6 millions, puis ensuite 3 autres, pour secourir les indigents. Clavière augmenta le nombre des petits assignats, et la Convention décréta une nouvelle émission de 400 millions. Les Girondins ne pouvaient s'opposer à ces mesures, car ils ne voyaient pas d'autre ressource pour faire face aux dépenses toujours croissantes. Sans doute, il y aurait eu un moyen d'affranchir l'État d'une dépense de 100 millions par mois, c'eût été de terminer la guerre, ce que les dispositions du roi de Prusse rendaient fort possible depuis le 20 septembre. Mais, sur ce point, Montagnards et Girondins étaient parfaitement d'accord ; ils ne rêvaient que la conquête et l'affranchissement du monde entier. Or, il est évident qu'un parti qui cherchait à répandre l'anarchie et la ruine sur toute l'Europe ne pouvait se constituer en France le défenseur de l'ordre et de la propriété.

Sur ce point, donc, il n'existait aucune différence entre les

(1) Le 17 novembre.

partis. Danton et ses amis, les Girondins Brissot et Clavière, Lebrun, l'ami de Dumouriez, tous avaient, au sujet de la transformation révolutionnaire de l'Europe, les mêmes idées que les démagogues de l'Hôtel de ville et les fanatiques du club des Jacobins. Chute des rois, établissement de la république dans tous les pays, réunion de ces pays à la France, telles étaient les seules pensées qui osassent se manifester à Paris. Ces vues d'ambition et de conquêtes avaient la plus vaste portée. Si la Prusse se laissait gagner, on tenait la chute de l'empire allemand pour assurée ; on croyait pouvoir compter sur une révolution en Suisse aux approches d'une armée républicaine, et sur une autre en Italie à l'apparition d'une flotte francaise ; on espérait qu'une seconde flotte déciderait les Turcs à déclarer de nouveau la guerre aux deux cours impériales ; quant à l'Angleterre, elle se montrait prudente et calme ; mais on comptait, même dans ce pays, sur un parti républicain, et surtout sur l'Irlande opprimée et mécontente. Que serait-il alors resté en Europe de l'ancien ordre de choses ?

On s'occupa dès le mois de septembre de la réalisation de ces projets. Depuis le 10 août, le ministère pressait le général Montesquiou d'opérer enfin sur la Savoie l'attaque depuis longtemps décidée, et d'allumer la guerre sur toute l'étendue des Alpes et des Apennins. Les nouvelles les plus satisfaisantes arrivaient à Paris de tous les points de l'Italie. Les agents diplomatiques que Dumouriez avait envoyés dans ce pays au printemps se montraient infatigables. Hénin écrivait de Venise que l'on rencontrerait une forte résistance en Allemagne, et que l'on ne pourrait vaincre les Allemands qu'en Italie ; que, pour cela, il fallait envoyer dans le golfe de Spezzia une flotte qui débarquerait à Sestri une armée destinée à occuper Parme, Modène et Plaisance ; que Parme fournirait d'abondantes provisions, Plaisance de l'artillerie, Modène un trésor de plusieurs millions ; que ni Milan ni Mantoue n'opposeraient de résistance si elles étaient surprises à l'improviste, et que les villes papales de Bologne et de Ferrare salueraient les Français comme des libérateurs. Une autre flotte se serait rendue maîtresse de l'embouchure du Pô, aurait occupé Ravenne et Ancone, et se serait emparée presque sans coup férir de la faible Venise ; ainsi conduite, disait Hénin,

l'entreprise, sans doute, serait coûteuse au début, mais ensuite, l'Italie nourrirait abondamment les armées françaises, et le sort de l'Europe serait décidé.

En lisant ces plans, on se croit déjà en 1796, au quartier du jeune général Bonaparte. Des rapports et des avis analogues étaient envoyés de l'île de Corse par Saliceti au sujet de la Sardaigne, de Gênes par Sémonville au sujet du Piémont, de Genève par Châteauneuf au sujet de Savoie (1). Partout ces commissaires gagnaient les habitants à leur cause, et leur faisaient désirer l'attaque des Français, attaque qu'ils leur représentaient comme devant être le signal de leur délivrance. « J'ai formé mon parti sur plusieurs points de l'Italie, écrivait Hénin le 18 août ; il se compose d'hommes sûrs et ardents, qui n'attendent qu'un signe de moi pour éclater. » En Savoie, on avait des intelligences dans la plupart des villes ; à Genève, les correspondants de Clavière, Dassier et Flournoy (2), mettaient tout en œuvre pour exciter les habitants contre les nobles. C'était là surtout ce que voulait Clavière, car les aristocrates l'avaient chassé, en 1782, de Genève, sa patrie, et il brûlait de satisfaire enfin une haine longtemps contenue. Il gagna Servan à ses plans en lui parlant de vingt mille armes à feu qui se trouvaient à l'arsenal de Genève, et Cambon en lui assurant que le trésor genévois renfermait trois millions de livres; il se chargea enfin de trouver, grâce à ses amis de Genève, un prétexte plausible pour commencer l'attaque. Ses menées s'étendaient à toute la Suisse. L'ambassadeur français, Barthélemy, homme habile et séduisant, avait déjà gagné un nombre considérable de jeunes gens à Berne et à Zurich, et entretenait des correspondances avec les autres cantons. Dans toutes les villes, il trouvait le commerce favorablement disposé, car les négociants possédaient en assignats des sommes considérables, qu'ils craignaient de perdre si les alliés triomphaient (3). Le gouvernement de Berne seul voyait réellement clair dans l'avenir, et n'y apercevait d'autre alternative que le renversement de la république française ou une révolution en Suisse. Il aurait donc penché en faveur de la guerre, mais il était retenu par les petits cantons, qui voulaient la paix à tout prix.

(1) Archives de la guerre, à Paris, *Armée du Midi*.
(2) Montesquiou, *Mémoire justificatif*. Réponse de Clavière à ce mémoire.
(3) Bouillé, *Mémoires*, Mallet du Pan.

Telle est la situation sur laquelle le gouvernement du 10 août fondait son espoir pour révolutionner le midi de l'Europe. Montesquiou devait immédiatement pénétrer en Savoie, se tourner vers Genève, et, de là, menacer également la Suisse et l'Italie. Anselme devait occuper, sous ses ordres, le comté de Nice, et l'amiral Truguet chercher sur la côte le point le plus favorable à une attaque. Mais l'envoi de dix bataillons à Luckner vint entraver tous ces mouvements; « car les nouveaux enrôlements se font lentement, écrivait Montesquiou; je n'ai pas encore vu arriver un seul homme; les habitants sont trop occupés aux assemblées populaires et électorales ». Des difficultés plus sérieuses encore lui furent suscitées par le prince de Hesse, qui désirait le supplanter dans son commandement et qui l'accusait à Paris d'être monarchiste et aristocrate. On était alors à la fin d'août. Servan déclara d'abord à Montesquiou que l'opinion publique, qui était devenue une puissance considérable, se prononçait fortement contre lui; puis, le 29, le conseil des ministres ayant décidé la destitution du général, Servan lui ordonna de suspendre tout mouvement. Mais, quelques jours plus tard, le ministre reçut une lettre datée du 4 septembre, par laquelle Montesquiou, déclarant qu'il ne pouvait plus maîtriser l'ardeur de ses troupes et qu'il se faisait à tous égards garant du succès en Savoie, demandait instamment l'autorisation de se mettre en marche. Le conseil des ministres revint alors sur sa décision; mais cette interruption retarda de quinze jours l'ouverture de la campagne. Cependant, Montesquiou était toujours plein de confiance; le 11 septembre, il écrivit à Clavière que tout réussirait, et qu'il arriverait le 1er octobre aux portes de Genève. En conséquence, Clavière annonça à Flournoy que cette ville allait être délivrée du joug des aristocrates, et qu'une prompte soumission pourrait seule sauver ces derniers. Il voulait par là décider Genève à demander du secours à Berne, ce qui aurait eu de sérieuses conséquences. Tout eût réussi sans obstacles, si l'on était resté d'accord avec Montesquiou; mais le prince de Hesse poursuivait ses attaques avec un redoublement de fureur, et il fit enfin imprimer ses soupçons dans un journal girondin fort répandu. Comme Servan l'en réprimandait sévèrement: « Je ne suis pas assez fou pour accuser sans preuves, répondit-il, et je

maintiens que Montesquiou est un traître. Si mes paroles vous choquent, vous n'êtes pas digne de l'emploi que vous occupez. Rendez-moi justice, ou je me présente à la barre de la Convention. » Il écrivait cela le 22 septembre; le 23, Danton déclarait à l'Assemblée que Montesquiou ne pouvait rester à la tête de l'armée.

Cette fois, le général avait prévenu le démagogue. Dans la nuit du 21 au 22, Montesquiou avait occupé avec dix-neuf mille hommes le passage de San Parelliano, sur l'Isère; les Piémontais, forts de quinze mille hommes, n'avaient pas même essayé de lui résister, et s'étaient retirés en deux colonnes sur Montmélian et Annecy. Ils n'étaient nullement préparés, quoique les armements des Français eussent duré plusieurs mois. Leur roi penchait depuis longtemps vers la coalition; mais il n'avait pu parvenir à dissiper la méfiance que le Piémont avait toujours inspirée à l'Autriche, et, pendant l'été, le cabinet de Vienne lui avait sèchement déclaré qu'il était indifférent aux puissances qu'il prît part ou non à leurs opérations contre la France (1). Il avait cependant fini par obtenir à grand'peine la promesse d'un secours de huit mille Autrichiens, qui devaient lui être envoyés de Milan s'il était attaqué par les Français; mais, comme l'entretien et le payement de ces troupes devaient être à sa charge, l'avarice l'avait empêché de les requérir, et le moment décisif le trouva sans ressources. Les Français étant arrivés le 25 à Chambéry, les troupes sardes évacuèrent aussitôt toute la province, à l'exception de la Tarentaise. Pendant ce temps, le général Anselme, avec dix mille hommes, s'emparait sans coup férir du comté de Nice; les habitants, que Montesquiou avait invités à se séparer de leurs tyrans et à vivre en paix dans leurs chaumières, le recevaient partout avec empressement; tout semblait donc marcher pour le mieux. Déjà Montesquiou avait mis un détachement en mouvement vers Carouge, dans le voisinage immédiat de Genève, pour effrayer, disait-il, les aristocrates et encourager le parti populaire. Ainsi menacée, Genève n'hésita plus à réclamer le secours de Berne, son alliée. L'avoyer Steiguer lui envoya sur-le-champ seize cents hommes, et réunit

(1) Rapports de van Haeften, ambassadeur de Hollande à Vienne.

dans le pays de Vaud un corps d'observation de neuf mille hommes, qui devait suffire, pour le moment, à assurer la sécurité de la ville.

L'accusation ridicule portée contre Montesquiou ne tint naturellement pas devant de pareils succès ; le 8 octobre, sa destitution fut révoquée pour la seconde fois. Cependant l'expérience avait singulièrement refroidi son zèle. Montesquiou était vain et faible, mais c'était un honnête homme. S'il s'était laissé entraîner un moment par l'esprit de parti et le désir de gloire, il rentra bientôt dans le chemin du devoir et de l'équité. Cette maxime du despotisme, que l'obéissance du soldat ne doit être subordonnée ni aux lois de la religion ni à celles de la morale, n'était pas encore devenue une maxime politique, surtout pour l'armée française qui, peu de temps auparavant, avait entendu ses gouvernants proclamer hautement le droit d'insurrection. Montesquiou était décidé à ne rien céder de ce qui concernait les intérêts nationaux et militaires de la France, mais aussi à ne prêter la main à aucune des exactions réclamées par Clavière. Il se trouva donc bientôt, sur tous les points, en opposition avec les tendances de son gouvernement.

A Nice, au contraire, la conduite du général Anselme était tout à fait conforme aux vues de Danton et de Cambon. Ce général trouvait que les paysans catholiques n'étaient pas à la hauteur de la Révolution, et, par conséquent, ne méritaient pas les bienfaits de la liberté. Après s'être annoncé comme un ami et un libérateur, il prit possession du pays au nom de la France, nomma de nouveaux fonctionnaires, et dévasta la contrée par ses déprédations, plus que ne l'aurait fait la guerre la plus sanglante (1). Puis, ainsi que Montesquiou l'avait fait pour Genève, il se tourna vers Gênes, restée neutre également, et lui demanda avec menaces un prêt de 31 millions. Montesquiou en fut très-irrité, autant par prudence politique que par un sentiment de justice ; il fit un rapport dans ce sens à Pache, le nouveau ministre de la guerre, sur quoi celui-ci déclara Anselme indépendant du général en chef, et lui adjoignit trois commissaires de la Convention, qui devaient le seconder dans l'organisation des

(1) Propres paroles de Servan.

affaires civiles. Les réquisitions continuaient toujours, tandis que d'importantes mesures militaires, telles que la prise du passage de Saorgio, étaient négligées.

Montesquiou se montrait fidèle, en Savoie, à ses premières instructions, au moins quant à la forme. Les fonctionnaires royaux étaient mis de côté, mais le choix de leurs successeurs était laissé aux habitants. Cependant il arrivait de Paris de nombreux émissaires du gouvernement et des Jacobins, qui organisaient des clubs dans toutes les villes et faisaient tous leurs efforts pour décider la Savoie à se joindre à la grande famille française, au lieu de persister dans son autonomie. Quelques districts y semblaient disposés; mais Servan, toujours prudent, était hostile à ce projet (1). A la Convention même, Bancal conseilla de se défendre d'une politique de conquête qui entraînerait la France dans des embarras sans fin, et Louvet demanda qu'on laissât au moins le peuple de Savoie se prononcer librement. Alors Danton répondit (2) : « Si un peuple est assez simple pour tenir à une constitution nuisible, il est du devoir de la France de ne pas lui céder. Il faut que la Convention se constitue en grand comité de révolte contre tous les rois, et nomme une commission qu'elle chargera d'étudier les mesures à prendre pour opérer un soulèvement général de tous les peuples. » La Convention prit ce projet en considération, et le renvoya au comité diplomatique.

A Genève, les affaires se compliquaient. La France, la Suisse et la Sardaigne, après avoir, en 1782, apaisé les troubles de cette ville, avaient conclu avec elle un traité d'après lequel les trois états, à l'avenir, ne devaient intervenir qu'en commun dans ses affaires; l'entrée des seize cents hommes de troupes suisses à Genève sans l'assentiment de la France fut donc considérée par celle-ci comme une violation de traité. C'est précisément sur cette violation que Clavière avait compté. Les Genévois firent valoir les circonstances, ainsi que des traités antérieurs qui donnaient à leur ville, en cas de guerre entre deux des puissances alliées, le droit de protéger ses frontières avec le secours

(1) Dépêche à Montesquiou du 29 septembre.
(2) 28 septembre.

de la troisième ; mais la France resta inexorable. L'ambassadeur français fut rappelé, et Montesquiou reçut l'ordre de recourir aux armes, s'il le fallait, pour chasser les Suisses de Genève ; on lui enjoignit, du reste, de respecter l'indépendance de la république, et de ne demander que la punition des magistrats coupables. Des instructions secrètes lui ordonnèrent en outre de s'emparer des vingt mille fusils et de toutes les richesses qui se trouvaient à Genève, de détruire le nid d'aristocrates que renfermait la ville (ce sont les expressions de Clavière), d'y laisser quatre à cinq mille hommes de garnison, et de faire de Genève un boulevard de la France. Montesquiou objecta alors qu'il n'était pas assez fort pour entreprendre une guerre contre la Suisse ; que tous les avantages conquis jusque-là seraient compromis si l'on forçait ce pays à abandonner la neutralité ; qu'il n'y avait pas eu violation de traité ; que c'étaient uniquement les menées de Clavière qui avaient poussé Genève à demander du secours ; que les troupes suisses se retireraient aussitôt que l'indépendance de la ville serait assurée, et que la France pouvait entièrement compter sur les démocrates de Genève. Le 8 octobre, Lebrun lui répondit qu'il pouvait assiéger ou négocier, selon qu'il le jugerait convenable ; mais que, dans ce dernier cas, il devait faire en sorte que la négociation eût pour résultat l'introduction d'une garnison française dans la ville, et que là ne se bornassent pas les succès de la France. Montesquiou ouvrit donc une conférence avec les plénipotentiaires suisses, mais il leur déclara, contradictoirement avec ses instructions, que la France ne réclamait que l'éloignement des seize cents Bernois. Genève répondit aussitôt qu'elle désirait avant tout rester en paix avec la France, et qu'elle se contenterait pendant deux mois de conserver une garnison de six cents hommes destinés à protéger sa tranquillité. Montesquiou insista avec la plus grande chaleur pour qu'on souscrivît à ces conditions ; il fut soutenu au conseil des ministres par Roland, et il obtint enfin tout pouvoir pour terminer le différend avec la diète helvétique. Il fut donc décidé, le 23 octobre, entre lui et les Genévois, que six cents soldats suisses resteraient à Genève jusqu'au 1er décembre, que les batteries françaises seraient immédiatement éloignées à douze lieues de la ville, que les autres troupes

les suivraient le 1er décembre, et que tous les anciens traités resteraient en vigueur. Mais ces conditions furent considérées à Paris comme inadmissibles, et le traité ne fut pas ratifié. Une seconde rédaction un peu plus rigoureuse, que le général envoya le 2 novembre, fut également rejetée, et le 9, un décret d'accusation comme traître à la patrie fut proposé contre Montesquiou. « Lorsque je le sommai de lancer quelques bombes contre la ville, s'écria Dubois-Crancé, il me répondit : N'entendez-vous pas les cris de douleur des capitalistes parisiens ? » « Il était chargé de deux missions importantes, dit le rapporteur Rovère; il devait propager les salutaires principes des Droits de l'homme, et négocier avec Genève comme envoyé de la république; au lieu de cela, il s'est uni aux aristocrates genévois, et il a signé ce honteux article concernant la retraite des Français. » Le décret d'accusation fut rendu sans opposition.

Montesquiou n'échappa à une arrestation qu'en quittant précipitamment son camp, et en se réfugiant à Genève. La faiblesse du corps français ne permit pas de commencer immédiatement les hostilités, mais on ne conclut aucun arrangement. Le glaive resta suspendu sur la ville, et nous verrons plus loin qu'il ne tarda pas à la frapper.

C'est ainsi que, dans le Midi, on cherchait à propager la guerre, et l'on organisait la spoliation des États voisins sous le prétexte de les délivrer. Mais, ce qui était bien plus grave encore, c'est qu'à la même époque, par suite de ce système de propagande guerrière de la France, les frontières de l'empire allemand étaient également attaquées.

Nous avons déjà dit que les Français, outre vingt-cinq mille hommes qui formaient les garnisons, avaient encore en Alsace vingt-deux mille hommes, qui, sous le titre d'armée du Rhin, étaient commandés en premier par Biron et en second par Custine. Sur ces vingt-deux mille hommes, Kellermann en avait déjà obtenu quatre mille pour son expédition de l'Argonne, et plus tard, Dumouriez en avait encore demandé quinze mille pour attaquer Verdun et inquiéter la retraite des Prussiens. Mais lorsque cette demande était arrivée à Paris et à Strasbourg, ces troupes avaient déjà reçu une autre destination. Rien ne

pouvait être plus séduisant pour les Français que l'aspect de la vallée du Rhin. La plus grande partie de ce pays était sous la domination de princes ecclésiastiques dépourvus de toute espèce de puissance. Presque tous les fonctionnaires étaient des prêtres nés dans d'autres pays que ni le passé ni l'avenir ne liaient au sol, et qui ne voyaient dans leur emploi que le revenu qu'il leur assurait. Tous les ressorts de la vie politique y étaient détendus, les finances en désordre, les moyens de défense insignifiants, l'industrie et l'instruction presque nulles, et la masse de la population n'avait d'autre ambition que d'augmenter son bien-être. De plus, des querelles constantes s'élevaient entre les évêques et leurs chapitres, entre le gouvernement et les États du pays ; les nouvelles idées de liberté commençaient à fermenter partout dans la bourgeoisie ; mais nul sentiment national n'existait plus chez le peuple. La plupart de ces princes ne désiraient que la paix et le repos; quelques-uns même songeaient à faire cause commune avec la France. Ils étaient, du reste, mal défendus, n'ayant pour les protéger que dix mille Autrichiens dans le Brisgau, douze cents à Spire, avec deux mille Mayençois et environ autant de troupes de l'empire à Mayence. Le corps du comte Erbach, fort de sept mille hommes, était depuis le 10 septembre sur la haute Moselle. Que les troupes françaises réunies à Strasbourg et à Landau réussissent à prendre un peu d'avance sur Esterhazy, qui se trouvait encore loin, et nul obstacle ne s'opposerait désormais plus à la plus séduisante de toutes les conquêtes.

C'est le général Custine qui pensa le premier à profiter de ces avantages. Après avoir été, sous l'ancien régime, un brillant marquis, employé à des missions diplomatiques, honoré de la confiance de l'empereur Joseph et traité favorablement par le gouvernement prussien, Custine avait embrassé la cause de la Révolution, lui apportant les qualités d'un vieux politique et d'un vaillant soldat. Ainsi que la plupart de ses amis, il n'avait aucune idée de l'importance des événements qui s'accomplissaient, ni aucun sentiment des devoirs qu'il négligeait. Il ne prévoyait pour la France qu'un accroissement de lumières et de puissance, et, pour lui-même, les plus grands avantages. Il s'était jeté dans la Révolution avec une ardeur irréfléchie, et il était allé trop

loin déjà pour pouvoir reculer ; ayant à se faire pardonner son vieux titre de noblesse, il fallait qu'il se distinguât par son radicalisme entre tous les généraux de l'armée du Rhin. Il égalait Dumouriez par l'ambition, il le surpassait même en légèreté juvénile, mais il était loin d'être à sa hauteur sous le rapport des talents militaires.

Custine avait déjà conseillé au mois d'août une entreprise contre Spire; mais Biron, son général en chef, lui avait alors reproché sa témérité. « A quoi bon, lui dit-il, jeter quinze mille hommes à cette distance, tandis que cent mille Allemands se préparaient à attaquer Paris? » Custine ne se découragea pas. Il avait plusieurs moyens pour arriver aux chefs de la Gironde ; il avait surtout son ami Guyton-Morveau, qui compta à la Convention parmi les chefs de ce parti ; il continua donc ses instances et ses préparatifs. Le 9 septembre enfin, Biron annonça au ministre de la guerre que Custine voulait tenter une entreprise pour laquelle il lui donnait carte blanche, se bornant seulement à lui recommander la prudence. Huit jours après, Custine lui-même proposa au ministre une expédition contre Spire : « Il faut, disait-il, détruire les magasins ennemis et lever des contributions sur les fonctionnaires et le clergé, mais épargner le peuple, afin de le gagner. » On voit qu'il connaissait les moyens de se faire écouter et de plaire à Paris. Servan, influencé par Dumouriez, hésita ; Custine lui-même songea un instant à conduire dix-huit mille hommes à Metz, mais il revint bien vite à son premier projet de pénétrer dans les États ecclésiastiques du Rhin. Enfin le ministre y consentit, et Custine se mit en marche, le 28 septembre, avec dix-huit mille hommes. Le 30, il surprit Spire, dispersa la garnison, et s'empara de tous les magasins que renfermait la ville. Le général Neuwinger s'avança ensuite vers Worms, où il entra sans opposition. Il leva aussitôt sur les magistrats, l'évêque et le chapitre une contribution de 1200 000 francs; déjà 600 000 francs avaient été demandés à Spire, sans que, dans ces deux villes, on eût rien exigé des bourgeois. « Guerre aux palais des tyrans, paix aux chaumières des honnêtes gens ! » tels furent les termes de la première proclamation de Custine. L'effet produit dans l'Allemagne occidentale par ces succès des Français ne prouve que trop quelles étaient alors la

mollesse et l'inertie des habitants de ces contrées. Une consternation générale s'empara de Mayence, qui avait perdu une partie de ses troupes à Spire. Cette ville ne renfermait plus que treize cents soldats de l'empire (de Nassau et de Fuld) et huit cents Autrichiens, ce qui n'était pas la moitié de la garnison nécessaire ; en outre, ses fortifications étaient dans un état déplorable. L'électeur se hâta, le 8 octobre, de quitter Aschaffenbourg pour rentrer dans la ville ; mais le chargé d'affaires de Prusse, M. de Stein, lui ayant dit qu'il avait tort de s'exposer au danger (1), il suivit un conseil qui ne s'accordait que trop avec sa faiblesse, et repartit le même soir pour Würtzbourg. Les autorités restées à Mayence s'adressèrent alors, avec d'instantes prières, au landgrave de Hesse-Darmstadt, dont les troupes, fortes de quatre mille hommes environ, auraient assuré la défense de la ville. Ce prince s'était toujours montré l'ennemi déclaré des Français ; l'année précédente encore, il avait supplié la diète de l'aider à recouvrer ses biens et ses droits en Alsace, « afin, écrivait-il, qu'un prince des Cattes, dont la famille avait été honorée depuis des siècles, ne fût pas réduit à l'indigence dans ses propres États ». Mais alors, ses sentiments avaient tout à fait changé. Il répondit aux habitants de Mayence que les Français avaient trop bien administré ses possessions d'Alsace pour qu'il voulût se brouiller avec eux; puis il rappela ses troupes à Darmstadt, tout fut préparé pour une retraite vers Giessen, et les fonctionnaires reçurent l'ordre de ne pas irriter les Français, mais de les bien traiter, au contraire, *sub reservatione reservandarum* (2). Mayence prit alors le parti désespéré d'armer la population ; les étudiants se montrèrent pleins d'ardeur, les paysans du Rheingau eux-mêmes accoururent dans la ville, où l'on en arma quinze cents en deux jours ; mais en revanche, sur une fausse alerte, les troupes de l'empire, réputées si braves, se débandèrent et ne se retrouvèrent nulle part. De quelque côté que l'on se tournât, on ne voyait nul espoir de secours. L'électeur de Bavière fit placer à ses frontières des poteaux portant cette inscription française : *Terri-*

(1) D'après sa dépêche au quartier général, du 6 octobre. Stein, donna ce conseil dans l'intérêt de la défense, dont il se chargea jusque dans ses plus petits détails. C'est bien à tort qu'on l'a accusé d'avoir contribué à trahir la ville.

(2) Biron put envoyer la circulaire à Paris.

toire neutre du Palatinat; les magistrats de ce pays délivraient même aux espions français des passe-ports qui les désignaient comme officiers palatins (1). Dans l'électorat de Trèves, on ne songeait qu'à fuir. Le ministre d'abord, puis l'électeur, quittèrent Coblentz et redescendirent le Rhin, suivis par la foule des plus riches habitants, et l'on défendit de laisser partir des navires à vide, afin de ne pas diminuer les moyens de transport. La bourgeoisie voyait tous ces départs avec un mécontentement qui éclata enfin en émeute, mais sans amener aucun résultat. Il ne se trouvait à Coblentz qu'une compagnie de chasseurs ; mais douze cents hommes arrivèrent de Trèves le 12, et les habitants du bourg d'Ehrenbreitstein déclarèrent qu'ils voulaient s'armer pour la défense de la forteresse. La résistance aurait donc encore été possible, si le gouvernement et le conseil de guerre ne s'y étaient formellement opposés. Ils décidèrent qu'à l'approche de l'ennemi il lui serait envoyé une députation chargée de lui offrir une contribution ; qu'on lui livrerait en outre les magasins de Coblentz, et que, s'il le désirait, on évacuerait la forteresse d'Ehrenbreitstein. Au milieu de toutes ces bassesses, il serait presque comique, s'il n'était pas si honteux, de voir Custine, à peine descendu de cheval, recevoir à Spire une dépêche des magistrats de Wetzlar qui lui assuraient que leur ville était tout à fait neutre et désirait une sauvegarde (2).

Tout cela se passait avant même la prise de Mayence. Un faible corps de reconnaissance, conduit par un général beau parleur, mais fort médiocre homme de guerre, avait suffi pour semer l'effroi depuis Kehl jusqu'à Cologne. Au début, Custine lui-même n'en pouvait croire ses yeux et craignait d'avancer trop vite, de peur d'avoir les Autrichiens sur les bras. Mais Esterhazy ne dépassa pas Rastadt, et le 6 octobre, Custine apprit ce qui se passait à Mayence. Il proposa alors à Biron de traverser le Rhin à Kehl avec toutes ses troupes, pendant que lui-même le suivrait par Philippsbourg, et d'attaquer de concert avec lui les troupes et les États de l'Autriche. Mais Biron refusa de quitter l'Alsace, à cause de l'attitude des Prussiens en Lorraine ; Custine

(1) Dépêches de Stein.
(2) Custine au ministre de la guerre, 5 octobre.

se décida donc à tenter seul un coup de main sur Mayence, et il parut le 16 devant cette ville, après une nuit de marche forcée. Il comptait sur la faiblesse de la garnison, sur la frayeur des magistrats, et enfin sur ses intelligences avec quelques habitants. Je ne trouve nulle part, dans ses dépêches, le nom du major Eikemeier, si souvent soupçonné, mais bien ceux des patriotes George Wedekind et Bœhmer, ainsi que celui de Stamm, officier de Mayence. La vue de ses colonnes suffit pour consterner tous les esprits. Le commandant, M. de Gymnich, demanda aussitôt à capituler. Les huit cents Autrichiens quittèrent la ville, non pour se rendre à Coblentz, mais pour marcher sur Cologne, par le Westerwald. Les magistrats prirent la fuite, et, le 20 octobre, les Français firent leur entrée dans la ville.

La nouvelle de cet échec fut un coup de foudre pour l'empire allemand. On pensait que Custine allait également s'emparer de Coblentz et couper la retraite à l'armée prussienne. En effet, ce projet fut débattu entre les généraux français, et Custine a été plus tard sévèrement blâmé de ne pas l'avoir adopté. Mais il ne pouvait savoir encore à quel point l'Allemagne était terrifiée. Il avait tout au plus huit mille hommes à faire marcher sur Coblentz, et, à moins qu'une panique ne lui ouvrît immédiatement les portes d'Ehrenbreitstein, l'arrivée des Prussiens aurait pu mettre ses troupes en grand danger. Quant à couper la retraite à l'armée prussienne avec cette poignée d'hommes, c'était une idée chimérique. Que Coblentz tombât aux mains des Français, c'était un malheur, sans doute, pour la frontière allemande ; mais l'armée prussienne n'en aurait pas moins pu, de Trèves, gagner tranquillement Bonn et Cologne, aussi bien que Coblentz. Custine fut surtout décidé par la tournure que prirent les relations diplomatiques, auxquelles je reviendrai bientôt : sa pensée, comme celle du général Dumouriez, était de détacher la Prusse de l'Autriche ; dans ce but, il voulait d'abord diriger ses coups contre l'empire allemand, que l'Autriche cherchait à entraîner dans la guerre contre la France. Il fit donc occuper Francfort par le général Neuwinger et ordonna de lever une contribution sur la fortune ; mais les pauvres, au grand dépit du général révolutionnaire, déclarèrent qu'ils n'avaient nullement à se plaindre des riches. De

Francfort, un détachement s'étendit au nord, jusqu'à Friedberg, un autre au sud, jusqu'au Neckar. Custine adressa aux troupes hessoises une proclamation par laquelle il les sommait d'abandonner le landgrave, « ce monstre qui semblait ignorer que le jour du jugement était arrivé pour les princes prévaricateurs ». Mais loin d'atteindre par là le but qu'il se proposait, il excita, au contraire, une indignation générale et profonde dans toute la Hesse, chez les troupes comme chez le peuple. Tout le monde prit les armes ; une guerre populaire se serait allumée sur-le-champ, si le landgrave, dans son amour de la paix, n'avait lui-même tout calmé. Ce fut le seul point où se manifestèrent des velléités de résistance. A Mayence, les habitants montraient bien quelque répugnance à obéir aux ordres de Custine, et à se constituer en peuple libre ; mais, en revanche, Lassaulx, le syndic de l'électorat de Trèves, arriva le 26 septembre de Coblentz, chargé par les États d'inviter le général à venir dans cette ville, et à la ménager. La princesse de Neuwied se recommanda à sa bonté ; à Bonn et à Cologne, les autorités se préparaient au départ ; à Cassel, la famille du landgrave était en fuite. Il en était de même dans toute la contrée. A Würtzbourg et à Bamberg, on attendait l'attaque en tremblant, le Wurtemberg et Baden protestaient de leur neutralité, les envoyés à la diète de Ratisbonne louaient des navires pour descendre le Danube aussitôt que les Français arriveraient à Nuremberg. Que dire devant le spectacle d'un tel abaissement ? Que penser de cet avilissement de tous les pouvoirs, dans un pays qui comptait au moins huit millions d'habitants, population laborieuse, loyale et brave, que les vices de sa constitution politique amenèrent seuls à trembler ainsi devant dix-huit mille Français ? Qu'une remarque nous suffise : ces événements se passaient précisément dans ces États ecclésiastiques dont notre parti ultramontain regrette la ruine, dans ces États qui devaient former plus tard la confédération du Rhin, et qui, depuis lors, ont si souvent représenté leur indépendance comme l'essence de la liberté allemande.

Naturellement, la confiance des Français augmentait en proportion des craintes de tous ces princes. « La France ne doit pas négocier avec les despotes, écrivait Custine au ministre, le 24 octobre ; il est de son devoir de rendre tous les peuples à la

liberté. Le moment de courber la tête est arrivé pour les tyrans; quant aux princes neutres, ils se réjouiront des moindres témoignages de bienveillance de nos généraux. » — « Ma proclamation aux Hessois, ajoutait-il le 28, n'est que le prélude d'un plus vaste plan. Je veux renverser tous les tyrans; déjà l'empire allemand se prépare à recevoir mes bienfaits, mais il importe avant tout d'endormir la Prusse par l'offre d'une alliance française. » Le 30, Lebrun lui répondit : « Vous aurez tous les appuis nécessaires; repoussez les ennemis, à droite et à gauche, loin des rives du Rhin; mais traitez fraternellement les villes et surtout les peuples, car ils nous sont déjà favorables. »

Tel était l'état des choses dans la seconde moitié d'octobre. De tous côtés le gouvernement français s'efforçait d'appeler les peuples à la liberté, de renverser les princes, de soumettre les États. Quant à la Prusse, on songeait toujours à l'amener à la conclusion d'une paix séparée, à l'endormir, en un mot, pour agir librement ensuite dans l'Allemagne morcelée. Reportons-nous maintenant à quatre semaines en arrière, et revenons dans les quartiers généraux de Sainte-Menehould et de la Lune, pour suivre les négociations entamées dans ce but.

Dumouriez, quoiqu'il appréciât tous les avantages d'une paix séparée avec la Prusse, jugeait trop bien l'état intérieur de la France pour partager entièrement le fanatisme inconsidéré de la Gironde ou l'esprit de rapine de Danton. Il rêvait encore la conquête de la Belgique, mais il aurait volontiers sacrifié cette conquête au rétablissement de l'ordre en France. Le 29 septembre, aussitôt après avoir reçu le dernier manifeste de Brunswick et avoir annoncé la fin de la trêve, il écrivit à Lebrun : « Quoique ces gens-ci aient un profond besoin de la paix et ne s'y refusent que par décorum, je crois fermement que le roi de Prusse n'abandonnera pas les Autrichiens. Dans ce cas, mon opinion est qu'une paix générale, conclue à des conditions glorieuses pour nous, serait préférable aux dangers d'une longue guerre; car on ne nous demandera ni or ni territoire, et nous ne serons pas assez misérables pour consentir à quoi que ce soit de déshonorant. » Kellermann partageait cette manière de voir : « La Prusse, disait-il, ne s'occupera plus des émigrés, mais elle ne voudra traiter qu'avec le roi Louis XVI, conformément aux

termes de la constitution. Je crois que cela est acceptable, et qu'on devrait tout simplement renvoyer le roi aux Tuileries. »

Quel contraste entre l'armée et Paris! Ici les démagogues, qui ont allumé la guerre pour renverser Louis XVI, et qui veulent la continuer pour révolutionner l'Europe; là les généraux qui ont bravé le danger, qui voient des lauriers à conquérir de tous côtés, mais qui conseillent la paix, avec la plus honorable modération, pour assurer à leur patrie le repos et la liberté!

Dumouriez ne se trompait pas dans le jugement qu'il portait à l'égard de la Prusse. Frédéric-Guillaume, ses généraux et ses ministres désiraient ardemment la paix, mais aucun d'eux n'entendait abandonner la cause commune. Ils avaient pour cela plusieurs motifs, dont un seul aurait suffi. Le roi ne voulait pas mettre bas les armes sans avoir au moins obtenu la liberté de Louis XVI; il ne voulait pas être parjure envers l'Autriche, tant que celle-ci ne se permettait aucun acte d'hostilité contre la Prusse; enfin, une paix séparée lui aurait enlevé toute possibilité de réaliser ses vues sur la Pologne. Cette réalisation, en effet, dépendait avant tout de la Russie, et la Prusse s'était récemment engagée, par un nouveau traité conclu avec cette puissance, à faire la guerre à la France, circonstance dont nous apprécierons plus tard l'importance à un autre point de vue. Toutes ces considérations s'opposaient à une paix séparée. Cependant, on reconnaissait si bien, au quartier général prussien, les inconvénients de la politique suivie jusque-là, on ressentait si vivement les pertes essuyées par l'armée et le trésor, on comprenait tellement tout ce que la gloire nationale avait déjà souffert, et l'on éprouvait de si sérieuses inquiétudes au sujet de la continuation de la guerre, que l'on aurait peut-être abandonné toute prétention sur la Pologne, si, à ce prix, on avait pu acheter sur le champ la paix générale.

En attendant, ce qui pressait le plus était de faire traverser sans encombre les étroits défilés de l'Argonne par l'armée si cruellement affaiblie. Quoique fermement résolus à ne pas conclure de paix séparée, les Prussiens accueillirent de la manière la plus gracieuse les négociateurs Benoit et Westermann, qui arrivèrent le 29 septembre; on entra sur-le-champ en pourparlers, et le 30, sans plus tarder, la retraite commença. Les Français étaient si convaincus de leur supériorité et si remplis d'es-

poir, qu'il ne fut pas difficile de leur inspirer la plus complète sécurité. On évita avec soin les promesses compromettantes, on se borna, et cela suffisait, à exprimer en toute occasion la répugnance réelle qu'inspirait la guerre. On aurait, paraît-il, employé à l'égard de Westermann des arguments d'une autre nature encore ; il y était très-accessible, et avait déjà plus d'une concussion sur la conscience ; on assure que cette fois il reçut 25 000 livres avant la négociation (1). Toujours est-il qu'il se montrait plein de joie et d'enthousiasme. « Que veux-tu de plus? écrivait-il à un de ses amis qui habitait Strasbourg; je suis tout-puissant ici; j'ai dîné hier chez le roi; la Prusse va se séparer de l'Autriche ; l'univers entier ne peut plus rien contre la république. » Quelques officiers prussiens, et notamment le comte Kalkreuth, complétèrent l'œuvre en manifestant en toute occasion leur aversion pour l'Autriche et les émigrés. L'honnête général Duval écrivait à son ami Merlin que tous ces généraux n'avaient qu'un désir, celui de se séparer de l'Autriche et de s'allier à la république française ; il ne se trompait pas, mais c'était une erreur de tirer de là la moindre conséquence relativement aux intentions du roi.

Pendant tous ces pourparlers, l'armée traversait tranquillement l'Argonne. Dumouriez lui-même, revenu à l'espoir d'une paix séparée, empêcha toute poursuite. Kellermann, qui voulait inquiéter la marche des Prussiens, fut mis dans le secret, et bientôt il se montra presque aussi enchanté que Westermann. « Les Prussiens, écrivait-il le 3 octobre à Servan, ne semblent pas éloignés d'abandonner les émigrés ; nous pourrions les gagner à peu de frais, et écraser complétement l'empereur. » Puis, jetant ses regards sur l'Europe : « Nous abandonnerions, disait-il, l'Autriche aux Prussiens, qui pourraient lui enlever le reste de la Silésie et s'emparer de Dantzig et de Thorn ; par là ils se brouilleraient avec les Russes, et nous leur enverrions une flotte de secours dans la Baltique. » Ces pensées remplissaient à Paris la tête des chefs du gouvernement aussi bien que celle des généraux. Tout le rôle de la Prusse consistait à ne pas contredire des espérances qui lui étaient si profitables

(1) Morris à Washington, 7 janvier 1793.

en ce moment. Les commissaires de la Convention qui se trouvaient au camp envoyèrent Westermann porter ces bonnes nouvelles à Paris, et ne songèrent plus qu'à hâter la conclusion du traité de paix. Mais, aussitôt que les Prussiens eurent traversé les montagnes, et qu'ils virent leur retraite à l'abri de tout danger, ils recommencèrent à alléguer leurs engagements envers l'Autriche et ne voulurent plus entendre parler que d'une suspension d'armes, dans laquelle l'Autriche serait également comprise. Les commissaires et Kellermann ne virent là qu'une hésitation bien naturelle avant de se résoudre à violer des engagements et à changer entièrement de système politique; mais Dumouriez, plus perspicace, revint immédiatement à sa première conviction, et reconnut que cette nouvelle négociation avait été aussi préjudiciable aux Français que la première l'avait été aux Prussiens. Ces derniers, dont toutes les forces se trouvaient maintenant réunies, pouvaient encore disposer d'environ soixante mille hommes, affaiblis, à la vérité, par les maladies; mais les Français, presque tous jeunes soldats, avaient aussi beaucoup souffert des fatigues qu'ils avaient eu à supporter. Dumouriez annonça donc le 5 octobre à Pache, le nouveau ministre de la guerre, qu'il se trouvait dans l'impossibilité de mettre son premier projet à exécution, et de repousser tout à fait les Prussiens hors du territoire français; que, par conséquent, il avait le projet de confier à Kellermann le soin de tenter un coup de main sur Verdun; que lui-même allait s'occuper d'augmenter, pour le printemps prochain, les forces qui se trouvaient en Champagne, et qu'ensuite il irait, avec la moitié de son armée, secourir Lille, bloquée depuis quelques semaines par douze mille Autrichiens. Il avait repris ses plans sur la Belgique, et il lui tardait de quitter le théâtre actuel de la guerre pour se diriger vers ce pays. Fermement convaincu que la Prusse ne voulait pas plus une paix séparée que la France une paix générale, il ne pensait plus qu'aux moyens de faire de nouvelles et brillantes conquêtes; il ordonna donc à Beurnonville de conduire sur la frontière de Flandre trente-deux mille hommes de l'armée française, et lui-même partit le 10 pour Paris, afin d'aller s'entendre avec le ministère au sujet de la Belgique. Kellermann devait continuer à poursuivre les Prussiens avec quarante mille hommes environ.

Brunswick était décidé à compléter la conquête des places de la Meuse, ainsi qu'il l'avait toujours désiré. Clerfayt devait s'emparer de Sedan, et Hohenlohe-Kirchberg continuer le siége de Thionville : lui-même devait rester à Verdun, à égale distance de chacun d'eux, afin d'être prêt à porter du secours du côté où le besoin s'en ferait le plus sentir. Dans sa prévoyance, il ne considérait pas le succès comme assuré ; mais déjà Dumouriez avait ordonné le départ de Beurnonville et de ses trente-deux mille hommes ; il était donc permis de supposer, d'après toutes les prévisions humaines, que Kellermann ne pourrait, avec le reste de l'armée, susciter à Brunswick de sérieux obstacles. Celui-ci aurait alors conservé sur le sol français une position assurée, d'où il lui aurait été facile, au printemps prochain, de reprendre l'offensive avec de nouveaux renforts ; il aurait pu, par là, calmer l'ardeur de conquête des Français, et les forcer à se montrer plus favorables à une paix générale, telle que la voulait la Prusse. Il était évident que les Prussiens devaient prendre une attitude imposante pour faire abandonner à Danton et à Lebrun leur système de guerre offensive. Au commencement d'octobre, le roi de Prusse adressa donc des représentations énergiques aux cabinets de Madrid et de Londres : « Il n'était pas disposé, disait-il, à supporter seul dorénavant le poids d'une guerre qui avait pour objet le rétablissement de la royauté en France, car l'Angleterre et l'Espagne étaient tout aussi intéressées que lui à poursuivre ce résultat. »

Mais ces projets étaient à peine conçus, qu'ils furent renversés d'une manière tout à fait inattendue. Les Autrichiens, ceux de l'armée comme ceux de Belgique, voyaient avec une profonde défiance les pourparlers qui avaient lieu entre les Prussiens et les Français. Clerfayt, Hohenlohe-Kirchberg, l'archiduc Charles lui-même, s'attendaient à chaque instant, aussi bien que Kellermann et Westermann, à voir proclamer la nouvelle alliance conclue entre la Prusse et la France. Les Français contribuaient à augmenter ces soupçons par les témoignages d'amitié qu'ils donnaient aux Prussiens. Kellermann, qui n'était pas toujours adroit, agit en cette circonstance d'une manière inouïe. Il disait publiquement au comte Kalkreuth, par exemple, que malgré toutes les offenses dont l'Autriche s'était rendue coupable envers

la France, un mot du roi de Prusse suffirait pour qu'il consentît à comprendre les Autrichiens dans une trêve avec la Prusse. Il donna même au comte Lindenau une assurance plus formelle encore, et qui s'accordait parfaitement avec ce que nous connaissons de ses projets : « Le gouvernement français sait, dit-il, que la Prusse songe à un nouveau partage de la Pologne, et il applaudira à tout ce qui devra augmenter la force d'une puissance destinée, tôt ou tard, à devenir son alliée. » Ces discours et cent autres semblables étaient colportés, augmentés, envenimés. Quoique le représentant diplomatique de l'Autriche, le prince de Reuss, fût tenu au courant de toutes les particularités des négociations entamées avec la France, lui-même exprimait à Lucchesini la crainte de ne pouvoir effacer tout à fait l'impression que ces bruits faisaient à Vienne. Les généraux autrichiens se pressaient donc de sortir de France, où ils craignaient d'être les victimes d'une trahison sans exemple, et ils insistaient pour qu'il se trouvât toujours des troupes prussiennes entre eux et l'ennemi, ce qui causait beaucoup de confusion dans la marche. Le 8 octobre, Hohenlohe-Kirchberg, se trouvant à l'arrière-garde, écrivit au duc de Brunswick une lettre désespérée, dans laquelle il faisait appel à ses devoirs envers l'armée tout entière, et proposait de demander une trêve immédiate jusqu'à la complète évacuation du territoire français (1).

Ces craintes étaient chimériques, car Frédéric-Guillaume était plus résolu que jamais à rester fidèle à ses engagements envers l'Autriche (2) ; la paix générale qu'il désirait conclure devait profiter à l'Autriche aussi bien qu'à la Prusse, et l'accueil favorable qu'il avait semblé faire aux propositions de paix séparée avait assuré la retraite des Autrichiens tout autant que celle des Prussiens. Néanmoins, ces chimères eurent une influence décisive sur la conduite du gouvernement de Bruxelles, qui résolut de ne plus exposer une seule goutte de sang autrichien pour soutenir les armées prussiennes, et d'agir isolément désormais. Le 8 octobre, le jour même où Hohenlohe formulait les plaintes que nous ve-

(1) Je donne ce détail insignifiant parce qu'il est sans doute le point de départ de la fable répandue par *les mémoires d'un homme d'État,* lequel assure qu'une semblable convention a en effet été conclue.

(2) Rapports de Lucchesini au ministère de Berlin, le 9, le 17 et le 19 octobre.

nons de rapporter, Brunswick apprit que le gouvernement belge rappelait les deux corps de Clerfayt et de Hohenlohe. Ce dernier eut l'ordre de protéger le Luxembourg, et Clerfayt devait se diriger vers Lille, les forces réunies devant cette ville ne suffisant pas pour la bloquer entièrement et pour assurer la reddition de la place (1). Ce fut alors que l'on reçut la première nouvelle des succès de Custine; le landgrave de Hesse se hâta aussitôt de retourner dans ses États, après avoir ordonné à ses troupes d'opérer leur retraite aussi promptement que possible, et Brunswick se trouva ainsi réduit à ses trente mille Prussiens, ce qui ne lui permettait plus de se maintenir en France. C'eût été même un sacrifice inutile que de laisser une garnison à Verdun : cette place capitula donc le 13, et l'armée prussienne continua sa retraite en se dirigeant vers Longwy. Les difficultés de cette marche étaient augmentées à chaque pas par la mauvaise saison et par la fatigue toujours croissante des troupes. Les canons et les équipages n'étaient plus traînés que par des chevaux requis chez les paysans, les armes étaient détériorées par la pluie qui ne cessait de tomber, la dyssenterie faisait chaque jour de plus grands ravages. Dans ces circonstances, la diplomatie de Kalkreuth fut encore une fois d'un puissant secours. Il annonça le 14 à Brunswick que les commissaires de la Convention se montraient favorables à une trêve qui comprendrait les Autrichiens; qu'à la vérité les conditions proposées par eux étaient inacceptables, mais que ces négociations avaient toujours servi à protéger l'arrière-garde, et que les généraux français riaient eux-mêmes de la ruse par laquelle il avait réussi à garantir non-seulement la sécurité des Prussiens, mais encore celle des Autrichiens. Cependant Brunswick se plaignait amèrement de ses alliés, qui suscitaient à Luxembourg mille difficultés aux commissaires de guerre prussiens, « comme si, écrivait Lucchesini, la guerre ne les regardait pas plus que le Grand Turc ». Ces griefs furent encore augmentés par un entretien que le roi de Prusse eut, le 16, avec Hohenlohe-Kirchberg, pour obtenir que ce dernier l'aidât à protéger Longwy pendant l'hiver. Une scène très-vive eut lieu à cette occasion, mais elle ne produisit aucun résultat; Hohenlohe dé-

(1) Brunswick à Tauenzien, 8 octobre.

clara qu'après les instructions qu'il avait reçues, rien au monde ne pourrait le retenir au delà des frontières. En conséquence, Longwy capitula aussi le 22 octobre, et, peu de jours après, les troupes allemandes avaient complétement évacué le sol de la France.

En ce moment même, les négociations diplomatiques prenaient la tournure la plus funeste à l'Europe et à la Révolution (1).

Jusqu'ici, comme on le pense bien, la cour de Vienne avait suivi avec le plus grand intérêt la marche et les progrès de l'expédition. François II, après avoir été à la tête du parti de la guerre avant son avénement au trône, ne faisait entendre, depuis le commencement des hostilités, que des plaintes sur les embarras qui lui étaient suscités, et témoignait le désir le plus ardent de conclure la paix. Il avait, en effet, bien des raisons pour revenir à un système plus pacifique. La guerre contre les Turcs avait épuisé la nation et le trésor, les tristes conséquences des troubles intérieurs qui avaient signalé le règne de Joseph II se faisaient encore sentir de toutes parts, et la guerre contre la France ne présentait que de faibles avantages en échange d'immenses dangers ; aussi le ministre Cobentzel, et la plus grande partie de la haute société de Vienne, professaient-ils hautement, au sujet de la question française, les opinions émises autrefois par l'empereur Léopold. Mais, derrière son aversion publique pour la guerre, le jeune empereur cachait de tout autres pensées. J'aurai plus tard occasion de dire comment, depuis son avénement au trône, les personnes et les tendances du temps de Joseph II reprenaient sur bien des points leur ancienne prépondérance ; François lui-même, après avoir été le favori de son oncle, se considérait comme l'héritier de ses idées, et était impatient de briser, à son exemple, les entraves posées à la politique impériale pendant les deux dernières années. Jamais il n'avait partagé la manière de voir de son père ; son esprit n'était pas assez vaste pour suivre les projets formés pour l'avenir par Léopold, et ses passions, quoiqu'elles se manifestassent rarement, étaient trop vives pour qu'il pût, comme ce dernier, attendre, calculer, céder et reve-

(1) Tout ce qui suit est tiré des dépêches de Lucchesini aux ministres de Berlin, et de van Haeften, envoyé hollandais à Vienne, aux États généraux.

nir. Au début, obéissant encore à l'impulsion donnée par Léopold, il avait adopté le plan saxo-polonais ; mais à peine eut-il été familiarisé avec les affaires, qu'il devint sans hésiter le premier et le plus violent promoteur du système opposé, le partage de la Pologne, qui lui offrait la perspective attrayante d'un agrandissement de territoire. Nous avons déjà vu quels obstacles momentanés rencontrait ce système. Le plus zélé partisan du projet d'échange de la Bavière était le baron Spielmann, qui avait les mêmes vues politiques que Joseph II, et qui avait peu marqué sous Léopold. Spielmann était le modèle des employés subalternes ; ses connaissances pratiques étaient si grandes qu'il était devenu presque indispensable à la chancellerie ; mais il n'apportait dans les grandes affaires d'autre qualité qu'un zèle souvent peu clairvoyant. L'empereur, qui n'aimait ni à éclaircir ni à discuter, trouvait un tel instrument très-commode, et le comte Cobentzel, auquel le grand âge du prince Kaunitz laissait la direction réelle des affaires extérieures, commençait à soupçonner en Spielmann un rival incommode. Celui-ci répétait chaque jour qu'il fallait briser la résistance qu'opposait la Prusse à la cession des principautés franconiennes, et il soutenait cette opinion contre toutes les objections de ses collègues, à la grande satisfaction de l'empereur.

La résistance inattendue que la France opposa à l'attaque des puissances fit naître d'autres projets. On avait jusqu'ici repoussé toute idée de conquête en France, afin de ne pas aigrir les partis qui dominaient ce pays, et de ne pas spolier le roi Louis XVI, à la délivrance duquel on travaillait. Mais actuellement la restauration du trône des Bourbons était plus que douteuse, et, malgré leur désintéressement publiquement annoncé, les puissances allemandes voyaient tous les Français, sans distinction de partis, armés contre les étrangers. La cour de Vienne commença donc à penser qu'il serait bien plus simple de chercher en France l'indemnité qu'elle désirait, que de s'engager dans les embarras que devait nécessairement susciter l'échange de la Bavière. Spielmann ne céda pas, et, le 5 septembre, il fit prévaloir son opinion dans un grand conseil des ministres. Il y fut décidé que l'on engagerait une double négociation. L'une devait avoir les apparences les plus pacifiques : dans l'espérance que l'approche des Allemands

rabaisserait l'orgueil des révolutionnaires parisiens et les déciderait à entrer en pourparlers, le comte de Mercy d'Argenteau, l'ancien ambassadeur à Paris, et le baron de Thugut, le négociateur de la paix de Teschen, devaient se rendre à Luxembourg, afin d'être prêts à prendre part, de concert avec la Prusse, aux négociations qui ne pouvaient manquer d'être entamées. Pour contre-balancer la violence des émigrés, on résolut même d'appeler le baron de Breteuil, à ce paisible congrès en qualité de représentant de Louis XVI. Mais tout cela n'avait pour but que de sauver les apparences ; la seconde négociation, qui marcha de pair avec celle-là, était seule la véritable expression de la pensée de l'empereur. Elle fut confiée à Spielmann, qui partit immédiatement avec le baron de Collenbach, secrétaire du cabinet, pour se rendre au quartier général des Prussiens, afin d'arracher au roi la cession d'Anspach-Baireuth en échange d'une province polonaise; avant tout, il devait décider la Prusse à continuer la guerre. Cobentzel, quoiqu'il n'approuvât pas ces tendances, consentit à cette mission qui le débarrassait auprès de l'empereur d'un rival incommode, et Spielmann quitta Vienne le 12 septembre, pour se rendre sur le théâtre de la guerre.

Il mit un temps considérable à y arriver. A mesure qu'il s'approchait du territoire français, il voyagea de plus en plus lentement; en Belgique, il trouva tous les esprits ébranlés et inquiets, par suite du mauvais résultat de l'expédition et de la prétendue trahison des Prussiens. Enfin, il atteignit Longwy au milieu d'octobre, tremblant d'être fait prisonnier par les Français. Il se trouva au quartier général en face d'une vieille connaissance, le comte Haugwitz, qui avait été pendant tout l'été ambassadeur à Vienne, était parti pour la France en même temps que lui, et avait été nommé ministre aussitôt après son retour auprès du roi de Prusse. Spielmann regarda avec raison cette circonstance comme d'un heureux augure, car Schulenbourg, disgracié, venait de retourner à Berlin, et Lucchesini, le seul diplomate qui se trouvât encore au quartier général, outre qu'il avait toujours été détesté à Vienne à cause de ses mordants sarcasmes, était un ardent adversaire de l'alliance autrichienne. Haugwitz, au contraire, était étroitement lié avec Bischoffswerder, rose-croix comme lui, et s'était montré à Vienne aussi agréable comme

homme du monde que comme homme politique. Spielmann lui parla donc sans détours. Il lui déclara que l'Autriche n'avait pas le moindre intérêt à continuer la guerre, et que l'empereur était disposé à reconnaître la république, attendu que cette forme de gouvernement ne pouvait qu'amoindrir la puissance de la France ; que, dans ces circonstances, des avantages réels pourraient seuls décider l'Autriche à continuer les hostilités; qu'il fallait pour cela que la Prusse consentît à ce qu'elle obtînt, outre la Bavière, la principauté d'Anspach-Baireuth; à moins, ce qui vaudrait mieux encore, que l'on ne changeât tout à fait le caractère de la guerre, que l'on ne s'inquiétât plus de la restauration de la monarchie en France, et que l'on ne cherchât à acquérir des indemnités territoriales dans ce pays comme compensation aux frais de la guerre; dans ce but, il proposa d'abandonner l'attitude défensive que l'on avait gardée jusqu'ici, pour conclure une alliance offensive.

Cette déclaration mettait enfin dans tout son jour le vrai caractère de la guerre entreprise par les puissances allemandes. Nous savons déjà que cette guerre n'avait jamais été une guerre offensive ni une guerre de principes, comme on l'a dit tant de fois. Elle avait été entreprise à regret, pour résister aux agressions de la Révolution française. Une fois commencée, il est vrai, elle avait aussitôt éveillé à Vienne aussi bien qu'à Berlin des idées de cupide ambition, et la question des indemnités avait toujours servi à dissimuler des projets de conquête ; mais, jusqu'ici, cet avide égoïsme ne s'était jamais manifesté dans les discussions auxquelles les affaires françaises avaient donné lieu, il n'avait jamais été question vis-à-vis de la Convention que du rétablissement de l'ordre, de la tranquillité et de la paix. Cette dernière apparence de désintéressement allait disparaître. La conséquence de l'adoption des idées de Spielmann était l'abandon de Louis XVI, l'impossibilité de toute alliance avec le parti modéré, et l'accroissement des forces de la Révolution par l'exaltation de l'orgueil national des Français.

Il était évident que l'on ne pouvait plus penser à une paix générale. Le roi de Prusse avait en perspective non-seulement la continuation de la campagne actuelle, mais encore de nombreuses difficultés pour l'année suivante, et, de la part de son

alliée, les exigences les plus embarrassantes. Goltz écrivait de Saint-Pétersbourg que l'Autriche insistait également auprès de Catherine pour obtenir Anspach-Bayreuth, et que la Russie semblait avoir décidé le partage de la Pologne. L'ambassadeur russe à Berlin, Alopeus, d'après l'ordre de son gouvernement, s'était rendu au quartier général, où il se répandait en protestations d'amitié et de dévouement. En calculant toutes ces circonstances, le roi était tombé d'accord avec ses conseillers qu'il ne fallait plus hésiter, et que le moment de prendre un parti décisif était arrivé. Avant tout, il envoya le 17 octobre à l'impératrice Catherine une lettre écrite de sa main, par laquelle il lui disait que les éléments l'avaient forcé à la retraite, mais que jamais il n'abandonnerait la grande cause pour laquelle il s'était armé; que cependant, avant de se résoudre à continuer la guerre, il se devait à lui-même autant qu'à son peuple d'exprimer sa pensée au sujet des indemnités qui lui étaient dues; que, puisque l'impératrice désirait connaître ses prétentions, il avait donné à ses ministres l'ordre de lui faire les ouvertures nécessaires. Ces ouvertures, toutefois, avaient subi, de la part d'Haugwitz, de sérieuses modifications. Celui-ci disait que jusqu'ici le roi de Prusse n'avait réclamé qu'une indemnité pour la campagne qui venait de se terminer; mais que, la continuation de la guerre et une nouvelle expédition n'étant plus douteuses, il fallait que l'indemnité fût proportionnée à l'accroissement de dépenses qui en résulterait. Le roi, tout absorbé par ses désirs au sujet de la Pologne, approuva tout sans difficultés.

Avant qu'on en vînt avec Spielmann à la négociation décisive (le baron avait été malade pendant quelques jours), le duc de Brunswick eut le 21 octobre, lors de la capitulation de Longwy, un entretien avec le général Valence. Celui-ci déclara, à la grande surprise de Brunswick, que son gouvernement consentirait à une paix générale si l'Autriche proclamait l'indépendance de ses provinces belges ou les cédait à un prince moins puissant; que, dans ce cas, la Convention rendrait la liberté à Louis XVI et accorderait une amnistie aux émigrés. Une telle proposition semblait s'accorder avec le plan d'échange de la Bavière; Haugwitz s'empressa donc de la communiquer à Spielmann, qui, aussitôt, décida le prince de Reuss et Lucchesini à avoir une en-

trevue avec Kellermann au château d'Aubange. Cette entrevue eut lieu le 26 ; Valence, qui y assista, renouvela ses assertions, et désigna même l'électeur de Bavière comme le souverain que la France verrait le plus volontiers monter sur le trône de Belgique ; mais on découvrit bientôt que les généraux agissaient sans l'autorisation précise de leur gouvernement et qu'ils ne voulaient conclure une trêve qu'à des conditions inacceptables. Lucchesini se hâta donc de couper court à cet entretien inutile. Le roi de Prusse avait prévu ce résultat ; aussi avait-il, le même jour, appelé auprès de lui les diplomates autrichiens qui se trouvaient au quartier général, Spielmann, Mercy et Thugut. Il les reçut au village de Merle, aux portes de Luxembourg, et leur déclara irrévocablement ses intentions au sujet de la prochaine campagne. Il répéta ce qu'il avait déjà écrit à l'impératrice de Russie, se refusa une fois pour toutes à la cession des principautés franconiennes, et demanda une indemnité plus considérable en Pologne, pour le cas où il serait obligé de mettre l'année suivante plus de vingt mille hommes en campagne contre la France. Haugwitz, ajouta-t-il, était chargé de spécifier ses demandes.

Spielmann eut avec ce dernier une discussion fort vive à Luxembourg. « On a toujours, dit-il, posé en principe l'égalité parfaite dans les acquisitions des deux puissances; comment donc, aujourd'hui, la Prusse peut-elle proposer un plan par lequel elle acquerrait une vaste province en Pologne, tandis que l'Autriche n'y gagnerait que de se mieux arrondir, sans s'agrandir d'une lieue carrée? » Haugwitz répondit que le principe de l'égalité ne pouvait être invoqué que lorsqu'il s'agissait d'une guerre entreprise par les deux puissances dans leur mutuel intérêt ; mais qu'ici l'Autriche était seule attaquée, que la Prusse lui avait volontairement prêté un secours bien supérieur à celui auquel l'engageait son traité, qu'il était donc bien naturel que cette dernière obtînt une indemnité proportionnée à ses sacrifices et laissât à l'Autriche le soin de s'en dédommager sur l'ennemi, c'est-à-dire en France. « Voilà qui est nouveau, s'écria Spielmann, ce sera le tombeau de notre alliance ! » — « Je suis convaincu, reprit Haugwitz, que l'empereur reconnaîtra l'équité de ce principe. » Puis il déploya une carte de Pologne sur laquelle Frédéric-Guillaume avait tracé de sa propre main les

limites de ses provinces à venir; c'était à peu près le double de ce qu'il avait demandé à Mayence. « Quand nous serons en possession de ces pays, dit Haugwitz, nous continuerons à tourner toutes nos forces contre la France; si, au contraire, on met obstacle à nos projets, nous nous contenterons d'une petite province polonaise comme indemnité pour la dernière campagne, mais nous n'équiperons à l'avenir que les vingt mille hommes stipulés dans le traité de février. » En même temps, il remit au ministre autrichien une note dictée le 25 octobre par le roi, et qui développait ces prétentions. Vainement Spielmann appela-t-il Reuss à son aide; ils discutèrent pendant trois longues heures; mais Haugwitz ne céda pas, et les somma d'envoyer sa note à Vienne. « Il le faut bien, dit enfin Spielmann, mais je suis un homme perdu. »

Pendant ce temps, les négociations avec la France étaient naturellement à peu près suspendues. A la vérité, Dohm, le ministre plénipotentiaire accrédité à Cologne, écrivit à Luxembourg qu'un agent du ministère français, nommé Mandrillon, lui avait fait des propositions de paix et d'alliance; mais Lucchesini lui envoya aussitôt une réponse précise, dans laquelle il établissait que, de même que la France ne voulait pas négocier avant l'évacuation de son territoire, la Prusse devait insister avant tout pour que Custine quittât l'Allemagne; que le roi, s'intéressant toujours au sort de Louis XVI, demandait des explications préalables sur les moyens que possédait le ministère pour le mettre en liberté, et qu'enfin il ne pouvait autoriser une plus longue négociation sans la participation de l'Autriche. Nous verrons plus loin que le gouvernement français ne se rebuta pas par ce refus; ses vues cependant allaient déjà si loin que la neutralité n'était plus possible pour la Prusse, et qu'il ne restait à cette puissance d'autre alternative que celle d'une alliance avec la France ou de la continuation de la guerre. Dumouriez le reconnaissait parfaitement et avait la certitude que la guerre se prolongerait. Il défendit, dès le 28 octobre, au général Valence de s'amuser plus longtemps à des pourparlers. « C'étaient, dit-il, des journées perdues, utiles seulement aux fourbes qui voulaient leurrer la France par de prétendues négociations. La république ne pouvait négocier avec Brunswick, l'auteur d'outrageants manifestes, et ne voulait pas traiter avec des despotes au sujet de

la liberté du peuple belge. » Il pressa donc le général Valence de faire entrer son corps d'armée en Belgique le plus promptement possible, et écrivit à Kellermann de se jeter sur Trèves et Coblentz et d'établir des municipalités dans tout le pays. « Il faut, dit-il, que nous ayons cet hiver cent-cinquante mille hommes au delà de la frontière, d'abord pour nous procurer de l'argent et placer nos assignats, et ensuite pour que les armées n'épuisent pas tous les vivres de notre pays. J'espère au printemps arriver à Cologne et vous tendre la main. Le Rhin doit former la limite de notre expédition, depuis Genève jusqu'en Hollande, peut-être même jusqu'à la mer. Quand nous aurons accompli cette tâche, advienne que pourra ! la Révolution européenne aura toujours fait un pas immense. » Le ministère partageait cette manière de voir : il décida que toutes les armées, sans exception, hiverneraient sur le Rhin.

C'est ainsi que la Révolution, après avoir épuisé toutes les forces de la France, allait chercher au delà des frontières des vivres, du butin et des conquêtes. En face d'elle, les vieux gouvernements, loin de songer encore à réprimer l'anarchie, applaudissaient au désordre dans l'espoir d'en tirer avantage. L'empereur écrivait le 29 octobre au roi de Prusse : « Votre Majesté peut être assurée que je ferai tous mes efforts pour résister à l'ennemi commun, et pour nous procurer toutes les garanties et toutes les indemnités que nous sommes en droit de demander et en mesure d'obtenir par la réunion de nos forces respectives. » C'était bien l'ardeur de Joseph II qui parlait encore par la bouche de son neveu favori, et qui poussait sur la voie des conquêtes révolutionnaires les puissances armées dans le principe pour résister à la Révolution. « Advienne que pourra ! » ces paroles du hardi général français devinrent le mot d'ordre de l'Allemagne comme de la France, et, par conséquent, celui de toute la politique européenne.

FIN DU PREMIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME

LIVRE PREMIER.

ORIGINE ET DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE PREMIER. — La france avant la révolution.

CHAPITRE II. — Chute de l'état féodal.

CHAPITRE III. — Les droits de l'homme.

CHAPITRE IV. — La capitale.

CHAPITRE V. — Administration. assignats.

LIVRE II.

PREMIERS EFFETS DE LA RÉVOLUTION SUR L'EUROPE.

CHAPITRE PREMIER. — Situation générale de l'europe centrale.

CHAPITRE II. — Nootkasund et reichenbach.

CHAPITRE III. — La France. — Chute du clergé et de la noblesse.

CHAPITRE IV. — Situation économique.

CHAPITRE V. — Adoption de la constitution.

CHAPITRE VI. — Variations dans la politique de l'Autriche et de la Prusse.

§ I. — *Le 3 mai* 1791.

§ II. — *Pillnitz.*

LIVRE III.

CHUTE DE LA ROYAUTÉ EN FRANCE.

CHAPITRE PREMIER. — Origine de la guerre de la révolution.

CHAPITRE II. — Chute des feuillants.

CHAPITRE III. — Ministère de la gironde.

CHAPITRE IV. — Dernières tentatives des feuillants.

CHAPITRE V. — Le 10 aout 1792.

LIVRE IV.

EXPÉDITION DE CHAMPAGNE.

CHAPITRE PREMIER. — Armements de l'Allemagne.

CHAPITRE II. — Domination de la commune de paris.

CHAPITRE III. — Élections a la convention nationale.

CHAPITRE IV. — Attaque des alliés.

CHAPITRE V. — Retraite des prussiens.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Paris. — Imprimerie de E. Martinet, rue Mignon, 2.

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Volumes in-12 à 3 fr. 50. Cartonnés : 4 fr. — Volumes in-8 à 5 et à 7 fr. Cartonnés : 6 et 8 fr.

HISTOIRE GÉNÉRALE

HISTOIRE DE L'EUROPE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *H. de Sybel*. Trad. par Mlle Dosquet. 6 v. in-8. Chac. 7 fr. »

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE (1814-1878), par *A. Debidour*. 2 vol. in-8. 18 fr.

LA QUESTION D'ORIENT, par *Ed. Driault*, préf. de *G. Monod*. 1 v. in-8. 2e éd. 7 fr. »

LES PROBLÈMES POLITIQUES ET SOCIAUX A LA FIN DU XIXe SIÈCLE, par *Ed. Driault*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. »

FRANCE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, résumé historique. par *H. Carnot*. In-12. . 3 fr. 50

ÉTUDES ET LEÇONS SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *A. Aulard*. 2 v. in-12. Ch. 3 fr. 50

LES CAMPAGNES DES ARMÉES FRANÇAISES (1792-1815), par *C. Vallaux*. 1 vol. in-12, avec cartes dans le texte. . . . 3 fr. 50

NAPOLÉON ET LA SOCIÉTÉ DE SON TEMPS, par *P. Bondois*. 1 vol. in-8. . . 7 fr. »

HISTOIRE DE DIX ANS (1830-1840), par *Louis Blanc*. 5 vol. in-8 . . . . . . 25 fr. »

HISTOIRE DU PARTI RÉPUBLICAIN EN FRANCE (1814-1870), par *G. Weill*. 1 vol. in-8. 10 fr.

HISTOIRE DU SECOND EMPIRE (1848-1870), par *Taxile Delord*. 6 v. in-8. Chac. 7 fr. »

HISTOIRE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE, par *Edg. Zevort* : I. La présidence de M. Thiers. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. »
II. La présidence du Maréchal. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. »
III. La présidence de Jules Grévy. 1 vol. in-8 . . . . 7 fr. »
IV. La présidence de Sadi-Carnot. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. »

LES RAPPORTS DE L'EGLISE ET DE L'ÉTAT EN FRANCE, par *A. Debidour*. 1 v. in-8. 12 fr.

HISTOIRE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE EN FRANCE, depuis l'Edit de Nantes, jusqu'à Juillet 1870, par *Bonet-Maury*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr. »

LES COLONIES FRANÇAISES, par *Paul Gaffarel*. 1 vol. in-8. 6e édition. . . 5 fr. »

LA FRANCE HORS DE FRANCE, par *J.-B. Piolet*. 1 vol. in-8. . . . . 10 fr. »

L'ALGÉRIE, par *M. Wahl*. 3e édition. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr. »

LES CIVILISATIONS TUNISIENNES, par *P. Lapie*. 1 vol. in-12. . . . 3 fr. 50

L'INDO-CHINE FRANÇAISE, par *J.-L. de Lanessan*. In-8 avec 5 cartes. . 15 fr. »

ANGLETERRE

HISTOIRE DE L'ANGLETERRE, depuis la reine Anne jusqu'à nos jours, par *H. Reynald*. 1 vol. in-12. 2e édition. . . . . 3 fr. 50

LE SOCIALISME EN ANGLETERRE, par *A. Métin*. 1 vol. in-12. . . . 3 fr. 50

ALLEMAGNE

HISTOIRE DE LA PRUSSE, depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la bataille de Sadowa, par *Eug. Véron*. In-12, 6e éd. 3 fr. 50

HISTOIRE DE L'ALLEMAGNE, depuis la bataille de Sadowa jusqu'à nos jours, par *Eug. Véron*. In-12. 3e édit. . . . . . 3 fr. 50

ORIGINES DU SOCIALISME D'ÉTAT EN ALLEMAGNE, par *Ch. Andler*. 1 vol. in-8. 7 fr.

AUTRICHE-HONGRIE

HISTOIRE DE L'AUTRICHE, depuis la mort de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours, par *L. Asseline*. 1 vol. in-12. 3e édition. . 3 fr. 50

LES RACES ET LES NATIONALITÉS EN AUTRICHE-HONGRIE, par *B. Auerbach*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr. »

LES TCHÈQUES ET LA BOHÊME CONTEMPORAINE, par *J. Bourlier*. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

ESPAGNE

HISTOIRE DE L'ESPAGNE, depuis la mort de Charles III jusqu'à nos jours, par *H. Reynald*. 1 vol. in-12. . . . . . 3 fr. 50

RUSSIE

HISTOIRE CONTEMPORAINE DE LA RUSSIE, JUSQU'A LA MORT D'ALEXANDRE II, par *G. Créhange*. 1 vol. in-12. 2e éd. 3 fr. 50

SUISSE

HISTOIRE DU PEUPLE SUISSE, par *Daendliker*. 1 vol. in-8 . . . . 5 fr. »

AMÉRIQUE

HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE DU SUD, depuis sa conquête jusqu'à nos jours, par *Deberle*. In-12. 3e édit., par *A. Milhaud*. 3 fr. 50

ITALIE

HISTOIRE DE L'ITALIE, depuis 1815 jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel, par *E. Sorin*. 1 vol. in-12 . . . . 3 fr. 50

HISTOIRE DE L'UNITÉ ITALIENNE (1814-1871), par *Bolton King*. 2 vol. in-8. . . 15 fr.

TURQUIE

LA TURQUIE ET L'HELLÉNISME CONTEMPORAIN, par *V. Bérard*. In-12. 4e éd. 3 fr. 50

ROUMANIE

HISTOIRE CONTEMPORAINE DE LA ROUMANIE (1822-1900), par *Fr. Damé*. 1 v. in-8. 7 fr.

Eug. Despois. LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE. Fondations litt., scient. et artist. de la Convention. In-12. 5e éd. 3 fr. 50

Em. de Laveleye. LE SOCIALISME CONTEMPORAIN. 10e édit. 1 vol. in-12. . . 3 fr. 50

Eug. Spuller. FIGURES DISPARUES. 3 vol. in-12, chacun . . . . 3 fr. 50

— L'ÉDUCATION DE LA DÉMOCRATIE. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

— L'ÉVOLUTION POLITIQUE ET SOCIALE DE L'EGLISE. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

— HOMMES ET CHOSES DE LA RÉVOLUTION. 1 vol. in-12 . . . . 3 fr. 50

Aulard. LE CULTE DE LA RAISON ET DE L'ÊTRE SUPRÊME. 1 vol. in-12 . 3 fr. 50

Hector Depasse. TRANSFORMATIONS SOCIALES. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

Hector Depasse. DU TRAVAIL ET DE SES CONDITIONS. 1 v. in-12 . . . . 3 fr. 50

Eug. d'Eichthal. SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET GOUVERNEMENT. 1 vol. in-12. . 3 fr. 50

G. Isambert. LA VIE A PARIS PENDANT UNE ANNÉE DE LA RÉVOLUTION (1791-1792). 1 vol. in-12 . . . . 3 fr. 50

G. Weill. L'ÉCOLE SAINT-SIMONIENNE. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

A. Lichtenberger. LE SOCIALISME UTOPIQUE. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

— LE SOCIALISME ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 1 vol. in-8 . . . . 5 fr. »

P. Matter. LA DISSOLUTION DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES. 1 vol. in-8. . 5 fr. »

Coulommiers. — Imp. Paul BROD[illegible]